LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

ET

LES GRAMMAIRIENS

DU XVIe SIÈCLE,

PAR

CH.-L. LIVET.

DUBOIS (SYLVIUS).
L. MEIGRET, J. PILLEHOTTE, G. DES AUTELS.
P. RAMUS, J. GARNIER, J. PILLOT, AD. MATHIEU.
ROB. ET HENRI ESTIENNE.
CLAUDE DE SAINT LIEN, THEODORE DE BÈZE.
VENTILÉS, COMPARÉS, ETC.

PARIS.

DIDIER ET CIE, LIBRAIRES, 35, QUAI DES AUGUSTINS. | AUG. DURAND, LIBRAIRE, 7, RUE DES GRÈS-SORBONNE.

1859.

[illegible]

A SON EXCELLENCE

MONSIEUR ROULAND,

MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

AU DÉPARTEMENT

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

MONSIEUR LE MINISTRE,

En me permettant, par une souscription importante, de publier *la Grammaire française et les Grammairiens du XVIe siècle*, Votre Excellence m'a accordé une faveur insigne dont je viens aujourd'hui lui témoigner ma reconnaissance.

L'intérêt que vous portez aux lettres, Monsieur le Ministre, est bien fait pour les encourager, et c'est un

grand honneur pour moi d'être un de ceux sur qui s'est tournée votre bienveillante attention.

Solum patrium vertas : fouillons le sol de la patrie. Rien ne peut être indifférent de ce qui intéresse notre histoire nationale. C'est en persistant à l'étudier que j'essayerai de conserver la bienveillance de Votre Excellence et de justifier la faveur qu'elle m'a faite.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

CH.-L. LIVET.

PRÉFACE.

L'analyse des traités composés au XVIe siècle par nos premiers grammairiens a été le principal objet que nous nous sommes proposé dans ce travail; mais, pour bien faire comprendre la nature de leurs œuvres, nous avons présenté des spécimens exacts de leur style et de leur orthographe.

Nous avons cru devoir joindre aux textes analysés un ensemble de notes qui offrît un corps complet de doctrine : les patois, les grammaires anciennes, grecques et latines, les essais plus ou moins imparfaits tentés avant Jacques Dubois, les systèmes exposés à l'étranger par des auteurs contemporains, enfin les théories émises au XVIIe siècle, toutes ces sources nous ont fourni d'utiles rapprochements avec les opinions que nous avions à signaler dans nos grammairiens français du XVIe siècle.

Deux questions restaient encore à traiter en dehors de ces commentaires; nous avons montré, par la comparaison de trois lexiques publiés entre le milieu du XVIe et la première moitié du XVIIe siècle, les lentes modifications de l'orthographe; l'étude de la prononciation a été l'objet d'un appendice où nous avons traduit, en les abrégeant, les ouvrages spéciaux de Claude de Saint-Lien et de Théodore de Bèze.

Tel est en résumé le plan suivi dans ce livre, destiné à faire connaître les premiers efforts tentés principalement en France, mais aussi à la même époque, en Espagne et en Italie, pour créer, dans chacun de ces pays, une grammaire nationale. De tous côtés, en effet, on voyait s'opérer un grand mouvement de rénovation littéraire. En même temps que poëtes et prosateurs, mer-

veilleusement secondés par la découverte de l'imprimerie, répandaient le goût des choses de l'esprit, la grammaire s'efforçait de régler l'usage de la langue générale. Mais l'entreprise, mal conçue, fut mal exécutée, et dut rester sans influence sur le développement de notre littérature. La grammaire, cette science d'observation, fut constituée *à priori* par des hommes qui consultèrent les grammairiens grecs ou latins, ou qui s'appuyèrent sur de stériles abstractions philosophiques; mais qui eurent le tort de se croire maîtres de la langue parce qu'ils devaient la régler, et se crurent assez forts pour la dominer sans la consulter : de là ces ouvrages si étrangers au vrai génie de notre langue, et qui, trop esclaves de vaines théories, ne tiennent pas assez compte des faits; de là encore tant d'opinions personnelles qui se suivent et se combattent, au lieu de se compléter ou de s'éclaircir; de là enfin cette science restée si longtemps stationnaire quand la langue, livrée à elle-même, faisait des progrès si sensibles.

Bien des considérations du même genre ressortiront de la lecture de cet ouvrage; elles se présenteront assez souvent à l'attention du lecteur pour que nous n'ayons pas cru nécessaire de les relever ici.

Nous aurions aimé à donner aussi les textes mêmes des grammairiens originaux : l'accueil fait à ce livre pourra nous décider à entreprendre ce nouveau travail.

Le présent livre est de ceux qui ne donnent à leurs auteurs ni gloire ni profit; mais nous serons amplement récompensé de nos soins si, comme nous l'espérons, il rend quelques services à ces esprits sérieux que le mouvement actuel de l'érudition pousse à rechercher, dans les origines de notre langue, les causes qui devaient amener ses progrès.

CH.-L. LIVET.

15 mai 1859.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

ET

LES GRAMMAIRIENS

AU XVIe SIÈCLE.

I.

JACQUES DUBOIS.

TRAITÉS GRAMMATICAUX[1].

La langue française ne fut réellement constituée qu'au seizième siècle. Rompant avec les errements de la période précédente, elle était devenue de plus en plus hostile au jargon barbare trop longtemps conservé dans nos églises et nos cours souveraines. Consacrée par l'usage vulgaire et déjà riche en chefs-d'œuvre, à cette époque elle réclama des lois fixes qui, répandues dans les diverses provinces, y fussent égale-

---

(1) Jacobi Sylvii *ambiani in linguam gallicam Isagoge, una cum ejusdem Grammatica latino-gallica, ex Hebræis, Græcis et latinis authoribus. — Cum privilegio. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani*, M.D.XXXI. — 1 vol. in-4°, pp. I-XLV et 1-90, puis 90-159.

ment suivies, et pussent amener, après l'unité politique, l'uniformité du langage.

On a, de nos jours, attaché à la Réforme une importance exagérée dans ces matières; on ne s'est pas contenté d'attribuer à cette grande manifestation le progrès et la constitution définitive de la langue; on a été jusqu'à faire honneur à l'esprit nouveau qu'elle introduisit, de la publication de nos premiers traités grammaticaux. Pour nous, entre l'apparition de la Réforme et les premiers essais d'une grammaire, si nous voyons une relation de temps, nous ne pouvons admettre un rapport de cause à effet ; *cum hoc, ergo propter hoc* n'a jamais été une formule concluante de raisonnement.

En 1530, sans doute, la Réforme avait déjà pris de grandes proportions et acquis une large influence; mais le langage courant de nos écrivains, et du peuple surtout, n'avait attendu ni Luther ni Calvin pour avoir besoin d'être soumis à des règles écrites. Quelques années encore, et l'ordonnance de Villers-Cotterets, en prescrivant l'emploi exclusif du français dans tous les actes, civils et judiciaires, consacrait bien moins l'influence prétendue de la Réforme sur la langue qu'il ne constatait le fait irrécusable de l'existence du langage usuel.

C'est donc à la nécessité de régler, non pas le langage des Réformés, mais l'usage général de la langue vulgaire, que nous devons les œuvres de nos premiers grammairiens. A les examiner même, ce sont moins encore les Français qu'ils veulent instruire, — l'usage,

si puissant en fait, semble leur suffire comme règle, — mais les étrangers. Aussi est-ce en latin qu'ils écrivent : « En latin, dit J. Dubois, pour que ces principes de notre langue puissent servir à la fois aux Anglais, aux Allemands, aux Italiens, aux Espagnols, à tous les étrangers enfin. »

Après ces quelques mots par lesquels il explique au lecteur l'objet qu'il s'est proposé, Jacques Dubois ajoute :

> ... Vale, et si quid habebis rectius istis,
> Candidus imperti; si non, his utere mecum.

Mais il était difficile de rien opposer à l'auteur qui fût supérieur à son œuvre ; son livre est le premier ouvrage imprimé en France dans l'intérêt unique, absolu, exclusif, de la langue française ; le 28 avril 1529 paraissait bien *le Champfleury* de maître Geoffroy Tory, lequel renvoie même, pour certaines questions grammaticales, au livre antérieur du *Jeu des échecs*; mais la grammaire n'était pas son objet spécial, et si en juillet 1530, était publié en Angleterre le précieux ouvrage de Palsgrave, il était écrit en anglais, et certainement il ne fut connu en France que longtemps plus tard.

Jacques Dubois, *dit* Sylvius, sera donc le premier écrivain que nous étudierons dans cette revue des grammairiens du seizième siècle.

Son livre est dédié à Éléonor (d'Autriche) reine de France, à qui Dubois était recommandé par le sieur

de la Barre (1) (*a Barra*), gouverneur de Paris, et ce volume est daté « de la maison de Guillaume Vavasseur, très-habile chirurgien, aux calendes de janvier. »

Dans un court avant-propos *au Lecteur*, Dubois dit quel motif l'a décidé à donner son ouvrage et quel but il a poursuivi. — Il est honteux qu'un homme paraisse étranger dans sa langue maternelle; si les hommes diffèrent des animaux par la parole, c'est par la politesse du langage qu'ils diffèrent entre eux : ce n'est donc pas sans raison qu'il a entrepris de donner à la langue française ses premières règles et d'allumer le flambeau pour la postérité, qui, éclairée par lui, pourra faire mieux. Il espère que son volume tombera entre les mains de gens érudits, qui découvriront les fautes ou trouveront des améliorations; ceux-là il les prie, il les supplie d'adresser leurs critiques à l'honorable, au savant, au zélé, au fidèle libraire Robert Estienne, pour servir à une nouvelle édition. — Souvent, ajoute l'auteur, il a dû reprendre la mauvaise écriture du français, et y substituer une saine orthographe, conforme à l'usage, et qui n'ait plus à subir de changements; si parfois il a fait des concessions au peuple, c'est en attendant mieux.

Dubois avertit ensuite le lecteur de quelques ad-

(1) Jean de la Barre, comte d'Étampes, prévôt de Paris, fut fait lieutenant général en l'absence du marquis de Saluces, par lettres du 17 juin 1526, puis gouverneur après le décès du marquis, par lettres du 11 décembre 1528. Il mourut en 1534 et fut remplacé par Antoine de La Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux, nommé par lettres du 12 mars.

ditions qu'il a faites aux caractères jusqu'alors employés; une table qui occupe la première page de son livre donne la clef de ces signes nouveaux : nous les reproduisons ici.

Caractères et signes nouveaux dont il a fallu se servir pour l'exacte reproduction des mots.

I- U-, pour I, U consonnes, comme I-A, U-AY (*jà*, *vay*), qui traduisent *jam*, *vado*.

É, E avec un son plein, comme CHARITÉ, AMÉ (*amatus*).

È, E avec un son muet, comme GRACÈ, BONÈ (*gratia*, *bona*).

Ê, E avec un son mixte, comme ÂIMES (*amate*).

Ů, U pour p, qu'on prononce presque toujours dans les mots latins devant l'*m* et l'*n* : on le remplace d'ordinaire en français par *o* : pronůntiare, *prononcer*.

Ç, C avec le son de l'*s*, comme ALENÇON.

C̈, C avec le son de deux *ss*, comme POIC̈ER, *picare*.

Ch, C avec le son de *ch*, comme CHEVAL, *caballus*.

Ğ, G avec le son presque de *gua*, *gue*, *gui*, *guo*, *gu*, comme ĞALLÈ, *callus;* VOLĞÈ, *vulgus;* ĞILBERT et ĞILBERT; ĞORGÈ, *guttur*.

G-, G avec le son presque de I-A, I-E, I-I, I-O, I-U (*ja*, *je*, *ji*, *jo*, *ju*), comme G-AMBÈ, de *gamba;* G-È, *ego;* G-ILBERT, *Gilbertus;* G-ÔIÈ, *gaudium*.

Ġ, G avec le son de S, comme LIĠONS, *legamus*.

S̀, S muette, comme MAIS̀TRÈ, *magister*.

S, S non sifflante à la fin des mots : dans le même

cas, on marque du même trait vertical T, R, et les autres consonnes; *Ex.* : LES BONES BESTÈS.

ÂI, ÊI, ÔI, ÔY, ÂU, ÊU, ÔU, sont des signes de diphthongues, comme MÂI, PLÊIN, MÔI, MÔY, CÂUSE, FLÊUR, PÔUR, qui traduisent *maius*, *plenus*, *mihi*, *mei*, *causa*, *flos*, *pro*.

AI, EI, OI, OY, AU, EU, OU, signes des mêmes voyelles non réunies en diphthongues.

EU, c'est EU mais d'un son plus sourd, comme CEUR, MEURT, *cor*, *moritur*.

Dubois est parti de bons principes; mais il les a exagérés, et les meilleurs même nous avons dû les modifier dans l'application. Ainsi, c'est à lui que nous devons la distinction du J et de l'I, du V et de l'U : son procédé n'est pas le nôtre, mais il a donné la règle. Il figure le J par I- et le V par U- : il eût été bien plus simple, comme l'a remarqué M. Francis Wey, de se borner à fixer l'emploi distinct de l'I et du J, de l'U et du V, qui existaient alors concurremment, confondus dans un même usage.

Trois consonnes, le *c*, le *g* et l'*s* l'occupent ensuite. C'est lui qui le premier encore a reconnu la nécessité d'un signe particulier pour empêcher la confusion du *c* dur et du *c* sifflant; nous plaçons une cédille (,) au-dessous de ce dernier; il plaçait un ' en dessus : *Alençon*, Alençon; c'est une différence, ce n'est pas un notable progrès. La prononciation et l'étymologie, voilà les deux guides de Dubois; visant à reproduire dans la plupart de nos mots français la consonne, mais la

consonne seule du primitif latin, il en aide la prononciation usuelle en la surchargeant d'une autre lettre que, dans notre moderne orthographe, nous avons :

ou mise après la consonne : *caballus*, cheval, *cheval;*
ou conservée seule : *legamus*, ligons, *lisons;*
ou supprimée : *guttur*, gorgè, *gorge.*

Pour les consonnes finales qui ne se prononcent pas, Dubois les marque d'un trait vertical R, S, T, et si cette marque était inutile pour quelques Français de son temps, elle était nécessaire pour les habitans de certaines provinces et surtout pour les étrangers, auxquels Dubois destinait son livre. C'est pour eux encore qu'il a créé les trémas et les accents dont nous avons en partie conservé l'emploi, mais d'une manière moins régulièrement systématique.

A propos de l'E et de ses trois formes, *è* de *gracè*, *é* de *charité*, *ē* de *aimēs* (*aimez*), on lui a reproché de n'avoir pas noté l'*ë* ouvert de *manière*, *matière*, etc. Mais est-on bien sûr qu'il existât? La façon dont le dix-septième siècle écrivait *matiére* et autres semblables, et la prononciation actuelle de plusieurs provinces, ne donne-t-elle pas un peu raison à cette omission (1)?

Après ce tableau, sur lequel nous avons dû nous étendre un peu, à cause des principes d'après lesquels

(1) Voyez l'intéressant ouvrage de M. Agnel sur la prononciation et le langage rustique des environs de Paris. — M.DCCC.LV, p. 12.

Dubois l'a composé, commence son œuvre proprement dite. Elle se divise en deux parties : l'Introduction à l'étude de la langue, et la Grammaire.

PREMIÈRE PARTIE.

Isagoge ou Introduction.

L'introduction (εἰσαγωγή) n'est autre chose qu'un traité étymologique rédigé à l'aide de l'hébreu, du grec et du latin ; après avoir parlé de l'emploi et de la prononciation des lettres, il signale les trois sons distincts qu'affectent les voyelles :

Son plein, quand elles sont seules ou à la fin des mots : *ago ;*

Son faible, quand elles sont suivies d'un M ou d'un N dans la même syllabe : *am, em, an, en ;*

Son moyen, quand elles sont suivies de toute autre consonne que M ou N : *al, el, il,* etc.

En terminant, il ajoute cette double règle : « A la fin des mots, on ne prononce aucune consonne, à moins qu'une voyelle ne suive, ou que la phrase ne soit terminée. » Encore au dix-septième siècle, j'en atteste mademoiselle de Gournay, encore maintenant dans nos écoles de campagne, on prononçait et l'on prononce les infinitifs en *er*, *aimer*, *trouver*, en faisant sentir l'R comme dans *finir ;* et ce fait explique la dernière partie de la règle posée par Dubois, et qui peut se formuler ainsi : les consonnes finales se prononcent

à la fin des phrases. Dans : *les femmès sont bonès*, la consonne finale se prononce seulement dans *bonès*.

Deux pages consacrées aux diphthongues sont suivies d'un long chapitre où l'auteur, sous prétexte de traiter du rapport des lettres entre elles, s'occupe longuement des modifications que subissent les mots en passant du grec au latin, et de ces deux langues au français; chacune des voyelles primitives est soumise à des modifications nombreuses qu'il énumère en y joignant de longues listes d'exemples; il suit la même marche pour chacune des consonnes, et, pour en faire bien comprendre les changements, il les range en trois classes, savoir :

1° B, P, PH, F, U-(V);
2° C, G, CH, X;
3° D, T, TH, Z.

Nous ne pouvons citer tous les exemples donnés par Dubois à l'appui de ses règles sur les mutations des lettres étymologiques; de ces listes, moins curieuses par l'orthographe même que par les nombreux termes, maintenant perdus, qu'on y trouve avec leur explication, nous croyons devoir extraire les mots les plus intéressants à divers points de vue : ceux-ci pour montrer la nouveauté, d'autres pour la justesse ou pour le caractère tout particulier de la méthode appliquée : quelques mots entre parenthèses suffiront pour expliquer les dictions trop dénaturées par une orthographe systématique; du reste, nous n'intervenons jamais pour soutenir aucun fait, avancer aucune opinion, ou introduire aucun exemple.

§ 1. CHANGEMENTS DES VOYELLES.

1. A. — *L'A se change :*

1° En E : *ala*, elè (aile) ; *talis*, tel ; *par*, per (pair) ; *honestas*, honesté ; *amabam*, aîméè (j'aimais) ; *audiebam*, oûéè (j'oyais, j'entendais), etc. ;

2° En I : *vacuare*, u-ider ; *devacuare*, deu-ider ;

3° En O et en U : *tangere*, toucer (toucher) ; *amamus*, [nous] aîmons ; *amabamus*, [nous] aîmoons (aimions) ;

4° En EA : *aqua*, eaûè ou iaûè par sync. de Q ; (eau) ;

5° En AI : *pax*, pais ; *granum*, grain ; *stramen*, estrâim (1) ; *trames*, trâim : d'où, *il vat grand trâim* (velociter) ; *il vat à grand trâim* (frequenti comitatu) ; *il tient grand trâim* (magnam alit familiam) ; cependant, de *tranare*, trâiner, c'est *trâin* qu'il faut dire ; *romanus*, romain ; mais on dit *roman* pour une histoire écrite en français (*historia gallico sermone conscripta*) ;

6° En AI : *trado*, g-e trai (je trahis) ;

7° En AU : *falsus*, fauls (faux) ; *legalis*, *legales*, leal, leauls (loyal) ;

8° En OU : *apertus*, ouu-ert ;

9° Enfin si l'A est combiné avec U, AU se change en O, en OU et en EU : *aurum*, or ; *thesaurus*, thesor (2) ; *audire*,

---

(1) Le *Dict. lat.-fr.* de H. Estienne (1531) traduit *stramen* par *foarre*, *estrain*.

(2) La forme *thésor* pour trésor s'est longtemps conservée, et l'étymologie y gagnait ; Nicot donne encore les deux formes.

oir et auir et ouir (ouïr); *cauda*, coe, et plus souvent coüe et ceue (queue); *aucha*, aüe, oüe, oie; — en *picard* eue (oie).

2. E. — *L'E se change :*

1° En A : *per*, par; *mercator*, marchant, qui vend, et qui marche; car *marcer* vient de *mercari*, parce que :

Impiger extremos currit mercator ad Indos.

2° En I : *legere*, lire; *tegula*, tiule, et, par métathèse, *tuile*;

3° En O : *ergo*, or; *heres*, hor ou hoir (héritier);

4° En U : *lectus*, *electus*, luct, eluct, et, selon quelques-uns, lu, elu; *thema*, thume (thème), *apostema*, apostume, que les raffinés prononcent *theme*, *apostemé*; *fœmella*, fumelle (1), *præpostus*, pruvost (prévot);

5° En IE : *petra*, pierre; *heri*, hier;

6° En EI : *plenus*, plein; *ingenium*, engein;

7° En OI : *tela*, toile; *dormiebam*, [je] dormoie; *viderem*, [je] voirroie ou verroie; *habere*, hau-oir.

Remarque. — Cette diphthongue *oi*, à la place de la voyelle *e*, est tellement du goût des Parisiens qu'ils nomment leurs lettres *boi*, *coi*, *doi*, *g-oi*, *poi*, *toi*,

(1) Nicot admet cette forme, à son ordre alphabétique, et renvoie à *femelle*.

au lieu de *be*, *ce*, *de*, *g-e*, *pe*, *te*. Il n'est donc pas étonnant que les Français traduisent le latin *me*, *te*, *se*, par *moi*, *toi*, *soi*. Les Picards sont plus près de l'étymologie; ils disent *mi*, *ti*, *si*, et plutôt *me*, *te*, *se*; cependant, *moi*, *toi*, *soi*, ne paraissent pas moins acceptables, comme purs mots grecs. Les Normands prononcent tous ces mots et les semblables avec un *e* et non en *oi*; ex. : *telè*, *estellè*, *sèè*, *ser*, *tect*, *velè*, *rè*, *lè*, *amèè*, etc.; pour toile, estoille, soie, soir, toict, voile, roi, loi, [j']amoie (j'aimois), etc. Aujourd'hui même cette prononciation semble avoir envahi Paris; on dit bien encore estoillè (étoile); mais si l'on entendait *estoillé* (étoilé) et non *estellé* (1), *endoibté* et non *endebté*, on mourrait de rire et l'on crierait au barbare;

8° En EU : *debitum*, deû, ou deût, ou debtè (dette); *debite*, deûement.

3. I. — *L'I se change* :

1° En A : *lingua*, languè; *lineum*, lingè (2), et, en picard, lange;

2° En E : *littera*, lettrè; *in*, en;

3° En U : *primarius*, prumier (premier); *fimarium*, fumier;

4° En I-(J) : *simia*, simi-è (singe); *pipio*, pii-on (pigeon); et réciproquement, I- (ou J consonne) en I voyelle : *rai-a*, raiè; *Troi-a*, Troiè;

---

(1) Nous avons repris *étoilé*, mais nous avons conservé *constellé*.

(2) Dubois n'est pas conséquent avec son système; il devait écrire : langè (*lingua*) et ling-è (*lineum*).

5° En ôi : *via*, voiè ; *vicinus*, vôicin ; *vitrum*, vôirrè ; *fides*, fôi.

Remarque. — Mieux vaudrait-il, pour tous ces mots, dire avec les Normands : véè, vécin, verrè, fé ; cet *e*, employé d'abord, les Français l'ont changé en *ôi*. dans la banlieue de Paris, on entend, à chaque instant dire : *par ma fé verè ;* l'affinité des deux sons *e* et *ôi* a causé la confusion.

6° En eu : *visus*, veu (vu) ;

7° En êi : *vigilia*, vêllè (veille) ; d'où *evigilare*, evêiler (éveiller) ; d'où encore *trau-êil* et *trau-êiler*, veille trop longue, veiller trop (1).

4. O. — *L'O se change :*

1° En a : *Babylon* (ville), babylard (babillard) ; *domina*, *domisella*, damè, damôisellè ;

2° En e : *ego*, i-è (2) et mieux g-è (je) ; *homo*, homè ;

3° En u : βοσκοῦ, buscè (bûche) ; *ossosus*, ossu (osseux) ; réciproquement, u se change en o : *mundus*, mondè ; *amamus*, [nous] amons (3) ;

4° En oû : *amor*, amoûr ; *moles*, moûlè (mesure de gros bois) ;

---

(1) C'est par scrupule étymologique que Dubois donne *traveil* pour *travail*, qui seul était alors employé : le pluriel *travaux* aurait dû lui montrer le danger de la forme qu'il adoptait.

(2) En Vendée on prononce *ie* : ce qui semble indiquer qu'il y avait autrefois confusion de l'l et du J dans la prononciation comme dans l'écriture, malgré la distinction faite par Dubois.

(3) La forme *amer* pour *aimer* s'est conservée dans le style de l'ancienne chancellerie ; les rois s'adressaient à leurs « amés » et féaux les gens, etc.

5° En EU : *hora*, heurè; *coquus*, *coquinarius*, ceu (queux), cuicinier; *probus*, *a*, *um*, preud, preudè. De là preud homè, preudè femè; preu vous facèt (c'est-à-dire grand bien vous fasse); les douces preus (les douze preux); *odiosus*, *horosus*, *vinosus*, odieus, heureus, vineus, qu'il faut écrire avec *s* et non, comme le vulgaire, avec *x* final, à cause du féminin, lequel ne diffère du masculin que par l'addition d'un *e*; *ovum*, euf, (œuf); *cor*, ceur (cœur), qu'il ne faut pas écrire *œuf* et *cœur* parce qu'il ne peut y avoir trois voyelles dans une même syllabe; *labor* fait labeur et labour : et en effet *o* de certains mots latins se change en *eu* et en *ou*, tantôt dans le même sens, tantôt dans des sens différents (1);

6° En OI : βοσκον, bois (*pic.*, bos; *flam.*, bosc). — En OI encore se change la lettre double Œ : *pœna*, poinè (2); *fœnum*, foin;

7° En UI : *coxa*, cuiscè (cuisse), d'où le diminutif *cuiscot* (cuissot); *octo*, uict (huit). — Réciproquement, UI se change en O : *fluitare*, floter.

5. U voyelle. — *L'U se change* :

1° En E : *circulus*, cerclè; *mundus*, mondè;

2° En I : *ebur*, iu-irè et iu-oirè (ivoire); *pungere*, pincer;

---

(1) On en pourrait citer de nombreux exemples *mourir*, *il meurt*, *mort*; *éprouver*, *épreuve*, etc.

(2) Le patois angevin a conservé *poine* pour *peine*.

3° En o : *summa*, sommè ;

4° En u-(v) : *februarius*, feru-ier, ou freu-ier, ou feu-rier (février). — Réciproquement, u-(v) se change en u : *vovere*, vouer ; *avicella*, aucel ou ocel (*pic.*). — En français, auceau, eceau ou ouceau (oiseau) ;

5° En ou : *pulla*, poullè ; *curia*, cour ; *subitus*, soubit ; *subtilis*, soubtil (1) ;

6° En oi : *nux*, nois ; *ungere*, oindrè ;

7° En eu : *fluvius*, fleuvè ; réciproquement, eu se change en u : ῥεῦμα, rumè, d'où enrumé, et, plus souvent, enroué ;

8° En ui : *puteus*, puis (puits) ; *lucere*, luirè ; *sum*, g-è sui (je suis).

9° L'υ (hypsilon) grec se change en u et en ou τύμβος, tumbè, d'où tumber (2) ; ὗς, hou ; houhou, injure aux femmes de mauvaise vie ; sou, pieds de porc conservés.

Remarque. — C'est une faute d'écrire en français avec un y des mots qui ne sont pas d'origine grecque, comme *amy*, *roy*, *loy* ; il faut écrire *ami*, *roi*, *loi* (3) ;

---

(1) *Soubit* et *soubtil*, pour subit et subtil, formes proposées par Dubois par respect pour l'étymologie, mais non admises de son temps. On trouve fréquemment *soutil* dans les textes du moyen-âge.

(2) Cette vieille forme, d'un usage alors général, s'est conservée dans le patois angevin. Son maintien était encore en question au milieu du dix-septième siècle, comme on le voit dans le *Discours sur l'Académie française*, 1652 (par Ch. Sorel.).

(3) Il semblerait cependant que, dans certains pays, les mots écrits par un y l'aient admis dans la prononciation pour deux ii ; dans l'île de Noirmoutier, par exemple, on prononce moÿ, toÿ, comme s'il y avait moille, toille (*ll* mouillés).

5 *bis*. U-(V). — *Le U se change :*

1° En B : *curvus*, courbè. — Les Gascons confondent les deux lettres et disent *bin* pour *vin*, *veau* pour *beau*;

2° En F : *ovum*, eûf ; *vicem*, fois ;

3° En N : *pavo*, *pava*, pan, panessè (paon) ; *rubus*, roucè et ensuite roncè ; la réciproque est plus fréquente ; *constare*, coûster (coûtèr) ; *donarium*, douairè ; *tonsare*, tôuser (1).

Enfin U consonne est souvent intercalé entre deux voyelles ; *deante*, deu-ant : ainsi de α (grec) privatif et de *eûl* (oculus), *eûclè*, *eûglè*, avons-nous fait *aveûglè*.

Remarque. — Pour empêcher l'hiatus, outre le U-(V) nous avons le T : *mea amita*, ma antè est devenu *ma tantè* (2) ; *mea avia*, ma aiè, a formé ma taiè ; — et l's : *dearmare*, desarmer (3).

§ 2. CHANGEMENTS DES CONSONNES.

Le B a sa place entre le P et le PH ou F, comme le G

(1) Mot conservé dans le patois angevin, pour *tondre*.

(2) On cite un assez bon nombre de mots où une consonne habituellement placée devant un mot s'est incorporée avec ce mot : ainsi dans *ma-t-ante* le T, qui était euphonique comme dans *a-t-il*, s'est joint à *ante* pour faire *tante* ; ainsi *hedera*, hierre, précédé de l'article ; c'est *l'hierre* : de là *lierre* ; *angouste*, *l'angouste*, est devenu *langouste* ; de même pour *anspessade* et *lanspessade* qu'on disait indifféremment.

(3) L's était une lettre euphonique comme le T ; au dix-septième siècle au lieu de *on a*, pendant quelque temps la cour elle-même a prononcé *onz a*.

entre le C et le CH, comme le D entre le T et le TH ; les lettres de chaque ordre sont toutes entre elles dans le rapport le plus étroit.

1. B. — P. — PH, F. — *Ces consonnes se changent, savoir :*

1° B en U-(V consonne) : *faba*, feu-è (fève) ; *faber*, feu-rè (1) ;

2° B en U (voyelle) : *debitus*, deû ;

3° P en U-(V consonne) : *cupa*, cuu-è (cuve) ; *cupella*, cuu-el ou cuu-iel (cuvier) ; *ripa*, riu-è (rive) ;

4° B en P : *turba*, troûpè ; *lambere*, laper. — Réciproquement : *duplus*, doûblè ;

5° B en F : *sibilare*, sifler ;

6° B en C : *cubare*, coûcer (coucher), i-oûcer (jucher), coûu-er (2), trois mots avec trois sens différents ;

7° B en G : *ruber*, roûg-è ; *rabies*, rag-è ; *jubilare*, i-oûgler (jongler).

2. C. — G. — CH. — *Ces consonnes se changent, savoir :*

1° C en G : *acer*, aîgrè ; *judex*, i-ug-è ; *locare*, log-er. — Réciproquement, G se change en C : *mungere*, moûcer (moucher) ; *tangere*, toûcer (toucher) ;

2° C en QU : *nasci*, naèquir, naîstrè ; *vesci*, vesquir (3)

(1) *Fèvre*, ouvrier. *Aurifaber*, ouvrier qui travaille l'or, *orfèvre*.

(2) Il semble cependant que dans *couver*, *mauvais* et quelques autres mots, le V, alors confondu avec l'U, dans l'écriture, se confondit aussi dans la prononciation : car en Anjou on prononce *couer*, *mauais* ; nous avons fait une observation analogue pour l'*i* et le *j* (p. 13).

(3) Primitifs supposés pour expliquer *il naquit*, *il vesquit* (vécut).

(i. e. *vivere*, vivre). — Réciproquement, QU en C : *coquina*, cuicinè; *quinque*, cinc, et non cinq, parce que Q ne va pas sans U;

3° C en H : *caballus*, ceval; *vacca*, vacè (cheval, vache);

4° CH en G; QU, C : *concha*, coquè, coquilè; *schola*, escolè; *canthus*, g-antè (jante d'une roue);

5° C en T : *pascere*, paistrè (paître); *benedicere*, benitrè, pour *benicrè* (bénir). — Réciproquement : *justitia*, justicè; *platea*, placè.

3. T. — T. — TH. — *Ces consonnes se changent :*

1° D en T : *plaudere*, ploter. — Réciproquement, T en D : *tunc*, done; *fatuus*, fadè; *panata*, panadè;

2° D en C : *lædere*, blecer; *pendere*, pencer; *impedire*, empecer : on donne quelquefois *impeccare* pour racine à ce mot, par une étymologie plus subtile que juste; c'est comme si l'on disait : envelopper dans l'erreur ou le péché;

3° D en G : *rodere*, rong-er; *tardare*, targ-er (1); quelques-uns disent *tarder*. — Réciproquement : *plangere*, plaindrè; *pingere*, *tingere*, *cingere*, pindrè, tindrè, cindrè; *spargere*, espardrè (2);

4° D en L : *Egidius*, Gilè;

5° D en M : *consuetudo*, coûtumè; *incus*, *incudis*, engumè et englumè (enclume);

---

(1) Le *d* et le *g* se confondaient en effet volontiers. Le dictionnaire de Nicot donne de même *corions* (corjons) et *cordons*, *mardelle* et *margelle*, etc.

(2) D'où épars, éparse.

6° D en N : *verecundia*, vergonnè;

7° D en U-(V consonne) : *gladius*, glau-è ou glàlu-è.

4. G. — *Le G se change :*

1° En C : Voy. C; — 2° En D : Voy. D;

3° En U-(V consonne) : *gilus*, vis, et de là *virer*.

5. H.

1° H s'ajoute, comme aspiration, au devant des mots latins : *altus*, *ardeo*, *ulula*, pour former les mots : hault, hardi, hulotè;

2° H se supprime dans *Hordeum*, org-è.

6. L. — *L'L se change :*

1° En R : *luscinia*, rosciniol ou roscinol (rossignol); *epistola*, epistre, pour epistlè;

2° En T : *pallium*, *palliolum*, palleto : pour palliot.

7. M. — N. — *Ces lettres se changent, savoir :*

1° M en N : *mappa*, nappè; *matta*, nattè. — Réciproquement : *coninitiare*, comencer;

2° N en U. — (Voy. U);

3° Enfin N se supprime dans : *concha*, coquè; *conchula*, coquilè; ce dernier mot désigne à la fois l'étui d'un limaçon et une coiffure de demoiselle; (1) — *insula*, islè.

---

(1) Furetière prétend que la rue *Coquillère* tire son nom de ce qu'on y fabriquait et vendait beaucoup cette coiffure (v° *coquille*).

8. P. — *Le P se change :*

1° En C : *spuma*, escumè; *spumare*, escumer; de là le nom d'*escumeurs de mer*, donné aux pirates, et d'*escumeurs de latin*, aux pédants; — *rupes*, rocè;

2° En U (V consonne). — Voy. B...

3° En F : *caput*, cef (chef).

9. QU. — *Le QU se change :*

1° En G : *æqualis*, egal;

2° En C : — Voy. C.

10. R. — S.

Le changement de R en S et de S en R était fréquent chez les Grecs et les Latins. Nos femmelettes de Paris, et, à leur exemple, quelques hommes, affectent de mettre des R pour des S, et des S pour des R (1). Ils diront par exemple : *Jeru Masia*, *ma mesè*, *mon pesè*, *mon fresè*, et mille autres mots semblables, pour *Jesu Maria*, *merè*, *perè*, *frerè*, etc.

1° R se change en S : Κουρτινος, cousin, cousinè, que nos Parisiennes prononcent *courin*, *courinè*;

2° R en L : *Christophorus*, Christoflè.

11. T. — *Le T se change :*

1° En C. — Voy. C;

(1) Le *Biau fy de Pasy* (le beau fils de Paris) poème attribué à Marot, plus tard Gabriel Naudé, dans son *Mascurat*, constatent cette mode et en montrent la persistance; on la retrouve en Berry, où l'on dit *chemire*, *urage*, pour *chemise*, *usage*, etc....

2° En L : *satur*, *saturare*, saûl, saûler (soûl soûler);

3° En G : *natare*, nag-er;

4° En R. — Le T et le D se changent souvent en R devant une autre R : *Petrus*, Pierrè; *quadrare*, car-rer; *vitrum*, vôirrè, d'où *verrines* et *verrières*, c'est-à-dire *fenestre* de verre.

12. X.

Comme l'X a la double valeur de CS et de GS, et que le C comme le G ont un grand rapport avec l'S, on trouve souvent l'X des Latins remplacé par deux SS en Français : *exire*, issir (1). — Si, après l'X vient une consonne, cet X se conserve ou se remplace par un S : *exprimere*, exprimer; *exprobare*, esprôuu-er.

L'auteur termine ici la première partie de sa tâche; s'il a été long, c'est qu'il a tenu à prouver une thèse que Calepin, Perotti (2) et d'autres avaient soutenue avec des arguments moins incontestables. — Il a montré les caractères particuliers des lettres et leurs rapports communs : il va poser les principes à l'aide desquelles on pourra faire passer sans embarras les mots du latin ou du grec en français : ce qui précède a pu y préparer et peut déjà tenir lieu de règles.

FIGURES.

Les Français, pour s'approprier les mots hébreux,

(1) Sortir; d'où *issue*.

(2) Calepin. La 1e édition de son dict. en 7 langues parut à Reggio, en 1503. — Perotti. La 1re édit. de ses *Rudimenta grammatices* est de 1473.

grecs et latins, y ont préposé, intercalé ou ajouté une syllabe ou une lettre, que d'autres fois ils ont enlevée au commencement, au milieu, ou à la fin; parfois ils ont procédé par division, contraction, transposition, et enfin même par transformation. — On reconnaît ici dix figures de grammaire, que l'auteur examine successivement :

1. La *prothèse* ou *préposition* consiste à placer une lettre ou une syllabe avant le mot : *spina*, espinè; *spiritus*, esprit;

2. L'*épenthèse* ou *interposition* intercale dans le mot une lettre ou une syllabe : *puella*, pucellè; *turbare*, troûbler;

3. La *paragoge* ou *allongement* ajoute une lettre ou une syllabe à la fin d'un mot : *portio*, portion;

4. L'*aphérèse* ou *ablation* enlève une lettre ou une syllabe au commencement d'un mot : *sordidus*, ord (d'où *ordure*); *jejunum* (jeûne), i-unè;

5. La *syncope* ou *coupure* enlève une lettre ou une syllabe dans le corps d'un mot : *fidere*, fier; *laudare*, louer; *plaga*, plaîè;

6. La *diérèse* consiste à diviser une syllabe en deux : ainsi *bois* (buxus), et *g-e hai* (odi) se distinguent de *bôis* (βοσκον) et de *g-'hâi* (habeo);

7. La *synérèse* est la contraction de deux syllabes en une : *satur*, saûl (soûl); *servus*, serf;

8. La *métathèse* transpose une lettre : *tymbèr*, tymbrè; *Evander*, Eu-andrè;

9. Les *métamorphoses* ou changements des let-

tres nous ont déjà fourni de nombreux exemples;

10. L'*apocope* ou *retranchement* consiste à enlever une lettre ou une syllabe à la fin d'un mot : *odiosus*, odieus; *adorare*, adorer.

Remarque. L'*apocope* se marque souvent par l'*apostrophe*. En effet, à l'exemple des Grecs, nous mettons d'ordinaire, après la dernière consonne d'un mot, une apostrophe qui annonce la suppression d'un A, d'un E, d'un I, et même, dans le Hainaut, d'un U.

Les Latins ne marquaient jamais la suppression d'une lettre ou d'une syllabe, même dans la mesure d'un vers; Dubois est le premier, dit-il, qui ait employé l'apostrophe, et il en règle ainsi l'usage :

A s'élide rarement : *m'amiè*, *t'amiè*, *s'amiè*, pour *ma amiè*, *ta amiè*, *sa amiè*.

E est presque la seule lettre que nous élidions : *tu n'es qu'un badin*, pour *tu nè es què un badin*.

I s'élide rarement; on le trouve pourtant élidé dans : *g-è n'irâi pôinct*, pour *g-è nè i irâi pôinct*.

O ne s'élide pas; d'ailleurs il n'est, que je sache, aucun mot français terminé par *o* (1).

U ne s'élide pas en français; dans le Hainaut on dit *t'es sag-è*, pour *tu es sag-è* (2).

Sous le titre de *Canones* suit une longue liste de mots répartis en différentes classes selon les différentes figures que l'auteur a reconnues; ces listes sont sur-

(1) L'auteur oublie le mot *palleto* qu'il a donné plus haut. — Voy. p. 19.

(2) Le patois angevin, et la plupart des patois congénères, ne prononcent pas autrement.

tout curieuses, pour le grand nombre de termes, maintenant perdus, qu'elles nous présentent et qu'elles expliquent, et pour les locutions patoises qu'elles conservent.

Ce travail occupe une place importante dans l'œuvre de Dubois; en voici le rapide résumé.

Prothèse : Avant l's suivie d'une autre consonne nous écrivons ordinairement un E : *scala*, escelè (échelle); *studium*, estudè; quelquefois un O : *struthius*, ostrucè ou ostrucè (autruche) (1), ou d'autres lettres : *ranunculus*, grènoulè (2), pour *rènoulè*.

Epenthèse : Les noms français qui, après la syncope opérée sur les primitif latins, se termineraient en *mrè*, *mlè*, *nlè*, *lrè*, *nrè*, *srè*, prennent, pour aider la prononciation, un *b* entre *m* et *r*, *m* et *l*; un *g* entre *n* et *l*; un *d* entre *l* et *r*, *n* et *r*, *s* et *r*, de sorte que *l*, *m*, *n*, *s*, appartiennent à la première syllabe, non à la dernière : *pulvis*, poûldrè (poudre); *numerus*, nombrè; *tener*, tendrè; *spinula*, espinglè; *consuere*, coûsdrè pour consdrè; *cumulus*, comblè.

Paragoge : Les mots latins en O s'allongent ordinairement d'un N en passant en français : *Cato*, Caton; *regio*, region.— Parfois le français forme des féminins en *esse* qui n'existent pas en latin : *hæc dux*, ducesse (duchesse, du masculin *duc*).

Apherèse : *glis*, loir; *sordidare*, ordir (salir).

---

(1) Nicot (édit. 1573) donne les formes *ostruce* et *austruche*.

(2) Nicot, au mot *grenouille*, dit : « Il vient de *Ranunculus*, ou de *Ranula*, diminutif, en adjoustant *g* au commencement. Aucuns escrivent et prononcent *renouille* »

Syncope : Des substantifs en *ulus*, *ula*, *ulum*, le français retranche l'*u* : *articulus*, articlè ; *fabula*, fablè ; des adjectifs en *bilis*, il retranche l'*i* : — *honorabilis*, honorablè ; *flebilis*, fleblè ou flebè (1) (faible) ; — des verbes en *ico*, il retranche le *c* : *clarificare*, clarifier ; *mendicare*, mendier ; — dans les mots suivants on supprime *in* : *nominare*, nomer ; *fœmina*, femè, femnè, famè ; et ailleurs le *g* : — *plaga*, plâiè.

Apocope : Les mots latins en *alis* passent en français avec suppression de *is* final : *liberalis*, liberal ; et la plupart changent l'*a* en *e* : *naturalis*, naturel ; — les mots en *mentum* rejettent *um* : *sacramentum*, sacrement ; — les mots en *lentus* perdent *us* : *fraudulentus*, fraudulent (frauduleux) (2) ; *somnolentus*, somnolent ; — les mots en *arius* ou *arium* retranchent *us* ou *um* et transposent l'*i* : *armaturarius*, armurier ; *armarium*, armâirè (3) (armoire) ; *notarius*, notâirè ; — les mots en *osus* perdent *us*, et changent *o* en *eu* ou *u* : *vinosus*, vineus ; *membrosus*, membru. — Enfin, les mots des cinq déclinaisons latines perdent en général, pour passer en français, et leur terminaison et, s'il y a lieu, l'une des consonnes redoublées qui précèdent : *ferrum*, fer ; *bonus*, *bona*, bon, bonè.

---

(1) On lit dans Nicot : « Flebe, aucuns prononcent ainsi, disans qu'il vient de *flebilis* ; autres prononcent *feble*, et ce par metathèse ; autres prononcent *foible*. » — Menage dit dans ses *Origines* (1650) : « En quelques lieux de France on prononce encore à présent *floibe*. »

(2) Nicot donne les deux formes, *fraudulent* et *fraudulenx*.

(3) Nicot donne ce mot, et ne donne pas *armoire*. — Cf. Ménage *Observations sur la langue françoise*.

Remarque. — Dans les adjectifs, le masculin et le neutre sont semblables en français; le féminin se forme par l'addition d'un *e*, avec la consonne double ou simple, selon le primitif latin : ainsi *bellus*, *bella*, fait bel, bellè; mais *bonus*, *bona*, bon, bonè.

Dans les noms, le féminin, s'il y a lieu, se forme de la même manière : Martin, *Martinè*; liepard (léopard), *liepardè*; si le mot, adjectif ou substantif, est terminé au masculin par *f*, on le change au féminin en *u*-(*v*) : natif, *natiu-è*; serf, *seru-è*, et non *natifu-è*, *serfu-è*.

Metathèse : l'*r* final des mots latins se transpose généralement : *tener*, tendrè; *dexter*, dextrè.

Synérèse : La synérèse a lieu après la syncope d'une consonne : *securus* (sync. *c*), séur (sûr); *aqua*, (sync. *q*), eaûè (eau).

Diérèse : *buxus*, bois ou boûis (buis).

Après avoir ainsi passé en revue toutes les figures à l'aide desquelles du mot français on peut remonter au primitif latin, Dubois donne quelques autres règles de dérivation qui échappent à tout classement.

1. A l'imitation des Latins, les Français forment un grand nombre de mots par l'addition de la finale *ag-è* : *villè*, villag-è; *pas*, passag-è; *homè*, homag-è; *dam*, damag-è ou domag-è.

2. Du féminin d'un adjectif supposé, on forme aussi un grand nombre de vocables : tels *montâinè* (montagne), *fontâinè*, *medecin*, qui viennent du féminin de *montanus*, *fontanus*, *medicinus*, etc. On peut y joindre tous les substantifs comme *vallèè*, *arméè*, *issuè*,

rostiè, etc., etc., qui dérivent de participes passés, et les suivants qui viennent de participes futurs vrais ou fictifs, tels que : *facturè*, *usurè*, *ordurè*, *parurè*, etc.

3. Du datif des participes en *ns*, les Latins forment un grand nombre de mots de la première déclinaison : *sciens*, *scienti*, *scientia* ; les Français de même : *sciencè*, *creancè*, *alliancè*, etc.

4. Des mêmes participes, souvent aussi nous tirons verbes : *plaîcant* (de *placens*) a fait *plaîcanter ; puant* (de *putens*) donne *empuantir*, etc.

5. Un grand nombre de noms (substantifs et adjectifs), au lieu de nous venir des verbes latins par le participe passé, sont formés de l'infinitif dont ils conservent la consonne caractéristique : ainsi, de *lædere*, *læsus*, laîd ; *findere*, *fissus*, fendu ; *imprimere*, *impressum*, *impressor*, imprimeur.

6. Comme les Latins, nous joignons en composition l'impératif à un substantif : *cèau-rèchef* (couvre-chef), *caûlcèpied* (chausse-pied), *curorellè* (cure-oreille), *curèdent*, *traîclôu* (1), etc.

7. Un grand nombre d'infinitifs, en français comme en latin et en grec, sont pris pour substantifs : *en son dormir*, *mon dipner* (2), *mieûs vault sau-oir qu' hau-oir*.

8. Pour fortifier une négation, nous avons en fran-

---

(1) Le dictionnaire de Nicot (1573) admet ce mot :
TRAICLOU, à trahendis seu extrahendis clavis sutorum nomen habet. — C'est donc l'espèce de tenailles particulière aux cordonniers.

(2) « Prandium, *dipner* appellamus, a græco δεῖπνον. » (*Joach. Perionii dialogorum de linguæ gallicæ origine, ejusque cum græco cognatione libri IV.* — Parisiis, Seb. Nivelle, 1554. — 1 vol. in-8°, f° 101, *verso*). — Nicot accepte la même étymologie, mais écrit *disner*.

çais les mots : *pas*, *pôinct*, *grâin* et *brin*, *goûttè*, *nul*, *personè*, *amè*, *i-a*, *rien*.

Exemples : Il n'i est pas *ou* pôinct; g-è n'en hâi goûtte, g-è n'en hâi grâin, g-è n'en hâi grâin nè goûttè, g-è nè vôi nè grâin nè goûttè, il n'i hât nullè pomè, tu n'entras i-a.

A propos de ces mots négatifs, Dubois fait une remarque fort juste. On regarde, dit-il, généralement *rien* comme négation ; on a tort. Les phrases où on emploie ce mot seul, dans un sens négatif, sont elliptiques.

Exemple : Que faites-vous? — *Rien*. C'est-à-dire, g-è nè fâis rien (1).

9. La prononciation et souvent l'orthographe confondent un grand nombre de mots dont le sens diffère; par exemple : *mactra*, mâis (2) ; *magis*, mâis ; *tamen*, mes (3); *mitte*, mes (4); *missus*, mes (plat) ; *mei*, *meæ*, *mea*, mes ; *Mete*, *Metarum*, Mets (ville) ; les *trespasses*, ce sont les morts ; les *trâicts passes*, ce sont les coups bus : c'est par ce dernier qu'il faut expliquer la locution amphibologique : *hom pisset pôur lès trâicts passes* (on pisse pour les traits passés — ou bien trépassés).

---

(1) Nicot cite textuellement le passage de Dubois. Pasquier (*Recherches de la France*, liv. VIII, ch. 53) soutient le même fait, qui d'ailleurs est maintenant hors de discussion.

(2) Le dictionnaire de Nicot (1573) donne les formes *maiet*, *may*, *mect*, *met*, pour ce mot qui signifie : huche à pétrir le pain. Il a été conservé en Anjou, où on le prononce : *mette*, comme *bette*. — Joachim Périon (ouvrage cité) donne la même étymologie, mais il écrit *mect*. Richelet ni Furetière n'admettent ce mot; en picard il existe sous la forme *maie* ou *moie*, et dans presque tous les patois de la langue d'oïl.

(3) Distinction d'orthographe inutile; *mais*, de *magis*, traduit *tamen*.

(4) Du verbe *mettre*, *mets*.

10. Quand d'un mot terminé par une consonne dérive un autre mot, par l'addition d'une voyelle, la prononciation de la finale primitive varie : autre est le son de *a* dans *van* et *vanner;* de *e* dans *I-en*, *I-ènet*, *I-ènetè;* de *i* dans *divin* et *divinè;* de *o* dans *façon* et *façoner* (façon, façonner.)

Remarque. Dans tous ces mots, il faut éviter de redoubler la consonne, à moins qu'elle ne soit redoublée en latin ; ne dites donc pas *bonnè*, *tellè*, etc.

11. Au commencement d'un grand nombre de mots, où le latin et le picard ont un *g̈*, les Français écrivent et prononcent *i-* (j) : *gaudium*, i-oiè (pic. g̈oiè); *gamba*, i-ambè (pic. g̈ambè).

12. Au contraire, où le picard traduit le *g* latin par *ou*, le français met souvent un *g̈* dur : *vadium*, picard *ouag-è*, français *g̈ag-è* (1); *variare*, pic. *ouairir*, français *g̈airir*, (2) etc.

13. Les Français terminent en *au* un grand nombre de mots que les Picards, plus voisins du latin, traduisent en *el* : *pellis*, *pel*, peau; *novellus*, *nouu-el*, nouu-eau, etc.

14. La syllabe *al* des Latins est souvent changée par le français en *aul* ou *au* : *vallis*, vau et vallèe; *valeo*, g-è vaul; *fallo*, g-è faul; *salio*, g-è saul (je saute); *alter*, aultrè; etc. ; et tel mot français conserve *al*

---

(1) Périon tire ce mot ἀπὸ τοῦ γαιειν, il l'écrit *gager*. Menage le dérive, avec raison, de *vadium*, comme Dubois.

(2) *Guarir*, écrit Nicot; et il ajoute : « Le Picard dit *ouairir*; et semble qu'il vienne de *variare* : morbo enim propulsato, valetudinem variat ac commutat in melius quisquis alium persanat. »

au singulier qui prend *aû* pour le pluriel : ceu-al, ceu-aûls ; *æqualis*, egal, egaûls. Cependant *talis* fait *tel*, que le vulgaire prononce souvent *aûtié* (1).

Ainsi finit la première partie du livre de Dubois ; il est suivi de la grammaire française ou plutôt de la grammaire latine-française ; nous en allons donner l'analyse, en élaguant avec soin, comme nous l'avons fait déjà, les règles propres à la grammaire latine, et non moins nombreuses que celles qui regardent notre langue : celles-ci seules appartiennent à notre travail.

DEUXIÈME PARTIE.

Grammaire française.

Dubois compte en français, comme en latin, huit parties du discours : le nom, le pronom, le verbe, l'adverbe, le participe, la préposition, la conjonction et l'interjection ; il confond l'adjectif qualificatif avec le nom, et tous les déterminatifs, y compris l'article, avec le pronom.

Cette confusion, compliquée de la fâcheuse idée que le français était calqué sur le latin seul, amène l'auteur à étudier, dans les noms :

1° *La qualité ;* — ils sont propres ou communs ;

---

(1) On trouve *tiex* et *autel* pour *tel* dans les coutumes du Beauvoisis, etc.

2° *La comparaison;* — trois degrés : positif, comparatif et superlatif;

3° *Le genre;* nous conservons presque toujours le genre des Latins; mais nous faisons en général neutres les noms d'arbres (1), et féminins les noms de fruits.

Une erreur singulière de Dubois, c'est de penser que certains noms sont des deux genres parce que, par exemple, l'usage autorise à dire *une espée* et *mon espée;* et cependant il voit la raison de l'emploi de *mon* devant ces mots à voyelle initiale qu'il ne reconnaît pas comme franchement féminins : on leur a donné les deux genres, dit-il, pour échapper à la dureté de l'apostrophe dans *m'espée*, etc. Parlant, à propos du genre, des noms adjectifs, il attribue une même terminaison au masculin et au neutre, auxquels on ajoute *e* pour former le féminin : *bon, bone; ami, amie.*

4° *Nombre :* le pluriel se forme par l'addition d'un *s*, excepté dans les mots déjà terminés par cette lettre : *le temps est odieus, les temps sont odieus.*

5° *Figure :* le mot est simple, comme *ami*, ou composé comme *ennemi.*

6° *Cas :* les cas en français n'ont qu'une terminaison, dit Dubois; à quoi bon les reconnaître demandera-t-on? à cause de la déclinaison.

7° *La déclinaison* se fait à l'aide de la particule *le* traduisant *ille, illud*, et *la* qui traduit *illa;* — génitif : *de, du* (*illius*), etc.

---

(1) Excepté, dit Dubois, *une saule;* en français moderne, un saule.

De ces particules, de ces articles, Dubois ne veut pas faire une classe à part, mais il en fixe nettement l'objet et l'emploi ; dans un sens vague on emploie la préposition seule : *fûrè fonction* DÈ *mâistrè ;* devant le mot qui sera déterminé, restreint par ce qui suit, on met l'article : *la fonction* DU *mâistrè dè la mâison.*

Le chapitre suivant reconnaît différentes espèces de noms, suivant que le nom est :

National ; EXEMPLE : *parrhisien ;*

Indéfini : *qui?*

Collectif : *pêuplè ;*

Partitif : *âultrè ;*

Compréhensif : *vinè* (1) ;

Factice (ou formé par onomatopée) : *bombon* (*bombus*) ;

Numéral : *un* (cardinal) et non *ung*, qui demanderait pour féminin *ungè ;* — *primè* (ordinal) ;

Diminutif : *côultel* (de *cultellus*, de *culter*) ;

Possessif : *platoniquè ;*

Professionnel : *côultellier ;*

Verbal : *docteur*, etc.

Glissant sur ces différentes classes, ou renvoyant à

(1) Dubois n'écrit jamais *vigne* et n'admet pas le son *gne*. On l'a vu, p. 26, pour *montaine ;* au moyen-âge et plus tard, on voit fréquemment des mots comme *fine*, *terminer*, rimer avec d'autres comme *digne*, *assigner*. L'Académie note encore la prononciation de *sinet* pour *signet*. — Christine de Pisan fait rimer *digne* et *mine ;* Coquillart, *lignes* et *matines ;* Clément Marot, *désigne* et *cuisine*, *insigne* et *buccine*, *règne* et *chêne ;* Ronsard, *cygne* et *Jacqueline*. — Ménage (*Observat. sur la langue fr.*) constate la prononciation de *anneau* pour *agneau ;* — Oudin (*Gram. fr.* 1656) dit qu'on ne prononce pas le *g* dans *cognoistrè*, *signifier*, *prognostiquer*, *regnard*, *signe*, etc. — Il semble donc que le son *gne* était peu usité dans notre ancienne langue.

d'autres parties de son ouvrage, Dubois insiste uniquement ici sur les numéraux et sur les diminutifs.

Numéraux. — Les numéraux sont cardinaux, tels *un* ou *preût* (πρῶτος) (1), ou ordinaux, tels *primé* et mieux *prumier*, *second*, *tierc*, etc., ou *unimè*, *dêusimè*, *trôtsimè*, etc. — Dubois ajoute ensuite les duplicatifs, comme *simplè*, *doûblè* ; les diviseurs : *tierc*, *denier* (denarius); les numéraux de jeu : *ternès*, *quaternès*, *quinès*, *senès*, etc.

Diminutifs. — Les diminutifs dont il parle longuement, avec tout l'intérêt que ces termes inspiraient aux écrivains du seizième siècle, et à mademoiselle de Gournay, pendant le dix-septième, réclament : — 1° Une terminaison de même genre que le primitif ; — 2° Une formation régulière ; — 3° une signification conforme à celle du primitif.

Outre les terminaisons dérivées du latin comme la terminaison française *eâu* (picard : *el*), dans *coûlteau* et *coûltel*, — et de l'allemand, comme *quin* dans *brodè*, *brodequin* (2), *mandè* (manne), *mandequin* (mannequin), nous avons en français des terminaisons propres dont les principales sont : *et*, *etè* ; *in*, *inè* ; *ot*, *otè* ; *on* :

Exemples : Jaquè, *Jaquet*, *Jaquetè* ; femmè, *fem-*

---

(1) Nicot donne les deux formes *preut*, *empreut* ; Perion cite *empreu*. En Anjou, les enfants qui jouent disent, après avoir *équillé*, c.-à-d. tiré à qui jouerait le premier : je suis le *preû*, — le *seg*, — le *ter*, etc.

(2) Nous ne savons où Dubois a pris ce prétendu primitif *brode* ; il ne se trouve dans aucun lexique. La terminaison diminutive *quen* n'est autre que celle des Allemands *chen* : ce qui n'a pas empêché Ménage de dériver *brodequin* de l'espagnol *bordegiez*, que les dictionnaires modernes ne donnent point : on y trouve *brodequin* traduit par *boragui*.

meletè; Janot, *Janotin*; Jan, *Janin*; sot, *sotin*, *sotinè*; Pierre, *Pierrot*, *Pierrotè*; vin, *vinot*; g-ambè, *g-ambon*; lard, *lardon*; vallet, *vallèton* (étymologie βάλλω, j'envoie).

Un même mot peut recevoir plusieurs diminutifs : — 1° Successivement : Jan, *Janot*, *Janotin*; — Ou 2° concurremment : Jan, *Janet*, *Janin*, *Janot*, *Janon*; ce dernier est féminin.

A ces terminaisons il faut joindre celle des mots tirés du latin en *aster*, tel *sourdastrè* de *surdaster*, etc., et d'autres en *ard*, tels : coquè, *coquard*; coquilè, *coquilard* (*i. e.* sot); pois, *poissard* (*i. e.* voleur), etc.

FRONOMS.

Dans les pronoms, il faut examiner la qualité ou nature : ils sont définis ou indéfinis; le genre; le nombre; la figure : ils sont simples ou composés; la personne; les cas, et la déclinaison.

Le pronom est simple comme *chè* (ce), ou composé de deux mots : *chest* (cest), formé de *hic-iste*, ou composé de trois, comme *chestil* ou *chestui* (cestui) qui vient de *hic-iste-ille*.

Quant aux cas et à la déclinaison *g-è* vient de *ego*; au génitif, écrivez *môi* ou *môy* (prononcez *mœ*), selon que vous le dérivez du latin *mei*, ou du grec μοῦ; mais ne confondez jamais dans l'usage l'*i* et *y*!

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans les règles innombrables, ni dans les étymologies hasardées qu'il donne : tout pénétré de l'influence exclusive qu'il sup-

pose au latin sur notre langue, il se jette à plaisir dans des erreurs de grammaire qui sont, à le bien prendre, de véritables règles de traduction. Ainsi regarde-t-il *leur* comme un génitif, parce que *leur* traduit *illorum* : *illorum* liber, *leur* livre. N'eût-il pas mieux valu dire : rendez le génitif du pronom personnel latin par un possessif français? Mais il aurait fallu descendre de l'échafaudage latin, et modestement marcher sur un terrain français ; la grammaire ne pouvait sitôt s'y résoudre.

DU VERBE.

Distinguez dans le verbe la qualité, le genre, le nombre, la figure, le temps, les personnes et les conjugaisons. — Les modes et la forme soit primitive, soit dérivée, dépendent de la *qualité* (1).

1° Qualité ; *modes*. — Les modes expriment nos sentiments ; ils sont les mêmes en français qu'en latin et en grec : indicatif, impératif, optatif, conjonctif, infinitif. L'impersonnel, ajouté par quelques-uns, n'est pas un mode, mais un verbe qui a des modes sans avoir de personnes ; nous le rendons par *hom* ou *l'hom* avec un verbe défini. *Ex.* : Curritur, *hom* *ceurt*.

Formes. — Les verbes ont deux formes ou deux espèces ; ils sont parfaits, c'est-à-dire primitifs, ou dérivés.

2° Genre. — Le *genre* qui fait connaître le sexe des

(1). C'est surtout dans cette théorie du verbe qu'on voit quelles concessions fait le grammairien français au grammairien latin. Dubois le comprend, et il s'écrie : « *Sed quo feror? grammatica latina scribo, non gallica!* »

noms, indique, dans les verbes, s'ils sont actifs, passifs, neutres, déponents ou communs. — Les Français ne reconnaissent que l'actif, le passif et le neutre ou moyen, et ils se règlent pour les distinguer, non sur la voix, mais sur le sens.

Les verbes actifs agissent hors d'eux ; les verbes passifs, dans tous leurs temps et toutes leurs personnes, sont rendus par le verbe *être* et le participe passé ; les verbes neutres ont par eux-mêmes un sens complet, et ne marquent ni l'action d'un autre sur nous, ni notre action sur un autre : *g-è respirè*, etc.

3° Nombre. — Les verbes ont deux nombres, le singulier et le pluriel.

4° Figure. — Le verbe est simple : *g-'âimè*, ou composé : *g-è râimè* (redamo).

5° Temps. — Nous avons les mêmes temps que les Latins, avec une forme de passé en plus, puisque pour rendre *amavi* nous avons à la fois : *g-'hâi aimé* et *g-'âimâi*.

6° Personnes. — Nous avons trois personnes à chacun des deux nombres, partout excepté à l'impératif, qui n'a pas de première personne.

« Comme les Latins, dit Dubois, ont deux formes pour les 3es personnes plurielles des parfaits à tous les modes, les Français des diverses provinces ont souvent différentes formes pour les mêmes personnes des mêmes temps, surtout à l'imparfait de l'indicatif, de l'optatif et du conjonctif : tant sont généralement confondus et corrompus les éléments du langage ! Il

semble que les Français ignorent que leur langue puisse être soumise à certaines lois ; et c'est naturel : je n'ai encore vu jusqu'à ce jour rien d'écrit sur les règles particulières à la langue française, et personne n'a vu davantage. Pour nous, si Dieu favorise notre entreprise, nous ferons tous nos efforts pour que le français devienne aussi simple, aussi pur que le latin dont il est sorti en grande partie, et pour qu'on puisse le lire et le comprendre avec autant de sûreté que les livres latins. »

7° Conjugaisons. — A en juger par la terminaison de l'infinitif, comme le veut Donat, nous avons quatre conjugaisons, distinguées par la dernière voyelle ou la dernière syllabe. La première est en *er ;* la deuxième en *ôir ;* la troisième en *rè ;* la quatrième en *ir*.

Ce que Dubois dit ici sur les conjugaisons est moins important, on le conçoit, pour le système orthographique de l'auteur que pour les analyses curieuses qu'il a introduites dans ses explications ; des détails techniques, comme ceux qui suivent, ne sauraient être résumés : nous les avons traduits, sans presque les abréger.

RÈGLES COMMUNES A TOUTES LES CONJUGAISONS.

Dans tous les temps simples, la deuxième personne ajoute un s à la première, et la troisième un t. Mais si la première est terminée par la diphthongue *ai*, l'i disparaît aux personnes suivantes : *g'hâi, tu has, il hat,*

et de même au futur. Il y a cependant des exceptions : *g-è fai, tu fais, il fait; g-è hai* (*odi*), *tu hais, il hait* : ce dernier peut-être pour le distinguer de *g-'hâi* (habeo).

La première personne du pluriel est en *ons*, peut-être pour *ous*, à cause du latin *us* (voyez U-, 3e) (1). Quelques imparfaits de l'indicatif et de l'optatif la terminent en *iemes* (2).

La deuxième du pluriel est toujours en *ès* : *vous âimès, vous âimiès, vous âimèrès, âimès.*

La troisième du pluriel est d'ordinaire en *ent*, par l'addition d'un N devant le T, surtout dans la première conjugaison, car dans les autres il y a des différences ; et, comme les Latins font de *amat amant*, de *amabat amabant*, de *amaret amarent*, de *amet ament*, de même, en suivant la prononciation normande pour les deux temps suivants, l'imparfait de l'indicatif et l'imparfait de l'optatif, on fait de *âimèèt* (aimait) *âimèènt* (aimaient), de *âimèrèt* (aimerait) *âimèrènt* (aimeraient) ; car la prononciation vulgaire, de *âimôut*, fait *âimôunt*, de *âimèrôut* fait *âimèrôunt*. Mais ce dernier T étant difficile à prononcer pour quelques-uns, ils y ajoutent un B et disent *âimèrentè*, etc. (3).

Dans quelques contrées de la France, cette troi-

(1) *Voy.* ci-dessus, p. 16.

(2) Le patois picard dit, au pluriel de l'imp. ind., *oz avoèmes, oz avoètes, il avoèt'nt*; et aux mêmes pers. plur. du cond. prés. *oz évoèmes, oz évoètes, il évoèt'nt* pour *nous avions*, etc., *nous aurions*, etc.

(3) Il faut se rappeler ici ce qui a été dit plus haut, pp. 8-9, sur la prononciation des consonnes finales.

sième personne se termine en *ont*, terminaison ordinaire du futur de l'indicatif dans toutes les conjugaisons. Certaines troisièmes personnes, en latin, ont, au pluriel, plus de syllabes qu'au singulier; aux mêmes personnes, nous-mêmes, à l'imitation des Latins, ne nous bornons pas à l'addition d'un N.

Le *thème* du verbe est très-varié, comme on le verra dans de nombreux exemples. Pour la première conjugaison, il est toujours en È (*e* muet); changez-le en É (*e* fermé), vous aurez le participe passé; ajoutez un R, l'infinitif.

Le *présent* de l'*indicatif*, de l'*impératif*, du *conjonctif* d'une part; — de l'autre, le *futur* de l'*impératif* et de l'*optatif*, ont toujours la même forme dans la première conjugaison, et presque toujours dans les autres: la signification seule diffère.

L'*impératif* n'a pas de première personne, il se conjugue sans pronom, excepté à la troisième personne. Les autres modes, au contraire, prennent toujours le pronom: Ex. : *g'âimè, tu âimès, il âimèt.*

L'*imparfait* est terminé, au singulier, en : *é, ès, ét*, ou *èé, éès, éèt;* au pluriel : *éons* ou *èémès, èés, éènt* ou *eont* (1). Ces formes viennent des formes latines équivalentes en *ābam, ēbam, ĕbam, ĭbam*; le B disparaît par syncope; les deux A de la première, et l'A des autres se changent en E.

De même le *présent* et l'*imparfait* de l'*optatif*, et aussi l'*imparfait* du *conjonctif* se terminent en *ré, rès,*

(1) *Voy.* la note 2 de la p. 38.

rēt, *remès* (1) ou *reons*, *res* ou *ries*, *rent* ou *rèent;* mais [quoique nous ayons vu ailleurs retrancher le B], ici on conserve l'R.

Ces terminaisons, qui se rattachent au latin, et sont en usage dans la Normandie et le nord de la France, me paraissent, dit Dubois, préférables à celles qui sont maintenant adoptées par l'usage : *oi*, ou *ôie*, *ôis*, *ôit*, *ions*, *iès*, *oient* ou *ient* ou *iont* (2), quoiqu'on puisse les dériver du latin par le changement de B en *oi*, comme *tela*, toile (voyez E, 7, ci-dessus, p. 11).

Le *prétérit dès longtemps passé*, imité, comme nous l'avons dit, du parfait latin, se termine presque toujours, pour la première conjugaison, en *ai*, *as*, *at*, *amès*, *atès*, *arent*, en retranchant les syllabes *ve* ou *vi*, qui d'ailleurs disparaissent souvent en latin. Quelques-uns cependant aiment mieux retrancher la syllabe *av* latine, et terminer le temps en *i*, *is*, *it*, *imès*, *ités*, *irent;* ce qui leur donne raison jusqu'à un certain point, c'est la conjugaison du parfait proprement dit et du plus-que-parfait optatif : on le verra plus loin (3). Les Parisiens emploient même les deux formes ; mais la première, plus voisine du latin, est aussi plus em-

(1) *Voy.* la note 2 de la page 38.

(2) Le patois berrichon donne, pour la 3e pers. de l'imparf. indic. *iz arient* (prononcez *ariint*), *iz araint* ou *iz aviont;* et, au condit. prés., *iz arient* (pron. *ariint*), *araint*, ou *ariont*.

(3) Le *Champfleury* de Geoffroy Tory tranche plus nettement la question : « Et quantefois celluy infinitif est terminé en *er* le prétérit veut estre en *a*, comme : fraper, *frapa*; denser, *densa*; saulter, *saulta*, et non *frappit*, *densit*, ne *saultit*, comme plusieurs disent. » (f° III.) — L'emploi de l'*i* pour l'*a* à ce temps du verbe est de règle dans les patois du Berry, de l'Anjou, etc.

ployée. Dans les autres conjugaisons, la terminaison varie; mais elle est généralement en *eu*, *i*, *u*.

Le prétérit dès longtemps passé ou depuis peu, c'est-à-dire le *prétérit indéfini*, le vrai parfait des Latins est formé en français, par circonlocution, du verbe *g-'hâi*, *tu as*, et du participe passé. — Ex. : *amavi*, *etc.* g-'hai aîmé, tu has aîmé, il hat aîmé, nous hau-ons aîmé, vous hau-ès aîmé, ils hont aîmé.

Dans cette périphrase, il faut avoir bien soin de faire accorder le participe avec le substantif, exprimé ou sous-entendu. — *Ex.* : g-'hâi *ou* nous hau-ons aîmé l'homè; g-'hâi *ou* nous hau-ons aîmés les homès ou les metaus. — Au féminin, ajoutez un *e*, et de plus un s au pluriel. — Ex : g-'hâi *ou* nous hau-ons aîméè la femmè; g-'hâi *ou* nous hau-ons aîméès les femmès; c'est la tournure latine : *habeo amatum hominem*, *habes amatas fœminas*.

Il en sera de même pour les autres verbes dans ce temps et dans les temps qui en dérivent.

Cette règle ne paraîtra pas extraordinaire si l'on veut bien examiner ce qui se fait au passif, où un homme dit : *g-è sui aîmé*, et une femme : *g-è sui*, *tu es aîméè*. Mais, dira-t-on, qui a jamais entendu dire : g-'hâi receuptès tes letrès, *habeo receptas tuas litteras* ? — Qu'on s'accoutume à suivre la règle, on finira par trouver cette forme moins dure, et on l'emploiera de préférence.

Nous avons en outre un troisième parfait, qui indique, plus qu'aucun autre, qu'une chose est achevée et passée. Nous le formons avec le verbe *hau-oir*, le

participe passé de *hau-oir* et celui du verbe. — Ex. : *g-'hâu heu fâict, g-'hâu heu âimé*; d'où l'optatif parfait : *g-'heussè heu fâict, g-'heussè heu âimé*. De plus, à l'aide du parfait de *hau-oir* conjugué avec le participe du verbe, nous exprimons une action faite, d'ordinaire, depuis longtemps : *g-'heu, tu heus, il heut fâict, âimé*. C'est véritablement un quatrième parfait de l'indicatif.

Ajoutez que souvent, à l'aide d'un adverbe de temps futur, nous prenons le parfait indéfini pour le futur passé. Ainsi, *g-'hâu maintenant fâict* signifie *g-'harâi* ou *g-'hâurâi maintenant fâict*.

Le *plus-que-parfait* se forme par périphrase, à l'aide de l'imparfait, *g-'hâu-ôi* ou *g-'hauée*, et du participe passé. — Ex. : *g-'hâu-ôi*, ou *g-'hauée âimé, tu hau-ées âimé, il hauéet âimé, nous hauéemès âimé, vous hau-ées âimé, ils hau-éent âimé*; si vous aimez mieux le parler vulgaire, dites : *g-'hauôi* ou *g-'hauôie, tu hauôis, il hauôit, nous hau-ions, vous hau-iès, ils hau-ient, hau-iont* ou *hauôient* (1).

Le *futur* français se forme du futur passé latin pris pour le futur simple, comme pour *amabo, amavero*, AMARO, *g-'âimerâi, tu âimeras, il âimerat, nous âimerons, vous âimerès, ils âimeront*; et de même dans les autres verbes et les autres conjugaisons, formez le futur en *râi, ras, rat, rons, rès, ront*; c'est là le futur imparfait.

Le *futur parfait* se confond avec le futur du conjonctif (2); seulement, le futur parfait s'emploie dans une

(1) Voy. la note 2, p. 40.

(2) Dubois regarde comme futur du conjonctif le futur précédé d'une conjonction qui, en latin, voudrait le conjonctif (subjonctif).

proposition isolée, le fut. du conj. veut deux propositions; Ex. : *quand g-'hâurai fini, j'irâi.* Ce futur parfait se forme par périphrase.—Ex. : *g-'hâurâi mâintenant fâict.*

Le *présent* et le *futur de l'impératif* ressemblent, avons-nous dit, au présent de l'indicatif; mais, pour le futur, nous ajoutons : *chi apres* ou *d-'hor' en au-ant.* Il faut remarquer ici que nous avons quelquefois, comme les Latins, une double forme à la deuxième personne plurielle de l'impératif présent : *dicès* et *dités, fâicès* et *fâités* : mais les exemples en sont rares (1).

Le *présent* et l'*imparfait de l'optatif* ressemblent à l'imparfait de l'indicatif, mais en conservant l'R du latin ; on le forme du futur indicatif en changeant seulement *râi* en *rè* ou *rôi*. — Ex. : de *g-'âimèrâi* (*amabo*) formez *g-'âimèré* ou *g-'âimèrôi*.

Le *parfait* et le *plus-que-parfait* du même mode se forment du parfait indicatif, et, conséquemment, par périphrase, à l'aide du participe passé du verbe et du temps correspondant de *hau-ôir*, c'est-à-dire : *g-'heussè.* — Ex. : *g-'heussè, tu heussès, il heussèt, nous heussons* ou *heussèmès, vous heussès* (2), *ils heussent âimé.*

Quelques personnes introduisent un I, et disent *heussions, heussiès, heussient.*

Dans le sens du présent et de l'imparfait nous di-

(1) Les enfants et, au moins dans le Berry et l'Anjou, les paysans, ces enfants en fait de langue, disent à l'ind. prés. : *vous disez, vous faisez*, et à l'impér. *disez, faisez.*

(2) Il faut bien lire ce mot avec l'è muet final, comme on le voit en comparant avec *vous aimassès*, que donne plus loin Dubois. En Anjou, on dit de même : *aimes-vous*, comme *aimes-tu*, et *voyes-vous* pour *voyez-vous*, mais seulement dans les interrogations.

sons, de *amavissem* ou AMASSEM : *g-'âimassè, tu âimassès, il âimassèt* ou *âimast, nôus âimassons, vôus âimassès, ils âimassènt.* Quelques-uns disent ; *g-'âimissè, tu âimissès, il âimissèt, nôus âimissions, vôus âimissiès, ils âimissient* (1), avec I pour A, comme au parfait de l'indicatif. Mais rarement on emploie cette forme pour *g-'âimerē, tu âimerēs, il âimerēt*, etc., ou pour *g-'heussè âimé*, et pour ce motif beaucoup de personnes hésitent, au parfait indicatif, entre la forme en I et la forme en A ; les plus savants n'emploient que la seconde ; on peut cependant défendre la première.

Le *futur de l'optatif* et le *présent du conjonctif* sont semblables au présent de l'indicatif ; l'imparfait du conjonctif, au présent et à l'imparfait de l'optatif. Ce dernier temps se remplace cependant quelquefois par l'imparfait de l'indicatif ; ainsi *quamvis amarem, quid ad-te ?* se rend par : *quand g-'âimerēè...*, etc. ; *quùm amarem eram miser*, par *quand g-'âimèè...*

Les trois autres temps du conjonctif se forment par circonlocution :

1° *Parfait :* amaverim, *g-'hâiè, tu hâiès, il hâièt* ou *hâit, nôus hâions, vôus hâiès, ils hâient âimé ;*

2° *Plus-que-parfait :* comme à l'optatif *g-'heussè ;*

3° *Futur :* comme au futur imparfait de l'indicatif. *g-'haurâi.*

On le voit donc, beaucoup de temps se ressemblent ; c'est par le sens et non par la forme qu'on les

(1) *Voy.* p. 40, le texte et la note 2. — C'est à dessein que Dubois termine la 3e pers. en *issient* et non *issiènt* (*e* muet) ; la prononciation était ici la même que dans *bien*, *chien*. Cf. p. 40, note 3.

distingue. Quant à l'emploi particulier des cas et des modes, le français suit les tournures du latin.

Le *présent de l'infinitif* et l'*imparfait* se forment toujours dans la première conjugaison, et quelquefois dans les autres, en ajoutant R au thème; Ex. : *âimé*, âimér, *habité*, habitér, *nomé*, nomér; de même *vôi*, vôir, et ainsi de quelques autres dans la deuxième conjugaison, dont les formes, d'ailleurs, sont variées. Toutefois, ils sont toujours terminés à la deuxième conjugaison en *oir* (normand, *er*), à la troisième en *ré*, à la quatrième en *ir*. Ex. : *g-'hai*, *hau-oir*; *g-é sai*, *sau-oir*; *g-é doi*, *deu-oir*, etc.

Le *parfait* et le *plus-que-parfait de l'infinitif* se forment avec *hau-oir* et le participe passé : *hau-oir âimé*.

Le *futur infinitif* s'exprime comme le futur indicatif, précédé de *que* : [j'espère] que *g-'âimérai*, que *tu âimeras*, *il âimerat*, etc.

Participes. — Au *présent*, le participe est terminé en *ant*, pour le masculin et le neutre, en *anté* pour le féminin;

Au *passé*, en *é* pour le masculin et le neutre, en *ée* pour le féminin;

Au *futur actif*, nous tournons *amaturus* par *qui âimérat*; au futur passif, *amandus*, par *qui serat âimé*.

L'*infinitif présent*, chez les Français comme chez les Grecs et les Latins, est souvent employé comme substantif. Ex. : en mon *dormir*; il est homé dé grand *sau-oir*; mon *espoir* (*meum sperare*).

Cet ensemble de règles est suivi de modèles pour la conjugaison des verbes avoir (*hau-oir*), être (*estré*) aimer (*âimer*), et de remarques sur plusieurs irréguliers.

Il est difficile, avec l'orthographe de Dubois, de lire ces paradigmes, et surtout de reconnaître la vraie prononciation. Il a en outre admis quelques formes bizarres, que l'usage général n'accepta jamais, tels *ils hau-ent* ou *ils hont* (ils ont); *nous sumès* ou *somès* (nous sommes); *nous esteèmes* ou *esteons* (nous étions); *ils esteont* ou *estéènt* (ils étaient); à peine en trouve-t-on quelques-unes dans les patois.

Nous aurons bientôt occasion de revenir sur certaines formes verbales présentées par l'auteur; en parlant des conjugaisons, telles que les a laissées Meigret, nous ferons quelques rapprochements avec celles que Dubois a traitées si légèrement.

DE L'ADVERBE.

Arrivé aux mots invariables, Dubois examine d'abord les adverbes de lieu : ses observations sur *ceans* (chi-ens)[1], sur *leans* (liens), et surtout sur *en*, sont particulièrement remarquables : « *En* et mieux *end*, comme en Hainaut, est un adverbe de lieu ou un relatif qui nous rappelle une chose exprimée ou sous-entendue. Dans *g'end'ai* (j'en ai), *end* est un adverbe; mais plus souvent il est relatif. Si l'on vous demande de l'argent, répondez avec ce mot : *g-è n'end hai pôinct* (2). En menaçant, on dit : *tu end haûras* (s.-ent. des coups)... »

---

(1) Toutefois cette dernière forme, qui répond à *ils étiont*, a du moins pour excuse qu'elle peut avoir été admise par certains patois. En Anjou et en Berry, on dit encore : *iz étiont, iz aviont* (ils étaient, ils avaient).

(2) Trait de caractère. L'avarice de Dubois était proverbiale.

Toujours trompé par son parti-pris de rattacher tous nos mots, toutes nos phrases, à des locutions et des phrases latines, Dubois arrive à écrire des formes qui n'appartiennent à aucune langue. Ainsi, pour montrer que nous pouvons réunir ensemble trois et même quatre adverbes, il cite un exemple que nous donnerions ainsi : *allons (là) où il y a de bon vin;* mais il écrit : *alons illec* ou *illa* ou *la ou i li hat de bon vin;* et il ajoute que nous tirons cela de *illac ubi ibi illic est bonum vinum.* — Est-ce du latin? était-ce du français?

Dubois parle ensuite des adverbes de temps, de négation, d'affirmation, et c'est là qu'il explique la locution, *ça-mon*, si fréquente au dix-septième siècle : « Pour affirmer, dit-il, nous répondons encore : *ch'-est mont*, du latin *hoc est multum*, et *mont* est mis pour *moult.* »

DU PARTICIPE.

Ce que dit Dubois du participe est fort insuffisant, car il n'en considère que le genre, le cas, le temps, la signification, le nombre et la figure, sans s'occuper en aucune façon de l'accord. Mais on a vu plus haut (p. 41) qu'il réclame toujours et dans tous les cas l'accord du participe avec le mot qu'il qualifie, sujet ou régime.

Nous avons, dit-il, deux participes : le participe présent, terminé en *ant*, féminin *antè*, et le participe passé, terminé toujours en *é* pour la première conjugaison, en *i* pour la quatrième, et de différentes manières pour la deuxième et la troisième. — Le participe,

tant présent que passé, est susceptible d'être employé comme substantif; *Cf.* pp. 26-27.

DE LA PRÉPOSITION, DE LA CONJONCTION ET DE L'INTERJECTION.

Dans les chapitres qu'il consacre à la préposition, à la conjonction et à l'interjection, Dubois se borne, en général, à traduire les principaux termes latins; cependant, le passage qu'il consacre aux particules qui entrent dans la composition des mots est remarquable, parce qu'on y trouve constaté l'emploi de certains vocables, comme *émeduller*, c'est-à-dire *ôter la moûelle*, dont il attribue l'usage seulement aux raffinés (*elegantibus*), ou parce qu'il conserve et explique certains termes qu'on ne trouverait pas ailleurs.

Au chapitre des interjections, il distingue fort scrupuleusement *ôuich*, prononcé lentement et qui exprime le froid, de *ôuich*, prononcé rapidement et qui exprime la chaleur.— Enfin, dit-il, nous avons un nombre infini d'interjections qui se trouvent dans les chansons populaires, comme *lirumpha*, *dada*, etc.

Là s'arrête le traité de Dubois; on a été frappé, comme nous, de n'y voir autre chose que des règles purement lexicologiques ou étymologiques; en continuant ce rapide examen des grammairiens du seizième siècle, nous aurons à épier l'apparition de la syntaxe, — syntaxe d'accord, syntaxe de régime, — qu'une pratique plus constante et le besoin mieux compris d'un usage raisonné pouvaient seuls amener nos grammairiens à traiter.

II.

MEIGRET. — PELLETIER. — DES AUTELS.

LOUIS MEIGRET.

§ I. — Premières tentatives de réforme.

Entre Jacques Dubois et Louis Meigret, entre 1531 et 1545, quelques grammairiens se sont élevés dont nous aurons à parler plus tard ; mais leurs écrits peu répandus de leur temps même, n'obtinrent jamais ni l'autorité ni la rapide célébrité du professeur picard ou du critique de Lyon. Avec Meigret paraissent les premiers écrits en français sur la langue française ; les étrangers si nombreux qui suivaient les cours de notre Université, et pour qui Dubois écrivait en latin, ne pouvaient-ils donc apprendre assez notre langue dans nos poëtes ou nos prosateurs, et même par l'usage populaire, pour qu'on pût leur offrir des traités composés en français? et ne fallait-il pas songer au commun peuple? Louis Meigret fut le premier à le penser, et

le premier à mettre la science au service du vulgaire. A ce titre seul il mériterait une place à part, une mention spéciale; mais il a d'autres droits à notre attention, et par les principes qu'il exposa, et par les polémiques qu'il souleva et entretint.

« L'unziesme jour d'octobre, l'an mil cinq cens quarante deux, » le Parlement, « veue la requeste presentée par Vincent Sertenas, marchant libraire de ceste ville de Paris, luy a permis et permet imprimer et faire imprimer ung livre composé par Loys Meigret, touchant l'escriture françoyse, et iceluy exposer et distribuer en vente le temps de quatre ans prochainement venant. » En vertu de ce privilége parut à Paris, l'an 1545, à l'imprimerie de Jeanne de Marnef, veuve de feu Denys Janot, un petit livret in-8° de moins de cent pages, auquel s'ajoutèrent différents traités d'Estienne Dolet :

1° Sur la manière de bien traduire d'une langue en autre;

2° La punctuation de la langue françoyse;

3° Les accents de la langue françoyse.

L'ouvrage principal, gros de nouveautés, a pour titre :

TRAITÉ TOUCHANT LE COMMUN USAGE DE L'ESCRITURE FRANÇOISE : *faict par Loys Meigret, Lyonnois : auquel est débattu des faultes et abus en la vraye et ancienne puissance des lettres.*

Dans une courte préface, Meigret lève hardiment l'étendard de la réforme grammaticale : « Je ne voy point, dit-il dès le début, de moyen suffisant, ni raison-

nable excuse pour conserver la façon que nous avons d'escrire en françois. » Et que blâme-t-il dans cette *façon d'écrire?* C'est que « pour la confusion et abus des lettres, elle ne quadre point entièrement à la prononciation. » Voyant la faute, il a cherché le remède, et « faict finablement diligence de trouver les moyens suyvant lesquelz vous pourrez, se bon vous semble, user d'une escriture certaine, *ayans tant seulement égard à la prononciation françoyse*, et à la nayve puissance des letres. »

Ce premier écrit de Meigret, que suivra bientôt sa grammaire, n'est donc autre chose qu'un traité d'orthographe, mais fondé sur un principe incomplet, puisqu'il s'appuie sur la prononciation, chose légère et muable, et ne tient aucun compte de l'étymologie, ce critérium nécessaire de toute orthographe rationnelle.

Le livre lui-même comprend cinq chapitres :

I. Des causes de fausse escriture avec leur blâme ;

II. Des lettres et de leurs puissances ;

III. Des diphthongues ;

IV. Des consonnantes ;

V. De l'apostrophe, ou détour d'une lettre ou syllabe finale.

Nous exposerons rapidement la thèse de Meigret, introduction naturelle à sa grammaire, et cause de grandes discussions ; le procès instruit, pièces en main, nous pourrons porter un jugement sur cette affaire, le premier, mais non le dernier mot d'un long débat.

Meigret, ainsi le voulait son sujet, s'appuie sur l'analyse ; il part de la définition des sons, ou « choses

sensibles à l'ouïe », et distingue la voix naturelle de la voix artificielle; « les voix sont les elemens de la prononciation, et les letres les marques ou notes des elemens..... Puisque les letres ne sont qu'images de voix, l'escriture devra estre d'autant de letres que la prononciation requiert de voix; si elle se treuve autre, elle est faulse, abusive et damnable. »

On ne peut nier ni la vérité du principe ni la justesse de la conclusion; mais ce principe d'une relation seule nécessaire entre la prononciation et l'orthographe est trop absolu, et la conclusion trop rigoureuse. Si l'usage suffit pour écrire un mot conformément à des règles qui sont celles de la prononciation, qu'est-ce qui remplacera, dans les langues dérivées, le maintien des lettres étymologiques? On sait quel secours elles prêtent à la philologie comparée pour retrouver la juste valeur des vocables, et pour établir, à l'aide des rapports des mots, les relations ethnographiques des anciens peuples. C'est surtout de ce côté que le progrès de la science a donné tort à tous les faiseurs de systèmes; et si maintenant nous demandons une orthographe rationnelle, ce sera celle qui conservera le plus de consonnes étymologiques, ou du moins le plus des consonnes étymologiques caractéristiques.

Ces réserves faites, nous exposerons, sans plus la discuter, la théorie de Meigret, dont nous reproduisons toutes les idées, mais les idées seules; nous tâcherons de n'en omettre et aussi de n'en ajouter aucune; pour peu que l'on admette comme secondaire sa règle principale, et qu'on se défie d'une conclusion que

réprouve la science moderne, on verra quelle sagacité d'observation, quelle finesse d'aperçus recommandent l'œuvre de cet auteur.

« Une escriture, dit-il, peult estre corrompeue en troys manieres, qui sont : diminution, ou superfluité, ou usurpation d'une letre pour autre. »

I. — *Diminution :* dans les mots *chef*, *cher*, *danger*, nous prononçons la diphthongue IE ; nous devons donc écrire *chief*, *chier*, *dangier*.

II. — *Superfluité :* A est superflu dans *aorné* ; B dans *debvoir*, *doibt*, *doibvent* ; C dans *faict*, *parfaict*, *dict* ; D dans *admonestement*, *advis*, *adverse* ; E dans *battera*, *mettera*, pour *battra*, *mettra* (1) ; F dans *briefvement* ; G dans *ung*, *besoing* ; I dans *meilleur* ; L dans *default* ; O dans *œuvre* ; P dans *escripre*, *escript* ; S dans *estre*, *honneste* ; T dans *et*, dans *faicts*, *dicts*, *vents*, et « en tous les pluriers du participe présent, comme *amants*, *beuvants*, *disants* ; U en la diphthongue OU, qui n'est point françoise ; X final dans *chevaulx*, *loyaulx* : il n'est point françois. »

III. — *Usurpation d'une lettre pour une autre :* c'est à tort que nous usons, par exemple, du *c* en son de *s*, comme en *façon*, *francoys*, *de ça*, *Cicero*.

Pour défendre des *vices* si graves, on s'appuie 1° sur l'usage, 2° sur la nécessité de distinguer les vocables, 3° enfin sur la dérivation. — Mais, 1° l'usage, quand il agit sans règle et sans raison, devient abus ; et

(1) Ici Meigret donne en passant une règle de grammaire : le futur est en *ray* dans les verbes en *re* ; il est en *ay* dans les verbes en *er* : batt-*re*, je batt-*ray* ; aim-*er*, j'aimer-*ay*.

quelle incertitude dans ses prescriptions! dans *monstre*, chose contrefaite, et dans *ministre*, l'*s* se prononce; il est nul dans *monstre*, du verbe *monstrer*, et dans *benistre*: comment distinguer? On a trop de ces lettres qui ne servent qu'à donner à l'écriture plus belle apparence. La belle raison de les garder! Excuserait-on un peintre qui ajouterait des cicatrices à un portrait?

2° « La superfluité des lettres est, dit-on, non-seulement tolérable, mais nécessaire en l'escriture françoyse pour monstrer la différence des vocables. » — Mais, outre la différence des mots et la différence des sons d'une même lettre, n'a-t-on pas le sens pour se guider? Quand nous disons : « *Cest arbalestier qui passe a frappé une passe d'une arbaleste de passe*, » nous avons trois fois le même mot, trois fois écrit avec les mêmes lettres, et trois fois prononcé avec les mêmes sons : qui s'y trompe? Le sens n'est-il pas là qui éclaire suffisamment? Et les mots qui deviendront semblables par la rectification de l'orthographe, n'aurons-nous pas les mêmes ressources pour les distinguer?

3° Quant à la *derivaison*, comme dit Meigret, pourquoi la signaler à l'aide des lettres? Emprunter des mots est-ce un crime qu'on ne puisse effacer qu'en reconnaissant l'emprunt? « Mais il n'y a non plus d'offense en tel emprunt que d'allumer son tison au feu d'autruy. » Peut-être agit-on ainsi en vertu d'une convention? qu'on la cite.

Est-ce donc par reconnaissance? Mais, d'une part, quel profit en retirent les Grecs et les Latins? de l'autre, « est-il bien-faict si grand qui te puisse obliger à mal

faire ny faire chose sotte et digne de reprehension? »

Que si l'on veut, de gré ou de force, respecter l'étymologie, au moins faut-il être conséquent. Si l'on conserve le c dans *dict*, qui vient de *dictum*, qu'on le maintienne dans *il dit*, qui vient de *dicit;* si l'on veut une consonne inutile dans *escripre*, ce n'est pas le P, c'est le B qu'il faut prendre, puisque la racine est *scribere*. Mais qu'importe à nos beaux étymologistes? Une consonne oiseuse c'est « ung espouvantal de chenevière : » l'un effraye les oisillons comme l'autre étonne les liseurs.

CHAPITRE II. — Meigret, dans son examen *des lettres et de leurs puissances*, rompt avec la tradition d'une manière tout aussi libre et énergique ; après avoir divisé les lettres en voyelles et en consonnantes, il passe en revue les cinq voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *v*, et affirme, non sans raison, qu'entre ces cinq sons principaux nous avons des sons intermédiaires que reconnaît la prononciation et que l'écriture distingue souvent, mais au hasard : autre est le son de *e* dans *bonne* et dans *bonté*, autre encore dans *mes*, *tes*, *ses;* ce dernier n'est autre chose pour l'oreille que *es* de *estre*, *beste*, où l'*s* ne sert qu'à indiquer la prononciation, et *ai* de *maistre*. Pourquoi trois notations pour un même son? L'*e*, diversement accentué, suffirait.

Les mêmes inconséquences de l'usage ne se trahissent pas moins dans les divers emplois de l'*a*, de l'*i*, de l'*o* surtout. Quoi ! vous joignez dans certains cas un *u* à l'*o;* mais où donc est-il fait « mention de la voyelle *u* dans toute la langue françoyse, faisant diphthongue avec l'*o?* » Cependant, dira-t-on, il faut un signe qui

indique qu'il faut prononcer l'*o* clos dans *amour*, *pour*, *courir*, *pouvoir*. — Dans *tondre*, *noz*, *hoste*, *compaignon*, vous avez le même son que dans *amour* : la nécessité ne serait-elle pas la même de joindre un *u* à cet *o* ?

Quant à l'*v*, quand il est consonne, il serait bon de le distinguer de *v* (*u*) voyelle; mais Meigret ne propose aucune règle dans ce but. Pour l'*y*, que l'on confond inutilement avec l'*i*, puisqu'on écrit aussi bien *aymer* que *aimer*, il faut le réserver pour le placer entre deux voyelles, comme dans *loyal*, où il a le son de *i* voyelle; « veu que l'*i* sonne quelquefois en consonante entre deux voyelles, comme en *goiat*, *proiet* (goujat, projet), ce que jamais ne fait l'*y* grec. »

Chapitre III. — *Des diphthongues*. Qu'est-ce qu'une diphthongue? — C'est « ung amas de plusieurs voyelles retenant leur son en une seule syllabe. » De cette définition naît une loi : n'écrire la diphthongue que si les deux lettres sont distinctement prononcées; ainsi dans *mais*, on ne prononce qu'un *e* ouvert : écrivons donc ce mot par un *e*; dans *aymer*, *ayder*, *hair* (haïr), les deux lettres s'entendent (1) : conservons donc *ay* ou *ai*.—A cette diphthongue *ai* ou *ay* se joint la diphthongue *au*. Cet accouplement de l'*a* et de l'*u* est absurde : « oncques langue de François ne la prononça en son langage; » c'est *ao* qu'il faut écrire, tout aussi bien dans *aotant*, *chevaos* (autant, chevaux), que nous

(1) On faisait de semblables diérèses au moyen-âge dans *traïner*, *traïstre*, *haïne* pour *trainer*, *traître*, *haine*. — Cf. Quicherat, *Versif. fr.*, 1854, 416.

le faisons, et avec raison, dans *paoure* (pauvre) (1). — *Oy*, qui peut se conserver dans *royal*, où l'on entend distinctement dans une même syllabe l'*o* et l'*i*, doit être remplacé dans *roy* par *oé*, qui représente exactement le son. De même devra-t-on écrire *aymoét* et non *aymoit* ou *aymoient*. Toutefois, « quand nous disons : « *Pierre aymoet ceux qui l'aymoét*, il n'y a différence entre ces deux verbes, sinon que le premier a l'*e* ouvert femenin et le dernier a l'*é* masculin qui demande une prononciation lente, estant celle de l'autre fort soudaine. » — *Ou*. « Il reste encores à débattre la diphthongue *ou*, dont, comme je vous ay dict, nous nous passerions bien. » En effet, si les Latins écrivent *volo*, quand ce mot signifie *vouloir* comme quand il signifie *voler*, « quelle raison doncques avons-nous d'escrire *vouloir* par la diphthongue *ou* plustost que *voler?* Et pourquoi ne pas écrire par *o* en *voloir* et *voler?* »

Il reste à parler de *ea* et *eo* introduits après les consonnes G et C pour les adoucir, comme dans *gagea* et *gageons*, *commencea* et *commenceons*, où l'*a* et l'*o* seuls se prononcent. « Vous voyez comme d'une faulte on tumbe dans une autre; car si le G et le C n'eussent point usurpé les puissances de S et de I consonantes, et que nous eussions usé simplement des lettres selon qu'est leur puissance, nous n'eussions point eu occasion d'abuser de ces autres diphthongues. »

CHAPITRE IV. — *Des consonantes*. — Meigret, qui ne connaît pas l'œuvre de Dubois, tire directement

(1) Nicot donne *paouure*; ailleurs Meigret écrit *pouvre* (patois angevin).

des Grecs leur division des muettes, et rattache :

Au B, les lettres V, F, P, PH, PT ; — au G, les lettres K, X, C ; — au D, le T et le TH.

— Parlant des consonnes de la première classe, il demande que PH soit remplacé par F, que B et P soient supprimés dans les mots comme *doibt*, *escripre*, etc., « car là n'est aucune mention d'elles en notre prononciation. » B disparaît aussi devant le V consonne : *ovier* et non *obvier ;* « Notez aussi que les noms qui se terminent en *f* comme *brief*, la tournent en leurs dérivatifs en *v* consonnante comme *brief*, *brieve*, *privatif*, *privative*. »

— La seconde classe de consonnes l'occupe surtout. C'est un abus d'employer *c* pour *s* : « Pour quoy vous voyez évidemment que ceste façon d'escrire donne occasion de mal prononcer... Or, je m'esmerveille que ceux qui ont cherché de faire différente escriture de vocables là où leur signification seroit diverse, n'ont advisé en semblable de diversifier les lettres là où leur puissance se trouveroit diverse... Pour nous oster doncques de ceste confusion du C, j'ay advisé que les Hespaignols ont un ç crochu ou à queue, dont nous pourrions user devant toutes voyelles devant lesquelles nous usurpons le C en S, en écrivant *deçà*, *çeçy*, *façon ;* non pas que je veuille dire que S ne s'y puisse bien mettre. » Meigret arrive ensuite à déclarer superflu l'emploi du K et du Q, et ne reconnaît au C que le son dur, soit dans *colere*, par exemple, et dans *collation*, soit dans *colerice*, qui peut fort bien se prononcer *colerique*. La suppression du Q amène la suppression de

l'U, après Q comme après G, puisque cet U n'est pas prononcé. Quand nous voulons donner un son doux au G, ne pourrions-nous prendre le J consonne? « Quant à cela, je confesse bien que toutes choses en leur commencement sont difficiles et fascheuses, et mesmement quand il faut désapprendre. Mais aussi n'est-il rien si difficile que l'home n'entrepreigne, quand par raison il y sent ung grant gain et proufit... Nous ne somes pas encores hors de tous les abus du G. » Un autre abus du G, c'est d'être placé devant N pour servir d'adoucissement; il suffirait, dans ce cas, « d'un point crochu mis au-dessus de N. » Le G enfin doit, non plus seulement être modifié, mais supprimé dans des mots comme *cognoistre*, *cognoissance*, *ung*, *besoing*, etc., où il n'est aucunement prononcé.

— Quant aux consonnes du troisième ordre, « je ne treuve point la puissance du D avoir été corrompue; mais il me semble que nous en abusons en superfluité. » Ceci posé, Meigret biffe le D de *advenir*, *advisé*, etc.; il blâme ensuite l'emploi de CT dans les mots comme *diction*, etc. : écrivons-les par un X, *dixion*, et, à la fin des mots, ne laissons plus *dict*, *faict*, mais *dit*, *fait*; remplaçons le T de *annonciation* et analogues par un Ç : *manifestaçion*. — A propos de T et D terminant les mots, il les change, dit-il, en S au pluriel : *renard*, *renars* (1).

De toutes ces règles, on le voit, un bon nombre ont

(1) On peut accepter la formation du pluriel d'après cette règle; mais comment des grammairiens plus modernes ont-ils pu dire que, dans les mots terminés par T, le pluriel se forme par l'addition d'un S et la suppression du T? — C'est la même chose en fait, mais non en principe.

pris force de loi avec le temps ; d'autres, qu'on a essayé de suivre au dix-huitième siècle, n'ont pas été définitivement acceptées par l'usage. Nous avons bien gardé *voluptés* pour *voluptez*, mais nous n'acceptons plus, comme Chapelain et La Monnoie, par exemple, *vous aimés* pour *vous aimez*. — Avant de passer aux liquides L, M, N, R, Meigret insiste sur le Z, qui remplacera l's des mots, comme *dizons*, *fezons*, et sur l's, qui disparaîtra là où on le prononçait encore du temps de la jeunesse de Pasquier (1), mais où on ne le prononçait plus du temps du livre de Meigret, c'est-à-dire dans les mots comme *hoinneste*, *honnesteté*.

Fidèle à la division des consonnes telle que l'ont faite les Grecs, nos maîtres, Meigret aborde la classe des liquides : L, dit-il, doit se supprimer dans *chevaulx*, *eulx*, *peult*, etc., où il ne somne pas ; dans les mots où on l'adoucit en le redoublant et le faisant précéder d'un I, il suffira, convention pour convention, de marquer l'L du même signe qu'il a déjà réclamé pour l'adoucissement du G (*gn*—*ñ*) : *meilleur* deviendra MEÑEUR. Ce système sera-t-il adopté? Meigret en doute fort ; voici la raison qu'il en donne : « La plus part de nous François usent de cette superfluité de letres plus *pour parer leur écriture* que pour opinion qu'ils ayent qu'elles y soient necesseres... sans avoir egard si la lecture pour laquelle elle est principalement inventée en sera facile et aisée. J'ose bien davantage asseurer que c'est bien l'une des principales causes pour laquelle je n'espere pas jamés, ou

(1) Né en 1528. — Voy. *Recherches de la France*, livre VIII, ch. 1er.

pour le moins il sera bien dificile que la superfluité de letres soit quelquefois corrigée, quoy qu'il s'ensuyve espargne de papier, de plume et de temps, et finablement facilité et aisance de lecture à toutes nations. »

Meigret passe ensuite à l'examen de la lettre N :

— « Quant à N, dit-il, je treuve que tout ainsi que nous en abusons, comme je vous ay dict, es tierces personnes du pluriel des prétéritz imperfectz de l'indicatif, quand j'ay parlé des diphthongues OE et OÉ, qu'aussi fésons nous es mesmes personnes du présent comme en *ayment*, *frapent*, *donnent* esquelz nous ne prononçons sinon *aymet*, *frappet*, *donnet*, et qui se forment de la tierce personne du singulier en adjoustant le seul *t* à la dernière syllabe terminée en *e* femenin : de sorte que si nous adjoustons à *aymé*, tierce personne du présent, ung *t*, se formera *aymet* (1), tierce personne du pluriel, en retenant toujours *e* femenin : de sorte que notre écriture sera raysonnable quand nous escrirons : *les homes aymet les femmes*. J'ay dict notamment par *e* femenin et clos, d'autant qu'un calomniateur ne faudroit (manqueroit) pas de prononcer *e* en *donnet* comme en *bonnet*, *furet*, esquelz est un *e* femenin ouvert. Brief, je te dy que si nous prononçons le même *e* qui est en la tierce personne du singulier en y adjoustant tant seulement ung *t*, il est impossible que tu ne prononces la vraye tierce personne du plurier.

(1) Nous avons vu, p. 38, Dubois proposer cette orthographe pour la 3e personne du singulier. — Il conserve l'*n* au pluriel.

» Il ne nous reste plus à expédier que x... Nous en abusons en nostre langue la faisant finale à plusieurs vocables, comme *aux*, *chevaulx*, *royaulx*. Car il me semble que les François n'ont point de propre terminaison en *x*, et que *s* y est suffisante; et pourtant nous devons escrire *aos*, *chevaos*, *royaos*. — Vela doncques les raysons qu'il m'a semblé bon de vous mettre en avant pour vous faire cognoistre le grand abus, desordre et confusion que nous tenons en nostre façon d'escrire. »

Chapitre v. — *De l'apostrophe ou detour d'une letre ou syllabe finale.* Ce chapitre se borne à réclamer un emploi uniforme de l'apostrophe, inventé, comme nous l'avons vu, par Dubois, dont Meigret semble ignorer jusqu'au nom; en effet, pourquoi écrire *j'aime* et non *je aime?* L'e aurait-il une raison pour être plutôt prononcé à la fin de *je* qu'à la fin de *aime?* Donc il faut écrire : ou *je aime une femme* ou bien *j' aim' un' femm'*. — Toutefois, « notés que *il* et *elle* après le verbe terminé en e femenin ne fait pas perdre le son d'e, comme quand nous disons *ayme il, ayme elle.* »

Si une voyelle se retranche devant une autre voyelle, une consonne qui ne se prononce pas, devra se supprimer devant une autre consonne; ainsi « je treuve que *les*, *des*, *es*, perdent *s* quand le vocable ensuyvant commence par consonante, comme quand nous disons : « *Les compaignons de guerre esquelz les capitaines ont faict des dons sont les mieulx agguerriz* : nous devons escrire : *lé' compaignons de guerre é' quelz lé' capitaines ont faict dé' dons sont lé' mieulx*

agguerriz.... (1) Et là où nous ne vouldrions recevoir l'apostrophe, je dis qu'encore la lettre ne doit point estre escripte. »

La fin de ce chapitre est la fin de l'ouvrage ; nous la transcrivons : « Il y a aussi quelque fois detour de syllabe entiere comme en *avez* et *savez* quand nous disons : *a'vous*, *sa'vous* pour *avez-vous*, *savez-vous*, que je trouverois bon de marquer de la figure de l'apostrophe (2). A UNG SEUL DIEU HONNEUR ET GLOIRE. »

Ainsi se termine ce premier traité de Meigret. Avant d'exposer la querelle qu'il soutint à ce sujet avec Des Autels, je ferai rapidement connaître sa grammaire française. On y remarquera la même hardiesse réformatrice que dans son premier ouvrage, et l'on verra que, dans l'un et l'autre, l'usage lui a trop souvent donné raison contre un principe dont il est fâcheux de voir l'orthographe se départir, le respect de ces consonnes caractéristiques qui conservent la tradition des étymologies.

---

(1) Le texte porte simplement : *lé compaignons de guerre, é quelz lé capitaines ont faict de dons sont lé mieux, agguerriz.* — Nous le croyons fautif, et l'avons mis d'accord avec la théorie de l'auteur.

(2) Nous avons déjà fait remarquer que l'*e* de la 2e pers. plur. était muet dans les interrogations *voules-vous*, *voyes-vous* en patois angevin. La forme contractée *sa'vous*, *a'vous* pour *saves-vous*, *aves-vous* s'explique ainsi facilement. *A'vous* ne s'est pas seulement prononcé, il s'est écrit :

A'vous mal aux dents, maître Pierre?
(*Le testament de maître Pathelin.*)

Cf. *Glossaire du centre de la France*, par M. le comte Jaubert, t. I, p. 111.

§ 2. — Traité de la Grammaire françoise.

Ce premier effort que tenta Meigret pour réformer notre orthographe fut suivi, en 1548, d'une seconde tentative, où il commença à se compromettre en joignant l'exemple au précepte : je veux parler de sa traduction du *Menteur* de Lucien (1), qu'il affubla d'une orthographe particulière, et rendit illisible. Deux ans plus tard, il donna le dernier mot de son système dans l'ouvrage suivant :

LE TRETTÉ DE LA GRAMMERE FRANCOEZE, *fęt par Louis Meigręt, Lionoęs* (2).

Dans un rapide avant-propos, Meigret revient sur sa thèse favorite, l'accord de la prononciation et de l'orthographe; mais, joignant la pratique à la théorie, il présente ici, comme dans sa traduction du *Menteur* de Lucien, un texte dont la bizarrerie et les inconséquences sont la meilleure critique de son système (3). Il le déclare en outre : dans sa grammaire, il ira plus loin que dans son premier traité; il dira « finablement

(1) LE MENTEUR OU L'INCREDVLE DE LVCIAN, traduit de greç en françoęs par Lovis Meigręt Lionnoęs, aveq vne ecritture q'adrant à la prolaçion Françoęze : e lęs rężons. A Paris, chęs Chrestian Wechel, à la rue Sainct Jaques, à l'Escu de Basle. M.D.XLVIII. — 1 vol. in-4°. — Une introduction de vingt-neuf pages explique son système.

(2) A Paris, chęs Chrestien Wechel, à la rue Sainct Iean de Beauvais, à l'enseigne du Cheual volant. M.D.L. — 1 vol. in-4°; pp. 1-144.

(3) Nous avertissons une fois pour toutes que nous ne prenons l'orthographe de Meigret que dans les cas où elle est absolument nécessaire; partout ailleurs, même en le citant, nous le traduisons, pour ainsi dire, comme nous avons traduit Dubois, tant son système défigure la langue, en lui laissant toutefois l'orthographe ordinaire de son temps.

toutes les parties nécessaires à bastir un langage entendible, avec les règles qu'il a pu extraire d'une commune observance qui, comme une loi, les a tacitement ordonnées. »

La grammaire s'ouvre par un chapitre sur l'*abondance en voix de la langue française* : Meigret montre que nous sommes plus riches que les Grecs et les Latins, et que « nous prononçons en notre langue des vocables que le latin ni le grec ne sauroient écrire par leurs caractères, d'autant qu'ils ne les ont jamais eu en usage, comme sont L, N, S molles. »

Le chapitre qui suit détermine les sons particuliers de la langue, et fixe la manière de représenter chacun d'eux à l'aide des voyelles et des diphthongues.

Nos voyelles sont : « A, Ę ouvert, E clos, I, OU clos (autrement ne l'oze-je noter), O ouvert, U. »

Il ajoute : « Toutes les diphthongues que j'ai pu découvrir en notre langue, jusques au nombre de seize et trois triphthongues, sont : AI, AO (*au*), AOU (dans *aout*), Ęi (dans *teindre*), EA, EI, ĘU, YA, YĘ, YO, YU, OĘ (dans *etoęt*, *dizoęt*) (1), OY (dans *royal*), UĘ (dans *muet*), UY (dans *nuyt*), EAO (*veao*, veau), YEN, UEYL ou UEIL (dans *ueil*, œil).

Meigret passe ensuite en revue les consonnes

(1) Meigret propose *dizoęt* au lieu de *disoient*, etc., pour fixer la prononciation incertaine entre les courtisans.

« Ceux qui, dit Meigret, ont mauvaise expérience de la langue françoise ne faudront pas de lire leur ramage sur cette maniere d'ecriture confuze : de sorte qu'un nayf Bauseron ne faudra pas de dire *venoint* en voyant *venoient*, ne le Picard de prononcer *venient*. »—Cf. ci-dessus, p. 40, note 2.

(*Chapitre III*), et, se reportant « aux raisons qu'il a autrefois déduit, » il formule plus nettement sa règle : « Finablement, dit-il, je fais sonner (comme la raison de leur ancienne puissance le veut) toutes consonantes d'un même son avant toutes voyelles. » — Ainsi, quelle que soit la voyelle qui suive, C sera toujours dur, G de même, etc. Cependant, je ne sais par quelle complaisante faiblesse, pour ce seul motif « que le C sonant en S seroit difficile à ôter de l'écriture, » et que si (« comme la raison le veut »), il mettait « un S en sa place, vous ne faudriez pas à le prononcer en Z entre deux voyelles, » Meigret « lui a baillé une queue à la mode des Hespaignols. » Nous ne voyons pas d'autres traces de pareilles inconséquences dans la liste des signes destinés à représenter les voix françaises : « Mais affin que la connoissance d'elles soit plus aisée, dit-il en finissant ce chapitre, j'ay avizé de les peindre et leur bailler leurs noms selon leur puissance et de les ordonner selon leur affinité :

» A ; — Ę ouvert ; — E clos ; — I latin ; — O ouvert ; ou clos ; — U ; — Y grec, de mesme puissance que l'*i* ; — B, *be* ; — P, *pe* ; — F, *ef* ; — PH, *phi* ; — U consonne ; — C, *ca* latin ; — K, *ca* grec ou *kappa* ; — Q, *qu* ; — G, *ga* ou *gamma* ; — CH, *cha* aspiré ; — D, *de* ; — T, *te* ; — TH, *the* aspiré ; — S, Ç, *es* ; — Z, *zed* ; — CH, *che* ; — L, *el* ; — Ľ, *el* molle ; — M, *em* ; — N, *en* ; — Ñ, *en* molle ; — R, *er* ; — I *ji* consonante ; — X, CS, KS, GS, *ix*. »

Des syllabes. — Meigret suivant une méthode toute logique, va du simple au composé; après avoir parlé des voyelles et des consonnes, « il nous faut, dit-il, rechercher les premières et les plus simples compositions qu'elles font, qui sont les syllabes. » (*Chapitre IV.*)

Une analyse détaillée explique quelles consonnes peuvent précéder ou suivre telle ou telle autre consonne, telle ou telle voyelle, et enfin commencer ou finir les mots.

Entre un grand nombre de règles particulières, deux principes généraux sont posés : le premier « que toutes consonantes peuvent être posées avant toutes voyelles; » le second, « qu'une simple consonante mise entre deux voyelles fait communément syllabe avec la subséquente. »

Les dictions, mots ou vocables (*Chapitre V*) sont les éléments du langage.

« Le langage, l'oraison, le parler ou propos (*Chapitre VI*) est un bastiment de vocables ou paroles ordonnées de sorte qu'elles rendent un sens convenable ou parfait.... Pour la nécessité du bastiment de notre langage, il y peut entrevenir huyt parties outre les articles, qui sont : le nom, le pronom, le verbe, le participe, la préposition, l'adverbe, la conjonction et l'interjection. — Mais avant que de vuyder rien des huyt parties du discours nous depescherons les articles. »

Des articles. — Dubois, on se le rappelle, n'avait pu se décider à faire des articles, dont il ne voulait

pas voir en latin des exemples assez faciles à saisir (1), une classe particulière de mots, et il en parlait à peine, en passant; Meigret, plus hardi, n'ose cependant introduire l'*article* dans la liste des parties d'oraison, mais il leur consacre un chapitre particulier, où sa sagacité ne fait pas défaut à ses analyses. Voici les points qu'il nous a paru important de noter.

« La langue françoise n'a véritablement que deux articles du singulier, qui sont *le* pour le masculin, *la* pour le féminin; qui ont en commun *les* pour leur pluriel. — Au regard de *de*, *du*, *des*, ils sont plus véritablement prépositions qu'articles.... Nous les lerrons (laisserons) donc jusques au traité des prépositions, vuidans tant seulement *le*, *la*, qui sont les vrais articles.

» *Le* ne *la* ne sont jamais mis devant les noms propres, » — excepté « quelquefois, par manière d'expression plus manifeste et démonstrative, comme : j'ai envoyé Pierre à Lion, je dy le Pierre que vous avez vu à Paris.

» *Le* et *la* se préposent bien aux noms communs, généraux, spécifiques, comme *l'homme;* aux pronoms possessifs, comme *le mien;* aux relatifs, comme *lequel*, *laquelle;* — et faut noter que ces articles ont quelquefois quelque restriction, approchés d'un certain individué, comme j'ai vu l'homme qui a couru deux cents

(1) *Vidi illum hominem qui venit* n'est-ce pas plutôt *j'ai vu l'homme qui est venu* que *j'ai vu cet homme qui est venu?* Cet exemple ne prouve-t-il pas l'existence d'une sorte d'article en latin?

pas. » — C'était la règle de Dubois; c'est aussi la règle actuelle : l'article se prépose aux mots qui désignent un genre, une espèce ou un individu particulier.

Il montre ensuite que le nom, quand il est dans une proposition simple, attribut d'un sujet auquel il est relié par le verbe *être*, peut être employé sans article : « Comme, *je suis homme;* » que l'adjectif peut être précédé de l'article après un nom propre, « comme *Philippe le Bel*, » mais jamais après un nom commun, « comme *l'homme, le courageux.* »

Enfin il distingue nettement *le*, *la*, *les*, articles, de *le*, *la*, *les*, pronoms; et signale l'usage qui change en noms les participes et les infinitifs en faisant précéder les uns et les autres de l'article.

La nature de ce mot, son emploi, sont ici nettement formulés, et ce chapitre, où pour la première fois l'article reçoit ses lois, est des plus remarquables.

Du nom. — Le traité du nom forme huit chapitres. Il y règne une extrême confusion, mais qui s'explique par l'usage où l'on était de ranger dans une même classe le nom substantif et l'adjectif, tant qualificatif que déterminatif (1). Nous essayerons de porter quelque lumière dans ce chaos.

---

(1) Conf. *Grammatica latina Ph. Melanchthonis, ab autore nuper aucta et recognita. — Coloniæ apud J. Soterem, anno M.D.XXIX, mense Januario.* — 1 vol. petit in-8° carré; signat. 2, verso. — Encore au dix-huitième siècle, la grammaire publiée par Regnier Desmarais, au nom de l'Académie française, ne procédait pas autrement.

Dès l'abord, fidèle à sa méthode indépendante, il ose déclarer que « il échet au nom quatre accidents *seulement* en la langue françoise, qui sont : espèce, genre, nombre et figure.

» *Au regard des cas*, ajoute-t-il, — et c'est ici qu'il est vraiment neuf, — *la langue françoise ne les connoit point*, parce que les noms françois ne changent point leur fin. »

Oser prétendre que les noms français ne se déclinent point! c'était une hardiesse dont un novateur aussi téméraire que Meigret pouvait seul être capable. Henri Etienne, qu'on a voulu élever si haut, ne s'est pas avancé jusqu'à soutenir une opinion aussi étrange, et ni la grammaire de Oudin, au XVIIe siècle, ni celle de Regnier-Desmarais, au XVIIIe, n'ont osé l'admettre.

Espèce. — Les noms sont primitifs : *Rome*, ou dérivés : *Romain* (1). Les deux noms cités sont des noms propres. — Les noms communs expriment une es-

---

(1) Ce même chapitre quitte ici un instant la grammaire pour la satire, une satire que l'on croirait notre contemporaine.

« Au regard, dit-il, des autres espèces de noms propres que les Latins appellent *pronomen*, *nomen*, *cognomen* et *agnomen*, les François communément ne gardent que le nom et le *cognomen* que nous appelons le surnom, parce que c'est le nom commun à toute la race. Quelquefois aussi nous usurpons, quasi pour une grande gloire, les noms des seigneuries, métairies, molins, buyssons, montagnes, vallées, prez, hayes, chaussées, moulins; finablement, il semble que le François fait si peu de compte de porter le surnom de sa race qu'en le delaissant il s'usurpe le nom de ses possessions et seigneuries, et, en défaut d'elles, il s'en forge sur des buyssons, hayes, loups et renars, comme Louvetiere, Renardiere, Bruyere. Il est vrai que quelquefois elles sont noms de seigneuries, au plaisir de ceux qui les ont voulu ainsi appeller. Finablement, si quelqu'un porte surnom en France qui ne soit accompagné d'un *de*, la noblesse le tient pour un villain. » (Page 21.)

pèce de substance, ou une qualité, ou une quantité.

Entre le nom propre et le nom commun, qu'ils soient l'un ou l'autre primitifs ou dérivés, Meigret cherche et veut montrer des différences toutes métaphysiques; il fait suivre son exposé d'une classification fondée sur des distinctions très-subtiles, selon que les mots sont corporels ou incorporels; — il en est qui sont réciproques, « d'autant qu'en disant l'un nous présupposons l'autre, comme en disant *pere*, *maistre*, nous entendons qu'il y a *fils* et *serviteur*, tellement que perissant l'un, l'autre perit; » — d'autres sont « consecutifs, lesquels perissant l'un, l'autre ne perit pas, quoiqu'ils soient adherans l'un à l'autre, comme la nuit et le jour. » — Ces subdivisions sont innombrables.

La fin du chapitre, plus particulièrement consacrée à la dérivation des noms, indique, mais seulement en quelques pages, et sans les longs développements de Dubois, quelques terminaisons françaises qui remplacent telle ou telle terminaison latine; moins préoccupé toutefois du latin que du français, Meigret ne voudrait pas nous voir copier trop servilement les langues mortes, et donne à ce sujet la règle suivante :

« Il faut de vrai faire des vocables que nous empruntons tout ainsi que d'un etrangier que nous voudrions faire recevoir entre les François pour un de leur nation : auquel on ne sauroit mieux faire que de l'accoutrer à la françoise, avecq quelques gestes et contenance, et finablement le langage : car lors il sera reçu pour un François naturel et natif de France.

Si aussi nous savons bien deguiser un vocable latin ou d'autre langue, lui donnant la forme et terminaison commune à autres tels et semblables, il sera tenu pour françois. »

Après avoir donné plusieurs exemples, par exemple de *arius* qui se change en *aire* (comme *notarius*, notaire), etc., il termine en disant : « Je ne m'amuse pas fort aux formaisons des derivatifs, d'autant que cela requiert la lecture des grammaires grecques et latines, auxquelles celuy se devra addresser qui les voudra entendre, sans toutefois se prescrire aucune loi contre l'usage de la prononciation françoise, comme font plusieurs qui disent : nous dussions dire ainsi, suyvant les regles latines et grecques; auxquels pour toute satisfaction il faut respondre que nous devons dire comme nous disons, puisque generalement l'usage de parler l'a reçu ainsi : car c'est lui qui donne authorité aux vocables, sauf toutefois là où les regles françoises et la congruité sont offensées, comme ceux qui disent : *je venions*, *je donisse*, *je frapisse*, qui sont fautes qui n'ont jamais eté reçues par les hommes bien appris en la langue françoise (1). »

Nous avons insisté sur ce passage, qui montre toute l'ardeur de Meigret à rompre avec les traditions, pour constituer notre grammaire nationale; acceptant la langue parlée sans conteste, au nom de l'usage, il ne fait porter ses réformes que sur la langue écrite, comme si celle-ci n'obéissait pas elle-même à l'usage.

---

(1) Cf. ci-dessous, p. 81.

Au second chapitre du *Nom*, Meigret, confondant l'adjectif et le substantif, reconnaît au nom le comparatif et le superlatif.

Le comparatif se forme, tantôt comme en latin, par une terminaison particulière, comme *meilleur*; tantôt, à l'aide d'adverbes comparatifs, comme *plus*, *moins*, etc. « Nous pouvons faire comparaison entre toutes choses qui peuvent recevoir similitude d'accidens, comme par exemple si nous disons qu'un papier ou sucre est aussi blanc que neige, » ou encore : « Le lion est plus fort que le bœuf, Annibal est plus rusé que les Romains. Pour la bonté de ces comparaisons, il suffit que le lion et le bœuf soient forts, et Annibal et les Romains rusés. »

Au lieu de reconnaître, comme nous, deux sortes de superlatifs, l'un relatif, comme *le plus sage*, l'autre absolu, comme *très-sage*, Meigret, reportant, non sans raison, la première forme parmi les comparatifs, réserve pour la seconde seule le nom de superlatif. Le superlatif se forme à la manière grecque, en faisant précéder du mot *très* le positif. Rarement nous empruntons la forme latine, ou, si nous le faisons, c'est sans lui laisser sa signification superlative, comme on le voit dans les mots *maxime*, règle infaillible, *minime*, terme de musique : « Au regard de la nouvelle invention des superlatifs latins en *issime*, comme *illustrissime*, *reverendissime*, que nous pouvons appeler superlatifs tituláires, l'usage de la langue françoise ne les peut goûter et encore moins digerer. Parquoi je les lerrai (laisserai) à ceux qui font les hommes Dieux de papier,

et d'encre, quasi comme par letres de banque (1). »

Les diminutifs (*Chapitre IV*) arrêtent peu Meigret; après avoir simplement constaté l'emploi de quelques formes, que nous connaissons déjà, il se hâte d'arriver aux dénominatifs (*Chapitre V.*).

Ce mot *dénominatif* est un terme de la grammaire ancienne; il désigne tous les noms, substantifs ou adjectifs, non au point de vue de leur signification, mais par rapport seulement au mot dont ils dérivent; ainsi *échelle* et *échalas* sont deux noms de signification différente; le second est un dénominatif par rapport au premier, parce qu'il dérive de celui-ci.

Le chapitre entier est consacré à passer en revue les innombrables terminaisons qui appartiennent aux dénominatifs masculins ou féminins, substantifs ou adjectifs, qui sont dérivés d'autres noms, ou, par extension même, tirés de participes et de verbes, soit français soit latins, tels : *modestie* de *modeste*, *similitude* de *similitudo*, *vision* de *visu*, etc.

Le chapitre du *Genre* dit hardiment : « au regard

---

(1) Ces mots figuraient alors en Italie dans les titres qu'on donnait aux prélats et autres grands dignitaires de l'Église; ils ne furent introduits en France que plus tard, par le cardinal du Perron. Balzac dit à ce sujet : « Lorsque le cardinal du Perron revint de Rome, après la négociation de Venise, il en apporta l'*illustrissime* cardinal et la seigneurie *illustrissime* : mais personne n'en voulut. » — Cependant ces mots furent vite acceptés, car Costar, écrivant à M. de Lingendes, nommé évêque de Sarlat, lui disait : « J'avois dépit de ne pouvoir vous traiter d'*illustrissime*. » — Voilà pour ces superlatifs titulaires, comme les appelle Meigret; mais les superlatifs et comparatifs formés à l'imitation des formes latines correspondantes avaient été déjà essayés par Baif, et l'on connait le sonnet railleur que lui adressa Joachim du Bellay :

Bravime esprit, sur tous excellentime...

du neutre, notre langue ne le connoît point, » et le français n'admet que le masculin et le féminin. — Après avoir ainsi brisé une fois de plus avec les traditions latines, Meigret dit quel genre est attribué aux terminaisons françaises les plus usitées, et s'occupe ensuite du *Nombre*.

Là, comme partout, l'analyse de Meigret est très-sûre et très-fine; mais elle tombe aussi dans cet excès de divisions que nous avons déjà signalé.

Frappé de ce fait que les noms propres ont parfois un pluriel : — *les trois Jeans*, — et que les noms communs en manquent fréquemment : — on ne dit pas *les sangs*, *les ors*, etc. — il arrive à cette conclusion : « Au demourant, tous pluriers ont s ou z finalle..., excepté *qui* interrogatif, comme *qui sont ceux-là?* et quelques noms numéraux qui n'ont pas de singulier, comme *cinq*, *neuf*, *onze*, » etc... « Or, ajoute Meigret, puisque nous sommes venus sur la matière des noms numéraux, il les faut éplucher par le menu; » et, à l'aide de cette transition, il enserre dans le chapitre du *nombre des noms* une longue discussion sur les numéraux, lesquels peuvent être cardinaux : *un*, *deux*; ou ordinaux : *premier*; ou proportionaux : *triple*, *quadruple*, *onzuple*, *dixhuituple*, etc.; sesquiautres (1) ou surpartis : *sesquitiers*, *sesquioctave*, *sesquivingt et unième*, qui comprennent des indéterminés entre trois

(1) Meigret comprend lui-même que ce n'est pas là de la grammaire; aussi dit-il : « Si vous voulez entendre comme quoi s'engendre cette maniere de nombre, retirez-vous aux arithmétiques. » (Page 45.)

et quatre, huit et neuf, vingt-un et vingt-deux; ou enfin collectifs, comme *dizain*, *dizaine*.

Meigret s'égare ici dans ses systèmes de classification. Cependant, plus on l'étudie, plus on se sent disposé à oublier son ardeur de réformation, à glisser sur les bizarreries de son orthographe, à franchir ses raisonnements erronés, en faveur de la manière neuve, indépendante, originale et personnelle dont il expose ses idées. Ce n'est point Dubois, ce n'est point Henri Etienne qui est le père de la grammaire française : c'est Meigret. Il a été facile, en restant dans l'usage, de le dégager de ses erreurs, qui proviennent en général de ses attaques mêmes contre l'usage; mais il fallait un homme de cette vigueur, pour poser, avec autant de bonheur, sous une forme souvent définitive, les principes qu'il a mis en circulation.

Nous l'avons vu tout à l'heure refuser le genre neutre à notre grammaire, et bannir les cas et les déclinaisons des noms français.

Arrivé aux Pronoms, mots, dit-il, qui suppléent le nom, et dont il prouve la nécessité par des exemples, il leur attribue six accidents : *espèce*, *personne*, *genre*, *figure* (selon qu'ils sont simples ou composés), *nombre* et *cas*, — les cas à cause des formes diverses qu'ils prennent, selon qu'ils sont sujets ou compléments, *je-me-moi*, *tu-te-toi*, etc. Il est certain qu'il y a là une trace sensible de la déclinaison latine, et nous ne pouvons que féliciter Meigret de l'avoir signalée. Il est un reproche cependant que nous lui ferons, et il le mé-

rite d'autant mieux qu'il a fort bien connu et tracé nettement le rôle du pronom : c'est d'avoir été amené, par suite de la confusion qu'il fait des substantifs et des adjectifs, à ranger parmi les pronoms *mon*, *ma* et autres mots semblables qui déterminent le nom et ne le remplacent pas.

Voici, du reste, comment il expose, à ce sujet, sa théorie : « Or sont derivez de la premiere personne *mon*, *ma*, de MOI ou ME, et *mien*, *mienne;* et de NOUS, *nos*, *notre*.... Sur quoi il faut entendre que, par ces possessifs, deux personnes sont entendues, qui sont le possesseur et le possédé. Et combien qu'aucuns requierent le substantif possédé (1), le possédant y est toutefois toujours démontré (2). » — Mais les autres, *le mien*, *le tien*, outre qu'ils font connaître de quelle personne est le possesseur, représentent aussi le possédé, qui alors « ne doit estre exprimé. »

A propos des *Personnes* du pronom (*Chapitre II*), Meigret remarque fort justement que « la première personne est proprement entendue au singulier, car elle peut comprendre toutes autres personnes avec un verbe plurier, comme : *toi*, *moi et lui irons là;* mais la seconde (au pluriel) ne conçoit que la troisième, comme : *toy et luy ferez cela;* au regard de la tierse, elle ne comprend que la seule tierse. » — C'est-à-dire qu'un sujet complexe dont les différents termes seraient

(1) *Mon*, *ma*, adjectifs qui ne peuvent s'employer sans le substantif.
(2) Parce qu'en effet ces adjectifs indiquent si le possesseur est de la première, de la deuxième ou de la troisième personne.

de la première, de la deuxième et de la troisième personne, exige le verbe à la première personne du pluriel; si le sujet comprend une deuxième et une troisième personne, le verbe sera à la deuxième personne du pluriel; si enfin le sujet ou les sujets sont de la troisième personne, le verbe ne pourra être qu'à cette personne.

Au *Chapitre III*, Meigret dit que les pronoms ont trois *Genres*; il rend mal sa pensée; car il a déclaré plus haut que notre langue n'est susceptible que de deux genres; mais il est facile de le rectifier; il veut seulement faire comprendre que les mots peuvent avoir : 1° une forme pour le masculin : *celui;* 2° une forme pour le féminin : *celle;* 3° une forme commune (ce qu'il appelle *le genre commun*) pour le masculin et le féminin : *je*, *tu*, *soi*, *qui*.

Les deux chapitres qui suivent traitent de la *figure* : les pronoms sont simples : *je*, *tu*, *il*; ou composés : *cetuy-cy*, *toy-même*; — et du *Nombre* : il y a deux nombres, le singulier et le pluriel.

Des cazes (cas) et déclinaisons des pronoms. — Cet important chapitre (*Ch. VI.*), dont notre analyse présentera tous les points principaux, est un de ceux où l'ingénieuse sagacité de l'auteur s'est le plus heureusement exercée, et un de ceux aussi dont il est le plus difficile de débrouiller la confusion : nous tâcherons d'être plus clairs.

Les pronoms comme les noms, peuvent être, 1° *surposés* ou *apposés* (sujets); — et 2° *sousposés* (régimes).

Dans les verbes actifs, le *surposé* est l'agent; le *sous-*

posé est le patient; c'est le contraire dans les verbes passifs où le surposé est patient et où le sousposé, précédé d'une préposition, est agent.

A la première personne et à la seconde, les surposés ou sujets sont *je*, *tu*, et non *moi*, *toi*; excepté : 1° quand l'un d'eux est uni à l'autre ou à une troisième personne, comme : *toi et moi le ferons*, *toi et Pierre ferez cela ;* 2° quand ils représentent une proposition entière et répondent à une interrogation, comme : qui a fait cela ? — *moi* ou *toi*.

« Or, pendant que nous sommes sur ce propos de premiere et seconde personne, il nous faut examiner aucunes manieres interrogatoires et responses qui me semblent fort incongrues. » — A la faveur de cette transition, Meigret intercale ici une longue critique de formules interrogatives qu'il tolère dans le langage courant « attendu la longue coutume et la promptitude nécessaire à poursuivre un propos », mais dont « la plume toutefois ne se sauroit si bien laver, vu le bon loizir qu'un ecrivain se peut donner de considerer ce que la plume a à exprimer. » Il permet bien à la rigueur de dire *es-ce toi*, *es-ce Pierre* ou *esse toi*, *esse Pierre*, parce qu'il y reconnaît, au moins quant au son, la 2° ou la 3° pers. sing. du verbe *être* et le pronom *ce*. Mais si le pronom qui suit est de la première personne, soit au singulier, soit au pluriel; s'il est, de la seconde, ou de la troisième au pluriel; et, dans tous les cas, si le verbe n'est pas au présent, employer *est-ce*, c'est admettre une forme « incongrue. » — La grammaire, en effet, peut-elle accepter qu'on dise :

est-ce moi, nous, vous? sera-ce moi, toi, nous, vous, qui irons à Paris? »

Il est facile de montrer combien est faible l'argumentation de Meigret; s'il permet *esse toi*, *esse lui* pour *es-ce toi*, *es-ce lui*, où l'on reconnaît le verbe *être* à la deuxième et à la troisième personne, pourquoi condamne-t-il *sera-ce toi?* On y retrouve aussi bien, au moins pour le son, la seconde personne du futur liée à la seconde personne du pronom.

Par suite de ce principe, et pour écarter le plus possible ces formes qu'il trouve vicieuses, et qui, en effet, blâmables en bonne logique, mais pour une cause plus sérieuse, ne sauraient être condamnées puisque l'usage,

Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi

les a consacrées, Meigret ne veut pas qu'on dise : *es-ce toi qui as ouvert cette porte*, mais *as-tu ouvert cette porte*, de même qu'on ne dit pas : *êtes-vous celui qui avez parlé à Pierre?* mais bien : *a'vous parlé à Pierre?*

Revenant ensuite à la théorie du pronom, dont il s'est d'ailleurs assez peu éloigné, « au demourant, dit-il, *moi*, *toi*, *soi*, servent en notre langue de caze génitif ou possessif, datif et ablatif. » — « Au regard de *me*, *te*, *se*, ils ne reçoivent jamais préposition, et si (et aussi) sont toujours préposez aux verbes ou participes qui les gouvernent, servant d'accusatif, lequel le plus souvent est en notre langue sans aucune préposition. » Il en est de même pour *nous*, *vous*.

Plus loin Meigret, continuant ses remarques, signale l'usage du pluriel pour le singulier à la seconde per-

sonne ; l'attribut qui suit n'en est pas moins au singulier : *vous êtes un homme de bien;* mais le verbe se met au pluriel : « De vray aussi, le françois ne seuffre jamais un nom ou pronom surposé au verbe (un sujet du verbe) estre d'autre nombre que le verbe. A cette cause, quelque diligence continuelle que fassent aucuns François de cuyder introduire *j'etions, j'y allions,* ils ne servent aux autres que de moquerie. » — Cf. p. 72.

Suivent les remarques sur *ce* et ses composés, *cecy, cela, cet, cette, cetuy, cetuy-ci, cetuy-là, celui, cil ;* il distingue nettement *celuy* de *cetuy* : le premier démontre d'une manière vague et réclame après lui le pronom *qui* et une phrase incidente ; le second se suffit à lui-même, et s'emploie seul. — Exemples : *cetuy-cy a inventé, celuy qui a inventé.* On ne dirait pas : *celuy a inventé,* non plus que *celuy-cy* ou *celuy-là,* parce que *cy* et *là* ne peuvent s'attacher qu'à *cetuy.* — L'usage en a, depuis, décidé autrement.

Meigret règle ensuite l'emploi de *il; luy, on,* puis de *icelluy* et *icelle,* « desquels les courtisans n'usent pas communément, » enfin de *le, la, les,* et de *qui, que;* — « Reste le relatif *quel,* qui ne peut estre sans son article *le,* ni son féminin *quelle* sans *la*... Ce *quel* aussi a signification de qualité, et alors il n'a point d'article, et si (aussi) n'est point sans son substantif, comme : *quel homme estes vous?....* Notez aussi que nous usons de cette particule *dont* pour *de qui, duquel, desquels, de laquelle, desquelles....* »

« Reste le relatif *y,* qui doit estre bien distingué de *y* adverbe local.... »

« Reste le pronom *mesme*, réitératif de la mesme personne, soit nom ou pronom, et qui, seul, peut, avec les articles *le*, *la*, *les*, estre mis en clause (être mis dans une phrase) avec le nom qu'il représente, comme : Pierre a eté à Rome ; le mesme Pierre en est revenu ; c'est le mesme dont je vous ai parlé. »

DU VERBE.

Ch. I. — « Le verbe est une partie du langage signifiant action ou passion, avec temps et modes... — Au demourant, le verbe a huyt accidents, qui sont : la signification, le temps, le mode, l'espece, la figure, la conjugaison, la personne et le nombre. »

Ch. II. — *Des significations ou genres des verbes.* — « La signification ou genre consiste proprement en action ou passion, d'où deux genres de verbes, l'un actif, l'autre passif. » Meigret use d'un procédé fort ingénieux pour distinguer les verbes actifs : c'est de voir s'ils ont un participe avec sens passif ; *venir* a bien un participe de forme passive (*venu*) ; mais le sens en est actif : donc *venir* n'est pas un verbe actif.

« Nous appelons un verbe actif transitif, quand son action se peut transferer en une autre, comme *j'endors Pierre*, qui est autant à dire que : *je fais dormir Pierre*. Par ce moyen, je suis la cause qui fait que l'action de dormir s'imprime en Pierre.

» Il faut aussi entendre que l'usage de la langue françoise a introduit une façon de signification passive par les tierses personnes des verbes actifs, tant du

singulier que du plurier, qui semble bien étrange, combien que fort usitée, laquelle se fait lorsque le surposé (*le sujet*) est conjoint au verbe avec le réciproque *se*, ayant signification de patient et non pas d'agent, comme en ces traits : *le vin se boit, la maison se fait.* — Comme nous n'ayons point exprimé leurs agents, nous dirons que ce sont passifs indeterminez; pourtant (c'est pourquoi) si nous les voulons resoudre par le verbe actif, nous prendrons un surposé (*un sujet*) indeterminé, de sorte que nous resoudrons *le vin se boit* par *on boit le vin*, et *la maison se fait* par *on fait la maison...*

» Nous avons encore une autre façon de parler par le passif sonnant en actif quasi comme par une mutuelle recompense, en laquelle l'agent et le patient sont une mesme substance et personne... comme *je me suis aimé.* » — Meigret analyse longuement et confusément cette locution et les semblables; mais il oublie toujours le présent *je m'aime*, et s'éloigne de plus en plus de la vérité. Il arrive à cette conclusion « que *je me suis aimé* et les autres semblables sont preterits actifs formez de l'infinitif preterit et actif, avecq le verbe substantif usurpé pour *ay*, *as*, au bon plaisir de noz anciens dont aujourd'hui il nous faut uzer, et par consequence que cet infinitif doit demeurer immuable, tellement que nous devons dire *cette femme s'est aymé* pour *aymée*, *nous nous sommes aymé* pour *aymés*... Passons outre. »

Ch. III. — *Des temps des verbes et des modes.* — Ce chapitre est intéressant à cause des efforts que fait Meigret pour prouver que dans *je suis aimé*, par

exemple, et autres semblables, *aimé* n'est pas un participe, mais un infinitif prétérit et actif. Il donne pour raison que cette forme, jointe avec *avoir*, signifie le passé, *j'ai aimé*, et jointe avec *être* indique le présent, *je suis aimé* : or un même participe ne peut signifier deux temps (1); en outre, le participe est comme l'adjectif, et veut un substantif sur lequel il s'appuie : or, dans *j'ai dormi*, *dormi* se suffit seul : donc ce n'est pas un participe. Que conclure de là? c'est que « ces manieres de parler en temps preterit : *j'ai aimées les dames*, est incongrue... Nous userons donc de cet infinitif immuable, quelque singulier ou plurier, masculin ou femenin qui le suive, dizans : *j'ay aymé les dames*, *j'ay écrit une lettre*, *j'ay vu infiniz peuples* (2). »

Tout le reste du chapitre est consacré à une distribution des temps; l'auteur s'y écarte de nous quelquefois, comme quand il distingue l'optatif du subjonctif dans cette phrase : « *Dieu me faisse* (optatif) *pardon, quoyque je fasse* (subjonctif) *mal!* » et soutient que l'infinitif *aimer* est improprement appelé *présent*, parce qu'il ne désigne aucun temps.

Ch. IV. — *Des espèces des verbes.* — « Il y a deux espèces de verbes, l'une primitive comme *aymer*, l'autre dérivative comme de *melancholie*, *melancholier*,

---

(1) On pourrait demander à Meigret par quel privilége supposé l'infinitif *aimé* serait présent et passé à la fois, plutôt que le participe.

(2) On trouve sur le sujet de l'accord du participe une longue et intéressante discussion dans les *Observations sur la langue françoise* de Ménage. — 2 vol. in-12, 1672 et 1676, t. I, pp. 39-48. — Nous y reviendrons.

de *cholère*, *cholerer*, de *botteau*, *botteler*, de *ris*, *rire*. »

Ch. V. — *Des figures des verbes.* — Les verbes sont simples : *voir*, — ou composés : *prévoir*.

Ch. VI. — *De la conjugaison des verbes.* — « La langue françoise a quatre diverses conjugaisons de verbes, diversifiées selon la diversité des infinitifs... La premiere à sa terminaison en *er*, par *e* clos brief, comme *aimer*, *frapper*, *donner*; la seconde l'*e* en *oer* (1); la tierse en *re* brief, comme *dire*, *faire*, *battre*;... la quatrieme en *ir* comme *fuir*, *jouir*, *gaudir*, en laquelle quelque voyelle qui precede, l'*i* ne fait jamais diphthongue; de sorte qu'*oir*, *fuir*, *puir* et tous semblables qui semblent estre monosyllabes, sont dissyllabes. »

Ch. VII. — *Des Personnes.* — « Les verbes ont trois personnes, tout ainsi que les pronoms. »

La seconde personne plurielle s'emploie pour la 2e du singulier, « en parlant à plus grand seigneur que nous... Il est vray que le papier endure tout ; à cette cause, nos poetes parlent plustost et de meilleure grâce aux princes et autres en personne singuliere que pluriere. »

Le verbe s'accorde avec son sujet en nombre et en personne ; « il faut davantage entendre que si subsequemment il y survient un relatif qui gouverne

(1) Nous rappelons que la diphthongue *oi* est toujours écrite *oe* par Meigret, ici comme dans ses tableaux de conjugaisons et dans tout son livre : voici son texte : « La seconde l'*e* en *oer* par la diphthong' *oe* selon la prononçaçion : laqele toutefoes l'inconsideraçion des ecrineins, aueuglée d'une comun' observançe, chanj' en son ecrittur' a la diphthonge *oy* : come si on prononçoet *oy* en *roer*, *pouuoer*, tout ainsi q'en *royal*, *moins*, *soin* e aotres en gran' nombre. »

quelque verbe, le verbe subsequent devra estre de mesme personne que le nom ou pronom referé; pourquoi cette locution est fausse en toutes sortes : *c'est moi qui a fait cela*, car ce *qui* refere la premiere personne, par quoi il doit gouverner un verbe de mesme. » Il faut donc dire : *c'est moi qui ay fait cela.* — « Mais si la négation y intervient, alors le relatif suivra la personne déniée, comme si je dis : *je ne suys pas l'home qui a tué cet autre.* »

Ch. VIII. — *Des nombres des verbes.* — « Les verbes n'ont que deux nombres, tout ainsi que les noms, qui sont le singulier et le plurier. »

Ch. IX. — *De la déclinaison des verbes.* — Dans ce chapitre et les suivants, jusques et y compris le XXIVe, Meigret enseigne de quels temps primitifs et par quels procédés se forment les temps dérivés. Rien de plus compliqué que ce chapitre, obscurci encore par le fâcheux système orthographique de l'auteur. Ainsi, comme il écrit *voęr, je voę*, il ne peut expliquer les formes *voyons*, *voyez*, et *voyet* (où l'*y* se prononçait alors) que « par le moyen d'un infinitif inusité, *voyer*, en tournant *er* en *ons*, *ez*, *et.* » Et quant à cette terminaison *et* (1) qu'il prête ici à la 3e personne du pluriel, ce n'est point par mégarde; il a déclaré plus haut que « au regard de la tierse du nombre plurier, elle n'ajoute qu'un *t* à celle du singulier, comme de *done*, *donet*, pour lequel, ajoute-t-il, vous ecrivez : *donnent;* » l'*e* de *donet* n'étant marqué d'aucun signe

(1) Cf. p. 61.

restait muet d'ailleurs comme celui de *done;* et, en écrivant *ils donet à boire*, Meigret n'avait pas une autre prononciation que nous quand nous écrivons : *ils donnent à boire.* Il entre ensuite dans le détail d'innombrables exceptions, où nous ne pouvons le suivre, forcé que nous sommes de rester dans les généralités. Voici la série des temps dont il examine successivement la formation, et dont il détermine, à son point de vue, l'orthographe :

A L'INDICATIF : le présent : *j'ayme;* le prétérit imparfait : *j'aymois;* le prétérit parfait indéterminé : *j'aymay;* le second prétérit parfait, et déterminé : *j'ay aymé;* le premier, le second et le troisième prétérit plus-que-parfait : *j'avois aymé*, *j'eus aymé*, *j'ay eu aymé;* le futur : *j'aymeray;*

A L'IMPÉRATIF : le présent : *ayme;*

A L'OPTATIF ou DESIDÉRATIF : le premier présent : *j'aymerois;* le second présent : *j'aymasse;* le premier et le deuxième prétérit parfait : *j'aurois* ou *j'eusse aymé;* le plus-que-parfait : *j'eusse eu aymé*, et quelquefois : *j'aurois eu aymé;* le futur : (*que*) *j'ayme;*

AU SUBJONCTIF ou CONJONCTIF : le présent, semblable au futur de l'optatif : (*que*) *j'ayme;* les prétérits parfaits et plus-que-parfait, comme à l'optatif, c'est-à-dire : *j'aurois* ou *j'eusse aymé*, — *j'eusse eu* ou *j'aurois eu aymé;* et de plus un troisième parfait : (*combien que*) *j'aye aymé;* le futur, susceptible de deux formes : *j'auray* ou *j'auray eu aymé;*

A L'INFINITIF : le présent : *aymer;* le prétérit : *aymé.*

Les PARTICIPES forment l'objet du XXVe chapitre.

Après avoir rappelé que les participes tiennent du verbe par l'action ou la passion, quoiqu'ils n'aient ni temps ni modes, et reconnu qu'on n'en peut distinguer d'autres que le participe actif *aimant*, et le participe passif *aimé*, — Meigret nous montre que le participe tient aussi du nom, par le genre et par le nombre, puisqu'il a à la fois masculin et féminin, singulier et pluriel.

Il semblerait que l'auteur dût ici donner des règles pour l'accord du participe et du nom; emporté loin de son sujet par une longue dissertation sur la puissance de l'usage, il n'a garde de revenir sur les principes qu'il a ailleurs exposés en courant (1), et se hâte de donner des modèles pour les quatre conjugaisons de verbes qu'il a indiquées; les verbes ainsi conjugués sont : *avoir*, *être*, *aimer*, *voir*, *lire* et *bâtir*.

Nous reproduisons ces modèles de conjugaison; la prononciation fixée par Meigret a été parfois constatée aussi par Robert Estienne, et le rapprochement de leurs doctrines ne sera pas sans intérêt. — Nous citerons ici textuellement le passage de Meigret; son orthographe en rend la lecture pénible; mais elle éclaire les autres grammaires contemporaines, où la prononciation est souvent difficile à reconnaître sous une orthographe moins caractéristique, si elle est plus rationnelle.

---

(1) Voyez ci-dessus, pp. 83 et 84.

VERBE *AVOIR*.

INDICATIF : *présent :* j'ey, tu as, il a (1); nous auons, vous auez (2), il' ont.

Prétérit ou passé imparfait : j'auoę, tu auoęs, il auoęt; nous auyons, vous auyez, il' auoęt (3).

Passé indéterminé : j'ú *ou* ús, tu ús, il ut; nous vmes, vous vttes, il' vret (4).

Passé parfait : j'ey u, tu as u, il a u; nous auons u, vous auez u, il ont u (5).

Passé plus-que-parfait : j'auoę u, tu auoęs u, il auoęt u; nous auions u, vous auiez u, il' auoęt u.

---

(1) Dubois écrit *il hat*. Peut-être la prononciation lui donnait-elle raison quand le verbe se trouvait devant les voyelles, et peut-être disait-on : *il hat un livre*. Ces liaisons faites en haine de l'hiatus sont de règle dans certains patois ; l'angevin qui se rapproche tant de la langue du XVIe siècle ne dit pas autrement ; dans le Berry au contraire, on a recours à l'hiatus pour obtenir en quelque sorte un effet admiratif : *il est hunorme* (*h* aspiré, *-énorme*). Du reste cette aversion pour l'hiatus est si marquée en Anjou qu'on ne met pas ce *t* euphonique seulement après le verbe, mais après tout autre mot : *mercit*, *aussit*,... en faisant sonner le *t*.

(2) Dubois termine la 2e pers. plur. par *es*, avec l'*e* muet : vous *hau-ès*. Cf. p. 43, note 2.

(3) Ici, lisez par *v* consonne. — Meigret, en notant la prononciation *j'a oe* parle comme les Lyonnais ou les Picards; Dubois, si volontiers fidèle à son pays, est ici pur Français ; il écrit : *g' hau-cè*, *tu hau-ès*... et il ajoute : je néglige à dessein de donner la terminaison vulgaire en *oi*, *ois*, *oit*... — Encore maintenant les Picards prononcent : *j'avoais*, *tu avoais*. — Cf. *Glossaire picard*, par M. l'abbé J. Corblet.

(4) Nous rappelons qu'avant la distinction de l'*u* et du *v*, la forme *v* était réservée au commencement des mots pour les deux cas; la forme *u* paraissait dans le corps des mots.

(5) Ménage n'écrit jamais autrement que *j'ai u* ; de même, *hureur*. Autrefois on disait *é-u*, et on le dit encore dans les environs de Paris. M. Quicherat cite un nombre infini d'exemples de diérèses semblables dans son excellent *Traité de versification française*. — Voy. pp. 354 et 419. — Cf. la note 1, ci-dessous, p. 90.

Futur : j'aorey *ou* arey, tu aras *ou* aoras, il aora *ou* ara ; nous arons *ou* aorons, vous arez, il' aront *ou* aoront (1).

IMPÉRATIF : *présent et futur* : ayes, q'il aye *ou* eyt, ayons, ayez, q'il' ayet.

OPTATIF : 1er *présent* : j'aroe *ou* j'aoroe, j'aroes *ou* j'aoroes, tu aroes, il aroet ; nous arions, vous ariez, il' aroét (2).

2e *présent* : j'usse, tu usses, il út ; nous ussyons, vous ussyez, il' usset.

1er *prétérit parfait* : j'aroe u, tu aroes u, il aroet u ; nous arions u, vous ariez u, il' aroét u.

2e *passé parfait* : j'usse u, tu usses u, il ut u (3) ; nous ussions u, vous ussiez u, il' usset u.

---

(1) Dubois écrit : *g'-haurai*, *tu hauras*, *il haurat...* ; il ajoute : « quelques-uns prononcent ces mots avec le *u-* (v cons.), et disent : *g'-hau-rai*, *tu hau-ras* (*j'avrai*, *tu avras* ; en italien *avrò*, *avrai* ; en espagnol, *habré*, *habras...*) ; d'autres enfin, supprimant *u* ou *u-*, préfèrent : *g'-harai*, *tu haras*. — Nous verrons plus tard l'emploi de cette forme constaté aussi par Rob. Est[illegible]. — Dans le centre de la France on a conservé : *j'arai*, *tu aras*. Cf. Glossaire du centre de la France, par M. le comte Jaubert.

Miex vaut tien que II du l'aras.
(*Ysopet I*, fable 41.)

Dist li lyons : qui ne saroit
Ton pòsir, et qui ne t'aroit
Oncques en sa vie véu,
Il devroit estre bien esmeu.
(*Ysopet II*, fable 8.)

(2) Ici Dubois ne donne plus les formes correspondantes à *g'-haurai* ou *g'-hau-rai*, mais *g'-harée*, *tu harées*, ou *g'-hairée*, *tu hairées*. Par cette dernière forme il rentre dans le patois picard qui conserve la même prononciation pour la syllabe initiale ; M. Corblet écrit : *j'éroais*, *tu éroais...*, comme il avait donné au futur *j'érai*, *tu éros*. Dans le centre de la France, le conditionnel, qui n'est autre que l'optatif de Meigret et de Dubois, suit aussi le futur : *j'arais*, *tu arais*.

(3) Au 2e présent de l'optatif, Meigret a écrit *ut* avec l'accent.

Futur : j'aye, tu ayes, il eyt; nous ayons, vous ayez, il' ayet (1).

Le SUBJONCTIF ou CONJONCTIF fet son premier prezent du futur de l'optatif, e luy ajoute davantaje le' deu' prezens; vzant toutefoes de celui en *sse* qelqefoes en preterit. Il prent aosi le' deu' preteriz, e a davantaj' un preterit plusque perfet.

Prétérit plus-que-parfait : j'aye u, tu ayes u, il eyt u; nous ayons u, vous ayez u, il' ayet u.

Futur : j'arey *ou* aorey u, tu aras u, il ara u; nous arons u, vous arez u, il' aront u.

INFINITIF : *présent actif :* auoer.

Passé et actif : u, auoer u.

PARTICIPE : *présent :* ayant (2); — *le passif*, u.

VERBE SUBSTANTIF *ÊTRE.*

INDICATIF : *présent :* je suys, tu es, il et; nous somes, vous etes, ils sont (3).

Prétérit ou passé imparfait : j'etoe, tu etoes, il etoet; nous etyons, vous etyez, il' etoet (4).

---

(1) On prononce de même en Anjou, au moins pour le pluriel, *i' faut que j'ayons* (nous ayons), *bein soué* (soif) *pour bouere* (boire) *chao ou frét'* (chaud ou froid), donnant à la première syllabe *ay* le son du substantif *ail.*

(2) Et non *eyant.* — Même prononciation en Anjou.

(3) Dubois donne à choisir entre les formes *sumes* et *somes.* — Cf. p. 46.

(4) Dubois donne *g'-estée* et non *g'-éstois*, comme il a donné *j'hau-ée* et non *g'-hau-oi.* Il conjugue ainsi ce temps : *g'-estée, tu estées, il estéet, nous esteons* ou *estéèmès, vous estées, ils estéènt* ou *esteont* (*s* muet). — Cf. p. 46, texte et note.

Passé indéterminé : je fú *ou* fús, tu fús, il fut; nou' fumes, vou' futtes, il' furet (1).

Passé parfait : j'ey eté, tu as eté, il a eté; nous auons été, vous auez eté, il' ont eté.

Passé plus-que-parfait : j'auoę eté...

Futur : je serey, tu seras, il sera; nous sèrons, vous serez, ils seront (2).

Impératif : *présent et futur :* soęs, q'il soęt; soyons, soyés, q'ils soyet *ou* soęt (3).

Optatif : 1er *présent :* je seroę *ou* seroęs, tu seroęs, il seroęt, nous serions, vous seriez, ils seroęt (4).

2e *présent :* je fusse, tu fusses, il fút; nou' fussyons, vou' fussyez, il' fússet.

1er *passé parfait :* j'aroę eté, tu aoroęs eté, il aoroęt eté; nous arions eté, vous ariez eté, il' aroęt eté.

2e *passé parfait :* j'uss' eté, tu usses eté...

Futur : je soę, tu soęs, il soęt; nous soyons, vous soyes (5), il' soęt.

Le Conjonctif fęt sę' troęs prezęns de même q'*auor* ę tous aotres verbes; aosi fęt il lę' préteriz.

Passé plus-que-parfait : j'aye eté, tu ayes été, il aye *ou* eýt eté; nous ayons eté, vous ayez eté, il' ayet eté.

Futur : j'arey *ou* aorey eté, tu aras eté, il ara eté...

Infinitif ; *présent :* ętre.

Prétérit : eté, auoęr eté.

---

(1) Mêmes formes dans Dubois, au système d'orthographe près.
(2) *Id.*
(3) Mêmes formes dans Dubois.
(4) Dubois : *g-è serée, tu serées.*
(5) Il faut sans doute lire : *soyez.*

PARTICIPE : *prèsent :* etant.

Ao regard du passif, il n'ęn n'a point; car nou' ne dizon' point : *vn homé eté.*

En ajoutant donqes lę' participes passifs a ce verbe, convenans ęn nombre, nou' formerons lę' verbes passifs, come : *je suys ęymé*, *nou' somes ęymez*, *ils sont ęymez.*

Venons meintenant aoz aotres qatre conjugęzons, ę' comęnçons a la premier' ęn ER.

VERBE *ĘYMER* (AIMER).

INDICATIF : *présent :* j'ęyme, tu ęymes, il ęyme; nous ęymons, vous ęymez, il' ęymet (1).

Passé imparfait : j'ęymoę *ou* j'ęymoęs, tu ęymoęs, il ęymoęt; nous ęymyons, vous ęymyez, il' ęymoęt (2).

Passé indéterminé : j'ęymey *ou* ęymé, tu ęymas, il ęyma; nous ęymames, vous ęymates, il' ęymaret (3) *ou* ęymeret.

2e *parfait :* j'ey ęymé, tu as ęymé...

1er *plus-que-parfait :* j'auoę ęymé, tu auoęs ęymé...

2e *plus-que-parfait :* j'u *ou* j'ús ęymé, tu ús ęymé (4)...

---

(1) Même terminaison dans Dubois, sauf l'orthographe. — Pour le radical, il donne d'abord : *g'-aimè*, mais il ajoute : « je préfère dire : *g'-amè*, *tu amès*, etc., sans la diphthongue, dans toute la conjugaison. » — Cf. p. 13, le texte et la note 3. — Voy. aussi p. 56 ce que Meigret dit de *aymer*, qu'il rapproche, pour la prononciation, et sans doute par erreur, de *hair*, et de *ayder*, deux verbes où la diérèse était également de règle.

(2) Dubois : *g'-aimées*, *tu aimées*....

(3) Cette forme de la 3e personne n'est pas donnée par Dubois, qui admet d'ailleurs les mêmes que Meigret. Elle était d'un usage général au seizième siècle. — Cf. p. 96.

(4) Dubois ne donne ni cette forme ni la suivante.

3e *plus-que-parfait* : j'ey u eymé, tu as u eymé...

Futur : j'eymerey, tu eymeras, il eymera; nous eymerons, vous eymerez, il' eymeront (1).

Impératif : *présent et futur* : eyme, q'il eyme; eymons, eymez, q'il' eymet.

Optatif : 1er *présent* : j'eymeroe *ou* j'eymeroes, tu eymeroes, il eymeroet; nous eymerions, vous eymeriez, il' eymeroét (2).

2e *présent* : j'eymasse, tu eymasses, il eymát; nous eymassions, vous eymassies (aimassiez), il' eymasset (3).

1er *prétérit* : j'aroe, tu aoroes, il aroet eymé; nous arions, vous aries (ariez), il' aroét eymé (4).

2e *prétérit* : j'uss' eymé, tu vsses, il út eymé; nous ussions, vous vssiez, il' vsset eymé.

1er *plus-que-parfait, peu usité* : j'aroe u, tu aroes u eymé (5)...

2e *plus-que-parfait, plus usité* : j'usse u, tu vsses u, il út u eymé...

Futur : j'eyme, tu eymes, il eyme; nous eymyons, vous eymyez, il' eymet (6).

---

(1) Dubois admet comme temps de l'indicatif la forme : *g'-haurai aimé*..., dont Meigret fait un futur du subjonctif.

(2) Dubois : *g'-aimèré, tu aimères, il aimèret.*

(3) Dubois donne cette forme comme correspondant à *amarissem*, et comme doublant cette autre : *j'eusse aimé*. Meigret a raison; non parce que *j'aimasse* est un présent de l'optatif, mais parce qu'il traduit évidemment plutôt *amarem* que *amavissem*.

(4) Dubois ne donne pas cette forme, mais donne la suivante.

(5) Dubois ne donne ni cette forme ni la suivante.

(6) Dubois donne cette forme comme traduction de *amem*. Il ne nomme jamais d'ailleurs, avant aucune forme, ni mode ni temps, et se borne à mettre en regard le mot latin correspondant. La classification des temps adoptée par Meigret est visiblement mauvaise; en distinguant

SUBJONCTIF. — Ao regard du subjonctif, il emprunte lę' prezęns de męmes qe fęt *auoęr* ę le vęrbe substantif (1); il emprunt' aosi tous lę' preteriz tant pęrfęs qe plusqe pęrfęs de l'optatif, ajoutant davantaj' vn preterit pęrfęt ę vn plusqe pęrfęt.

3e *prétérit parfait :* j'aye, tu ayes, il eyt *ou* aye ęymé...

3e *plus-que-parfait :* j'aye u, tu ayes u, il eyt *ou* aye u ęymé (2)...

Futur : j'aorey, tu aoras, il aora ęymé...

Nou pouuons ęncores ajouter cęt aotre, afin de n'apouurir point la lange (langue), puys q'on ęn uze, ę q'il emporte plus grande pęrfęcęion ęn tęmps futur

J'aorey u, tu aoras u, il aora u ęymé (3).

INFINITIF : *présent :* ęymer.

Les passés : ęymé, auoęr ęymé, u ęymé (4).

Le PARTICIPE *présent et actif :* ęymant; le *passif*, ęymé. Duqel se forme le vęrbe passif, joint ao' tęmps ę modes du vęrbe substantif ęn luy donant le nombrę ę le sęxe tęl qe le reqiert le surpozé (*le sujet*) come :

---

l'optatif du subjonctif, et voulant donner à ces deux modes les mêmes temps qu'à l'indicatif, moins l'imparfait qu'il n'y reconnait pas, je ne sais pourquoi, il s'est imposé un cadre qu'il a peine à remplir, ce qui l'entraine dans les erreurs que l'on remarque ici.

(1) C'est-à-dire du futur de l'optatif. *Que j'aime* est donc le futur de l'optatif ou le présent du subjonctif. Les grammairiens modernes voient dans *que j'aime*, un subjonctif présent ou futur, c'est-à-dire une forme qui dépend d'un premier verbe au présent ou au futur : *il faut* ou *il faudra que j'aime*.

(2) Dubois, qui donne la forme précédente, ne donne pas celle-ci.

(3) Dubois ne donne pas cette forme.

(4) Nous avons vu plus haut à quel emploi est réservé par Meigret son prétendu infinitif passé : *aimé*. — Cf., p. 84.

Pierr' et eymé ; Jan' et eymée ; les homes sont eymez, aosi sont le' fames eymées.

Nous ne prolongerons pas ces citations ; les modèles que nous avons présentés des deux verbes auxiliaires et d'un verbe actif suffiront pour donner une idée des autres verbes que conjugue Meigret, *voer* (voir), *lire*, *bâtir ;* ces exemples, on le voit, sont assez mal choisis, puisque ni *voir* ni *lire* ne sont réguliers ; aussi dit-il lui-même, en abordant la seconde conjugaison, « qu'un seul exemple n'y peut satisfaire, vu la grande diversité des formes qui s'y rencontre. » Nous avons donné *aimer*, qui présente des formes généralement suivies ; nous ne donnerons les modèles des autres conjugaisons que quand nous les rencontrerons mieux choisis, et pouvant servir à toute une classe de verbes.

Nos temps ont d'autres noms, mais les formes données par Meigret diffèrent peu des nôtres ; il en est deux cependant qui nous ont frappé : le futur du verbe *avoir*, *j'aray*, et la 3e personne plurielle du prétérit parfait indéterminé du verbe *aimer : ils aimarent* (1). La première est consacrée par l'usage du temps, et par R. Estienne ; la seconde se trouve dans certaines éditions de Rabelais, et souvent, au XVIIe siècle encore, dans les *Voyages du sieur Demarez*. Les Italiens conservent

(1) « Je diray que les infinitifs en *er* forment leur preterit parfaict en *a*, laquelle lettre *a* ils gardent en toutes les personnes, comme : *j'aimay, tu aymas, il aimast, nous aymasmes, vous aimastes, ils aimarent.* » — (*L'Art poetique françois*, de Pierre Delaudun Daigaliers. — Paris, Ant. du Breuil, 1597, p. 32.)

à la troisième personne du pluriel l'*a* qui figure à toutes les autres, et que nous avons adouci à la première du singulier et à la troisième du pluriel. Les Provençaux disent encore : *j'aima, ils aimarent.* Les autres modes, les autres temps, pourront se comparer aux modèles que nous donnerons bientôt, d'après Robert Estienne, de toutes les conjugaisons.

DE LA PRÉPOSITION.

« La préposition est une partie de langage indéclinable qu'on prepose aux autres parties par ajonction ou composition : par ajonction, comme : *le livre* DE *Pierre;* et par composition, comme : *dementir*, composé de *de* et *mentir.* »

Elle diffère de la conjonction, en ce qu'elle « ne conjoint point deux substances avec un accident, ce que fait la conjonction, comme : *Pierre et Guillaume font cela;* ou bien deux accidents avec une substance, comme : *mon cheval trotte et hennit...*

» La préposition gouverne toujours, par maniere de cause, soit nom, soit pronom, infinitif, participe ou adverbe; » entre deux noms, « elle denote communement cause possessive ou generative, ou materielle, ou effective, comme : *la maison du roi, l'homme de pouvoir, le fils de Guillaume, la coupe d'or, le coup de la mort...*

» Nous taisons quelquefois la préposition en certaines façons de parler, comme : *la rue Saint-Antoine* pour *la rue de Saint-Antoine*, etc. Mais cela n'est pas

general, car nous ne disons point : *l'espée Pierre* pour *l'espée de Pierre* (1). »

Si parfois on trouve la préposition *à* entre deux noms, c'est qu'il y a quelque mot sous entendu. Ainsi, « combien qu'on die : *le bonnet à Jacques*, nous surentendons *qui appartient ;* » *à*, *au*, *aux*, sont plutôt acquisitives que possessives, et se placent mal après un nom ; comme toutes les autres prépositions, elles veulent être plutôt précédées d'un verbe ou d'un participe.

Des prépositions, « les unes sont simples, comme *de*, *du*, *des*, *au*, *aux* (2), *par*, *sus*, *sur*, et les autres composées, comme : *envers*, *pardevers*. — Or sont-elles en notre langue en assez bon nombre, ni ne me fais pas fort de les avoir ici toutes comprises, qui sont, comme il me semble : *de*, *du*, *a*, *au*, *des*, *aux*, *par*, *pour*, *dela*, *deça*, *avant*, *pres*, *apres*, *davant*, *arriere*, *derriere*, *chez*, *environ*, *contre*, *lès*, *joute* (*jouxte*), *dedans*, *outre*, *pres*, *loin*, *hors*, *entre*, *en*, *ès*, *selon*, *vers*, *devers*, *envers*, *jusques à*, *sans*, *avec*, *sur*, *sus*, *sous*, *dessous*, *puis*, *depuis*. »

L'imprudence avec laquelle Meigret a admis *au*,

---

(1) Cette suppression de la préposition était fort commune dans la langue du moyen âge ; nous avons conservé quelques mots où la préposition serait nécessaire s'ils étaient créés de nos jours ; tels *l'Hôtel-Dieu*, *les filles-Dieu* ; à Noirmoutier, on visite le *Pé-l'abbé*, c'est-à-dire *le pie de l'abbé*. Plus tard on a dit de même : *l'Hôtel Seguier*, le *Palais-Cardinal*. — Toutefois cette suppression de la préposition se faisait au moyen âge sans grand inconvénient parce que les cas obliques n'avaient pas la même forme que les cas directs. Cf. Ménage, *Observations sur la langue franç.* T. I, p. 66.

(2) Nous avons vu déjà cette erreur de Meigret. — Cf., p. 68.

aux, *du*, *des*, parmi les prépositions, l'amène à disserter longuement sur la distinction des prépositions selon qu'elles demandent le singulier ou le pluriel, le masculin ou le féminin, qu'elles précèdent les voyelles ou les consonnes. Si Meigret avait donné ces règles quand il a parlé de l'article, on aurait remarqué cette fine analyse; ici on la déplore puisqu'elle n'a pu faire éviter à l'auteur une faute grossière.

« Faut entendre que tout le reste des prepositions sont presque toutes locales, et par conséquent temporelles; » cependant il y a des exceptions : *entre*, *sans*, etc.

Les prépositions tantôt demandent un article, tantôt s'emploient seules; nous disons : *c'est blé en grenier*, mais non *c'est blé dedans grenier;* « il faut entendre que la locution sans article est plus générale que celle qui est par l'article. » — Insistant sur cet exemple qu'il vient de donner, Meigret passe en revue les diverses significations de *en : vivre en homme* ou *comme un homme*, — *il en mourra*, — *je m'en vais*, — *il s'en revient*, etc. ; il remarque fort justement que dans : *cet homme est fort malade, il en mourra*, le mot *en* ne saurait être une préposition ; mais il a tort quand il dit que, dans cet exemple, *en* « est adverbe ou pronom relatif. » Ici, *en* ne saurait être qu'un pronom relatif, quoiqu'il représente l'adverbe latin *indè*, souvent employé dans un sens exactement le même (1).

L'explication qu'il donne de *je m'en vais*, *je m'en*

(1) Uxorem duxit; nati filii duo : inde ego hunc majorem adoptavi mihi. (Terent. Adelph., I, 1, 21.)

reviens n'est pas heureuse; qu'on en juge : « *En* est aussi usurpé et postposé à *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, sans note de préposition ne d'adverbe relatif, et ce seulement avec les verbes de mouvement local, estans conjoints à leur même personne seulement; de sorte que nous disons : *je m'en vais*, *reviens*, *retourne*, *tu t'en vas*, *il s'en va*, et ainsi de toute autre tierce personne, comme : *Pierre s'en va*, *nous nous en allons*, *vous vous en allez*, *ils s'en vont* (1), pour lesquels nous ne pourrions dire : *je me vais*, *tu te vas*, si nous ne luy ajoutions quelque infinitif gouvernant ce *me* ou *te*, comme : *tu te vas perdre*, et ainsi des autres. Or, comme en ces façons de parler le mouvement soit réciproque à l'agent, tout ainsi que quand je dis : *je m'aime*, et qui soit la cause mouvante et unie (2), il semble que le françois l'ait voulu exprimer par ces *me*, *te*, *se*, avec la préposition *en* postposée, tout ainsi que font les Latins en *tecum*, *mecum*, etc., quasi comme s'ils vouloient dire : *je vais en moi*, c'est-à-dire je suis la cause mouvante et mue pour aller à Rome. Voilà ce que j'en puis diviner. »

Après cette discussion dont la conclusion est plus que contestable, l'auteur arrive aux adverbes.

DES ADVERBES.

CH. I. — « L'adverbe est une partie sans article,

(1) Ménage constate qu'il ne faut pas dire : *je m'en en vais*, *ils s'en sont en allés*. On le disait donc de son temps. Du reste, Ménage était Angevin, et l'on parle encore ainsi en Anjou.

(2) Il faut sans doute lire : « mouvante et mue, » comme cinq lignes plus bas.

la signification duquel se joint communement aux verbes, qualifiant leur action ou passion, tout ainsi que fait l'adjectif les noms appellatifs ou propres. »

L'adverbe qualifie aussi les adjectifs, comme : *fort noir ;* mais il ne qualifie pas toujours les verbes avec lesquels il est employé, et peut porter sur la phrase entière. — « Combien aussi que les adverbes se joignent aux verbes, les uns toutefois se peuvent joindre à tous les temps et modes, les autres non : ainsi *hier* ne peut se joindre à un futur, ni *demain* à un passé, » etc.

Ch. II. — Les adverbes sont primitifs : *oui*, *non*, *bien*, *mal*,—ou dérivés : *volontiers*, de *volonté*, etc. — Tous les adverbes en *ment* sont des adverbes dérivés.

Ch. III. — « Il est trois figures d'adverbes, l'une simple, comme *oui*, *non ;* l'autre composée, comme *nenni ;* la tierce est la décomposée qui est dérivée de composés, comme de *malheureux*, *malheureusement*.

Nous remplaçons parfois l'adverbe par la préposition *en* suivie d'un nom : *combattre en Hercule ;* par la préposition *à*, en sous-entendant *mode*, comme *vivre à l'italienne* (à la mode, etc.) ; par un dénominatif féminin et la préposition *de : courir de vitesse*, etc. « Toutes lesquelles façons sont mieux reçues et plus agréables que les adverbes mesme ; de sorte que : *il court de vitesse* sonne mieux que : *il court vitement*, quoiqu'il soit bon langage. ».

Le chapitre suivant répartit en différentes classes les adverbes de temps et de lieu, les adverbes affirmatifs et négatifs, etc.

DES CONJONCTIONS.

« La conjonction est une partie du langage, indéclinable, sans articles et sans aucun gouvernement, conjoignant les autres (*lisez* mesmes) especes des parties, ou clauses (phrases) aux clauses avec quelque signification. J'ay dit les mesmes especes des parties, comme le nom substantif au substantif ou au pronom, ou bien l'adjectif à l'adjectif, le pronom au pronom, etc.

» Les conjonctions sont ou simples : *que*, *ou*, *ne*; ou composées : *combien*, *toutefois*.

» Aucunes conjonctions sont copulatives;... les aucunes sont disjonctives du sens;... les aucunes sont causales;... les aucunes sont negatives;... les aucunes sont adversatives,... etc. »

DE L'INTERJECTION.

« L'interjection est une voix d'une passion excessive, soit par admiration, courroux, joie, mélancolie ou épouvantement,... de sorte qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme, etant cette passion formée, d'user de quelque moderée façon de parolle... Comme ces passions sont communes à toutes nations, et que la seule nature les engendre sans aucun discours, il advient qu'elles sont presque toutes unes à tous peuples et langues, tout ainsi que les soupirs et plaintes sans forme de parolle. »

Meigret, après avoir cité et classé quelques interjections, signale l'emploi simultané de plusieurs d'entre

elles pour un même cas, et aussi d'une même interjection dans des cas différents.

Ici, la tâche d'un grammairien vulgaire serait finie, si, comme Meigret, il ne s'occupait pas de la syntaxe; pour notre auteur, qu'aucune difficulté n'effraye, il soulève encore une question aussi délicate qu'intéressante, et traite *des accents ou tons des syllabes et dictions :* nous essayerons de le suivre, autant que nous le pourrons, dans les obscurités où il s'engage.

Verba volant, dit-on, les paroles volent. Si donc la prononciation est si difficile à noter, combien l'est plus encore l'accent! non pas cet accent qui distingue les différents sons d'une même voyelle, mais l'accent tonique, l'accent nécessaire au rhythme, celui qui, comme l'a démontré M. Quicherat, tient une place si importante dans notre versification française.

Dans la seconde édition de son *Traité de versification française,* M. Jules Quicherat, insistant sur ce principe émis par lui dès 1826, « que notre vers alexandrin doit avoir un nombre fixe d'accents, » croit n'avoir été précédé dans cette découverte que par l'abbé Scoppa, dont les œuvres mêmes ne lui furent connues que plus tard. S'il a fallu attendre jusqu'en 1826 pour voir formuler en règle la nécessité de l'accent dans les vers, déjà du moins l'existence de l'accent dans la prose et, jusqu'à un certain point, ses lois variables avaient été finement analysées et curieusement signalées par Meigret.

On a attaqué Meigret à ce sujet : d'après les exem-

ples cités par lui à l'appui de sa théorie, et notés à l'aide de signes musicaux, M. Wey reste convaincu « que l'on ne saurait mieux chanter la parole à la façon des mariniers de la basse Saône, » et déclare que « Meigret parlait canut; » pour nous, sans disconvenir que les accentuations sont fort difficiles à fixer, nous prenons parti pour Meigret contre l'auteur de *l'Histoire du langage*, et nous pensons que si Meigret a connu l'accent lyonnais, il a eu du moins assez de bon sens pour n'en pas être dupe et chercher le vrai accent de la langue générale. Sans doute nous accentuons autrement; sans doute il a été trop loin quand il a imaginé des mots de douze syllabes, comme *Constantineopolitanisation*, *ils constantineopolitanizeront*, et qu'il a pris la peine d'y noter des accents; mais est-il besoin de grande indulgence pour excuser un homme qui, traitant le premier un sujet si épineux, a dépassé peut être la mesure? Sans méconnaître ses excès, nous voulons au moins conserver ce qui fait le fond de sa doctrine, et nous continuons à le résumer.

« L'*accent* ou *ton* en prononciation est une loi ou regle certaine pour elever ou abaisser la prononciation d'une chacune syllabe. Et combien que cette doctrine semblera bien nouvelle au pur françois, si (cependant) est-elle de telle consequence que, si quelqu'un ne les observe, soit par usage, ou par doctrine, et qu'il les confonde, l'oreille françoise s'en mecontentera : de sorte que, combien que les syllabes soient observées en la prononciation avec leur quantité, si

toutefois l'accent est corrompu, elle ne la daignera avouer sienne. »

Cette définition faite, et la nécessité de la règle ainsi établie, Meigret ajoute un détail curieux : « A cette cause, dit-il, nous voyons taxer les Normands de mauvaise prononciation françoise pour un accent aigu qu'ils font en la derniere syllabe d'une clause (phrase). Ce qu'aussi font d'une bien mauvaise grace, et quasi comme en ton d'interrogation nos joueurs de Passion, lesquels, pour le comble de vice, font une breve longue, comme : *sire Pilaté* pour *Pilate* (1). »

Meigret distingue trois tons dans le langage parlé, l'accent élevé ou aigu, l'accent bas ou grave, et l'accent déclinant, qui commence par l'aigu et finit par le grave. Cela posé, « pour commencer à défricher cette doctrine, il faut premierement entendre que jamais l'accent élevé ne se rencontre en la derniere syllabe des dissyllabiques ne polysyllabiques ; et que le ton declinant ou circonflexe ne se treuve point qu'en la penultime syllabe, si elle est longue et la derniere breve.

» Les monosyllabes en notre langue font varier les tons d'aucuns dissyllabiques, ni ont (et n'ont) eux-mêmes aucun ton stable. »

Avant d'entrer dans l'examen des règles d'accen-

(1) En Anjou on dit de même : *mettez-lé là* pour *mettez-le là ; est-i bété c'ti-là* pour *est-il bête cetui-là, celui-là.*

tuation des monosyllabes qui se suivent, puis des polysyllabes, deux principes doivent être posés :

Règle I. Tout polysyllabe dont la première n'est pas accentuée, comme *frère*, *compagnon*, n'a d'influence sur les monosyllabes qui précèdent que comme un simple monosyllabe.

Règle II. Toute pause, tout temps d'arrêt dans le langage rend les mots qui suivent indépendants de ceux qui précèdent.

Règles d'accentuation pour les monosyllabes :

1° Si deux monosyllabes se rencontrent, soit au commencement d'une phrase, soit après un polysyllabe, l'accent portera sur le premier, excepté dans le cas prévu Règle I, car alors il y aura en quelque sorte trois monosyllabes :

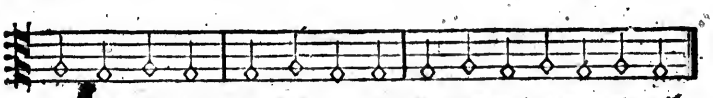

C'est mon mal-heur, c'est mon fre-re, c'est mon am' et mon es-poir.

2° Si trois monosyllabes se suivent, le second seul est accentué, comme nous venons de voir pour deux monosyllabes suivis d'un polysyllabe à première syllabe grave ou basse : *c'est mon frère* ; — ces trois monosyllabes sont-ils suivis d'un polysyllable qui rentre dans le cas prévu par la Règle I, on a la même accentuation que pour quatre monosyllabes :

C'est mon cœur, c'est ma grand'me-re, c'est mon bon com-pa-gnon.

3° Si quatre monosyllabes se suivent, le premier et le troisième sont accentués :

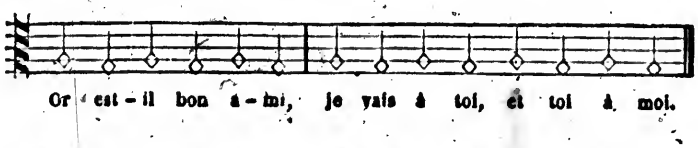

4° Si cinq monosyllabes se suivent, l'accent porte sur le premier et le quatrième :

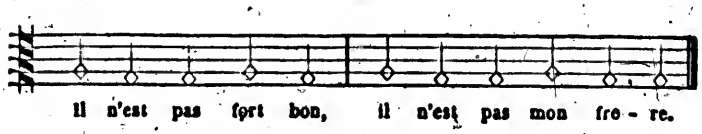

5° S'il y a six monosyllabes de suite, le premier, le troisième et le cinquième sont élevés comme :

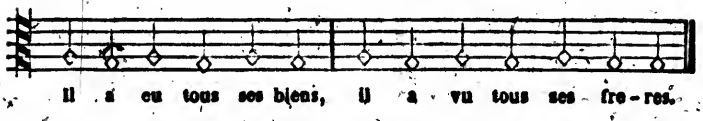

6° S'il se rencontre sept monosyllabes de suite, « nous accentuerons les cinq premiers selon la règle de leur nombre, et les deux subsequents par celle du leur, » — c'est-à-dire comme s'il y en avait cinq puis deux :

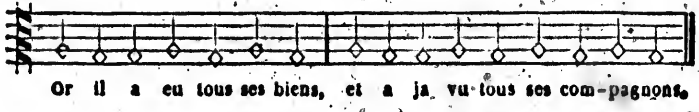

7° Pour huit monosyllabes, accentuez de deux en deux en commençant par la première ; — de même pour dix, et pour douze.

8° Pour neuf et pour onze, accentuez de deux en

deux, comme pour huit, en laissant graves les deux dernières, c'est-à-dire la huitième et la neuvième ou bien la dixième et la onzième, — « et ainsi subsequemment de tous autres nombres pairs et impairs, selon les règles de huit et de neuf. »

Le vice de ce système est facile à démontrer; mais avant de le combattre remarquons bien que Meigret a prévu le cas où les monosyllabes seraient indépendants, comme en cette phrase : *vis, ris, dis, fais tout bien*, où les derniers seuls sont liés, ou dans cette autre où les premiers se lient seuls entre eux : *gardons-nous de porc, chien, chat, rat, cerf.* — Dans le premier cas, l'accent porte sur *tout*, et dans le second, sur *gar* et sur *de*, de cette façon :

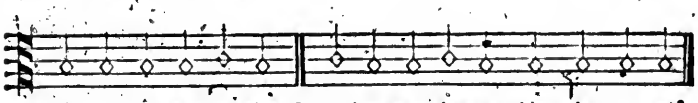

1° Vis, ris, dis, fais tout bien. 2° Gardons nous de porc, chien, chat, rat, cerf.

Cette monotonie qui atteint les monosyllabes indépendants, suffit, à elle seule, pour prouver l'existence de l'accent dans les langues mêmes qui, sans le faire sentir autant que l'italien et l'espagnol, ne sont pas moins forcées à l'avoir, et surtout pour en montrer la nécessité dans notre versification, où la place qu'il occupe contribue à l'harmonie du vers et à la variété du rhythme.

Toutefois si les règles de Meigret ne sont pas sans valeur, elles ont cependant des défauts graves que nous devons signaler.

D'abord, on le remarquera, Meigret n'admet que

des syllabes accentuées et des syllabes graves, et ne tient jamais compte de cet accent intermédiaire qu'il a reconnu, *l'accent déclinant* ou *circonflexe*; et, après avoir accordé, en théorie, trois notes au langage parlé, il ne lui en accorde plus que deux dans la pratique.

Surtout il oublie que, dans le langage, certains affixes, comme par exemple les articles et les prépositions devant les noms, et comme les pronoms devant les verbes, font corps avec le mot qui les suit : LES *hommes*; JE *viens*; *il* ME *frappe*; et s'il est vrai que, dans les exemples qu'il donne, la première soit réellement accentuée, elle serait grave dans d'autres phrases monosyllabiques qui commenceraient par un des affixes que je viens de citer ou d'autres semblables.

Des exemples éclairciront cette question un peu obscure, et montreront combien il était important de ne pas parler seulement des monosyllabes isolés. Dans ce vers monosyllabique de Racine :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur,

les accents portent sur les trois syllabes paires du premier hémistiche et non sur les syllabes impaires comme le prétend Meigret, et n'atteignent plus, dans le second hémistiche, les syllabes que de trois en trois, savoir *fond* et *cœur*, de sorte qu'on a cinq accents et non six dans ce vers. — Dans cet autre du même poëte :

Soit qu'elle eût même en lui vu je ne sais quel charme,

l'accent placé sur la première syllabe *vu* du second hémistiche donne au vers une dureté qu'il n'aurait pas si cette syllabe était grave.

Règles d'accentuation pour les polysyllabes :

Arrivé aux mots polysyllabiques, Meigret tient plus de compte des affixes; il semble même qu'il a aperçu la véritable loi et qu'il va la saisir quand il dit que dans *un' ame*, *une* « se joignant au subsequent dissyllabe par l'apostrophe, forme un trissyllabe; » mais il abandonne bientôt cette lueur qui devait l'éclairer, et s'égare de plus en plus.

C'est une loi bien connue de notre langue que l'accent porte toujours sur la dernière syllabe sonore d'un mot, la dernière dans *impureté*, l'avant-dernière dans *impure*.

Les Anglais, au contraire, font plutôt porter l'accent sur la première syllabe; c'est ainsi qu'ils élèvent la voix sur *an* dans *Angleterre* et nous sur *ter;* aussi entendons-nous mal notre propre langue parlée par eux, trompés que nous sommes sans cesse par notre oreille qui, habituée à attendre les finales, prête moins d'attention aux syllabes initiales.

En italien, l'accent suit ordinairement une règle plus rationnelle; bien que, dans les infinitifs, les participes et les adverbes en *mente*, il porte sur l'avant-dernière syllabe, on peut dire, en général, qu'il marque la racine du mot; ainsi dans *Vénere*, Vénus, *giudice*, juge, *pubblico*, public, etc., l'accent est sur la première; dans *circostanza*, du latin *circum* et *stare*, il

porte sur *stan*, dans *rendevano*, ils vendaient, du latin *venum-dare*, *vendere*, sur *de*.

Ces lois, en français, en anglais et en italien, ne sont pas également logiques; mais elles sont formelles. Celles que Meigret nous donne nous éloignent de tous les principes actuellement reçus, et ses règles qu'aucun contrôle ne peut nous faire apprécier, semblent donner à la langue du seizième siècle une physionomie particulière; d'abord, il ne se borne pas à reconnaître un accent dans les mots, il en reconnaît plusieurs, selon le nombre des syllabes; nous sommes loin de l'en blâmer, mais nous aurions aimé qu'il fît une différence, qu'il établît entre eux une sorte de gradation; nous admettrons bien que, dans *impureté*, la seconde syllabe soit plus élevée que la première, et il est sûr que la troisième est moins élevée que la dernière; mais nous ne pouvons croire que deux syllabes d'un même mot aient été jamais également accentuées.

Nous n'insisterons pas davantage sur ce système dont l'importance et la nouveauté ont dû nous arrêter quelque temps; mais avant d'arriver aux deux chapitres qui terminent le livre de Meigret, nous devons, avec cet habile grammairien, remarquer que ces règles d'accentuation ne peuvent être considérées comme absolues; il a même tenu fort sagement compte de la passion, qui change et déplace à son gré les accents. Ce qu'il a dit ne peut s'appliquer qu'à « un langage modéré, sans colere ne complainte : car alors chacun le corrompt selon sa manière de cris et de plainte. »

DES POINTS D'ADMIRATION ET INTERROGATION ET DE L'APOSTROPHE.

« Or avons-nous, outre ces accents, deux autres, qui sont d'admiration et d'interrogation, lesquels sont entre eux différents en ce que l'admiration eleve la prononciation environ le commencement de la clause, là où l'interrogation le fait communément sur la fin, comme : *ô l'homme de bien! quel homme estes-vous?* Or sont leurs notes en l'ecriture (1) faites par les Latins quelque peu diverses, car celle de l'admiration est faite de deux points, desquels le dessus tire droit à-mont de cette sorte (!), et celui de l'interrogation se recourbe contre-mont ainsi (?).

» Au regard du point de l'*apostrophe* ou *détour* (2), qui

---

(1) Voyez la note ci-dessous, p. 114.

(2) Dans un des opuscules annexés au *Traité touchant le commun usage de l'Escriture françoise* (voy. p. 50), sous ce titre : *les Accents de la langue françoyse*, par Etienne Dolet, nous trouvons le passage suivant :

.... « Ce dict *e* femenin est aulcunes foys mangé par apostrophe. Or l'apostrophe oste du tout (tout à fait) la voyelle finale qui precede la voyelle du mot ensuivant, et faict qu'elle ne s'escript ne profere aulcunement, et suffit que seulement on la marcque au-dessus par son petit point. Devant que de t'en bailler exemple, je t'avertis qu'apostrophe eschet principalement sur ces monosyllabes *ce, se, si, te, me, que, ne, je, ce, le, la, de*. Et combien que les Françoys n'ayent de coustume de signer ledict apostrophe, si en usent-ilz naturellement, principalement aux monosyllabes dessusdictes, quand le mot ensuivant se commence semblablement par voyelles.

» Et si d'adventure il se commence par *h*, cela n'empesche poinct quelque foys l'apostrophe : car nous disons et escripvons sans vice *l'honneur, l'homme, l'humilité* et non *le honneur, le homme, la humilité*. Au contraire nous disons sans apostrophe *le haren, la harendiere* (*la harengère*; Cf. p. 18, le texte et la note 1), *la haulteur*...; et si ces mots se proferent sans grande aspiration, la faulte est enorme. De laquelle faulte sont

dénote une voyelle, ou consonante, ou syllabe finale estre consommée ou bien devoir estre tue, — comme : *un'envie, le'quel a'vous?* pour *une envie, lesquels avez-vous*, — elle n'est pas proprement accent mais elle le fait bien changer, comme je vous l'ai dit. Laquelle (apostrophe), à l'imitation des Grecs, nous avons noté d'un point à queue jeté au dessus entre le mot apostrophé et son subsequent. — Comme donc cet 'apostroph' ait puissance de changer l'accent, je m'emerveille de ceux qui ne l'observent qu'à certains monosyllabes. Il est certain que, quand nous ecrivons *une amour*, il y a aussi grand danger de prononcer l'*e* de *une* que celuy de *le homme* (1). »

Pour Meigret, l'apostrophe ne remplace pas seulement une voyelle, mais aussi une consonne supprimée ; ainsi dit-il : « Il faut entendre que *s* et *t* seuffrent souvent l'apostrophe en notre langue avant les consonantes, et mesmement *s* es monosyllabes, comme *vou' vous' tuez;* ny n'est rien tant facheux à l'oreille que la prononciation d'elles. »

Meigret remarque aussi qu'il n'y a pas d'élision devant l'*h* aspirée, et plus loin il dit : « Quand à *il*, *elle*, ils ne font point d'apostrophe ès verbes precédens par forme d'interrogatoire, comme *aime il*, *aime elle?*

---

pleins les Auvergnats, les Provencaulx, les Gascons et toutes les provinces de la langue d'oc. Car pour *le haren* ils disent *l'aren*; pour *la harendiere*, *l'arendiere*; pour *la haulteur*, *l'aulteur*.... Et non-seulement (qui pis est) font ceste faulte au singulier nombre de telles dictions, mais aussi au plurier, car, pour *des harens* ilz disent *des arens*.... »

(1) Cf. ci-dessus p. 62.

Nous disons aussi plustost *j'eusse eû* que *j'euss' eu*, et *entre elles* plutôt qu'*entr'elles.* »

DES POINTS DE SOUPIR, DE SEMI-PAUSE, POINT FINAL ET PARENTHÈSE (1).

Meigret reconnaît, comme signes de ponctuation, le *soupir*, la *semi-pause* et le *point*; le *soupir* ou *point à queue*, la *semi-pause* ou *comma* grec ne sont autre chose que notre virgule et notre double point, deux signes distincts que les imprimeurs confondaient à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, et qu'ils marquaient d'une petite barre oblique par eux appelés *virgule.* « Le soupir sert à la distinction des parties d'un membre, et la semi-pause à distinguer les membres.

---

(1) Etienne Dolet, dans son traité intitulé *la Punctuation de la langue françoyse* (voy. p. 50) traite plus longuement que Meigret le même sujet, et d'une manière différente, quoique sous ses auspices, pour ainsi dire, puisque son travail est joint au *Traité touchant le commun usage de l'escriture françoyse.* — Nous croyons utile de rapprocher les deux théories.

« LA PUNCTUATION FRANÇOYSE.— Si toutes les langues generalement ont leurs differences en parler et escriture, toutesfois nonobstant cela elles n'ont qu'une punctuation seulement, et ne trouveras qu'en icelle les Grecs, Latins, Françoys, Italiens ou Hespaignols soient differents. Dohcq je t'instruiray briefvement en cecy. Et pour t'y bien endoctriner, il est besoing de deux choses. L'une est que tu cognoisses les noms et figures des poincts. L'aultre que tu entendes les lieux ou il les fault mettre. Quant aux figures elles sont telles qu'il s'ensuyt, en ceste sorte : I, — II : — III . — IV ? — V ! — ( ).

I. Le premier poinct est appellé en latin *incisum*, et en françoys, principalement en l'imprimerie, on l'appelle ung *poinct à queue* ou virgule, et se souloit marquer ainsi « / » — II. Le second est appelé en grec *comma* et les latins ne luy ont baillé aultre nom.... — III. Le tiers est dict par les Grecs *colon*. En latin on l'appelle *punctum*. Et en l'imprimerie on l'appelle ung *poinct* ou ung *poinct rond*. Toutesfoys quant à

Au regard du point, il fait la pause à la fin du discours. » — A ces signes Meigret joint la *parenthèse* ou entrejet, « sens parfait... lequel n'ajoute ni ôte rien à la perfection du propos, tellement qu'on le peut ôter sans interruption de la sentence. »

A ce chapitre, sans faire une division nouvelle, sans aucune distinction, dans un même paragraphe, Meigret rattache tout le peu qu'il dit de la syntaxe.

« Il ne reste plus, dit-il, que la partie que les Grecs ont appelée *syntaxis* et les latins *constructio*, que nous pouvons appeler bastiment, ou construction, ou ordonnance bonne de paroles... Quel sens tirerons-nous d'un langage, si le verbe tient le lieu d'une autre partie

---

l'efficace il n'y a pas grand difference entre *colon*, et *comma*. Sinon que l'ung (qui est *comma*) tient le sens en partie suspens. Et l'aultre qui est le *colon*) conclud la sentence. Par ainsi on pourrait dire, que le *colon* peult comprendre plusieurs *comma* : et non pas le *comma* plusieurs *colon*. — IV. Le quart est nommé par les Latins *interrogans* : et par les Françoys *interrogant*. — V. Le quint differe peu du quart en figure : toutesfoys il se peult appeller *admiratif* et non *interrogant*. — VI. Le sixiesme est appellé *parenthese* : et est double, comme l'on peult veoir par ses deux petis demys cercles ( ).

« Or puis que tu cognois leurs noms et figures, je te veulx maintenant monstrer familierement quelz lieux ilz doibvent avoir en nostre parler et escripture. Et te prie y vouloir entendre : car une punctuation bien gardée, et observée sert d'une exposition en tout œuvre....

« Si tu en veulx avoir exemple, je te voys (vais) forger ung propos, ou il y aura troys périodes : dedans lesquelz touts les points, que je t'ay proposés, seront contenus.... : *L'Empereur cognoissant, que paix valloit mieulx, que guerre, a faict appoinctement avec le Roy : et pour plus confirmer céste amytié, allant en Flandre il a passé (chose non esperée) par le royaulme de France : ou il a esté repceu en grand honneur, et extrême joye du peuple. Car qui ne se resjouyroit d'ung tel accord? qui ne loueroit Dieu de veoir guerre assopie, et paix regner entre les Chrestiens? ô que long temps avons désiré ce bien! ô que bien heureux soient, qui ont traicté cest accord! que mauldicts soient, qui tascheront de le rompre!* »

et ainsi des autres, contre la commune utilité et commodité que l'usage de notre langue a introduit pour une commune intelligence, comme qui diroit : *ceux voudrois que je qui ecrire se de meslent françois en plus (peu) un reverence de portassent usage commun au parler de a et ecriture la convenable est qui luy*, au lieu de dire : *je voudrois que ceux qui se meslent d'ecrire en françois portassent un peu plus de reverence au commun usage de parler et a l'ecriture qui luy est convenable.* »

Voilà en quoi, selon Meigret, consiste la syntaxe : à proscrire ces mots sans suite qui rappellent certaine scène du *Bourgeois gentilhomme ;* lui-même semble s'attendre à ne pas être pris au sérieux, car il ajoute : « Je ne dy pas cecy sans cause, car je suis asseuré qu'une bonne partie de ceux qui s'en meslent sont si friands de suivre le style latin et d'abandonner le nostre, que combien que leurs paroles soient naïvement françoises, la mauvaise ordonnance rend toutefois le sens obscur avecq un grand mecontentement de l'oreille et de l'assistance. »

Après une rapide comparaison du latin et du français quant à la construction, Meigret termine ainsi son livre : « Voilà, dit-il, les considerations que j'ay pu trouver des parties necessaires au bastiment de nostre langage, lesquelles j'ay dressé suyvant l'experience que j'ay de notre langue et de son usage, à l'imitation de l'ordre que tient Priscian en la latine : combien que je me tiens pour tout certain qu'il est bien difficile qu'il ne s'y treuve beaucoup d'occasions de mecontentement, tant en la generalité des regles

qu'en l'omission de leurs exceptions, attendu l'infinité tant des noms que des verbes et leur diversité, à cause de l'extrait divers que nous (ou nos ancestres) en avons fait des autres langues. — A UN SEUL DIEU HONNEUR ET GLOIRE. »

§ 3. — Lutte entre Guillaume Des Autels et Meigret.

Des théories aussi nouvelles, des tentatives si téméraires ne devaient point passer inaperçues. Nous avons réuni dans notre analyse, le *Traité touchant le commun usage de l'écriture françoise* et la *Grammaire françoise;* mais avant la publication même de ce second ouvrage, un jeune écrivain, encore inconnu, se révolta au nom de la langue et du bon sens.

Son *Traité de l'orthographe des Meigrètistes*, qu'il fit paraître sous le pseudonyme de Glaumalis de Vezelet, lui attira une verte réponse de Meigret; il riposta; Meigret répondit encore, et fut enfin secondé par Jacques Pelletier, poëte et mathématicien du Mans: ce fut l'aide de l'ours à l'amateur des jardins; la pierre que celui-ci lança contre Des Autels atteignit surtout Meigret: on pourrait croire un ennemi déguisé.

De cette longue lutte ont jailli quelques lumières, le résumé que nous ferons des débats appellera surtout l'attention sur les faits intéressants qui s'y sont produits.

Le premier soin de Meigret est de chercher son adversaire sous le masque; Glaumalis de Vezelet a été vite reconnu pour Guillaume.... « Je dirois bien le

demourant si je voulois. » Son âge n'échappe pas à Meigret : « Je ne puis croire, quelque jeunesse qu'il allegue, qu'une telle œuvre que la sienne ne requere bien pour le moins l'age de huyt à neuf ans. » — L'ironie est-elle assez piquante ! Mais bientôt Meigret va changer de langage ; les mots d'ignorant, calomniateur, âne, sanglier, docteur en jargonnerie, médisant, honteux et de lâche cœur se présenteront sous sa plume, et il les écrira sans hésiter. Pauvre Guillaume !

Mais reprenons les points en litige.

Des Autels fait d'abord quelques concessions ; c'est la preuve d'un esprit droit : « J'ay, dit-il, naturellement en recommandation ceux qui, par gentilesse et habilité d'esprit s'efforcent de trouver quelques choses profitables. Par quoy je loue l'invention, tant soit-elle maigre, ou, comme vous dites par diminutif, *maigrette*, de ceux qui nous veulent faire ecrire comme nous prononçons, pourvu que la prononciation fust bonne et non vicieuse. Et voila en quoy je serois bien d'accord avec eulx. » Meigret, semble-t-il, va battre des mains. Point du tout, on croirait à l'entendre qu'il ne veut Des Autels ni pour ami ni pour ennemi. Avec quelle arrogance aussi accepte-t-il la déclaration si sage de son rival ! « Il me semble, Guillaume, que je l'ai assez souvent dit, ajoutant davantage qu'ainsi que l'usage de la prononciation françoise changera, que l'ecriture devra faire le semblable, attendu qu'elle n'est que son image.... Ce n'est pas d'aujourd'huy, Messieurs les Guillaumistes, qu'on dit qu'il faut

ecrire comme on prononce... Or passons outre. »

— Des Autels reprend : « Cela premis (posé), je viens à la question de l'orthographe, qui est de ce que nostre prononciation ne s'accorde pas avec l'escripture... Ils veulent reigler l'escripture selon la prononciation, et il sembleroit plus convenant reigler la prononciation selon l'escripture, pource que la prononciation usurpée de tout le peuple auquel le plus grand nombre est des idiots et indoctes, est plus facile à corrompre que l'escripture propre aux gens sçavants. » Revenant alors sur le *vice de superfluité* que Meigret a trouvé dans l'emploi de certaines lettres, il déclare que « il n'y a point de vice en l'escripture, mais que plustost il y en a en la prononciation en ces vocables *teste*, *beste*, *monstre*, veu mesmement que les autres langues vulgaires, italienne et espaignole, prononcent l'*s*. »

— « Voyez icy, s'écrie Meigret, la folle et audacieuse bêtise de ce Guillaume, voulant corrompre le vif pour satisfaire à la pourtraiture! » Il loue ceux qui veulent mettre l'écriture d'accord avec la prononciation, si la prononciation est bonne; mais il a soin de la trouver mauvaise, parce qu'elle n'est pas conforme à l'écriture! il veut qu'on se règle sur l'écriture pour prononcer : mais « à quelles armes a-il conquis cette authorité? » et ne sait-il pas que les anciens livres ont été impuissants à empêcher les changements de la prononciation? Nécessité est de suivre la loi du plus fort, sage ou fou; or, le peuple est le plus fort : donc il est faux le système de Guillaume. Il parle des

Italiens et des Espagnols : « Vous verrez que cet habile Guillaume nous mettra au rang des perroquets !... Comme quoy donc es-tu si hebeté et si courroucé de dire, contre l'usage de la langue françoise, que nous devons prononcer *testé* et *beste*, parce que l'italien et l'espagnol le fait ainsi en prononçant *s*? Je m'emerveille que tu n'as dit *testa*; car de quelle raison excuseras-tu le François pour avoir tourné *a* en *e*, en le blâmant d'avoir tu *s*? Vous voyez donc icy la malice de ce Guillaume. »

Des Autels avait dit aussi que la langue française l'emportait sur toute autre par la douceur de la prononciation, « pour laquelle observer, ajoutait-il, il vaut mieux prononcer tout ce qui est escript. »

— « Par ce moyen, repond Meigret, Messieurs les courtisans et tous autres qui font profession de bien parler, auront dorenavant à prononcer *escripre*, *recepveur*, *doibvent*, *estoient*, *eulx* et infiniz autres vocables... Mais aussi, pourra dire quelqu'un, pourquoi n'aura il avec ses savants un jargon (1) propre, vu que les cagnardiers (2) s'en forgent bien un à leur poste?—

(1) Le *jargon* c'est l'argot des archisuppôts du grand Coësre; quoi qu'en dise M. Fr. Michel, *Etudes de philologie comparée sur l'argot*, (1 vol. in-8°, Paris, Didot, 1856) nous croyons que *jargon* est dérivé de *jars*, mâle de certains animaux, d'où *gars* et *garçon*. Le *jars* ou *jargon* serait le parler mâle, celui des vrais hommes, des hommes par excellence, c'est-à-dire des voleurs qui l'emploient. — Qui croirait que Ménage dérive *jargon* de *barbaricus*, *baricus*, *varicus*, *garcus*, *gargus*?....

(2) Les *Cagnardiers*, dont M. Fr. Michel n'a pas admis le nom dans ses *Études de philologie sur l'argot*, étaient des confrères des *Cagous*, des *Marcandiers*, des *Riffodés*, des *Callots*, des *Coquillards* et autres gueux. Pasquier, liv. VIII, des *Recherches de la France*, chap. XLII, parle des *truants*, *pautonniers*, *coquins*, *gueux de l'ostière*, et enfin des *Ca-*

Je ne debats pas, continue Meigret, qu'il ne jargone avec ses jargoneux tel langage qu'il le voudra forger, mais qu'il nous laisse entre nous, simples gens, user de la langue qui nous est jà fort usitée. » En outre, si l'on suivait l'avis de Des Autels, il arriverait ou que *escripre* ne rimerait pas avec *dire*, ou que *propre* rimeroit avec *more* et *rare* avec *âpre*.

Exagération de part et d'autre! Ne serait-il pas possible d'accorder les deux systèmes en établissant que l'on écrira en respectant, comme les savants, les consonnes étymologiques dans l'écriture et en prononçant comme veut l'usage? Sans doute Meigret s'y refusera, parce qu'il veut que l'écriture soit l'image fidèle de la prononciation, et Des Autels parce qu'il entend que la prononciation soit l'image de l'écriture; mais ces deux opinions ont leurs excès qu'il faut éviter, et notre moyen terme est le seul qui passe entre les deux écueils sans s'y perdre; malheureusement il ne s'est alors trouvé personne pour le proposer, et la guerre continua. Poursuivons.

Des Autels a vu un danger dans la différence qui

---

gnardiers. « Quant au mot de *caignard*, dit-il, cela despend d'une histoire dont je puis estre témoin. De tant qu'en ma grande jeunesse, ces faineants avoient accoustumé au temps d'esté de se venir loger sous les ponts de Paris, garçons et garces pesle mesle : et Dieu scait quel ménage ils faisoient ensemble! Tant y a qu'il me souvient qu'autresfois, par cry public emané du Presvost de Paris, il leur fut deffendu, sur peine de fouet de plus y hanter; et comme quelques uns fussent desobeissants, j'en vey fouetter pour un coup plus d'une douzaine sous les mesmes ponts, depuis lequel temps ils en oublierent le chemin. Ce lieu étoit appellé le *Caignard*, et ceux qui le frequentoient *Caignardiers*, parce que tout ainsi que les canards ils vouloient leur denieure à l'eau. »

atteindrait l'écriture d'un même mot selon qu'il serait suivi d'une voyelle ou d'une consonne, car si l'on écrit *elle* devant *rit*, on écrira *ell'* devant *aime* : il ne comprendra plus. — Tant pis pour lui, reprend Meigret ; et il passe outre.

Guillaume alors s'échauffe : « et encore plus facilement, dit-il, je les croirois si se contentoient d'accorder l'escripture à la prononciation ; mais pour se monstrer plus ingenieux, ils cherchent des nouvelles diphthongues, et des nouveaulx caracteres, et de nouvelles quantités à leur plaisir, d'autres belles triquedondeines. Pour faire *au*, ils escrivent *ao*, ils vont emprunter *y* des Grecs, duquel on se passe bien ; bref, ils font rage, il n'y a que pour eux... »

— « Monsieur maistre Guillaume, reprend Meigret, si vous n'avez le cerveau bien troublé d'opiniastreté, vous trouverez qu'en introduisant la diphthongue *ao* (1), je ne fais qu'accorder l'ecriture à la prononciation ; et pourtant, cessez de braire. » Plus loin, il remarque que Des Autels a fait usage de l'apostrophe, et qu'il a marqué d'un accent l'*e* masculin : en prenant l'apostrophe, il donne raison à Meigret qui l'a ou croit l'avoir le premier introduite ; en prenant l'*é* aigu qui a un

(1) Il est certain qu'en Anjou l'on prononce de la *chaox*, j'ai *chaod*, *cheraox*, en appuyant sur l'*a* et glissant légèrement sur l'o qui ne s'entend guère plus qu'un *e* muet. — Dans le *Baron de Faneste*, d'Aubigné note par cette alliance de l'*ao* un son nasal particulier au dialecte poitevin, mais qui n'a rien de commun avec l'*ao* de l'angevin dans les exemples cités et autres semblables. Cf. *les Aventures du baron de Faneste*, édit. Mérimée, Paris, Jannet, 1855 (*Bibliothèque elzévir.*) pp. XX. 138 et suiv.

autre son que l'*e* muet, il a jugée utile une distinction que Meigret avait jugée nécessaire : d'accord avec lui sur le besoin de distinguer les deux sons, il diffère sur l'application : qu'importe au système? Lequel a tort des deux? « Au demourant, j'oubliois ton audacieuse calomnie, dont tu me charges, en ce que tu dis que j'emprunte l'*y* des Grecs, comme si le François ny toy même n'en eussent jamais usé? Où as-tu trouvé ecriture françoise, tant soit-elle ancienne, qui n'en soit garnie? »

Le débat passe alors du grave au doux, du sévère au plaisant. « Je ne tiens pas grand compte, avait dit Des Autels, de vos *pluriers*, *singuliers*, car les enfans s'en moquent. — Entens, Guillaume, dit alors Meigret, que je ne trouve pas etrange que cet âge là, incapable de raison, le fasse, esperant au demourant l'amendement de ton opinion si, par succession de temps, Dieu te fait tant de grâce qu'en te dépouillant de ton enfance, il te mene à quelque âge docile et susceptible de raison. »

Puis vient la querelle du *c* dur devant toutes les voyelles, comme on l'avait en latin, selon Meigret : grossière erreur, selon Des Autels, qui oublie que Cicéron a fait une équivoque de *cocce* et *quoque*; puis la raillerie reparaît : « Ils me font rire, dit Des Autels, quand ils disent qu'ils tiennent notre long silence pour un tacite consentement. » Meigret, prenant la balle au bond, confesse qu'il ne rit point, et que cette attaque l'égaye peu; puis, s'adressant à Des Autels : « Je voudrois toutefois, lui dit-il, que pour ton honneur et pour mon re-

pos tu ne te fusses mis au rang de ces dedaigneurs, et que tu ne fusses point venu au combat equipé de raisons comme une grenouille de plumes! » Après quoi il le traite encore « d'indocile, incapable de raison, beste sauvage et cruelle sous figure d'homme, » et termine sa réponse au factum de son adversaire par ces mots : « Si Guillaume ou autre se veut plus adresser à moi, touchant cet art, pour me contredire, qu'il avise de donner vivement à ce premier fort que jamais homme de bon sens n'assaudra, autrement je le lairay parler tout seul, comme qui n'a aucun principe. — A UN SEUL DIEU HONNEUR ET GLOIRE. »

Des Autels, jeune et ardent, ne se tint pas pour battu : comparaison, dit le proverbe, n'est pas raison; injure encore moins, et l'injure occupait la place d'honneur dans la réponse de Meigret. Son adversaire reprit donc la plume; mais cette fois, sans dire beaucoup plus, il se crut obligé d'être plus long et de faire volume. Sa *Réplique aux furieuses défenses de Louis Meigret* (Lyon, J. de Tournes et G. Gazeau), achevée dès le 20 août 1550, et publiée l'année suivante, n'occupe pas moins de 75 pages très-compactes.

Le jeune critique, — il avait, dit-il lui-même, vingt-deux ans, — a sur Meigret un avantage notable : son style est alerte, parfois spirituel, autant qu'est lourd et pédant celui de son rival. S'il dit des gros mots, il les enveloppe, mais il lui en échappe peu, et jamais il n'arrive jusqu'à la grossière insolence de Meigret : aussi le lit-on avec plaisir. Il avait « bien d'autres choses à faire et de plus grande importance que ceci! » Pour-

quoi donc entre-t-il en lice? C'est que Meigret lui-même l'y a forcé : « Je ne sors sinon appellé, je ne passe oultre sinon mené, et encore n'obéi-je point, sinon lié et contraint. »

Entrant en matière, il s'empresse de déclarer qu'il ignore « qui est ce Meigret » qui l'a attaqué. Aussi c'est moins l'homme qui sera en question que ses principes : « Or prie-je tous mes lecteurs de ne penser que je mette la main à la plume pour respondre à telles badineries : car je n'escri que pour declarer (éclaircir) mon epistre precitée et mise outre mon gré en lumiere... Vray est que là où il sera besoin, je parleray à ce Meigret, afin qu'en oyant dire mal de soy, il perde une partie du grand plaisir qu'il ha pris à dire mal d'autruy. »

Tout cela n'est pas sérieux. On ne peut tenir grand compte aussi ni de son apologie du nom de Guillaume attaqué par Meigret, qui semble faire allusion au Guillaume le Pensif des Amadis, ni sur sa théorie d'une langue française contemporaine de la langue latine, où l'on aurait dit *pain*, *Dieu*, quand celle-ci disait *panis*, *Deus*; mais il est intéressant de le suivre quand il blâme le mauvais langage de la Cour et de se demander avec lui, « d'où sont venus ces mots il *feset*, il *diset*, et la rime que l'on appelle équivoque de *cères* avec *serois* (1)? Pourquoy ha on laissé le mot régulier

(1) « Il y a de cinq sortes de rimes; la première, plus excellente et moins usitée pour estre la plus difficile, est l'*équiroque*, qu'est lorsqu'un mot de deux, trois ou quatre syllabes rime et symbolise à la fin d'un

et uzité de *roÿne* pour dire *reine?* Pourquoy quelque dame voulant bien contrefaire la courtisanne à l'entrée de cest yver dira qu'il fait *fret*.... Voulons-nous endurer celle tant demesurée licence?... Hastons, hastons-nous d'y mettre ordre. »

Les courtisans qui parlent d'une façon aujourd'hui parlaient d'une autre hier, et changeront demain ; de plus, « la Cour est un monstre de plusieurs testes et consequemment de plusieurs langues et plusieurs voix. » — Devra-t-on donc modifier l'écriture aussi souvent qu'on y altère la prononciation? « Ce n'est donc pas fait de bon sens de permettre à nostre langue cette licence de se corrompre ainsi de jour en jour, et sortir du vray chemin de la raison pour se fourvoyer par les sentiers de l'abus. »

Cela est très-juste, et l'on aime à voir le jeune écrivain, soutenant une thèse si raisonnable, donner à son langage l'autorité qui manque aux grossières invectives de Meigret, et s'appliquer à éviter le plus possible les fautes de son adversaire : « Il y a, dit-il à ce sujet, deux genres de brocars, l'un franc, civil, ingenieux, elegant et facetieux, » je ne qualifierais pas autrement sa critique, — « l'autre servile, importun, scurrile, petulant et outrageux. » — c'est celui de Meigret.

---

vers avec un autre vers : « Ex : *ma tante* et *attente*, *pas sage* et *passage*, etc. — « La seconde est la rime appellée riche .. » (*L'Art poét.* de P. Delaudun Dafgaliers, p. 39-40.) — Cf. Quicherat, *Versif. franç.*, 1850, pp. 462-465, et sur les mots en *oi* rimant avec le son *ai*, même ouvrage, pp. 339-354.

Bientôt Des Autels le prend corps à corps; ce qu'il dit de l'*e*, de l'apostrophe et des diphthongues mérite surtout d'être remarqué.

De la lettre E. — « Tu n'ignores pas, Meigret, que nostre *e* ha trois diverses puissances, selon l'une desquelles tu le nommes *ouvert* et luy donnes un crochet; selon l'autre, tu l'appelles *clos*; selon la tierce, dont tu te tais en ton prologue, il est communement appellé *femenin*, et à ce dernier, comme il me semble, si l'on ne se veult fier à la discretion du lecteur, veu qu'il est incognu aux autres langues, tu devois plutost donner une note de difference qu'à l'autre, que la langue latine, selon la prononciation presente de tout le monde, sans le diversifier, prononce comme nous, lorsqu'il est joint à une autre consonante que *m* ou *n* à la fin d'une diction, comme en ces mots *hæc*, *mel*, *per*, *es*; regarde ce mot *Ceres* où, sans note diverse, nul ne fait difficulté à discerner les sons du premier et second *e*. Toutesfois je ne trouve point de danger qu'il soit diversifié; mais il me sembleroit meilleur de l'appeler diphthongue impropre, comme les Grecs en ont quelques-unes, et de luy mettre un petit point dessouz, que le crocheter ainsi que tu fais, et, sans raison ny exemple, l'appeler *e* ouvert. — Quant au tiers, ce nom de *femenin*, m'ha tousjours semblé impertinent, et pour ce j'ay accoutumé de l'appeller imparfait, pource qu'il ne semble avoir que le demy son de l'*e*, voire estre quasi une consonante... Je ne parle point de l'autre *e* qu'on appelle masculin et croy que c'est celuy que tu ap-

pelle clos, ny de sa creste, c'est de laquelle j'use suivant la coutume, comme des autres abus de l'écriture, non par raison, veu que ce trait est la note d'un accent aigu qui ne convient pas partout où nous le mettons. »

Mélange de vérité et d'erreurs, au moins relativement à nous, ce passage est curieux parce qu'il montre sur le point en question l'incertitude des savants.

Ce que Des Autels dit ensuite de l'apostrophe a fixé l'usage, et l'a emporté sur les règles beaucoup plus larges de Meigret.

De l'apostrophe : « Puisque tu demandes un registre des mots que je veux apostropher, je te réponds que l'usage des savants, devant que tu te meslasses de reformer le monde, y avoit bien pourvu, en la mettant seulement lorsque de deux mots nous ne faisons qu'un, comme aux composez de deux entiers, tel que cestuy : *Contr'amie*, titre d'un élégant petit œuvre de Charles Fonteine (1), ou quand les monosyllables terminez de l'*e* imparfait, comme *que*, *ne*, *le*, *se*, etc., rencontrent quelques voyelles; aucunes fois, il avient aux monosyllabes parfaits devant les voyelles, comme l'*a*, en *l'ame*, *ma* en *m'amie* et en l'antique *m'ame*; *si* en *s'il*, et autres semblables. Les poètes en usent aux dictions féminines adjectives, comme *grand'* pour *grande*. Voilà, monsieur le scribe, le registre de mes apostro-

(1) *La Contr'amie de Court* (Paris, Adam Saulnier, 1561, in 8°), sert de réponse à *l'Amie de Court*, de La Borderie, et à *la Parfaicte Amie* par Ant. Heroet. Ces trois ouvrages ont été plusieurs fois réimprimés ensemble dans divers recueils.

phes (1), qui n'est point fondé sur voz nouvelles resveries, mais sur la bonne et ferme raison avec l'usage des doctes gens.... Que si nous apostrophons toutes telles dictions devant les voyelles, et n'en voulons de deux faire qu'une, sera-ce pas un beau mot que cestui : *madamoisel' amoureus' honest' encommence' or' un' estrang' entrepris' admirablement?* et autres encore plus longs, car nous en pourrions faire qui dureroient autant que le chemin de Paris à Orléans. »

On se rappelle que Meigret voulait remplacer par *ao* la diphthongue *au*. Des Autels part de là pour passer en revue divers autres groupes de voyelles sur lesquelles il expose ses idées, autant, on le croirait parfois, pour inquiéter Meigret, malgré ses protestations, que dans l'intérêt des vrais principes. Voici ce passage :

Des diphthongues. — « Jamais tu ne me fis bonne preuve que nous n'ayons pas la diphthongue *au*, et encore ne répons tu pas à ce que j'en disois, c'est assavoir que nous l'avons des Latins qui la prononçoient en *autem* comme nous faisons en *aussi*. Aussi triomphes-tu de dire que les diphthongues gardent toujours en une syllabe le propre et entier son de deux voyelles conjointes ; et sont encore plus gaillards tes exemples de *payant* et *royal*.... Je te dy donc — et ici commence, avec l'exagération, l'erreur de des Autels — je te dy donc qu'il n'y ha point de diphthongue en ces mots

(1) Voy., dans le *Traité de Versif. franç.* de M. Quicherat, édit. citée, une longue liste de mots où l'on remarque l'emploi de l'apostrophe, p. 395 et pp. 398-400.

ayant, *payant*, *royal* et *loyal*, mais seulement une contraction, qui encore ne se fait là où tu prends la diphthongue, mais en la syllabe suivante, car en *ayant*, *a* est une syllabe et *yant* (1) une autre par contraction de deux. Que si tu ne peux si tost comprendre cela, je te le feraï connoistre à tes yeux mieux. Regarde que l'*y* et l'*e* se joignent en ces deux mots *yeux* et *mieux*. Si tu me presses de l'en donner un de l'*i* et de l'*a*, comme est nostre question, tu n'as point de plus familier exemple que *diable*, auquel je te renvoye.....

» Au demeurant, pour montrer la bestise de cest ecervelé, en ce qu'il dit que l'une et l'autre voyelle garde sa puissance entiere, je ne me veux ayder d'autres exemples que les siens, pour, ce pendant qu'il combat contre son ombre, luy couper le gosier de son glaive. Je luy demande si la diphthongue françoise *eu*, en ces mots *jeu* et *feu* garde le son entier de l'*u*? Je luy demande où est le son, non entier, mais demy ou encore moins, de l'*a* en la diphthongue de sa nouvelle forge *ao*? où est le son de l'*i* au preterit indicatif d'*avoir*, qu'il escrit par la diphthongue *ei*? Il ne faut donc pas que les voyelles gardent aux diphthongues leur son propre et entier, mais bien qu'elles servent toutes deux, soit en leur son propre ou en un autre voisin, à faute de

(1) Ce passage montre assez la prononciation de *ayant*, *payant*, qui s'est conservé dans le centre de la France et en Anjou. En Picardie, on dit *gayole* pour *géole* (diérèse de *geôle*), et le colosse d'osier qu'on promène dans les rues de Douai sous le nom de *Gayan*, à l'epoque de la *Ducasse*, n'est autre que *le Géant*, pris absolument. Cf. Escalier. *Remarques sur le patois*, 1 vol. in-8°, 1856, p. 22 ; dans ces derniers mots, *gayolle*, *gayant*, le son de *a* pour *ai* ou *é* est bien caractéristique. Cf. p. 91.

lettres plus idoines (convenables)... Parquoy je ne suis pas d'avis de laisser la diphthongue *au*, commune à nous et aux Latins en mesme son qui luy est propre, pour en recevoir une nouvelle et inusitée qui encore trompe les yeux, suivant le rigoureux examen de l'oreille. »

.... « Nous n'avons plus Meigret et moy, dit enfin Des Autels, à débattre que le *c*, le *g* et le *q*, où je maintiens nostre usage estre bon, quoy qu'il apporte au contraire de l'usage incertain des anciens Romains, car nostre regle françoise est seure, certaine et sans exception, que le *c* et le *g* devant l'*e* et l'*i* sont prononcez selon la force que leur nom mesme nous fait entendre. »

Nous ne pouvons le suivre dans la longue discussion où il entre à propos de textes de Quintilien et de Cicéron, et, après avoir indiqué cette grande question du *c* dur et du *q* ou *qu*, cause au seizième siècle de tant de colères, nous abandonnons Des Autels au moment où lui-même, vainqueur de Meigret, aborde, dans sa facile causerie, l'éloge de la poésie et des poëtes, sujet charmant, qui n'est pas le nôtre.

Meigret avait menacé Des Autels de ne pas lui répondre; mais à la vue du second factum de son ennemi, la colère l'emporte et il oublie sa résolution. En quelques mois, en quelques jours peut-être, il improvise une défense nouvelle qui parut dès la même année. Son in-4° de 95 pages étouffa-t-il le modeste in-12 de Des Autels? Non, sans doute; mais celui-ci, persistant dans son rôle de sage modération, s'abstint de pro-

longer la querelle en insistant davantage; il laissa maître du terrain son adversaire, et celui-ci n'eut plus à lutter que contre ses amis.

Repouse de Louis Meigret à la desesperee replique de Glaumalis de Vezelet transformé en Guillaume des Autels, tel est le titre du libelle qu'il fit paraître chez Chrestien Wéchel, son imprimeur ordinaire.

Le premier soin de Meigret est de crier à l'insulte et à la calomnie. Et de quelle façon il le fait! C'est en injuriant son adversaire pendant vingt pages, sans interruption, et plusieurs fois à chaque page de son livre. Triste langage que celui de la halle pour soutenir des points de linguistique! Le seizième siècle en abusa. Pour nous, nous avons hâte, on le conçoit, de franchir ce bourbier, pour arriver à la discussion des points attaqués par Des Autels.

« Ce gentil philosophe, dit Meigret, en la recherche de *e* me propose que je n'ignore pas que notre *e* a trois diverses puissances : si fais, Guillaume, car je n'en treuve en notre langage que deux..., qui sont l'*e* clos et l'*e* ouvert. Mais, en tant que concerne la quantité nous en pourrons assigner quatre, qui sont l'*e* clos long comme celui de *bonté*, *chasteté*, l'autre bref comme *fame*, *bonè*... De même aussi avons-nous l'*e* ouvert long, comme il est en la terminale de tous les pluriers esquels il se rencontre, comme *bonnets*, *vallets*, étant au contraire bref en leurs singuliers, comme *bonnet*, *vallet*. »

— En pareille matière, il est difficile de procéder autrement que par des affirmations; en même temps que les deux rivaux se contredisent, on peut, de ce

qu'ils constatent l'un et l'autre, tirer des conclusions semblables : à savoir d'une part que les différents sons de l'*e* étaient alors ce qu'ils sont maintenant, et d'autre part qu'on ne s'entendait pas sur la manière de les noter ou de les nommer.

— « Au regard de ce que tu t'emerveilles des innumerables apostrophes que l'ecriture requerroit..., trouves-tu plus malaisé de souffrir les apostrophes en l'ecriture qu'en la prolation? Vous verrez que la vue se rejouit plustost de la superfluité des lettres que ne fait l'ouie de voix superflues. »

Meigret qui suit son adversaire pas à pas, ligne à ligne, ne pardonne pas à Des Autels d'avoir attaqué sa théorie des diphthongues; *au* surtout, qu'il écrit *ao*, l'occupe beaucoup: « Le plus opiniâtre sourdaud du monde ne saurait nier qu'il n'oye (entende) en *aosi* (aussi) un *a* puis un *o* qui luy est conjoint en une même syllabe... Puis il dit qu'en ce mot *ayant*, *a* est une syllabe et *yant* une autre, par contraction de deux: de sorte que Guillaume veut donc dire que *ayant* dût être trisyllabique, mais que par contraction il est rendu dissyllabique. Je m'emerveille de la bestise de ce sot, qui, sans occasion d'inconvenient, a voulu, tant seulement pour contredire, proposer qu'en *ayant* la diphthongue *ay* n'y est pas, sans avoir eu egard à la source de ce participe qui vient du verbe *ay*, *as*, *a*, selon l'ancienne prononciation, ainsi que l'ecriture mesme nous le temoigne. Et combien qu'aujourd'huy on die aussi bien j'*é* que j'*ey* pour j'*ay*, si ne trouvera l'on pas que jamais les François ayent abusé en l'ecri-

ture de la diphthongue *ai* pour un *é* clos et long, et par conséquence on prononçoit *ay* comme il est écrit. Au demourant, pauvre sot et niais, ne pouvois-tu aussi bien resver ta figure de contraction sur *ai* que sur *yant?* »

Nous ne prolongerons pas plus longtemps le résumé de cette discussion ; on en voit la forme et la portée, et certes si nous avons donné à Meigret les éloges qu'il méritait pour avoir le premier tenté d'écrire une grammaire française en français et rompu avec les traditions latines, nous ne pouvons constater sans les déplorer la grossièreté brutale avec laquelle il a soutenu ses propres idées, et le caractère absolu d'un système exagéré, et impraticable dans ses excès.

§ 4. — Lutte entre Meigret et Jacques Pelletier.

Nous n'avons pu séparer les deux attaques de Des Autels des deux réponses qu'y fit Meigret ; mais entre les deux, Meigret reçut l'assistance d'un ami, médecin, poëte et mathématicien, déjà connu alors par ses vers et sa traduction de l'Art poétique d'Horace, et qui, peu d'années après, publia un *Art poétique françois.* Homme à système comme Meigret, Pelletier respectait les idées contraires aux siennes ; prompt à lancer les projets de réforme, on ne voit pas qu'il les ait soutenus avec des armes trop acérées. Plus hardi que Meigret, mais plus modéré dans l'expression, introduisant les nouveautés « non pas trop hardiment, mais doucement, » il ne se mêla pas seulement de corriger l'orthographe, il osa porter atteinte au fond même de la langue ; ainsi le

voit-on, dans son art poétique françois, réclamer, avec les superlatifs *grandissime*, *belissime* (1), les comparatifs *grandieur* et *belieur*, formés à l'imitation des Latins; là encore, il érige en principe la composition des mots comme « Atlas *porteciel*, l'air *portenuë*, l'Aquilon *portefroid*, » et autres compositions artificielles; il propose, pour enrichir la langue, de puiser à pleines mains dans les patois : « le poëte pourra apporter de mon conseil, mots picards, normands et autres qui sont sous la couronne : *Tout est françois puisqu'il sont du pays du Roy !* » Excellente raison !

Son *Apologie à Louis Meigret Lionnois*, datée de janvier 1549, ne parut que l'année suivante. Le principe d'une réforme orthographique qui ferait concorder la prononciation et l'orthographe, fut accepté de Pelletier dès l'abord, et il fut longtemps, semble-t-il, seul de son parti : « Quand tu mis premierement en lumiere, dit-il à Meigret, ton invention de reformer l'orthographe, moi etant pour lors secrétaire de Monseigneur l'Evesque du Mans, Mre René du Bellay, je fus celui qui louai uniquement ton entreprise, et fus tres-aise en moi d'avoir trouvé un homme de pareille affection à la mienne en une chose non moins favorable que nouvelle. Car afin que je confesse ma pusillanimité, je n'avois encore eté si hardi de publier ma fantaisie : tant pour crainte que j'avois d'estre plustost moqué qu'autorisé, qu'aussi pour

(1) Conf. p. 74.

estre lors sujet au vouloir et plaisir de mondit seigneur : auquel toutefois me faisois assez souvent reprendre de ma mode d'ecrire, sans jamais la lui pouvoir faire trouver bonne. » — Aveu naïf, qui marque assez bien l'opinion des gens du monde au sujet des tentatives des réformateurs. Un projet paraissait; un ou deux savants étaient seuls à le remarquer et à le combattre ; mais pour le reste des lecteurs il passait inaperçu, et ces efforts isolés et malencontreux restaient toujours sans résultat. Nous ne voyons pas que Meigret, Pelletier ou Ramus aient fait école en cette manière et se soient connu un seul disciple.

Jacques Pelletier cependant, avons-nous dit, s'était posé en partisan de Meigret; à chaque page de son livre on trouve un éloge ou une formule polie; mais cette urbanité, Pelletier la mettait au service de critiques sérieuses, et non d'approbations banales.

« En premier lieu, lui dit-il, chacun entend assez que nous visons tous deux à un blanc, qui est de rapporter l'écriture à la prolation; c'est notre but, c'est notre point, c'est notre fin ; somme, c'est notre universel accord. Mais... premierement, il est tout certain qu'il y a en notre langue et pour parler hardiment en toutes langues vulgaires, une maniere de sons qui ne se sauroient exprimer par aucun assemblement ni aide de lettres latines ou grecques. »

Après une observation si sage, condamnation sans réplique de tous les systèmes qui veulent substituer une convention à une autre, on s'explique assez peu que Pelletier accepte le système de Meigret, ou qu'il élève à

côté un système rival. Cependant il persiste, et après avoir remarqué que les prétendus abus signalés par Meigret dans l'emploi des lettres latines sont devenus nécessaires pour représenter des sons nouveaux inconnus aux Latins, comme celui de l'*i* et du *v* qui, toujours voyelles chez eux, sont devenus consonnes chez nous, comme aussi celui de *ll* mouillés qu'ils n'avaient pas, il déclare qu'il se bornera à changer les signes seulement où changent les sons; ainsi, comme, dans *ville*, les deux *l* conservent leur son propre, il les y laisse; mais, comme dans *bataille*, les deux *ll* de l'écriture vulgaire ont un son particulier, il les remplace par *lh* (1) : « Ce sont les mots, Louis Meigret, qui meritent reformation, non pas ceux qui s'ecrivent d'une sorte qui est toujours semblable à soi et qui jamais ne se dement. »

On se rappelle, pour ce dernier exemple, que Meigret avait représenté *ll* mouillés par deux *l* dont le second était barré : tous deux sont d'accord sur la nécessité de la réforme : pourquoi donc diffèrent-ils dans l'exécution ? Nous l'avons dit ; là où une convention doit être remplacée par une autre, le champ est vaste aux projets, et, l'amour-propre aidant, chacun émet le sien : autant et mieux valait la première façon d'écrire, par cela seul que l'usage l'avait consacrée.

Pelletier reproche ensuite à Meigret d'avoir voulu retirer au *g* le son adouci, quoiqu'il lui passe l'emploi du *j*, tout abusif qu'il est. Ainsi, lui qui voulait deux formes

(1) *Lh* pour représenter le son de *ll* mouillés (*il brille*), et *nh* pour *gne* (*montagne*) sont encore aujourd'hui des notations portugaises.

pour *l* pur et pour *l* mouillé permet au *g* le son faible et le son fort : singulière inconséquence ! et la raison? C'est « la peur que j'ai que n'en soyons avouez. » Espérait-il donc que le langage, en même temps qu'il se réserverait de persévérer dans de prétendus abus, accepterait la réforme sur d'autres?

Respectant le double son du *g*, Pelletier se voit obligé de conserver l'*u* qui suit ce *g*, quand il a le son dur, devant *e*, *i*, *eu* ; on conçoit qu'ensuite il laisse aussi l'*u* après le *q*, « car qui la vit jamais en ecriture du monde qu'elle ne fut accompagnée d'*u* ? » Comment s'expliquer ici cet appel à l'usage, quand ailleurs Pelletier le combat si vivement?

De là Pelletier passe à l'examen des diphthongues : Meigret a voulu, on se le rappelle, remplacer *au* par *ao* : mais, lui dit avec raison Pelletier, comme Des Autels, changement pour changement, « il t'eût autant valu mettre un *o* simple ! » — Quant à la diphthongue *eu* : « dis-moi donc, je te prie, Meigret, qui te pourra consentir que l'on doive prononcer *cue*, *hurte* par *u* tout nud, au lieu de *queue* et *heurte* par diphthongue (1) ? » Le son de l'*o*, fort indécis dans Meigret (2), qui prétend

(1) Rien de plus vague, de plus indéterminé que la prononciation de *u*, *eu*, *o*, *ou* au moyen âge et encore au XVe siècle. Nous ne pouvons mieux faire, au lieu de donner d'innombrables exemples de cette confusion, que de renvoyer au *Traité de versification françoise* de M. Quicherat, pp. 354-359. — Cf. *Observations* etc., de Ménage, t. I, p. 291, 324, 481. — *Glossaire picard*, par l'abbé Corblet, p. 131. — Sur la confusion de *eu* et *ou* en particulier, Cf. Quicherat, ouv. cité, p. 364-365.

(2) Sur la confusion des sons o et ou, Cf. Quicherat, *Traité de versif. franç.*, pp. 362-364 ; Ménage, *Observations*, t. I, pp. 157-159, 411-412 ;

qu'on prononce *troup* (trop) et *coleur* (couleur), n'est pas moins vivement discuté dans ce passage curieux :

« Qui t'accordera qu'il faille prononcer par *o* simple ces mots *bone*, *comode*, *conu*, *come*, *home*, *honeur*, pour *bonne*, *commode*, *connu*, *comme*, *homme*, *honneur*? Et qui pis est, qui t'accordera qu'on doive prononcer *troup*, *noutres*, *coute*, *clous*, *nous anciens* par diphthongue *ou*, au lieu de *trop*, *notres*, *cote*, *clos*, et *nos anciens* par *o* simple? Au contraire, à qui as-tu ouï dire *coleur*, *doleur* par le même *o* simple que tu appelle *o* ouvert? J'ai pris garde quelquefois à cela, et ai trouvé que c'est le vice de certains pays, comme de la Gaule Narbonnoise, Lionnoise et de quelques endroits de l'Aquitaine où ils disent : *le haut bot*, *un huis overt*, *du vin roge*, au contraire *un mout*, *une chouse*, et *des pourreaus*... Je te prie, Meigret, n'épousons point si affectueusement la prolation de nos pays. » Quoique lui-même soit d'une province où le langage soit fort vicieux, persuadé qu'il est que « n'y a endroit où l'on parle pur françois fors là où est la Cour, » il s'y est volontiers jeté, dit-il, et il a eu souvent occasion de hanter les courtisans; « mais, certes, ajoute-t-il, de tous ceux-là, je n'en ouï jamais un qui prononçast les mots ainsi que tu les écrits. »

C'est là encore une remarque fort judicieuse; mais oublie-t-il donc que Meigret, qui demeurait à Paris, au bout du petit Pont (1), et qui avait été assidu à la

---

— Vaugelas, *Remarques sur la lang. franç.*, édit. 1678, p. 240. — *Gloss. du centre de la France*, p. 121; — *Glossaire picard* de Corblet, p. 133 et 134, etc., etc.

(1) Deuxième factum de des Autels.

cour de François I (1), pouvait invoquer la même autorité? Tous deux font appel à la prononciation de la Cour : auquel croire? Il est fâcheux que nous n'ayons pas ici le contrôle de Des Autels, comme nous l'avons pour la discussion relative à l'*e*; sur ce point, Pelletier est d'accord avec Des Autels et reconnaît avec lui, non deux sortes d'*e* seulement, comme Meigret, mais trois espèces dont le mot *d'fère* (de *déférer*) lui fournit un exemple. Toutefois, ici Des Autels ne modifie en rien l'écriture, et Pelletier s'accorde avec Meigret pour noter le son de l'*e* ouvert par un *e* à cédille dont les manuscrits mêmes du moyen âge avaient consacré l'emploi pour écrire l'*æ*; Geoffroy Tory, dès 1509, s'en était servi dans l'avis au lecteur de son édition du *Cosmographia Pii* II (impr. par R. Estienne), pour distinguer l'*e* pénultième de *emere*, 3e personne plurielle du parfait, de l'infinitif *emere*; Érasme enfin en regardait le son comme analogue à celui de l'η des Grecs. Sans recourir à ce signe, les modernes ont avec raison jugé nécessaire de distinguer, à l'aide d'accents différents pour l'*é* fermé et l'*è* ouvert, les trois sons de l'*e* signalés par Des Autels et Pelletier.

Ici s'arrête *l'Apologie* de Jacques Pelletier ou plutôt sa réfutation de Meigret. Sans égard pour la politesse de son adversaire, qui veut rester son ami en défendant la vérité, Meigret lui répondit avec aigreur, mais heureusement cette fois, en quelques pages seulement. Ce qu'il reproche surtout à son contradicteur, c'est sa timi-

(1) Préface de sa traduction du *Menteur*, de Lucien.

dité : « Je suis d'avis, lui dit-il, que qui a peur des feuilles ne voise (n'aille) point au bois. »

Reprenant ensuite une à une les objections de Pelletier, il remarque, non sans raison, que la cause de leur désaccord vient souvent de la double prononciation qui atteint un même mot, ceux-ci disant *recouvre*, ceux-là *recœuvre* (1) ; parfois aussi, usant d'un procédé commode, Meigret rejette sur ses imprimeurs des fautes qui ne peuvent être imputées qu'à lui seul ; enfin il nie qu'il y ait dans *il defere* (de déférer) plus de deux sortes d'*e*, le premier et le dernier ayant un même son : affirmer n'est pas prouver.

Les autres points de sa réponse ont été déjà traités ailleurs et ne nous apprennent rien de nouveau : aussi n'y reviendrons-nous pas.

Que devint entre les mains de Meigret ce système qu'il soutenait avec tant d'ardeur, sans s'occuper, disait il, s'il serait ou non suivi? Bientôt lui-même fut forcé de l'abandonner, non sans regret, par l'impossibilité où il se vit de trouver un imprimeur. C'est ce qu'il nous apprend dans la préface de son *Discours touchant la création du monde*, publié à Paris chez André Wechel en 1554 : « Au demeurant, dit-il, si le bâtiment de l'escripture vous semble autre et different de la doctrine qu'autrefoys je mis en avant, blamez-en l'imprimeur qui a preferé son gain à la raison : esperant le

(1) Cf. ci-dessus, p. 138, texte et notes.

faire beaucoup plus grant et avoir plus prompte depesche de sa cacographie que de mon orthographie. A la verité aussi la plus grand part des hommes est d'une legereté autant volontaire et facile aux fraiz et depenses pour le contentement de ses plaisirs, quoyque derai sonnable, qu'elle est par une impatience ennemie et dedaigneuse, d'une repugnance tant equitable et juste qu'on voudra es choses qu'elle tient pour bonnes et suffisantes. A ceste cause, je laisse le choix à l'imprimeur de telle escripture que bon luy semblera, me deliberant pour l'advenir de le souffrir tousjours de mesme et de presque dire en bon courtisan avec Perse:

« Per me equidem sint omnia protinus alba. »

Abandonné par son auteur, qui suivit encore l'orthographe usuelle en 1557 dans sa traduction du traité d'Albert Durer sur les proportions du corps humain, le système, on le conçoit, ne fut repris par personne. Mais comment l'insuccès de Meigret n'a-t-il pas arrêté les autres réformateurs ?

JACQUES PELLETIER.

Dialogve de l'orthografe e prononciacion françoese departian deus liures, par Jaques Peletier du Mans. — A Lyon, par Jan de Tournes. M.D.LV.

La date de ce livre peut à bon droit nous surprendre. Depuis un an déjà Meigret était rentré dans la voie commune, quand Jacques Pelletier publia son *Dialogue de l'orthographe et prononciation françoise*; sans essayer des réformes aussi radicales, il y fit cependant des tentatives hardies auxquelles manqua, comme toujours, le succès qui seul pouvait les justifier. Les cent pages qui forment ce volume, joignent l'exemple au précepte, et sont écrites dans le système de l'auteur : nous en donnerons plus loin un exemple.

Premier livre. Pelletier a pris la forme du dialogue. Il introduit dans son livre Jan Martin, Denis Sauvage, Théodore de Beze et lui-même, auxquels vient se joindre assez souvent le seigneur Dauron ; tout un hiver, « ils firent la table » ensemble, animant leurs repas de graves et sérieuses discussions soutenues dans un langage d'une grâce exquise.

Un jour que les quatre amis étaient réunis, je pris, dit Pelletier « par maniere de contenance, un livre de ses *Œuvres poëtiques*, et me mis à lire dedans par ci par

là. Et en tournant les feuillets, je changeois quelquefois de grâce... — Incontinant le seigneur de Beze en souriant : — J'entends bien, dit-il, que c'est qui fait mal au seigneur Pelletier. Et en se tournant vers moi : Vous vous plaignez, dit-il, que les compositeurs de l'imprimerie n'ont pas voulu complaire à votre maniére d'orthographe. Mais il me semble qu'ils vous ont fait grand plaisir, car il y a beaucoup de lecteurs qui eussent differé à lire votre livre, s'il eust eté ecrit à votre mode, par ce que cela les eust gardez d'entendre plusieurs passages. » — Pelletier pense en effet « que quand on apporte quelque livre à son imprimeur, le moins de gracieuseté qu'il puisse faire est de suivre la minute de celui qui l'a fait et qui le lui donne ;... mais, ajoute-t-il, j'eusse pensé que votre opinion eust eté tout au contraire que, si l'on eust imprimé selon mon intention, cela eust été cause que maints hommes de loisir et curieux de nouveautez se fussent amusez à le lire plus pour l'ecriture que pour la substance du sujet. »

Alors s'élève entre Théodore de Bèze et Pelletier une discussion qui bientôt, sur la proposition de Jan Martin, devint générale.

« Lors Jan Martin : Ce n'est pas mal avisé, dit-il, maintenant que nous sommes bonne compagnie (Dauron était survenu), laquelle peut-estre ne se trouvera de longtemps si à propos, que nous debattons un peu les points qui sont en controverse touchant notre ecriture, laquelle, sans point de doute, est un peu mal reglée. »

D'un commun accord, on aborde le sujet ; de Beze, qui le premier prend la parole, parle avec un admirable bon sens, et, défenseur de l'usage, il réprouve les innovations qui le contrarieraient sans utilité, mais non sans danger (1). Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire cet excellent morceau ; nous l'abrégerons peu.

« Ceux qui entreprennent de corriger notre orthographe, dit-il, ne tendent à autre fin qu'à rapporter l'ecriture à la prolation, et par ce moyen ils tâchent à en oster la superfluité et abusion qu'ils disent y estre. Et en ce faisant, il faut que ce qu'ils veulent faire soit en faveur des François, ou des etrangers, ou bien peut-estre de tous deux.

» S'ils le font en faveur des François, il m'est avis qu'ils ne leur font pas si grand plaisir comme ils pensent ; car les François, pour estre de si longtemps accoutumez, assurez et confirmez en la mode d'ecrire qu'ils tiennent de présent,.. se trouveront tous ébahis, et penseront qu'on se veuille moquer d'eux, de la leur vouloir oster ainsi à coup ; et non sans raison... Tellement qu'au lieu de les gratifier, vous les mettrez en peine de desapprendre une chose qu'ils trouvent bonne et aisée pour apprendre une facheuse, longue et difficile... Comme par exemple, combien de François se trouveront-ils, lesquels de present, sachant trop bien que c'est que ces mots *estre*, *tempeste*, *hoste*, *naistre*,

(1) Nous présenterons plus tard une analyse et des extraits d'un Traité composé par Théodore de Bèze sur la prononciation de la langue française. On y retrouvera beaucoup des idées qui lui sont prêtées ici.

qui ne sauront que ce sera quand ils liront *etre*, *tempete*, *netre* et *hote?*... Quand ils verront *veus*, *deus*, *saus* (pour *veulx*, *deulx*, *saulx*) non-seulement par *s* à la fin, au lieu de *z* ou *x*, mais aussi sans *l* précédent, que penseront-ils que ce soit? Tantost ils les prendront pour mots etrangers et nouveaux, tantost ils prendront une signification pour une autre, ou bien liront la lettre *n* pour la voyelle *u*, comme pour *deus*, *veus*, *saus*, ils liront *dens*, *vens*, *sans* : car chacun sait bien que la lettre vulgaire des François, qu'ils appellent lettre courante, ne fait point de distinction de la voyelle *u* avec la consonnante *n*, qui est de fermer l'une par bas, et l'autre par haut, ce que les François n'ont loisir d'observer en ecrivant couramment (1). »

A l'égard des étrangers, ils apprendront plus facilement notre langue si nous lui laissons les consonnes étymologiques qui en montrent le rapport avec le latin : « Comme ce mot *temps*, en y mettant un *p*, on entend tout soudain qu'il vient de *tempus*, et par ce moyen on voit ce qu'il signifie ; item *advocat*; en y laissant un *d* on fait connoître qu'il vient de *advocatus*. » — De Bèze remarque ensuite fort justement qu'en aucune langue les caractères ne représentent les sons autrement qu'en vertu d'une convention : « Pour les rendre, nous empruntons l'office d'une lettre, non pour démontrer le naturel de la voix, mais l'ombre seulement. »

Citons les autres motifs qu'il donne pour conserver

(1) Voy. le chapitre de Theodore de Beze.

l'orthographe de son temps; le premier est assez étrange; quant aux autres, maintenant même que l'orthographe est changée, nous sommes forcés d'en approuver le principe :

« Outre cela, qui doute qu'il n'y ait non-seulement en françois, mais aussi en toutes langues vulgaires, plusieurs lettres qui n'y sont appliquées pour y servir, ni pour ce qu'elles y soient nécessaires, mais seulement pour y donner grâce (1)? Ainsi que sont en notre françois quasi toutes les lettres doubles, comme en ces mots *salle*, *chasse*, *liesse*, *parolle*, *attendre*, *aller*, *ressembler* et autres, là où la lettre ne s'entend point double? Car nous ne prononçons aucune lettre double en françois, fors *r*, comme en *terre*, *pierre*, *arrière*, et les semblables (2).

» Les autres se mettent pour rapporter les dérivatifs aux primitifs, comme en ces mots *descrire*, *description*, là où, combien que la lettre *s* ne se prononce point au premier, si (cependant) est-elle nécessaire en tous deux, pour montrer que l'un et l'autre appartiennent à mesme chose et sont de mesme nature, origine et signification. Autant est-il de ces mots *temps*, *temporel*, là où, pour la même raison, le *p* est nécessaire en tous deux, combien qu'il ne se prononce point au premier. Autant de la lettre *c* en ces mots *contract* et *contracter*; de la lettre *m*, en ces mots *nom* et *nommer*, et assez d'autres.

---

(1) Cf. p. 54.
(2) Voy le chapitre de Théodore de Bèze.

» Aucunes lettres s'écrivent aussi pour proportionner les noms pluriers avec leurs singuliers, comme en ces noms *laidz*, *naïfz*, *chevaulx*, *noms*, *draps*, *faictz*, là où, combien que les lettres *d*, *f*, *l*, *m*, *p*, *ct* ne se fassent point ouïr, toutesfois elles y servent pour montrer qu'ilz viennent des singuliers *laid*, *naïf*, *cheval*, *nom*, *drap*, *faict*.

» Outre cela, on met aucunesfois des lettres pour signifier la différence des mots, comme sont *compte* et *comte*, desquelz le premier appartient à nombre, et l'autre à seigneurie. Item *croix* et *croiz*, desquelz le premier vient de *crux* latin, et l'autre est la seconde personne du verbe *croire* ; item *grace* et *grasse*, *grelle* et *gresle*, et plusieurs autres...

» Souvent aussi on laisse les lettres, encore qu'elles ne se prononcent point, pour la reverence des langues dont les mots sont tirez... »

» Une autre raison qui me semble bien à propos, est que l'ecriture doit toujours avoir je ne sais quoi de plus elabouré et plus acoutré que la prolation, qui se perd incontinent. Il faut qu'il y ait quelque différence entre la maniere d'ecrire des gens doctes et des gens mecaniques; car seroit-ce raison d'imiter le vulgaire qui mettra aussitost un *g* pour un *i* (*j*), et un *c* pour un *s* comme un mot pour un autre? Est-ce raison qu'un artisan qui ne saura que lire et ecrire, encore assez mal, encore assez maladroit, et qui n'en entend ni les raisons ni la congruité, soit estimé aussi bien ecrire comme nous qui l'avons par etude, par regle et par exercice?... S'il se faisoit ainsi, il fau-

droit dire qu'il suffit d'ecrire de telle sorte qu'on le puisse lire. »

Comparant ensuite notre langue aux autres, l'auteur prête à Théod. de Bèze des remarques fort justes sur les nombreuses manières dont un même son est exprimé dans des idiomes différents : « Si nous voulions unir et conformer l'ecriture de toutes les langues, il ne nous seroit non plus possible que d'accorder les mœurs et natures des nations ensemble. Outre cela,... chacun s'est avisé d'ecrire sa langue à sa mode ; et suffit que tous ceux du pays en soient consentans : tellement que si l'on nous reprend de notre maniere d'ecrire, nous le reprendrons de la sienne ; car quelle apparence y a il qu'en Italie ils ecrivent *tagliata* par *gli* non plus que le françois *taillée* par *ill*, sinon que les Italiens sont d'accord par entr'eux de leur ecriture, et les François par entr'eux de la leur? »

Après avoir montré combien il serait fâcheux de supprimer une consonne qui rappelle la composition d'un mot, parce qu'elle ne se prononce pas, je trouve cette page remarquable pour un temps où les études philologiques étaient si peu avancées :

« Et à ce propos, quelle apparence y auroit-il d'oster l'*s* de ces mots *tres beau*, *tres haut*, *tres nouveau*, là où elle ne se prononce point, plustost que de *tres humble*, *tres affable*, *tres illustre*, vu que la syllabe *tres* est pareille en toutes les dictions ?

» Mesmes, en notre langue, nous prononçons et ecrivons diversement en beaucoup d'endroits, là où les plus subtilz reformateurs du monde ne sauroient don-

ner ordre, comme quand nous écrivons *vif*, *naïf*, *massif* par *f* final, combien que nous les prononçons par *u* consonne, ainsi qu'on connaît en prononçant ces mots : *homme d'esprit naïf, inventif et resolu* (1). Et toutefois, d'y mettre un *u* (*v*) ce seroit chose trop nouvelle et absurde, parce que la consonne *u* (*v*) n'a point cette application à la fin du mot, de peur qu'on ne la prenne aussi tost pour voyelle que pour consonne (2). Par ainsi, il nous est nécessaire d'emprunter la puissance de la lettre *f*, comme la plus voisine et propre à ce que nous voulons exprimer. Nous ecrivons *second* et *secret* par *c*, et toutefois nous les prononçons par *g* (3). Nous mettons un *d* en la derniere syllabe de ces mots *quand*, *grand*, *chaud*, *hazard*, et si (et cependant) y sonnons un *t* (4) : joint qu'il y a raison d'y laisser le *d*, parce que les mots augmentez qui en descendent le retiennent, comme *grande*, *chaude*, *hazardeuse*. Nous prononçons *j'iré*, *je feré*, et bref toutes les premieres personnes du futur indicatif, par la voyelle *é* en la derniere ; mais de la y mettre, ce seroit un changement qui troubleroit un des bons endroits de toute notre langue :

---

(1) Voy. le chapitre de Théodore de Bèze.

(2) Nous voyons ici le secret d'une forme picarde assez fréquente. La terminaison *if* dans le patois picard est remplacé par *iu* : poussif, *poussiu*.

(3) Ménage, *Observations sur la langue franç.*, t. II, p. 301 et suiv., demande qu'on écrive *segond*, *segret*, à cause de la prononciation. Quant à l'étymologie, « ceux qui ne savent point le latin ne peuvent etre choquez de cette orthographe, ne sachant pas qu'il y a un *c* dans le latin d'où ces mots viennent. Et ceux qui savent le latin ne peuvent pas aussi estre choquez de cette maniere d'orthographier, le changement du *c* en *g* estant très ordinaire et très naturelle. »

(4) Voy. ci-dessous le chapitre de Théodore de Bèze.

car la regularité nous commande de garder l'*a* en toutes les personnes (du singulier).

» Nous prononçons *prioit*, *criet*, *etudiet*, et toutes tierces personnes de l'imparfait indicatif venant des infinitifs en *ier*, et toutefois nous ecrivons *prioit*, *etudioit* : ne nous est permis d'en user autrement, car ce seroit faire tort à l'usage, à la deduction et à l'intelligence des mots. Et mesme aujourd'hui s'en trouvent qui s'estiment grands courtisans et bien parlans, qui vous diront : *j'allès*, *je fesès*, *il diret*, *il iret* ; toutefois si c'est bien dit, qu'ils y pensent : je ne suis ici ni contre eux, ni pour eux : mais tant y a que je sai bien qu'il n'y a celui d'eux qui n'escrive : *j'allois*, *je faisois*, *il diroit*, *il iroit* (1).

» D'autre part, nous ecrivons *fol*, *sol*, *mol*, *col*, *pol*, et toutefois nous prononçons *fou*, *sou*, *mou*, *cou*, *pou* (2). Vrai est que nous disons quelquefois *fol*, ainsi qu'il est ecrit quand il s'ensuit une voyelle ; et quant aux autres, nous n'oserions les ecrire autrement, tant pour garder l'etymologie que parce que les femenins de tels noms sont en *olle*, comme *folle*, *molle*.

» Souvent aussi nous prononçons des lettres qui ne s'ecrivent point, comme quand nous disons : *dine ti*, *ira ti* et escrivons *dine il*, *ira il*, et seroit chose ridicule si nous les ecrivions selon qu'ils se prononcent (3). »

(1-2) Voy. plus loin le chapitre de Théodore de Bèze.

(3) Nos troisièmes personnes du pluriel sont toutes terminées par un *t*, qui ne se prononce pas devant les consonnes, mais qui se prononce devant les voyelles. Aux troisièmes personnes du singulier, tantôt nous avons le *t* (*il finit*), tantôt nous ne l'avons pas (*il aime*, *il finira*, *qu'il reçoive*). Pour la prononciation, peu importe devant les consonnes ; mais égarés par

Th. de Bèze, continuant son exposition, remarque ensuite que l'*s* dans *noste*, *paste*, *tempeste*, « donne a connoistre que les syllabes sont plus longues que celles de *trompette*, *patte*, *hotte* (1), » et aussi que « les dernières lettres de tous les mots ne sonnent point fors celle du dernier » : deux raisons qui exigent d'abord que l'*s* soit maintenu dans les vocables qu'il cite, et ensuite que les consonnes finales soient conservées dans les mots mêmes où elles ne sont pas prononcées, parce qu'elles peuvent l'être si ces mots deviennent les derniers d'une phrase. Que dire du trouble qu'on jettera dans l'étymologie? « Si vous ostez le *p* de *corps*, comment pensera lon qu'il viegne de *corpus?* — Si vous ecrivez *pié* et *nœu* sans *d*, comment jugera lon qu'ils viennent l'un de *pes*, *pedis*, et l'autre de *nodus?* Si vous ostez le *g* de *loing*, comment entendra lon qu'il viegne de *longè?*

» Et outre cela encore, le renom, la conversation, l'alliance et, qui n'est à omettre, la trafique qu'ont les François avec toutes nations rendent la langue non seulement desirable, mais encore necessaire à

---

la pensée des voyelles qui peuvent suivre, les grammairiens sont tombés, par suite de cette préoccupation, dans des erreurs différentes. Dubois écrit : *il hat*, *il aimèt* (*e* muet) autant en vue de *aimet-il* (aime-t-il) et de *hat-il* (a-t-il) que pour rester fidèle aux formes latines. Meigret n'admet pas le *t* au singulier, mais au pluriel où la prononciation cependant est la même, du moins pour nous, (*il aime*, *ils aiment*), il termine la troisième personne par un *t* (il' aimet). L'usage du temps, contrarié et par Dubois et par Meigret, est celui que nous suivons encore. Seulement, quand besoin est, nous introduisons un *t* euphonique : *a-t-il*, *aime-t-il*. — Cf., pp. 86, 87. — Et, ci-dessous, le chapitre de Théodore de Bèze.

(1) Cf. p. 55 : « Dans *beste*, *estre*, etc., selon Meigret, l'*s* ne sert qu'à indiquer la prononciation, » c'est-à-dire la longueur de la syllabe. — Voy. aussi, plus loin, le chapitre de Théodore de Bèze.

tous peuples. On sait qu'au pays d'Artois et de Flandres (1), ils tiennent tousjours l'usance de la langue et y plaident leurs causes, et y font leurs ecritures et procedures en françois. En Angleterre (2), au moins entre les princes et en leurs cours, ils parlent françois en tous leurs propos. En Espagne, on y parle ordinairement françois es lieux les plus celebres. En la court de l'Empereur, on n'use pour le plus d'autre langage que françois. Que diray-je de l'Italie, où la langue françoise est toute commune? Maintenant si on leur veut bailler nouvelle ecriture, que penseront-ils, sinon qu'on les veuille tromper?... Et puisque je suis tombé sur le changement, chacun sait qu'entre les François la prolation change de temps en temps. Partant, si nous voulions toujours donner nouvelle ecriture à la nouvelle prononciation, ce seroit à tous coups à recommencer : et faudroit qu'il se trouvast toujours quelqu'un qui n'eust autre charge que d'agencer l'orthographe et la publier tout ainsi que les ordonnances et les cris de ville. Mais qui pis est, avant qu'on eust eu le loisir de penser à cette mode nouvelle, la prolation seroit déjà changée. Voilà comment la grande curiosité que nous aurions eue de polir et regler notre langue seroit cause de confusion telle qu'elle pourroit en peu de temps abolir l'usage de la langue et la con-

(1) Les coutumes d'Artois (1509 et 1543), et celles de Hainaut (1534), sont écrites en françois. — Jean Bosquet, de Mons, publia des « Elemens ou Institutions de la langue françoise » dès 1586.

(2) Gabriel Meurier, dans la préface de son *Traité pour apprendre à parler français et anglais* (1563), dit : « On parle françois à la cour d'Angleterre. » — Cf. E.-J.-B. Rathery, *Des relations sociales et intellectuelles entre la France et l'Angleterre*, Paris, 1856, p. 19 et suiv.

vertir en une autre qui seroit meslée du temps present, passé et à venir. Notre langue qui est aujourd'hui (1555) en sa plus grande force et consistance, ne peut souffrir reformation. Cela se devoit faire il y a vingt ou trente ans, lorsqu'elle commençoit à s'avancer. C'etoit le temps que personne n'eust contredit, parce qu'alors ou un peu auparavant on trouvoit toutes choses bonnes. »

Se plaçant ensuite au point de vue des réformateurs eux-mêmes, Th. de Bèze, dont Pelletier n'affaiblit jamais l'argumentation en la rapportant, leur demande d'abord s'ils ont des raisons suffisantes et invincibles pour abolir « les premieres et presentes coutumes, » et ensuite, même si elles sont bonnes, quel est le fondement du droit qu'ils s'arrogent de réformer la langue, et de lutter contre l'usage? Qu'ils y songent! qu'est-ce que l'usage, « sinon ce qui est approuvé par hommes qui sont les premiers entre les leurs en toutes sortes de disciplines et de philosophie, mesme en administration publique, en autorité, faveur et credit? » Qu'est-ce encore sinon un maître souverain dont les décisions sont inattaquables, soit qu'il réclame l'emploi de *vous* pour *tu* à la deuxième personne du singulier; soit qu'il fasse brève une syllabe qui etait longue dans le primitif : tel est *a*, bref dans *createur* qui vient de *creator* où l'*a* est long; soit enfin qu'il donne à un nom un genre autre que celui du primitif, comme *douleur*, qui est féminin et vient de *dolor*, masculin?

« Tandis que le seigneur de Beze devisa ainsi, il n'y eut celui de nous qui ne l'ecoutast fort attentivement.... — Lors dit le seigneur Sauyage : Je suis

d'opinion, M. de Beze, que cela que vous avez deduit sent bien ses bonnes raisons.... Mais il m'est demeuré un doute que j'avois dès avant que vous eussiez commencé; c'est que je m'attendois, et m'attends encore, que vous nous ouvririez quelque methode par laquelle notre orthographe puisse estre réglée à un point; et m'est avis que c'est l'affaire le plus difficile, parce que je vois que de tous ceux qui ecrivent françois, chacun orthographie à sa guise. Je vous prie poursuivre cet endroit. » — De Bèze s'y refuse; il croit que « si un homme écrit à sa mode et un autre à la sienne, il peut estre que tous deux ont leurs raisons et que tous deux ne faillent point; » il pense que « quant aux personnages de savoir et d'esprit, il ne leur faut point d'autre methode que celle que l'erudition et le jugement leur apporte. » — Pressé alors de s'expliquer sur ce sujet, M. Dauron y consentit; mais l'heure avancée força de renvoyer au lendemain la suite de la discussion.

Second livre. — Après quelques regrets donnés au départ de Théodore de Bèze qui a quitté la France en secret, pendant l'impression de la première partie du livre, Pelletier ouvre un second dialogue où nous retrouvons les mêmes interlocuteurs. Mais la conversation devient ici générale, et prend par cela même des allures plus capricieuses que n'avait été l'argumentation si serrée de Théodore de Bèze. Cependant tous les points agités par l'illustre champion de l'usage en fait de langue, sont passés en revue par les partisans de la réforme orthographique, dont le plus ardent est Dauron.

Après avoir célébré la dignité de la langue française, son élégance, son lustre et sa douceur, et avoir avancé un peu légèrement que « les disciplines et sciences sont aujourd'hui tant bien éclaircies qu'il semble n'y falloir plus rien, » Dauron aborde son principal sujet, le rapport de l'orthographe à la prononciation, par la définition de l'un et de l'autre; la réforme de l'écriture, ajoute-t-il, que Théodore de Bèze regarde comme entreprise en faveur de nos contemporains seuls, français ou étrangers, est surtout faite en vue de l'avenir. Et pense-t-on que le lecteur contemporain en ait à souffrir? il n'y est que trop préparé par les variations d'orthographe qui atteignent un même mot, et il sait parfaitement le reconnaître sous les trois ou quatre formes diverses dont il est écrit, quand une devrait suffire.

« Il n'y a celui en France, hormis par aventure les rustiques ou idiots, qui n'entendent assez le langage vulgaire, soit en l'oyant parler ou en le lisant, sans se soucier comment il soit orthographié, encore qu'il le trouve quelquefois ecrit d'une sorte et quelquefois d'une autre. Comme quand il trouve écrit en une impression *debvoir* et *recepvoir* avec *b* et *p*, et en l'autre *devoir* et *recevoir* purement; en l'une *datter*, en l'autre *dacter* et en l'autre *dabter* (car il s'ecrit en trois ou quatre sortes), il ne laisse pas pourtant de savoir que c'est que les mots signifient. Et assez d'autres qui se trouvent en françois ecrits diversement sont pourtant assez entendus des François en toutes sortes, pour raison de l'accoutumance et quotidien usage d'iceux. Mesme quand une

diction est diversement tirée, si est-ce qu'on ne l'entend pas moins pourtant. Comme quand les uns disent *peuvent*, les autres *pevent* (1) et encore les autres *peulent*, si n'y a il celui qui ne sache bien, sans autre avertissement, que c'est la tierce personne pluriere du verbe *je peux*, combien qu'il n'y ait que l'un des trois qui soit le vrai mot (2). Et quand les uns disent *allassions*, les autres *allissions* desquels l'un est regulier et l'autre non, si est-ce que tout le monde sait que c'est à dire... Et de dire qu'il y en aura qui ne sauront que ce sera quand ils liront : *tete*, *fete*, *tempete* sans *s*, *cors*, *tems* sans *p*, et les autres, il faudroit que les mots fussent mal appliquez et agencez s'il n'y en avoit assez d'autres parmi qui en decouvrissent la signification. »

Nous voyons ici la question dans son véritable jour ; pour la première fois nous la trouvons posée comme elle doit l'être. Ce n'est pas une réforme générale que demande Dauron ; c'est l'uniformité d'orthographe pour un même mot : c'est la règle au lieu de l'anarchie. Dans ces termes, le projet peut être accepté, et le point à débattre sera de savoir quelle forme sera préférée, la moins chargée de lettres ou la plus voisine de l'étymologie, et si « l'intelligence du langage gist en

(1) Sur ces deux formes, voy. Burguy, *Grammaire de la langue d'Oïl*, Berlin, t. II, 1854, p. 48. — Quant à la troisième forme, elle s'explique fort bien, d'abord par l'étymologie, qui tirait le verbe *pouvoir*, partie de *possum*, partie de *polleo* (*pollet*, il *peult*, *pollent*, ils *peulent*), et aussi par suite de l'analogie qu'on établissait entre *vouloir* et *pouvoir* : *il veult*, *il peult* ; *ils veulent*, *ils peulent*. — Sur l'*l* de *il peult*, cf. p. 60, p. 172 et p. 174.

(2) Cf. ci-dessous, p. 159. Nous verrons plus loin cette forme constatée et acceptée par Robert Estienne.

un papier et non pas au parler, en l'ecriture et non pas en la prolation, en l'œil et non pas en l'oreille... Et avecq cela je demanderois volontiers si les mots qui sont par ecrit sont autres mots que ceux que la langue prononce. Ce mot *maitre*, quand il est proféré sans *s* est-il autre que lui-même quand il est appliqué en l'ecriture? »

On le voit, Dauron fait un pas en avant, et par là il compromet, à nos yeux, sa thèse, sinon au point de vue de l'usage moderne, du moins au point de vue de la raison qui ne saurait trop réclamer, dans l'intérêt de la vraie signification des mots, le respect des consonnes étymologiques. Théodore de Bèze avait insisté sur ce point, et l'avait confirmé par l'usage. Son adversaire n'élude point la discussion :

« Et ici j'ay à répondre à deux points les plus generaux et que M. de Beze a alleguez pour les plus forts; l'un est l'usage; l'autre, l'etymologie.

« Quant au premier, si j'accordois avec luy du nom, je confesse que ce seroit une raison bien forte contre moy, et m'y faudroit longuement arrester. Mais quelle apparence y a il d'appeler usage ce qui est contre la raison? quelle usucapion (1) y peut-il avoir en mauvaise foi d'une chose qui est publique et spirituelle, et, qui plus est, contentieuse entre ceux là mesmes qui pretendent l'usucapion? Et si ainsi est qu'ils n'aient jamais eté d'accord ensemble, n'ont-ils pas plutost besoin de

(1) Terme de jurisprudence. L'*usucapion* était aux biens meubles ce qu'est la prescription aux biens immeubles. Après un an de jouissance, il y avait possession légitime par *usucapion*.

juges qui les reglent que d'estre toujours en ce différend? Car de dire qu'il y ait maniere aucune d'ecrire qui soit certaine, il sera assez manifeste que non, en produisant la main (1) de tant de sortes d'ecrivains qui est si diverse. Et encore qu'elles fussent pareilles, faut-il appeler usage ce qui a été toleré *interim* et non pas approuvé? et encores qu'il eust eté approuvé, faut-il pas regarder par quelles gens c'a été et de quelle autorité? Et brief si l'autorité y etoit entrevenue, ne faut-il pas qu'en matiere si privilegiée, l'autorité soit confirmée de la raison? »

De Bèze avait prévu et réfuté d'avance cette objection, quand il avait dit de quels hommes il voulait recevoir l'usage et quand il avait confirmé leur autorité par un appel à la raison, c'est-à-dire au respect de l'étymologie.

A une objection de J. Martin qui dit que les écrivains français des siècles précédents se contentaient bien de l'orthographe telle qu'elle était, Dauron réplique :

« Mon opinion est que nos predecesseurs, encore qu'ils fussent un peu grossiers en matiere de langage, si etoient-ils plus sages que nous en l'orthographe, laquelle pour le plus répondoit à leur prolation; et croy que nos anciens disoient *beste*, *honneste* et *mestièr*, par *s* (2). Et n'est chose qui ne soit croyable, par ce que-

(1) C'est-à-dire l'écriture. Nous disons encore de quelqu'un qui écrit bien qu'il a une belle *main*, c'est-à-dire une belle *écriture*.

(2) Cf. ci-dessus, p. 60.

ce pays-ci a été autrefois habité par gens qui avoient la langue tout ainsi que la maniere de vivre plus robuste que nous n'avons aujourd'hui. Mais depuis que les François ont eté en paix, ils ont commencé à parler plus doucement, et, si j'osois dire, plus mollement. Ne les avons-nous pas vus si sujets à leurs dames, qu'ils eussent cuidé estre peché mortel de prononcer autrement qu'elles?... Et de là est venu *aimissions*, *parlissions*, *donnissions* (1)?... De même lieu est venu *je vous assure*, et maints autres qui se prononcent à petit bec. Mesmes par un desir de parler doucement, nous sommes chus au vice d'affectation premierement, puis sommes demeurez en controverse et différend de plusieurs mots. Aujourd'hui les uns disent *eimer*, les autres *emer*; les uns *j'emois*, les autres mettent *i* ou *y* en la penultime et disent *j'emoeye*, *j'oeye* et les autres.— Les uns disent *reine* les autres *roëne*. Mesmes à la pluspart des courtisans vous orrez dire *iz allèt*, *iz venèt* pour *ils alloient*, *ils venoient*. Mais, comme aussi toucha hier le seigneur de Beze, c'est à eux à penser si c'est bien parlé. Au parsus, les uns disent *plesir*, les autres *plaisir* par un *è* clair; les uns *peïs* pour *païs*, et *peyer* pour *payer* (2). »

Dauron fait remarquer ensuite que si les changements proposés ne sont pas définitifs, du moins ils aideront les écrivains à venir; ceux-ci auront par suite

(1) Cf. p. 156.

(2) Cf. ci-dessus, p. 130. — Sur *fesant* pour *faisant*, analogue de *plesir* pour *plaisir*, Voyez plus loin le chapitre consacré à Théodore de Beze.

moins à faire, et ce sera un pas de plus qui nous éloignera du temps où l'on disoit « *homs* pour *homme*, *Dex* pour *Dieu*, *il ot* pour *il eut*, et mille autres mots, où principalement ils mettoient la lettre *s* quasi partout, comme *bons* pour *bon* (1). » Combien il nous en reste encore de ces formes surannées que nous corrigeons chaque jour! Ainsi au lieu de *je viens*, *je tiens*, *je connois*, nous arrivons à dire « *je vien*, *je tien*, *je connoi*, qui s'en vont tout francs et receuz. » — « Si est-ce qu'il y a des irregularitez qui n'auront jamais loisir de se corriger, comme quand nous disons de *querir*, *queri*, et de *ferir*, *feru*, et de *querir*, *quis*; de *dire*, *dit*, de *lire*, *lu*, de *rire*, *ri*, de *suffire*, *suffi*, de *faire*, *fait*, de *taire*, *tu*, de *prendre*, *pris* et de *rendre*, *rendu*... »

Nous avons dû reproduire les objections de Dauron aux sages principes exposés par Théodore de Bèze; il ne frappe pas toujours juste; mais quoiqu'il soit à côté de la question, nous trouvons, sur le nouveau terrain où il nous entraîne, des points fort curieux et par les faits qu'ils constatent et par le rapport qu'on remarquera aisément entre les réformes proposées alors et celles qui se sont opérées plus tard. Quelques-unes après avoir été suivies ont été ensuite abandonnées; ainsi *je vien* s'est dit après *je viens*, mais on est revenu à cette dernière forme.

(1) On avait déjà perdu la tradition des règles suivies si constamment au moyen âge : l's était de règle alors aux cas directs du singulier et aux cas obliques du pluriel. — Cf. *Nouvelles françoises du* XIII*e siècle*, publiées par MM. L. Moland et Ch. d'Héricault pour la *Biblioth. elzér.* Introduction, pp. xlvi-lvi.

Au même titre que l'usage, Théod. de Bèze invoquait l'étymologie. Suivons les réponses de son adversaire.

« Je vien maintenant au second point que j'avois entrepris à soudre, qui est l'etymologie, de laquelle le seigneur de Beze fait si grand compte. Et certes, je ne la mesestime pas, et ne veux point dire qu'elle ne serve beaucoup à l'intelligence des mots. Mais voyons si elle ne se doit pas plustot et de plus près considérer sus le parler que sus l'ecriture, et si ce ne sont pas deux choses à part que l'etymologie et l'orthographe. Premierement, quand nous voulons deriver un mot d'un autre, ne le prononçons-nous pas selon qu'il nous semble estre bien tiré? Quoi que ce soit, quand le mot commence à être en usage (car il n'est pas aisé de deriver un mot bien directement quand le vulgaire s'en mesle), la derivation n'est-elle pas toute faite avant que le mot soit ecrit? Oui certes; et partant, il me semble que pour l'ecrire en une sorte ou en autre, il ne sera dorenavant ni mieux ni pis derivé. — Ici, dit Jan Martin, il est bien vray que la derivaison est toujours mesme en toutes sortes. Mais si est-ce le propre de l'etymologie que le mot approche de celui dont il est deduit au plus pres que faire se peut, comme quand nous faisons de *vinum*, *vin*, de *venire venir*, de *donare donner*, et les autres. — Oui bien, dit Dauron, en ces mots que vous dites et encore en quelques autres, comme de *bonus bon*, de *divinus divin*, de *doctrina doctrine*, là où vous savez qu'il ne se met rien qui ne se prononce. Mais en ceux-ci que vous ecrivez *teste*, *escripre;* item, *contract*, *advenir*, *haulteur*, *dampner*, *recepvoir*, dites-moy quel tort je feray

à l'etymologie en les ecrivant sans *s*, *c*, *d*, *l*, *mp*, *p* non plus qu'en les prononçant? Et si, en les ecrivant sans telles lettres, l'etymologie vous semble corrompue, qu'est-ce qui m'empeschera d'en penser autant en les oyant prononcer sans les lettres mesmes? *Teste*, comme vous l'ecrivez, vient de *testa*, et toutefois vous mettez *e* au lieu d'*a* à la fin, et ne sauriez dire que ce fust pour autre raison, sinon parce que l'*e* se prononce et non pas l'*a* (1). En *maistre*, vous ostez le *g* qui est en *magister*, et ce pour autant qu'il ne se prononce point. En *escrire*, vous ajoutez *e* au commencement, car la prolation le veut ainsi. Que si l'etymologie est moins connoissable pour oster un *p* de *cors* et de *tems* en les ecrivant, il s'en faut prendre à la prolation qui a eté avant l'ecriture et qui a fait la premiere corruption s'il y en a (2). Mais s'il a semblé bon à l'usage qu'il fust ainsi prononcé, quel inconvenient y a il de l'ecrire ainsi? »

Le vrai principe, selon nous, et nous ne nous lassons point de le dire, est de conserver les consonnes radicales des mots étymologiques; les voyelles sont de trop mince importance dans la dérivation des mots pour qu'on en tienne grand compte; ainsi reprocher le changement de l'*a* en *e* dans *teste* de *testa*, et l'addition d'un *e* devant *scribere*, *escrire* comme une inconséquence de l'usage orthographique, c'est faire une objection qui tombe d'elle-même par son exagération.

---

(1) Cf. ci-dessus, p. 120.

(2) Sur ces formes orthographiques, voy. Pasquier, *Recherches de la France*, liv. VIII, ch. 1er.

Plus loin Dauron, continuant à discuter la thèse de Théodore de Bèze et des autres défenseurs de l'étymologie, ajoute : « Je saurois voulontiers pourquoi vous mettez deux *ll* en *tutelle*, *cautelle*, *querelle*, qui viennent de *tutela*, *cautela*, *querela*, sinon parce qu'il vous a semblé que la prolation vous l'a conseillé ? »

La raison de ce redoublement de la lettre *l* a échappé à Dauron ; mais comment ses interlocuteurs ne la lui ont-ils pas apprise ? Avant l'invention des accents, on redoublait la consonne après l'*e* pour lui donner le son aigu ; encore maintenant nous écrivons *il appelle*, *il jette*, quoique l'accent tende à obtenir un emploi uniforme et qu'il paraisse déjà dans il *achète*, etc. Ainsi se sont accomplis, ainsi peuvent seulement s'accomplir les réformes orthographiques : la règle générale d'aujourd'hui a commencé par être une exception, et si l'exception d'aujourd'hui devient règle, ce sera par une extension lente et successive.

Parfois la critique de Dauron porte moins à faux ; ainsi c'est avec raison qu'il remarque les inconséquences de l'usage, qu'il blâme l'emploi du *c* dans *savoir* (sçavoir) qui vient de *sapere* et non de *scire*, qu'il condamne ceux qui, sans penser que le *b* ou le *p* s'est changé en *v* dans *fievre*, *avril*, *devoir* comme dans *avoir*, *ravir*, *couvrir*, écrivent *fiebvre*, *apvril*, *debvoir*.

« Ils mettent un *b* en la seconde personne de l'indicatif *je doi*, et écrivent *tu doibz*, comme si elle venoit de *debes* et non pas de la première personne *doi*, là où ils ne mettent point de *b*. Mais j'estime qu'ils ont eu honte de le mettre à la fin de la diction, combien tou-

tefois qu'ils n'ayent pas laissé d'en mettre de semblables en ces mots : *pied*, *nœud*, *loup*. Et m'ebahi qu'à ce compte ils n'ont écrit la seconde personne de *croi* par un *d* comme venant de *credis*, et *tu vads* comme venant de *vadis*. Vrai est qu'il faut prendre garde à certains mots qui viennent du latin sans moyen (sans intermédiaire) et non pas du françois, comme *prononciation* et *prolation* ne viennent pas de *prononcer* et *proferer*, mais de *pronunciatio* et *prolatio*... Et par ainsi on doit mettre un *s* en *description*, parce qu'elle se prononce, et non pas en *decrire*, et n'en faut faire difficulté non plus que de mettre un *t* en *mutation* et non pas en *muer*, un *a* en *declaration* et un *e* en *declerer*.

» Ils mettent aussi la voyelle *o* pour la seconde lettre de ces mots *nœud*, *cœur*, par une grande curiosité de retenir le latin, et ne regardent pas que c'est l'ordinaire que l'*o* latin s'en aille en *eu* françois, comme de DOLOR *douleur*, COLOR *couleur*. Toutefois, on pourroit dire que ce n'est pas directement, mais parce qu'anciennement les François disoient *doulour*, *coulour*, *langour*, *savour* (1), desquels nous avons encore *douloureux*, *savoureux*, *langoureux*, tous lesquels pour la plus grand' douceur ont été mis en *eur*, et n'est demeuré qu'*amour*,

(1) On lit dans Marot :

Portent sur eux des cordes à gros *nouds*
Pour lui lier les jambes et genoux.

Et encore dans Ronsard :

Qu'eussé-je faict? L'arclet étoit si doux,
Si doux son feu, si doux l'or de ses *nouds*
Qu'en leurs filets encore je m'oublie.

— Cf. Quicherat, *Traité de versif. franç.*, 1854, p. 363, et ci-dessus, p. 14.

qui est tenu bon (j'entends le mot et non la chose); et dit-on aujourd'hui aussi souvent *keuvre*, *treuve*, *epreuve* comme *couvre*, *trouve*, *eprouve* (1). Et incidemment faut ici dire que pour la même cause les supins *seu*, *peu*, *teu*, *deu*, *conneu* ont été mis en *su*, *pu*, *tu*, *du*, *connu*; item : *asseure*, *alleure*, *monteure*, *jeuner* en *assure*, *allure*, *monture*, *juner* et beaucoup d'autres (2). »

Tout ce passage est excellent. Par là nous assistons, pour ainsi dire, à la naissance de ces irrégularités que la dérivation a fait peser sur l'*o* latin qui, dans un même mot, a pris différents sons : ainsi de POSSUM et de POLLEO on a fait *je puis*, *il peult*, *je pus*, *pouvoir*; MORI, *je meurs*, *mourir*, *mort*, etc. — Que faire ici, si ce n'est constater et accepter l'usage?

Dauron, ainsi rapproché du latin, s'occupe incidemment de la forme que doivent prendre en français les noms propres tirés de cette langue.

« Pour retourner ces propos, dit-il ensuite, ce qui me fait reprendre l'ecriture vulgaire n'est point principalement l'abus que nous commettons en la puissance des lettres latines... Toutefois, d'autant que je vois tout cela estre quasi incorrigible, si ce n'est à grand'difficulté et longueur de temps, j'aime autant laisser passer cela par amour que par force. Mais je voudrois bien qu'en ce dont nous abusons, au moins nous ne fussions point inconstants, c'est à dire que nous ne chargeassions point abus sus abus. — Comme en quoi?

(1) Cf. ci-dessus, p. 14 et p. 138.
(2) Cf. ci-dessus, p. 138.

dit Sauvage. — Premierement, dit Dauron, vous abusez du *c* en lui donnant avant *a*, *o*, tantôst le son d'un *k*, tantost d'un *s*, comme en *deca* et en *façon*, là où vous le sonnez comme *s*, et generalement en autres tels mots, vous le sonnez en *k*. — Lors dit Sauvage : Quant à cela, nous y avons remedié longtemps a, car nous avons pris le *ç* à queue qui est semblable à la lettre *s* en figure et en puissance. — Bien, dit Dauron, je trouve cela bien bon et j'en use assez voulontiers, et sais bon gré à ceux qui nous l'ont apporté. Et est mon avis que nous ne le devons à autres qu'aux Espagnols, auxquels il a eté et est fort frequent de longue main (1).

» Et mesme les apostrophes qui ont eté trouvées de notre temps me semblent bien propres, combien qu'il y ait des imprimeurs qui ne font compte d'en user. Mais je croi bien que c'est par ce qu'ils ne savent à quoi elles sont bonnes ni là où elles se doivent appliquer.

» Quant à l'accent aigu, qui a eté introduit du mesme temps, sans point de faute je ne le voudrois pas approuver en la sorte que vous en usez. — Si est-ce pourtant, dit Sauvage, qu'il nous sert grandement sus l'*e* final que nous appelons masculin. — Voire mais, dit Dauron, telles syllabes, avecq ce qu'elles sont coustumierement breves, encore la nature de l'accent n'est point d'estre mis à la fin d'un mot, combien qu'en notre françois ce nous soit quasi force de l'y mettre, non pas pour accent, mais pour apicule et signe de longueur. Mais vous en usez en diverses sortes et contraires, comme

(1) Cf. p. 58.

en ces mots *nommément, privément, obstinément*, dont les syllabes sont longues, et ailleurs vous le mettez sur les breves. »

Pressé par Denis Sauvage de formuler un système complet, Dauron résiste quelque temps; mais enfin : « Je sais bien, dit-il, qu'il le faut faire, puisque vous le voulez, et n'en eussé-je point d'envie, car Dieu sait combien vous estes mal aisez à conduire!.. Premierement, je vous dis que nous avons en françois trois sortes d'*e*, comme desja a été observé par d'autres, et tous trois se connoissent en ce mot *fermeté* (1). » Il propose ensuite de régulariser le son de *ll* double qui tantôt se prononce comme *l* simple et tantôt comme *ll* mouillé : ce dernier, qu'on l'écrive avec *lh* provençal. Le *gn*, tantôt se prononce comme *nh* provençal (2), et alors, qu'on l'écrive *nh*; tantôt il se prononce comme *n* simple : et alors il doit s'écrire sans *g*, comme dans les mots *cognoistre*, *signifier*, *regner*, *digne* (3). Enfin Dauron veut aussi supprimer les lettres doubles, là où une seule suffirait, et retrancher la lettre *s* dans les mots où elle n'a d'autre office que d'allonger la prononciation de la voyelle qui précède (4).

Lors Sauvage : « Que voudriez-vous donc, dit-il, que l'on mit au lieu de la lettre *s* pour tenir la syllabe longue? — Il ne faudroit, dit Dauron, que mettre un accent sur la syllabe, comme je vous ai deja dit. — Ce

(1) Cf. pp. 5, 55, 66, 127, 132, 140.
(2) Cf. ci-dessus, p. 137.
(3) Cf. p. 52.
(4) Cf. p. 55 et 152.

seroit une grand' peine, dit Sauvage, de mettre tant d'accents. — Lors, dit Dauron, j'entends toujours que la protestation par moi faite dès le commencement me serve, qui est que notre langue soit nombrée entre celles qui sont dignes d'etre polies, reglées et cultivees, et lors nous n'y trouverons les accents etranges, non plus qu'en la grecque, ni les points en l'hebraïque. Combien de temps a lon esté avant que pouvoir faire trouver bonnes les apostrophes, le *ç* à queue et l'accent aigu (quoiqu'on abuse de celui-ci) et autres notes de notre langue à un tas d'ignorants ou opiniatres? »

Sans insister plus longtemps sur cette question, Dauron revient à l'examen des lettres et de leur prononciation. Quand l'*e* se prononce comme *a*, par exemple dans *science*, *diligence*, *en*, on devra l'écrire par un *a*. Mais d'où vient que nous ayons changé le son de l'*e* dans ces mots?

« Tandis que je suis ici, je dirai la raison pourquoi nous prononçons autrement *science* en françois que *scientia* ne se prononce en latin. Les maistres d'ecole du temps passé disoient : *omnam hominam veniantam in hunc mundum*, duquel vice notre France à peine se pourra jamais bien purger, vu mesme que ceux qui ont eté erudits, ce semble, en bons lieux, sont imbuz de cette odeur. Et parce que les prestres avoient tout le credit le temps passé (qu'on appeloit le bon temps) et qu'il n'y avoit gueres qu'eux qui sut que c'etoit que de latin (comme la barbarie et puis la litterature regnoient par vicissitude en tous pays du monde), et que tous les jeunes enfants tant de ville que de village pas-

soient par leurs mains, Dieu sait comme ils etoient instruits!.. Par quoy le vulgaire apprit à dire *sciance*, *conscidnce*, *diligeance* par *a;* voire de sorte qu'aujourd'hui ce nous est un patron qui nous demeurera à jamais... Et combien qu'aujourd'huy la prolation latine soit un peu eclaircie, s'il avenoit toutefois que nous prinsions la liberté de tirer quelque mot nouveau du latin en cette terminaison ou semblable (comme par exemple si nous disions *reminiscentia* et nous en voulussions former *reminiscence* (1), nous ne l'oserions proferer autrement que par *a*...

» De même, parce que du temps barbare on prononçoit *michi*, *nichil*, au lieu de *mihi*, *nihil*, là où ils failloient si doublement que, sans la pauvreté du temps qui les sauvoit, je ne crois point qu'ils n'en eussent été puniz en ce monde ici ou en l'autre, nous en avons le mot françois *anichiler;* au lieu duquel si nous voulions maintenant dire *anihiler*, Dieu sait comme on crieroit après nous (2)!...

» Retournant de là où je suis parti, je dis, quant à

---

(1) Ce mot, qui se trouve dans l'imitation faite par Théophile du *Phédon*, de Platon, vers 1620, ne figure ni dans le Dictionnaire français-latin de Robert Estienne, ni dans son Dictionnaire latin-français où manque même le mot *reminiscentia*. Nicod ne l'admet pas non plus. Le *Dictionnaire en forme de bibliothèque universelle* de Boyer, sieur du Petit Puy, 1649, l'a accueilli. Le Dictionnaire français-italien de Duez, 1671, le marque d'une astérisque, et, le Dictionnaire italien-français du même auteur traduit *reminiscentia* par *ressouvenance*. Richelet a omis ce mot. Furetière et l'Académie (1re édit.) le donnent également. Saint-Évremont l'a employé.

(2) Nicot donne encore *anichiler* et mieux *annichiler*, mais non *annihiler*. Ce mot disparaît dans les premières éditions de Furetière et de Richelet; le dictionnaire de Trévoux l'a repris sous la même forme *annichiler*.

la superfluité, que si une lettre en quelque mot ne se prononce point, elle n'y a nulle puissance, et, n'y ayant nulle puissance, elle n'y doit avoir place. — Lors dit Sauvage : Et quand vous la prononcez, donc pourquoi ne la y mettez vous? Comme aux mots que vous disoit hier M. de Bèze, *ira il?* vous *semble il?* y voudriez vous mettre un *t* entre deux et dire : *ira ti? vous semble ti?* ainsi qu'on le prononce? — Je confesse, dit Dauron, qu'il seroit dur de les ecrire ainsi qu'ils se prononcent vulgairement. Mais vous savez qu'il n'est pas defendu de prononcer *ira il*, et que ceux qui le diront, on ne les sauroit justement reprendre, comme vous trouvez ès poëtes assez souvent *vous sembl'il*, et non point *vous semble til* (1)? Si est-ce pourtant que l'ecriture a usurpé *cet homme*, *cet œuvre* au lieu de *ce homme*, *ce œuvre*; et toutefois la raison est pareille comme de *vous semble ti*, *ira ti*, qui est à cause de la concurrence des deux voyelles : là où les ecrivains commettent erreur insigne y ajoutant *s* et ecrivant *cest homme*, *cest œuvre*, *cest honneur*. Et croy qu'ils [illegible]été si sots, en cuidant faire un grand tour de subtilité, de penser que le pronom vient du latin *iste* (2) : et de là est tombé un autre erreur en la tête de ceux qui se sont avisez d'ecrire *ste femme*, *ste cause* (3), au lieu de *cette femme*, *cette cause*, et Dieu sait comment ils ne s'y montrent pas bestes! »

---

(1) Rien de plus fréquent que cette suppression de l'*e* muet final de la troisième personne du singulier, et même de l'*e* muet à la fin de tout autre mot; M. Quicherat cite un nombre infini d'exemples. — *Traité de versif. franç.*, pp. 398-409.

(2) Cf. Dubois, ci-dessus, p. 34.

(3) Dans sa traduction de Lucien, Perrot d'Ablancourt, arrêté par le

Continuant à chercher dans la prononciation la cause de certains autres vices d'écriture, Dauron attribue l'introduction de l'*n* avant le *t* dans la troisième personne du pluriel, non pas à l'imitation des formes latines, comme le veut Jan Martin, mais bien, ce qui est une erreur, à l'antique prononciation dont on voit la trace dans les écrits « des vieux rimeurs françois » et qui s'est conservée parmi « les bonnes gens du Maine et du Poitou, » qui « prononcent encore aujourd'hui *iz alant, iz venant* (1). »

« Il y a outre ceux-ci maints autres mots ou la superfluité est encore plus deraisonnable, comme quand vous amassez tant de consonnantes. Et pensez-vous qu'il vous fait beau voir ecrire ce mot plurier *escripz* qui est prononcé *ecriz?* item *contractz*, *contreinctz*, qui se prononcent *contraz*, *contrains*. Et si vous les proferiez comme vous les ecrivez, il sembleroit quelque haut allemand.

» Somme, vous avez une regle generale de prolation que jamais les noms pluriers françois n'admettent

---

Combat des voyelles, confia à son neveu Frémont d'Ablancourt le soin d'en faire une imitation, sinon une traduction. Le *Dialogue des lettres*, qu'il composa, est un curieux monument de la prononciation du temps. L'auteur y note une suppression de l'*e* plus singulière encore que celle de *ste* (ou plutôt *c'te*) pour *cette*, qui se rencontre souvent au XVIe siècle dans *à c't heure*, qu'on trouve écrit *ast' heure*. C'est *d's*, *l's* pour *des*, *les* en plein XVIIe siècle ; voici le passage, c'est l'E qui parle : « Il n'est pas jusqu'aux consonnes qui ne me mangent entre elles, surtout quand je parle de ma grand'mère, et j'ai grand'peur qu'elles n'en demeurent là, car elles ont bien *d's* imaginations extravagantes qui me regardent. » — Et une note placée en regard, dit : « l'*e* ne se prononce point en *des*, *les*, quand une voyelle suit. » — Voyez ci-dessous l'analyse de Ramus.

(1) Voy. plus loin le chapitre de Théodore de Bèze.

son d'autre consonne avec *s*, si ce n'est *r* ou *n*, comme *douleurs*, *talons*; et encore, en ceux qui ont *n* est-elle peu entendue, comme *lons* (*longs*), *bons*; et en ceux qui ont *r*, la lettre *s* y est peu entendue, comme *fors* (*forts*) *cors* (*corps*) : tant s'en faut que *g*, *p*, *t*, y soient entendus. Bref, toutes consonnantes finales des mots singuliers se perdent au pluriel, fors *n* et *r*, et se convertissent en *s* ou *z*, comme de *aspic*, *aspiz*, de *ecrit ecriz* : témoin les poëtes qui riment ce que vous ecrivez *longs* par *g* sus *talons*, *aspics* sus *pis*, *escriptz* sus *criz* et tous les semblables. Et si nous y pensions bien, nous nous devrions accoutumer à les ecrire par simple *s*, tout ainsi que nous ecrivons ces mots *tous*, *grans* sans *t* et *d*, et comme nous ecrivons tous les noms pluriers des participes, comme *alans*, *venans*, et non pas *alantz*, *venantz*. Et quant à ceux qui disent qu'on prononce *draps*, *cocs*, *longs*, ils ne le croiroient pas s'ils avoient bien écouté les François parler quand ils disent *les coz chantent*, *les dras sont blans*, *lons et larges*. »

C'est là dernière page sérieuse du volume ; car nous ne pouvons guère tenir compte de l'opinion déjà exprimée par Théodore de Bèze et confirmée ici par Dauron, que l'on a introduit un *l* dans *il peult* pour aider à distinguer l'*u* de l'*n*, confondus dans l'écriture courante, ou mis un *x* à la fin de *deux* pour empêcher qu'on ne fût tenté de lire *dens* (1). Cependant nous reproduirons ici ce passage, en conservant l'orthographe de Pelletier dont nous avons promis de donner un exemple.

(1) Voy. ci-dessus, p. 156.

Nous laissons la parole à Dauron :

« Il reste meintenant a parler de la letre courante des Françoes : laquele, einsi que disoet Debeze, ne fet point de distinccion antre la consonante u et la voyele u. Ce qui et einsi : dont je randre ici la cause, tele que chacun la connoetra vreye. Les Françoes ont etè tousjours reputèz grans manieurs d'aferes, g'ans ouuers, compagnables, e pour dire einsi, legaus. Par ce moyen, iz ont essayè a la longue, que la communicacion d'aferes ouure les espriz, e balhe auertiemant a chacun de se doner garde, e de s'eforcer de fere sa condicion meilheure que cele de son compagnon. Car quand iz se sont vùz par plusieurs e diverses foes, trompez a la bonne foe : comme an marchez, an promesses, an vandicions, an heritages : brief, an tant de sortes de conuancions, iz ont etè contreins de reduire par ecrit tous les apointemans qu'iz auoet les uns auec les autres : Telemant que l'Ecriture et deuenue fort commune e coutumiere... A propos, l'Ecriture se repandit de tele sorte parmi les Françoes, e fùt si bien excerceé de toutes manieres de g'ans, qu'an nulle autre nacion ele ne fùt onques si ordinere : a cause qu'iz an ont ù, ce leur à samblè, plus d'afere e de necessite que tous les peuples du Monde. E si l'Ecriture s'et einsi multiplice a reson de l'abondance des proces, où les proces a reson de tant d'Ecritures, ce n'et ici le lieu de le dire. Mes quoe que soet, ceus qui suivet le pales saget ecrire plus legeremant, e plus pratiquemant, que les autres. E leur et bien metier, vù la grand'presse qu'iz ont, pour satifere a tant de

pledeurs. Puis la lucratiue qui an vient, leur à assoupli la mein, de tele façon que les Françoes amporteront tousjours le pris par sus toutes nacions du Monde, s'il et question de vitece de mein. Mes voeci le point : qu'iz ecriuet si legeremant, qu'a grand'peine ont iz loesir de distinguer un *o* d'avec un *e* : tant s'an faut qu'iz facet discrecion d'un *u* d'auec un *u*. Or et il, qu'eus voyans que la soudeinete de leur mein, etoet cause qu'on prenoet souuant letres pour letres : iz i an ont afete e antremele d'autres, pour obuier a l'inconueniant. Comme an quelques moz, qu'à aleguez Monsieur Debeze, iz ont mis ou *l*, ou *b*, ou *d*, einsi que le cas le requeroet. Comme de peur qu'on lut *pent* par *n* an lieu de *peut* par *u* : iz ont mis *l* antredeus ecriuans, *peult* : E Dieu set commant ele i et a propos. »

PIERRE RAMUS OU LA RAMÉE.

Grammaire de P. de la Ramee, lecteur du Roy, en l'Université de Paris.— A la Royne, mere du Roy (1).

Le mauvais succès, ou plutôt l'indifférence qui avait accueilli les tentatives de Dubois, de Meigret et de Pelletier, ne purent arrêter le génie entreprenant et novateur de Ramus. L'adversaire d'Aristote était habitué et exercé à la lutte. Après avoir composé une

(1) A Paris, de l'imprimerie d'André Wechel, 1572. 1 vol. in-12. — Dédicace et préface, 12 p. — Texte, p. 1-211. Imprimé à deux colonnes à partir de la page 57. — Cette édition serait la seconde, selon M. Brunet, qui cite une édition antérieure, anonyme, de 1562 : nous ne l'avons pas rencontrée.

Une dernière édition, publiée, en 1587, chez Denis du Val, successeur de Wechel, est donnée comme « reveue et enrichie en plusieurs endroits; » dans son *Avis au lecteur*, l'imprimeur qui seul, disait-il, pouvait reproduire le texte de Ramus « pour la diversité des caracteres » qu'il avait conservés, vante l'aide qu'il a reçue de N. Bergeron, avocat en parlement, auteur de quelques ouvrages cités par du Verdier. Mais il n'en faut rien croire. A peine, dans le premier chapitre, voit-on quelques changements insignifiants; ailleurs, une remarque de trois lignes a été ajoutée; la moitié d'un chapitre a été déplacée; quelques fautes ont été remplacées par d'autres: *arerbe*, de la première édition, est écrit *adverbe* dans la seconde; mais c'est tout.

grammaire grecque (1) qui, à cent ans de date, lui attirait encore les éloges de Port-Royal, Ramus publia une grammaire latine (2); ces deux ouvrages ne furent que les préliminaires d'un autre livre, qui ferme la liste de ses nombreux écrits, la grammaire française, dont nous avons à nous occuper ici.

Comme l'avait fait Dubois, Ramus mit son livre sous le patronage d'une reine : mais Catherine de Médicis ne porta pas plus bonheur à cette œuvre que la reine Éléonore à celle du grammairien picard : en fait de langue, le peuple est roi.

Nous avons eu entre les mains un exemplaire donné par l'auteur à N. Bergeron lui-même, qui était son disciple et son ami, et qui, au chapitre XVII, est nommé par Ramus à l'occasion d'un dictionnaire français-latin auquel son maître prétend qu'il travaillait. Bergeron a écrit sur le titre de cet exemplaire : « reveu et corrigé par N. Bergeron. » Mais ses corrections se bornent à la suppression d'un *l* dans *gaullois*, qu'il écrit *gaulois*, et à deux ou trois remarques sans importance.

Dans les deux éditions que nous avons consultées, presque toujours les deux textes se suivent page pour page, ligne pour ligne.

Dans l'intervalle de ces deux éditions, parut une traduction latine, avec commentaires, de la grammaire de Ramus. En voici le titre exact :

« Grammatica latino-francica, a Petro Ramo francicé scripta, latina veró facta, annotationibus que illustrata per Pantaleonem Theveninum, Commerciensem Lotharingum. — Ad Reverendissimum ac illustrissimum principem D. Dominum Carolum Lotharingum, Metensem antistitem. — Francofurti ad Mænum, apud Joannem Wechelum, M.D.LXXXIII. » — in-12.

Cette traduction ne conserve pas la forme du texte, qui procède par demandes et par réponses ; elle l'abrége quelquefois et parfois y ajoute. — Les commentaires qui l'accompagnent sont souvent utiles ; enfin on trouve, à la suite de la grammaire, un art de la poésie française, écrit en latin, sous ce titre : « *De Ratione francicorum versuum, in rhythmis atque metro.* » p. 127-137. — Les pages 138-140 contiennent diverses épitaphes de Ramus, en vers latins.

(1) P Rami *Grrammatica græca.* — Voy. Préface de la *Méthode grecque* de Port-Royal.

(2) *Rudimenta grammaticæ*, Parisiis, apud Andream Wechelum, 1559. *Cum privilegio Regis.* 1 vol. in-8° de 45 pages seulement. Le texte y est rédigé par demandes et par réponses.

Ramus n'ignorait pas cependant les tentatives hasardées avant lui. Les systèmes de ses devanciers, tous différents entre eux, avaient un caractère commun, l'arbitraire; Ramus continua à suivre leurs errements en ce qu'il se mit, comme eux, en révolte contre l'usage et leva un nouveau drapeau. C'était augmenter la confusion. Si tous ces esprits téméraires qui prétendaient régenter la langue chacun à sa guise avaient réuni leurs forces, l'insurrection, en quelque sorte justifiée par l'accord de tant de bons esprits, eût eu pour elle quelque prestige; mais la désunion compromit les chances que l'accord eût assurées aux novateurs.

Dès sa préface, Ramus rend hommage aux bonnes intentions, aux louables efforts de Dubois, de Geoffroy Tory, de Dolet; « mais, dit-il, la conduitte de ceste œuvre plus haulte et plus magnifique et de plus riche et diverse estoffe est propre a Loys Megret, combien quil nayt point persuadé a ung chascun ce quil pretendoit touchant lorthographe. Jacques Pelletier a debatu subtillement ce poinct d'orthographe, en ensuivant, non pas les characteres, mais le conseil de Sylvius et de Megret. Guillaume des Autels la fort combattu; pour deffendre et maintenir lescripture vulgaire. Lors esmeus dune si louable entreprise nous en fismes aussi quelque coup dessay, tendants a demonstrer que nostre langue estoit capable de tout embellissement, que les aultres langues ayent jamais eu. »

Nous connaissons déjà ces réformateurs que Ramus veut à la fois imiter et combattre. Mais quand on songe qu'au même temps avaient déjà paru les grammaires

de Robert Estienne et de Jean Garnier, lesquels, dit plus loin Ramus, « ont evité toute controverse, » on est en droit de s'étonner qu'il ait cherché à ranimer une lutte déjà éteinte, lutte compromettante pour la discipline qui tendait à s'introduire, lutte inutile dont il était le premier à désespérer : « Tout cela, dit-il en effet, seroit a soubhaictér, si nous avions a forger comme ung nouveau chiffre, et a commencer une orthographe ou il n'y en eust jamais esté aucune en usage : mais ceste utilité, combien quelle soit fort grande, nest pas suffisante pour abolir une si longue prescription, fondee sur ung droict legitimé, et sur une possession de bonne foy. » — Mais quand il parlait ainsi, Ramus n'avait en vue qu'un mince point de détail : par un singulier aveuglement, en effet, il se croyait assez fort pour réformer l'orthographe entière, introduire des signes nouveaux, changer les fonctions de la plupart des lettres, et il n'osait demander qu'on attribuât à l'*u* le son plein *ou* qu'il avait en latin.

Ailleurs il dit : « Ce nest point a vous ny a moy de commander au peuple de France : trop bien pouvons nous proposer nostre advis avec toute submission : ce seroit de nous departir le moins qui nous seroit possible de la coustume, et toutesfois retenir la verité. » — Il oublia cette modération si sage, il oublia trop la *coustume*, pour servir une *verité* systématique.

Enfin, comme s'il se plaisait à fournir des armes contre lui-même, Ramus se fait encore ailleurs le champion de l'usage. « Le peuple, dit-il, est souverain seigneur de sa langue, et la tient comme un fief de

franc aleu, et n'en doit recognoissance a aulcun seigneur. Lescolle de ceste doctrine nest point es auditoires des professeurs hebreux, grecs et latins en l'Université de Paris : elle est au Louvre, au Palais, aux Halles, en Greve, a la place Maubert... Par ainsi, cest une estrange barbarie en ces grammairiens, qui se debvroient proposer la prononciation du peuple... etc. (1). » Ainsi Ramus croit assez faire en respectant la prononciation telle qu'elle est réglée par l'usage. Il ne songe jamais qu'on est en droit de lui demander, au nom du même principe, le respect de l'orthographe.

Du reste Ramus, champion équivoque de l'usage, est bien plutôt un philosophe qui cherche dans la science du raisonnement ses définitions, les divisions de chacun de ses chapitres et ses règles fondamentales. Tantôt novateur audacieux, tantôt sectateur servile d'influences étrangères que son esprit indépendant n'arriva jamais à dépouiller tout à fait, Ramus présente, dans ses différentes grammaires, et en particulier dans celle-ci, le singulier mélange d'un observateur gêné par les préjugés d'une logique inopportune, et d'un logicien entravé dans ses synthèses par les analyses de l'observateur. Ce caractère particulier d'une œuvre

(1) « Ante omnia proprium grammaticæ artis stabiliendum est, grammaticam certis quidem principiis constare, sed e popularis consuetudinis usu et authoritate observatis... Principes illi grammaticæ authores omnes uno ore consentiunt populum linguæ magistrum esse. » Ramus, on le voit, était l'esclave déclaré de l'usage, en principe. Le passage que nous venons de citer est appuyé par un grand nombre d'autorités et on peut les opposer à Ramus, si indépendant dans la pratique. (*Scholæ grammaticæ*, Parisiis ap. Andræam Wechelum, 1559, in-8°, pages 18-23).

écrite par un homme qui s'est fait de rhéteur et de philosophe maître de grammaire (1), ses propositions hasardées, ses réticences calculées, nous ont amené à accompagner l'analyse que nous en présentons de commentaires tout différents de ceux que nous avons joints aux autres grammaires du même siècle. Nous avons cherché surtout à montrer en quoi Ramus fut ou ne fut pas d'accord avec les auteurs contemporains ou antérieurs dont il a la prétention de se distinguer; ainsi ressortiront nettement les points qui caractérisent sa doctrine.

L'ouvrage de Ramus est divisé en deux livres; l'un est consacré à l'*Étymologie*, le second à la *Syntaxe*. Quant aux deux autres parties de la grammaire ancienne, la *Prosodie* et l'*Orthographe*, c'est à dessein que l'auteur n'en fait pas deux parties distinctes : « la Prosodie et l'Orthographe sont repandues dans toute la grammaire comme le sang et les esprits dans le corps tout entier (2). »

---

(1) « Si quis initio miratus sit cur, e rhetore aut philosopho, grammaticæ magister factus essem, is quum summos oratores, summos philosophos, summos etiam reipublicæ principes grammaticæ magistros fuisse, instrumentisque ex intima philosophia depromptis, tale magisterium exercuisse cognoverit, hic, ut spero, *nostrum, in grammatico quidem argumento, ai plane philosophicum studium recognoscet*, et de grammaticis institutis attentius mecum libentiusque cogitabit. » (P. Rami *Scholæ grammaticæ*, p. 16). — Nous demanderons souvent aux « escoles grammairiennes, » comme Ramus lui-même traduit le titre des *Scholæ grammaticæ*, l'explication de théories trop sommairement enoncées dans la grammaire.

(2) Dans sa Grammaire latine, Ramus avait soutenu déjà la même nouveauté. Il l'explique et la justifie dans ses *Scholæ grammaticæ*, p. 23 et 25. — Sanchez (*Sanctius*) faisait de la syntaxe non une partie, mais l'objet même de la grammaire.

Des dix-huit chapitres du premier livre, sept sont écrits avec l'orthographe du temps ; ceux qui suivent sont imprimés sur deux colonnes, d'un côté avec l'orthographe usuelle, de l'autre dans le système expliqué et soutenu par l'auteur au début de son œuvre. — On remarque que, par un procédé peu généreux, Ramus a enlevé à son texte courant les apostrophes et les ç à cédille qui étaient déjà en usage, comme on l'a vu (Cf., p. 66.), et les a réservés pour la traduction qu'il donne de sa grammaire selon sa forme systématique : il ôte ainsi à ses adversaires un mérite qu'il n'a pas le droit de s'approprier.

PREMIER LIVRE.

Voici de quelle naïve façon s'ouvre le premier chapitre, qui traite : *des Voyelles*. — L'auteur procède par demandes et par réponses, d'après cette méthode érotématique (du grec ἐροτάω), si chère aux grammairiens de son temps. En suivant le raisonnement de l'auteur sous ces formes naïves, on sourit, et ce n'est pas Socrate et Platon qu'on se rappelle, mais Alcuin et ses disciples.

« Disciple. — Je desire (mon præcepteur) dentendre de vous la grammaire francoyse, ainsi que jay entendu la latine et la grecque, moyennant qu'il ne vous soit moleste (importun).

« PRÆCEPTEUR. — Certe nulle chose ne me scauroit estre plus agreable, que de favoriser a tant louable et honneste desir (1); mais quand vous appelles grammaire francoyse, nentendes vous point gaulloyse ?

« DISCIPLE. — Pourquoy doncques? »

Ici, Ramus s'attache à démontrer que notre langage, quelle que soit l'origine des mots dont nous nous servons, qu'ils nous viennent des Francs (ou François) ou des Romains, a pris chez les Gaulois une forme particulière, si bien que notre grammaire n'est autre que celle des Gaulois (2). Personne avant Ramus n'avait émis cette opinion, et personne ne la soutint après lui. Voici en quels termes il l'expose, dans sa réponse à la question de son disciple :

« PRÆCEPTEUR. — Combien que les Romains et les Francoys nous ayent innové une infinité de parolles et de facons de parler, de maniere que nostre langaige soit appellé tantost roman, tantost francoys (3), toutesfois la grammaire gaulloyse nous est demeuree es nombres et cas des noms : es persones et conjugaisons des verbes : en toute terminaison de chacun mot : au bastiment et structure de loraison : et quelque espece que les etrangers ayent apportee en la Gaulle, les Gaulloys lont habillee a la gaulloyse. »

Ramus ne prévoit même pas qu'on puisse lui demander de prouver son assertion, de citer des textes

(1) Ce début est littéralement traduit du début de la grammaire latine.

(2) Voyez le traité *de moribus Gallorum*. — Cf., p. 185. — *Note* 1.

(3) Nous n'avons pas besoin de rappeler ici la différence que font les philologues modernes entre la langue romane et la langue française.

gaulois, de les comparer, tant pour le lexique que pour la construction, avec des textes latins, romans et français. Satisfait d'avoir l'approbation de son disciple, il permet alors que celui-ci « l'interrogue tout simplement de ceste grammaire gauloyse ou francoyse. » — Nous ne rappellerons plus les questions faites au maître : nous le laisserons dorénavant parler seul.

« Grammaire, cest ung art de bien parler, qui est de bien et correctement user du langage, soit en prosodie ou orthographe (1), cest a dire en vraye prolation ou escripture (2).

» Grammaire a deulx parties, etymologie et syntaxe.

» Etymologie, cest la premiere partie de la grammaire, qui declaire les proprietés des letres, syllabes et mots, » c'est-à-dire leur emploi propre et régulier (3).

» Letre, cest ung son indivisible (4), comme en ce

---

(1) « Orthographia docet rectè scribere : *vallo* per v, *fallo* per F.
» Prosodia docet accentus : *libere, libéré.* »
(*Grammatica latina Philippi Melanchthonis*, Coloniæ, 1529.)

(2) Les *Scolæ grammaticæ* définissent ainsi l'objet de la Grammaire : « Materies grammaticæ est sermo popularis et patrius, id est significationibus notus; nec grammatica significationes vocabulorum, sed usum docendum suscipit... » (Page 11 ; Cf. *ibid.*, page 25).

(3) « Ἐτυμολογία, id est proprietas dictionis. Docet enim discrimina casuum : non enim eadem est harum vocum significatio prorsus, *Virgilius* et *Virgilium*, *Scribo* et *Scripsi*. » (*Id.*, *ibid.*) Alcuin et Cassiodore donnaient au mot *étymologie* le sens que nous lui donnons aujourd'hui ; Alcuin : « Etymologia est origo et ratio vocabulorum, ut a *regendo* REX. » — Cassiodore : « etymologia est aut vera aut verisimilis demonstratio, declarans ex qua origine verba descendant. » — Voyez ci-dessus page 162.

(4) « Litera est pars minima vocis articulatæ. » Cette définition, donnée par Diomède, acceptée par Alcuin, ne définit rien. Maximus Victorinus a mieux dit : « Litera est figuratio quædam qua cum aliis adnexa, vox

mot *Bon*, il y a trois lettres, *b*, *o*, *n*. La prosodie et orthographe des letres est prise de leur puissance. »

La puissance, la valeur des lettres gauloises est, en général, celle des lettres latines, lesquelles sont venues aux Romains des Grecs, à qui les Gaulois les avaient données : « Nos Gaulloys avoient leurs characteres et les appelloient par noms gaulloys ; et, en commandant aux Grecs, ils leurs ont donné les characteres avec leurs noms, tout ainsi que nous ont faict les Romains (1). » — On voit que Ramus n'épargne pas les paradoxes.

DES LETTRES.

« Les letres se divisent en deux, scavoir est en la voyelle et en la consonne.

---

comprehenditur. » Mais c'est plutôt la définition de la consonne que de la voyelle.

(1) Voici comment le traducteur de Ramus soutient cette hypothèse, p. 6 : « Ramus, dit-il, a discuté ce point dans son livre *des Mœurs des anciens Gaulois*. Mais, dans le premier livre de ses *Commentaires*, César ne dit-il pas : « On trouva dans le camp des Helvètes des tables couvertes de caractères grecs ? » Au livre VI, il dit encore : « Les druides regardent comme sacrilége de confier à l'écriture leur doctrine ; toutefois, dans leurs actes publics et leurs comptes particuliers, ils se servent des caractères grecs. » Or ces caractères, que César appelle grecs, Ramus démontre par des raisons sans réplique que ce sont des caractères gaulois. Varron, *De lingua latina*, le prouve clairement. En effet, comme Cratès traitait, en Grèce, une question de grammaire grecque, il demanda pourquoi *alpha* ne se nommait pas plutôt *alphatos?* — C'est que, répondirent les autres grammairiens, les noms de nos lettres ne sont pas grecs, mais barbares. Cet aveu, fait par les Grecs eux-mêmes, que leurs lettres ne leur appartenaient pas en propre, ne prouve-t-il pas assez nettement qu'elles leur venaient des Gaulois, comme leur philosophie, au dire d'Aristote, qui assure que la Gaule fut la vraie maîtresse de la Grèce ? » — Cependant Ramus, dans ses *Scholæ gramm.*, p. 26, semble admettre l'opinion de ceux qui donnent aux lettres grecques une origine phénicienne.

« Voyelle, cest une letre qui par soi peult faire un son entier (1).

» Entre les voyelles, les unes se proferent la bouche plus ouverte, les autres la bouche plus serrée et plus arrondie. »

Ici Ramus se jette, sans autrement prévenir le lecteur, dans l'exposition de son système. — Nous le laisserons parler, tout en nous réservant de supprimer des hypothèses relatives à l'origine de certaines diphthongues, et qui n'ont rien à voir avec la grammaire.

I. *Des voyelles.* — 1° Voyelles ouvertes.

« La première des ouvertes cest A, que nos Gaulloys ont nommé *Alpha*. Elle n'a rien de different avec les Grecs et Latins.

» La seconde voyelle cest le son que nous escripvons par deux voyelles A et U, comme en ces mots : *aultres*, *aultel*, ou nous prononcons toutesfois une voyelle indivisible.... Ceste voyelle nest ny grecque, ni latine ; elle est totallement francoyse (2). » — Que

(1) « Vocales sunt quæ per se proferuntur et per se syllabam faciunt. » (*Donat.*)

(2) Selon Ramus, les Grecs prononçaient αυ comme αϝ, et les Latins *au* comme *aou*. — Toutefois il fait de *au*, dans sa *Grammaire latine*, p. 5, une diphthongue ; Cf. *Scholæ grammaticæ*, p. 70. — Pour le grec, cf. Joh. Rod. Wetstenii *pro græca et genuina linguæ græcæ pronunciatione, Orationes apologeticæ publicè a studiosis juvenibus habitæ*, Basileæ, 1680, 1 vol. in-8°, p. 129, 208-210. — La grammaire grecque de Port-Royal condamne cette prononciation, et prétend que dans αὐτὸς, αυ se prononçait comme *au* dans le français *austère*. — Voy. aussi Pasquier, Lettre à M. de Fonssomme : « que nulle nation ne peut dire si elle prononce au vray la langue latine comme faisoyent les Romains. » *Lettres*,

faire? Pour ne pas trop choquer l'usage, qui a accepté le son *au*, et respecter en même temps la valeur des lettres, Ramus conseille « de comprendre A et U en ung mesme charactere, ainsi que la voix les comprend, comme pourroit estre *ω*, en escrivant *ωtre*, *fωte*, en sorte que le lecteur entendit que ce ne feust que une lettre (1).

» La troisième voyelle, cest une voyelle que nos Gaulloys ont appelee l'*e* menu (2), et que nous appellons aujourdhuy l'*e* femenin, l'*e* brief, l'*e* clos : comme es desnieres letres de ces mots *pere sage*, *mere sote*.

» La quatriesme cest une voyelle nommee par nos Gaulloys *eta* : comme elle est nommee par nous, l'*e*

Paris, Petit-Pas, 1619, t. I, p. 146. — Jean Chèke, dans son Traité de la prononciation de la langue grecque, 1555, p. 150, traduit le son αυ par *au*, et non par *af*. Il s'appuie sur ce qu'Aristophane, voulant imiter l'aboiement d'un chien, écrit αυ, αυ; et il ajoute : « Ne canes quidem tam crassi sunt ut pro αυ, αυ, *af*, *af*, sonent. »

(1) Le Trissin, réformateur italien, employait aussi l'ω μεγα, non pour la diphthongue *au*, que les Italiens prononcent *aou*, mais pour l'o long. — Du Verdier, citant un passage de Baïf, qui suivait le système de Ramus, remplace par l'ω le caractère employé par l'auteur.

(2) On se rappelle que, selon Ramus, les Gaulois ont donné aux Grecs leurs lettres. Or, l'ε ψιλον des Grecs c'est l'*e menu*. L'*e* marqué d'une cédille n'était point un signe nouveau : Meigret l'avait employé. C'était une abréviation pour *æ*. Le premier livre où nous l'ayons vu employé pour *æ*, c'est le Lactance imprimé en 1465 au monastère de Subiaco, dans la Campagne de Rome, par Conrad Sweynheym et Arnold Pannartz, imprimeurs venus de Mayence ; une feuille en est conservée dans les vitrines de la bibliothèque impériale. On retrouve le même signe dans les *Epistole familiares Ciceronis*, imprimées à Venise en 1467 par Jean de Spire. Il ne paraît ni dans le premier livre imprimé à Paris, 1470, par Michel Fribürger, Ulrich Gering et Martin Krantz ; ni dans la *Rhetorica Ciceronis*, imprimée à Venise en 1470, par l'imprimeur français Nicolas Genson ; — ni enfin dans *la Somme* de saint Thomas d'Aquin, premier livre imprimé à Valence, 1477, par Lambert Palmart, introducteur de l'imprimerie en Espagne.

masculin, l'*e* long, l'*e* ouvert : comme en ces mots *mes*, *tes*, *ses*, quand nous disons : *mes biens*, *tes biens*, *ses biens*. Mais pour signifier ceste longueur, nous faisons souvent une lourde escripture, en preposant une consonne, comme *descouvrir*, *eslever*, pour *decouvrir*. *elèver* (1). Ce sont icy deux voyelles differentes, non-seullement de quantité, mais de son.

« La cinquiesme voyelle, cest ung son entre ces deux voyelles, tantost brief, tantost long : comme es dernieres lettres de ces mots *ayme*, *traicte* (aimé, traité), AMATUS, TRACTATUS, ou il est long ; item es dernieres syllabes de ces mots : *aymer*, *traicter*, ou il est brief. »

Pour distinguer ces trois dernières voyelles, si différentes, selon Ramus, il faudrait trois caractères dif-

(1) Cf. ci-dessus, p. 152. — La notation marquée par Ramus ne lui est point propre. Elle diffère peu du signe adopté par Pelletier. Le Trissin l'avait déjà employée, surtout à la fin des mots, pour marquer le son que, dans le corps des mots, il notait par l'ε ψιλον grec. L'ancienne langue marquait ce son par *ie* ou par *ei* : comme *brief*, *veine*, *haleine*. Au commencement du XVIIe siècle on usait fréquemment de cette dernière notation. Nous assimilons la notation *ie* à la notation *ei* ; c'est-à-dire que, selon nous, l'*e* précédé ou suivi d'un *i* avait le même son, au moins dans les mots où ces deux lettres remplaçaient une seule lettre latine. Cette opinion peut paraître paradoxale. Nous l'expliquons. De *vena* on a fait *veine*. On a dit de même, il *ameine*, *promeine*, etc. Comment douter que, dans ces mots, les voyelles *ei* aient marqué le son *é* ou *è* ? — Pour *ie*, voyez les mots *chief*, *grief*, *sanglier*, *bouclier* dans lesquels *ie* ne marquait qu'une syllabe dans la mesure du vers, quand il nous est impossible de les prononcer sans une diérèse : en peut-on conclure autre chose sinon qu'ils se prononçaient comme si l'on avait écrit *cheif*, *sangleir*, *boucleir*, etc. ? — Qui ne sait du reste que dans les dialectes picard et normand les infinitifs étaient en *ier*, *donier*. Même dans la syllabes *ien*, *bien*, *viens*, le patois angevin, image si fidèle de notre vieux langage, prononce toujours *bein*, *veins*. Il en était de l'*i* avant ou après l'*e* comme de l'*u* avant ou après l'*e* dans *dueil* ou *deuil*, dont la prononciation était la même.

férents : on les trouve dans les mots *fermete*, *onete*, fermeté, honnêteté (1).

» La sixiesme voyelle cest ung son que nous escripvons par deux voyelles, E et U, comme en ces mots *peur*, *meur*, *seur* (2). A ceste cause, il ne seroit point paraventure estrange de le marquer ainsi *e*, comme en ces mots, *ere*, *malere* (heureux, malheureux).

---

(1) Papon, dans *le Notaire*, troisième traité, ne demande d'autres distinction que l'accent sur l'*e* aigu : « Se treuve autre figure aussi depuis n'aguieres introduits, c'est pour l'accent aigu ou bien soumis (*submissus*, bas, grave), cela se pratique en la lettre de *e*, soit à la fin du terme ou au milieu et concerne plus la prononciation que l'orthographe. La faute et erreur qui se peut commettre en ce est apertement congnue par la façon barbare de prononcer d'aucuns qui, naifvement et selon ce qu'ils ont pris de leur nourrice et sucé avec le lait, ne se peuvent tenir de prononcer tout d'une mesme sorte, et n'advise point si la lettre de *e* doit estre prononcée par acuité, et haut ou bas, et sans accent aussi, qu'elle soit au milieu ou à la fin ; mais au contraire, par rostine niaise, prononcent tout avec ledit haut accent. Il prononceront de mesme accent *besté* et *esté*, et les deux enleveront d'un pareil accent, où le terme de *beste* doit estre escrit diversement quant au E : *beste*; l'autre terme, qui est *esté* devra estre escrit avec un trait d'accuité au dessus. Au lieu de prononcer *necessaire*, ils diront *necessairé ;* au lieu de *pere*, *mere*, *frere*, *compere*, ils diront *péré*, *méré*, *fréré*, *compéré* (cf. p. 105). Par ainsi est nécessaire en ce d'observer l'orthographe, d'ont pourra estre congnue la difference de bien ou mal prononcer, et notamment en ce que sera formé le dit *e* sçavoir par une queue au bas d'iceluy, come, *ę* ou bien sur tel *é*, si est-ce que le livre (c'est-à-dire l'impression) est sans addition de la queue. Et encore par ledit bas accent, fust sans queue, et ne fust tel, *ę*, si est-ce que le lecteur, de telle différence, sçaura que le *e* seul et sans ledit traict sur sa teste devra estre bas et bassement prononcé, ores que ladite queue n'y fust au bas. » — Qualifiant à la suite de ce passage, les réformes tentées par Meigret et Pelletier, Papon ajoute que ces auteurs « ont voulu approprier les dictions à la prononciation avec une si grande liberté que je craindrois qu'il en y eust trop, et que cela fust faict par une curiosité de nouvelleté plustost que autrement. » — Cf. Du Verdier, *Biblioth. franç.*, in-f°, 1585, p. 571.

(2) *Eu* figure, comme *au*, dans les diphthongues reconnues à la langue latine, par tous les grammairiens latins et par Ramus lui-même. — *Gram. latine*, page 5; dans les *Scholæ gramm.*, page 70, on lit : « Ut *au* et *eu* duos in unum sonos conjungunt, sic *æ* et *œ* conjungere debeant. »

» La septième voyelle cest ɪ, nommee par nos Gaulloys *iota*, qui na rien de different avec le grec et le latin.

2° *Voyelles arrondies.*

« La premiere des voyelles proferee la bouche plus serree et plus arrondie, cest le son propre en la premiere et troisieme letre de ce mot *obole*. Les Grecs ont faict icy deux characteres, scavoir l'*o* grand et l'*o* petit. Mais les Latins et les Francoys ont mesprisé ceste difference.

» La seconde voyelle arrondie cest le son que nous escripvons abusivement par *qu.* » — Doit-on le représenter par *u* comme les Latins (1), les Italiens, les Espagnols, les Anglais et les Allemands, ou affecter à ce son un caractère particulier? Ramus, pour conserver à la France le son *u* que notre pays seul possède en Europe, préfère introduire un nouveau caractère, qu'il emprunte à une abréviation grecque, ʁ (2).

« La derniere voyelle cest le son que nous escripvons par *u.* » — Quant à l'ʏ, Ramus le rejette absolument, parce que, dit-il, « nous abusons lourdement de ʏ pour la voyelle ɪ (3). »

---

(1) Cf. *Scholæ gramm.*, p. 33.

(2) Baif a accepté la même notation.

(3) *Scholæ gramm.*, p. 34 : « Y vocalis græca est, nec in ulla voce, nisi græca, adhibetur. Quanta vero ei cum υ vocali cognatio soni fuerit veteribus, indicat in *Oratore* Cicero.... etc. » — Les grammairiens latins s'accordent à ne pas rejeter l'ʏ; mais ils en restreignent l'emploi aux mots tirés du grec.

Ramus attribue donc à la langue française, grâce aux sons *au*, *eu*, *ou*, qu'il introduit dans sa liste, et qui sont plutôt en effet des voyelles composées que des diphthongues, dix voyelles, et il en donne les exemples suivant :

a. — *amant*, *ardant*.
ɑ. — *ɑtel*, *sɑt*, *fɑt* (autel, saut, faut).
ę. — *ęɑ*, *rosę* (eau, rose).
e. — *chante*, *navre* (chanté, navré).
ê. — *êpês*, *êntêr* (épais, enfer).
ę. — *ęrę*, *ęrezę* (heure, heureuse).
i. — *issir*, *tissir*.
o. — *obole*, *oppozons*.
ȣ. — *ȣtrę*, *kȣrrȣs* (outre, courroux).
u. — *uzurę*, *rupturę*.

II. *Des consonnes.*

Ramus consacre à l'examen des consonnes les trois chapitres suivants. Après une courte digression sur les inconvénients des prononciations si diverses imposées à la langue latine par les différents peuples (1), et avant d'aborder son vrai sujet, les consonnes, l'auteur

(1) Dans sa première lettre à Ramus, Pasquier lui dit : « De ma part, je croy que si Ciceron, Cesar, Salluste et tous ces grands autheurs de la langue latine revenoyent en leur premier estre, et qu'ils nous ouyssent parler leur langage, ils ne nous entendroyent pas, ains trouveroient nos prononciations agencées les unes à la françoise, autres à l'espagnole, autres à l'allemande, selon la diversité des nations : chose que vous mesme recognoissez en passant dans votre grammaire françoise. » (Livre III des *Lett. d'Est. Pasquier*, Paris, Petit-Pas, 1619, 3 vol. in-8°, t. I, p. 131.) — Cf. Ramus, *Schol. gramm.*, p. 27 : « Quanti verò latinæ linguæ intersit veros literarum sonos intelligi, ejus in diversis nationibus obscuritas et confusio demonstrat,... etc. »

se demande « si nous debvons totallement escripre ainsi que nous parlons (1). » La réponse n'est pas douteuse : « Touchant ceste demande, quil faille escripre comme lon parle, cest le jugement des Grecs et Latins, fondé (2) sur la cause finalle de lescripture, qui est messagere et truchemande de la voix, comme la voix est de la pensee : et tout ainsi que la parolle est menteuse, qui ne respond a la pensee, ainsi lescripture est trompeuse, qui ne respond a la voix (3). A ceste cause, ceste facon descripre *maistre*, *monstroient*, *royaulx*, que nous proferons *metre*, *montroet*, *royaus*, et generalement toute semblable escripture ne respondante a la voix, se doibt corriger et reduire a la verité. » Le

---

(1) Le grammairien latin Velius Longus est le seul chez qui nous ayons lu une réponse à cette question : « *At proprium* ὀρθογραφίας *est, quotiens in vocis enunciatone nihil videmus ambiguum, at in scriptione tota hæsitatio posita est* : tel est le propre de l'orthographe : où la prononciation n'est pas douteuse, il n'y a pas à hésiter pour l'écriture. » — Pasquier dit à ce sujet, dans sa première lettre à Ramus : « Plus vous fourvoyez de nostre ancienne orthographe, et moins je vous puis lire...; je sçay que vostre proposition est tres-specieuse de prime rencontre. Car si l'ecriture est la vraye image du parler, à quoy nous pouvons nous plus estudier que de representer par icelle en son naïf ce pourquoi elle est inventee? Belles paroles vrayment. Mais je vous dy que, quelque diligence que vous y apportiez, il vous est impossible à tous de parvenir au dessus de vostre intention. Je le cognois par vos ecrits : car combien que decochiez toutes vos fleches à un mesme blanc, toutesfois nul de vous n'a sceu atteindre, ayant chacun son orthographe particuliere, au lieu de celle qui est commune à la France. » (Pasquier, *Lettres*, édit. citée, t. I, p. 128.)

(2) Nous écrirons dorénavant avec l'*e* final accentué, les mots où cette modification à l'usage suivi par Ramus sera nécessaire à la clarté.

(3) « Siendo propiamente la escritura una imágen de las palabras, como estas lo son de los pensamientos, parece que las letras y los sonidos debieran tener entre si la mas perfecta correspondencia. » — *Ortografía de la lengua castellana, compuesta por la real Academia española*, 3re impresion, en Madrid, 1763, p. 3.

meilleur « expédient a redresser nostre escripture et nous reigler une orthographe, » c'est d'attribuer à chacun des sons de la langue, son caractère propre : Ramus l'a fait pour les voyelles ; il suivra le même principe pour les consonnes.

« Consonne cest une letre qui ne peult de soy faire un son entier, et pourtant (pour cela) elle est nommee en latin par layde de quelque voyelle.

» La consonne est demi-voyelle ou muette (1) : demi-voyelle, pourtant qu'elle a (parce qu'elle a) comme ung demy son de voyelle : elle est nommee en præposant *e* selon sa puissance, et est partie liquide, partie ferme. »

1° *Des demi-voyelles.* — A. Demi-voyelles liquides.

« Les demi-voyelles liquides sont ainsi appellees,

(1) Donat, Priscien, Valerius Probus, ont, à l'imitation des Grecs, reconnu des demi-voyelles. Ce sont les lettres *f, l, m, n, r, s, x*. Sergius, dans son commentaire sur Donat, explique leur nom comme Ramus : « Semivocales dictæ sunt quod semis quiddam vocis habeant, et hanc legem habent ut a vocalibus inchoent, et in naturalem desinant sonum, *ef, el, em, en, er, es, ix*; his si detrahamus vocales, habent tamen velut quemdam sui levem sonum. » — Cette division des consonnes en muettes et demi-voyelles a persisté dans les autres langues de l'Europe : « Las consonantes se dividen en mudas y semivocales. » (*Ortografía castellana*). — « Detto delle vocali, vengo alle consonanti, lequali divido in due parti principali : in nove mute ed in sei mezzo vocali. » (*Le osservationi della lingua volgare...*, in Venetia M.D.LXII, in-8°, p. 328). — Mélanchthon divise les consonnes en muettes, semi-voyelles et liquides. — La Grammaire latine de Ramus ne reconnait que les consonnes simples et les consonnes doubles (*x, y*). — Le Trissin compte neuf demi-voyelles : *l, j, m, n, r, s*, (*s* mol), *ʃ* (*s* dur), *z* (iché), et *ç* (dgé), entre lesquelles quatre sont liquides : *l, j, n, r*, et quatre sifflantes, *s, ʃ, z, ç*. — Il ne dit pas dans quelle classe il place *m*. — Mateo Aleman dit crûment : « Estas consonantes las dividieron en mudas i semivocales, de que no pensio tratar mucho, por no gastar papel i tiempo en cosa tan impertinente. »

non pas quelles ne soient aussi bien souvent fermes, mais pourtant que (parce que) quelquefois elles sont quasi fondues et liquefiees en leurs sons. »

Les consonnes de cette classe « sont cellés que les Gaulloys appeloient *sigma*, *ro*, *lambda*, *my*, *ny*, ou bien, comme nous ecririons, *mu*, *nu* (1), et les Romains *es*, *er*, *el*, *em*, *en*.

» Quand nous disons *sa*, *se*, *si*, *so*, *su* ; *ra*, *re*, *ri*, *ro*, *ru* ; *la*, *le*, *li*, *lo*, *lu* ; *ma*, *me*, *mi*, *mo*, *mu* ; *na*, *ne*, *ni*, *no*, *nu*, ce sont consonnes fermes ; mais quand nous prononceons ce que nous escripvons, comme en ces mots : *chapitre*, *chose*, *musart*, *moysi*, *tarure*, *fueillart*, *douillet*, *bam* (*ban*), *nom*, *compaignon*, *gaigner*, nous ne prononceons que demie S, R, L, M, N. »

S, *ch*, *z*.— De ces demi-voyelles la première est s : comme elle ne se prononce pas dans *maistre*, *mesler*, *masle*, *oster*, *soustenir*, ce n'est pas dans ces mots ou leurs analogues, que nous chercherons les sons liquides (la liqueur, dit Ramus) qui en découlent.

« La première liqueur issue de s, c'est ce que nous escripvons CH, comme en *chapitre*, *chere*, *chiche*, *chose*, *chut*, etc., et n'est ceste letre ny grecque, ni latine, ains totallement et proprement francoyse.... Cette

(1) Ramus attribue à l'υ ψιλον des Grecs non le son de i ou y, mais le son de notre u. — Port-Royal est de cet avis. — En tête du livre de J. Cheke, *De pronuntiatione ling. græc.*, on lit un règlement relatif à la prononciation du grec exigée par un recteur de l'université de Cambridge, qui réclame pour l'υ la meme prononciation que pour l'ι et l'η : « η, ι, υ, uno eodemque sono exprimito... Si quis, quod abominor, secus fecerit, hunc hominem, quisquis is erit, ineptum omnes habento. » — *Joann. Cheki, Angli, De pronunciatione græcæ potissimum linguæ disputationes.* — Basileæ, 1555, in-8°. — Cheke (p. 127) suit aussi l'opinion de Ramus.

demyvoyelle demanderoit une figure propre, comme pourroit estre c, que les Espaignols appellent *cecillo* (1). Nous le pourrions appeller *essille*, comme petite *s*, ou bien a la grecque, *sigmation ;* » mais le ç remplaçant le CH cederoit lui-même sa place à l's, dans les mots comme *François*, *leçon*, qui se prononcent, et doivent s'écrire : *fransoes*, *leson*.

» La seconde liqueur issue de S, cest ce que nous escripvons par Z, comme en ce mot *zizanie*, et que nous nommons *zet.* » —Réservons S pour les mots ou nous donnons le son dur, *messager*, *amasser :* il n'y aura plus besoin alors de la redoubler, puisque nous la remplacerons par Z dans les mots où elle a le son de cette lettre, comme *amuse*, *moysi*, que nous prononçons *amuze*, *moezi*.

R. — Le R, « ferm[illegible]ommencement des mots et liquide au meilleu, comme en *rire*, *rare*, » ne réclame aucune modification (2).

L, *ill.* — Comme S dans *maistre*, L doit se supprimer dans *oultre*, *peult*, *moult*, où elle « n'est aucunement proferee. »

Dans *douillet*, *feuillet*, et semblables, Ramus voit

(1) « Este carácter ç, llamado vulgarmente *cedilla*, tenia en Castellano el propio oficio que la *z*...; aunque algunos autores fueron de opinion que era mas blando y suave el (sonido) de la cedilla. No tenia esta letra á su favor, como otras, el poderoso apoyo del origen, porque era propia de nuestra lengua... La Academia ha excluido de nuestro abecedario la *ç*. » (*Orthografia castellana*, p. 18). Mateo Aleman remplace le *ch* par *s*; ainsi il écrit *muso* pour *mucho; los disos* pour *los dichos*, etc. — Le Trissin emploie le *ç* pour marquer le son du *g* moderne (*dgé*) devant *e* et *i*, omme : *çeneroso* (generoso), *virçines* (virgines), etc. — Rabelais, comme bien d'autres auteurs du même temps, écrit *façon*, *ça*, pour *façon*, *ça*, remplaçant le *ç* par *cz*.

(2) Mateo Aleman distingue aussi *r* ferme et *r* liquide : « Sirve la *r* al principio i en medio de la dicion, i nunca en el fin della... etc. »

« une escripture fort barbare, ou nous assemblons trois lettres pour la moytié dune, et les forcons de donner ung son contraire a celluy que nous leur avons premierement imposé (1).—Le remede pourroit estre par ce caractere, ɫ que l'on a nomme *l* molle et que nous pourrions nommer *lambdacion*. Ainsi, en escripvant *duɫet*, *feɫet*, nous eviterions ce tant lourd barbarisme (2).

M.—« M est ferme au commencement de la syllabe; en fin, elle est liquide, comme *Marie*, *martyr*, *nom*,

---

(1) Dans ses *Scholæ gramm.*, Ramus avait déjà fait la même remarque. Après avoir parlé du son faible, du son moyen et du son plein de *l*, il ajoute: « Atqui præter hunc triplicem sonum, liquor vernacula lingua sentitur, qualem sentimus quum francicé dicimus delicatum, folium, *douillet*, *feuillet*, ubi tribus integris literis barbare admodum utimur ad dimidium unius sonum declarandum. » — Priscien attribue à la lettre L, chez les Latins, un triple son, et s'appuie sur l'autorité de Pline : « L triplicem, ut Plinio videtur, sonum habet : exilem, quando geminatur secundo loco posita, ut *ille*, *Metellus*; plenum, quando finit nomina vel syllabas, et quando habet ante se, in eadem syllaba, aliquam consonantem, ut *sol*, *sylva*, *flavus*; medium in aliis, ut *lectus*. » (Lib. I.) — A moins de reconnaître notre *ll* mouillé dans *Metellus*, *ille*, comment s'expliquer que Priscien n'ait pas attribué au premier *l* de ces mots le son plein qu'il a dans *sol*, et au second le son moyen qu'il a dans *lectus*? —Je ne sache pas qu'on ait cherché le vrai sens de ce passage, bien qu'il ait été connu de Ramus et de Pasquier. — A propos de *ll* mouillé, Pasquier combat l'introduction d'un nouveau caractère tentée par Ramus : « Je vous supplie, dites-moy, y eut-il jamais plus d'incertitude que celle que vous y apportez? Par ce qu'ostant nostre vieille orthographe avez chacun de vous innové divers characteres, esquels je me trouve beaucoup plus empesché de trouver le son mol de ceste lettre que je ne faisois auparavant. Or voyez avec quel soin et diligence noz ancestres nous voulurent figurer ce son; car ils ne se contenterent pas d'accoupler les deux LL ensemble, mais devant y ajouterent un I, en ceste façon, pour montrer que ceste L contient obliquement en soy un I, qu'il faut, si ainsi voulez que le die, prononcer sans le prononcer. » — Pasquier défend, à l'aide du même raisonnement, *N mignard* marqué dans l'ancienne orthographe par les lettres *ign* (*seigneur*, etc.).

(2) Rabelais écrit souvent, à la façon italienne, *esveigler* pour *éveiller*. —Le Trissin remplace l'orthographe usuelle *gli*, partout où il le trouve, par *lj*; mais il faut se rappeler ici que *j* en italien vaut deux *ii*.

bam (ban, *bannum*), *arrierebam ;* qui a esté cause a nos grammairiens denseigner que M devant P estoit presque supprimee, comme en *camp*, *champ.* » — Ramus ne propose aucun changement.

N, *gn*. — « N est volontiers ferme au commencement du mot et en la fin : comme *nanin*, *non :* mais au meillieu (1) elle est quelquefois liquide comme en *compaignon*, *espaignol*, ou cest la mesme barbarie, que *douillet*, *feuillet* (2) : car descripre *i* et *gn*, cest-a-dire une voyelle, une muette, une demi-voyelle pour la moytié d'une demivoyelle, cest toute semblable subtilité que devant : qui a esté cause aussi dy chercher remede extraordinaire, sans se contenter du caractere simple, comme en *r* et *m*. Carlon a inventé une *n*, molle en ce caractere *ŋ*, pour escripre *compaŋon*, *espaŋol :* ce caractere se pourroit nommer *nyon*, que nous escririons *nuon*.

» Par ainsi nous aurions en ces liquides et en leurs liqueurs (3) neuf demi-voyelles dont les quatre seroient tousjours liquides : comme en ces figures descriptes selon les puissances :

---

(1) Voy. plus haut, p. 195, *note* 2.

(2) Dans ses « Escoles grammairiennes » Ramus avait déjà exprimé la même idée : « Præter illam literæ N in fine lenitatem, liquor est quidam in nostro vernaculo sermone, quum dicimus *Espaignol*, *compaignon*, ubi tribus literis integris, dimidiatum unius sonum tali barbarismo scribimus, quali antea tertiæ semivocalis dimidiatum sonum expressimus, *feuillet*, *douillet*. » — Le Trissin laisse passer le *gn* mouillé sans discussion ; et il approuve même cet assemblage de lettres pour former le son adouci. — En Espagne, ce fut Nebrixa qui introduisit dans l'alphabet les signes *ll* et *ñ* : « La *ch*, la *ll*, y la *ñ* son letras proprias nuestras... Ninguna de las otras representa en lo escrito el sonido que atribuimos á cada una de estas... Nebrixa en sú Ortografía castellana incluyó estas tres letras en Alfabeto. » (*Ortog. castellana*, p. 16-17.)

(3) C'est-à-dire : dans les sons liquides qui en dépendent.

sigma :.....	*s*,....	*salut*, *asavt* (assaut).
sigmation :..	*ç*,....	*çere*, *çoze* (chère, chose).
zeta :.....	*z*,....	*muzart*, *cavzer* (causeur).
ro:.....	*r*,....	*rire*, *rare*.
lambda :	*l*,....	*lave*, *elite*.
lambdacion :	*ł*,....	*dułet*, *fełet*.
mu :.....	*m*,...	*mon*, *nom*, *mon*, *bam*.
nu :.....	*n*,....	*nanin non*.
nuon :.....	*ṇ*,....	*Çampaṇe*, *Bretaṇe*.

B. *Demi-voyelles fermes.*

« Les demi-voyelles fermes ce sont celles qui ne sont jamais liquides, ains tousjours fermes, et se rapportent aux secondes voyelles, en arrondissant leur son.

» Il y a quatre demi-voyelles, *j*, *v*, *f*, *h*.

» J. — La premiere cest le son que lon profere et escript aux premieres syllabes de ces mots, *Iamais*, *Ietter*, *Iiste*, *Iosias*, *Iurer* (1). Cette demi-voyelle ferme a esté nommee *iod* par les Hebreux, et puis nous lavons pratiquee en nos impressions latines pour faire difference de la voyelle *i* contre cette consonne (2).

(1) La première édition écrivait ainsi : *Iamais*, *Ietter*, *jiste*, *Iosias*, *Iurer*. — La traduction latine écrit, en faisant concorder mieux la règle et l'exemple : *jamais*, *jetter*, *jiste*, *Josias*, *jurer*. C'était du reste par I majuscule que l'on suppléait au manque du caractère *j* ou *J* dans les imprimeries. Voyez plus loin le chapitre des Estienne. De même, le grammairien espagnol Nebriza qui distingue toujours *i* de *j* dans le corps des mots a dû les confondre au commencement, quand ils devaient être écrits avec la majuscule, pour épargner la fonte de ce caractère.

(2) « *Jod* verò consonæ sonus qui legitimus sit, veterum nemo (quod animadvertere potuerim) expressit... Credibile est hujus consonæ nomen aliquod, aliquam etiam figuram factam esse : ad quidnam id fuerit, divi-

» V. — La seconde cest le son prononcé (1) es premieres lettres de ces mots : *vacation*, *vertù*, *viste*, *vostre*, *vuide*. Nous lavons figuré ainsi v, *v*, pour la separer de la voyelle *u*, et Varron, tres-docte Romain la nomme *vau*, selon sa proprieté et vertu (2).

» Ces deux letres ont ung grand et frequent usage en nostre langue, et portant requeroyent bien aussi deulx propres characteres, tels que nous avons pro-

---

nare difficile est : nos (scilicet latini) Hebraorum exemplo *jod* appellamus, et figuram attribuimus quam in Hispanorum et Francorum sermone versatam perspicimus. Jampridem enim Hispanis nescio quis dedit; Franciæ certe nunc nuper Lodoicus Megretius utandum proposuit, cujus in conformanda gentis suæ lingua industriam valde equidem probo et laudo.» *Schol. gramm.*, p. 43, 44. — Cf. la note précédente.

(1) Ici, Ramus ne se reporte pas au latin. Dans ses *Schol. gramm.*, il rappelle que les Latins prononçaient de la même manière le *v* et le *f*. — Rappelons à ce propos que le *v* des Allemands a conservé cette prononciation de *f*.

(2) Ramus fait honneur aux imprimeurs, non aux grammairiens, de la distinction de *v* consonne et de *u* voyelle, précédemment confondus : « Typographi nonnulli, tacito consensu, figuram *vau* consonæ hanc, V nempe, pro digamma illo æolico induxerunt; et figura videtur aptior propter affinitatem cum vocali *u*, et certe jam nobis usitatior. Itaque, quod ratio jampridem suaserit, et usus tacitus approbarit, negligendum non arbitramur. » (*Schol. gramm.*, pp. 55, 56.)—Il y avait bien des siècles que cette distinction de *u* voyelle et de *v* consonne était réclamée. César proposait d'écrire ϝ, c'est-à-dire un digamma éolique pour *v* consonne : « Quod quamvis illi rectè visum est, tamen consuetudo antiqua superavit. » (*Prisciani gramm.*, lib. I.) — Nebrixa, en Espagne, fut le premier qui proposa la distinction de l'ı et de l'υ en employant, pour les consonnes, *j* et v, qu'il distingue toujours soigneusement; uniquement occupé de la prononciation, comme le fut, depuis, Mateo Aleman, il ne tint compte ni de l'usage ni de l'étymologie, et s'attacha seulement à marquer chaque son par un caractère différent. Cet auteur mourut en 1522. — Depuis, Le Trissin publia en 1524, sa famense lettre au pape Clément VII, où il maintient la nécessité de cette distinction. Nous citons textuellement ce passage important : « Appresso ci è di notare anchora la differenzia che è tra lo *i* e lo *u*, quando sono consonanti, e quando vocali; e perciò, quando saranno vocali, si scriveranno per le consuete cancellaresche; ma, quando saranno consonanti, lo *i* si scriverà per uno *j* lungo, che si extenda disotta da la riga, e lo *u* per un *v* antico. »

posé. Car cest bien aultre chose quune plaine voyelle et une demi-voyelle ferme : comme *beaulx ieulx* (beaux yeux) et *beaux jeux :* item *puante morue* et *puante morve.* »

F. — Cette lettre « n'a rien en Francoys different du latin (1). »

H. — « Ceste letre nest point aspiration en Francoys comme en Latin (2), et pourtant (pour ce motif) nest jamais apostrophee, » c'est-à-dire ne souffre pas devant elle un mot dont la dernière soit supprimée par l'apostrophe. Elle est placée avec raison en tête des mots la *hallebarde*, le *hideux*, le *honteux*, la *hure ;* mais « cest ung abus de nos etymologiques latiniseurs de lescripre ou elle nest point proferee, comme en *heritier*, *heure*, *homme.* »

2° *Des muettes.*

Il y a six consonnes muettes, les unes ouvertes et proférées, soit des dents, comme T, D ; soit du palais, comme C, G ;— les autres closes comme B, P.

« De ces muettes, D, B, P, sont demeurées en leur entier et ne sont en rien alterees; T, C, G, sont bien souvent corrompues dans nos escripts.

---

(1) Cf. ci-dessus, p. [illegible] *notes* 1 et 2.

(2) Despautère regarde l'*h* non comme une lettre, mais comme un signe. Priscien avait dit : « H aspirationis magis est nota quam sit litera. » — Dans ses « Écoles grammairiennes » Ramus ne se prononce pas très-nettement à ce sujet. Après une très longue dissertation (p. 62-69), il conclut ainsi : « Equidem, ut aliquid statuam, si *ha* (H) litera non sit, certe literæ vim valde literis vicinam habet. »

T. — « Nous abusons de T pour S entre deux voyelles, comme nous prononçons *grasian*, *condision* (1). » En vain objectera-t-on, pour défendre l'emploi de ce T, le respect de l'étymologie latine : si les Romains écrivaient *gratianus*, c'est qu'ils donnaient au T le même son ici que dans *terra* : s'ils avaient prononcé *grasianus*, ceux qui « ne se sont proposé aultre chose en leur escripture, que la seule prolation du peuple » n'auraient pas écrit ce mot d'une autre manière (2).

C, G (3). — « L'abus de C (4) et G est encore plus grand : car ces lettres debvroient sonner ainsi devant *e* et *i* comme devant *a*, *o*, *u*, brief comme elles sonnent en *lac*, *sang*. » — En effet, C et G, devant *e*, *i*, se prononcent comme S et J : *cecy*, *cela*, *age*, *gile*, se prononcent *sesi*, *sela*, *aje*, *gile*. Cet abus est bien plus sensible encore dans les mots comme : *commenca*, *lecon*, *recut*, *bourgois*, *bourgon*, *dongon*, où l'on donne également au C et au G le son de S et de J : *commensa*, *leson*, *resut*, *bourjoes*, *bourjon* (5), *donjon* (6) : « puis, pour corri-

(1) On se rappelle que, pour Ramus, l'*s* simple est toujours dur comme l'*ss* double, dont il tient la place.

(2) Voy. les *Schol. gramm.*, p. 42 : « Vitiose T pronuntiatur a nobis, sequente vocali, in *gratia gentium* : hic enim *s* sibilus auditur vulgo... »

(3) « G nihil aliud est quam *c* leve ac molle. » (*Schol. gramm.*, p. 47-48.)

(4) « Patet *c* ante *e* et *i* vitiose a nobis pronuntiari sibilo *s* literæ, ut *amice*, *amici* ; vulgo sic enuntiamus tanquam scriberemus *amise*, *amisi*, et literam ipsam appellamus tanquam scriberemus *se*. Quare barbarismus hic talis est, qualis antea in *t* dictus est. » (*Schol. gramm.*, p. 45.)

(5) En Anjou on prononçait *bourion*, et ce mot s'est conservé dans le nom d'une petite localité, maintenant desservie par le bureau de poste de Saint-Mathurin.

(6) Cette orthographe est celle que nous suivons maintenant pour le mot *donjon*.

ger cest abus, lon en faict un aultre, en interposant E sans le prononcer aulcunement, comme *commencea*, *commenceons*, *receut* (1), *changeons*, *jugeons*, *bourgeocs*, *bourgeon*, *dongeon*. »

Le G, employé à tort dans certains mots où il tient la place du J, doit se supprimer à la fin des mots *tesmoing*, *soing*, *coing*, *ung*. Si, pour les premiers, on objecte que le G y est nécessaire pour expliquer les verbes *tesmoingner*, *soingner*, *coingner*,— qui doivent s'écrire *temoner*, *soner*, *coner*, — on ne pourra dire sérieusement que le *g* de *ung* a pour but d'empêcher que le mot *vn*, s'il était ainsi écrit, ne fut pris pour le chiffre *VII* (2).

Cherchant à combattre ces abus de C pour S et de G pour J, Ramus demande l'emploi de l'S et du J partout où la prononciation les réclame; le son du C dur sera toujours représenté par K (3), qui tiendra à lui seul

(1) Ramus a signalé un emploi, — qu'il condamne comme abusif, — de la cédille dans *françois*, *leçon*. Il semble qu'il eût dû écrire aussi avec la cédille les mots cités ici. Mais on remarquera que ce sont des verbes; s'ils ont un *e*, c'est que cet *e* figure dans presque toute leur conjugaison.

(2) « Il n'est pas, dit Pasquier, qu'il n'y ait quelque raison en une orthographe que nous avons veue autrefois en ce mot d'*vn* que l'on escrivoit avec un *g* au bout, lettre qui sembloit du tout superflue, de quelque costé que l'on voulust tourner la pensee. Mais cela advint pour autant qu'auparavant l'impression, aux livres que l'on escrivoit à la main, on cottoit les nombres par leurs figures, I, II, III, IIII, V, VI, VII, et ainsi des nombres suivants; et quand on commença de les cotter par leurs noms, on adjousta à l'*vn* le *g* pour oster l'equivoque qui eust peu advenir entre ce mot et le nombre de sept, representé par la figure de *VII*. » (*Lett. à Ramus*; — Lettres de Pasquier, édit. citée, p. 140. — Voy. les *Recherches* du même auteur, 1621, p. 400.)

(3) Le K était si peu une lettre française que les imprimeurs, manquant de ce caractère, le remplaçaient souvent par un *l* et un *z*, ainsi : *lz*. — Gonzalo Correas, un des réformateurs de l'orthographe espagnole, remplace par le K les lettres C et Q. — Aleman, au contraire, supprime le K.

la place des trois lettres c dur, k et q (1); quant au g, il aura également le son dur devant toutes les voyelles, et, légèrement modifié dans sa forme, il deviendra g.

A ce système on peut faire plusieurs objections : d'abord, s'il est convenu que c et g doux seront remplacés par s et j, pourquoi ne pas conserver, là où ces lettres sont dures, le c sans le changer en k, le g, sans en changer la forme? Ensuite si Ramus, dont les contemporains faisaient sonner les finales dans *grec*, *long*, termine ces mots par *k* et *g* pour indiquer cette prononciation, n'y a-t-il pas lieu de penser que l'on prononçait aussi alors le c dans *franc?* Remplacer ici le c par *k*, c'est gêner la dérivation, *franche*, *affranchir;* et pour Ramus lui-même, qui écrivait *françe*, *affrançir*, ces formes s'expliquent bien mieux venant de *franc* que de *frank*.

Aux muettes se rattache la double, x, qui est une abréviation de *cs*, *gs*, *gz :* Ramus propose de l'adopter partout où l'on entend le son de ces lettres, « comme en ces mots *conjonxion*, *dixion*, *lax*, *lonx*, que nous escripvons *conjonction*, *diction*, *lacs*, *longs*. — D'autres fois x à la fin des mots comme *envieux*, *voix*, *noix*, a le même son que s : l's devra prendre sa place : *envieus*, etc.

Résumant alors dans des exemples les règles qu'il

(1) D'après cettre règle, Baif ne manque pas d'écrire *ki* pour *qui*. — Il ne rentre pas dans notre sujet de rappeler les querelles qu'eut à soutenir Ramus à propos de *kiskis* et de *kankam* pour *quisquis* et *quanquam*. — Le Trissin adopte le *k* pour écrire les mots où l'orthographe usuelle plaçait *ch* devant *i*; ainsi il écrit : *kiaro* pour *chiaro*, etc.; mais devant *e*, il conserve le *ch*, comme *che*, etc.

vient d'exposer, Ramus présente le tableau suivant :

Tau.....	*t*.....	*tater, titre.*
Delta.....	*d*.....	*dedans, Didier.*
Kappa...	*k*.....	*kaketer, kokiner.*
Gamma...	*g*.....	*gerre, gidon.*
Beta.....	*b*.....	*barbe, borbon.*
Pi.....	*p*.....	*pape, pompe.*

« Et finablement, si nous rassemblions tout nostre alphabet, nous aurions vingt et neuf lettres (1) :

a, au, e, e, e, e, i, o, u, u, s, ç, z, r, l, l, m, n, n, j, v, f, h, t, d, k, g, b, p, et une double, x. »

C'est-à-dire :

a, au, e muet, *é* fermé, *è* ouvert, *eu, i, o, ou, s, ch, z, l, ll* mouillés, *m, n, gn, j, v, f, h, t, d, k, g* dur, *b, p,* et une double *x*, remplaçant *cs, ks* et *gs*.

Ramus eut un disciple fervent, c'est le poëte J. A. de Baïf. En tête des *Etrenes de poesie fransoeze an vers mezures* (à Paris, chez J. Duval, successeur de Wechel, 1574), on lit un A B Ç *du langage fransoes*, puis, à la suite, une explication « *des noms et valers des letres nuveles.* » — On y remarque une seule différence avec le système de Ramus. C'est qu'il marque l'E muet par *e* non par *e* comme son maître. A la fin de cette sorte de clef si nécessaire à l'intelligence de son orthographe,

(1) « La Ramee a faict une grammaire en laquelle il nombre vingt et neuf lettres : mais pour moi j'estime que ce sont toutes fantastiqueries d'un esprit mal raboté. » (*L'art poétique françois* de Pierre Delaudun Daigaliers, — Paris, A. du Breuil, 1597, p. 18.)

il donne le motif qui l'a décidé à adopter la réforme de Ramus : c'est que « *sans l'exacte ecriture conforme a parler en tus les elemens d'icelui, letre par son a voyeles ou consonantes, l'art des vers mesures ne se peut regler ni bien treter.* »

DES DIPHTHONGUES ET DES SYLLABES.

« Syllabe, cest ung son entier, et peult estre dune seule letre, comme dune voyelle ; peult aussi estre de plusieurs letres, voyelles ou consonnes.

1° *Syllabes formées de voyelles.*

» La syllabe de deux voyelles est nommée *diphthongue*, scavoir un son de deux voyelles comprises en une syllabe (1). »

Notre langue compte huit diphthongues :

AI : ..... *ai*. — *paiant*, *gaiant* (géant), *aidant* (2).
EAU : ... *eau*. — *capeau* (chapeau), *manteau*.

---

(1) La meilleure définition que nous ayons rencontrée de la diphthongue est celle du Trissin : « Credo che sia cosa assai manifesta che i diphthongi, si nel latino come nel greco, non siano altro che due lettere vocali, talmente insieme poste e congiunte, che in una sola syllaba, e solo accento si senta il phthongo, cioè il suono de l'una e de l'altra. » — « Je crois que c'est chose assez claire que les diphthongues, soit en latin soit en grec, ne sont autre chose que deux voyelles tellement unies et liées ensemble que dans une seule syllabe et *sous un seul accent*, l'on entende le son de l'une et de l'autre. » — Cette définition ne peut s'appliquer à toutes nos diphthongues françaises, où l'on n'entend pas toujours le son des deux voyelles, comme dans *au*, *eu*, *ou*, qui sont, à proprement parler, des voyelles composées; mais l'introduction de l'accent comme un élément propre à distinguer la diphthongue donne à cette définition une portée particulière.

(2) Cf. ci-dessus. p. 130, *note*.

EI :..... *ei*. — *feindre*, *peindre*, *creindre*, *peine*, *fontaine*.

IE :..... *ie*. — *miel*, *vielart* (vieillard).

IEU :.... *ie*. — *Dieu*, *lieu* (Dieu, lieu).

OI (oé) : *oe*. — *moe*, *loe* (1).

OI :..... *oi*. — *moindre*, *poindre*, *coin*, *soin*; *voyant*, *ayant*, *larmoyant*, *loiaulx*, *royaulx*.

UI :..... *ui*. — *puis*, *nuire*, *fuiant*, *cuidant*, *vuider*, *puiser*.

---

(1) « Nous avons une diphthongue *oy* qui est née avec nous, ou qui, par une possession immémoriale, s'est tournée en nature : diphthongue dès pieça reconnue estre nostre par les estrangers. Car ce docte personnage, Erasme, l'a sceu fort bien remarquer en son livre de la prononciation. Puisqu'elle nous est naturelle, et que l'estranger ne s'en est pas voulu rendre incapable, quelle faute a elle commis depuis par laquelle il la faille exterminer (bannir) de la France? Au lieu d'icelle vous avez introduit un *oe*, et au lieu de ce que nous disons *moy*, *toy*, *soy*, *roy*, *loy*, *foy*, vous dites *moé*, *toé*, *soé*, *roé*, *loé*, *foé*. Ce n'est pas faire conformer l'orthographe à la prononciation, ains vouloir introduire une nouvelle prononciation sous ombre de vostre nouvel orthographe. Je voy bien qui vous induit à ceste opinion. Vous estimez que l'*i* simple ou l'*y* grec ne peuvent produire aucun son, conjoincts avec l'*o*, que celui qui leur est naturel estant separez. Qui le vous a dit?... Et à fin que je vous monstre à l'œil que ce ne fust pas sans raison que noz ancestres en la diphthongue d'*oy* employerent l'*y*, je vous puis dire que c'est un charactere qui a un son particulier entre nous, non commun avec toutes autres nations, quand il est immédiatement suivi d'une autre voyelle, et qui, pour ceste cause, merite à bonne raison d'avoir sa place en nostre alphabet françois, autant qu'autre lettre que ce soit. Car de ces mots *moy*, *toy*, *soy*, noz ancestres firent un *moyen*, *toyen*, *soyen*, *moye*, *toye*, *soye*, comme nous voyons dans un Romant de la Rose et autres vieux livres, que nous avons depuis eschangez en *mien*, *tien*, *sien* : ne nous estant resté de ceste antiquité que le mot de *moitoyen*, que nous approprions aux murs, comme si nous voullons dire qu'il fust *mien et tien*. Mais combien que nous ayons perdu l'usage de telles dictions, si est ce que les mots de *roy*, *loy*, *quoy* et tels autres produisent *royal*, *loyal*, *quoye* ; comme aussi voyons nous semblables derivaisons aux verbes, comme d'*ouir* nous disons j'*oy* puis j'*oye* ; de *voir*, je *voy*, *voye*, comme quand on dit : *Dieu*

Dubois n'avait donné que sept diphthongues : *ai*, *ei*, *oi*, *oy*, *au*, *eu*, *ou*; Meigret en compte seize et trois triphthongues. Il appartient à Ramus d'avoir le premier signalé les sons *ie* (de *fiel*) et *ieu* (de *Dieu*) comme formant une seule syllabe; on peut ne pas les appeller l'une et l'autre diphthongues; mais l'observation de Ramus n'est pas moins fondée (1).

Quant à la diphthongue *au*, que nous écrivons *aou*, il n'y a pas lieu d'en faire l'objet d'une règle spéciale pour un seul mot, *aoust* (2), où elle se rencontre, et « qui se prononce toutefois au jourdhuy presques par la simple voyelle, comme *ust*. »

Par cet exemple et par ceux qui précèdent, on voit que Ramus considère comme diphthongues simples certaines réunions de trois voyelles, regardées par les autres grammairiens comme triphthongues : il applique ici le principe qu'il a exposé plus haut, et qui consiste à faire une seule lettre des sons *au* (*ɑ*) *eu* (*e*); *ɑ* étant une simple lettre, *e* une autre, il est évident qu'il n'y a, dans *ęɑ* (eau), qu'une diphthongue, et de même pour *je* (jeu). Toutefois on se demande pourquoi Ramus, au lieu de faire du son *eau* (*ęɑ*) une diphthongue, n'a pas sim-

---

veuille que j'oy, que je voy. Sçaurez-vous représenter le vray son et energie de nostre prononciation quand vous les escrivez en ceste façon : *loeal*, *voeal*, *quoée*, j'*oée*, je *voée?* C'est, pardonnez-moy si je le dis, ou n'avoir point d'aurellles pour juger, ou penser que nous n'en ayons point. » — Ensuite Pasquier rapproche de la diphthongue *oy* la diphthongue *ay* que Ramus écrit *ai*, et y réclame l'emploi de l'*y* en s'appuyant sur les mêmes raisons qui l'ont amené à défendre cette lettre dans la diphthongue *oy*. (*Lettres*, édit. citée, p. 135-138.)

(1) Voy. ci-dessus, p. 65.

(2) Meigret compte *aou* parmi ses diphthongues.

plifié encore, en représentant ces trois lettres par le seul signe *ω*? Peut-être y a-t-il lieu de penser que l'*e*, tout muet qu'il était ici, n'était cependant pas complétement insensible, et la prononciation actuelle du patois angevin, image assez fidèle de la langue du XVIe siècle, autorise en effet à le penser : *manteau*, *chapeau*, et tous les mots analogues, se prononce presque *mantiau*, *chapiau*, etc.; de plus, on disait indifféremment *deable* ou diable, *suppliée* ou suppléée ; et une observation analogue s'applique à la diphthongue *ei* de *feindre*, *peindre*. Le commentateur de Ramus insiste beaucoup sur ce point que *feindre* ne se prononce ni *fendre*, ni *findre*, mais bien *feïndre;* l'*e* s'entendait donc sensiblement, tout muet qu'il était, devant *au* ou *in* comme l'*o* dans *moindre* ou l'*u* dans *hui*.

Les autres triphthongues *iei* de *vieillart*, *oei*, de *oeillade*, *oeu* de *voeu*, *oui* de *mouille*, *ueil* de *orgueil*, *ueu* de *gueule*, ont été de même réduites en diphthongues par Ramus qui écrit : *vieſart*, *eſade*, *ve*, *muler*, *orgeſ*, *geſe*, d'après les principes qu'il a exposés en traitant de *ſ* et de *g*.

Revenant sur la prononciation des deux diphthongues *ai* et *ie* (*ieu*), Ramus constate que la première tendait alors à se changer en *ei* et en *e* (1) : comme *eimer*, *fere*, *eimere*, *fere*, pour *aimer*, *faire*, *aimerai*, *ferai;* et la seconde en *u* simple, comme *Diu*, *liu*, pour *Dieu*, *lieu* (2).

---

(1) L'*e* sans accent de Ramus, c'est notre *é*. Voy. ci-dessus p. 93 et 129-130.
(2) Cf. ci-dessus, p. p. 89, *note* 5.

2° *Syllabes où entrent des consonnes.*

« Quant à la syllabe composée de consonnes, le Francois ne prononce point volontiers deux consonnes sentresuivantes, si ce nest davanture *R*, comme en ces mots *terre*, *errer*, ou bien en quelques derivés, comme *couramment*, *diligemment*. » Dans ces mots, la nouvelle orthographe laissera la consonne double; mais elle en supprimera une dans les mots comme « *passer*, *aller*, *commun*, *honneur*, *differer*, *flatter*, *addirer*, *coccu*, *aggraver*, *abbayer*, *frapper* ou nest prononcee quune consonne pour deux escriptes (1). »

Dans d'autres mots, comme *eimast*, *asne*, *esconduire*, *mesme*, *alumette*, *Sosne*, *Rosne*, on voit des consonnes superflues, *s* et *t*, qui n'ont d'autre objet que de faire prononcer longues les voyelles *a*, *e*, *o*. Supprimons ces indications barbares, et, à l'exemple des Latins « proferons naturellement [illegible] de ces voyelles longues et briefves... Quant à [illegible] quelque ambiguité qui seroit a deux [illegible], comme *pâte* et *pāte* (*pāte de chien et pāte de farine*), nous pourrions apposer quelque marque de longueur ou brieveté. »

L'examen de la *quantité* dans les mots français amène Ramus à parler aussi de l'accent (2) ; la quantité

(1) « Ostez de nostre escriture les lettres que nous ne prononçons pas, vous introduirèz un chaos en l'ordre de nostre grammaire, et ferez perdre la cognoissance de l'origine de la plus grande partie de nos mots : confondant singulier et pluriel ensemble, parce qu'en ces mots d'*il fait* et *ils font*, le mot d'*il* se prononce tout d'une mesme teneur, et représente néantmoins divers nombres. » (Pasquier.)

(1) Ramus définit ainsi l'accent dans ses *Rudimenta gramm. lat.*,

et l'accent! deux éléments de la prosodie latine, et qu'il serait facile d'introduire dans notre versification : « le moyen, ce seroit que nos poetes saddonnassent a faire leurs vers non seulement par rithme et mesure de sons semblables (qui est fort plaisante et delectable), mais [aussi] par certaine quantité de syllabes longues et brèves. » Or, selon Ramus, Étienne Jodelle a parfaitement montré, par divers essais, que notre poésie française peut être modelée sur la versification des Latins et des Grecs; et, pour le prouver, Ramus cite de Jodelle un petit poëme composé de distiques, hexamètres et pentamètres, et un autre en strophes saphiques (1).

Si le Français n'est pas encore arrivé à « deffricher

[illegible] quadam accinnitur. » — Le cha- [illegible], dit mieux : « Accentus an- [illegible] elatione et depressione. » (P. 94.) [illegible] grammairiens grecs nomment [illegible] employés dans les grammaires latines. [illegible] dans notre poésie française, [illegible] de M. Quicherat.

(1) [illegible], nous devons reconnaître que la seconde coupe peut se prêter à des effets qui ne sont pas trop choquants : on y trouve, en effet, dans les grands vers, deux hémistiches, le premier composé de cinq et le second de six syllabes, et si ces hémistiches étaient toujours bien marqués, au lieu d'être remplacés par des césures arbitraires, peut-être nos poëtes modernes pourraient-ils essayer ce vers de onze syllabes, qui répond assez bien au vers *endecasillabo* des Italiens.

Voici la première strophe de Jodelle :

Sans voler dans l'air, je guide en ce beau lieu,
Dans ce char, Cypris, reverant ce beau Dieu
Que retint d'un nœu memorable sous soy
Charles avec moy.

Ronsard a reproduit le même mètre dans cette strophe; il a toujours net-

ce desert de quantité et daccent », cependant il a essayé d'introduire dans la langue quelque harmonie : « il a asses plainement descouvert lapostrophe, cest a dire ung retranchement de lettre finalle, pour avoir une euphonie, cest a dire ung son plaisant a loreille, et lapostrophe se marque en lescripture par ung demy cercle au dessus, ainsi ' : »

Les lettres sujettes à l'apostrophe sont les voyelles *a*, *ę*, *i*, et les consonnes *s*, *t*.

a, *ę*, *i* peuvent s'apostrophier, — nous dirions aujourd'hui s'élider, — devant les autres voyelles : *m'amię*, *j'aymę*, *s'il veut*, pour *ma amię*, *ję aymę*, *si il veut*; de plus « *ę* (c'est notre *e* muet) final est quelquefois apostrophé devant la consonne, comme *grand'joye*, *grand'peur*, *la plus grand'part*, *sau'vostre grace*. » Toutefois « *a* quand il est verbe ou præposition, nest point apostrophé, comme *il a esté homme de bien*, *il est a Amiens*; *i* n'est gueres apostrophé en *si* » (conjonction), et ne l'est jamais ni dans *si* (adverbe) ni dans *ni*. — « Quelquefois deulx voyelles sont apostrophees en une mesme syllabe, comme *j'iray* pour *ję i iray* » : Dubois avait déjà fait la même remarque (1).

---

tement indiqué la césure :

> Ny l'age ny sang | ne sont plus en vigueur,
> Les ardents pensers | ne m'eschauffent le cœur;
> Plus mon chef grison | ne se veut enfermer
> Sous le joug d'aymer.

Voy. Pasquier, *Recherches*, liv. VII, chap. XII : *Que notre langue est capable de vers mesurez tels que les Grecs et Romains.*

(1) Voy. p. 23; cf. pp. 128-129.—Papon, dans la partie de son livre, « *le Notaire* » où il s'occupe des devoirs du secrétaire, consacre, t. III, p. 22,

Les consonnes *s* (1), *t*, *r*, *l*, sont sujettes à l'apostrophe quand le mot suivant commence par une consonne, comme : *le' philosophe' fon' tou' par raison ; tu veu' parle' tou' seul, at i' faict? at i' chanté?* pour *les philosophes font tout par raison ; tu veus parler tout seul ; a il faict, a il chanté.*

Dans ces deux derniers exemples, on voit au contraire introduire un *t*, que « nous interposons quelquefois pour ne point tomber en une deplaisante concurrence de voyelles. » — Le suivant nous montre, dans le même but, l'introduction d'un *s* : *je ris et pleure* pour *je ri* (2) *et pleure* « non pourque ny *t* ny *s* soit a telle personne, mais pourtant qui (parce qu'il) plaict ainsi a loreille (3). »

Avant d'entrer dans l'examen des mots, de leurs diverses espèces, et des questions relatives à chacune des parties du discours, Ramus jette un regard en ar-

---

tout un chapitre à l'orthographe. Parlant de l'apostrophe, il dit : « L'observance depuis n'agueres receue en France des *apostrophes*, ainsi nommées comme *avertissons* en orthographe, doit estre entretenue comme fort propre au langage françois. C'est un signet en forme de croissant « ' » pour signifier la rejection d'une voyelle *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, ou bien d'une diphthongue *ai*, *oi*, mais principalement de *a* et de *e* ; des autres, non, ou bien plus souvent, encore est-ce pour quelque licence poétique : *l'an* pour *le* [illegible] faire trouver l'escriture françoise lourde, incorrecte et desplaisante, [illegible] orthographe ne sera observée, qui est aisée à comprendre et [illegible] à délaisser à ceux qui l'entendent. »

(1) Pour cette lettre, Dubois avait fait la même remarque, voy. p. 8-9.

(2) La première personne de l'indicatif singulier des verbes de cette conjugaison ne prenait pas l'*s* final. Voy. ci-dessus, p. 37.

(3) A ces lettres euphoniques, et à celles dont nous avons parlé ci-dessus, p. 16, *note* 3, ajoutons *n* euphonique, que Ronsard voulait introduire dans notre langue ; à l'imitation des Grecs, qui disaient ἔστιν pour ἔστι, οὔτοσιν pour οὔτοσι (pour οὗτος), il disait *ainsin* pour *ainsi*.

rière; il rappelle quelques-uns de ses principes; il montre que, si c'est au peuple de fixer la prononciation, c'est aux savants de régler l'écriture; il dit de quelle utilité serait la réforme qu'il propose pour les étrangers, qui connaîtront le prononciation de chaque mot dès que l'orthographe en sera la notation exacte, et réciproquement; pour les enfants et les femmes, qui ne peuvent se préoccuper de l'étymologie et écrire autrement qu'on ne prononce; pour notre langue elle-même qui, si nous devions disparaître de l'histoire comme le peuple grec et le peuple romain, ne présenterait aucune difficulté à ceux qui l'étudieraient. — Mais, pour le présent, que de réclamations il faudra subir, maître, que d'oppositions [illegible] incre, que d'obstacles renverser [illegible] votre sage système? — Qu' [illegible] ses ne réussissent pas [illegible] un petit conte que no[illegible]

« Quant a ces [illegible] guez, ce seroit le m[illegible] grand roy Francois, qu[illegible] la France de plaider en langue [illegible] y eut alors de merveilleuses complaintes, [illegible] que la Provence envoye ses deputés par devers Sa Majesté, pour remonstrer ces grans inconveniens que vous dictes. Mais ce gentil esprit de Roy, les delayans de mois en mois (2), et leur faisant entendre par son Chan-

(1) Par l'édit de Villers-Cotterets.
(2) Les remettant de mois en mois.

cellier qu'il ne prenoit point plaisir douir parler en aultre langue quen la sienné, leur donna occasion daprendre songneusement le francois : puis quelque temps après ils exposerent leur charge en harangue francoyse, Lors ce fut une risee de ces orateurs qui estoient venus pour combatre la langue Francoyse, et neantmoins, par ce combat, lavoient aprise, et par effect avoient monstré que, puisquelle estoit si aysee aux personnes daage, comme ils estoient, quelle seroit encores plus facile aux jeunes gens, et quil estoit bienseant, combien que le langaige demeurast a la populasse, neantmoins que les hommes plus notables, estans en charge publicque, eussent, comme en robbe, ainsi en parolle, quelque præeminence sur leurs inferieurs. »

Après tous ces préliminaires, qu'il clot par ce curieux récit, Ramus, joignant l'exemple au précepte, se décide à imprimer sa grammaire sur deux colonnes; d'un côté est son orthographe propre, de l'autre l'orthographe vulgaire. C'est un essai : « Or sus, de par Dieu! que ce parangon soit mis en avant, comme ung tableau de quelque Apelles, pour escouter derriere le rideau le jugement des passans (1). »

Nous sommes au chapitre huitième (2), et nous abor-

---

(1) On connait l'anecdote d'Apelle, et l'origine du proverbe *ne tutor ultra crepidam*.

(2) Le 7e de la traduction latine, qui supprime le chapitre récapitulatif. — L'édition suivante, faite après la mort de Ramus, ajoute ce chapitre au 6e sans titre particulier.

dons la grammaire proprement dite dans ce qu'elle a de pratique.

Sans dire combien il y a de parties du discours (1) ni quelles sont, selon lui, ces parties, Ramus traite les questions relatives au nom.

DU NOM.

Il y a deux choses à considérer dans « la notation » des noms, l'espèce et la figure : pour l'espèce, le nom est primitif, comme *vin*, ou dérivatif, comme *vineux*. — Pour la figure, il est simple, comme *ami*, *dit*, ou composé : *ennemi*, *contredit* (2).

« Icy vous aves une grande felicité de composition, comme *sauvegarde*, *boutefeu*, *couvrechef*, *bridoie*, *curedent*, *chaussepied*. »

On doit tenir compte aussi, dans les mots en général, de ce que Ramus appelle « les differences, » c'est-à-dire les espèces, les variétés. — Elles sont avec nombre ou sans nombre; avec nombre, quand elles notent avec leur principalle signification un nombre singulier ou pluriel, comme *bon* est de nombre

(1) Ramus ne fait rien sans motif. Son silence même doit être expliqué. Dans ses ouvrages élémentaires comme sa Grammaire latine et sa Grammaire française, il évite en général de donner des opinions qu'il ne pourrait soutenir qu'avec de grands développements. Ici, il a été arrêté par la diversité des doctrines qu'il a rencontrées. Aristote et Théodecte n'ont reconnu que trois espèces de mots, le verbe, le nom et la conjonction; Varron en reconnaissait quatre; Aristarque, huit; Quintilien et Servius, onze. Dans ses *Scholæ grammaticæ*, Ramus rapporte toutes ces opinions sans se prononcer; sa conclusion, il la donne ici en s'abstenant.

(2) Cf. ci-dessus, p. 31, etc.

singulier, *bons* de nombre plurier. —Cette division des mots en deux classes, distinguées parce que les uns sont sujets au nombre et les autres non, est particulière, parmi les modernes, à Ramus (1); mais il l'avait empruntée à Priscien (2).

« Le mot de nombre est finit ou infinit; finit, quand il signifie son nombre par certaines terminaisons, comme : *les cerfs courent;* l'infinit, au contraire, comme *courir*, *aimer* (3). » Ici Ramus veut dire sans doute que les mots comme *courir*, *aimer*, ont véritablement un nombre, bien qu'aucun signe ne l'indique ; et en effet ces propositions : *il me faut courir*, *il nous faut courir*, donnent à l'analyse : *il faut—moi courir*, (*il faut que je coure*), et *courir* est au singulier ; *il faut—nous courir*, (*il faut que nous courions*), et *courir* est ici au pluriel.

Du nombre. — En ce qui regarde le nombre, le mot en général peut être nom ou verbe : « le mot nom-

---

(1) Nous la retrouvons dans Sanctius. Pour ce grammairien, la propriété qu'ont les mots de recevoir et de marquer le nombre est un signe caractéristique qui distingue bien mieux le nom et le verbe de l'adverbe que ne peut le faire la variabilité. — Dans ses *Écoles grammairiennes*, Ramus dit encore, à l'appui de cette doctrine : « Quùm vero subduxeris omnes orationis partes, ut grammatici loquuntur, vel genera vocis, ut loquor, essentialis differentia numerus invenietur, qui solus nomina, pronomina, verba, participia quæ appellantur a reliquis dividit. » (Pages 110-111.)

(2) Lib. V., cap. *de numero*.

(3) Ramus abandonne ici Priscien, son maître; selon cet auteur, le nombre singulier est fini, parce qu'il désigne évidemment l'unité, ni plus ni moins; le pluriel est infini, parce que, en indiquant la pluralité, il ne la limite pas; de sorte que *homo* désigne un homme et rien qu'un; *homines* désigne plusieurs hommes sans que l'on sache s'il y en a deux, cent ou mille. (*Ibid.*)

bre est nom ou verbe. » — Le nom se distingue du verbe en ce que « nom, cest ung mot de nombre avec genre (1). »

Pour la formation du nombre, Ramus se borne à donner ces trois règles :

1° « Le pluriel adjoute au singulier une *s* : *omę*, *omęs* ; *famę*, *famęs* ; *veau*, *veaus* ; *ere* (heureux) *eres* ; *lu* (loup) *lus*. » — L'*x* étant un signe abrégé qui tient la place de *ks* (*cs*) et de *gs*, Ramus ajoute à ces exemples, sans en faire l'objet d'une règle particulière : *lak* (*lac*), *lax* ; *long*, *lonx*.

2° » D et T sont amortis, comme : *segręt*, *segręs* ; *dent*, *dens*, *diman*t, *dimans* ; *pled* (plaid), *ples* ; *soldard*, *soldars*.

3° » A final devant L, est changée en *au* (*au*), en supprimant L, comme : *çeval*, *çevaus*, *roial*, *roiaus*. — Nous disons aussi : *siel*, *sieus* (ciel, cieux), *viel* (vieil), *vieus*, *el* (œil), *ieus*. »

Remarques. 1° Quelques noms sont seulement singuliers : *sang*, *or*, *argent*, *plomb*, *étain*, *gré* ; — 2° d'autres n'ont que le pluriel : *pleurs* ; — 3° d'autres enfin

(1) Sanctius traitant de la grammaire latine donne la même définition ; pour lui le nom est un mot de nombre avec genre et cas, « vox numeri casualis cum genere. » (Sanctii *Minerva*, I, 5.) — Despautère, Rinaldo Corso, Guidacier enfin (Agathius Guidacerius), dans sa grammaire hébraïque (*Paris, in collegio Italorum*, 1539), ont bien mieux défini le nom, d'après sa nature. — La plupart des grammairiens anciens ont suivi la définition du maître, comme dit Alcuin, c'est-à-dire d'Aristote, qui établit entre le nom et les autres espèces de mots cette différence que le nom ne marque pas le temps ; les autres ont suivi Priscien qui tient compte des cas, et de la nature d'un mot qui a pour objet de désigner les êtres animés ou inanimés.

(et ceci résulte de ce que Ramus comprend dans le nom, comme ses contemporains, toutes les espèces d'adjectifs) sont pluriels, et « ne sont point terminés en *s*, comme *quatre*, *cinq*, *sept*, *quinze*, *vingt* et autres numéraux. »

Du genre. — « Le genre est masculin ou femenin. Si le nom convient au masle, il est masculin; s'il convient a la femelle, il est femenin, comme *Pierre*, *Jeanne*, *seigneur*, *dame*, *roy*, *royne*. »

Il faut savoir gré à Ramus, comme à Meigret, de n'avoir pas attribué le genre neutre au français; ce que Meigret semble avoir fait par vraie et simple intelligence de la langue, Ramus le fit en pensant à des analogies qu'il fait remarquer à la fin du cinquième chapitre de ses « *Escoles grammairiennes* (1). » C'est en pensant au latin et au grec que certains grammairiens nous ont gratifiés du genre neutre : c'est en se reportant au chaldaïque, à l'hébreu, au syriaque, au punique même que Ramus nous en a délivrés.

Les noms d'arbre (*poirier*) et de monnoie (*escu*) sont masculins; les noms de ville, tantôt masculins (*Paris*), tantôt féminins (*Troie*).

« Quelques reigles se peuvent dresser pour le masculin, comme le plus frequent, selon les letres finales, en exceptant les femenins. » — Cela posé, Ramus dresse une longue liste de finales particulières aux noms de genre masculin, comme : *a*, bras, las, amas, tas; — *au*, chapeau, etc., etc.

---

(1) Pages 122-123.

« Le femenin est formé du masculin, en adjoutant *ę* comme *fin*, *finę*, *fièr*, *fièrę*, *dȣ*, *dȣsę* (doux, douce), *bęau*, *bèlę* ; item : *ere* (heureux) *erezę*, *Fransoè* (françois), *Fransoèsę* ; item *sauf* (sauf) *sauvę* ; *vèf* (veuf) *vèvę* ; *vif*, *vivę* ; *sèk* (sec) *sèçę* ; *frank*, *françę* (franc, franche) ; *otę* (hote) *otèsę* ; *roè* (roi), *rèinę* ; *Diu* (1) (Dieu) *deèsę* ; *klèrk* (clerc), *klèrgèsę* (clergesse) ; *tuter*, *tutrisę* (tuteur, tutrice).

» Les adjectifs en *ę* sont de commun genre : *onètę*, *justę* ; — *tèmoin* est aussi commun.

» Quelques noms sous un genre comprennent deux sexes : comme *hèron*, *broçèt*, *turbot*, sous le masculin genre ; *alȣèt*, *pèrdri* sous le femenin. »

On voit, par ces exemples, combien laisse à désirer le système orthographique de Ramus ; combien sont peu nettement formulées des règles qui ne sont plutôt, à vrai dire, que des remarques sur la langue ; combien il est incomplet et confus.

Un seul mot en passant, voilà tout ce qu'il dit de la distinction du nom substantif et du nom adjectif : ce n'est point dans la nature diverse des deux mots qu'il en cherche la différence ; il se borne à constater que « le nom est substantif ou adjectif : substantif, il est dun seul genre, et sil est propre il sescrit au commencement par une grande lettre. » — D'après cette remarque, le nom *roi*, qui a un féminin, *reine*, serait un adjectif (1).

---

(1) La définition donnée par Mélanchthon, du substantif et de l'adjectif, est un peu moins naïve : « le substantif, dit-il, est un nom auquel on ne

Vingt et *cent* sont toujours pluriels ; mais ils sont tantôt adjectifs, tantôt substantifs. Ils sont substantifs, quand ils sont précédés d'un autre nom de nombre, et alors ils prennent une s : *six vingts*, *trois cents*; employés seuls, ils sont adjectifs ; c'est du moins ce que l'on peut conclure des exemples de Ramus, qui ne donne pas de règle à ce sujet.

Article. — En traitant du nom, Ramus consacre un court paragraphe à l'article : « article, cest un nom (1) qui faict au singulier masculin *le*, au feminin *la* ; pour le plurier de lun et de l'autre il faict *les*. — Le genre est communement declaré par larticle singulier (2). »

---

peut ajouter *Mann*, *Weib*, *Ding;* l'adjectif est un nom auquel peut s'ajouter *Mann*, *Weib* ou *Ding*, homme, femme, ou chose. » — Ouvrage cité p. 2. — Dans sa Grammaire latine, Ramus prévient l'objection que nous lui avons faite ; on lit en effet : « Quomodo dividitur nomen e differentia generis? — In substantivum et adjectivum. — Quid est nomen substantivum? — Quod cum uno genere, *aut summum duobus*, declinatur. — Quid est nomen adjectivum? — Quod cum tribus generibus declinatur. » — Pourquoi Ramus qui savait que le substantif peut, à la rigueur, avoir deux genres, ne le dit-il pas dans sa Grammaire française?

(1) Pour Mélanchthon, la préposition est une sorte d'article, et on ne peut qu'admettre la réciprocité. En rangeant *au*, *aux*, *du*, *des*, parmi les prépositions, Ramus et les autres grammairiens de la même école, nous ont donné la clef de cette confusion. Toutes les grammaires italiennes ont toujours rangé *dello*, *degli*, *allo*, *agli* parmi les articles ; c'est en les imitant que nos grammairiens sont parvenus à vider cette question. — Cf. p. 234.

(2) Ramus dans ses *Scholæ grammaticæ*, p. 122, défend cette explication si élémentaire par l'autorité de Varron, qui a dit, dans son 8e livre *De lingua latina* ou 2e *De analogia*) : « Sic itaque ea virilia dicimus, non quæ virum significant, sed quibus proponimus *hic* et *hi* ; et sic muliebria, in quibus dicere possumus *hæc* aut *hæ*. » — Pour comprendre ce passage, il faut se rappeler un autre endroit où Varron dit que les genres sont ou naturels et invariables ; ou de convention et variables. (M. Terentii Varronis, *De lingua latina*, libri tres et totidem *De analogia*. — Parisiis, apud collegium Sorbonæ, M.D.XXX, mense septembri. — 1 Vol. in-8°, f° LXXIV, v°.)

Ne semble-t-il pas que l'article n'ait d'autres fonctions que de faire connaître le genre des noms? — Quant aux formes *a*, *au*, *aux*, *de*, *du*, *des*, nous les trouverons classées parmi les prépositions.

Comparaison et diminution des noms. — Ramus termine son traité du Nom par un chapitre sur les degrés de comparaison et sur les diminutifs.

Pour la comparaison, comme Ramus se propose d'en parler ailleurs, il se borne à ces remarques, toutes d'observation plutôt que de théorie : « La comparaison est suppliee (suppléée) par circonlocution, comme *saige* par le positif, *plus* ou *moins sage* pour le comparatif, *tressagé* pour le superlatif. » — L'auteur, on le voit, ne considère pas comme superlative la forme : *le plus sage*. Il ajoute, à l'adresse des novateurs de son temps, cette remarque fort juste : « *illustrissime*, *invictissime*, *doctissime*, *reverendissime* (1), sentent un latinisme que le francois ne peut gouter, et encore moins dinger. » Toutefois, ajoute-t-il, c'est aux latins que nous avons emprunté les formes *meilleur*, *pire*, *moindre*, *superieur*, *inferieur*, *majeur* d'age, *mineur* d'age.

Diminutifs. — Nos diminutifs français se forment à l'aide de trois terminaisons : *a* (au) : *arbre*, *arbrisseau*, *lièvre*, *levra* (levraut) ; — *on* : *eku*, *ekuson* ; — *et* : *jardin*, *jardinet* (2).

Avant de quitter ce chapitre du Nom, nous devons

(1) Voy. ci-dessus, pp. 31, 67-70, 98.
(2) Cf. pp. 33-34.

faire remarquer dans Ramus deux mérites, qu'il s'est acquis du moins par son silence : il ne reconnaît pas de déclinaison en français, et il ne signale que deux genres, le masculin et le féminin (1). Meigret l'avait précédé ; mais Ramus a eu du moins le bon sens de suivre ce grammairien original. Malgré l'autorité que donne à Meigret, l'assentiment tacite du grammairien philosophe nous verrons plus tard d'autres auteurs revenir aux errements de Dubois.

DU PRONOM.

Ramus fait encore rentrer le pronom dans la classe des noms (2) : « dix noms, dit-il, sont appelés pronoms, et semblent tous avoir quelques cas. »

Les dix pronoms reconnus par Ramus sont rangés par lui dans l'ordre suivant : *je* ou *moi*; *tu* ou *toi*; *soi*; *ce* ou *cest* (fém. *cete*) et ses dérivés; *il* ou *lui*; *qui*, *que*; *mon*, *ma*, *mien*, *mienne*; *ton*, *ta*, *tien*, *tienne*; *son*, *sa*, *sien*, *sienne*; *mesme*.

De ces pronoms, *je*, *tu*, *ce* ou *cest*, sont démonstratifs; *soi*, *il*, *qui*, sont relatifs; les autres sont possessifs, excepté *mesme* qui est réitératif.

---

(1) A la même époque, la grammaire italienne de Rinaldo Corso reconnaissait encore un genre neutre.

(2) Sanchez (*Sanctius*) qui publia en 1587 la 1re édition de la *Minerve*, partage l'opinion de Ramus ; « Pronomina non dubiis rationibus a partibus orationis rejicimus. Primum omnium, si pronomen differret a nomine, ejus natura per definitionem posset attingi ; at vero nulla est definitio pronominis, neque potest vera et propria investigari... » (*Sanctii Minerva*, lib. I, cap. 2.)

Plusieurs pronoms, on le voit, sont oubliés : *dont*, *en*, *y* ; d'autres mots sont donnés comme pronoms qui ne peuvent être considérés que comme des adjectifs possessifs : *mon*, *ma*, ou déterminatifs : *cet*, *cette*.

Ramus en traitant de chaque pronom en indique la déclinaison. Le tableau suivant résumera utilement ce long et obscur chapitre.

SINGULIER.

	Masculin et féminin.		
Nominatif.	*je, moy.*	*tu, toy.*	. . . . .
Génitif.	*moy.*	*toy.*	*soy.*
Datif.	*moy, me.*	*toy, te.*	*soy, se.*
Accusatif.	*moy, me.*	*toy, te.*	*soy, se.*
Ablatif.	*moy.*	*toy.*	*soy.*
Vocatif.	. . . . .	*tu.*	

PLURIEL.

Nous, indécl. ; — *vous*, indécl. ; — *se* (dat. et accus.).

SINGULIER.

	Masc.	Fém.	Masculin.	Féminin.
Nominatif.	*il, luy.*	*elle.*	*qui, quel, que.*	*qui, quelle, que.*
Génitif. . . .	*luy.*	—	— — —	— — —
Datif.	*luy.*	—	— — —	— — —
Accusatif. . .	*luy.*	—	*qui, quel, que, quoy.*	*qui, quelle, que.*
Ablatif. . . .	*luy.*	—	*qui, quel, que, quoy.*	*qui, quelle, que.*

PLURIEL.

Ils, eux, elles ; qui, que, quels, quelles, pour tous les cas.

Nous avons dressé ce tableau d'après les règles tracées par Dubois ; mais nous protestons contre le rôle de *que*, qui ne saurait être un *nominatif*, c'est-à-dire un sujet, quoiqu'il puisse être attribut ; — et de *qui*, où l'on ne peut voir un *accusatif*, c'est-à-dire un complément direct.

De *ce* ou *cest*, féminin *ceste*, dont le pluriel est *ces*, pour les deux genres, sont dérivés : *cestuy*, *cestuicy*, *cestuyla*, *cecy*, *cela*, *cestecy*, *cestela* ; de *ce* et *luy*, *il*, *elle*, sont composés: *celuy*, *celle*, *icelluy*, *icelle*.

DU VERBE.

C'est ici surtout que l'on peut reprocher à Ramus de se borner à constater des faits, souvent même assez mal observés, au lieu de donner des règles ou d'exposer des principes. Nous extrayons du chapitre consacré au verbe les passages suivants, où l'auteur donne ses définitions.

« Le verbe, cest un mot de nombre avec temps et personnes (1). »

En constituant à l'aide du temps, la différence spécifique entre le verbe et les autres mots susceptibles de marquer le genre, Ramus n'a rien innové ; il a suivi Aristote. Toutefois, nous ne croyons pas que cette différence soit fondamentale ; et celle de Meigret nous paraît bien préférable (2).

---

(1) Ramus défend longuement sa définition au chapitre 1er, liv. II, de ses *Escoles grammairiennes*. Entre les grammairiens anciens, Priscien copié par Alcuin et surtout Consentius ont donné les meilleures définitions ; Priscien : « Verbum est pars orationis cum temporibus et modis, sine casu, *agendi vel patiendi significativum* ; » — Consentius : « Verbum est pars orationis *factum aliquod habitumve significans* cum tempore et persona, sine casu. *Factum quod significatur, agentis aut patientis vim continet.* »

(2) La définition de Ramus a été adoptée par Sanctius. « Verbum est vox particeps numeri, personalis, cum tempore. » Et il ajoute poliment : « Hæc definitio vera est et perfecta; reliquæ omnes grammaticorum ineptæ. » (Sanctii *Minerva*, I, 13.)

« Temps, cest la difference du verbe selon le present, preterit, futur; — Le verbe finy a trois temps imparfaits et un parfait; — Le verbe infini est perpetuel : *aimer*, *aimé*, ou gérondif : *aimant*, *voyant*.

» Le verbe passif s'exprime par periphrase.

» Personne, cest une specialle difference du nombre verbal, laquelle est triple en lun et lautre nombre.

» Le verbe est divisé doublement par la difference de la personne, en personnel (*ayme*, *aymons*), et en impersonnel (*fault*, *chault*).

» Le verbe est de forme active ou neutre. — Le verbe actif, cest celuy qui peut former un participe preterit, comme *eime* forme le participe *eime* (aimé). — Le verbe neutre, cest celuy qui ne peut former un participe preterit; comme *rire*, *dormir*, forment seulement *riant*, *dormant* (1). » — Et *ri*, *dormi*, j'ai *ri*, j'ai *dormi?* Ramus oublie ces formes et détruit, par cela seul, sa définition du verbe neutre.

Participe. — « Le participe est un nom (2), ainsi

(1) Priscien n'avait pas été chercher plus loin une définition. Le verbe neutre, dit-il, est celui qui, terminé en o, comme les verbes actifs, ne peut prendre la forme passive en *or*. C'est à Alcuin que nous demanderons la meilleure définition du verbe neutre donnée par les grammairiens anciens; le Franc dit au Saxon : « Si verba actum vel passionem significant, unde dicuntur neutra? » — Le Saxon répond : « Non ideo quod actum vel passionem ne significent, sed ideo quia unum horum significant. »

(2) Pas un grammairien ancien n'avait osé donner une définition aussi précise; tous disaient : le participe est une partie du discours qui tient du nom et du verbe. Pour rattacher le participe non au verbe, mais au nom comme genre, Ramus, dans ses *Escoles grammairiennes* (liv. II, ch. 2), s'appuie sur la définition qu'il a donnée et du nom et du verbe : « Nec vero participium subjicere possum verbo cum Stoicis, quia definitio verbi illi non convenit : vox numeri personalis cum temporibus; personas enim neque finitas neque infinitas habet; sed nomini debeo, quia nominis

nommé parce qu'il participe du verbe en temps et en forme.

» Le participe actif est toujours present, et est prins du gerondif, comme *aimant, aimante*; — Le participe passif est prins du parfaict preterit infini, *basti, bastie.* »

Le participe français n'a point de futur.

Conjugaison. — « La conjugaison est divisee vulgairement en quatre especes, par les terminaisons du present infini (1).

» La premiere conjugaison est celle qui a linfini en *er;* elle a plus de six cents verbes primitifs, tous reguliers et conformes en conjugaison; elle a aussi quelques irreguliers.

» La seconde conjugaison cest celle qui a linfini present en *oer*, et est presque en chascun verbe irreguliere.

» La troisieme conjugaison est celle qui a linfiny present en *re.* Cette conjugaison a aussi grand nombre d'anomaux, et sont de deux especes, les uns ont devant *re* queique voyelle (*escrire*); ceux qui ont une consonne devant *re*, comme *r, v, t, d, p*, sont fort differents.

---

definitio plane ei convenit : est enim vox numeri casualis cum genere. » — Sanctius ne partage pas ici l'avis de Ramus; au contraire il semble rattacher le participe au verbe; Perizonius, son savant commentateur, rentre dans l'opinion de Ramus, et défend cette thèse, devenue commune à l'un et à l'autre, dans une note ou plutôt dans une longue dissertation qui occupe plusieurs pages. — Melanchthon se rapproche aussi de Ramus : « Participium est nomen verbale significans tempus. »

(1) On lit *prétérit infini* dans la première édition, pour les deux textes, l'un avec l'orthographe vulgaire, l'autre avec l'orthographe de Ramus; de même dans la traduction latine; de même encore dans le texte de la deuxième édition donné avec l'orthographe de Ramus; l'autre texte porte : *Du premier infini*; tout ce qui suit justifie notre leçon.

» La quatrieme conjugaison est celle qui a linfini present en *ir*; cette conjugaison a aussi ses irreguliers, pont les uns devant *ir* ont quelque voyelle, comme *e*, *o*, *u*; les autres ont quelques consonnes, comme *s*, *z*, *r*, *l*, *ł*, *m*, *n*, *v*, *t*, *x*. »

Pour modèles de ces conjugaisons, Ramus a choisi *aimer*, *voir*, *connoitre*, *bastir*; à la suite de chacun de ces exemples, il conjugue les formes irrégulières des verbes suivants :

1re Conjugaison : *aller*;

2e Conjugaison : *ardoir* ou *ardre*, *apparoir*, *comparoir*, *appercevoir*, *avoir*; *seoir* ou *soir* et *assoir*; *souloir*, *choir*, *mouvoir*, *valoir*, *vouloir*, *devoir*; *douloir* (aux troisièmes personnes des deux nombres); *challoir* et *falloir*, ces deux derniers à la troisième personne du singulier;

3e Conjugaison : *escrire*, *raire*, *rire*, *frire*, *traire*, *dire*, *croire*, *boire*, *braire*, *bruire*, *plaire*; *suivre*, *vivre*, *estre*; *mettre*, *tistre* (tisser), *croistre*, *clorre*, *battre*, *paistre*, *aherdre* (1); *joindre*, *feindre*, *craindre*, *peindre*, *poindre*; ces cinq derniers ont la première personne du pluriel en *gnons*....; *meudre* (moudre); *esteindre*, *enfraindre*, *espandre*, *semoudre*, *souldre*, *rateindre*, *respondre*, *rendre*, *mordre*, *fendre*, *fondre*, *tendre*, *tordre*, *tondre*, *pendre*, *pondre* ou *ponre*, *coudre*, *vaincre*, *prendre* : tous ceux-ci depuis *esteindre*, ont le pluriel en *dons*, *dez*, *dent* : *esteindons*....

(1) *Aherdre*, ADHÆRERE, attacher; mot picard, employé par Beaumanoir, *Coust. du Beauvoisis*. — Cf. J. Corblet, *Glossaire picard*.

4ᵉ Conjugaison : *heïr* (haïr), *fuir*, *puir*, *issir*, *gesir*, *ferir*, *offrir*, *souffrir*, *mourir*, *courir*, *couvrir*, *salir*, *saillir*, *faillir*, *bouillir*, *dormir*, *venir*, *tenir*, *servir*, *sortir*, *vestir*, *partir*, *nasquir* ou *naistre*.

Comme exemple de la manière très-sommaire, trop sommaire, dont Ramus donne ses modèles de conjugaisons, nous reproduirons, d'après lui, le verbe *aimer*.

« *La premierę konjugęzon s'et sęlę ki a l'infini en* er, *e sę konjugę ainsi :*

aimę, aimęs, aimę,
aimons, aimes, aimęt,
aimę, aimęs, aimę,
aimions, aimies, aimęt,
aimęroe, aimęroes, aimęroet,
aimęrions, aimęries, aimęroet,
aimasę, aimasęs, aimat.
aimasions, aimasies, aimasęt,
aimoe, aimoes, aimoet,
aimions, aimies, aimoet,
aimęre, aimęras, aimęra,
aimęrons, aimęres, aimęront.
aimę, aimę,
aimons, aimes, aimęt.
aime, aimas, aima,
aimamęs, aimatęs, aimęręt,
aimer, aime, aimant.

Ramus ne fait aucune observation sur les verbes des trois autres conjugaisons; il se borne, à la suite de la première, à faire remarquer : 1ᵉ que le son de

l'*e* est différent dans *tu èimes* (tu aimes), et vous *èimes* (vous aimez); l'*e* est muet au singulier, non au pluriel;— 2° Que les formes *il èimoèt* (il aimoit), et *ils èimoèt* (ils aimoient), diffèrent en ce que *oè* (oi) est bref au singulier, tandis qu'il a l'accent circonflexe sur la dernière au pluriel;— 3° Que la prononciation vulgaire conjugue avec un *i* (*j'aimi*, *tu aimis*,... *que j'aimisse*, etc.), le prétérit parfait et le troisième prétérit imparfait (1);—4° l'*e* est long dans *j'appelle*, bref dans *j'ai appellé*, en d'autres termes qu'il est muet dans *j'ai appelé*, non dans *j'appelle*.

Ramus, comme on le voit, ne fait aucune distinction de modes. Le nom même de modes n'est pas prononcé par lui : on pourrait croire à un oubli, si l'on ne savait combien Ramus pesait chaque mot, chaque syllabe, et qu'il ne faisait rien sans une intention formelle (2). Il semble, à en juger par divers rapprochements que nous avons faits déjà, que ses théories grammaticales aient été connues du grammairien espagnol Sanchez, et que celui-ci se soit attaché à les appliquer et les justifier : c'est dans son traité de la langue latine, sa *Minerve*, que nous chercherons l'explication du silence de Ramus : « Le mode, dit-il, dans les verbes, ne

(1) Voy. ci-dessus, pp. 156, 160.

(2) Dans ses *Scholæ gramm.*, Ramus a débattu cette question des modes dans les verbes, mais trop longuement pour que nous puissions rapporter et les raisons qu'il donne, et les exemples sur lesquels il les appuie, et les autorités dont il les confirme. Nous nous bornerons à dire que sa dissertation porte sur les points suivants : la division des modes est incertaine et obscure; — elle est fausse; — fût-elle fondée, elle est inutile. (*Sch. gramm.*, p. 245-254.)

touche en rien à la nature du verbe; aussi César Scaliger a-t-il pu dire : « Le mode n'est pas nécessaire dans les verbes. » Il montre ensuite le désaccord des grammairiens sur cette question ; les uns n'acceptent pas le nom, tout en acceptant la chose ; les autres admettent quatre, cinq, six, huit modes : enfin dit-il, pour les écraser tous sous le poids d'un jeu de mots : *Grammatici, in modis explicandis, nullum modum tenuerunt.* » — Avec ce raisonnement, qu'on ne doit reconnaître aucun mode parce que les grammairiens ne sont pas d'accord sur le nombre et les noms des modes, on arriverait à ne faire aucune distinction entre les diverses espèces de mots. Nous avons vu combien les auteurs anciens avaient émis de systèmes différents sur les parties du discours (1).

En supprimant les modes, Ramus a rendu son système de conjugaisons extrêmement confus et obscur ; En outre, il ne donne aucun temps composé ; il ne parle même pas des temps où la forme verbale réclame un auxiliaire : dès que deux mots sont réunis, selon lui, ils appartiennent à la syntaxe : il résulte de ce scrupule que, pour avoir la conjugaison complète des verbes, il faut avoir étudié les deux parties de la grammaire. — Sans attendre à avoir la théorie complète de Ramus, nous avons cru utile de donner, dès à présent, un tableau destiné à débrouiller le chaos d'une théorie personnelle à l'auteur, et qu'il aurait dû, pour ce motif, s'efforcer de rendre plus claire.

1) Cf. ci-dessus, p. 152, *note*.

- **Le VERBE est un mot de nombre, ayant.** . . . . .
  - **I. Temps, ou différences selon le présent, le passé et le futur; d'après ces différences, le verbe est.** . . . .
    - *fini*, et il a. . . .
      - Trois temps imparfaits, dont. .
        - 1° quatre présents. . .
          - le 1er : *aime*, amo.
          - le 2e : *aime*, amem.
          - le 3e : *aimeroie*, amarem.
          - le 4e : *aimasse*, amarem.
        - 2° un prétérit : *aimoie*, amabam.
        - 3° deux futurs.
          - le 1er : *aimerai*, amabo.
          - le 2e : *aime*, ama, amato.
      - Un temps parfait qui est prétérit, comme *aimé*, amavi. — De ces temps. . . . . .
        - les uns sont *oristes* et *définis*; tels sont : les quatre présents, l'imparfait prétérit, et les deux futurs imparfaits.
        - les autres sont *parfaits* (telles les formes qui traduisent *amaverim*, *amavissem*, *amavero*), et appartiennent à la syntaxe, ainsi que tout le passif.
    - *infini*; — l'infini est
      - 1° perpétuel. . . .
        - présent : *aimer*, *voir*, *cognoistre*, *bastir*;
        - prétérit, semblable au prétérit parfait fini : *aimé*, *vu*.
      - 2° gérondif : comme *aimant*, *voyant*, *cognoissant*, *bastissant*.
  - **II. Personnes; ce qui constitue deux différentes sortes de verbes.** . . . . . .
    - les uns. . . . . .
      - personnels *ou* impersonnels.
    - les autres. . . . .
      - actifs *ou* passifs.

A la suite des chapitres qui précèdent, et où il a parlé des mots susceptibles de varier suivant le nombre; Ramus s'occupe des mots invariables ou sans nombre. Il n'en reconnaît que deux espèces :—1° l'adverbe auquel il rattache l'interjection et la préposition; — 2° la conjonction.

DE L'ADVERBE.

« L'adverbe cest un mot sans nombre qui est adjoinct a un autre (1). » — Suit une classification des adverbes, que Ramus divise en adverbes de quantité comme : *assez*, *entredeux*, *bien*, *pas*, *peu*, *tropeu*, *prou*, etc.; — de temps : *apres*, *enapres*, (après, en après), *aujourdhuy*, *auprime*, *entretemps*, *ores*, *oraprime*, *orprime*, *siprisimi*, *vespre*, *auvespre*, *devespre*, *pieça*, *depuis*, *apresque*, etc.; —de lieu : *arriere*, *ailleurs*, *apart*, *i* (y), etc.; —de qualité : *seurement*, *facilement*,

(1) Pas un grammairien ancien n'avait donné une définition aussi générale; tous ont défini l'adverbe un mot qui se joint au verbe pour en modifier la signification. Sanctius ne sort pas des définitions vulgaires. Melanchthon a bien mieux compris la nature de l'adverbe quand il fait entendre, dans sa définition, que l'adverbe peut modifier une proposition tout entière : « Adverbium vocarunt quod actionis aut passionis circumstantiam una voce effert. » Toutefois s'il a vu la propriété la plus générale de l'adverbe, il ne laisse pas même apercevoir la propriété particulière qu'a cette espèce de mots de modifier un adjectif ou un autre adverbe.— Ramus, en employant ce terme vague « un mot sans nombre », s'est donné le droit de ranger les prépositions parmi les adverbes. La conjonction s'en distingue parce que ce n'est pas à un mot qu'elle est jointe, mais à deux, sinon à deux propositions. Mais comment Ramus a-t-il fait un adverbe de l'interjection qui, pour rappeler ses propres termes, n'est jointe à aucun mot, et qui forme en quelque sorte à elle seule une proposition indépendante?

justement; — d'affirmation ou négation : *si*, *certes*, *voire*, *miou*, *nani*, *nanin*, *ne*, *ni*, *non;* — d'appel, souhait, exhortation : *he*, *hau*, *haula*, *hola*, *o*, *si*, *orsus*, *la la*, *hay*, *hayavant;* — de similitude : *ainsi*, *tout ainsi*, *comme*, etc.

« Les interjections, que lon appelle, sont aussi adverbes (1), comme : *ai*, *ah! las*, *hoy*, *st*, signe de silence; *rr*, pour engaigner les chiens; *trr*, pour chasser les oyseaux (2).

» Les prepositions semblablement sont adverbes, et presque de temps et de lieu, comme suit : *a*, *au*, *aulx*, *avecques*, *es*, *vers*, *hors*, *dehors*, *de*, *des*, *deca*, *dela*, *derriere*,... etc. (3).

» Item, quelques inseparables, comme *re*, *for*, etc., *retenir*, *revivre*, *forligner*, *forfaire*.

DE LA CONJONCTION.

« Conjonction cest un mot sans nombre, par lequel

---

(1) Sanctius repousse l'opinion de Ramus, qui est aussi celle des Grecs : « Interjectionem non esse partem orationis sic ostendo : quod naturale est, idem est apud omnes : sed gemitus et signa lætitiæ idem sunt apud omnes : sunt igitur naturales. Si vero naturales, non sunt partes orationis, nam ex partes, secundum Aristotelem, ex instituto non natura debent constare. Interjectionem Græci adverbiis adnumerant, sed falsò. » Valla était aussi de cet avis. Pour César Scaliger, au contraire, l'interjection était la première des parties du discours.

(2) Cf. ci-dessus, pp. 48, 102.

(3) La définition de la préposition est à remarquer dans Mélanchthon : « C'est, dit-il, une sorte d'article qui joint le nom au verbe. « Præpositio est propemodum articulum, verbo nomen adjungens. » — Cf. ci-dessus, p. 220.

les parties de loraison composee sont conjointes : et est :

» I. *Euontiative*, quand les parties sont assurées pour certain. » Cette classe comprend : 1° les *congrégatives*, subdivisées en copulatives (*et*, *aussi*....), et conditionnelles (*si*, *se*, *si ne*, *sinon*) : à celles-ci se rattache « une conjonction de temps prochaine à la conditionnelle » (*pendant*, *tandis*) ; — 2° les *segregatives*, divisées en discretives (*mais*, *combien que*, *ains*, *jacois*, *a tout le moins*, *quant à ce que*), et disjonctives (*ou*, *aultrement*).

II. *Ratiocinative*, quand l'une des parties est conclue par l'autre ; cette classe comprend : 1° les rationales (*dont*, *donq*, *parquoy*, *pource*, *pourautant*, *parainsi*) ; — 2° les causalles : *car*, *parceque*, *afinque*, *puisque*.

A la manière dont Ramus parle de la conjonction, on reconnaît bien plutôt un philosophe qu'un grammairien : on croirait lire ici un chapitre de logique.

SECOND LIVRE

DE LA GRAMMAIRE DE P. DE LA RAMÉE, TOUCHANT LA SYNTAXE.

La syntaxe fut pour Ramus ce qu'elle était pour ses contemporains de tous les pays, et ce qu'elle devait être pendant plus de deux siècles encore, c'est-à-dire une sorte de recueil d'observations sur l'accord des mots entre eux, et non un ensemble de règles propres

à déterminer le rôle des mots dans la proposition ou des propositions dans la phrase. Pour Despautère, Gillet et Kleynaert (Clénard) en Flandre, comme pour Mélanchthon en Suisse; pour Nebrixa et Sanctius en Espagne; pour Bembo, Fortunio, Gabrielle ou Rinaldo Corso en Italie, comme pour Ramus et tous les autres grammairiens de son temps, la grammaire va du mot au mot, mais ne s'élève jamais jusqu'à la proposition. Si parfois on remarque l'union de deux propositions par une conjonction, les particules *et*, *ou*, *mais*, *or*, *donc*, *car*, d'un usage familier aux logiciens, sont les seules qui soient citées : rarement on joint aux exemples de propositions coordonnées des exemples de propositions subordonnées, et jamais surtout on ne va jusqu'à expliquer l'influence réciproque de deux propositions l'une sur l'autre. Un seul des auteurs dans les œuvres desquels nous avons épié l'apparition de la syntaxe des propositions, Perizonius, dans son excellent commentaire sur la *Minerve* de Sanctius, nous a paru comprendre la véritable valeur des modes des verbes, quand il dit : « Les modes sont pour les verbes ce que sont les cas pour les noms. Les uns et les autres prennent des terminaisons différentes, selon les différentes constructions (1). » Mais cette lueur qui perce ici n'était pas assez vive pour éclairer une voie nouvelle. Ni le P. Chifflet, sans parler des grammairiens antérieurs,

(1) « Eodem plane modo se habent *modi* in verbis, quo *casus* in nominibus. Utique consistunt in diversis terminationibus pro diversitate constructionis. » (Sanctii *Minerva*, lib. I, cap. XII, n. 1.)

ni Regnier Desmarais, n'ont compris le vrai principe en vertu duquel les propositions sont unies entre elles comme les mots entre eux, et le P. Buffier, qui leur est cependant supérieur sur ce point, n'est guère allé plus loin que ses prédécesseurs (1).

On ne s'étonnera donc pas du caractère si élémentaire de l'œuvre de Ramus. A cette époque, et avant le temps où parut l'Encyclopédie, si la philosophie venait parfois en aide à la grammaire, c'était pour lui fournir quelques rares définitions, mais non pour pénétrer l'esprit d'une langue et, pour ainsi dire, en analyser le mécanisme.

Ramus commence son traité de la syntaxe française par une définition : « La syntaxe, dit-il, cest la seconde partie de la grammaire qui enseigne le bastiment des mots entre eulx par leurs proprietez, et est presques seulement en convenance et mutuelle communion des proprietez, comme du nom avec le nom ou avec le verbe; de ladverbe avec tous les mots ausquels il est adjoinct; de la conjonction en lordre des choses conjoinctes. »

« En ceste partie de grammaire, dit-il ailleurs, les enseignemens sont jusques la profitables quils expliquent lusaige du langaige receu et approuvé, non quils

(1) La grammaire de l'Académie espagnole, publiée dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, cite quelques exemples de propositions subordonnées l'une à l'autre, mais ne donne pas de règles formelles. — Oudin, dans sa *Grammaire française*, a donné quelques règles sur la syntaxe des propositions subordonnées, dans son chapitre *de l'usage des temps des verbes* (*édit.* 1656, p. 183).

en puissent bastir aucun par soy et par nouveaulx exemples. »

Après ce préambule, qui nous édifie sur la portée des remarques de Ramus, remarques fondées sur l'usage seul, quand l'influence des études latines n'intervient pas, nous abordons les règles « de la convenance, » c'est-à-dire de l'accord des noms.

CONVENANCE DES NOMS.

Règle : « La convenance des noms est en nombre et genre, comme : *homme prudent*, *femme prudente*. — En quoy l'ordre, comme dans toute la syntaxe françoise est bien fort requis ; comme pour *vin blanc* vous ne direz point avec le Picard (1) *blanc vin* (2). »

Comme on doit s'y attendre de la part de tous les grammairiens, mais surtout de ceux qui se bornent à constater l'usage et ses caprices, les exceptions sont toujours ici plus nombreuses que les règles. Ramus termine chacun de ses chapitres par l'examen des anomalies qui s'y rattachent. On remarquera que ces anomalies ne sont autre chose, le plus souvent, que des figures de grammaire.

Anomalies : 1° Le substantif et d'autres fois l'adjectif

(1) Le traducteur latin de Ramus parle aussi des Lorrains qui placent, dit-il, fréquemment l'adjectif avant le substantif.

(2) Il ne faut pas confondre la *construction* ou l'*ordre* avec la *syntaxe* ; celle-ci règle l'influence réciproque des mots sur les mots ou des propositions sur les propositions. Nous y reviendrons dans le chapitre consacré aux traités grammaticaux de Robert et de Henri Estienne.

peuvent être sous-entendus; — 2° l'adjectif peut être employé comme substantif : *le chaud*, *pour la chaleur*; — 3° deux noms substantifs peuvent se suivre (1) : « Charles, roi de France; » — 4° « lanomalie du nombre, cest quand plusieurs singuliers sont pour ung pluriel : *Jean et Pierre*, *mes frères*, *sont venus*; *les Gascons*, *nouveau soldat*; » — « 5° l'anomalie du genre, cest quand deulx singuliers, lun masculin et lautre feminin, sont joincts a ung plurier masculin : *mon pere et ma mere sont morts*; — 6° cest une aultre anomalie en ces facons de parler : *a la Sainct Jean*, ou vous entendez *feste de* (2). »

CONVENANCE DES ARTICLES.

I. « Larticle est prepose aulx noms communs, aulx pronoms *mien*, *tien*, *sien*, *nostre*, *vostre*, *quel*, *mesme* (3);

(1) Quand deux substantifs sont employés, avec ou sans la préposition *de* en français, pour désigner le même objet ou la même personne, ces deux substantifs forment une *apposition*. Ramus nie que l'apposition soit une figure de grammaire, dans le chapitre des *Escoles grammairiennes*, où il traite de la syntaxe : « *Teste viro patre* figura grammaticis est; *appositio* dicitur. At figuram hic nullam video, cùm alia hic syntaxis esse nulla possit; nec novata hic ulla est orationis forma, cùm dicis *Marcus Tullius*, *Julius Cæsar*, et in similibus. Convenientiam hic legitimam statuimus, et primam in communibus nempe definitionis nominalis partibus. » (p. 339.)

(2) La 2e édition porte cette note, que nous avons lue, écrite de la main de Bergeron, sur un exemplaire de la 1re édition. « Encore plus grande irrégularité est en ceste locution usitée : *letres royaulx*, pour *royalles*, etc. » — Voyez sur le sujet de ces locutions : *lettres royaux*, *ordonnances royaux*, les *Remarques de Vaugelas*, avec notes de Patru et de Thomas Corneille, 3 vol. in-12, 1738, t. II, p. 158, *note*; — et les *Observations* de Ménage, t. II, p. 81. — Voy. aussi V. Lespy, *Grammaire béarnaise*, Pau, Veronese, 1858, 1 vol. in-8°, pp. 151-153.

(3) Voy. ci-dessus, p. 68.

item aux verbes infinits (1) [pris] pour le nom, et aulx adverbes : comme lhomme, la femme, le mien, lequel, le mesme, le manger, le dessus. »

II. « Larticle est quelquefois redoublé, comme *vous le deffendez le meschant; vous la meintenez la rusee.* »

III. « Il sert aussi au vocatif, comme *lhoste, venez ca; escoutez, la belle fille.* »

IV. « Larticle retreint (restreint) quelquefois par une sinecdoche le nom commun a ung certain, comme quand nous disons : *le Roy a commandé de poser les armes*, nous entendons *Charles* (2).

« Larticle n'est pas toujours propre au nom commun :

1° » Si le nom commun est gouverné par le precedent nom ou verbe, soit actif soit substantif, comme : *cest ung livre de grammaire; je suis precepteur* (3). — Toutesfois nous disons : *je suis maistre* ou *le maistre de ceans;*

2° » Avant l'adjectif des noms communs, comme *lhomme vertueux*, et non pas *lhomme le vertueux* (4).

---

(1) Dans sa *Deffense et illustration de la langue françoise*, Joachim du Bellay vante fort ces infinitifs et adjectifs pris pour substantifs à l'imitation des Grecs : « Usez donques hardiment de l'infinitif pour le nom, comme *l'aller, le chanter, le vivre, le mourir;* de l'adjectif substantivé, comme : *le liquide des eaux, le vuide de l'air, le fraix des umbres, l'epes (l'épais) des forestz, l'enroué des cimballes*, pourveu que telle manière de parler adjoute quelque grace et vehemence, et non pas : *le chault du feu, le froid de la glace, le dur du fer et leurs semblables.* » liv. II, chap. IX : *Observation de quelques manières de parler francoises.* » — C. ci-dessus, pp. 27, 45; et plus loin, le chap. des Estienne.

(2) Ramus composa sa grammaire sous le règne de Charles IX.

(3) Voy. ci-dessus, p. 69.

(4) Cf. p. 69.

— Toutesfois nous disons : *nostre sire le Roy, monsieur le Duc ;*

3° » Il nest point devant le participe signifiant quelque temps : *Le Roy estant a Paris se loge au Louvre..* — Mais quand le participe ne marque aulcun temps, il peult avoir larticle, comme : *lamant, la desolee.*

» Au contraire, larticle est devant le nom propre de fleuve et de pays, comme : *le Rosne, la France ;* — combien que sans article nous disons aussi : *il coule au* (1) *Rosne ; tu ten vas en Italie ;*

» Il peult estre aussi devant le nom propre dhomme et de femme pour plus grande signification (2), comme : *jay veu le Guillaume que vous dictes ;*—combien que *ce* y seroit aussi bon : « *jay veu ce Guillaume que*...

» Davantaige, il peult estre aussi devant ladjectif nom propre, comme : *Alexandre le Grand*, cest a dire *qui est nommé* (3).

» *Le, la, les*, sont quelquefois relatifs en laccusatif devant le verbe, comme : *tu prises honneur et vertu, et je le prise, je la prise.*—*Le* est quelquefois relatif, nominatif de tout nombre et genre, comme : *tu es liberal, je le seray, elle le sera, vous lesties et le serez, ils le seront*, et non pas, *vous les estes* ne *ils les seront* (4).

---

(1) Nous rappelons que *au, du, des*, sont considérés comme prépositions. — Cf. p. 68.

(2) Voy. ci-dessus Meigret, p. 68.

(3) Cf. p. 69.

(4) Cf. p. 69. — Meigret avait su faire la distinction de l'article et du pronom *le, la, les*.

« *Les*, par *e* long ou bref (1) est indifferemment devant le mot commençant par voielle, comme *les hommes*, *les honneurs*; — *les* par *e* long est devant le mot commencant par consonne, comme les *maris*, *les femmes*. »

DU COMPARATIF ET SUPERLATIF (2).

« Le comparatif doit convenir aux parties comparées, et requiert seulement *que* avec *plus* ou *moins*; » c'est à dire que la qualité énoncée par l'adjectif doit convenir aux deux noms comparés. — A un même nom peuvent se rapporter deux qualités contraires; si nous les comparons, nous ne mettons pas au comparatif, comme les Latins, les deux adjectifs qui expriment ces qualités, mais le premier seulement : *il est plus sage que fou*.

» Nous abusons quelquefois du comparatif, comme : *la mer majeur est plus doulce que toutes les aultres mers*, c'est a dire *moins amere*. »

En passant en français, les formes latines *meilleur*, *mieux*, *pire*, *pirement*, *majeur* d'âge, *mineur* d'âge, *moindre*, *moins*, *supérieur*, etc., ont conservé leur signification comparative. — Cependant « il échappe quelquefois au vulgaire de dire *plus meilleur*, comme il est échappé aux Grecs mesme, μᾶλλον βέλτιον, qui

(1) Pour comprendre ce passage, il faut interroger le siècle suivant. — Voy. ci-dessus, p. 171, *note* 3, le passage cité de Frémont d'Ablancourt.
(2) Cf. p. 73.

prennent aussi quelquefois leur comparatif pour le positif, comme nous faisons en *pire* quant nous disons : *il nest pas pire*, pour *il nest pas mauvais* (1).

» Le superlatif sexprime en deux sortes : premierement il est absolut et simple, comme tressavant... ; secondement le superlatif est exprimé en mettant devant *plus* ou *moins* larticle convenant au nom gouverné : *Achilles est le plus beau de tous les Grecs ; cest bien la plus gratieuse* (2) *creature que vous veistes oncques.* »

DE LA CONVENANCE DES PRONOMS.

Ramus ne donne qu'une seule règle, ou plutôt qu'une seule remarque générale relative aux pronoms ; la voici : « Les pronoms primitifs vacquent souvent (sont souvent explétifs) comme en grec et en latin : *frotte-moy bien ce galand ; je te le faconneray a plaisir ; je le vous equipperai de toute facon.* »

Sans autre explication, l'auteur traite ensuite de chacun des pronoms en particulier.

1. *Nos*, *vos*, diffèrent de *nostre*, *vostre*, en ce que *nos* et *vos* precedent le substantif : *nos amis*, et que *nostres* et *vostres* le suivent : *ces vignes sont vostres* (3).

2. « *Soy*, *se*, sont reciproques au substantif supost de la mesme ou prochaine oraison, » c'est à dire : *soi* et *se* représentent le sujet de la proposition où ils

(1) Voy. plus loin le chapitre de Rob. et de H. Estienne.

(2) Ménage, Vaugelas, discutent sur l'emploi du mot *gracieux* comme s'il était nouveau au XVIIe siècle.

(3) Cf. p. 77.

se trouvent, ou du verbe le plus voisin : *toute nature est gardienne de soy.*

3. *Ce* se place devant les consonnes : *ce loup, ce halbardier*, et peut être employé seul comme substantif : *tout ce que tu vois est a moy; cest*, devant les voyelles, et n'est jamais employé sans substantif : *cest homme que tu vois est ton frere.*—Comment Ramus, qui reconnaît lui-même que *cet*, et souvent *ce* veulent être accompagnés d'un nom, range-t-il ces mots parmi les pronoms? Pourquoi ne pas en faire une classe particulière de mots? Il faut voir là encore une influence latine. Ces mots traduisaient *hic, hæc, hoc*, qui, tantôt adjectif, tantôt pronom, était cependant classé parmi les pronoms.

4. « *Ceux* est quelquefois prins quasi pour article, comme : *ceux de Paris*, pour *les Parisiens ;* » — pour article, dit Ramus, qui voit ici la tournure grecque : Οἱ ἐκ τῆς πολέως, οἱ ἐν τῷ πεδίῳ (1).

5. » *Ces* est aussi pratiqué encore aultrement, comme : *ne me parlez point de ces facheux* pour *tels facheux.* » — Devant les voyelles, on prononce indifféremment cés ou ces (Ramus écrit *sés* ou *ses*) par *e* ouvert ou par *e* muet; mais devant les consonnes l'*é* est toujours ouvert (2).

6. « Les composez de *ce* sont purs demonstratifs, sans relation ne adjonction de substantif. » — Pour-

(1) Voy. Henri Estienne, *Traité de la conformité du françois avec le grec*, 1569, p. 78 : *de l'article*, observ. 3ᵉ.—Nous l'analyserons plus loin.

(2) Voy. ci-dessus, p. 241, et p. 171 en *note*, un passage tiré de Frémont d'Ablancourt.

quoi toucher de si près à la distinction de l'adjectif et du pronom, sans la poser nettement? — *Ceci* désigne les objets présents, *cela* les objets éloignés. « Ces mots sont quelquefois divisés, comme : *ce livre cy, ce livre la* (1). »

7. » *Eux* est mis comme reciproque pour le pluriel de soy, comme : *les amis ont tous biens communs entre eux*, pour *entre soy*.

8. » *Il* et *ils* sont quelquefois postposés aulx verbes, comme : *cest il, ce sont ils*.

9. » *Luy*, avec le nom numeral faict une certaine phrase francoise (un francisme, dit-il ailleurs), comme : *il est arrivé luy troisiesme, quatriesme, cinquiesme* pour *estant accompagné de trois, quatre, cinq*, qui est ce que les Grecs disent : τρίτος, τέταρτος, πέμπτος αὐτός, en postposant αὐτός ou nous preposons *luy* (2).

10. » *Leur* est quelquefois relatif pour *eulx*, comme : *les hommes ont offensé Dieu, ce quil leurs a donné a entendre*. — *Leur* et *leurs* sont reciproques a plusieurs pour *son, ses*, comme : *les parents ayment leur sang, ils cherissent leurs enfants*, et non pas *son sang* ny *ses enfans*.

11. » *Celluy* est demonstratif indeterminé, et partant tousjours adjoinct avec le relatif *qui* (3).

2. » *Icelluy* et *icelle* sont quelquefois usurpez par les practiciens pour *le, la, les* relatifs, comme : *j'ay*

(1) Cf. ci-dessus, p. 81.

(2) Voy. Henri Estienne, *de la Conformité*... etc. — Édit. citée, p. 51. Ramus l'a copié presque textuellement. — Nous l'analyserons plus loin.

(3) Cf. ci-dessus, p. 81.

acheté ung cheval pour icelluy tenvoyer; mais nous disons mieulx: *pour te tenvoyer.* »

Nous ne prolongerons pas ces extraits. Les remarques sur *qui, que, quel, quelle, quoy; mon, ton, son; mien, tien, sien; son, sa, ses,* ne constatent aucun emploi, curieux pour nous, de ces différents mots: toutefois nous citerons encore ce passage où l'auteur signale des *anomalies*: « Lanomalie du nombre est quelquefois en cè pronom, comme *sil y a homme* (*lesquels certainement sont en grand nombre*) *qui ayent cet honneur, cest toy. — Tu as dit que tu voulois avoir ung bon cheval, pourtant quils sont aujourdhuy de requeste.*

» *Mon, ton, son,* avant le mot commencant par voyelle sont prins pour le femenin, comme *mon ame, ton audace, son arrogance,* et non pas avant la consonne; car nous ne disons pas *mon femme, mon haquenee,* ains *ma femme, ma haquenee...* Il sèmble que cecy soit introduit pour la dureté de lapostrophe, *m'ame, t'ame, s'ame;* ce qui sera bien evident en interposant ung adjectif commencant par consonne, car lors nous dirons *ma* et non pas *mon,* comme *ma pauvre ame, ma grande amour* (1). »

DE LA CONVENANCE DU NOM AVEC LE VERBE.

« La convenance du nom avec le verbe est en nombre et en personne. » — Cela posé, Ramus examine successivement les pronoms, comme sujets ou *sup-*

(1) Cf. ci-dessus, p. 31, et plus loin le chap. de Garnier, Pillot et Mathieu.

posts des verbes ou *apposts :* pour toute definition du sujet il dit : « Le nom precedent devant le verbe est icy appellé *suppost*, le verbe *appost.* » — A la 1re personne conviennent les pronoms *je, moi, nous ;* à la 2e, *tu, toi, vous ;* à la 3e, « tous aultres noms » ou pronoms.

Les pronoms *je, nous, tu, vous* ne sont jamais sous-entendus devant les premières ni les secondes personnes (1), excepté : — 1° « si nous commandons ou prions » c'est a dire : quand le verbe est à l'impératif ; mais Ramus ne reconnaît pas de modes ; 2° « sauf aussi en ces responses : *tu as chanté? — non ay ; jay reposé ? non as ? il a satisfait? — non a.* — Le verbe est plutôt sous-entendu : *a la mienne volonté que mes aureilles fussent sourdes ou ta langue [fust muette] !*

Au lieu de *je, tu,* on emploie *moi, toi :* 1° quand ces deux sujets sont unis par les prepositions *et, ou* soit l'un a l'autre, soit à un sujet de la 3e personne. « *Toy et moy irons la, toy et Jean ferez cela.* » — 2° Quand « ils servent de suppost (de sujet) en response, comme : *qui a fait cela? moy, toy* (2). »

Il. — Ce pronom « est suppost (sujet) indeterminé de la tierce personne des verbes *estre* et *falloir.* Le semblable est devant *y a, ny a : il y a* infinis hommes meschans. »

Qui. — On remarquera ce que dit Ramus de l'ellipse qu'il suppose faite de ce pronom, dans des phra-

(1) L'usage donnait tort à Ramus. On en citerait mille exemples au XVIe siècle et depuis, dans ce qu'on est convenu d'appeler le style marotique.

(2) Voyez ci-dessus, p. 79, 80.

ses où, l'on ne sait trop pourquoi, il ne veut pas voir un pléonasme. Apres avoir montré que *qui* peut représenter les pronoms des trois personnes, il dit : « Quand nous commandons a la seconde personne, *toy*, *vous*, le relatif *qui* est suppost (sujet), comme : *fais cela, toy qui t'endors...* ; quelquefois le relatif est supprimé : *fais cela, toy* (1). ».

Que. — Est-ce parce qu'il vient de parler des formes de commandement ou parce que l'examen du pronom *que* doit suivre l'examen de *qui*, que Ramus dit : « Quand nous commandons a la tierce personne, *que* est avant le suppost, comme : *que toute personne loue le Seigneur?* » — Il ajoute, sans marquer aucune distinction entre *que* conjonction et *que* pronom : « *Que* n'est point nominatif quavec le verbe substantif, et lors il est de toute personne, comme : *je suis ce que je suis, tu es ce que tu es, il est ce qu'il est.*

Quel. — « *Quel*, avec article, peult estre gouverné par le verbe actif, » c'est à dire, pour nous modernes, *lequel* peut être ce que nous appellons complément direct, « comme : *je suis celuy lequel vous desirez.*

» Le verbe infiny articulé est souvent appost (2) pour le nom, comme *le manger*, *le boire*, qui sont des Grecs comme aussi des Latins (3). » — Ramus a tort de ne s'en pas tenir à la remarque beaucoup plus générale qu'il a faite précédemment en parlant des articles. En recon-

(1) Voy. plus loin le chapitre consacré à Pillot, Garnier et Abel Mathieu.

(2) Il faut lire *suppost* : c'est-à-dire, l'infinitif du verbe, précédé de l'article, est souvent suppôt (sujet) comme un véritable nom.

(3) Voy. ci-dessus, pp. 27, 45, etc.

naissant alors que l'infinitif précédé de l'article devenait un véritable nom, il n'en restreignait pas l'emploi, comme il semble le faire ici, aux phrases où l'on emploie comme sujet cet infinitif qui peut être tout aussi bien régime, comme dans cet exemple : *il en perd le boire et le manger*.

En général le pronom sujet précède le verbe; toutefois il le suit : 1° « en interrogant, comme : *iray je? iras tu? est ce moy, est ce toy? est il? est ce til? cest moi, cest toy, cest il.* — 2° En la parenthese, *dict il, dict elle, dient ils, disent elles.* »

Les pronoms régimes, « *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, *luy*, *leurs*, precedent le verbe gouvernant, comme : *je me recommande, tu te prises, je luy diray, je leurs escriray.* »

Ce sont là des « anomalies de lordre entre le nom et le verbe. » Ramus parle ensuite de « lanomalie du nombre et de la personne. »

Anomalies du nombre. — On trouve des anomalies de cette classe : 1°, « aux noms signifians multitude, comme : *chascun ont commencé a seslever* pour *a commencé; une bien grande partie ont esté navrez* pour *a esté navrea:* ou il y a davantage anomalie du genre masculin pour le femenin. — 2° » Quand le verbe singulier est quelquefois applicqué, non pas au suppost pluriel, comme il debvoit, ains au nom singulier gouverné du verbe. » — En d'autres termes : le verbe peut être au singulier, avec un sujet pluriel, quand l'attribut est au singulier, « comme : *les courroulx des amou-*

veulx, *cest ung renouvellement damour*, *cest* pour *sont* (1). »

De plus « pour modestie et reverence, nous usons du plurier de la seconde personne pour le singulier, comme en parlant à ung seul nous disons : *vous estes aimable*;... en ceste mesme façon de parler après le verbe plurier nous usons du nom singulier, ou bien après le nom du singulier nous usons du verbe plurier, comme : *vous estes excellent orateur; mon fils, escoutez moy.* » — Toutefois, « nous usons aussi du verbe au singulier, voire en plus grande affection, comme : *mon Dieu, regarde moy.*

» Ceste licence du nombre plurier pour le singulier est encore aultrement pratiquee par noz Roys et Magistrats, en parlant deulx mesmes, pour monstrer lexcellence de leurs estats : *Charles, par la grace de Dieu Roy de France, salut, scavoir faisons*;... *Anthoine du Prat, garde de la prevosté de Paris, salut, scavoir faisons....* — A lexemple dequoy le vulgaire, voire les Princes et grands seigneurs ont ordinairement en la bouche : *je dirons, je ferons;* ce qui est condampné par aucuns grammairiens (2), disans que le Francoys ne souffre jamais quun nom ou pronom supposé au verbe soit de nombre different. Mais je pense bien que

(1) On reconnait ici le vers de Térence :

Amantium iræ amoris integratio est.

Ramus aurait pu traduire aussi ce vers d'Ovide où l'on remarque la même forme :

Panis erat primis virides mortalibus herbæ.

(2) Cf. ci-dessus, pp. 72 et 81, etc.

lusage sen dispensera et qui renversera le jugement de ces censeurs; voyre, ces docteurs mesmes, si lon recherche leur langaige, porteront tesmoignage a lencontre de leur doctrine en parlant en ceste facon : *il est deux genres simples, il est plusieurs especes danimaulx*. Mais que voulez vous plus? Demandez au Palais de Paris quelle heure il est quand la Court se leve; il ny aura advocat, si grand orateur quil soit, quil ne vous responde : *il est dix heures* (1). »

Après cette étrange défense des formes barbares, *je dirons*, etc., conservées encore dans plusieurs patois, et notamment en Anjou (2), Ramus arrive à parler des anomalies d'un ordre un peu différent.

II. *Anomalies de la personne.* « Il y a une anomalie de personne quand la premiere personne avec la seconde et troisieme est mise pour la premiere, et la seconde avec la tierce pour la seconde, comme : *si*

---

(1) « Quand on me demande *quelle heure est-il?* je réponds : *il est dix heures*. C'est comme si l'on me demandoit : *quelle heure est cela?* De sorte que je réponds à la pensée de celui qui m'interroge en lui disant : *cela est dix heures*. » — (Chevreau, *OEuvres mêlées*, p. 541.)

(2) Cf. *Glossaire du centre de la France*, par M. le comte Jaubert. Il constate la même irrégularité dans le patois de la France centrale. — On se rappelle la scène des *Femmes savantes* :

MARTINE.

Ce n'est point à la femme à parler, et *je sommes*
Pour céder le dessus en toute chose aux hommes.

BELISE.

Ton esprit, je l'avoue, est bien matériel :
Je est un singulier; *avons* est un pluriel...

Citons encore ce passage des *Lettres de la reine de Navarre* : « *J'avons* esperance qu'y fera beau temps, veu ce que disent les estoilles, que *j'avons eu* le loysir de veoir. »

ne moy ne toy ne lavons faict, moy et mon frere avons commandement de venir a Rome ; —toy et Marie chantez ensemble (1). — Mais ceste anomalie est bien aultre en ces manieres de parler : *est-ce moy ? toy ? il ? nous ? vous ? eulx ?* Combien que la raison de grammaire vaille aussy en quelquun, comme : *ce suis je, ce sommes nous, ce sont ils*, pour : *cest moy, cest nous, cest eulx*. — En aulcun, lusaige surmonte lart, comme : *est ce moy*, et non pas : *suis je ce ?* (2) »

Tous ces gallicismes, ces *francismes*, comme dit Ramus, valent bien les atticismes des Grecs : τὰ ζῶα τρέχει, *les animaux court*, et « leurs mettront la paille en lœil. Et si quelque grammairien vouloit depouiller nostre langue de tels ornemens, ce seroit comme desgainer lespee luy tout seul a lencontre de toute la France. »

Dans le chapitre suivant, Ramus fait quelques remarques sur l'emploi de l'infinitif et du participe et sur certaines formes impersonnelles.

« Le verbe deliberatif gouverne linfiny : *tu veulx aymer....* Quelquefois le verbe deliberatif est supprimé : *et matins de courir, et nous daller après.*

» Le preterit infiny est employé dune aultre facon : *veu que vous estes si saiges, attendu sa preudhomie*, cest a dire *après avoir veu, attendu....*

» Le verbe latin impersonnel de voix active est expliqué par *il*, et de voix passive par *on*, comme *opor-*

(1) Cf. ci-dessus, p. 77.
(2) Cf. Meigret ; ci-dessus, pp. 79-80.

tet, il fault; *amatur*, on ayme. — Larticle y est quelquefois adjousté a raison de leuphonie, et pour *on*, nous disons *lon* (1), comme : *lon dict, que fait lon?* Mais quand le verbe est terminé en *e*, larticle est necessaire, comme *ayme lon? souppe lon?* » — Il est étonnant que Ramus au lieu de considérer simplement cet *l* comme une lettre euphonique en ait fait un article; son erreur paraît plus étrange encore quand on lit ce qui suit : « on dict aussi *ayme ton? souppe ton?* en interpretant *t*, qui est une telle elegance comme auparavant : *je ris et pleure* (2), *mon ame* (3). »

Avant de quitter ce traité, si imparfait, du verbe, et de parler du participe, Ramus revient sur une question réservée par lui, quand il s'est occupé des conjugaisons. On se rappelle qu'il a écarté de ses paradigmes toutes les formes composées, lesquelles, selon lui, relèvent de la syntaxe : ce qui prouve bien que « nos grammairiens sans cause et sans raison afferment que nous navons aulcun art de syntaxe. » A ceux donc qui, malgré les chapitres précédents, douteraient encore que nous ayons « un art de syntaxe, » Ramus répond victorieusement en consacrant un chapitre spécial à « la periphrase des verbes. » Qui osera, après l'avoir lu, nier encore notre syntaxe?

« Le Francois a default de plusieurs verbes (4),

(1) Cf. ci-dessus, p. 35.
(2) Voy. ci-dessus, p. 212, le texte et la *note* 2.
(3) Voy. ci-dessus, p. 245.
(4) Nous lirions volontiers *temps*. Le sens nous y autorise. Mais la traduction latine porte : « Francis multa verba desunt. »

comme de tous les temps parfaicts actifs, fors le premier preterit, et de tous les passifs, ou il y a toutefois grande abondance doraison par periphrase et circonlocution, cest-a-dire par syntaxe de plusieurs mots. — Quelle est ceste abondance, demande le Disciple au Maître? — La syntaxe des temps actifs, tant preterits que futurs est composee de leur infiny preterit, avec le verbe *avoir*, comme pour le preterit *amavisti*, nous ne disons point seullement *tu aymas*, mais par ceste syntaxe nous disons davantage : *tu as aymé*, *tu eus aymé*, *tu as eu aymé*; entre lesquels *tu aymas*, *tu eus aymé* sont oristes, *tu as aymé*, *tu as eu aymé* sont aoristes (1). Ainsi ce premier preterit est quadruple.

« Le second preterit est octuple pour ung seul latin, *amaveris*. Les quatre premiers ont la periphrase sim-

(1) Dans le commentaire du traducteur latin nous trouvons, à propos de cette division des temps *oristes* et *aoristes* le passage suivant : « ὁριστὸς χρόνος, pour les Grecs, est un temps certain, défini; ἀόριστος, au contraire, un temps indéfini, avec une signification indéterminée, que la chose soit passée depuis longtemps ou non. Cette distinction, inconnue aux Latins, nous est commune avec les Grecs. Voy. Clénard dans sa conjugaison du verbe τύπτω, et les savantes notes qu'y a jointes René Guillon. Voy. aussi Pillot et Dubois dans les passages où ils traitent des temps verbaux; ils donnent un double prétérit parfait de l'indicatif, l'aoriste d'abord, puis l'oriste, comme : *j'ay aujourd'huy leu Caton*, *je leuz hier Caton*. Tout ce système des temps définis et indéfinis a été parfaitement traité par Robert Estienne dans ses conjugaisons latines-françaises, où il emploie souvent cette formule : *autrement pour le françois*. Comme ce livret est entre les mains de tous les enfants, j'y renvoie le lecteur. »

Pillot sera analysé plus loin, dans notre chapitre sur les Estienne. — Pour Dubois, voyez ci-dessus, p. 40. — Le petit livret de Robert Estienne ne nous est connu que par un seul exemplaire; nous le reproduirons textuellement à cause de sa rareté.

ple, et ce par les trois present, *as*, *ayes*, *aurois*, et par le preterit imparfaict *avois*, comme :—1. *Veu que tu as aymé ;* — 2. *combien que tu ayes aymé ;* — 3. *o que volontiers tu aurois aymé ;* — 4. *veu que tu avois aymé ;* — 5. *veu que tu as eu aymé ;* — 6. *combien que tu ayes eu aimé ;* — 7. *veu que tu avois eu aymé*, où *avois* et *avois eu* sont aoristes.

» Le troisiesme preterit *amavisses* est sextuple ; les trois premieres periphrases sont par *aurois*, *eusses*, *avois ;* les aultres adjoustent *eu*, comme : — 1. *quand tu aurois aymé ;* — 2. *si tu eusses aymé ;* — 3. *veu que tu avois aymé.*

» Puis lon adjouste *eu* comme devant : — 4. *aurois eu aymé ;* — 5. *eusses eu aymé ;* — 6. *avois eu aymé*, — ou *avois* et *avois eu* sont oristes ; les aultres, aoristes.

» Le quatriesme preterit, *amaveras*, est double, comme : *tu avois aymé*, *tu avois eu aymé.*

» Le futur parfaict est double et oriste, comme pour AMAVERO, *je auray aymé ;* — *je auray eu aymé.*

» La periphrase du preterit infiny est dodecuple, comme DIC TE AMAVISSE, *dis :* — 1. *que tu aymas ;* — 2. *que tu as aymé ;* — 3. *que tu ayes aymé ;* — 4. *que tu aurois aymé ;* — 5. *que tu eusses aymé ;* — 6. *que tu avois aymé ;* et puis, aprez *as*, *ayes*, *aurois*, *eusses*, *avois* lon peult adjouster *eu* et entendre oriste ou aoriste, comme devant. »

Le souvenir du latin poursuit Ramus. La pensée de mettre, comme il le dit ailleurs, la paille en l'œil des Grecs et des Romains, lui fait accumuler les formes

les plus barbares. Son disciple et interlocuteur est dans l'admiration : « Dieu, s'ecrie-t-il, qui as formé la bouche et le parler de lhomme, quelle noblesse et largesse de parolle voy je icy ! que lon nous reproche maintenant que nostre langue est pauvre a cause des verbes ! sera-ce pour tant que pour une parolle confuse, nous en avons douze en plus diserte facon que ny le Grec ny le Latin ne scauroit exprimer ? ».

Ramus triomphe. Il ne cache pas sa joie de ses découvertes : « vous estes grand orateur, dit-il, des louanges de vostre patrie. Mais escoutes le surplus.

» La syntaxe du verbe passif (1) present est composee de son participe passif et du verbe substantif, en gardant la convenance du nombre, genre et personne, comme : AMOR, *je suis aymé*, dira lhomme ; *je suis aymee*, dira la femme. — Ainsi les aultres temps : AMER, *je sois aymé*, *je soye aymee* ; — AMARER, *je seroye aymé* ou *aymee*, *je fusse aymé* ou *aymee* ; — AMABAR, *jetoye aymé ou aymee*, et semblablement pour tous aultres temps.

» Il y a quelquefois une circonlocution du passif par le verbe actif, comme : *je mappelle Jehan*, pour *je suis appelle* ou *lon mappelle*. — Quelquefois en telle syntaxe (et c'est là tout ce que dit Ramus des verbes pronominaux), le verbe substantif est employé pour le verbe *avoir*, comme : *je me suis aymé a Rome ; je suis allé à Rome, vous estes venus a Paris* (2). »

---

(1) Cf. ci-dessus, p. 36.
(2) Cf. ci-dessus, pp. 82, 83.

Arrivé au participe, dont la syntaxe jetait, dès ce temps, le désaccord entre les grammairiens, Ramus prend nettement parti pour l'usage. Nous avons vu Dubois et Meigret proposer des systèmes tout contraires (1), mais qui leur étaient personnels. Ramus, « se souvenant de la souveraineté du peuple » s'écarte de l'un et de l'autre. Son guide est un poëte (2), c'est *le poëte*, comme on disait alors, c'est Marot.

Après avoir signalé les idiotismes *il s'en alloit disant*, *il s'en va tout mourant*, pour *il disoit*, *il se meurt*, Ramus expose ainsi sa doctrine :

« Avec le verbe *avoir*, le participe passif est mis pour linfiny (l'infinitif), si le substantif precede, comme : *ce sont les graces que Dieu vous a donnees*, pour *a donné*. — Que si le substantif suit, le verbe infiny sera practiqué, comme : *Dieu vous a donné ces graces*, non pas

(1) Cf. ci-dessus, p. 41 et p. 83, 84.

(2) Un poëte valait presque un grammairien. Qu'on en juge par ce passage qui sert de début à la syntaxe de Despautère : « Grammatica quid est ? — Ars recte scribendi, recteque loquendi, *poetarum* enarrationem continens... — Estne grammatici exponere historicos et oratores ? — — Quidni ? — Cur igitur, in deffinitione, poetarum solum meministi ? Quia poeta verus quodam modo omnis scriptor est : uti homo omnis creatura : et anima, teste Aristotele, omnia, quia omnium imagines in se recipit : ita divinus poeta omneis scriptores præstat... Poetis proximi sunt grammatici. » — (Johannis Despauterii ninivitæ — *Commentarii grammatici*. — Parisiis ex offic. Rob. Stephani, 1537. — In-f°, p. 183.)

C'est-à-dire : — « Qu'est-ce que la grammaire ? — C'est l'art de parler et d'écrire correctement, comprenant l'explication des poëtes. — Est-ce que le grammairien n'a pas à expliquer les historiens et les orateurs ? — Si, sans nul doute. — Pourquoi donc votre définition ne parle-t-elle que des poëtes ? — Parce que le vrai poëte est à lui seul, en quelque sorte, tous les écrivains, comme l'homme est toutes les créatures, comme l'âme, selon Aristote, est tout, parce qu'elle a en elle les images de tout. Ainsi le poëte divin, dépasse tous les écrivains... Le plus près possible des poëtes sont les grammairiens. »

vous a donnees. — Quelques grammairiens toutefois estiment en ce participe *donnees* pour le verbe *donné* une lourde incongruité : mais lusaige le combat.

» Et a ce propos je ne veulx oublier ung poesme de Clement Marot que Estienne Pasquier, advocat en parlement (duquel le celebre renom est honnorable en vostre escolle pour y avoir exercé ses jeunes ans) nous proposa ung jour que nous estions en ceste question :

» Enfans oeies une leson,
Notre lange a sete fason;
Ke le terme ki va devant,
Volontier rejit le suivant,
Les vies exemples je suivre,
Par le mie : Kar a dire vre,
La çanson fut bien ordoneę,
Ki dit: M'amur vus e doneę :
E' du bateu et etone
Ki dit, M'amur vus e done,
Voela la forse ke posede,
Le femenin kand il presede.
Or prevere par bons temoins,
Ke tus pluriers n'en font pas moins.
Il fat dire en termes purfes,
Diu en se monde nus a fes,
Fat dire en paroles parfetes,
Diu en se Monde les (les) a fetes,
E' ne fat point dire en efet,
Diu en se monde les a fet,

Ne nus a fet parlement,
Mes nus a fet ist rondement.
L'Italien (dont la fazonde,
Pase le vulgere du monde,)
Son langaje a ainsi bati,
E'n dizant, Dio noi a fati.
Parkoi kant me suis avize.
& mes jujes ont mal vize,
& en sela n'ont grand' siense,
& ilz ont dure konsense.

Nous avons donné ce texte comme Ramus l'a donné lui-même, parce que nous y avons trouvé des exemples de toutes les réformes orthographiques proposées par lui, excepté les trois caractères *h*, *e*, *x*, qui n'y ont pas trouvé place : comme dans *hart*, *harne* (hargneux), *axion* (action), *lonx* (longs).

Voici maintenant la même pièce écrite dans l'orthographe ordinaire du XVIe siècle. Nous reproduisons, en le ponctuant, le texte donné aussi par Ramus :

Enfans, oyez vne leçon :
Nostre langue a ceste facon,
Que le terme qui va deuant,
Volontiers regit le suiuant.
Les vieux exemples je suiuray
Pour le mieulx ; car a dire vray,
La chanson fust bien ordonnee,
Qui dict : *Mamour vous ay donnee ;*
Et du bateau est estonne,
Qui dict : *Mamour vous ay donné.*

Voila la force que possede,
Le femenin quand il precede.
Or prouueray par bons tesmoings,
Que tous pluriers nen font pas moins.
Il fault dire en termes parfaicts :
Dieu en ce monde nous a faicts ;
Fault dire en parolles parfaictes :
Dieu en ce monde les a faictes ;
Et ne fault point dire en effaict :
Dieu en ce monde les a faict,
Ne *nous a faict* pareillement,
Mais *nous a faict* (1) tout rondement.
Litalien (dont la faconde
Passe le vulgaire du monde,)
Son langaige a ainsi basty,
En disant, *Dio nôi a fati*,
Parquoy quand me suis aduise,
Ou mes iuges ont mal vise,
Ou en cela nont grande science,
Ou ils ont dure conscience.

DE LA SYNTAXE DES ADVERBES.

« Les adverbes ont leur convenance : *Platon parle saigement, Aristote dispute subtilement.*

» Quelquefois l'adverbe articulé (précédé de l'article), est mis pour le nom, comme : *le trop de bien le gaste.* » — L'auteur cite ensuite les exemples suivants,

(1) Il faut sans doute lire ici : *nous a faicts;* autrement, Marot n'est pas d'accord avec lui-même.

sans dire ce qui s'y rencontre de particulier dans l'emploi de l'adverbe : *il a tant peur; il a si faim; il y avoit ung vingt hommes de cheval, ung cent hommes de pied,* où *ung* veult autant comme *quasi.* »

Ramus, qui n'a pas classé *dont*, *y* (1) parmi les pronoms, les range parmi les adverbes : « *Dont* et *y* signifie quelque relation; comme : *jay veu le livre dont vous parlez; vous allez à Paris, je men y voy aprez vous.* » Quant à *en*, Ramus le place parmi les prépositions (2).

« Quelques adverbes sont prins les uns pour les aultres, scavoir les adverbes de similitude pour les adverbes de temps, comme : *jarrivois ainsi quil departoit; comme la bataille sattaquoit, la pluie survint.*

» Le semblable est des adverbes de temps et de lieu prins lun pour laultre, comme en grec et latin.

» Les adverbes sont souvent employez sans necessité, comme : *encore derechef, puis aprez, ceans dedans, leans dedans, ainsi comme, quasi presque.* » On dit encore : *venez ung peu icy; dont venez vous ainsy*, etc. ? » *un peu, ainsy* sont explétifs. — « Cette redondance est souvent en plusieurs negations pour une : *je ne tay point offensé ny ne le veulx faire.* »

DES PRÉPOSITIONS.

« Six prepositions *a*, *au*, *aux*, *de*, *du*, *des*, embrassent toute la gouvernance des noms et des verbes (3) :

(1) Cf. ci-dessus, p. 81; — et p. 298.
(2) Cf. ci-dessus, pp. 46 et 99; — et pp. 298, 324.
(3) Le latin n'est guère plus clair : « E præpositionibus, sex universam nominum verborumque rectionem amplectuntur. »

a et *de* avec article ou bien sans article, selon lexigence prescripte ; les aultres totallement sans article. » On ne s'explique pas cette erreur de Ramus, plus sensible encore dans Dubois (1), sinon dans Meigret (2).

L'analogie des formes italiennes *allo*, *dello*, *agli*, *degli*, contractées ou syncopées en *al*, *del*, *ai*, *dei*, devait mettre nos grammairiens sur la voie, à défaut du souvenir des formes employées par nos écrivains des siècles antérieurs : *del*, *deu*, *do*, *dou*, *du*; *al*, *au*, *ou*, *el*, *eu*; *as*, *es*, *aus*; *des* (3). Mais nos réformateurs, ambitieux de fonder eux-mêmes la grammaire, reniaient le passé ; s'ils faisaient appel à l'usage, ce n'était pas la langue écrite qu'ils consultaient ; elle n'existe pas pour eux, mais la langue parlée. Pour Ramus, à voir ses définitions si étudiées, ses divisions si rigoureuses, ses règles si strictement exposées, on dirait qu'il traite la grammaire française comme une science exacte ; trahi par sa faiblesse, embarrassé dans ses souvenirs, il marche en tâtonnant dans le champ de l'observation, tout en croyant s'élever jusqu'à la spéculation : il cherche des principes, il trouve des faits ; il veut dire ce qui doit être, il dit ce qui est, selon qu'il le voit plus ou moins clairement. — Ce chapitre le prouve mieux qu'aucun autre.

Ces six prépositions dont il vient de parler « servent

---

(1) Cf. ci-dessus, p. 32.
(2) Cf. ci-dessus, pp. 66, 98, 99 ; — et p. 286
(3) Cf. Burguy, *Grammaire de la langue d'oïl*, t. I. Berlin, 1853, p. 46.

toutes au verbe de mouvement local : *aller a la riviere, a Paris, au marché, venir de Paris, du marché, des estudes.* » — On s'étonne, en voyant ces exemples, que Ramus n'ait pas dit : *je vais au Paris*, ou qu'il n'ait pas défendu, par une règle spéciale, de mettre devant les noms propres de ville, les prépositions *au, du;* ou enfin qu'il n'ait pas aperçu la différence de *a, de*, prépositions, et de *au, du*, articles. — Voici deux remarques analogues à celles que nous réclamions tout à l'heure : « *a* et *de* sont communes à tout nombre et genre ; *a*, au génitif, datif, accusatif, ablatif ; *de* au génitif et ablatif.

» *A* et *de*, avec le substantif estant gouverné, servent d'adjectif : *homme a cheval, a pied, de cheval, de pied.* Ainsi disons nous : *quelque chose de bas, homme de bien*, pour *bonne chose, bon homme.* » — Qui ne verrait ici de véritables règles pour la traduction du latin plutôt que des principes de grammaire française ?

« *A* et *de* sont souvent surentendus, comme : *si Dieu plaist*, pour *si plaist a Dieu ; la rue St Denys* pour *la rue de S. Denys* (1).

» *A* sert souvent pour aultres prepositions, comme : *il est passé a Lyon*, i. e. *par ; a mon jugement*, i. e. *selon...*

» *A* quelquefois, avec linfiny present, emporte temps futur ou qualité de quelque debvoir, comme : *chose a advenir, besongne a faire.*

» *De* sans article sert au nom de matiere, quantité, instrument, comme : *couppe dargent, ung voyrre*

(1) Cf. ci-dessus, p. 98.

denue (un verre d'eau), *jouer dinstrumens*. — Nous disons aussi : *jouer de la harpe, de lespinette*, et semblables femenins.

» *Au* sert au datif, accusatif, ablatif ; *du*, au genitif et ablatif.

» *Aulx* et *des* servent au plurier de quelque genre que ce soit : *aulx* au datif, accusatif, ablatif ; *des*, au genitif et ablatif.

» *De, du, des* signifient quelquefois part ou espece, comme *boire de leaue, il y a du vin, je mange du* [de ce] *mouton que vous avez tué* : en quoy *de* et *du* different selon le genre ; car nous disons : *apporte du feu et de leaue* et non *apporte du feu et du leaue*. — Les surnoms des Francoys, principallement nobles, sont presque [tous] exprimez par *de, du, des* : *Jean de la Fontaine, Pierre du Mont, Jacques des Pons*.

» *De, du des* semblent aulcunefois vacquer (être explétifs), comme *la ville de Romme ; jay du bled et du vin* pour *jay bled et vin ;* item *manger du pain, boire du vin*. Et quelquefois nous disons aussi sans article (1) : *jamais ne mangeras pain ny beuvras vin*. Neantmoins en ces dernieres formules la difference est manifeste ; car *du* signifie part ou espece, comme *de*, et *ne, ny*, nyent generallement. » Nous avons déjà vu Ramus tirer d'un exemple mal choisi des conséquences fausses. S'il avait pris pour exemple : *tu mangeras pain, tu boiras vin*, comme la langue de son siècle le per-

(1) C'est bien le mot de Ramus : il oublie qu'il a fait de ces particules *de, du, des, a, au, aux*, des prépositions.

mettait (1), où *tu ne mangeras de pain ny ne boiras de vin*, comment aurait-il appuyé son raisonnement sur la présence ou l'absence de la négation?

« *De*, *du*, *des*, *entre* forment le superlatif avec *plus*, qui reçoit alors l'article.

» *En* et *es* ont aussi quelque affection au nombre avec le verbe de repos, *en* au singulier, *es* au pluriel: *il est en Egypte*, *ès desers d'Arrabie* (2).

» *En* toutefois et non *es* gouverne *nous*, *vous*, *nos*, *vos*, *mes*, *tes*, *ses*, *qui*.—*En*, local, n'est guere toutefois devant les propres noms des villes; car nous disons bien : *il est en chambre*, *en France*, et non pas guere : *en Paris*, mais *a Paris*.

» *En* est aussi postposé a *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, et a toute tierce personne avec les verbes de mouvement local estans conjoins seullement a leur mesme personne. » Ramus donne pour exemple : « *je men vay*, *je men revien*, *je men retourne*, *tu ten vas*.... » Mais s'il n'y a pas ici un idiotisme, si *en* n'est pas un adverbe relatif, et, s'il suffit qu'un verbe soit « verbe de mouvement local conjoint seullement a deux pronoms de mesme personne, » pour justifier l'emploi particulier de *en* devant tous les verbes, il s'ensuivra que : *je men dirige* sera français (3).

Ramus n'a pas été cependant sans voir que *en* est un relatif comme *y*; de ce dernier il a fait un adverbe:

---

(1) Lui-même, parlant des prépositions *de*, *du*, *des*, les regarde comme explétives dans *j'ay bled et vin*. — Voy. quelques lignes plus haut.

(2) Voy. plus bas, p. 324.

(3) Cf. ci-dessus, pp. 99, 100, 324.

pourquoi donc faire de *en* une préposition? Pourquoi surtout montrer l'emploi analogue de *en* et de *y* s'ils sont différents de nature? « *En* est relatif quelquefois, tout ainsi que *y* : *il est fort malade, il en mourra; il s'en repentira; en voulez-vous?*

» *En* sert au gerondif : *pleurer en riant.*

» *En* a davantaige plusieurs facons de parler, comme : *je pense en moy mesme; estre en possession* pour *posseder.* Item par interrogation : *en avez vous a moy?* » — Toujours des observations imparfaites. L'emploi particulier de *en* dans cette phrase n'a rien à faire avec l'interrogation : *il en a, il en tient contre vous*, suffisent à le prouver.

« *Sur* a aussi quelque particularité, comme : *estre sur la maison, sur larmee, sur les finances*, pour *estre surentendant de la maison, de l'armee, des finances.*

» *Aprés* avec le verbe substantif est mis pour le verbe actif, comme : *il est aprés pour en scavoir des nouvelles*, cest a dire *il poursuit, il diligente.*—Aultres fois il est omis, comme *estant revenu, ayant aismé*, cest a dire *aprés estre venu, aprés avoir aymé.*

» *Par* est joint avec *de* pour *de la part*, comme : *de par le Roy* (1). — *Pour*, avec linfiny present emporte quelque faculté au futur ainsy que nous avons dict de *a.*

» Les aultres prepositions sont indifferemment de tout nombre et genre, avec larticle ou sans article. »

Ramus quitte ici brusquement l'examen des prépo-

(1) M. Génin a repris et soutenu la même thèse.

sitions en général, et entre dans l'étude de leurs emplois particuliers, devant les pronoms. Égaré par la confusion qu'il fait de certains adjectifs avec certains pronoms, *quel* et *lequel*, *mien* et *le mien*, et par cette erreur que les formes *au*, *aux*, *du*, *des*, sont des prépositions, Ramus embrouille de plus en plus son obscure théorie. Enfin il termine son chapitre par cette remarque générale : « La preposition avecques le cas gouverné est prinse souvent pour ladverbe de qualité : *combatre en Hercule*, *proceder de prudence*, *vivre à la Francoyse*, *habillé a Lalemande*, où vous entendez : *a la mode ou façon* (1). »

Après avoir lu ce chapitre, on ne peut plus voir qu'une ironie dans l'exclamation flatteuse que se permet le Disciple : « Voila une singuliere syntaxe de nos prepositions ! »

DE LA SYNTAXE DE LA CONJONCTION.

« Sensuyt la syntaxe de la conjonction. Elle est seullement en la convenance et lordre. Quelques conjonctions sont au millieu des sentences quelles conjongnent.

» La copulative *et* est mise devant toute lettre, comme *bœuf et asne*, *frapper et blaisser*. — *Et* sert quelquefois a indignation et despit. »

Ramus donne ensuite un exemple de l'emploi de

(1) Cf. ci-dessus, p. 101 ; voy. aussi, plus bas, dans ce volume, le chapitre de Rob. et de H. Estienne.

chacun des mots suivants, qu'il classe parmi les conjonctions : *que*, *ou*, *pourtant que*, *aussy*, *doncques*, *si*, *combien que*, et enfin *autrement*, comme dans cet exemple : « *payez moy*, *aultrement je vous quitte.* »

Les figures des conjonctions latines sont aussi françaises : « polysyntheton, cest quand la conjonction est doublee : *ou boy ou va ten*; asyntheton, cest quand la conjonction est ostee, comme : *tu veulx courir, jouer, saulter, danser, follatrer; — veuilles non veuilles.* »

DES FORMES DE L'ORAISON.

« Il ne reste plus a dire que des formes de loraison. Ce reste est aussi du tout (tout à fait) semblable au latin, et a quatre principalles distinctions : *souspir*, *demipose*, *pose*, *période* (1).

» *Souspir*, cest une distinction de mot qui pourroit servir douteusement a lantecedent et au consequent, et se marque ainsi « / » ; *demipose* cest une distinction de sentence imparfaicte, et se marque par le poinct moyen (2), ainsi « · » . *Pose*, cest distinction de sentence parfaicte, joincte avec une aultre, et se marque par le poinct haut, ainsi « ·· » . *Periode*, cest une distinction de sentence du tout absolue, et se marque par le point bas, ainsi « . » . Quelques grammairiens, pour les

(1) Cf. ci-dessus, p. 114.
(2) C'est-à-dire placé au milieu de la hauteur de la ligne.

poincts moyen et hault, ont introduict ung demy cercle et deux poincts, ainsi « , : » , qui nest pas grand different. Vous aves toutes ces distinctions en ceste exemple :

. . . . . *akuns filozofes de grande atorite / separet par pense severement e vertueusement ses troes espeses etans en eles unies e konfuzes . Kar ils estimet etre profitable tut se · ki et juste · ausi juget ilz etre juste tut se · ki et onete · Dot il fut koklurre · ke tut se · ki et onete · ke sela meme soet utile.*	. . . . . Aulcuns philosophes de grade authorite / separet par pesee seueremet et vertueusemet ces trois especes estans en elles vnies et confuses. Car ils estiment estre prouffitable tout ce · qui est iuste · Aussi iugent ils estre iuste tout ce · qui est honneste · Dont il fault conclurre · que tout ce · qui est honneste · que cela mesme soit vtile (1).

« Ce sont, continue Ramus, les distinctions vrayes et anciennes, tant des Grecs que des Latins, combien quelles soyent fort mal observees.

» Nous avons davantaige (2) les particulieres distinctions en interrogation, ainsi : « ? ». — En admiration,

(1) Nous avons donné, ligne pour ligne, le double texte de Ramus ; par cet exemple on jugera de la disposition du livre entier.

(2) Cf. ci-dessus, p. 112.

ainsi : « ! ». — En union, ainsi : « ـ » : *passe* ـ *volant;* — en parenthese, c'est à dire interposition, ainsi par deux demi-cercles : « ( ) ».

Ici finit la grammaire de Ramus. L'esprit de système a égaré l'auteur ; des observations incomplètes l'ont mal servi. Cependant comme son livre constate au moins des faits, s'il ne donne des règles, il sera utilement consulté. Grammairien philosophe, Ramus doit être étudié dans ce qu'il ne dit pas comme dans ce qu'il dit, car on peut être sûr qu'il a toujours eu, pour se taire ou pour parler, un motif, fondé ou non, mais qui est rarement l'ignorance. Les nombreux points de comparaison que nous avons fournis en plaçant en regard de son texte des textes contemporains, ont déjà donné lieu sans doute de faire cette observation, confirmée encore par l'utile commentaire de ses *Écoles Grammairiennes.*

Ramus ne devait pas se borner à donner à la France une grammaire : « Jespere bien, lui dit son disciple, de ceste mesme liberalité, une largesse beaucoup plus ample : cest que la grammaire sera le premier des arts liberaulx par vous donné a nostre France, mais quelle ne sera poinct longtemps seullette, quelle natire après soy ses aultres compaignes. — Dieu vous face jouir dune telle esperance, » répond le précepteur, et c'est le dernier mot de l'ouvrage. Mais Ramus ne réalisa pas ce projet. — Sa grammaire parut l'année même de la Saint-Barthélemy.

JEAN GARNIER. — JEAN PILLOT. ABEL MATHIEU (1).

Nous réunissons dans un même chapitre trois grammairiens qui, sans avoir obtenu la célébrité de Dubois, de Meigret ou de Ramus, méritent cependant de ne pas être oubliés. Destinés à l'enseignement, comme la grammaire de Robert Estienne, dont l'examen doit clore notre ouvrage, les livres de Jean Garnier et de Jean Pillot portent de nombreuses traces de cette inexpérience à laquelle le temps et des études plus indépendantes du latin pouvaient seuls soustraire

(1) *Institutio gallicæ linguæ, ad usum juventutis germanicæ, ad illustrissimos juniores principes Landtgravios Hæssiæ conscripta.* — Authore Joan. Garnerio. — Marpurgi Hæssorum, apud Jo. Crispinum, 1558. — 1 vol. in-12.

— *Gallicæ linguæ Institutio, latino sermone conscripta*, per Joannem Pillotum, Barrensem. — Parisiis, apud Jacobum Kerver, 1581. — 1 vol. in-8°.

— *Devis de la langue françoyse, à Jehanne d'Albret, royne de Navarre, duchesse de Vendosme*, etc., par Abel Mathieu, natif de Chartres. — A Paris, de l'imprimerie de Richard Breton. 1559. 1 vol in-8°. — Imprimé en caractères de civilité. — Une seconde édition, signée A. M., sieur de Moystardière, parut chez la veuve de Richard Breton. Cette édition est imprimée en caractères romains.

les savants; ce ne sont pas des réformateurs; ils disent ce qu'ils savent, comme ils l'ont appris soit de l'usage, soit, mais bien peu, des grammaires antérieures. Quant à Abel Mathieu, ce n'est point un traité grammatical qu'il a écrit, mais seulement deux dissertations sur la langue. De ci, de là, par quelques éclaircies, on entrevoit la grammaire; mais l'auteur n'est point un pédant, Dieu l'en garde! c'est un galant gentilhomme qui devise de la langue, plutôt qu'il ne disserte sur les règles du langage, et il est si jaloux de notre honneur national qu'il ne veut pas que nous en devions rien à d'autres peuples. Notre langue est à nous; les Grecs et les Latins n'ont rien à y voir. C'est un royaume habité par les dames, qui sont les voyelles, et des cavaliers, qui sont les consonnes, « lesquelles accompaignent, selon leur rang et ordre, leurs cinq dames au meillieu, à la fin et au commencement du mot (1). » De voyelles et consonnes naissent des mots; les uns que nous appelons articles, l'auteur les appelle *indices*; d'autres, que nous nommons verbes, il les appelle *nerfs*. A l'en croire, si l'on parle, c'est pour plaire à l'oreille; si l'on écrit, c'est pour charmer l'œil par des signes qui figurent sur le papier comme une agréable peinture.

On voit, par ces quelques mots, combien peu de fonds on peut faire sur les *Devis* d'Abel Mathieu. Cependant nous y avons pris quelques notes, et nous les joindrons à celles que nous avons recueillies dans

(1) *Second Devis*, p. 7.

les ouvrages plus sérieux de Pillot, et de Garnier surtout, qui sera notre principal guide.

Sans s'arrêter à définir la grammaire et son objet, Garnier et Pillot entrent en matière en comptant les lettres de l'alphabet français. Nous avons vingt-deux lettres : *a, b, c, d, e, f, g, h, i, l, m, n, o, p, q, r, s, t, u, x, y, z*. Les voyelles sont : *a, e, i, o, u*; les autres lettres sont consonnes. De celles-ci, Garnier s'occupe d'abord de *k, x, z* : *k* est une lettre grecque et non française; quant à *x* et *z*, « c'est contre toutes règles et toute raison que nous les mettons pour *s* à la fin des mots : » mais comme l'usage est le maître, la grammaire doit obéir. Pour les autres consonnes, les modernes les ont sagement retirées de tous les mots où elles ne se prononçaient pas, « si bien qu'aujourd'hui l'écriture s'accorde à la prononciation, c'est-à-dire que nous écrivons comme nous parlons (1). » Une lettre cependant a résisté, c'est *s* qui tient du *c* et du *z*, et qui, si elle se prononce toujours devant les voyelles, est quelquefois muette devant les consonnes. Suivent quelques remarques : — sur l'*e* qui a deux sons,

(1) Ce passage de Garnier mérite d'être cité, à cause de la date : « Gallorum enim antiquitas, quò suorum verborum seu dictionum gallicarum a latina lingua descendentium originem significaret, multas in scribendo literas retinuit, quas tamen in legendo omnino reliquit, quod tædiosum valde molestumque fuit lectoribus; atque linguam ipsam odiosam et difficilem omnibus peregrinis reddidit. Siquidem merito omnes conqueruntur, et ab ejus lectione abhorrent, quod aliter scribamus, aliter verò pronuntiemus. Quod quum animadvertissent moderni, linguam nostram repurgare cupientes, illas omnes fere literas expunxerunt : adeò ut jam scriptura per omnia fere ipsi pronuntiationi conveniat, hoc est ut ita scribamus quemadmodum loquimur. » — Le bon Garnier a pris son désir pour une réalité.

l'un aigu, l'autre grave : *jugé* (judicatus), *juge* (judex); — sur le *c*, qui est doux devant *e*, *i*, et qui, devant *a*, *o*, *u*, peut être doux ou dur ; s'il est doux, nos modernes imprimeurs l'écrivent *ç* ; — sur le *g*, qui est dur devant *a*, *o*, *u*, et sonne comme *j* devant *e*, *i* ; — enfin, sur l'*u* voyelle, qu'il faut bien se garder de prononcer *ou*, car il y a grande différence entre *sus* et *sous*, *rue* et *roue* : cette remarque s'adresse aux Allemands.

Suivent quelques lignes sur l'apostrophe qui tient la place des voyelles, excepté de l'*é* masculin, si on les élide à la fin des mots devant d'autres voyelles, ce qui est permis quand il n'y a pas danger d'équivoque.

Mathieu constate aussi l'usage de l'apostrophe, mais non sans poser toutes sortes de réserves avant d'introduire dans notre écriture un signe étranger : « Noz ancestres ont du tout ignoré ce signe de rejet en forme de demi-cercles «'», lequel on met à cousté des indices de masle et de femelle (des articles masculins et féminins) principalement, et des particules, aucunes foys des motz quant il fault confondre en la voix leur derniere letre avecques celle des cinq a part (des cinq voyelles) qui est après : ce que les Italiens ont pareillement en usage..... Les Grecs l'ont en singuliere recommandation et commune observance, et d'eulx l'avons pris et receu, sans qu'il soit necessaire a nostre escripture ; aussi nest il gueres en usage, fors en la composition divulguee (imprimée) des autheurs. Toutesfoys je leur donne et donneray autant de credit que les gentilz espritz vouldront, pour honneur seulement

de la composition et escripture, et non pour necessité, ou que besoing en soyt » (1).

Enfin, Garnier arrive à parler des diphthongues : « Les Français ont trois principales diphthongues, *ay*, *oy*, *œ*, qu'ils prononcent généralement par *e* simple : *mayson*, *orayson*, *foy*, *loy*, *Françoys*, *Angloys*, *cœur*, *œil*, *œuvres*, etc. : et plût à Dieu qu'on les écrivit comme on prononce, *meson*, *oreson*, *foé*, *loé*, *françoes*, etc. ! Mais l'usage s'y oppose. Quant à *au*, *ei*, *eu*, *ou* et *ui*, bien qu'elles soient diphthongues, je ne les compte pas comme diphthongues, parce qu'elles se prononcent comme elles s'écrivent (2). Nous disons en effet : *feu*, *eau*, *peine*, *jour*, *nuit*, etc.

Jean Pillot est plus complet. Son étude sur l'alphabet n'occupe pas moins de treize pages de son livre ; nous les résumons : après quelques lignes sur les voyelles I et Y qui se prennent souvent l'une pour l'autre, soit à la fin des mots, soit dans les diphthongues, l'auteur examine les diverses combinaisons des voyelles, lesquelles forment des diphthongues et des triphthongues.

Nos diphthongues sont AI ou AY : *faire* ; — AU : *autheur* ; — EI : *peine*, *ceindre*, *un ceil d'œil* (*nictus oculi*) ; EU : *feu*, *flatteur* ; — OI ou OY : *foy*, *trois*, *je congnoitrois* ; — UI ou UY : *destruire*, *la nuict*, *nuyre*. — Prononcez *ai*, *ei* comme la diphthongue latine *œ* ;

(1) *Second Devis*, p. 36 v° ; Mathieu a déjà plusieurs fois touché à ce sujet : *premier Devis*, pp. 24 v° et 25 v° ; — *second Devis*, p. 16 v°.

(2) Cf. ci-dessus, p. 86.

la prononciation de *oi* ou *oy* fait entendre les deux lettre *o*, *i*. A cette liste on peut, si l'on veut, ajouter *ie*, qui, dans les finales en *ien* : *sien*, *chien*, etc., ne forme qu'une syllabe.

Nos triphthongues sont : EAU : *beau*; — ŒI : *œil*; — UEI : *cueillir*; — ŒU : *cœur*, *vœux*; — UEU : *gueux*, *gueule*; — IEI : *vieillesse*; — IEU : *mieux*, *yeux*, *lieu*; — OUI : *mouiller*, *pouilleux*.

Du tréma. — Dubois avait déjà employé le tréma pour marquer la division de deux voyelles qui se suivent sans former diphthongue; il les marquait l'une et l'autre d'un point (1). Mais Pillot nous paraît être le premier de nos grammairiens français qui ait nettement indiqué l'usage de ce signe. Il l'avait emprunté à l'accentuation grecque; mais déjà on le trouve, dès 1526, employé en Allemagne (2); dans le système des points-voyelles en hébreu, il servait sous le nom de *seri* (3), *zere* (4) ou *tsere* (5) concurremment avec le *sægol* (·.·) et le *seva* ou *schevá* (:) pour représenter le son *e* (6). Les Italiens semblent l'avoir ignoré;

(1) Cf. ci-dessus, p. 22.

(2) A la première page de la *Prosodie* latine de Melanchthon on voit *aër* (1526). — A la suite du livre intitulé : *Syntaxis Ph. Melanchthonis*, *Coloniæ*, 1526.

(3) *Alphabetum hebraicum*, Par. ex officina Rob. Stephani, 1539.

(4) *Alphabetum hebraicum*, Par. apud P. Vidovæum, 1531. (Avec un frontispice de Geoffroy Tory.)

(5) *Tabula in grammaticen hebræam, autore Nic. Clenardo*, Par. apud Christ. Wechel, 1540.

(6) Remarquons à ce propos que les Allemands modernes ont remplacé par le *tréma* l'*e* qu'ils marquaient sur leur *u* (ou) pour lui donner le sens de l'*u* français.

les Espagnols s'en servaient et le nommaient *crema* (1). En France, le tréma semblait être plutôt réservé à l'imprimerie qu'appartenir à l'écriture courante; et si Fermel, dans son livre : *la Science de l'Imprimerie*, s'en occupait (2), la grammaire de Regnier Desmarais n'en disait rien, le P. Buffier en parlait trop peu (3), et Beauzée posait des difficultés sans les résoudre formellement (4). Pillot est plus hardi, et voici ses paroles, dont l'importance ressort de ce qui précède :

« Comme les voyelles *e* et *i* sont le plus fréquemment employées dans les diphthongues, lorsqu'elles sont jointes à une autre voyelle sans former diphthongues, on les marque en dessus de deux points *notantur suprà duobus apiculis hoc modo*, de cette manière : *la veüe, la queüe* (5), *ruïne, païs* (PATRIA), qui est par là (6) distingué de *paix* (PAX). Cette notation est empruntée des Grecs qui marquent ainsi les diérèses. » —Plus loin, Pillot signale un autre emploi du tréma :

---

(1) Voy. *l'Ortografia de la lengua castellana*, 1763, pp. 38, 42, 69 et p. 124.

(2) *La science de l'imprimerie*, 1 vol. in-4°, 1723. La page consacrée par Fermel au *tréma* est la meilleure qui ait été écrite sur ce sujet jusqu'à Beauzée.

(3) Grammaire françoise, 1re édit., 1709, nos 970, 974.

(4) Voy. l'Encyclopédie méthodique, Grammaire et Littérature, aux mots : *diérèse*, I (*lettre*), *point*, *tréma*.

(5) On remarquera que Pillot, malgré sa règle, place le tréma sur *u*.

(6) On trouve de fréquents exemples, et même au XVIIe siècle, du mot *paysan* employé par nos poètes comme dissyllabe; au XVIe, on trouve même *pays* monosyllabe :

Le *pays* en paix, en hautesse et en gloire. (ALAIN CHARTIER.)
Le *paisan* n'ayant peur des bannieres estranges. (REGNIER.)

— Cf. Quicherat, *Versific. franç.*, p. 320, etc.

« Lorsque *u* consonne (*v*), dit-il, se trouve au milieu d'un mot, devant quelque voyelle, les imprimeurs de notre pays ont l'habitude de le marquer de deux points : *il naüra* (vulneravit), pour le distinguer de *u* voyelle : *il n'aura* (non habebit) (1). »

Lettre C, *et* Ç. — *C* a le son de *s* devant *e*, *i* : *cecy*, et devant *a* et *o*, mais alors, surtout dans les livres imprimés, il est marqué ainsi : *ç* : *sçavoir*, *façon*, *j'apperçoy*. — Partout ailleurs il a le son du *k* allemand (2).

Lettre E. — Il y a deux sortes d'*e* : l'*e* masculin : *aymé*, *félicité* : il serait mieux nommé *e* latin ; — et l'*e* féminin : *justice*, *fortune*. Ce dernier est soumis à l'apostrophe et à la synalephe : par l'apostrophe, *e* n'est ni écrit ni prononcé, mais remplacé par ' ; par synalèphe, *e* s'écrit mais ne se prononce pas : *il desirē estre estimé* se prononce : *il desir' estr' estimé*. Toutefois, l'*e* muet final

(1) Dans le dernier ouvrage qui ait paru au XVIe siècle sur l'orthographe française, il est question « des *points trematz* qui marquent les *ë*, les *ï*, les *ü* trematz (qu'ils appellent) ; » l'auteur dit : « *leuë*, *releuë*, LECTA, RELECTA, cest accent [circonflexe] (moyennant les deux petits points que l'on appelle *trematz* appliquez sur l'*e* faict differer la prolation de tels mots et leur orthographe d'avec *leve*, *releve*, LEVA, RELEVA ; ainsi *veuë*, VISA d'avec *veve*, VIDUA..., etc. » (*La vraye orthographe françoise contenant les reigles et preceptes infaillibles pour se rendre certain, correct et parfaict à bien parler françois*, par le sieur de Palliot. Paris, 1600, un vol. in-4°, oblong). — Ant. Oudin, dans sa *Grammaire françoise*, reconnait aussi que « *ï* se marque de deux poincts pour le séparer de l'*a* : *naïf*, *haïr* ; » et pour *u*, il dit : « *ü* marqué de deux poincts est voyelle : *louer*, *joüer*. Quelques-uns les mettent sur l'*e* qui le suit, ce que je ne trouve pas à propos, car ces points ne sont pas de l'essence du dit *e*. » (Édit. 1656, pp. 10, 11.)

(2) Antoine Oudin est le premier écrivain du XVIIe siècle qui reconnaisse au C un autre son : « C en ces mots *Claude*, *second*, *secret* se prononce vulgairement comme G. » — Cf. Ménage, *Observations sur la langue françoise*, 2e part., 1676, p. 301.

d'un verbe se prononce quand il est suivi de *il* ou *elle* : *desire il*, *desire elle* (1)?

Il y a une troisième sorte d'*e* qui tient le milieu entre *a* et *e* comme *æ* des Latins, *ay* des Français : plaise à Dieu que nos imprimeurs le distinguent par quelque signe ! — Cet *e* est celui qu'on trouve au commencement, au milieu ou à la fin des mots : *pres*, *fenestre*, *aupres*.

Abel Mathieu accepte, sinon la distinction des E., du moins la distinction des accents :

« J'entends, dit-il, qu'il n'y a point d'accent ou de quantité principalement en francoys (de peur que je naye le nez tiré) et que ce a esté par artifice non par necessité que nouvellement on a adjousté à l'escripture un gros `, un agu ´, ou un renversé ^, a (pour) l'ornement d'icelle, ou par curiosité, laquelle coustume neantmoins jay approuvé et approuveray toute

(1) Le sieur de Palliot remarque que l'apostrophe ne peut se placer qu'après une des lettres suivantes : *c*, *d*, *j*, *l*, *m*, *n*, *q*, *r*, *s*, *t* ; que ce signe peut remplacer l'*e* muet même devant les consonnes : *encor'moins*, etc.; et même aussi dans le corps des mots : *quelqu'un*, *aujourd'hui*, etc. — Cf. Ant. Oudin, *édit. cit.*, pp. 49-51. Palliot trouve « indifferent » d'introduire, entre le verbe et le pronom, un T pour éviter « ce que nous pourrions appeler l'entre-baillement ou vague, ou vuide son entr'ouvert ; » il écrit : *mange t' il*, *viendra t' il*. (p. 5). — Oudin réclame positivement le T euphonique : *pense-t'il*, *aime-t'elle*, *souffre-t'on* (p. 7).—L'un et l'autre faisait une faute contre laquelle s'est élevé Vaugelas : « Si la verbe finit par une voyelle devant *on*, comme *prie-on*, *alla-on*, il faut prononcer et écrire un T entre deux : *prie-t-on*, *alla-t-on* ; et quand il ne seroit pas marqué, il ne faut pas laisser de le prononcer, ni lire comme lisent une infinité de gens : *alla-on*, *alla-il*. Il est vrai qu'en cette orthographe du T on a accoutumé de faire une faute... c'est que tous impriment et écrivent *alla t'on*, mettant ainsi une apostrophe après le T qui est très-mal employée, parce que l'apostrophe ne se met jamais qu'en la place d'une voyelle qu'elle supprime, etc. » (Vaugelas, *Remarques*, avec les notes de Patru et de Th. Corneille. Paris, de Nully, 1738, t. I, p. 114.)

ma vie : au lieu dequoy les simples du passé, ignorans cest artifice, disoient la lettre *e* estre masculine ou feminine à la fin du mot. »

Revenons à J. Pillot.

Lettre G. — Le *g* a trois sons : il sonne comme *i* consonne (*j*) devant *e*, *i* (1) : *gemir*, *gibeciere* ; comme *g* allemand (2), dans *gland*, *grenier* ; d'une façon particuculière dans *Allemagne*, *compagnon* (3).

Lettre H. — La lettre H, après le *c* forme tantôt le son représenté en allemand par *sch* (4) ; *chercher* ; tantôt le son *k* : *chorde*, *cholere* (5) ; tantôt H est aspiration :

---

(1) Ce son du *j* consonne et de *g* dans *gemir*, est propre au Français, et ne se retrouve dans aucune autre langue de l'Europe.

(2) Il fallait dire comme *g* dur allemand : car les Allemands ont aussi un *g* doux, qui se trouve dans certains mots, comme : Berg, einigen, etc. — Toutefois le son de ce *g* doux allemand est tout autre que celui de notre *j* ou *g* faible.

(3) Le son mouillé de *gn* ne se trouve ni en allemand ni en anglais. Il existe en italien représenté par les mêmes lettres : *guadagnare*, gagner ; en espagnol, par *ñ* ; en portugais et dans l'idiome béarnais par *nh*. — Le sieur de Palliot, après avoir noté que *gn* sont très-souvent précédés d'un I, ajoute cette remarque qui nous explique une orthographe très-répandue au XVIIe siècle : c'est que « l'I precedent se peut bien en quelques endroits changer en N ; comme, en *gaigneur*, l'I qui se garde de *gain* se peut encore changer en N indifféremment : ainsi *gaigneur* ou *gangneur*. » — Rien n'est plus commun au commencement du XVIIe siècle que de voir *trongue*, *besongne*, etc., ainsi écrits.

(4) Le même son est exprimé en anglais par *sh* : *I shall*, — et en italien par *sc* ; *scemare* (diminuer) ; mais il n'existe pas en espagnol ; — en béarnais, s simple dans *sens*, *seys*, *sixante*, *suc*, se prononce comme notre *ch*. Du reste on sait que *chirurgie*, au XIIIe siècle, s'écrivait *sirurgie* et avait peut-être la même prononciation. — Cf. Lespy, *Grammaire béarnaise*, p. 56. — En Auvergne, comme en Béarn, le son de *ch* pour *s* est caractéristique.

(5) Palliot parle aussi (p. 13, R^o) de la lettre H des mots *cholere*, *eschole*, *charactere*, *mechanique* : « mais a telles dictions où seroit ainsi inserée ceste aspiration H avec le C, il seroit indifferent de l'obmettre ou l'y laisser. »

honte, *harquebouze* (1); d'autres fois il est muet : *heure*, *honneur*.

Lettre L. — La lettre *l* a un son dur, autre quand elle est employée seule que quand elle est redoublée (2). — Ex. : *piler* et *piller*, *baler* et *bailler*.

Lettre Q. — Jamais la lettre *q* n'est employée sans *u* : ces deux lettres forment le son *k*. — C'est ce que dit, en d'autres termes, Abel Mathieu : « Les autres consonnes, dit-il, ne sont jamais retifves, en quelque place qu'il plaist à leurs dames de les mettre et disposer, fors et reservé *q*, lequel est obstiné à preceder *u* et refuse à faire honneur et compagnie aux autres, sinon quil accede audit *u*, mais aussi en sert il deux. Il a souvent le son de la prononciation semblable à *c*, joinct avec l'une des dames, comme nous disons : *capitaine*..... Mais quelcun me dira : Pourquoy, si la prononciation sonne commodement *q* en telz motz, l'escripture aussi ne la elle receue? veu que facilité sen ensuyvroit [et] applaudissement à nostre langue : autre

(1) Oudin semble être le plus ancien grammairien qui ait remarqué l'aspiration de *h* dans le corps des mots. Il cite pour exemples : *souhait*, *apprehender*, *dehors*.

(2) Nous avons vu plus haut les tentatives des réformateurs pour remplacer par un seul caractère la combinaison *ill* qui représente *l* mouillé propre aux Français, aux Italiens, aux Espagnols et aux Portugais, mais inconnu aux Anglais et aux Allemands. Cf. ci-dessus, pp. 137, 196. — Au XVIIIe siècle, on voit reprendre le même projet par Urbain Domergue, etc. Voy. *Journal de la Langue française*, n° du 14 mai 1791, pp. 234-235. Palliot veut qu'on reste fidèle à l'ancienne et commune orthographe et que l'on conserve *ill* « sans que ces beaux novalisseurs ou reformateurs nouveaux de l'antienne escriture, par une je ne sçay quelle debibus fanfreluchée à leur mode, ayent à s'emburlucoquer tout le cerveau et nous encorniflstibuler le nostre à la recherche de leurs nouvelletez. » — Le fin langage!

raison ne puis assigner que la coustume. » — Plus loin il revient sur cette théorie : « Aussi feroit *k*, s'il estoit receu. Mais estant de forme et de son plus Grec que Rommain ou Françoys, il est dejecté de la vraye congregation de noz letres (1). »

Lettre R. — Cette lettre canine (2), surtout à la fin des mots, a un son trop dur pour des oreilles françaises qui sont, dit ailleurs Pillot, très amoureuses de l'euphonie : aussi la remplacent-ils souvent par *s* (3). Ce changement, la délicatesse des mignardes Parisiennes le fait partout ; ainsi elles disent : *peze*, *meze*, pour *pere*, *mere* (4). Mais ceux qui parlent bien adoucissent la rudesse de *r* en lui donnant une sorte de son mixte ou en le prononçant si peu qu'on l'entend à peine : ce qui toutefois ne se fait jamais au milieu des mots.

---

(1) Sur l'emploi du K, voy. ci-dessus, p. 202.

(2) Comme disaient les Latins :

. . . . . Sonat hic dente canina
Littera.

(PERSE, sat. I.)

(3) Souvent aussi on supprimait R, soit dans le corps des mots : *mecredy*, *abre*, *mabre* ; Oudin le dit, Ménage le confirme, et la prononciation angevine le prouve encore ; — soit à la fin des mots, et Oudin cite : le verbes en *er* et en *ir*, mais c'était de sa part une innovation ; puis les mots *premier*, *dernier*, les termes de dignités et de métiers : *conseiller*, *barbier*, etc. ; puis encore : *mouchoir*, *miroir*, *porteur*, *couppeur*, *faiseur*. Dans *plaisir*, *desir*, *souvenir*, R était indifféremment admis ou rejeté ; de même dans *monsieur* ou *messieurs*, mais on préférait ne pas prononcer R. — Thomas Corneille, dans ses Notes sur Vaugelas, remarque que « dans le discours familier, on prononce *notre*, *votre*, sans y faire sentir l'R, et l'on dit *notre dessein*, *votre résolution*, comme si l'on écrivoit *note dessein*, *vote resolution*. (T. III, p. 77). En Anjou et dans tous les patois congénères, la prononciation néglige R de *votre*, *notre*.

(4) Cf. ci-dessus, *Dubois*, p. 20 ; et 282. — On lit dans la *Grammaire* de Oudin : « *Chaire* vulgairement se prononce *chaize*, et ce dernier est plus receu parmy les courtisans. »

Lettre S. — Entre deux voyelles, *s* se prononce comme *z* : *raser*, *maison*; prononcez : *razer*, *maizon*. Mais dans *haulser*, *danser*, l'on prononce *s* ferme (1).

Abel Mathieu, qui devait être un calligraphe, se pose en défenseur de l'*s*, même quand elle ne se prononce pas : « Elle sert à l'escripture d'ornement et d'ampliation ; dautant que lœil se recroe en la peinture qui a plusieurs couleurs, aussi faict il en lescripture paree de diverses figures et ornee de letres. » — Au même titre, il faudra conserver l'*h*, et l'*y*, « ne deussent ils servir que d'ornement et figure a nostre langue, et pour la multiplier de forme et de grace, suyvant la similitude dont jay usé de lœil a la peinture. »

Lettre T. — La lettre *t*, outre le son propre qu'elle a, se prononce comme *c* dans les mots dérivés des vocables latins en *io* : *diction*, prononcez *diccion*. Ainsi même écrivent les gens qui ne savent ni le latin ni l'orthographe française; ainsi font quelques savants, qui imitent, et pensent qu'on doit imiter en cela les ignorants (2).

Lettre X. — A la fin des mots, *x* ne diffère en rien de

---

(1) Au XVIIe siècle, c'est dans la Grammaire de Oudin qu'il faut chercher les meilleures indications sur la prononciation de l's ; nous ne pouvons transcrire le long chapitre qu'il consacre à cette lettre. — Le sieur de Palliot remarque que le peuple de Paris dit *mon courin*, *ma courine*, au lieu de *mon cousin*, *ma cousine*, mettant R pour S comme il met S pour R dans *mese*, *frese*, etc. — Cf. ci-dessus, p. 281.

(2) Oudin dit d'une manière plus générale, et avec raison : « T devant les syllabes *ia*, *io* et *ie* prend le son de l's : *patience*, *intention*, *devotieux*, *partial*, etc. » — Il remarque aussi la prononciation ferme du T dans les nombres depuis *vingt-deux* jusqu'à *vingt-neuf*, bien qu'il soit suivi d'une consonne.

s (1); au milieu, *x* est une lettre double (2), en français comme en latin.

Lettre z. — Le *z*, dans le corps des mots, a le son de l'*s* entre deux voyelles; à la fin, il ne diffère en rien de *s* (3); il ne se redouble jamais.

Des lettres muettes. — En français, un grand nombre de lettres s'écrivent qui ne se prononcent pas. Des gens fort savants commencent à ne plus les écrire, et, peu à peu, on arrivera sans nul doute à supprimer entièrement ces caractères inutiles (4).

---

(1) Oudin fait, avec raison, quelques exceptions, et cite *fix*, *prefix*, *perplex*, mots dont les modernes ont modifié l'orthographe, puis *linx*, *thorax*, *phenix*.

(2) Palliot cite les mots *sixieme*, *dixieme*, *inexorable*, *examen* où *x* prenait le son de *z*. — Des mots *taxe*, *maxime*, il rapproche *lexive*. Il attribue une prononciation analogue à *exemple*, *exempt*, *exil*, *exercice*, *excommunié*, *soixante*. Mais Oudin note entre ces mots plusieurs différences : selon lui, x dans *exemption*, *exaucer*, *exorde*, *exil*, se prononce comme *gs*; dans *Alexandre*, *extravagant*, comme *cs*; dans *excuser*, *expliquer*, *excommunier*, *exquis* « et leurs descendants, » comme *s* simple : *escuser*, *espliquer*, etc.; comme *ss* double dans *soixante*, *soixantieme*, *Auxerre*, *lexive*, *Luxembourg*, *Bruxelles*.

Cette dernière prononciation est celle que l'on donne, dans les patois du sud-est et en Italie, non-seulement à l'*x*, et au double *cc* représentant *x*, dans *Alexandre*, *accent*, *accès*, mais encore à la double *bs* dans *absence*, etc., qui se prononcent *assent*, *assès*, *assence*, à l'imitation de l'italien *assenza*, *Alessandro*, etc.

(3) Palliot dit à ce sujet : « Les *e* masculins, à la fin des motz au pluriel, sont toujours fermez du *z*, tant aux noms qu'aux verbes. » — Cf. *Alphabets françoys, latin et grec*... Rouen, L. Loudet, 1620, in-12, p. 52.

(4) *Le grand Dictionnaire françois-flamen*, Rotterdam, 1618, in-4°, et le *Dict. flamand-franc.* correspondant, imprimés par Wæsberghe, à Rotterdam, d'après les lexiques antérieurs de Glaude (*sic*) Luiton, Gabriel Meurier, Matthieu Sasbout et Leon Mellema, est un ouvrage fort important à consulter pour la connaissance des lettres muettes dans la prononciation du français : il les marque toutes d'un signe particulier. Le livre est en outre précédé d'une « brieve instruction des lettres qui ne se prononcent point; » des instructions de ce genre se lisent aussi dans les *Alphabets franç. latin et grec* cités à la note précédente.

Ici Pillot donne les exemples suivants, que nous reproduisons. On verra que si l'usage lui a donné raison quelquefois, l'auteur a souvent poussé son système jusqu'à un point où les modernes n'ont pas cru le devoir suivre.

I : *bailler* (hiare), *assailly*; — B : *plomb*, *je doibs*, *presbtre*; — C : *un poinct*, *sainct*, *faict*; — D : *adjoindre*, *admonester*; — E : *je mengeay*, *séel* (sigillum); — F : *briefvement*, *affection*; — G : *besoing*, *congnoistré*; — H : *honneur*, *homme*; — N : *ayment*, *disent*; — P : *compte*, *escripre*; — R : *arrester*; — S : *estre*, *maistre*, *masle*; — T : *lettre*; — V (*u*) : *quatre*, *langue* (1).

---

(1) A la suite de cet examen des lettres, nous aurions aimé à trouver des règles précises sur l'emploi des capitales. Garnier, Pillot et Mathieu gardent le silence à ce sujet. Mais le sieur de Palliot nous renseignera :

« LETTRES CAPITALES sont notamment requises à l'escriture pour n'en faire lictiere, comme l'on dit, et jonchée à s'en servir indiscrettement et à tous propoz, sans qu'il y en ayt occasion ny subject. On sçaura quand il eschéra d'en user si l'on entend leur signification. Elles s'appellent capitales, *à capite*, parce qu'elles se mettent en teste et au commencement des escritz : comme elles peuvent servir d'inscriptions, d'épitaphes, de titres en quelque sorte et maniere que ce soit. Mais leur usage en ceste qualité ne porte ny accentz, ny tiltres, ny trematz, ny ç à queue, ny autres telles particularitez qui conviennent aux petites lettres. S'appliquent en frontispices de bastimentz, en chiffres, festons, guillochiz, faces de livres, commencementz de chapitres. Servent encores en tous commencementz de clauses et periodes, de vers et de noms propres. — Noms propres sont de quatre sortes : 1° des Personnes...; 2° des Lieux...; 3° des Temps, comme des Saisons de l'Année, des Mois, des Jours de la Semaine, des Festes solennelles et autres jours remarquables...; 4° Noms propres des Choses, comme des Arts et Sciences, des principaux Noms et Termes dont elles usent, des Escritz celebres de divers Autheurs, des Cieux, des Astres, des Elementz, des Vertuz, des Actes mémorables, des Assemblées notables, comme ce terme d'*Eglise* qui signifie *Congregation*. Plus, des Duchez, Comtez, Marquisatz, Baronnies, Seigneuries, des Institutions d'Ordres et Milices de Chevalerie, Ambassades, des Jeux et exercices publics, des Monstres, des Fleuves, des

Remarque. Quand une consonne est redoublée, on la prononce simple; mais la voyelle précédente est très-souvent allongée; ce qu'on remarque dans *je ve[illegible]y* où l'*e* est long tandis qu'il est bref dans *je feray* (1).

DES PARTIES DU DISCOURS.

Garnier et Pillot comptent huit parties du discours: Garnier, qui veut rester dans les limites de nombre posées par les grammairiens latins, ne sépare pas l'article du nom; Pillot imite les grammairiens grecs, et fait de l'interjection une variété de l'adverbe. — Tous deux confondent le substantif et l'adjectif.

Dans l'examen qu'ils font l'un et l'autre de ces huit parties d'oraison, Garnier est bien supérieur à Pillot. Après avoir défini et classé les diverses espèces de chacune des parties du discours, et, pour les mots variables, après avoir fait connaître les modifications qu'ils peuvent recevoir, il donne avec une parfaite clarté ses observations et ses règles : aucun autre grammairien ne procède avec une méthode plus sûre et plus claire. Pillot est à la fois plus confus et moins complet.

Rivieres, des Montaignes, des Ventz, des Evenementz de toutes et chacunes les choses plus remarquables qui soient arrivées par l'Univers. »

— Pilliot eût eu plus tôt fait, il faut en convenir, d'énumérer les mots qui ne prennent pas de majuscules.

(1) Abel Mathieu n'écrit jamais autrement que : je *fairay*, je *fairois* : « Ledit payement que je vous fairay sera en monnoye ayant cours au pays, non faulse ny adulterine. » — 2e *Devis*, p. 2, *verso*.

DE L'ARTICLE.

Garnier et Pillot parlent assez peu et assez mal de l'article; pour eux, la principale fonction de l'article est de faire connaître le genre du nom qui suit. Mathieu attribue aussi aux articles la propriété de marquer le nombre des noms qui, au pluriel, ne changent pas la terminaison de leur singulier : « Je les appelle *indices*, dit-il, pour se qu'ilz denotent les sexes. Et si aux noms propres, auxquelz ils n'ont point d'adjonction, une qualité ou difference s'associe, lesdictz articles precederont ladicte qualité ou difference, comme nous disons : *Alexandre le Grand, le saige Salomon, Diane la pudicque.* »

Pillot et Garnier prêtent à l'article une déclinaison qu'ils disposent ainsi l'un et l'autre (1) :

SINGULIER :	*Nominatif.*	*Génitif.*	*Datif.*
masculin :	*le,*	(*de*), *du,*	(*à*), *au,*
féminin :	*la,*	*de,*	*à,*
PLURIEL, pour les deux genres :			
	les,	(*de*), *des,*	(*à*), *aux.*

Quant aux autres cas, selon Pillot, l'accusatif est semblable au nominatif; l'ablatif, au génitif; au lieu du vocatif on emploie l'adverbe *o*, qui du reste s'exprime rarement en prose. — Au datif, *à* doit toujours être marqué de l'accent grave : Pillot est le premier auteur qui ait posé cette règle.

(1) Nous avons mis entre parenthèse les particules ajoutées par Pillot à celles qu'avait données Garnier.

Par le tableau qui précède on voit que le féminin, au génitif et au datif, est marqué par *de* ou par *a* (1) : en effet ne dit-on pas : *le maintien de femme*, *couture de robe*, etc.? Cependant Pillot consent à mettre deux articles, non au pluriel, car on ne dit ni *de les hommes* ni *de les femmes*, mais seulement au singulier, — 1° devant les noms féminins : *le maintien* DE LA *femme;* — 2° devant les noms masculins commençant par une voyelle ou une *h* muette : *la prunelle* DE L'*œil; le jugement* DE L'*homme.* — Pillot termine par cette remarque qu'il est fort élégant de former un nom d'un infinitif accompagné de l'article (2) : *le boire*, *de boire*, *à boire*, etc. : par où l'on voit plus formellement encore qu'à ses yeux *de* et *à* sont purement articles, et non prépositions.

Garnier, en qui nous trouverons ailleurs un meilleur guide, est ici complétement égaré. Qu'on en juge. Voici ce qu'il dit de l'article, au milieu de ses observations sur le nom, avec lequel il le confond :

1. Tous les noms, pronoms et participes sont indé-

---

(1) Vaugelas et ses commentateurs Patru et Thomas Corneille, ce dernier au nom de l'Académie française, rangent aussi *de*, *à* parmi les articles; Oudin en fait des articles indéfinis, et cette erreur, suivie par le P. Chiflet et le P. Buffier, ne semble pas avoir été combattue avant l'abbé de Dangeau et l'abbé d'Olivet. — Voy. *Opuscules sur la langue françoise par divers académiciens*. Paris, Brunet, 1754, in-12, p. 233; et *Remarques sur la Langue françoise*, par l'abbé d'Olivet. Paris, Barbou, 1771, pp. 139 et suiv. — Cf. Grammaire générale raisonnée de Port-Royal, combattue dans la Grammaire franç. de Regnier Desmarais.

(2) Tous nos anciens grammairiens ont parlé de cet infinitif substantivé, comme le nommé J. du Bellay (Cf. p. 239, *note* 1). Il est d'un usage régulier en italien et en espagnol. Mais en béarnais, il a des emplois bien plus caractéristiques dont nous reparlerons dans le chapitre des Estiennes. — Cf. ci-dessus, pp. 27, 45, etc.

clinables en français; l'article seul se décline aux deux genres et aux deux nombres.

2. Aux noms appellatifs (ou communs) nous préposons toujours un article de même genre, pour tous les cas et nombres; cette règle s'observe aussi aux cas obliques, mais jamais aux cas directs des noms propres ou appropriés. Sont appelés noms appropriés les noms appellatifs qui sont comme déterminés et restreints par un nom propre ou par un pronom, comme *monsieur Louis*, *maistre Jean*, *cest homme*, *ta mère*, etc.

3. Les noms propres et appropriés repoussent l'article masculin, et affectent l'article féminin. Nous disons en effet : *l'Evangile* DE *Jésus-Christ*, et non DU *Jésus-Christ; donne cela* A *Philippe, et non* AU *Philippe; la doctrine* DE *cest homme est bonne, et non* DU *cest homme.* — Ainsi ces noms propres et appropriés suivent toujours la règle des noms féminins.

4. Et de même que les noms propres n'ont pas de pluriel, les noms appropriés au pluriel rejettent les articles pluriels et prennent les articles singuliers du cas où ils sont. Ex. : *la faveur* DE *mes amis*, et non DES *mes amis*, etc.

5. Les noms appellatifs féminins prennent, aux cas obliques, outre l'article de ces cas obliques, l'article de leur nominatif, mais au singulier seulement, et non au pluriel. Ex. : *donnons honneur* A LA *parole de Dieu*, et non A *parole*, etc.

Il en est de même pour les noms masculins commençant par une voyelle; mais dans ce cas on

recourt toujours à l'apostrophe, pour éviter le choc des voyelles. Ex. : *garde-toy bien* DE L'*homme flatteur.*

On ne peut se tromper de meilleure foi ni avec plus de conscience ; mais ces singulières théories ne nous ont pas paru susceptibles de discussion, et nous n'avons pu que les exposer dans toute leur simplicité. Mais c'est bien le lieu de remarquer, avec l'abbé de Dangeau, que cette confusion des articles et des prépositions « cause une grande obscurité dans les grammaires ordinaires (1). »

DU NOM.

Abel Mathieu se place à un point de vue plus élevé que Garnier ou Pillot : « Le monde, dit-il, et tout ce qu'il contient est appellé par son nom ou par un nom general : *soleil*, *éléments;* sont les personnes ou les choses soubz lesquelles je comprends toutes creatures et tous animaux et sans ame, et ce qui est de nature ou d'art. — Lesdictz noms viennent aux personnes et aux choses par imposition d'hommes qui les ont inventés et assis à chacune diversement.

» Les François ont donné les noms aux personnes et aux choses de masle ou de femelle, tant seulement. » — C'est aussi ce que dit Garnier : « Les Français n'ont que deux genres, comme il n'y a que deux sexes. »

(1) Voy. *Opuscules sur la langue franç.*, p. 233.

Mathieu signale ensuite une mode qui tendait alors à s'introduire ; il la blâme vivement et avec raison : « Aujourdhui se forme un abus en ceste langue touchant les indices (articles) de motz, lequel vient, comme je croy, de la communication des estrangers ; car ceulx qui en ont part veulent réduire leur parler, touchant lesdits indices, à la suite du latin, et contrevenir à la multitude, qui prend un autre sexe à son usage..... Je conseille de suyvre, en cela et partout, le peuple et la multitude.....

» Lesditz noms ou termes commancent par les cinq dames *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, et y finissent, ou par les consonantes nagueres nombrees ; et sont propres ou generaulx, comme *homme*, *cheval*, et nont que deux variations, l'une au nombre d'un, l'autre au nombre de deux ou plusieurs : et quant au nombre d'un, il est toujours manifeste et na aucune difficulté ; quant au nombre de beaucoup, il est à juger en deux sortes, cest assavoir es noms finissans par l'une des cinq [dames] ; y adjoutant à la fin la lettre *s*, la variation se faict, et quelquefoys y adjoutant *x*, specialement quant *u* est la derniere du mot : *oyseau*, *oyseaux*..... Sont infiniz motz françois, propres ou non, et de propres estrangiers, lesquels n'ont variation de beaucoup, mesmement ceulx qui ont *s*, en quoy l'on cognoist la difference des nombres par les indices (articles) mis devant. »

Rien de mieux n'a été dit par Garnier ni par Pillot. De plus, Mathieu a évité, par son silence, de tomber dans l'erreur commune à tous les grammairiens du

même temps qui avaient grand'peine à se tirer de l'embarras où les jetait la confusion du substantif et de l'adjectif (1) : si ce silence est volontaire et raisonné, il est fâcheux que Mathieu ne l'ait pas défendu.

Mathieu ne parle pas non plus des déclinaisons ; Garnier, qui n'en admet pas et qui dit : A quoi bon des déclinaisons, où il n'y a rien à décliner? ne donne pas moins, comme Pillot, des exemples de mots comme *docteur*, *doctrine*, *sainct*, *saincte*, qu'il fait passer, à l'aide de l'article, par les trois cas qui remplacent chez nous les six cas latins : pour lui, c'est même la principale fonction de l'article, de marquer les cas, c'est-à-dire le rôle des mots dans la proposition ; et on comprend cette erreur en pensant que parmi ses articles il ne range pas seulement *le*, *la*, *les*, mais aussi *à* et *de*.

Pillot semble copier Garnier quand il divise les noms en noms propres et en noms communs, et ceux-ci en substantifs et en adjectifs. C'est à cette dernière classe de noms, les noms adjectifs, que s'appliquent, dans les deux auteurs, les règles relatives aux degrés de comparaison, règles littéralement copiées sur Garnier par Pillot (2). Nous formons le com-

---

(1) Cette confusion dans laquelle sont tombés encore Oudin, Vaugelas et ses commentateurs, le P. Chifflet, le P. Buffier, d'Olivet, Dangeau et mille autres, n'a été bien nettement dissipée que dans la Grammaire de Beauzée. Voy. aussi les articles de ce savant grammairien dans l'*Encyclopédie méthodique*, aux mots *substantifs*, *adjectifs*, etc.

(2) On en jugera par ce rapprochement : — GARNIER : « Comparationes Galli non habent, sed illas circumscribunt per istas duas particulas *plus* et *res*. Comparativum efferunt per suum positivum, præposita particula

paratif en plaçant *plus* devant le positif, et le superlatif en plaçant *très*. Sont exceptés par Garnier les adjectifs *bon* et *mauvais*, qui ont un comparatif irrégulier, *meilleur*, *pire*, mais dont le superlatif est régulier : *très-bon*, *très-mauvais*. — A ceux-ci Pillot ajoute *petit*, *moindre*, *tres petit*. — Cette forme : « *le plus heureux de tous* » est pour les deux auteurs un comparatif (1).

Pillot continue à copier Garnier quand il parle ensuite des adverbes et des prépositions qui peuvent recevoir le comparatif et le superlatif : *prudemment*, *plus prudemment*, *tres prudemment*, adverbes; *pres*, *plus pres oultre*, *plus oultre*; ces derniers mots sont des prépositions et n'ont pas de superlatifs : on ne dit pas *tres pres*, etc. (*tres pres* non est in usu.)

Ici, toutefois, Pillot intervient, et fait une remarque qui lui est personnelle, ou du moins qu'il n'a pas trouvée dans Garnier : « Quelques-uns, dit-il, voulant enrichir notre langue, lui donnent un superlatif à l'imitation des Latins ; ils disent pour *tres sçavant*, *sçavan-*

---

plus; superlativum verò præposita particula *tres*. Itaque comparativi propria nota est *plus*, superlativi verò *tres*. »

Pillot : « Latini paululum immutato positivo comparativum et superlativum formant ; sed Galli, ut Hebræi, utrumque circumscribunt : comparativum quidem Galli per positivum suum et particulam *plus*, id est *magis*; superlativum autem, præposita syllaba *tres*. Ergo comparativi nota est *plus*, superlativi *tres*. »

(1) Oudin : « en cette phrase : *le plus ignorant du monde* ou *de la terre*, il (le comparatif) peut passer pour superlatif. — Chifflet : « Quand le comparatif a l'article devant luy, il devient superlatif : *C'est le plus riche de la ville*. — Buffier : « le superlatif défini demande le génitif, et on y ajoute souvent le mot *du monde*, comme : *le plus savant du monde*. » — Cf. Grammaire de Regnier Desmarais, édit. 1705, p. 185.

tissime ; pour *tres bon*, *bonissime ;* pour *tres reverend*, *reverendissime* (1). Ces formes sont dues à la cour, dont l'autorité est telle qu'il vaut mieux se tromper avec elle que de bien parler avec les autres, et que l'on a toujours raison avec ce mot : « elle l'a dit. »

Enfin Pillot et Garnier parlent, mais fort peu, des diminutifs, dont l'emploi, dit Pillot, est très-élégant.

Nous avons déjà traduit, en parlant de l'Article, les cinq premières des *Observations* que donne Garnier à la fin de son chapitre du Nom; nous continuerons à le résumer.

1. Dans les genres des noms, les Français imitent ordinairement les Latins, faisant en outre masculins les noms neutres du latin (2).

2. Dans tous les adjectifs, le féminin se forme du masculin par l'addition d'un *e* : bon, *bonne ;* mauvais, *mauvaise ;* blanc, *blanche;* il en est de même pour tous les participes actifs ou passifs : aimant, *aimante ;* aimé, *aimée* (3). — Quelques adjectifs terminés par *e* muet : *sage*, *juste*, etc., ne varient point; il ne s'ensuit pas qu'ils soient d'un genre moyen ou commun, car le français ne reconnaît nullement ce troisième genre.

3. Les adjectifs employés seuls prennent, à tous les cas, les articles du genre et du nombre qui convient

---

(1) On lit encore dans Oudin : « Nous empruntons de l'italien *doctissime*, *excellentissime*, *grandissime*, *ignorantissime*, *illustrissime*, *reverendissime*, *piissime*, *sanctissime* et *serenissime*. » — Cf. ci-dessus, p. 74, 135, 221.

(2) Cette règle est la 6e dans Garnier.

(3) Nous traduisons littéralement; mais on voit que, dans tous les exemples cités, le féminin n'est pas formé par la seule addition d'un *e*.

aux substantifs alors sous-entendus : *le blanc est meilleur que le rouge*, s.-ent. *vin ; ne porte point envie aux meschants et ne mesdy point des bons*, s.-ent. *hommes*.

4. Les noms d'arbres sont masculins ; de fruits, féminins : *le noyer, la noix*.

5. Les noms français terminés en *al* ont le pluriel en *aux : cheval, chevaux ; égal, égaux*.

6. En parlant de chair, de poisson ou d'argent, le français emploie ordinairement le singulier : *chair et poisson est viande de commissaire, dit-on*, etc.

7. La langue française forme un grand nombre de mots du latin, soit en ajoutant ou retranchant certaines lettres ou syllabes, soit par transposition, etc.

8. Il y a trois sortes de noms de nombre en français, comme en latin : — 1° le nombre cardinal : *un, dix, soixante, huitante, cent*, etc. ; — 2° le nombre ordinal : *unieme, deuxieme, troisieme...* etc. ; nous disons aussi : *premier, second, tiers, quart, quint*, sans aller au delà ; — 3° le nombre adverbial, qui se forme du nombre cardinal, ou qui n'est autre que celui-ci suivi de la particule *fois : une fois, deux fois*, etc.

9. Le mot *caput*, dans le sens propre, se rend par *teste*, comme : *ma teste me fait mal ;* mais au figuré, par *chef*, ainsi : *Christ est le chef de l'Église*, etc.

10. Comme Dieu est un, ce mot *Dieu* est regardé comme un nom approprié, et rejette l'article, comme les noms propres, à moins qu'il ne soit suivi d'une épithète : *Dieu a parlé, le Dieu fort, juste et misericordieux*, etc.

11. Quant à l'ordre des mots, les Français placent

toujours les substantifs avant les adjectifs : *le vin blanc* et non *le blanc vin* (1) ; et les cas directs devant les cas obliques : *la main de Jean* et non *de Jean la main*. — Et en cela les Français suivent la nature, qui demande la substance avant l'accident (2). — Exceptez *bon* et *mauvais* qui se placent indifféremment avant ou après le nom.

12. L'ablatif d'instrument (3) se marque ordinaire-

---

(1) Quelle doit être la place de l'adjectif par rapport au substantif qu'il qualifie? — Vaugelas ne donne de règles générales que pour deux classes d'adjectifs : ceux qui marquent la couleur se placent après le nom ; les déterminatifs, possessifs et numéraux, se placent avant le nom. La place des autres ne se règle que par l'usage et l'harmonie du discours.

Oudin donne les mêmes règles. Mais aux adjectifs de couleur, il ajoute les adjectifs de nation : *chapeau gris, gentilhomme françois* ; — aux déterminatifs, il assimile « les adjectifs de louange, blasme, quantité et de bonne ou mauvaise condition ; *un gros soulier, bon cheval.* »

Le P. Chifflet reprend Oudin sur ce dernier point : « Je m'étonne, dit-il, qu'un certain grammairien qui a composé une grammaire assez bonne, et la meilleure de toutes celles que j'ay pu voir, ait fait là-dessus cette règle si générale.... Certes il paroist bien que cest homme, et que j'estime beaucoup, n'avoit pas l'expérience qu'il faut avoir pour estre bon grammairien. » — Suivent des règles qui n'ôtent rien de la confusion : Chifflet, cependant, n'a rien négligé pour être complet : « Avant de former les règles de ce traité, dit-il, j'ay parcouru et examiné tous les adjectifs de la langue françoise. »

L'abbé d'Olivet, qui jugeait le même travail impossible, se tire d'embarras en disant que « quand il s'agit d'une langue vivante, le chemin de l'usage vaut mieux que celuy des préceptes. »

Le P. Buffier essaye aussi de donner quelques règles générales ; l'*Encyclopédie méthodique*, qui juge la difficulté au même point de vue que l'abbé d'Olivet, donne cependant quelques règles, énumère beaucoup d'exemples. Mais de toutes ces théories, la conclusion la plus claire est qu'on ne peut rien conclure, que l'usage est maître, que l'oreille est juge.

(2) .... « Aunque *es conforme al órden y construccion natural que el sustantivo preceda al adjetivo*,... se puede, y aun muchas veces es conveniente, invertir este órden natural, posponiendo el sustantivo al adjetivo. » *Gramática castellana*, 1771, p. 330.

(3) En latin, on met à l'ablatif le nom de l'instrument à l'aide duquel une chose se fait.

ment par la préposition *par* et l'accusatif : *nous sommes rachetez par le seul sang de Jesus Christ ;* quelquefois cependant, par l'accusatif et la préposition *de*, comme : *o Seigneur, remply nos cœurs de ton Sainct Esprit.*

13. Pour demander ou indiquer une partie de quelque chose, nous employons non l'accusatif, comme en latin, mais le génitif avec son article : *donnez moy du pain ;* si l'on veut la chose entière, on emploie l'accusatif : *prestez moy vostre cheval, vostre cousteau*, etc., parce que ces objets ne peuvent se partager, et nous n'en pouvons prendre une partie sans les autres. Pour ce motif, nous disons : *donnez-moy le pain, le vin, l'argent*, quand nous voulons tout le pain, tout le vin, tout l'argent (1).

DU PRONOM.

Les pronoms sont, en français, ce qu'ils sont en latin. — On les divise en trois classes : les démonstratifs, les possessifs et les relatifs.

Les pronoms, dit Garnier, se déclinent comme les noms, à l'aide des articles (2) ; pour le prouver, il décline successivement les sept pronoms de la première classe : 1° *je* ou *moy ;* — 2° *tu* ou *toy ;* — 3° *soy ;* — 4° *ce*,

(1) Aucun grammairien n'a mieux compris et mieux expliqué les principes exposés ici par J. Garnier. Oudin n'a pas même indiqué la règle. Regnier Desmarais tombe dans l'absurde (voy. sa *Grammaire*, p. 160 et suiv.). — Cf. Chifflet, 1700, pp. 17 et 18 ; Buffier, *Grammaire*, p. 183 : *de l'article mitoyen* ou *partitif*, etc.

(2) On se rappelle que Garnier confond avec l'article les prépositions *de*, *à*.

qui devient *cest* devant une voyelle ; le féminin est *ceste;* au pluriel, le masculin est *ces* ou *ceux;* le féminin *ces* ou *cestes* (sic) ; — 5° *il* ou *luy*, féminin, *elle ;* pluriel masculin : *ils*, *eux*, *leurs ;* féminin : *elles*, *leurs ;* — 6° *leur*, qui est des deux genres et qui s'emploie quand il s'agit d'une seule chose en particulier : *ces gens ont perdu tous leurs biens et exposé leur vie*, etc. ; — 7° *celuy*, *celle*, *ceux*, *celles*.

Ces pronoms admettent parfois une composition, aux deux genres et aux deux nombres, comme : *cestuy-ci*, *celuy-la*, *ceux-ci*, *ceux-la*, *ceste-ci*, *celle-la*, *cestes-cy*, *celles-la* : leur signification est la même, mais leur emploi est différent.

Jusqu'ici nous avons suivi exactement Garnier ; nous devons même faire remarquer que nous avons reproduit son orthographe en mettant des traits d'union entre les deux parties de ces derniers pronoms, ce que n'a pas fait Pillot ; celui-ci rachète cette légère infériorité en admettant dans ses modèles de déclinaison les formes *me* et *te* que Garnier avait omises.

Les pronoms de la seconde classe, pronoms possessifs, sont au nombre de cinq : *mon*, *ton*, *son*, féminin *ma*, *ta*, *sa*, qui, pris dans une acception relative, deviennent *mien*, *tien*, *sien*, féminin *mienne*, *tienne*, *sienne ;* et enfin *nostre*, *vostre*. Ces deux derniers ne changent pas, soit dans le sens possessif, soit dans le sens relatif, sauf au pluriel où le possessif fait *nos*, *vos*, et le relatif *nostres*, *vostres*.

La troisième classe comprend les pronoms purement relatifs, comme *qui*, *le*, *la*, représentant les

personnes ; *y*, rappelant le lieu (1) ; *en*, qui s'applique au lieu et à la personne (2).

Après l'énumération des pronoms de chacun des trois ordres, Garnier présente les observations qui s'y rattachent.

I. Démonstratifs. — 1. Les pronoms préposés aux noms appellatifs (ou communs) tiennent lieu de l'article, et en font des noms appropriés (3).

2. *Je, tu, il* deviennent *moy, toy, luy*, 1° quand, au lieu d'être conjugués avec le verbe, ils sont employés seuls pour une proposition entière : *qui a faict cela? moy, toy, luy*; — 2° quand ils servent à l'un des cas obliques.

3. *Cestuy-cy, celui-la* s'emploient seuls : *cestuy-ci est homme de bien, et celuy-la est un meschant*; — mais, s'ils sont suivis d'un substantif, on emploie *ce* devant

(1) Oudin range *dont, en, y* parmi les pronoms. Il dit de *y* : « Cette particule relative indéclinable ne s'applique qu'au lieu des prépositions, rapportant l'endroit ou la chose, selon les constructions où elle se rencontre : *nous y sommes sujets, est-il au logis? il y est.* Elle est correlative de *à, la, au*, etc., par exemple : *est-il à la maison? ouy, il y est.* — La phrase *vous y estes* signifie *vous avez deviné.* La contraire négative *vous n'y estes pas*, dont le vulgaire seulement peut user, veut dire : *vous ne l'entendez pas.* — Ces autres sont remarquables : *il y a longtemps.* » — Oudin, à ce dernier exemple, aurait pu ajouter celui-ci : *qu'y a-t-il?* si exactement traduit en latin par cette locution qui se trouve dans Plaute : *quid istic habet?*

(2) Oudin : « *En* relatif denote la personne, la chose, la portion et le lieu ; par exemple : *qu'avez-vous tiré de vostre maistre? j'en ay tiré quatre escus....* etc. » — Cf. ci-dessus, p. 46. — Vaugelas se borne à remarquer que « cette particule est merveilleusement commode parmi nous ; et, comme chaque langue a ses avantages et ses défauts, on peut mettre ce petit mot au nombre des façons de parler en quoy nostre langue surpasse les autres, et non-seulement les vulgaires, comme l'espagnole et l'allemande (excepté l'italienne qui se sert de *ne* au même tems), mais la grecque et la latine. » — Édit. avec les *Commentaires*,... t. II, p. 476.

(3) Voy. ci-dessus, p. 288.

une consonne, *ceste* devant une voyelle. — De même au féminin.

4. *Ce* et *cest* ont le même sens : l'un se place devant les voyelles, l'autre devant les consonnes.

5. *Cecy*, *cela*, désignent vaguement une chose inanimée, et ne s'emploient qu'au singulier : *qu'est ceci? que signifie cela?*

6. La particule *ci*, dans la composition ou hors de la composition, sert à désigner les objets rapprochés ; *la*, les objets éloignés : *ceci est bon* se dit d'une chose que nous touchons ; *cela est mauvais*, d'un objet écarté ; *cest homme ci* est près de nous ; *cest homme la* en est loin.

7. A la fin d'une phrase, on dit *soy* ; partout ailleurs, on dit *se* : *le sage porte ses biens avec soy ; qui bien se mire, bien se void.*

8. *Mesme*, joint aux pronoms *moy*, *toy*, *soy*, ou *je*, *tu*, *il*, ou *me*, *te*, *se*, ou enfin à tout autre, produit le même effet que la syllabe *met* ajoutée aux pronoms latins : EGOMET, *moy mesme*, etc.

II. POSSESSIFS. — 1. Les pronoms *mon*, *ton*, *son* ; *ma*, *ta*, *sa* ; *mes*, *tes*, *ses*, [illegible] placent toujours devant un substantif exprimé : *mon fils*, etc. ; — si le substantif est sous-entendu, et que ces pronoms doivent terminer la phrase, on emploie *mien*, *tien*, *sien* ; Ex. : *ceste doctrine n'est pas mienne.* Il serait mieux peut-être d'employer à la place de ceux-ci les datifs *à moy*, *à toy*, *à soy* ; comme : *ceste doctrine n'est pas à moy* ; mais l'usage est pour *mien*, *tien*, *sien*, et l'on ne peut ni le changer ni le corriger.

2. Les féminins *ma*, *ta*, *sa* sont remplacés par *mon*, *ton*, *son*, devant les substantifs féminins commençant par une voyelle : *mon ame*, et non *m'ame*, quoiqu'on dise, par exception, *m'amie*.

3. Les Français emploient souvent les accusatifs *me*, *te*, *se* pour les datifs *moy*, *toy*, *soy*; la règle est contraire, mais l'usage le veut. Ainsi au lieu de : *vous avez escrit à moy*, l'usage dit : *vous m'avez escrit*. — De même au pluriel : *cela nous appartient*, et non : *appartient à nous*.

4. *Me*, *te*, *se*, soit qu'on les emploie comme datifs ou comme accusatifs, se placent toujours, sans intermédiaire, devant le verbe dont ils dépendent : *je me tay et tu te vantes*; — de même pour le pluriel : *je vous prie*. — De même enfin *leur*, *leurs* s'emploient comme génitifs ou datifs : *les meschants servent à leurs convoitises* (aux convoitises d'eux), *aussi mal leur en advient* (en advient à eux) (1).

5. Quatre pronoms veulent être rapprochés du verbe : s'ils se trouvent employés ensemble, on les place dans l'ordre suivant, par rapport au verbe : d'abord *me*, *te*, *se*; puis le relatif, le démonstratif; s'il y a une négation, elle se met ensuite, et enfin vient le sujet : — *Me voulez-vous reveler vostre secret?* — *Je ne le vous reveleray jamais*, ou bien *je le vous reveleray* (2).

(1) Cf. ci-dessus, p. 35.

(2) Sur la construction des pronoms, voy. Buffier, p. 184 et suiv. — Ni le P. Buffier, ni Chifflet, ni Oudin, n'ont réglé le cas où deux verbes se suivent, accompagnés d'un pronom régime du second verbe, comme : *me venez-vous chercher?* Garnier est formel; il faut que le pronom précède les

6. *Nostre*, *vostre*, pluriel *nos*, *vos*, deviennent *nostres*, *vostres* quand ils sont relatifs, c'est-à-dire quand ils rappellent un nom sous-entendu : *nos amis sont venus et les vostres sont demeurez* (1).

7. Tous les pronoms possessifs employés absolument, réclament toujours après eux un nom qui soit

---

deux verbes : ME *voulez-vous reveler vostre secret?* Il en est de même en béarnais :

En cantant jou LAS *bouy goari*, (NAVARROT.)
En chantant je *les* veux guérir.

Cette construction a existé de toute antiquité dans notre langue, et elle était encore la plus communément suivie au XVIIe siècle. Maintenant on place d'ordinaire le pronom complément entre les deux verbes : *je veux le voir*. — Cf. Lespy, *Gram. béarn.*, pp. 209-211. — Vaugelas (édit. citée, t. II, p. 393) examinant ces deux phrases : *il se vient justifier, il vient se justifier*, dit : « Tous deux sont bons; mais si celui-là doit être appelé le meilleur qui est le plus en usage, *je ne le veux pas faire* sera meilleur que *je ne veux pas le faire*, parce qu'il est incomparablement plus usité. M. Coëffeteau observoit ordinairement le contraire. » — Th. Corneille, dans son *Commentaire*, ajoute : « Je croi que l'oreille seule decide dans toutes ces façons de parler. Ainsi *je ne le veux pas faire* est meilleur que *je ne veux pas le faire*, parce qu'il sonne mieux à l'oreille. » — Affaire d'habitude : c'est au nom de l'oreille que les modernes font le contraire.

L'abbé d'Olivet, *Remarques sur Racine*, examinant ce vers de Bajazet (*acte I, sc. 1*) :

Viens, suis-moi; la sultane en ce lieu se doit rendre.

nous apprend la date de la petite révolution grammaticale qui changea la place du pronom : « Presque tous nos écrivains aujourd'hui, dit-il (1738), se font une loi de placer immédiatement ces pronoms avant l'infinitif qui les régit. Ils diroient : *la sultane en ce lieu doit se rendre*. Je conviens que l'un est aussi bon que l'autre pour l'ordinaire... Racine a cependant préféré l'autre manière, parce qu'il l'a trouvée apparemment (évidemment) plus naïve (plus naturelle).

(1) Oudin divise les possessifs en deux classes : les possessifs simples, *mon*, *nostre*, etc., et les possessifs absolus, *le nostre*, *le tien*, etc. Chifflet constate le fait de l'emploi différent de *mon* et de *le mien*, mais ne pose aucune distinction. Regnier Desmarais et le P. Buffier divisent les pronoms possessifs en possessifs absolus, qui précèdent le nom : *nostre pain*, et en possessifs relatifs, qui s'emploient sans substantif, et qui supposent un nom énoncé auparavant : *à qui est ce livre? c'est le mien*.

exprimé ; aux cas directs, ils rejettent l'article ; aux cas obliques, comme on l'a remarqué pour les noms propres (1), ils prennent le féminin. S'ils sont relatifs, ils rejettent le nom commun et prennent l'article du genre qui leur convient : *mon honneur est le tien.*

III. Pronoms relatifs. — 1. *Le*, *la* sont pronoms relatifs quand ils portent sur un verbe (2); articles quand ils portent sur un nom : *à tard se repend le rat* (le, art.), *quand par la queue le* (le, pron. rel.) *tient le chat.*

2. *Quel* peut se placer comme adjectif devant un nom ; il devient relatif du nom ou de la personne, aux deux genres et aux deux nombres, s'il est précédé des articles *le*, *la*. — Ex. : *Saint Paul nous a presché une doctrine laquelle nous menera à la perfection.*

3. Il en est de même de *celuy*, *celle*, si l'on y pré-

---

(1) Voy. ci-dessus, p. 288, n° 3.

(2) Oudin range parmi les relatifs les pronoms *il*, *luy*, *elle*, *icelluy*, *icelle*, *le*, *la*, *les*, *qui*, *me*, *lequels*, *dont*, *y*, *en*, *quel*, *quoy*.

— Chifflet : « Pronoms relatifs : en voici le denombrement : *lui*, *elle*, *le*, *la*, *les*, *qui*, *que*, *lequel*, *dont*, *y*, *en*, *quoy*.... Je n'ay point fait icy mention de ces vieux mots *iceluy*, *icelle*, *iceux*, *icelles*, parce qu'ils sont tout à fait bannis du bon langage et ne se trouvent plus que dans le style des notaires. »

Le P. Buffier fait du pronom *qui*, *que*, *lequel*, *quoi*, « appelé communément relatif, » une espèce particulière ; il le nomme « pronom modificatif ou determinatif. »

Regnier Desmarais : « On appelle *pronoms relatifs* les pronoms qui se rapportent à un nom précédent. Ceux-là, à prendre le terme de *relatif* dans toute son étendue, sont en tres grand nombre parce qu'il n'y a gueres de pronom qui ne puisse devenir relatif. Mais pour se reduire à ceux qu'on a accoustumé de ranger dans la classe des relatifs, en voicy à peu près le dénombrement : *il* et *luy*, *qui* et *que*, *quel*, *lequel*, *dont*, *quoy* et les autres particules qu'on a accoustumé de substituer (? *dont*, *en*, *y*) à la place des pronoms *qui* et *lequel*. »

pose un *i* : *celuy qui est beau et parle vilainement, iceluy tire un couteau de plomb d'une gaine d'ivoire, dit Diogenes.*

4. Il y a donc en somme neuf pronoms relatifs en français : cinq sont simples : *le*, *la*, *qui*, *y*, *en* ; quatre sont composés : *lequel*, *laquelle*, *iceluy*, *icelle*. Ils se déclinent, comme les noms, en genre et en nombre, à l'aide des articles : *lequel*, *duquel*, *auquel* ; *qui*, *de qui*, *à qui*, etc.

Ce chapitre est fort remarquable, en dépit de la confusion, déjà signalée, des adjectifs et des pronoms ; toutefois l'emploi différent des uns et des autres est nettement indiqué ; l'auteur suit une méthode rigoureuse, préparant la règle qui suit à l'aide de celle qui précède ; il a formellement distingué *le*, *la*, articles, de *le*, *la*, pronoms, et donné à *en*, *y* le nom qui leur convient. S'il a des erreurs, il les rachète du moins par de bonnes et sages vérités. Pillot, qui a si bien connu Garnier, et qui l'a souvent copié, est moins complet et plus obscur. Je remarque cependant qu'il a noté un léger changement survenu dans l'emploi de *cetuy* et de *celuy*. Du temps de Meigret, on disait *cetuy ci*, *celuy la*, mais non *celuy cy*, *celuy la* (1). Garnier dit *cestuy-ci*, *celuy-là* ; Pillot constate l'emploi simultané de *cestuy-cy* et *celuy-ci*, de *cestuy-la* et *celuy-la*. On se rappelle que Ramus avait parlé des pronoms *moy*, *toy*, *luy*, sujets employés par pléonasme après

(1) Cf. ci-dessus, p. 81.

un verbe (1). Ni Pillot ni Garnier n'ont signalé ce redoublement du pronom. Mathieu l'a remarqué, « quant par effect on veult declarer et asseurer sa parolle, mesmement par affection, comme : *je le veulx, moy; tu l'as faict, toy; il dict, luy :* laquelle façon de parler est ordinaire parmy le peuple et nest vitieuse ne corrompue : car de semblable use souvent le Petrarque en ses sonnetz, et s'y accorde le commun langage d'Italie. »

DU VERBE.

« Il est heure maintenant, dit Abel Mathieu, de traicter de la matiere principale du propos, que j'appelle le nerf du devis (2), pour autant que, par icelluy, il est dict ou faict quelque euvre ou quelque chose, et est mis perfection à l'oraison ou à la parolle. Exemple : quant je dis *Pierre*, mon parler nest pas achevé; si je diz : *Pierre estudie*, il est achevé; en sorte que, par ce nerf *estudie*, j'astraincts ma parolle et acheve mon oraison. Si j'adjouste après *bien*, je l'orne de ceste grace ou particule.

» Donc le nerf de la parolle c'est [le mot] par lequel le nom ou mot s'astrainct ou est astrainct à quelque faict et euvre; comme en nostre exemple cy-dessus : *Pierre estudie bien*, ma parolle ou mon devis astrainct le nom

(1) Voy. ci-dessus, p. 247.

(2) Nous avons vu, ci-dessus, p. 271, que Mathieu change volontiers les termes de grammaire communément reçus. Il va se justifier quelques lignes plus bas.

Pierre à l'estude, et en cela j'acquiesce et arreste ma parolle.

— Fault que je die que ma declaration (mon explication) telle, amenee sur le champ, nest point impertinente, et est facile au peuple a l'entendre, et me doibt on moins imputer a vice si je n'use des motz artificielz de noz docteurs scholastiques, pour ce quilz sont nouveaux et mal plaisants a gens qui ayment myeulx les laictues que les chardons, comme il est au proverbe. Encores sont-ilz hors la commune intelligence; car en ce *je suis aymé*, qui est le sens du verbe passif ou passionné, qu'ilz appellent, en quoy enduré-je passion? Ains je demonstre l'action de celluy qui m'ayme.... Et la multitude entend myeulx qu'*aymer* et *estudier* cest faire quelque chose, et *estre aymé* pareillement, que si je luy suggeroys, par dispute de philosophes; estre passionné d'amour et troublé en pansée. Et puis, ce nest pas assez de dire *je suis aymé;* mais il fault aussi dire de qui, pour declarer le faict et pour oster la question survenante.

» Donc est il veritable que le nerf de la parolle astrainct le nom ou le mot francoys au faict et à leuvre, de quoy il faict arrest a la langue et acquiescement à l'esprit. »

Voilà ce que nous avons trouvé de plus élevé, dans nos anciennes grammaires, sur la nature et la définition du verbe soit actif, soit passif. Avec Garnier et Pillot, nous rentrons dans le terre à terre des opinions reçues. Ni l'un ni l'autre ne s'arrêtent à une définition.

— « Les especes de verbes, dit Garnier, leurs modes,

temps, nombres et personnes, sont les mêmes en français qu'en latin, à cela près que nous n'avons pas de verbes passifs (1). »

Pillot, qui n'est pas de cet avis, distingue les verbes actifs des verbes passifs et neutres en ce que les verbes actifs, s'ils sont personnels, conjuguent leurs prétérits à l'aide de l'auxiliaire *avoir*, et, s'ils sont impersonnels, sont précédés de IL : *il fault;* les verbes passifs ou neutres, au contraire, impersonnels, sont précédés de ON : *on joue*, LUDITUR; personnels, se conjuguent avec *estre;* les verbes neutres prennent cet auxiliaire à leurs prétérits, et les verbes passifs à tous leurs temps.

Comme ces auxiliaires *avoir* et *estre* sont indispensables à la conjugaison des autres verbes, Garnier, Pillot et Mathieu les conjuguent d'abord séparément. Mais avant de donner ces paradigmes, Garnier présente quelques observations, préliminaires indispensables du traité des verbes.

Comme Pillot, il reconnaît quatre conjugaisons, dont une, selon lui, est irrégulière : on les distingue, dit-il

---

(1) Le français a-t-il des verbes passifs? Les *Alphabets* (1620) disent formellement : « Les François n'ont pas de verbes passifs. Pour en former, ils se servent de circonlocution : *je suis donné, basty, veu, leu*, etc. » — Oudin : « Nous n'avons point de verbe passif simple ; mais il se compose du participe preterit, par le moyen du verbe substantif. » — Port-Royal, *Gramm. génér.* : « Les langues vulgaires de l'Europe n'ont point de passif. » — Chifflet : « Quant à la conjug. des verbes passifs, c'est assez de dire qu'ils sont composez du verbe auxiliaire substantif *je suis*, etc... » — Regnier Desmarais : « Nostre langue, pour suppléer au defaut des verbes passifs..., etc. » — Le P. Buffier s'exprime à peu près de la même maniere.

encore, par le temps prétérit parfait de l'indicatif, et mieux par l'infinitif. Pillot et Mathieu les reconnaissent à l'infinitif : car, dit Pillot, les caractéristiques du thème et les parfaits sont trop divers pour qu'on puisse en tenir compte.

La première conjugaison a le prétérit parfait en *é*, l'infinitif en *er*, comme : *aimé*, *aimer*; — la seconde a le prétérit parfait en *i*, et l'infini en *ir*, comme : *souffri*, *souffrir*; *dormi*, *dormir*; — la troisième a les mêmes formes en *u*, et en *re*, comme : *leu*, *lire*; *creu*, *croire*; *vaincu*, *vaincre*. — La quatrième n'a pas de terminaison fixe (1).

---

(1) Les *Alphabets* déjà cités attribuent aussi au français quatre conjugaisons, dont les modèles sont : 1° *aimer*, *donner*; 2° *bastir*, *garnir*; 3° *mouvoir*, *avoir*; 4° *lire*, *cognoistre*, *croistre*. — Oudin admet le même nombre de conjugaisons, et il en donne pour exemples les verbes *aimer*, *finir*, *devoir*, *rendre*. Le P. Chifflet a choisi *aimer*, *punir*, *devoir*, *rendre*. — Regnier-Desmarais dit : « Nostre langue a jusqu'à vingt-quatre terminaisons différentes de l'infinitif, qui toutes cependant sont réduites ordinairement a quatre classes, dont la premiere est celle des verbes terminés à l'infinitif comme *aimer*, *chanter*, *parler*, etc. ; la deuxieme, celle des verbes en *ir*, comme *bastir*, *agir*, *courir*; la troisieme, celle des verbes en *oir*, comme *voir*, *avoir*, *devoir*; et la quatrieme, celle de tous les verbes qui finissent en *re*, de quelque maniere que ce soit, comme *faire*, *dire*, *connoistre*, *rendre*. » — Le P. Buffier : « Nos grammairiens observent que les terminaisons de tous les infinitifs se réduisent à quatre principales, savoir : *er*, *ir*, *re*, *oir*; et que ces quatre terminaisons font quatre sortes de conjugaisons des verbes. Cette observation est assez inutile, puisqu'il y a souvent autant de différences d'inflexions entre certains verbes d'une mesme conjugaison qu'entre les verbes de ces quatre prétendues différentes conjugaisons... Si on veut parler consequemment, il faut ou ne reconnoître qu'une seule conjugaison dans les verbes françois, ou en reconnoître autant que nous allons marquer de terminaisons différentes dans les infinitifs. » Le P. Buffier donne ensuite un tableau où sont marqués l'infinitif, le participe actif, le participe passif, le présent et le prétérit des treize verbes suivants : *porter*, *finir*, *sentir*, *couvrir*, *souffrir*, *tenir*, *plaindre*, *produire*, *paroître*, *taire*, *répondre*, *recevoir*, *mouvoir*. » — En fixant à quatre le nombre de nos conjugaisons, les grammairiens ne semblent guère avoir tenu compte que de la tradition latine.

Ici Pillot diffère de Garnier : selon lui, la troisième conjugaison est en *oir* ou *oire;* prétérit parfait, *eu;* mais, par ses exemples, on voit qu'il tient peu de compte de la règle, puisqu'il rapporte à cette conjugaison avec les verbes *croire* et *appercevoir* les verbes *faire*, *paistre*, *congnoistre*, etc. — Enfin, pour lui, la quatrième conjugaison a l'infinitif en *re* précédé d'une consonne; le prétérit parfait est en *ct* si la dernière syllabe du thème est une des diphthongues *ai*, *ei*, *oi;* ailleurs il est en *u*, et le premier parfait en *i* (*je rompis*); ceux qui ont l'infinitif en *dre* changent souvent ce *d* en *c* ou en *g* à ce premier parfait et à l'imparfait (je *craignis*, je *craignois*, — de *craindre*).

Quant à Mathieu, il accepte les trois premières conjugaisons de Garnier, et il ajoute : « On en pourroyt encores observer deux, comme *faire* et *dire*, *valoir* et *pouvoir* : lesquelles, a cause de briefveté je lairray aux nostres a imaginer. » — Du reste, il est trop bon français pour dire que nos verbes ont des conjugaisons. Fi! conjugaison est un mot latin : les *nerfs* du *devis* ont des *formes;* évidemment *forme* est un mot purement français, comme *nerf*, et Mathieu se fait un plaisir de les *filer*, parce que *filer* sans doute n'est pas d'origine latine. — Où ne va-t-on pas, avec l'esprit de système!

Revenons à Garnier et à ses observations générales sur les temps et les modes des verbes.

A. *Verbes actifs.*

INDICATIF. — *Présent.* — Le thème d'un verbe est

facile à trouver : il suffit de retrancher l'*s* final de la seconde personne du présent de l'indicatif : tu *aimes*, tu *dors*, tu *crois*, deviennent ainsi : *aime*, *dor*, *croi*, et ces formes sont les thèmes des verbes *aimer*, *dormir* et *croire*. — Pillot fait remarquer ici que de son temps les vieillards écrivaient encore la seconde personne plurielle par *z* : vous *aimez;* mais on commençait à écrire par *é* accentué et *s* : vous *aimés* (1). Mathieu fait une remarque analogue ; après avoir donné l'indicatif présent du verbe *labourer*, il dit : « Voyla pour le temps present, où les variations de l'un et l'autre nombre aux seconds indices de personnes (aux secondes personnes) sont pareilz en nombre de lettres et figures ; toutesfoys la prononciation les rend différentes, en ce que la variation du nombre unicque (singulier) doibt estre prononcée legerement, en levant la voix ; celle du nombre de plusieurs (la 2e pers. plur.) au second lieu est grave et pesante, que daucuns veulent declarer (marquer) par ce traict ^. »

Prétérit imparfait. — Tout verbe, de quelque conjugaison qu'il soit, termine la première personne de l'imparfait indicatif en *oy ;* la seconde y ajoute *s ;* la troisième, *t* ; je *prioy*, tu *priois*, il *prioit;* la première et la seconde, au pluriel, font précéder d'un *i* la terminaison propre aux mêmes personnes du présent : nous *aimons*, nous *aimions*, etc. — Selon Pillot, trois formes

(1) Cette orthographe, extrêmement répandue, en fait, dans les manuscrits du XVIIe siècle, — je citerai entre autres, ceux du P. Joseph et de Chapelain, — est très-rare dans les livres imprimés, et ne semble pas avoir été soutenue par les grammairiens.

orthographiques différentes se disputaient la première personne du singulier à l'imparfait. Les uns écrivaient : *j'aymoy ;* d'autres, *j'aymoye ;* d'autres enfin *j'aymoys*, et cette forme était, dit-il, la plus usitée (1).

Mathieu a constaté aussi l'existence de ces trois formes ; il écrit : *j'avoys ;* mais il ajoute : « Aucuns veulent dire *j'avoy*, pour mettre difference avec la seconde variation (personne) toutesfoys je ne voys point le peuple y avoir esgard : aussi n'y feray-je point d'arrest icy ny ailleurs ; j'advertiray bien d'une faulte qui sy commect ordinairement pour l'eviter, accoustumant a dire *j'avoye* pour *j'avoys.* » — De plus, il signale formellement comme une faute de dire et d'escrire *labouroynt* et *laboureroynt* pour *labouroient*, *laboureroient* (2).

Prétérit parfait. — Nous avons deux prétérits parfaits comme les Grecs : l'un simple, *j'aimay*, je *dormy ;* l'autre composé : *j'ay aimé*, *j'ay dormy* (3). — Ce parfait composé est formé du participe passif du verbe et de l'auxiliaire *avoir* ou *estre ;* le simple se termine : 1° pour

(1) Les *Alphabets* conjuguent ainsi : *je donnoy*, *tu donnois*, *il donnoit*, *nous donnions*, *vous donniez*, *ils donnoient.* — De même Oudin, excepté à la première personne : *j'aimois.* — Comme Oudin, le P. Chifflet, Regnier-Desmarais, le P. Buffier et tous les autres.

Tous les auteurs qui terminent par *s* la première personne de l'imparfait, terminent aussi par *s* les premières personnes des formes *je dois* (et non *je doy*), *je couvris* (et non *je couvry*), etc. — Vaugelas a, sur ce sujet, une Remarque dont la conclusion est : « Ce n'est pas que ce fût une faute quand on osteroit l's, mais il est beaucoup mieux de le mettre toujours dans la prose. » — C'est comme lettre euphorique que l's s'est introduit d'abord, puis s'est maintenu dans ces terminaisons. (Voy. l'*Art poétique* de P. Delaudun Daigaliers, 1597, in-12, p. 32.)

(2) Voy. le chapitre des Estiennes.

(3) Les *Alphabets* donnent *j'ay bâsty*, comme temps parfait, et *je basty*, comme aoriste ; Oudin nomme la première forme *parfait indéfini*, et la forme simple *parfait défini*. De même Chifflet.

la première conjugaison, en *ay*, *as*, *a*, *ames*, *ates*, *èrent* : « d'aucuns, dit Mathieu, prononcent *labourarent* : ce qui est neantmoins hors l'usage des myeulx enseignez au langage francoys (1) ; » 2° pour la seconde, en *i*, *is*, *it*, *imes*, *ites*, *irent* ; 3° pour la troisième en *eu*, *eus*, *eut*, *eumes*, *eutes*, *eurent*. Telles ne sont point les seules formes reconnues par Mathieu. Après avoir conjugué *je courus*, *tu courus*, etc., en conservant l'*u* à toutes les personnes, il dit : « la commune, par corruption, dict : *nous courismes*, *il courit*, mettant *i* consequemment partout. » — Ainsi, reprend Garnier, dans ces deux dernières conjugaisons, la terminaison de la première personne du singulier est la même dans le parfait simple et dans le parfait composé. Plus hardi que Pillot qui constate une difficulté et en renvoie la solution à l'usage, Garnier dit ensuite quel est l'emploi de chacun de ces deux parfaits (2).

Le premier prétérit ou prétérit simple, s'emploie : 1° avec des adverbes marquant le temps passé, comme *dernièrement*, *hier*, *jadis*, et semblables ; — 2° quand nous parlons de choses si bien passées qu'aucune des circonstances ne puisse paraître présente : ce que cette forme indique suffisamment, par cela seul qu'elle n'emprunte pas les auxiliaires j'*ay* ou je *suis*, qui appartiennent au présent. — Ex. : *Nous passames hier parmy les brigans, et fusmes en danger d'estre destroussez.*

---

(1) Cf. ci-dessus, p. 96, et un passage du second devis, pp. 30-31.

(2) Oudin traite longuement de cette distinction. Nous renvoyons à ce long chapitre, *édit.* 1656, pp. 187-190.

Le second prétérit, ou prétérit composé, s'emploie : 1° avec des adverbes marquant le temps présent, comme *aujourd'huy*, *desjà*, *maintenant*, etc. ; — 2° quand nous parlons de choses passées, mais passées de telle sorte qu'elles paraissent encore présentes, ce que fait entendre l'auxiliaire employé, qui est un présent. — Ex. : *J'ay creu, et pour ce ay-je parlé; ces gens-cy sont venus à bout de leurs affaires.*

Plus que parfait. — Le prétérit plus que parfait ne diffère du second prétérit parfait que par l'auxiliaire qui est à l'imparfait, à quelque mode que ce soit; indicatif : *j'avoye creu;* optatif : *j'eusse creu*, etc.

Futur.—Tout futur, dans toute conjugaison, se termine en *ray* : je *chante*, je *chanteray;* je *croy*, je *croiray*, etc. (1).

Impératif. — L'impératif, en français, n'a qu'un temps, le présent, qui est généralement semblable au présent indicatif, au moins pour le pluriel, à cela près qu'il rejette parfois son pronom. Quand il le garde, il le place toujours après le verbe, ce qui se fait aussi dans les interrogations : *Levez vous et allons nous en d'icy; perdrons nous courage au milieu de la victoire?* Mais nous disons aussi, simplement : *Mon fils, honnore les anciens, hante les sages, visite les bons livres et ensuy*

(1) Oudin se borne à dire : « Le futur se forme en ajoutant *ay* à l'infinitif de la premiere et de la deuxieme conjugaison : aimer, *j'aimeray;* finir, *je finiray;* pour les autres, changez *oir* et *re* en *ray* : devoir, *je decray;* rendre, *je rendray.* »

« — J'entens souvent demander, dit Th. Corneille dans ses *Notes* sur Vaugelas, si, au futur de *courir*, il faut dire *je coureraï* ou *je courrai*. Il n'y a aucun sujet de douter; il faut dire : *je courrai.* »

toute vertu, ici le pronom est sous-entendu. — Et maintenant, ajoute consciencieusement Garnier, quand doit-on employer le pronom ou le sous-entendre? l'usage l'apprendra. J'ai essayé de trouver la règle : je n'ai pu y réussir (1).

Optatif. — L'optatif (2) a trois temps, en français comme en latin.

Présent et imparfait. — Ces deux temps n'en font qu'un ; il prend deux *ss*, précédés d'un *e* qui se change en *i* à la première et à la seconde personne du pluriel, parce que tous les imparfaits affectionnent l'*i* à ces personnes : *que je dormisse, que nous dormissions, que j'aimasse, que nous aimissions, que vous aimissiez.* — Pillot donne plus formellement la règle : « A la première et à la seconde personne du pluriel, dit-il, dites *aimissions, aimissiez, louissions, louissiez*, etc., et non *aimassiez, aimassions*, etc. — J'ai quelquefois trouvé dans mes lectures, ajoute-t-il, *estimassiez, aimassiez* et autres semblables, et c'est ainsi que les Poictevins, entr'autres, écrivent et prononcent toujours (3). »

Mathieu n'est pas de cet avis. Après avoir filé, comme il dit, la forme *je labourasse* dans tous ses indices, c'est-à-dire dans toutes ses personnes, en gardant l'*a*, il ajoute : « Il fault noter en cest endroit que

(1) Cette difficulté n'eût pas longtemps arrêté le naïf grammairien s'il se fût avisé, comme Oudin, de faire une classe particulière « des verbes reciproquez ou reflechis. »

(2) « La maniere optative » comme disent les *Alphabets*, « le mode optatif, » comme dit Oudin, persiste dans la grammaire du P. Chifflet, mais ne paroit ni dans Regnier-Desmarais ni dans le P. Buffier.

(3) Cf. ci-dessus, p. 157, 160.

le son penultime des variations de semblable qualité (ce mot est receu en France) est tousjours assis sur *a*. »

Cependant le même grammairien remarque que *courisse* pour *courusse* « n'a pas du tout perdu son crédit vers la commune (dans le peuple) :... maniere de parler qui est à fuyr (1).

Prétérit parfait et plus que parfait. — Les deux temps se confondent aussi et se conjuguent avec l'imparfait optatif de l'auxiliaire.

Futur. — Voici les propres paroles de Garnier : « *Futurum autem est per se, estque communiter idem cum suo præsenti indicativi.* » — En rapprochant cette phrase de ce qui précède, le futur optatif existe sans être mêlé et confondu avec un autre temps, comme le sont le présent et l'imparfait, comme le parfait et le plus que parfait. Ce futur est ordinairement semblable à son présent de l'indicatif. En d'autres termes, il faudra dire (car tel est l'emploi du futur optatif) : *Dieu veuille que j'aime, que tu aimes, qu'il aime, que nous aimons, que vous aimez, qu'ils aiment ; que je fais, que nous faisons*, etc. — Soit. Ces formes n'ont rien qui nous étonnent ; elles sont fréquentes au XVIe siècle ; Mellin de Saint-Gelais en fournit, entr'autres, de nombreux exemples ; et Pillot confirme ce fait en conjuguant, sinon tous ses verbes-modèles, du moins *aimer* et *ouir* comme nous venons de le faire. Mais, par malheur, tous les exemples proposés par Garnier contredisent sa règle, et il donne toujours au futur optatif des formes

(1) Cf. ci-dessus, p. 311.

analogues à celle-ci, qu'il me fournit : *Dieu vueille que j'aime, que tu aimes, qu'il aime, que nous aimions, que vous aimiez, qu'ils aiment.* — Nous ne pouvons que constater le fait et notre embarras devant ces contradictions.

Conjonctif. — Le conjonctif (1) est complétement semblable à l'indicatif, dans tous ses temps, à cette seule exception près que toujours, à toutes les personnes, il ajoute *veu que, si, quand.* « Tous les grammairiens, continue Garnier, ne sont pas d'accord sur ce point; mais je m'en tiens à cette règle, pour éviter toute confusion et ne pas faire paraître nos conjugaisons plus difficiles qu'elles ne le sont réellement. »

S'il y a quelque distinction à faire, et il y en a, c'est au prétérit imparfait, qui change en effet quelquefois, mais non toujours, quand il est précédé de *quand* : alors on introduit simplement un *r* avant la dernière syllabe de l'imparfait indicatif ; ainsi l'on dit : *quand j'aime-r-oye, quand tu aime-r-ois*, etc. ; cependant on dit aussi : *quand j'aimoye* (2), etc. — On reconnaît

(1) Oudin dit au contraire, formellement : « Ordinairement le conjonctif se confond avec l'optatif. » — Le même grammairien signale un temps présent, qu'il confond avec le futur, dans le mode optatif : mais sa conjugaison est autre que celle de Garnier, comme on le voit par l'optatif, présent ou futur, du verbe *avoir* tel que le conjugue Oudin : *j'aye, tu aye, il ait* et *il aye...*, etc.

(2) Oudin regarde la forme *j'aimerois* comme un second imparfait de l'optatif, ou comme un des présents du conjonctif. — Chiffet, qui ne fait qu'un mode de l'optatif, du conjonctif et du subjonctif, donne *j'aimerois* comme un deuxième imparfait de l'optatif. — Regnier-Desmarais qui ne reconnaît que trois modes personnels, comme le P. Chiffet, savoir l'indicatif, l'impératif et le subjonctif ou conditionnel (ce dernier au lieu de l'optatif de Chiffet) présente *j'aimerois* comme le futur simple, et *j'aurois*

ici la forme que nous appelons conditionnelle; nous l'avons justement distinguée du conjonctif, en même temps que nous supprimions ce mode, qui ne servait qu'à retirer le nom d'indicatif à certaines formes verbales, quand elles se trouvaient précédées de conjonctions après lesquelles le latin ne mettait pas l'indicatif.

Infinitif.—Si l'on ne jugeait de la conjugaison des verbes que par les finales de l'infinitif, aucun ne serait irrégulier, car ils se terminent tous par *er*, *ir* ou *re*. —L'infinitif est très-souvent précédé de la préposition *de*, comme : *ce n'est pas honte d'apprendre, mais c'est honte de ne rien savoir.*

Prétérit plus que parfait. — Ce temps, à l'infinitif, est composé de l'auxiliaire *avoir* et du second prétérit parfait de l'indicatif : *avoir aimé*, *avoir dormi*, etc.

Futur. — Les Français n'ont pas le futur infinitif, comme les Latins. Ils expriment ce temps par une circonlocution.

Gérondifs et Supins (1).—Les Français n'ont ni gé-

---

aimé comme le futur composé de ce subjonctif ou conditionnel. — Le P. Buffier fait de cette forme un temps particulier qu'il nomme l'*incertain* et qu'il fait dépendre de l'indicatif.

Beauzée détache le suppositif du subjonctif, et il reconnaît au suppositif les temps suivants : Présent : *je chanterois;* prétérit positif : *j'aurois chanté*; prétérit comparatif : *j'aurois eu chanté;* prétérit prochain : je *viendrois de chanter;* futur : *je devrois chanter.*

(1) — Les *Alphabets* donnent, à la suite des modèles de chaque conjugaison, des gérondifs : *de donner, pour donner, en donnant;* et des supins : *donner, d'estre donné.* Il y faut voir simplement les formes à l'aide desquelles on traduit les gérondifs et les supins du latin. — Oudin ne reconnaît pas de supins; mais il donne un gérondif : *en aimant*, qui se forme, dit-il, comme le participe présent. — L. P. Chifflet, le P. Buffier

rondifs ni supins, comme en a la langue latine. — Ils rendent les gérondifs en plaçant devant l'infinitif présent diverses prépositions : *de*, *pour*, ou par le participe présent et la préposition *en ;* ainsi : *il est temps de faire* (faciendi) ; *je viens pour avancer l'honneur du Seigneur* (augendum) ; *en contemplant les œuvres de Dieu* (spectando).

Des supins, la première forme (la forme en *um*) des latins se rend par l'infinitif présent : *allons combattre ;* la seconde forme (la forme en *u*) se rend par le prétérit parfait de l'infinitif avec la préposition *de ;* comme : *ce livre est digne d'estre leu.*

Les participes auront leur place à part.

---

n'admettent ni gérondifs ni supins ; — Regnier-Desmarais donne un gérondif : *aimant.* — Vaugelas, suivi par ses annotateurs, Patru et Thomas Corneille, distingue soigneusement du participe présent, qui est variable, le gérondif, qui est invariable ; de ce dernier il donne (III, 304 et 417) les exemples suivants : *le bienfait étant de cette nature ; les hommes ayant reconnu ; les femmes ayant leur mari.*

Avant de quitter ce chapitre des Modes et Temps verbaux, qu'on nous permette de rappeler l'usage bizarre qu'a fait de tous les termes de grammaire, le P. de Saint-Louis, dans son poëme de *La Magdelaine* : Nous en détacherons quelques vers :

Pendant qu'elle s'occupe à punir le forfait
De son *temps preterit* qui ne fut qu'*imparfait*,
Temps de qui le *futur* reparera les pertes
Par tant d'affliction et de peines souffertes !
Et le *present* est tel que c'est l'*indicatif*
D'un amour qui s'en va jusqu'à l'*infinitif*.
Puis, par un *optatif* : « Ah ! plût à Dieu, dit-elle,
Que je n'eusse jamais été si criminelle !... »

(*La Magdelaine au Désert de Saint-Baume*, poëme spirituel et chrestien, par le P. Pierre de Saint-Louis. — Livre II.).

— C'est ici le cas de répéter le mot de Despautère : « *Poetis proximi sunt grammatici.* » — Cf. ci-dessus, p. 256, *note* 2.

B. *Verbes passifs.*

Les Français n'ont pas de verbes passifs; ils les expriment par circonlocution, à l'aide de l'auxiliaire *estre* et du participe passé passif, lequel reste invariable au singulier; au pluriel, il prend *s*, changeant de genre, d'ailleurs, d'après le genre du sujet : *je suis aimé* ou *aimée*, *nous sommes aimez* ou *aimées*.

C. *Verbes impersonnels.*

Toujours sous l'influence des traditions latines, Garnier prête à notre langue deux sortes de verbes impersonnels : l'impersonnel actif, marqué par *il*, comme : *il faut;* l'impersonnel passif, marqué par *on*, comme : *on sert icy au Seigneur*.

Ces verbes se conjuguent comme tous les autres, mais ils n'ont que la troisième personne : *il faut, il falloit..., on chanta, on a chanté...*—Les pronoms *il* ou *on* les précèdent toujours, excepté quand on interroge; auquel cas ils suivent le verbe : *faut-il? sert-on?*

Ici nous demandons à Pillot une remarque générale qui a échappé à Garnier, bien qu'il écrive toujours comme s'il l'avait faite, au moins mentalement.

Dans les formes d'interrogation ou d'admiration, dit Pillot, les pronoms se placent toujours après le verbe (1), et, — cette règle est précieuse, parce qu'elle

(1) Ce n'est pas, selon Oudin, le seul cas où le sujet puisse suivre le verbe : « Quand la période, dit-il, commence par une adverbe, il est in-

paraît ici pour la première fois, — ils sont réunis au verbe par un trait d'union (-) qui montre qu'on doit prononcer d'un trait le verbe et son pronom, comme s'ils formaient un seul mot (1).

Comme il l'a fait pour les noms et les pronoms, Garnier, après avoir donné divers modèles de conjugaisons, présente ses observations générales sur les verbes. Nous les analysons.

1. Comme le substantif est toujours précédé de l'article, le verbe est toujours précédé de son sujet, excepté quelquefois à l'impératif (2).

2. Les deux premières conjugaisons sont très-régulières; la troisième présente quelques irrégularités. En effet certains prétérits parfaits sont en *is*, comme : *j'ay mis*, *acquis*, etc.; d'autres sont en *ins* : *j'ay prins*, *aprins*, *reprins*, *comprins*, *entreprins*, etc. (3); de même quelques-uns ont le prétérit terminé par *it* : *j'ay destruit*, *seduit*, *cuit*, *?aduit*; d'autres par *int* : *j'ay craint*, *peint*, *adjoint*, *contreint*, etc. — Mais cette forme étant connue, l'on a toute la conjugaison des formes com-

different de mettre le nominatif devant ou après le verbe : V. g. *ainsi parla M. le President aux assistans*, ou *ainsi M. le Président parla*, etc. Le dernier toutefois m'agrée beaucoup mieux que le premier. » (*Grammaire* de Oudin, *éd. cit.*, p. 201; Cf. *id.*, *ibid.*, p. 104.)

(1) Le sieur de Palliot distingue les unions (⌣) des divisions (-); mais dans la pratique il les confond; et un des usages de ces signes c'est de marquer le lien qui unit le pronom au verbe.

(2) Voy. ci-dessus, p. 248. — Excepté encore dans les cas marqué ci-dessus, *note* 1, p. 318.

(3) Pillot écrit de même; mais il ajoute : *je prins* et ses composés sont parfois écrits sans *n* : *je pris*, etc. Oudin dit : « *prinse* ny *entreprinse* ne s'escrivent plus. » (P. 168.) — Cependant en Anjou on a conservé la prononciation *je prins*, comme *je vins*.

posées, puisqu'elles prennent toutes ce participe et l'auxiliaire *avoir*, à l'actif, ou l'auxiliaire *estre*, au passif.

3. Ainsi *avoir* est l'auxiliaire des verbes actifs ou marquant l'action; *estre* des verbes passifs et des verbes neutres absolus ou marquant passion (1); Ex.: *j'ay dormy, je suis venu.* — En général, on emploie en français *estre* où l'allemand emploie *ich bin;* — *avoir*, où il emploie *ich hab*, *du hast*, etc.

4. Le participe qui suit *estre* prend le genre et le nombre du sujet; après *avoir*, il reste invariable: *nous sommes venus;* mais dites *ils ont dormi*, non *dormis* (2).

5. Il y a en outre, en français, des verbes qui sont en quelque sorte d'une conjugaison mixte; ils appartiennent à la seconde conjugaison par leur infinitif: *veoir*, *tenir*, *venir*, *savoir;* et à la troisième, par leur participe, qui est en *u*: j'ay *veu*, *tenu*, *su;* je suis *venu*.

6. Certains verbes, peu nombreux, de la seconde conjugaison, ont une double forme au prétérit parfait; ainsi l'on dit également bien: j'ay *ouvri* et *ouvert;* j'ay *offri* et *offert;* j'ay *souffri* et *souffert;* j'ay *couvri* et *couvert*, *descouvri* et *descouvert* (3), etc.

---

(1) Oudin: « Les verbes neutres ne sont point differents des actifs en leur conjugaison, excepté que les uns reçoivent le verbe *avoir* pour auxiliaire, et les autres le verbe substantif *estre*, comme regner, *j'ay regné*; *tomber*, *je suis tombé*. »

(2) Le chapitre de Oudin est trop long pour être reproduit ici en note. Nous y renvoyons le lecteur. *Gramm.*, édit. 1656, p. 256-260. — Cf. ci-dessus, p. 256. — Voyez aussi Vaugelas, avec les Commentaires, *Table*. — Chifflet, *édit. cit.*, pp. 55, 89, 97. — Regnier Desmarais, pp. 458-608; — Buffier, pp. 235-263. — D'Olivet, *Remarq. sur la lang. franç.*, *par divers académiciens*, p. 341 et suiv.; *ibid.*, p. 310, etc., etc.

(3) Nous n'avons trouvé dans aucune autre grammaire les formes *offri*, *souffri*, *courri*, etc.

7. Quelques verbes sont défectifs en latin sans l'être en français, comme ODI : *je hay, tu hais, il hait, nous haissons, vous haissez, ils haissent*, etc. ; — et réciproquement. Ainsi, SOLEO, n'est pas défectif en latin ; en français au contraire : *je souloye, tu soulois, il souloit, nous soulions, vous souliez, ils souloient* (1) ne se conjugue qu'à l'imparfait de l'indicatif. Aux autres temps, on dit : *j'ay coustume, tu as coustume*, etc. Mais on aurait peine à trouver d'autres exemples de ce genre.

8. De même quelques verbes, impersonnels en latin, sont personnels en français, tel : *pœnitet*, qui se traduit en français par : *je me repens*, et ce verbe a tous ses temps ; il les forme avec deux pronoms.

9. Les verbes qui marquent mouvement vers un lieu se conjuguent avec deux pronoms, et la préposition *en*, comme : *je m'enfuy, tu t'enfuis, je m'en vay, tu t'en vas* (2). — Presque tous les autres verbes peuvent devenir réciproques en redoublant ainsi leurs pronoms : *je m'aime, je m'endors*, etc.

10. Quelques verbes, auxquels suffit un mot en latin, veulent une circonlocution en français. Ainsi : MALO se traduit par : *j'aime mieux, tu aimes mieux;*

---

(1) Ce verbe, signalé dans le patois normand par MM. Dubois et Duméril, se trouve aussi en usage dans les îles de la Manche ; il était d'un usage général dans notre ancienne langue.

(2) Oudin : « *En* est une particule qui se joint avec les verbes *aller, venir, fuir, courir* et *retourner*, moyennant les réciproques *me, te, se, nous, vous* et *se* au plurier : *je m'en vay, tu t'en viens, nous nous encourons, vous vous en revenez, ils s'enfuyent.* Mais il faut que ces verbes soient reciproquez, parce que, ne l'estans pas, la relation n'y sera pas necessaire, et l'on dira : *il va, il vient, il fuit, il court, il retourne.* » — Suivent des remarques sur l'emploi de *s'en aller*, etc. — Cf. p. 264.

VALEO, *je me porte bien*, etc. — Ces verbes peuvent être aussi conjugués négativement : *je me porte mal, tu te portes mal; il ne m'en chaut, il ne t'en chaut, il ne lui en chaut*, etc. Mais ces exemples sont très-rares.

DU PARTICIPE.

Les participes sont, comme les verbes auxquels ils appartiennent, actifs ou passifs. — Le participe actif est terminé par *ant*, fém. *ante*, comme : *aimant, aimante*. — Les participes passifs sont régulièrement, selon la conjugaison, en *e*, en *i*, en *u*; ils forment le féminin par l'addition d'un *e* : aimé, *aimée*; ouy, *ouye*; venu, *venue*, etc. — Ils se déclinent en genre et en nombre, à l'aide des articles, ajoutant un *s* pour le pluriel.

Les participes ont donc un genre et un nombre. Mais en vertu de quelles règles se font ces modifications? Garnier s'en tient au peu qu'il a dit, Pillot fait moins encore, et Mathieu ne dit rien d'important. Toutefois ce grammairien a signalé certains usages du participe présent qui avaient échappé à Garnier et à Pillot.

« Le mot *rompant* et semblables, dit-il, a signifiance latente et cachée des troys temps present, passé et à venir; comme : *Fabius le Maxime delayant saulva la chose publique romaine*, c'est-à-dire : *quant Fabius Maxime delaya* (1); — *Decius mourant saulvera le peu-*

(1) C'est le vers d'Ennius :

Unus qui nobis cunctando restituit rem

ple de danger, c'est à dire : *quand Decius mourra ; — le pellican mourant donne vie à ses petis*, c'est à dire : *quant le pellican meurt*. Et a en escripture et propos grand force et vertu et grand grace, tout seul ou accompaigné de ceste particule *en* qui le precede. »

DE L'ADVERBE.

Les adverbes existent par eux-mêmes ou se forment des noms, en ajoutant la syllabe *ment* au féminin : belle, *bellement;* par syncope nous disons : *elegamment* pour *elegantement; hardiment* pour *hardiement*, etc.

Les autres adverbes sont innombrables et se divisent en différentes classes, comme en latin. On en trouvera la significatio[illegible]mploi dans le dictionnaire latin-français de Robert Estienne : l'usage et la lecture en fourniront d'autres. — Pillot s'est emparé de cette idée, et il termine son livre par une longue liste de phrases latines et françaises où il donne des exemples de mots invariables : sur les deux cent seize pages que compte sa grammaire, cent six sont consacrées à ce dénombrement, qui a sa place naturelle dans les dictionnaires.

Garnier a parlé ailleurs des formes comparatives et superlatives des adverbes (1), en traitant de l'adjectif. Il se borne à parler ici des négations qui sont *ne... pas; ne... point, ne... rien; ne... jamais*, et le verbe

(1) Voy. ci-dessus, p. 292.

au milieu : *l'homme sage* NE *dit* JAMAIS : *je* NE *l'eusse* PAS *pensé*. — Hors de la proposition, dans les réponses par exemple faites à une interrogation, on emploie *non* ou *nenny* (1).

DE LA PRÉPOSITION.

Les prépositions sont les mêmes en latin qu'en français; les unes entrent en composition; les autres, non. Des premières, les unes sont séparables : dire, *contredire;* d'autres inséparables : facile, *difficile;* jour, *séjour*, etc.

L'emploi des prépositions *a*, *de*, a été marqué en parlant des articles (2), et de l'infinitif des verbes actifs (3). — La préposition *en* peut être remplacée par le datif de l'article masculin singulier, *au :* les anges sont *au* ciel, et les hommes *en* terre ; au pluriel, on dit *aux* et *es :* les uns sont *aux* faux-bourgs de la ville, et les autres sont *es* portes (4).

DE LA CONJONCTION.

Les Français font grand usage des conjonctions; mais ils en ont bien moins que les Latins. En effet,

---

(1) Oudin ne consacre pas moins de sept pages aux adverbes de négation (pp. 285-291).

(2) Voy. ci-dessus, p. 286.

(3) Voy. ci-dessus, p. 317.

(4) Oudin a négligé cette remarque ; Cf. ci-dessus, p. 264.

en français, presque toutes les copulatives sont remplacées par *et;* les disjonctives, par *ou;* les adversatives, par *mais;* les causales, par *car;* les rationales, par *donc.* —Les Français ont très-peu de ces conjonctions explétives qui, sans être nécessaires, donnent tant de grâce aux discours.—*Et*, *ou*, *mais*, *car*, *donc*, sont les principales conjonctions françaises, mais non les seules; on connaîtra l'usage des autres par la lecture des auteurs. L'emploi de *ny* et de *ains* (1) pouvant paraître un peu obscur, un exemple ôtera toute difficulté : *Ceste maison ne sera ny à moy ny à toy, ains sera divisée.*

DE L'INTERJECTION.

L'interjection est moins un mot qu'un son informe, marquant un sentiment de l'âme : les Français s'en servent comme les Latins, mais moins fréquemment.

SYNTAXE.

Syntaxe ! Est-ce donc ici que nous trouverons cette syntaxe que nous avons vainement cherchée dans les autres grammairiens, même dans Ramus, si peu complet qu'il soit? Non; Garnier ne nous fournira point

(1) « *Ains*, dit Oudin, est devenu vieil depuis dix ans en ça. » — Voy dans notre édition de l'*Hist. de l'Acad. Fr.* par Pelisson et d'Olivet, aux *Pièces justif.* du t. I, la *Requête des Dictionnaires*, et la *Comédie de l'Académie.*

encore ces règles précises qui auraient pu nous initier à l'esprit de notre ancienne langue; si l'auteur avait traité cette partie de la grammaire avec la sagacité, avec la méthode si sûre, dont il a fait preuve dans l'ouvrage que nous venons d'analyser, il n'aurait pas manqué de nous laisser un travail utile, et il aurait été facile ensuite de le corriger ou de le compléter. Malheureusement il se borne à quelques remarques sur l'ordre que doivent occuper dans la phrase les mots qui la composent.

En ce qui touche à l'accord des genres et des nombres et au régime des verbes, le français imite exactement le latin; dans les phrases qui ne sont ni interrogatives ni négatives, on place d'abord le sujet du verbe, puis le verbe, le complément du verbe et l'adverbe; les autres parties de la phrase se placent au commencement ou à la fin, selon les exigences du discours. — Dans les phrases interrogatives ou impératives nous commençons par le verbe, précédé de *me*, *te*, *se* s'il a un de ces compléments; vient ensuite le sujet, puis le complément; si le verbe est à l'impératif et que la phrase soit négative, la négation se place avant le verbe.

On remarque que Philippe de Commines place ordinairement le sujet après le verbe : *Et commande le roy, et vindrent les ambassadeurs* (1), etc.

Beaucoup de phrases françaises commencent par : *il y a :* mais on ne saurait donner de règles précises sur

(1) Cf. ci-dessus, p. 248.

l'emploi de cette locution : *il y a trois choses qui chassent l'homme hors de sa maison, assavoir la fumée, la goutte qui chet d'en haut et la femme riotteuse ;* au lieu de *il y a* on peut employer simplement *il est* (1). — A cette remarque de Garnier peut se joindre celle que fait Abel Mathieu sur une locution analogue : « Fault icy, dit-il, adviser une liayson estrange, neantmoins fort ordinaire. Quant je demande : *quelle heure est il?* on respond : *il est deux heures;* laquelle est usitée en Thoscane et approuvée (2) ; semblablement les Grecs font ordinaire en tous liens et nerfs d'oraison (3) : partant n'en fault faire aucune doubte, puisqu'elle plaist a nostre peuple (4). »

Du reste c'est par l'usage et l'exercice qu'on arrivera à connaître la syntaxe française, et par l'étude des bons livres, comme la lecture du Nouveau-Testament ou de Philippe de Commines.

Ici s'arrête le travail de Garnier. On voit combien loin derrière lui il a laissé Jean Pillot. Garnier est peu connu : l'examen que nous venons de faire de sa grammaire prouve qu'il méritait plus d'attention qu'il n'en a obtenu jusqu'ici.

---

(1) Cf. ci-dessus, p. 246.

(2) C'est une erreur. En italien pur on dit : *che ora è? sono le due.* — Cf. p. 250.

(3) En grec le verbe, employé à la troisième personne, se met au singulier avec un sujet pluriel, si ce sujet est neutre : τὰ ζῶα τρέχει. — Cf. ci-dessus, p. 251.

(4) Oudin fait une grande différence entre : *Quelle heure est-ce qui sonne?* à quoi l'on répond : *ce sont dix heures;* et *quelle heure est-il? il est dix heures.* (*Gramm.*, p. 213 et aussi page 251.) — Cf. Vaugelas avec Commentaires, t. II, pp. 289-293 ; et ci-dessus, p. 250.

Quant à Mathieu, bien qu'il ait négligé beaucoup des questions auxquelles la grammaire doit une réponse, il a songé à donner des règles sur un point que Pillot et Garnier avaient l'un et l'autre omis, la ponctuation.

C'est donc à lui seul que nous emprunterons les règles qui suivent : « La ponctuation ne touche en rien, dit-il, la ligature ne le sens de la composition ; mais tant seulement est trouvee à plaisir à la distinction des membres, et pour conforter l'alaine du disant, ou de celuy qui list.

» Aucune distinction y a en ceste sorte « , » ou en ceste « / », qui donne a cognoistre lentree du propos; l'autre en ceste sorte « : » qui donne à entendre le progrès d'icelluy et continuation ; l'autre en ceste sorte « . », qui donne a entendre l'achevement ; une qui est par closture de deux demys cercles rompuz ainsi « ( ) », par laquelle est à entendre que ce qui est dans le meillieu est aucunement extraict et mis dehors du vray discours, mais neantmoins y peult temporiser ; une aussi qui sert à la demande et interrogation, en haussant la voix et le son du mot ou du nerf (du verbe) en ceste sorte « ? » ou en ceste « ; » (1). Lesquelles je nomme distinctions (2), qui est terme general faict particulier. »

---

(1) Le point-virgule sert, en grec, à marquer l'interrogation.

(2) Le sieur de Palliot dit de même : « Restent maintenant les *Distinctions* qui sont tellement requises en nostre orthographe (où neantmoins elles s'observent moins qu'en pas une langue, comme si nos François estoient ignorants de leur effect et valeur) que sans icelles, une escriture demeure comme toute confuse et moins intelligible. »

Mathieu n'ose imposer de nom à aucun des signes qu'il a figurés; il se contente du nom de *distinctions*, qui sera commun à tous ces signes : « soyt donc, dit-il, qu'on les appelle entrée, progrès, achevement, closture et interrogation, tousjours auront-elles le nom general en françoys. »

Ces signes, « noz anciens n'en ont pas esté curieux ou ne les ont gueres cogneuz. » A-t-on donc le droit de rien innover dans la langue? Mathieu penche, ici, pour l'affirmative : « ceulx qui sont les mieulx entenduz, dit-il, y auront esgard, car cela ne deshonore point nostre langue et ne la defigure aussi, combien qu'il ny soit necessaire : mais pour ce qu'on en use es autres langues polices et ornees, et pour ce aussi que le sens et la raison est commune a toutes gens, telles distinctions consistant aussi bien a la sentence du propos que des motz, il ne fault trouver estrange si elles preignent place en France, spécialement entre ceulx qui jouissent du bon loysir d'escripre et de composer. »

Jaloux autant que l'était Meigret, de l'honneur de notre langue, Mathieu ne voulait ni qu'on la polît à l'aide des langues anciennes, ni qu'on en simplifiât l'orthographe en faveur des étrangers : « qu'ils viennent, disait-il, babiller avecques noz enfans et femmelettes »; il constate ce qui est; l'usage est sa règle, l'usage qui n'a jamais tort, et qu'il ne veut ni discuter ni blâmer. Ce n'est donc pas lui qui voudrait « reprendre l'usage d'escripture en francoys de superfluité et redondance et la changer; » il sait trop bien — et ceci est la condamnation de Dubois, Meigret, Pelletier et

Ramus, — qu'il ne faut pas imiter « aucuns nouveaux, qui en cela n'escripvent à d'autres qu'a eulx mesmes, et tant s'en fault qu'ilz soyent receuz et ensuyviz, qui ne sont leuz ny entenduz du commun. »

Pillot et Garnier, dont nous venons d'analyser les œuvres, appartiennent à une école qui pouvait rendre à notre grammaire de véritables services, et fournir à la postérité d'utiles renseignements; ils constatent ce qui est, sans chercher ni proposer des réformes contre lesquelles l'usage a toujours raison. On remarque avec peine, cependant que leurs explications pour justifier les règles communes ne sont pas assez indépendantes de la grammaire latine, soit qu'ils la suivent de trop près, soit qu'ils aient la prétention de s'en affranchir et s'en écartent à dessein, mais maladroitement et par système. De plus ils se sont bornés à consulter la langue parlée plutôt que la langue écrite; et telle est la double cause d'une faiblesse qui leur est commune avec presque tous leurs contemporains.

ROBERT ET HENRI ESTIENNE.

Les plus importants traités composés, au XVIe siècle, sur notre grammaire nationale sont dus à Robert Estienne et à Henri Estienne son fils.

Plus heureux et plus habiles que les autres grammairiens qui ont écrit à la même époque ou dans une période très-rapprochée, tous deux, tout en restant fidèles jusqu'au scrupule à la grammaire ancienne, ont pu donner des œuvres bien supérieures à tous les autres livres du même genre.

Leur bonheur est d'avoir marché d'accord dans une voie d'étude que leurs efforts, non plus isolés mais collectifs, ont pu prolonger après l'avoir ouverte, élargir après l'avoir tracée; leur grand mérite est d'avoir su tenir compte à la fois de la langue parlée et de la langue écrite; ils citent souvent les poëtes et les prosateurs, et chacun d'eux fut, comme dit Horace, *laudator temporis acti.*

Au moment où l'Italie et l'Espagne disputaient à la France l'honneur d'avoir la langue la plus riche et la plus polie de l'Europe, ces deux grands hommes profondément versés dans la connaissance des langues anciennes et modernes, et jaloux de la gloire de notre

pays, s'attachèrent avec le plus noble patriotisme (1), avec l'ardeur la plus généreuse, à assurer par d'utiles travaux la supériorité de nos écrivains.

Le dénombrement des mots français (2) et une grammaire française (3), deux ouvrages de Robert Estienne, prouvèrent à la fois combien notre langue était riche et combien étaient précises les règles qui en fixaient la correction et la pureté. Digne héritier de son père, Henri Estienne continua l'œuvre de Robert; il compléta sa grammaire par un grand nombre d'observations nouvelles (4); il montra ensuite que, par sa conformité avec le grec (5), c'est-à-dire avec la plus belle langue qui fût jamais, le français devait prétendre à la place d'honneur dans la littérature de tous les peuples modernes; nous avions seulement à la préserver des influences étrangères, surtout des influences

(1) « Ceux qui auront veu les escrits de mon père et de mon oncle, dit Henri Estienne, appercevront que ceste affection d'honorer ma patrie m'est tellement héréditaire que je ne pourrois me la déraciner sans forligner totalement. » (Dédicace de la *Précellence*, au Roi.)

(2) *Dictionnaire françois-latin, contenant les motz et manieres de parler françois, tournez en latin.* — A Paris, de l'imprimerie de Robert Estienne, M. D. XXXIX.—Pet. in-f°.

(3) *Traicte de la Grammaire françoise.* S. L. N. D. à *l'Olivier de Robert Estienne.*—In-8.

(4) *Hypomneses de Gallica lingua, peregrinis eam discentibus necessariæ : quædam verò ipsis etiam Gallis multum profuturæ...* Autore Henr. Stephano qui et gallicam patris sui grammaticen adjunxit. — S. L. — M.D.LXXXII.—In-8.

(5) *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec*, divisé en trois livres, dont les deux premiers traictent des manieres de parler conformes; le troisieme contient plusieurs mots françois, les uns pris du grec entierement, les autres en partie.... Avec une preface remonstrant quelque partie de desordre et abus qui se commet aujourd'huy en l'usage de la langue françoise. — En ce traicté sont descouverts quelques secrets tant de la langue grecque que de la françoise : duquel l'auteur est Henri Estienne.—A Paris, par Rob. Estienne, imprimeur du Roy.—1 vol. in-8.

italiennes (1) acceptées par la mode, et qui en corrompaient le caractère et en affaiblissaient la saine vigueur. Qu'avions-nous d'ailleurs besoin du secours des Italiens, puisque notre langue l'emportait sur celle de l'Italie (2) autant en richesse qu'en noblesse et en gravité, et qu'elle avait non-seulement le nécessaire, mais encore le superflu?

Les travaux où sont traitées toutes ces questions, où sont fournies toutes ces preuves, forment un ensemble dont les parties, unies par un lien commun, sont de la plus haute importance pour l'étude et l'histoire de notre langue. — Disons cependant bien vite notre opinion. Ces ouvrages étaient nécessairement savants puisqu'ils sortaient de telles plumes; mais ils seraient plus utiles encore peut-être si les auteurs s'étaient toujours placés à un point de vue indépendant de leurs études habituelles sur les langues anciennes, et si les exigences de leur profession leur eussent permis de mûrir assez longtemps des œuvres (3) dont la vente

(1) *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé, et autrement desguizé*, principalement entre les courtisans de ce temps; de plusieurs nouveautez qui ont accompagné ceste nouveauté de langage; de quelques courtisanismes modernes et de quelques singularitez courtisanesques.— In 8. S. L. N. D.— (?) Genève, 1578, d'après Brunet.

(2) *Projet du livre intitulé* DE LA PRÉCELLENCE DU LANGAGE FRANÇOIS, par Henri Estienne.—Paris, Mamert Patisson, M.D.LXXIX.—In-8.

(3) H. Estienne convient avoir terminé en quinze jours son traité de la *Précellence*; dans son livre de la *Conformité du françois avec le grec*, p. 104, il fait ce singulier aveu : « Ceste observation ha le dernier lieu par oubliance, car si elle me fust venue en memoire, je l'eusse mise la premiere; mais il n'y a plus de remede, la copie du precedent n'estant plus entre mes mains, pource que cecy s'imprime faict à faict que je l'escri. » Dans le même traité, on lit encore : « Ceste observation devoit avoir esté traitée ci-dessus... mais d'autant que cest endroit là estoit ja im-

devait leur apporter vite un profit assuré et nécessaire.

Les différents travaux dont nous venons de parler ne sont pas tous exclusivement relatifs à la grammaire; mais dans tous sont traitées des questions grammaticales que nous avons pris à tâche de réunir et de coordonner. Bien que publiés à d'assez longs intervalles et à des dates différentes, tous se viennent utilement grouper autour de la *Grammaire* à laquelle ils sont étroitement unis, qu'ils démentent rarement, et qu'ils complètent.

Nous diviserons notre étude sur les œuvres grammaticales de Robert et de Henri Estienne en deux parties. D'un côté sera le lexique, dont nous nous occuperons en dernier lieu pour ne pas interrompre la marche de notre travail; de l'autre la grammaire, dont l'objet se rattache mieux aux études précédentes et dont nous parlerons d'abord. Nous en détacherons un des chapitres, le chapitre de la conjugaison des verbes, que Robert Estienne a cru lui-même assez important pour en faire l'objet d'un livre particulier (1); nous le prendrons comme texte de comparaison avec les doctrines émises sur le même sujet par les autres grammairiens contemporains.

---

primé, car il m'a fallu haster cest ouvrage selon la haste qu'avoyent les presses, j'ay pensé qu'il vauldroit mieux la mettre ici, encores qu'elle ne fust en son lieu, que la laisser eschapper. » — Pages 33-34.

(1) *De Gallica verborum declinatione.* — Parisiis, ex officina Rob. Stephani, typographi regii. — M.D.XL. (Petit in-8° de 4 feuilles, sans pagination). — Voy. ci-dessous.

GRAMMAIRE FRANÇAISE.

La grammaire française de Robert Estienne répond au désir qu'on lui avait manifesté de voir notre langue réglée d'une manière moins arbitraire qu'elle ne l'était dans les ouvrages de Dubois et de Meigret : savants hommes sans doute, mais qui ont entremêlé d'erreurs un grand nombre de sages observations et de bons préceptes. Robert Estienne a retiré l'ivraie du bon grain ; il a complété les données que lui ont fournies ses prédécesseurs à l'aide d'une source féconde où ils avaient trop négligé de puiser, l'usage (1).

L'usage ! voilà le vrai maître des langues (2). Il est si bien établi en France, que nous n'avons pas eu besoin jusqu'ici, comme les Italiens, que « les plus grands personnages de nostre France ayent mis la main à la plume, pour parler françois (3). » Ce bon usage du pur français, Robert et Henri Estienne l'ont cherché où il convient, c'est-à-dire dans l'Ile-de-France et surtout à Paris, car Paris c'est la France de la France, comme Athènes était la Grèce de la Grèce. Sans doute il y a à Paris des locutions propres au terroir, pour ainsi dire, des parisianismes, comme il y a des blai-

(1) *Préface* de Rob. Estienne.

(2) « Optimus loquendi magister habitus fuit usus. » — H. Estienne, *Hypomneses*, p. 198.

(3) *Précellence*, préface.

sismes à Blois, des orléanismes à Orléans, des turonismes à Tours : mais ce qui serait une tache ailleurs, à Paris c'est un grain de beauté (1). Là est la Cour, qui maintenant, hélas! tend à laisser la mode envahir le langage et corrompre sa pureté première; là surtout est le Parlement; là, la Chancellerie; là, la Cour des Comptes (2).

Compilation de sages préceptes, formée des meilleures règles des meilleurs auteurs, enrichie encore par l'usage, la grammaire de Robert Estienne sera un ouvrage utile. L'auteur — il s'en vante et c'est un tort — a procédé « à la manière des grammaires latines, » et ses efforts pour traiter son sujet « le plus clerement (3) » qu'il a pu ont si bien réussi, nous devons le reconnaître; l'ouvrage, au point de vue purement typographique, est si nettement disposé pour l'œil, qu'une seule des grammaires du même temps, celle de J. Garnier, peut lui être comparée. Malheureusement, il faut le dire aussi, l'ouvrage est incomplet : Robert Estienne avait vu ce défaut et voulait augmenter son livre, quand la mort le surprit. Son fils Henri regarda comme un devoir filial de remplir le vœu de son père, et il donna pour couronnement à l'œuvre de Robert, ses *Hypomneses linguæ gallicæ* : c'était en outre à ses yeux faire acte de bon citoyen, et fournir aux étrangers de nouvelles ressources pour apprendre à fond notre lan-

(1) « Nævos in pulchrâ facie » dicit. — *Hypomneses*, præf.
(2) Rob. Estienne, *préface*; — H. Estienne, *loco cit.*
(3) *Préface* de Rob. Estienne.

gue (1) : langue riche et polie, qui a tiré du latin la plupart de ses vocables ; du grec ses meilleurs tours de phrase, ses plus élégants emplois des mots : langage susceptible encore de s'enrichir par de discrets emprunts faits à ses divers dialectes ; langue supérieure à toutes les autres, et la plus belle usitée parmi les nations modernes (2).

Robert Estienne entre ainsi brusquement en matière :

« En nostre langue francoise nous avons vingt et deux lettres, lesquelles nous divisons comme les Latins en deux parties, en voyelles et consonnantes. » — Après en avoir fait le dénombrement, il ajoute : « Nous avons forme de lettres particulieres, approchantes assez pres de celles des Italiens ; mais elles ne sont point ainsi couchées sur le devant, ains sont droites comme les romaines, et plus grasses ; le corps des lettres est court, les jambes et les têtes longues. — Es impressions, nous nous servons pour le jourdhuy de lettre romaine, quelquefois de l'italienne (3). »

Comme modèle de nos lettres françaises, Robert Estienne donne l'alphabet que nous appelons aujourd'hui gothique et qui sert encore en Allemagne ; Abel Mathieu, qui affectait d'éviter tout emprunt fait aux étrangers, avait au contraire employé le caractère dit

(1) *Préface* des HYPOMNESES.

(2) Traité de la *Précellence*, et *Conformité du françois avec le grec* ; — passim.

(3) Les caractères italiques furent spécialement affectés, dans le siècle suivant, à l'impression des ouvrages en vers.

de civilité ; Théodore de Bèze, dans son traité latin de la prononciation française, donne formellement ces caractères comme purement français (1) et s'en sert, au lieu d'italique, pour distinguer de son texte les exemples qu'il produit. — Mais ce n'est pas là une question de grammaire.

Suivent les remarques sur les lettres, qui ont servi de thème à un travail considérable de Henri Estienne dans ses *Hypomneses.* — Robert n'avait parlé que de celles dont la prononciation n'est pas la même en français qu'en latin : Henri les passe toutes en revue dans cet ordre : voyelles, diphthongues, triphthongues, consonnes; nous suivrons sa division.

I. — TRAITÉ DES LETTRES.

ORTHOGRAPHE ET PRONONCIATION.

Voyelles.

A. — La prononciation de l'*a* nous est commune avec les Latins et surtout avec les Grecs. Comme le dialecte dorien, le dialecte roman, « c'est-à-dire celui des frontières de la France, » et le patois de la Savoie remplacent volontiers le son *e* ou *ai* par le son *a*, disant *cla* pour *clef;* de même, *clar*, *man*, *fam*, *pan*, *fare* au lieu de *clair*, *main*, *faim*, *pain*, *faire* (2). Nous-mêmes

(1) « Vere francici characteres. »

(2) Le Glossaire genevois constate l'emploi de A pour E devant R : *Parron*, *Barlin* pour *perron*, *Berlin*. Les paysans de Molière font le même changement : « Un habit jaune et *vart!* c'est donc le médecin des *parroquets?*... allons vite le *sarcher*. » (*Médecin malgré lui.*) — Geoffroy Tory attribue à la fréquentation des Italiens qui affluaient aux foires de

nous disons *clair*, mais *clarté*. Cet *a* du roman est plus voisin de l'étymologie, qui paraît mieux dans *pare*, *mare*, *deman* que dans *pere*, *mere*, *demain*, tirés de *patre*, *matre*, *de mane*.

A est généralement bref : *race*, *trace*, *face*, *place*, *glace*; il est quelquefois long, surtout dans les dissyllabes, comme *grace*, *age* pour *aage* ou *eage*, et aussi quand il est suivi de deux *ss* ou même, quelquefois de deux consonnes quelconques : *grasse*, *lasse*, *basse*, *brasse*, etc.; *paste*, *haste*; *gaste*, *taste*, verbes; *masle*, *pasle*. — Il est souvent bref néanmoins même suivi de deux consonnes : *vache*, *tache*, *hache*, *sache*, *cache*, etc.; mais il est toujours long s'il y en a trois : *masche*, *lasche*, *fasche*. — Cette distinction de brèves et de longues sert à distinguer certains mots : tels *pate* de chien, *paste* de farine, *matin* et *mastin*; tels encore *chasse* (VENATIO) et *chasse* (FERCULUM).

Dans les trissyllabes, *a* est généralement bref, *agace* (PICA) *becasse*, etc.; il l'est, de plus, dans les mots dérivés d'un primitif où l'*a* était bref, tels *desplace*, de *place*; *chicheface*, *desface*, *reface*, etc. — Toutefois il est long : 1° dans les dérivés de mots où l'*a* était long : *entasse* de *tas*; *embrasse* de *brasse*, etc.; 2° dans la syllabe *asse* particulière aux subjonctifs et aux optatifs : *aimasse*, *louasse*, etc.

Dans les finales en *age* des mots de trois, quatre ou cinq syllabes, comme *visage*, *mariage*, *apprentis-*

Lyon l'usage qu'avaient les dames lyonnaises de changer *e* en *a* dans la prononciation, quand au contraire les parisiennes affectaient de changer *a* en *e*. (Champleury, feuillet XXXIII, v°.)

sage, l'*a* est allongé, mais très-légèrement ;—de même pour les finales en *alement* ou *ablement*, comme *totalement*, *honorablement* (1).

Le peuple, ou plutôt la lie du peuple, surtout à Paris, met souvent un *a* pour un *e*, disant *piarre* pour *pierre*, *guarre* pour *guerre;* et cette prononciation était autrefois générale : « Quelles pensions nous qu'estoient les oreilles d'alors qui portoient patiemment *mon frere Piarre*, *mon frere Robart*, *la place Maubart?* Et toutesfois nostre Villon, un des plus eloquents du temps, la parle ainsi (2). » — Au contraire, les courtisans, « contrefaiseurs de petite bouche, » et surtout les femmes de la cour et celles qui croiraient déroger à leur noblesse en prononçant l'*a*, le remplacent par *e* et disent *catherre* et *cataplesme* pour *catharre* et *cataplasme :* ils rappellent la demoiselle Savoyenne et son « *chanter magnifiquer* qu'elle disoit pour *chanter magnificat*, pensant éviter la vue de son langage naturel (3). » — Gar-

---

(1) Ces deux remarques doivent nous rendre moins sévères que nous ne le serions, en tenant compte de la prononciation actuelle, pour les poëtes qui ont dit, par exemple, comme Despréaux :

> Si quelque esprit malin veut les traiter de *fables*,
> On dira quelque jour pour les rendre *croyables*...

ou qui ont fait rimer, comme Voltaire, *âge* et *courage*, etc.

(2) *Introduction au traité de la Conformité des merveilles anciennes avec les modernes*, liv. I. — Il ajoute ; « Voila exemple du langage auquel on prenoit plaisir de faire la grande bouche, à la façon de ceux d'entre les Grecs qui estoint nommez Doriens et de ceux d'entre les François qui sont nommez Savoyars. »

(3) Rien de plus commun au XVe siècle et au XVIe, et, à plus forte raison, aux époques antérieures que la confusion des sons A et E. Villon, dit M. L. Quicherat, fait rimer *barre* avec *erre*, *Marne* avec *hiverne*, *Lombart* avec *Robert;* dans Coquillart, on voit *ferme* rimant avec *gen-*

dons-nous de les imiter (1) ! — Gardons-nous de dire : *il s'y en allit* pour *il s'y en alla* : Marot reprenoit ceux qui disoient *renda* pour *rendit*, ou *troas moas* pour *trois mois* (2) : craignons de paraître « supposts de la place Maubert (3). »

E (4). — « La lettre *e* est une de celles qui ont le son doux et plaisant ; nous en avons de deux sortes, l'un estant masculin, l'autre, plus frequent, feminin, laquelle division semble admettre quelque subdivision ; et ces deux sortes entremeslees font trouver de la diversité en une mesme lettre (5). » — Quelles sont donc ces deux sortes d'*e* ? La grammaire nous répond : « E, quand il est au commencement quelquefois se prononce brief et court, et comme à demi-son, comme *peler*, où *pe* est court, et *ler* est long. » Quelle que soit sa place, au commencement, au milieu ou à la fin

---

darme ; on lit dans J. Marot :

> Or est Montjoie, alors premier roi d'armes,
> Homme discret, très-élégant en termes...

(1) Ce chapitre est rédigé à l'aide des *Hypomnesés*, pp. 3-11, et des passages cités de l'*Introduction au traité*..., etc. — Au XVIIe siècle, la cour hésitait entre *serge* et *sarge*. (Vaugelas.)

(2) Marot, 2e épître *du Coq à l'Ane* :

> Je dy qu'il n'est point question
> De dire *j'allion*, ne *j'éstion*,
> Ny *se renda*, ny *je frappy*.

(3) *Lang. franç. italianisé*, édit. S. D. (?) Genève, 1578, pp. 143, 145, 146. — Cf. p. 298.

(4) Ce paragraphe est rédigé à l'aide principalement des *Hypomneses*, pp. 11-28 ; — nous avons suivi aussi la *Grammaire* et d'autres textes cités dans les notes qui suivent. — Sur les diverses prononciations de l'*e*, voyez dans Geoffroy Tory (Champfleury, f° XXXIV, r° et v°) un passage trop long pour être cité ici.

(5) *Précellence*..., p. 40.

d'un mot, *e* peut être long ou masculin, dit Henri Estienne, ou court, c'est-à-dire féminin. Ordinairement il est long quand il est suivy de deux consonnes : *commettre* (1). »

Les Français ont changé en E l'A d'un grand nombre de mots latins où le dialecte roman (2) l'a conservé ; tels *bonté*, *santé*, *mer*, *amer* qu'ils prononcent : *bonta*, *santa*, *mar*, *amar* (3).

E *masculin*. — Cet *e* dont le son est clair et plein nous est commun avec les Grecs (τε, δε) et les Latins (*te*, *de*) ; non-seulement il peut y avoir un *e* masculin à quelque syllabe d'un mot que ce soit, mais encore il peut y en avoir deux dans un même mot et même trois, soit de suite, soit séparés : *déférer*, *vérité* (4). — Cet *e* se rencontre dans certains verbes, où pour mieux marquer le son, on écrit parfois deux *e* comme *séparément* ou *separeement* (5) ; dans d'autres adverbes, l'*e* est féminin : *sainctement*, *justement*. — Cette différence de l'*e* masculin et de l'*e* féminin sert à distin-

---

(1) *Grammaire*, p. 6.

(2) Nous avons vu deux pages plus haut que le dialecte roman est, aux yeux de Henri Estienne, le langage des frontières de la France. — G. Tory.

(3) Voyez nos remarques sur A, ci-dessus, p. 340.

(4) Henri Estienne ne marque l'accent que sur les finales : il écrit *benefice*, *deferer*, *evité*, *verité* ; nous le plaçons, dans nos citations, partout où la clarté l'exige.

(5) A la page 6 de la Grammaire de Rob. Estienne, nous trouvons *communeement* écrit avec ces deux *ee*. Ce second *e* comptait parfois dans la mesure des vers, surtout avant le XVIe siècle :

Mult la tint honoreement (BENOIST.)

— Cf. Quicherat, *Versif. fr.*, p. 416 et suiv.

guer quelques mots qui sont semblables, à la prononciation près. Ainsi *séparement*, c'est le latin *separatio ; séparément*, le latin *separatim* (1).

Cet *e* masculin a un autre son dans *accès*, *procès* (2), *belle* (3), *ver*, *fer*, *terre* : c'est celui de l'*e* latin dans *terra* : il s'affaiblit un peu dans les finales des infinitifs, comme *chauffer*, *laver*. Mais c'est surtout dans les mots où cet *e* est suivi de *st*, comme *teste*, *beste*, ou de deux *ss* comme *cesse*, *presse* que l'*e* prend un son ouvert ; il est alors semblable à celui que l'on marque par *æ* ou *ai*, et l'on peut rimer ensemble *professe*, *cesse* et *laisse*, *abbaisse*. — Exception : il est moins ouvert dans *proteste*, *peste*, *moleste*, etc.

L'*e* masculin a un autre son encore, qui tient à la fois de l'*e* et surtout de l'*a* : cet *e* est à proprement parler l'*e* français ; on le trouve surtout avant *m*, comme *femme*, *tems* ou *temps* et avant *n*, comme *dent*, *vent*; *prudent*, *prudence*, *prudemment*; *ornement*, *jugement*, etc. ; le vulgaire prononce *tams*, *prudant*, *santance*, et s'excuse sur les poëtes qui font rimer *constants* et *temps* (4) : c'est une faute, et il faut donner à chaque

(1) *Séparement* pour *séparation* semble avoir été supposé par l'auteur pour les besoins de sa cause. On ne trouve en effet ce mot dans aucun lexique.

(2) Ces mots sont également écrits dans le texte sans accent.

(3) D'après cette prononciation *belle* et (*il*) *bèle* rimeraient très-bien.

(4) Cette faute n'est plus appréciable aujourd'hui pour nous qui prononçons *constants* et *temps* avec le son que donnaient à ces mots les poëtes anciens. Remarquons même à cette occasion que nous faisons des distinctions qui ne se faisaient pas alors, au moins en poésie ; car l'oreille

lettre le son qui lui est propre; on évite ainsi les équivoques de *embler* (enlever) par exemple, et de *ambler* (aller l'amble). Nous nous faisons parfois un jeu de ces ambiguités; ainsi : « *Pourquoi dit-on la vérité dans le vin? — Pource qu'il est de* SERMENT. » — Ici l'*e* de *serment* se prononce un peu comme l'*a*, de façon qu'on puisse hésiter entre *serment* (jusjurandum) et *sarment* (sarmentum) (1).

Une dernière sorte de *e* masculin est l'*e* des mots comme *chien*, *mien*, *tien*, *sien*, *vien*, où il se prononce comme s'il y avait *chiin miin*. « Mais — ici nous traduisons textuellement, — cela a lieu principalement dans les mots qui sont monosyllabes ou se prononcent comme les monosyllabes; tels sont ceux qui précèdent; car pour *lien*, *sien*, *moyen*, *ancien*, *praticien*, on ne peut d'aucune façon dire la même chose. » — Peut-être ces derniers mots avaient-ils le son que nous avons entendu, dans le saumurois, donner au mot *chien*, qui s'y prononce à peu près *chian* (2) : la terminaison latine *ianus*, ou italienne *ano*

---

ne saurait plus accepter la rime qu'on trouve en ces vers :

Assez ay perdu tout cest an :
Dieu le vueille pourvoir ! *Amen*. (VILLON.)

Mais comment se porte l'anesse
Que tu sçay de *Jerusalem* ?
S'elle veult mordre, garde l'en. (MAROT.)

(1) Louis XI se plaignait un jour de la mauvaise qualité du vin d'une certaine année; il en demandait la raison : « C'est, lui dit-on, que les sarmens (ou sermens) n'ont pas tenu. » — Cf. Quicherat, *Versif. fr.*, p. 361.

(2) Cf. Rabelais, *Gargantua*, liv. Ier, chap. IX, édit. Jannet (*Biblioth. elzev.*), tom. I. p. 33, ligne 3. On y verra un équivoque de *chien* et de

qu'on trouve dans les équivalents de la plupart de ces mots expliquent la nature du son dont parle si vaguement Henri Estienne.

E *féminin.* — L'*e* féminin a le son plus sourd que l'*e* masculin; il s'arrête pour ainsi dire au gosier, quand l'autre va jusqu'aux dents : nous avons des exemples de ces deux sortes d'*e* dans les mots *ambages*, *satellites*, *calices* qui sont latins et français, avec cette différence seule que l'*e* est masculin en latin, féminin en français. — Chez nous un même mot peut avoir les deux *e* avec un son différent : *marque*, c'est le nom latin NOTA ; *marqué* c'est le participe latin NOTATUS ; *marque* peut être aussi une des trois personnes de l'indicatif présent, ou la seconde de l'impératif. — La différence des *e* sert aussi à distinguer les mots, comme *paste* et *pasté*.

Ces noms d'*e* masculin et d'*e* féminin sont venus de la rime, et semblent devoir être réservés pour les E des syllabes finales; on les trouve cependant au commencement ou au milieu des mots. Nous l'avons vu pour *e* masculin. Pour *e* féminin, les mots *genest*, *felon*, *tenir*, *venir*, *feray*, *ferons*, *venions*, *menions*, puis *doucement*, *passe-temps*, *jugement*, *souvenir*, etc. en sont la preuve.

Des mots dérivés de vocables latins commençant par

---

ceans qui peut servir à faire comprendre le passage de Henri Estienne : seulement les mots *lien*, *ancien*, etc., avaient la prononciation qu'il retire au mot *chien*, etc. — Remarquons encore que l'on trouve écrit *European* le mot que d'autres textes du même temps écrivaient *Europeen* : la prononciation expliquait la première orthographe. De même *Priscian* et *Priscien*, *Julian* ou *Julien*, *Vulcan* ou *Vulcain*, etc.

de et *re* nous faisons le premier *e* soit féminin, comme *devenir*, *retenir*, soit masculin comme *déclarer*, *référer*, soit indifféremment l'un ou l'autre, comme *decevoir*, *refrener*, *relascher*, *detenir*, où cependant l'*e* masculin semble le plus en usage, et *desirer* où le féminin semble l'emporter. — Quand deux *e* se suivent, ils peuvent être l'un féminin, l'autre masculin : *feuilleter*, *plumeter*; ou tous les deux féminins : *recevoir*, *recelons*; trois *e* de suite peuvent même être féminins : nous *recelerons* (1).

Dans les infinitifs, *e* qui suit *r* est féminin : *dire*, *faire*; — *e* qui précède *r* est masculin : *laver*, *aimer*. — Les troisièmes personnes plurielles des verbes, qu'elles prennent ou non les lettres *oy*, ont aussi cet *e* muet; la lettre *n* s'y entend aussi peu que possible (2); dans les finales en *oyent* au pluriel, le son *e* donne à cette syllabe une longueur que n'a pas la syllabe *oit* du singulier : *il aimoit*, *ils aimoyent* (3).

Dans la poésie, les vers terminés par *e* féminin ont une syllabe de plus que les autres, ce qui s'explique parce qu'on l'entend à peine. Il n'est pas moins muet dans les mots comme *esperit*, que l'on écrit même *esprit*, et la prononciation n'est pas autre dans *vrayement* que dans *vrayment* (4).

---

(1) Tous les exemples donnés dans ce paragraphe montrent avec quelle prudence on doit accentuer les E dans la reproduction des anciens textes.

(2) Cf. ci-dessus, p. 61, chapitre de Meigret.

(3) Voyez les remarques sur la diphthongue oi.

(4) Cependant, même au XVIe siècle, *vraiement* comptait souvent pour

Dans certain mots *e* féminin adoucit la consonne précédente : *bourgeois*, *dongeon*, *bourgeon*, *changeant*, *chargeant*, *rongeant*, etc., que l'on prononce comme s'ils étaient écrits avec l'*i* consonne (*j*) *bourjois*, *donjon*, *bourjon*; dans d'autres, il allonge la voyelle qui précède : *ambiguement* (1), de *ambigu*, *estourdiement*, de *estourdi* (2); en vertu de la même loi, *e* masculin des adverbes *separément*, *inopinément* sera long, puisqu'il peut se marquer par deux *ee* : *separeement*, *inopineement*.

En général, du reste, la syllabe qui précède *e* féminin est plus longue que celle qui précède l'*e* masculin : ainsi, plus longue dans *coste*, *fosse*, *paste*, *marche*, *escume*, que dans *costé*, *fossé*, *pasté*, *marché*, *escumer*, etc. Dans tous les mots qui précèdent, ce point n'est pas douteux (3). Peut-être paraîtra-t-il moins certain, qu'en vertu de cette même règle, qui n'a jamais été posée jusqu'ici, mais qui est très-sûre, la syllabe qui précède l'*e* féminin du présent est plus

---

trois syllabes :

Pour *ra-y-ement* la manière comprendre. (MAROT.)

— Cf. Quicherat, *Versif. franç.*, pp. 416 et suiv. — Voy. aussi, dans le même ouvrage, pp. 427, 328.

Quant à *esperit* pour *esprit*, le même auteur en cite de nombreux exemples qu'il tire même des poëtes du XVIe siècle; on disait aussi *souspeçon*, *verai*, *larrecin*, *derrenier* pour *soupçon*, *vrai*, *larcin*, *dernier*.

(1) H. Estienne écrit sans tréma : *ambiguement*.

(2) En allemand, l'*e* après l'*i* n'a pas d'autre effet : wie, die, Brief, etc., se prononcent *vie*, *die*, *brif*. En hollandais de même : « ie wird wie i ausgesprochen. »

(3) Ce point serait très-douteux pour nous, qui prononçons l'*o* également long dans *coste* et dans *costé*, l'*a* dans *pâte* et dans *pasté*, etc.

longue que celle qui précède l'*e* masculin du prétérit; par exemple dans *je passe*, *je conte*, *je porte*, *j'oste*, que dans *j'ay passé*, *conté*, *porté*, *osté* (1).

I (2). — Rob. Estienne se borne à dire que la voyelle *i* se prononce en français et en latin, et que « aulcunes fois est consonante, comme *jaser*, *jetter*, *jouer*, *jurer*. » Henri Estienne est plus explicite.

I *consonne*. — *I* peut être consonne en français comme en latin, soit au commencement soit au milieu des mots. S'il est consonne, il serait bon, pour avertir le lecteur, de le marquer par la majuscule, comme dans *paIe*, *simIe*, *vendemIe*, que l'on écrit aussi *page*, *singe*, *vendemge* (vendange), avec *g*.

Ce *g* prend encore la place de *I*, mais avec un autre son, surtout chez les Picards qui disent *gambe* où nous disons *jambe*; nous leur avons pris les dérivés *gambade* et *gambader* (3).

I *voyelle*. — L'*i* voyelle est écrit par quelques-uns dans des mots où d'autres ne l'écrivent pas : ainsi *dangier* et *danger*, *estrangier* et *estranger* (4). Cet *i* appartenait à notre ancienne langue, qui l'écrivait dans tous ces mots et les semblables, et surtout les infinitifs, comme *aidier*, *hebergier*...; on la trouve même dans le

---

(1) Voyez plus loin, les remarques sur le verbe.

(2) Ce paragraphe est tiré surtout des *Hypomneses*, pp. 28-34. — Cf. Geoffroy Tory, *Champfleury*, f° XLVI, r°.

(3) Le G dur est employé en picard partout où nous employons le *j*; les Picards disent de même *gardin*, *garbe*, *garret* où nous disons *jardin*, *gerbe*, *jarret*, etc. Cf. Escalier, *Rem. sur les patois*, glossaire latin-franc. du XIV° siècle, au mot *pomerium* (1948); Corblet, *Gloss. picard*, etc.

(4) A Genève, on dit encore *péchier* pour *pécher*, comme *prunier*. (Gaudy, *Gloss. génevois*, 1 vol. in-8°, 1827.)

corps des mots, comme *je lieve*, *j'eslieve*, *je grieve*, qui sont encore (1582) employés quelquefois. On dit de même *grief* et *brief*; mais *bref* et *greve*, plus voisins du latin (*brevis*, *gravis*) sont préférables (1).— On rencontre aussi l'*i* après l'*e* dans plusieurs verbes, entr'autres il *meine* (de *mener*) et ses dérivés; mais il serait maintenant ridicule de le prononcer.

Dans d'autres mots l'*i*, sans être omis, se prononce si rapidement que beaucoup de dissyllabes où il est suivi de *e* deviennent monosyllabes (2).

Quant à la quantité, *i* est long, par exemple, dans les subjonctifs des verbes où il est suivi d'un *s*, et cette prononciation lente sert à les distinguer de l'indicatif : ainsi, *i* est long dans *qu'il gemist*, bref dans *il gémit*. De même, sans que l'écriture cependant soit changée, il est plus long dans *combien que je prie* au subjonctif que dans *je prie* à l'indicatif. Enfin dans les mots où l'*i* est seul on reconnaît sa quantité en se reportant au primitif latin : le verbe *fier*, de *fidere*, à l'*i* plus long que l'adjectif *fier* de *ferus* ; de même il est bref dans *lire* ou *lyre* (LYRA), et long dans *lire* (de LEGERE), à cause de la syncope.

Les amateurs de l'italien changeaient, alors pour obéir à la mode, *l* en *i* dans les mots *plaisir*, *plume*,

---

(1) La diphthongue *ie*, remplaçant *e* ou *a* latin, s'est conservée dans beaucoup de mots après avoir disparu d'un très-grand nombre; nous ne disons plus *brief*, mais nous avons encore *briéveté*; de même *fièvre*, *fiel*, *miel*, *lièvre*, *pierre*, *tiède*, etc.

(2) Voy. plus loin, *diphthongue* IE.

qu'ils prononçaient *piasir*, *piume* (1); ils remplaçaient *i* par *u* dans *sentu* pour *senti*, et au contraire *a* par *i* dans *je frappisse*, et autres semblables (2); du reste nous voyons Henri Estienne lui-même mettre dans la bouche de son Celtophile le mot *meslinge* pour *meslange* (3).

O (4). — Nous prononçons l'*o* comme les latins; mais, dans les noms qu'ils terminent en *io*, *mo*, *ro*, *to*, nous ajoutons un N, et disons *occasion*, *sermon*, *Ciceron*, *Caton*, pour *occasio*, *sermo*, *Cicero*, *Cato* : en quoi nous imitons les Grecs qui disaient Σίμων, etc., et les Hébreux qui disent de même שמעון.

Nous le changeons quelquefois en *ou* : NOS, *nous*; COLOR, *couleur*; parfois aussi nous admettons les deux sons : nous disons en effet *voulonté* et *volonté*, *tourment* et *torment*, *colom* ou *coulom* (colombe), *pourceau* et *porceau*; il ne se change pas moins souvent en *eu*

(1) L'*i* qui remplace *l* des primitifs latins était en italien même une corruption de l'ancienne langue. Le cardinal Bembo a, sur ce sujet, dans son premier livre *Della volgar lingua*, un passage qui semble avoir échappé à H. Estienne : « Era il nostro parlare negli antichi tempi rozzo et grosso et materiale, e molto piu oliva di contado che di città. Par laqual cosa Guido Cavalcanti, Farinata degli Uberti, Guittone e molt'altri, le parole del loro secolo usando, lasciarono le rime loro piene di materiali et grosse voci... *blasmò* et *placere*, etc. » (*Le Osservationi della lingua volgare*... in Venetia, M.D.LXII. — In-8°, pp. 42-43.) — En Anjou, l'on remarque une tendance analogue à mouiller les lettres *bl*, *fl*, etc. On dit *bianc*, *bieu*, pour *blanc*, *bleu*; *fianc* pour *flanc*, *fiamme* pour *flamme*, etc.

(2) *Langage fr.-ital.*, p. 143. Cf. ci-dessus, p. 229.

(3) *Ibid.*, p. 16, ligne 9; p. 17, avant dernière ligne, et ailleurs. Les Picards disent de même *minger*, *dins*, *diminche* pour *manger*, *dans*, *dimanche*.

(4) *Hypomneses*, p. 31-26. — Cf. Geoffroy Tory (Champfleury, f° LI v° et LII, r°).

dans les finales latines en *or* : *honneur*, *douleur*, *couleur*, etc. : dans certains mots on prononce indifféremment *ou* et *eu* : *demour*[illegible] *demeurer;* on dit mieux *prouver* que *preuver;* [illegible]ais mieux *preuve* que *prouve* (1).

La voyelle *o* remplace souvent chez nous la diphthongue *au* des latins : ainsi *or*, de *aurum;* nous avons dit *Pol* de *Paulus*, comme le prouve ce proverbe

> Si aussi sage es que sainct Pol,
> N'ayant rien es reputé fol;

mais il vaut mieux écrire *Paul*.

Autrefois *o* se redoublait, par exemple dans *roole*, quand il était long, comme *a* se redoublait dans *aaga*, et *e* dans *aiseement;* il vaut mieux comme on a commencé à le faire, le marquer d'une sorte d'accent aigu (2).

U (3). — Robert Estienne s'était borné à dire que l'*u* était souvent consonne, surtout au commencement

---

(1) Cf. ci-dessus, p. 166. — M. Burguy, dans sa *Gramm. de la langue d'Oïl* se demande d'où provient cette irrégularité dans la dérivation des mots *douleur*, *douloureux*, et il répond : « Le langage de Bourgogne avait *or* dans tous les cas : *creator*, *lor*, etc.; *or*, *eor*, *os*, étaient remplacés en Picardie par *eur*, *our*, *ous*, comme : *diseur*, *jongleur*, etc.; la Normandie avait *u*, comme *lur*, *donnur*. Ces faits notés, la question se résout d'elle-même; les formes en *eu*, qui devinrent de jour en jour plus communes, s'introduisirent avec le langage picard dans l'Ile-de-France, et prirent enfin droit de bourgeoisie dans la langue fixée. » T. I, p. 26.

(2) Cf. ci-dessus, *e*. — M. J. Quicherat cite de nombreux exemples de diérèses analogues à celle de *aage* ou *éage* (âge); voy. dans son *Traité de Versif. franç.*, pp. 415-434, une longue et savante note au sujet des diérèses en usage dans notre ancienne poésie.

(3) *Grammaire*, p. 9; *Hypomneses*, pp. 36-40. — Cf. G. Tory, f° LIX v° et LX r°.

des mots; Henri, après avoir dit que le son de l'*u* nous est particulier parmi les nations modernes (1), justifie l'emploi de cette lettre comme consonne au milieu des mots, par l'exemple des latins qui disaient *tenvia* ou *tenuia* (2), et au contraire *dissoluisse* pour *dissolvisse* (3); toutefois devant R l'usage que nous faisons de *u* consonne nous est particulier : *fievre*, *livre*, *yvre*, etc. La distinction de *u* consonne et de *u* voyelle sert même à distinguer les mots : *il navra*, c'est *vulneravit; il n'aura*, c'est *non habebit*.

Nous avons souvent changé en *g* le *v* consonne des latins : VASTARE, *gaster;* VESPA, *guespe* (*h*); et aussi *u* suivi de *i*, comme SERVIENS, *sergent*, ABBREVIARE, *abbreger*, etc.

Ni Robert, ni Henri Estienne ne proposent de distinguer par deux caractères particuliers *u* voyelle de *u* consonne : Henri Estienne cependant devait comprendre l'embarras où pouvait jeter cette confusion, lui qui, cherchant les mots qui répondaient au mot *capriccio* des Italiens, cite le mot *uerue*, et est obligé, pour en fixer la prononciation de recourir à la rime,

---

(1) Les Piémontais et les Écossais ont le son *u* comme nous; en Allemagne et en Bohême, ce son existe aussi; les Allemands l'ont marqué par *eu* (ueber) puis par *ü*; les bohèmes le marquent par l'*y* grec accentué, *ý*.

(2) Virgile, *Georg. I* :

Tenuia nec lanæ per cœlum vellera ferri.

(3) Tibulle :

Nec satis ornatas dissoluisse comas.

(4) Le patois picard a conservé les consonnes latines : *vépe* pour *guépe*, etc. Cf. Nicot, au mot *gant*, etc.

serue : parce que, si l'on disait *verve* et *verue*, on ne disait que *serve* (1). — Nous avons vu plus haut *u* voyelle pour *i* (2).

Y (3). — « Y se prononce comme *i*. Les anciens ne se sont point seulement servi de ceste lettre en nostre langue francoise es mots qui descendoyent du grec, comme aussi font les latins, *hydropique*, *hypocrisie;* mais aussi sen sont aidé quand ung *i* venoit au commencement du mot, faisant seul une syllabe, comme *yuer* (hyver) *yure* (ivre), à cause que *y* ha forme telle qu'il ne se peult joindre avec la lettre suyvante. Pareillement quand il y avoit ung *i* entre des voyelles, comme *envoyer*, *je voyoye*, afin qu'on n'assemblast l'*i* de la syllabe precedente avec la syllabe subsequente, et qu'on ne dist *envo-ier*, je *vo-io-ie*. Aussi en la fin des mots finissant en diphthongue ont mis ung *y*, comme *moy*, *iray*, *ennuy*. »

Henri Estienne, à cette observation très-fondée, ajoute que l'*y* entre deux voyelles a le son de deux *ii* dont le premier appartiendrait à la syllabe précédente, le second à la suivante : *loyal*, *loi-ial;* *moyen*, *moi-ien;* la forme de l'*y* s'expliquerait par cet emploi : il

(1) *Langage fr.-ital.*, p. 115. — Il cite quelques vers de la farce de *Pathelin :*

— Recommancez nous vostre serve.
— Je n'y point appris qu'on me serve
De tels mots.

« Et afin que vous ne puissiez douter de ce mot *verue* notez que sur iceluy est rymé *serue*. »

(2) Cf. ci-dessus, p. 350.

(3) *Grammaire*, pp. 9-10; — *Hypomneses*, pp. 40-41. — Cf. Geoffroy Tory, f° LXI v° et LXII r°.

remplace deux *i* précisément parceque, anciennement, on écrivait deux *ii* dont le second était plus allongé, *ij* : *moijen*, *loijal*. — Dans quelques villes voisines de Paris on fait de l'*y* un véritable *g*, disant *mogen* pour *moyen* et *pager* pour *payer* : il faut prononcer *moy-ien*, *pay-ier* (1).

DIPHTHONGUES.

Les diphthongues sont des syllabes « qui sont de deux voyelles tellement jointes ensemble en une syllabe qu'en prononceant on ait en partie le son de l'une et en partie le son de l'autre. Il y en a sept : *ai* ou *ay*, *ei*, *oi* ou *oy*, *ui*, *au*, *eu*, *ou*. »

La prononciation des diphthongues est très-difficile : quand on la possède, on est maître de la langue.

AI. — « Il ne fault pas prononcer *fa-i-re* en trois syllabes, mais en deux : *fai-re* (2). » — La prononciation doit distinguer *pain*, *vain* de *pin*, *vin*, et donner un son plus ouvert aux premiers, quoique l'on puisse, par licence, faire rimer ensemble les uns et les autres (3).

---

(1) M. Jaubert signale un même emploi de *g* pour *y* dans les patois de la France centrale ; il cite les mots *couteger*, *s'éméger*, *nogier*; *pléger*, *rudéger* pour *couteyer* (coloyer), *s'éméyer* (s'émoyer, s'inquiéter), *noyer*, *pleyer* (ployer), *rudeyer* (rudoyer), etc. — La même remarque peut s'appliquer, pour quelques cas du moins, à la prononciation angevine.

(2) Voyez ci-dessus, p. 56, ce qui a été dit de la prononciation de *aimer*.

(3) *Grammaire*, p. 11 ; — *Hypomneses*, pp. 41-42. Nous ne distinguons plus, dans la prononciation, *pain* de *pin*. Voy. ce qui a été dit plus haut de l'E masculin.

AU. — Cette diphthongue a même son en français qu'en latin (1). Il ne faut donc pas prononcer de la même manière *maus* ou *maux* et *mots*, dont la rime confond les deux sons. Cependant la diphthongue *au* en latin a été souvent remplacée en français par un *o* simple (2); et nous avons fait *au* de la syllabe *al* des latins : MALVA, *mauve*; ALBA, *aube* (3).

De même une prononciation vicieuse a introduit *au* à la place de *al* dans certains mots français : un *chevau* pour un *cheval* (4).

EI. — « EI : *peine*, deux syllabes, comme *peindre*, *ceindre*, *cueillir*, *orgueil*, *œil* (5). »

Dans beaucoup de mots où se trouve la diphthongue *ei*, l'*i* ne s'entend pas, et n'a d'autre effet que de rendre long l'*e* qui précède; tels sont *peine*, *veine*. Mais on ne saurait écrire *meine* (6) parce que la pre-

---

(1) Les Latins prononçaient *au* comme *a-ou*. La règle posée par l'auteur explique l'orthographe de Meigret, qui représentait *au* par *ao*. Cf. ci-dessus, p. 126, et p. 186, *note 2*.

(2) Voyez ci-dessus, voyelle O, p. 350.

(3) *Hypomneses*, pp. 42-41.

(4) *Lang. fr. ital.*, p. 145. — Un *chevau* ou plutôt un *gevau* se dit dans le patois angevin ; nous disons encore un *cheval-léger*. — On trouve dans les mss. de Conrart, collection in-f°, t. IX, p. 4085, un « impromptu de M. Pellisson pour réponse à la question faite par le roy (Louis XIV) s'il faut dire *vingt et un cheval* ou *vingt et un cheraux* » Bien que ce ne soit pas la prononciation qui soit ici en cause, mais la question de savoir si *un*, après *vingt*, veut être suivi d'un singulier ou d'un pluriel, nous donnons la solution délicate du poète :

> Je croy que vingt et un Césars
> Craindroyent Louis dans les hasards;
> Et que vingt et un Alexandre
> De luy ne se pourroyent deffendre.

(5) *Grammaire*, p. 11.

(6) Cf. ci-dessus, p. 188. — *Hypomneses*, p. 203. Cf. ci-dessus, p. 149.

mière syllabe est brève. — Au contraire l'*e* ne s'entend pas, et l'*i* seul se prononce dans les mots comme *feindre*, *peindre*, *ceindre*. — Quelques-uns confondent à tort *ei* et *ai*, écrivant *pleine* pour *plaine*, de PLANUS, et prononçant même *fonteine* pour *fontaine*.

EU (1). — Robert Estienne donne, pour exemples de cette diphthongue les mots *seur*, *meur* (sûr, mûr) *peu*, *meurement*, *esmeu*, *heureux*.

Henri fait quelques distinctions. *Eu* n'a pas le même son dans *il pleut* ou dans l'adverbe *peu* et dans *j'ay pleu*, de *plaire*, ou *peu*, de *pouvoir* : dans ces deux derniers l'*u* seul est entendu : *plu*, *pu*; et il peut naître une confusion fâcheuse de cette ressemblance d'orthographe : *j'ay peu*, en effet, peut traduire à la fois *potui* et *habeo parùm*. — Même remarque pour *seur*, *meur*, qui se prononce *sur*, *mur*, avec *u* long (2).

OE (3). — Henri Estienne ne parle de cette diphthongue, non signalée par son père, que pour mémoire, parce qu'on la trouve écrite quelquefois pour *oi* (4).

---

(1) *Grammaire*, p. 12. — *Hypomneses*, pp. 44-46.

(2) Charles Fontaine, raillant les imitateurs maladroits de Marot, a dit, dans une épître qui a été attribuée à Marot lui-même :

Maistre et *remettre* aussi *cueurs* et *obscurs*
Ce sont beaulx motz; mais en rithme ilz sont durs.

(3) *Hypomneses*, p. 46.

(4) On trouve aussi *œ* pour *oe*, comme *pœte* pour *poete* dans certaines éditions anciennes des poëtes du XVIe siècle et même du XVIIe ; mais, que les imprimeurs aient écrit *pœte* ou *poete*, la synérèse n'avait pas moins lieu :

Nul *poete* ne s'est vu tant osé d'entreprendre. (BAIF.)
Des ordures des grands le *poete* se rend sale. (D'AUBIGNÉ.)
Je ne sçay quel demon m'a fait devenir *pœte* (REGNIER.)

A la foiblesse du sculpteur
Le *poete* aujourd'huy n'en doit gueres. (LA FONTAINE.)

OI ou OY (1). — « OI : *oison*, *moindre*, deux syllabes..; *oy* est la mesme diphthongue, mais elle s'escrit ainsi à la fin des mots : *foy*, *loy*, *moy*, et quelquefois au milieu, comme *moyen*, *envoyer* quand la syllabe suivante commence par une voyelle. »

Cette diphthongue a diverses sons. C'est le son *e* qui domine après l'*o* dans les mots *mois*, *fois*, *trois;* c'est le son *i*, dans les mots où elle est suivie d'un N : *besoin*, *coin*, *moins*...

La diphthongue *oi* nous est venue des Grecs avec les pronoms *moi*, *toi*, traduisant μοι, τοι (dorien, pour σοι) et elle avait en français la même prononciation; on l'employa ensuite, par métathèse, en transposant l'*i* pour traduire les mots comme GLORIA, *gloire*, MEMORIA, *mémoire;* enfin, après avoir dit de CREDERE, de REGE, de FIDE, etc., *crere*, *ré*, *fé*, qui sont encore conservés dans certains dialectes, on remplaça *e* par *oi* ou *oy* : *croire*, *roy*, *foy*. — Du reste dans *foi* et *foy* la prononciation est la même; mais on écrit plutôt par *y* ce mot et les semblables. — Il faut se garder d'y prononcer *oy* comme *oi* grec dans οἶ; c'est ce que font plusieurs qui détachent l'*i* de l'*o* et disent *foï* (2). — Il ne faut pas moins éviter de prononcer *moas*, *foas*, *roas*, *poas*, comme le menu peuple parisien.

Comme le son de *oi* est une sorte de son moyen entre *oi* et *oe* quelques-uns l'écrivent *oe* : *moes*, *poevre*,

(1) *Grammaire*, pp. 11-12. — *Hypomneses*, pp. 46-49.

(2) Nous avons retrouvé à Noirmoutier cette prononciation, semblable à celle de *oille*, mot dont se sert Mlle de Montpensier pour traduire l'espagnol *olla* (*olla podrida*). — Cf. ci-dessus, p. 15.

foet (fouet), *soer*, et surtout *moelle* (1) : mais ce dernier diffère un peu des précédents, parce que *o*, *e* n'y forment pas diphthongue, le mot étant plutôt de trois que de deux syllabes (2).

Revenant au son primitif *é* que *oi* avait remplacé, ou plutôt imitant la prononciation amollie des Italiens, l'usage tendait à remplacer le son *oi* par le son *e* : « On n'oseroit dire *François* ni *Françoise*, sur peine d'estre appelle pedant; mais faut dire *Frances* et *Franceses*, comme *Angles* et *Angleses;* pareillement j'*estes*, je *faises*, je *dises*, j'*alles*, je *venes*, non pas j'*estois*, je *faisois*, je *disois*, j'*allois*, je *venois*, et ainsi es autres il faut user du mesme changement. — Je croy aussi qu'on ne prononce plus la *Roine?* — Il y a longtemps que ceux qui font perfection (3) de prononcer delicatement et a la courtisanesque ont quitté ceste prononciation et ont mieux aimé dire la *Reine* (4) : » — « Il est certain que ceci est venu pre-

(1) Voy. p. 356, *note* 4. Pour ce mot *moelle*, H. Estienne déclare, et la plupart des poëtes ses contemporains confirment son dire, il formait plutôt alors trois syllabes ; maintenant au contraire il n'en forme plus que deux ; *foet* (fouet) disyllabe autrefois est maintenant monosyllabe.

Et quelle fievre ard toute ma *moelle*. (RONSARD.)
Que chacun prenne en main le *moelleux* Abelly. (DESPRÉAUX.)
Vielle sorciere dehontee
Que les bourreaux ont *fouettee*. (RONSARD.)
Or il vous prend Macrobe et lui donne le *fouet*. (REGNIER.)

— Cf. Quicherat. *Versif. fr.*, 2e édit.

(2) Voy. plus loin les Remarques sur les verbes.

(3) Sur cette locution *italianisée*, faire *perfection* pour *profession*, voyez le *Nouveau lang. fr. ital.*, p. 25.

(4) *Lang. fr. ital.*, pp. 22, et 556 et suiv. — Le fait suivant peut montrer quelle incertitude il y a toujours eue dans la prononciation des provinces. En Anjou, à Saint-Mathurin, on dit *français* pour l'adjectif et le nom du peuple, et *François* pour le nom du saint; à une lieue de là, à La Rohalle, on dit *Français* dans les deux cas.

mierement des femmes qui avoient peur d'ouvrir trop la bouche en disant *François*, *Anglois* (1). »

OU (2). — Cette diphthongue a le même son en français qu'en grec.

On compte aussi quelquefois comme diphthongue, sur une fausse apparence, les lettres *ie*. Mais si *ie* est monosyllabe dans *chien*, *mien*, *tien*, *sien*, il est dissyllabe dans *ancien*, *praticien*, *grammairien*, *miel*, *fiel*, etc. (3) ; il n'en est pas de même de *ui*, qui ne forme réellement qu'une syllabe dans les mots comme *nuict*, *nuit*, *cuit*, etc., et qu'on écrit parfois *uy*, comme *muy*.

Robert Estienne en parlant de la diphthongue *ui* avait donné pour exemples : *destruire*, *nuire*, *nuict*, *fuite* ; quant à *ie* : « il y a *ie* qui est comme diphthongue, mais d'autre manière, car aucunement on oit le son de *i* et *e* separez, combien qu'ils ne facent qu'une syllabe, comme : *miel*, *ciel*, *fiel*, *pied*, *fier*, *mien*, *chien*, *rien*, etc. (4) »

DES TRIPHTHONGUES.

« Souvent advient que trois voyelles sont joinctes ensemble en une mesme syllabe, desquelles trois on oit les propres sons aucunement separez ; *eau* : beau,

(1) *Introduct. au traité de la conformité...*, etc., p. 352.
(2) *Hypomneses*, p. 49.
(3) Sur tous ces mots où les poëtes faisaient tantôt des diérèses tantôt des synérèses, voy. Quicherat, *ouvrage cité*, pp. 301 et suiv.
(4) *Grammaire*, p. 12. — Cf. Quicherat, pp. 314-319.

seau, veau ; — *iei :* vieillard ; — *ieu :* Dieu, lieu, mieulx, yeulx ; — *oeil :* oeil, oeillades ; — *oeu :* oeuvres, soeur, voeu ; — *oui :* mouiller, pouilleux ; — *ueil :* cueillir, orgueil ; — *ueu :* gueule (1). »

Henri Estienne ne revient point sur les exemples des diverses triphthongues donnés par son père. Les plus difficiles à prononcer sont *oei* et *uei*. Car ces mots *oeil*, *dueil*, *accueil*, *orgueil* et semblables sont prononcés par quelques-uns de manière que l'on n'entend qu'un *e* long avec un *i* à peine sensible ; les autres font entendre le son d'un *u :* non de cet *u* qui est avant *ei*, mais d'un autre que l'on entend à la fin de la syllabe, bien qu'il n'y soit pas écrit. Cette dernière prononciation, admise dans *orgueil* (2), serait intolérable dans *orgueilleux*, bien qu'elle soit en général plus usitée que la première.

On a tort de comprendre parmi les triphthongues *eai* ou *eay*, *eoi*, *ueu*, comme dans *geay*, *bourgeois*, *cueur*, *gueux ;* parce que l'*e* dans les premiers, l'*u* dans les seconds n'a d'autre objet que de rendre le *c* ou le *g* doux ou dur : et en effet ceux qui écrivent *cueur* ne prononcent pas autrement que ceux qui écri-

(1) Gramm., p. 12. — Dans *vieillard*, il est facile de reconnaître « les propres sons des trois voyelles aucunement separez ; » mais dans les autres mots cités, la prononciation actuelle tantôt ne retrouve que deux sons : *Di-eu ;* tantôt en marque seulement un : *sœur*, *beau*. Toutefois, pour ce dernier, rappelons (Cf. ci-dessus, p. 208) que certains patois prononcent *biau*, *viau*, etc., et que ces formes ont été longtemps écrites :

Levesque de *Biaurais* et de saint Pol li quens. (JUBINAL.)

(2) Et aussi sans doute dans *dueil* qui s'écrit et se prononce maintenant *deuil*.

vent *cœur*. — Peut-être, pour *uei*, est-ce la même raison qui fait écrire *accueil* : ce serait par analogie ensuite qu'on aurait écrit *dueil* (1).

DES CONSONNES.

Dans l'examen qu'il fait des consonnes, Henri Estienne ne s'occupe pas seulement de leur prononciation, qui n'est pas la même pour tout le monde, mais aussi des permutations qu'elles subissent en passant, par exemple, d'un primitif à ses dérivés. On ne remarque pas sans étonnement que Rob. Estienne et son fils ne paraissent tenir aucun compte des conquêtes déjà obtenues par l'orthographe. Ni ils ne proclament la nécessité du *c* à cédille, ni ils n'établissent de division formelle et rigoureuse entre *i*, *u* voyelles et *i*, *u* consonnes (*j*, *v*). Chacun d'eux, *laudator temporis acti*, acceptait l'héritage du passé sans chercher à en régler la transmission dans l'avenir. Aux censeurs ils répondaient l'un et l'autre : « je m'arreste aux anciens scavans qui en scavoyent plus que nous (2). »

B (3). — On dit *flambe* et *flamme ;* de *flambe* viennent *flambeau*, *flamber* et *flamboyer;* de *flamme* on a tiré *flammerole* et *flammesche*. — D'une même racine on a tiré *livre* et *librairie*.

---

(1) *Hypomneses*, pp. 50-52.
(2) Rob. Estienne, *Grammaire*, p. 7.
(3) *Hypomneses*, p. 52. — Cf. Geoffroy Tory, f° XXXV, v°.

C (1). — « c, le plus souvent se prononce comme en latin. Aucunes fois devant *a*, *o*, *u*, se prononce du son de s : *commenca*, *lecon*, *appecoy*, *recut*, comme si tu escrivois *commensa*, *leson*, etc. Souvent pour addoulcir la prolation on entremet ung *e* : *commencea*, *receut*. »

Henri constate, mais sans le prescrire, l'emploi du *c* à queue (*caudatum*), et lui oppose le *c* adouci par l'adjonction d'un *e* : *avanceons*. — Suivi de *h*, le *c* prend, devant *e*, *i*, *a*, un son particulier, autre dans *chere*, *chien*, *champ* que dans *chole* (d'où *cholere*), et *chorde* (corde). — Il est souvent difficile de démêler l'origine des mots qui ont changé le *c* du latin en *ch* : les Picards n'admettent ce son que devant *e*, disant *cherf*, *chent*, *cheux* pour *cerf*, *cent*, *ceux*, et au contraire *kien*, *kat*, pour *chien*, *chat*, etc. C'est tantôt chez eux, tantôt dans le pur français qu'il faudra chercher les étymologies.

D (2). — On a tort de dire que *d* à la fin des mots *grand*, *friand* a le son du *t* : il fallait seulement reconnaître que la prononciation n'y saurait distinguer le *t* du *d*. Mais *d* n'a pas le son de *t* puisque *grand*, *friand* et autres forment *grande*, *grandeur*, *friande*, *friandise*, *friander* ; l'emploi du *d* s'explique dans ces mots par l'origine latine. — Dans les verbes, c'est l'infinitif qui règle l'emploi du *d* final des mots *craind*,

(1) *Grammaire*, pp. 5-6. — *Hypomneses*, pp. 53-90. — Cf. Geoffroy Tory, f° XXXVII r° et v°.

(2) *Hypomneses*, pp. 55-57, et 85-92. — Cf. Geoffroy Tory, f° XXXVIII, r°.

pind, *find*, troisièmes personnes de l'indicatif présent, venant des infinitifs *craindre*, *pindre*, *findre*. Toutefois au participe, on doit écrire : *craint*, comme on le voit par le féminin *crainte*.

Quand, de QUANDO, et *quant*, de QUANTUM, diffèrent par l'étymologie ; mais les gens du peuple et bien d'autres écrivent *quant* dans les deux cas.

F (1). — Cette lettre a toujours, au commencement, au milieu ou à la fin des mots, le son que nous lui voyons en latin : *face*, *facile*, *difficile*, *bref*, *neuf*, etc. — Pour ces deux derniers, remarquez que l'*e* est suivi de *u* dans *neuf*, *bœuf*, et non dans *bref* (2) : c'est que celui-ci vient de *breuis*, où il n'y a qu'un *u*, et ceux-là de *nouus* et de *bouis*, où il y a deux *uu*, ou un *o* et un *u*. Toutefois cette règle n'est pas générale : ainsi de SERUUS et de CERUUS viennent *serf* et *cerf*, bien qu'il y ait deux *uu* en latin.

On observera dans la prononciation que si les mots en *euf* sont suivis d'un mot commençant par une voyelle, *f* prend le son de *v* consonne : ainsi *neuf arbres*.

G (3). — « G, estant mis devant *e* ou *i* en une mesme syllabe, se prononce ainsi qu'un *i* (*j*), comme *gemir*, *gibeciere*. Quelquefois entre *g* et *o* on met ung *e* comme pour *bourgois*, on escrit *bourgeois*, afin qu'on ne pro-

(1) *Hypomneses*, 57-59. — Cf. Geoffroy Tory, f° XL, v°.

(2) Il y avait une grande incertitude dans l'emploi de *e* ou de *eu* devant *f* ou *v* : en Anjou, *eu* est d'un usage constant devant le *v* : je *leuvé*, la *fieuve*, une *feuve* se disent pour je *lève*, la *fièvre*, une *fève*, etc. L'emploi de la forme orthographique *veuve*, pour *vefve*, n'a été réglé qu'au XVIIe siècle.

(3) R. Estienne, *Grammaire*, pp. 6-7. — Cf. Geoffroy Tory, f° XLI, v°.

nonce le *g* avec *o* comme on le prononce en *goblet*. — A la fin des mots, il est quelquefois écrit et ne se prononce point, comme *tesmoing*, *soing*, *coing*, dont vient *tesmoingner*, *soingner*, *coingner* combien que communeement on escrive *tesmoigner*, *soigner*, *coigner*. »

Tout le monde est d'accord sur la prononciation de *changea*, *rengea*, où *ge* a le son de l consonne : *chanla*, *ranla* (1); mais on prononce et l'on écrit *interroga* et *interroguer* aussi bien que *interrogea* et *interroger* (2).

Le *g* amolli qui paraît dans *regne*, *regner*, *digne*, *signer*, etc., et qui se prononce comme dans *agnus* (3) est parfois supprimé par une affectation contraire au caractère de notre langue, et certaines gens prononcent *rêne*, *rener*, *dine*, *siner* (4).

H (5). — H tantôt se prononce, tantôt ne se prononce pas, et se place devant des mots dérivés de vocables latins, sans que ceux-ci en aient toujours été précédés.

C'est également une faute d'aspirer l'H dans les mots où elle est muette, comme *homme*, *hostellerie*, et

---

(1) Voyez ci-dessus, p. 198.

(2) Il en était de même pour *déroguer*. — Au XVIIe siècle, on hésitait entre *naviger* et *naviguer*. — Nous disons encore *arrogant*, avec le *g* dur.

(3) Nous traduisons littéralement. — La *Méthode latine* de Port-Royal fait observer que si notre *n* mouillé eût existé en latin, quelqu'un des auteurs anciens qui ont traité de l'alphabet latin aurait fait mention d'un son aussi remarquable. Le *n* mouillé ne se trouve dans aucun idiome germanique, tandis qu'il existe en breton, en écossais, en irlandais, en un mot dans tous les idiomes néo-celtiques, excepté dans le gallois. — Cf. Chevallet, t. II, p. 112, et ci-dessus pp. 168, 197, etc.

(4) *Hypomn.*, pp. 59-60. — Voy. ci-dessus, lettre I.

(5) *Grammaire*, p. 7. — Cf. Geoffroy Tory, f° XLIV, r°, jusqu'au f° XLVI.

de ne pas l'aspirer où elle doit être aspirée, comme *honte*, *un'haquenée*, etc. (1).

I, K. — Pour *i* consonne (*j*), voyez ci-dessus, *i* voyelle. — Pour le *k*, il semble que cette lettre manquât à l'imprimerie des Estienne et ailleurs; en effet, tantôt ils le remplacent par le κ grec, tantôt par *lz*, et c'est ainsi qu'on voit noter la même lettre dans Abel Mathieu, dans Bouille, etc. (2).

L (3). — « L quand on la redouble se prononce plus fort et plus rudement, comme *allicher*, *icelle*, *chandelle*; si *i* est devant les deux *ll*, elles se prononcent plus faiblement, et quasi comme si elle estoit seule, comme *bailler*, *piller*: Quelquefois *l* se scrit et ne se prononce point, comme *mauluais* de MALUS, *mieulx* de MELIUS, *vault* de VALET. » Les uns prétendent qu'il ne faut pas l'écrire, parce qu'elle est changée en *u* dans ces mots; les autres, qu'il faut l'écrire, parce que la diphthongue française provient de la voyelle primitive (4). « Quoy qu'il en soit, les anciens escrivains, gens de scavoir, l'ont gardee, comme plusieurs autres consonantes. Elle est quelquefois superflue, et l'escript on seulement pour aider la prolation, afin de ne mesler les lettres de la syllabe precedente avec la subsequente : comme aucuns escrivent *peult*, *moult* et plusieurs autres afin qu'on ne die *pe-ut* en

(1) *Hypomneses*, pp. 60-62. — Cf. ci-dessus, lettre C, et p. 282, *note* 2.
(2) Cf. ci-dessus, p. 281, et p. 202, *note* 3. — Cf. Geof. Tory, f° XLVII, v°.
(3) *Grammaire*, pp. 7-8. — Cf. Geoffroy Tory, f° XLVIII, v°.
(4) Voy. la discussion de ce point de linguistique dans l'*Origine* de la langue française, par A. de Chevallet, t. II, pp. 61 et 163-165.

deux syllabes, *mo-ut*. Principalement ceste *l* superflue se met es mots finissans en *aux* ou *eux*, comme *maulx*, *envieulx*. »

C'est à tort que les gens du peuple et même d'autres veulent remplacer *l* final de *fol*, *col*, *mol*, etc., par un U : *fou*, *cou*, *mou*; dans ces mots *l* doit s'écrire et se prononcer. Il s'écrit et ne se prononce pas dans *soul* ou *saoul*; de même dans *sourcil*, *gril*, *coutil*, *fusil*. Le peuple dit *fi* ou *fis* pour *fils*, FILIUS, mais dit : *un fil*, avec *l* dur. Dans les verbes où il y a deux *ll* au présent, *j'appelle*, et au futur *j'appelleray*, une seule est conservée aux autres temps : *j'appelois*, *j'ay appelé* (1).

Pour LL mouillés, « quelques François (j'entens de ceux qui sont es confins de la France) au lieu d'escrire *muraille* font une sorte de changement, escrivans *muraillhe*. Et à ce mesme propos, j'ay memoire d'avoir veu escrire a quelques Dauphinois non pas *fille* mais *filhe*, et *bailher*, non pas *bailler* (2). »

M (3). — Il faut se garder de confondre *m* avec *n* devant *b* et *p* dans le corps des mots : elle a sa prononciation propre : *combler*, *trembler*, *embrasser*, *empire*; de même à la fin des mots : *nom* ne se prononce pas comme *non* (4). La distinction n'est difficile à

(1) *Hypomneses*, pp. 62-64, et Cf. p. 2. — Voyez p. 349-350, *i voyelle*.
(2) *Lang. fr. ital.*, p. 570. — Cf. ci-dessus, p. 168.
(3) *Hypomneses*, pp. 64-65. — Cf. Geoffroy Tory, f° XLIX.
(4) Le dialecte béarnais observe soigneusement cette distinction, prononçant toujours *m* et *n* à la fin des voyelles nasales *en*, *em*, etc.... Cf. Lespy, *Gramm. béarn.*

faire, que si *m* ou *n* son suivis de consonnes, comme *champs* et *chants*.

N (1). — Cette consonne redoublée dans certains mots, comme *honneur*, doit être simple dans les dérivés, comme *honeste*, *honorer*, *honorable* : mais la faute serait plus grande d'écrire *honeur* avec un *n* seul que les autres mots avec deux *nn*. — A la fin des troisièmes personnes du pluriel en *ogent* ou *ent*, le N ne se prononce pas (2).

P (3). — A la fin des mots, tantôt cette consonne se prononce, comme *beaucoup* (où le peuple a tort de la négliger), *trop*, *camp*; tantôt elle est muette, comme dans *champ*. Et si ce dernier doit être distingué de *chant*, c'est sur les finales de celui-ci, non de *champ*, qu'on devra insister.

Q (4). — Cette lettre ne se trouve guère que dans des mots dérivés du latin.

R (5). — « R, es commencement des mots se prononce quasi pour deux, comme *rire*, *rare*; et en la fin elle ne se prononce point quand le mot suyvant commence par une consonnante, comme : *il veult aller dehors*, comme si tu escrivois *il veut allé* (allé) *dehors* (6). »

---

(1) *Hypomneses*, pp. 65-66. — Cf. Geoffroy Tory, f° LI.
(2) Cf. ci-dessus, voyelle *e*, p. 346.
(3) *Hypomneses*, p. 66. — Cf. Geoffroy Tory, f° LII.
(4) *Ibid.*, p. 66. — Cf. Geoffroy Tory, f° LIII, v°.
(5) *Gramm.*, p. 8. — Cf. Geoffroy Tory, f° LV.
(6) R final se prononçait toujours au XVIIe siècle après la voyelle *e*, soit qu'on donnât à celle-ci le son fermé ou le son ouvert; de là vient que tant de noms propres de ce temps sont si fréquemment écrits avec ou sans *e*

A ces quelques lignes de son père, Henri Estienne attache un commentaire.

Le peuple, surtout de Paris et des villes voisines, remplace, en beaucoup de mots, *r* par *s* ou *z*. Il dit en effet *masi* ou *mazi*, *peze*, *meze*, pour *mari*, *pere*, *mere* : ainsi les Latins disaient *Valesius* et *Fusius* pour *Valerius* et *Furius*. Mais, chose étrange! le même peuple change *s* en *r* en d'autres vocables, disant *courin*, *rairon*, pour *cousin*, *raison* (1). Pour *sairon* au lieu de *saison*, il n'a peut-être pas tort puisque ce mot vient du grec καιρὸν (2); de même, quand au lieu de *casaque* dont se servent ceux qui ne sont pas du peuple, on dit *caraque*, on est d'accord avec notre ancienne langue (3).

En outre le peuple supprime *r* final, prononçant *plaisi*, *mestié*, *papié*, *resveu* au lieu de *plaisir*, *métier*, *papier*, *resveur*. C'est une faute, comme quand on dit — et ici Henri Estienne est en désaccord formel avec son père, — *il faut parlé bas*, *il faut disne de bonne heure* (4) au lieu de *il faut parler bas*, *il faut disner*...

---

après *n* : *Molier* ou *Moliere*, etc. — Mais on voit par le texte de H. Estienne que le XVIe siècle ne prononçait pas toujours *er* final, et que la prononciation des mots *diné*, *déjeuné* tendait à s'introduire : bientôt même l'usage la permit aux poëtes. (Cf. Quicherat, p. 383) :

> Parbleu, je viens du Louvre, où Cléonte, au *levé*,
> Madame, a bien paru ridicule achevé. (Molière.)

(1) Cf. ci-dessus, p. 20, etc. — Cf. G. Tory, f° LV, r°.

(2) Joachim Perion, partisan fanatique des étymologies grecques, réclame l'orthographe *caison*, pour conserver, avec le *c*, l'équivalent du κ grec.

(3) De là le nom populaire de *caraco* donné à certains vêtements de femmes; on disait autrefois *caracon* (Cotgrave).

(4) Ici, H. Estienne ne met pas d'accent sur l'*e* de *parle*, *disne*, quoiqu'il

— Hors du peuple même on tombe dans la même faute, quand on dit *apres disné*, *apres souppé* : il faut dire *apres disner*, etc., comme *apres boire*, *son boire et son manger* ; ce sont là des infinitifs employés comme substantifs. Toutefois si deux mots terminés en *er* se suivent, il vaut mieux ne pas prononcer, ou prononcer très-peu sensiblement, le *r* du premier. On dira donc : *il faut alle disner chez luy* (1).

S (2). — A part deux légères observations, dont l'une est que *s* peut être muette dans certains mots (*monstrer*), sans l'être dans tous ceux de la même famille (*demonstration*), et dont l'autre est que plusieurs mots prennent devant les voyelles *s* final (*jusques a*, *encores*) qu'ils perdent devant les consonnes, Henri Estienne n'a rien trouvé à ajouter aux règles tracées par son père (3).

Celui-ci donc, dans ses remarques sur la lettre *s*, reconnaît : 1° qu'elle donne un son très-ouvert aux syllabes où elle se trouve, mais ne se prononce pas dans *maistre*, *escuelle* (4), etc. ; 2° qu'elle se prononce parfois, comme en latin : HONESTUS, *honeste*; CASTUS, *chaste*, etc. ; 3° qu'elle sert parfois à allonger la syllabe, sans se prononcer : *descoûvrir*, *esconduire*, *eslever*, *mesme*, *mesler*, *aimast*, *asne*, *masle* ; 4° qu'elle distingue di-

---

en mette un trois lignes plus bas, sur *apres disné*, etc. — Il ne faut voir là qu'une négligence.

(1) Voy. ci-dessus, *note* 32.

(2) *Grammaire*, pp. 8-9. — Cf. Geoffroy Tory, f° LVI.

(3) Voyez cependant les remarques sur les consonnes muettes et aussi sur les verbes.

(4) Voy. les vers de Charles Fontaine cités ci-dessus, p. 356, *note* 2.

vers temps verbaux : dans *il peult*, le son est bref ; dans *pourveu qu'il peust à l'advenir*, le son est long ; 5° qu'elle distingue différents verbes : *il pleut*, de *pleuvoir* ; *plust à Dieu*, de *plaire*.

Souvent *s* n'est écrit dans un mot que pour rappeler l'étymologie latine, et ne se prononce pas : *soustenir* de *sustineo*, etc. — Il ne se prononce pas non plus à la fin des mots qui sont suivis d'une consonne ; prononcez : *les femmes sont bonnes*, comme s'il y avait : *le femme sont bonnes* (1).

S se prononce au contraire : 1° à la fin des mots suivis d'une voyelle : *les enfans* ; — 2° à toutes les pauses ou repos de la voix ; — 3° quand il vient après un son ouvert, comme : *procés*, *accés*, *lés*, *sés*, *après*, *exprés*.

Entre deux voyelles, *s* prend le son de *z*, ainsi : *raser*, *maison* se prononcent *razer*, *maizon*.

T (2). — Devant la finale *ion*, le *t* se prononce comme *c* ou *ss* : ainsi pour *diction*, *exhortation* dites : *diccion*,

(1) Geoffroy Tory, dans son *Champfleury*, f° LVII, parle ainsi de s final omis dans la prononciation : « Priscian, dit-il, nous est bon tesmoing, au chapitre *De literarum commutatione* que le *s* perd bien souvent sa vertus, quant il dit : *S in metro apud vetustissimos vim suam frequenter amittit*... Les dames de Paris, pour la plusgrande partie, observent bien ceste figure poetique, en laissant le *s* finalle de beaucop de dictions ; quant, en lieu de dire : « Nous *avons* disné en ung jardin et y *avons* mengé des *prunes blanchés* et *noires*, des *amendes doulces* et *amères*, des *figues molles*, des *pomes*, des *poires* et des *gruselles*, » elles disent « Nous *avon* disné en ung jardin et y *avon* mengé des *prune blanche* et *noire*, des *amende doulce* et *amere*, des *figue molle*, des *pome*, des *poyre* et des *gruselle*. » Ce vice leur seroit excusable, se nestoit quil vient de femme à homme, et quil se y treuve entier abus de parfaictement prononcer en parlant. » — Cf. ci-dessus, p. 9.

(2) *Grammaire*, p. 9. — Cf. Geoffroy Tory, f° LVIII, v°.

exhortassion (1). — Le *t* redoublé sert « pour enforcir la prolation et prolonger la precedente syllabe, comme *alumette*, *brunette* (2). » Il ne se prononce pas, à la fin des mots, devant une consonne (3); dans la conjonction *et*, il ne se prononce ni devant une consonne ni devant une voyelle.

Henri Estienne nous apporte quelques observations nouvelles. — A la fin de quelques mots, comme *trot* pour le distinguer de *trop* (4), il a un son très-clair.

Entre deux voyelles, la prononciation, plutôt que l'écriture, l'introduit souvent pour éviter un choc, comme faisaient les Latins de la lettre D (*redintegro*);

---

(1) L'emploi du *c* doux avec le son du double *ss* au lieu du *t* remonte aux temps les plus reculés; on trouve dans les plus anciennes chartes : *Solacio, perdicio, justicia*, etc.; au commencement du XIIe siècle, Isidore dit déjà (*Orig.*, I, 26, 28) : « Quum *justitia* sonum *z* literæ exprimat, tamen quia latinum est, per *t* scribendum est, sicut *militia*, *malitia*, *nequitia*, et cætera similia. » — Nos anciens romans nous fournissent un nombre infini de mots comme *persecucion*, *destrucion*, etc.; mais nous sommes revenus à la consonne étymologique latine, tout en conservant le son adouci déjà signalé par Isidore de Seville.

(2) G. Tory, f° XXXIX r°, remarque que les Lorrains prononcent *herbette* et autres mots semblables, comme s'il y avait *herbet*.

(3) Geoffroy Tory que nous avons cité à propos de *s* final muet, écrit au sujet du T final : « T veult estre pronuncé en frapant de la langue contre les dents serrees. Les Italiens le pronuncent si bien et si resonent, quil semble quilz y adjouxtent un *e*, quant pour et en lieu de dire : *Caput vertigine laborat*, ils pronuncent : *capute vertigine laborate*... Laquelle pronunciation nest aulcunement tenue ne usitee des Lionnois, qui laissent le diet *t* et ne le pronuncent en facon que ce soit à la fin de la tierce persone pluriele des verbes actifz et neutres, en disant *amarerun* et *ararerun* pour *amarerunt*, *ararerunt*. Pareillement aucuns Picards laissent celui *t* à la fin de aucunes dictions en francois, comme quant ilz veulent dire : « *Comant* cela, *comant?* monsieur, cest une *jument*; » ilz pronuncent : « Coman chela, coman? monsieur ghest une jumen. » *Champfleury*, f° LVIII.)

(4) Voyez ci-dessus, lettre P, p. 367.

ainsi on prononce *aimet-il*, *donnet-il*, *aimet-elle*, *donnet-elle*; de même *vat-il*, *vat-elle*. Dans quelques lieux l'usage de ce *t* est tellement établi, qu'on le trouve même devant d'autres voyelles que celles des pronoms *il*, *elle*, surtout dans *at* et *vat*, comme : *il at ouy*, *il vat où j'ay dict* (1).

V. — Il a été parlé de cette consonne en même temps que de la voyelle U (2).

X (3). — « x, dit Robert Estienne, se prononce comme en latin, fors qu'en la fin du mot; alors il se prononce comme *s*; mesme aucuns escrivent *s*, au lieu que les anciens escrivoient *x* en certains mots comme *envieux*, *voix*, *noix*, *canaux*. » La raison de cette ancienne orthographe, que nous suivons encore, n'est pas heureusement trouvée; il semble, selon lui, qu'on ait mis un *x* « de peur qu'on ne die *envié-us*, *vo-is*, *no-is*, *cana-us* (4); » comme s'il y avait bien moins à

(1) L'emploi du *t* au lieu de toute autre consonne pour prévenir l'hiatus entre un verbe à la 3e personne et son pronom a son explication dans ce fait que la 3e personne du singulier des verbes latins était terminée par cette lettre. M. de Chevallet remarque fort justement que, pour une raison analogue, c'est *s* que nous employons comme lettre euphonique après les secondes personnes : *vas-y*, *donnes-en*; seulement l'usage ne sépare pas cet *s* euphonique du mot précédent, et isole au contraire le *t*. Cette anomalie a aussi sa raison d'etre : l'*e* ne reste pas muet avant *t*; et si l'on écrivait : *aimet-il* au lieu de *aime-t-il*, il y aurait lieu de prononcer *aimet-il* comme *aimait-il*. — Voy. Chevallet, II, 148-150; Cf. ci-dessus, pp. 151-152.

(2) Voy. ci-dessus, p. 351-352.

(3) *Grammaire*, p. 9. — Cf. Geoffroy Tory, f° LX, v°.

(4) La véritable raison de l'emploi de *x* final a été signalée par les critiques modernes. On l'employa d'abord à la fin des mots qui avaient *x* en latin : *croix*, *voix*; puis, pour *cs* et *gs* au subjectif singulier et au complétif pluriel des mots en *c* ou en *g* : *croc*, *crocs*, *crox*; *joug*, *jougs*, *joux*; par analogie, *x*, équivalent de *cs* et *gs* devint l'équivalent de *ls* et *rs*; ainsi :

craindre qu'on ne prononçât : *envie-ux*, *vo-ix*, *no-ix*, *cana-ux*.

Trois fautes sont à éviter dans la prononciation de *x*, dit Henri Estienne (1) : 1° il ne faut ni prononcer avec *gs* les mots où *x* a le son de *cz*, comme *Xenophon* ; — 2° ni donner à *x* le son de *z* et dire, comme quelques-uns, *ezemple*, *ezercer*, pour *ecsemple*, *ecsercer* ; — 3° ni donner à *x* le son de deux *ss*, comme les Italiens, et dire : *Alessandre*, *Massime* pour *Alexandre*, *Maxime*. Toutefois il faut observer que *x* des Latins se change souvent en deux *ss* en passant en français ; on le voit dans *lessive*, *issir*, *aissieu* ou *esceu* ou *aisseul*, qui viennent de *lixivium*, *exire*, *axis*.

A la fin des mots, *x* n'a d'autre son que *s* : on prononce donc *paix* comme *pais*.

Z (2). — « De ceste lettre se servent les Francois es mots qui sont prins du grec, comme *zele*, *zelateur*. — On sen sert aussi en la fin d'aucuns mots au lieu de *s* pour monstre qu'elle se doibt prononcer a bouche ouverte, la langue serree contre les dents d'embas,

---

cheval, chevals, *chevax* ou *chevaux* ; *ciel*, ciels ou cieuls, *ciex* ou *cieux*, *chol*, chols ou chouls, *choux* ; *porteur*, porteurs, *porteux*. Par suite d'une analogie nouvelle entre le son des finales de ces derniers mots et le son des finales d'une autre série de mots qui, sans avoir la double consonne, avaient les terminaisons en *au*, *eu*, *ou*, on termina par *x* au lieu de *s* le subjectif singulier et le complétif pluriel des mots *étaux*, *pieux*, *roux*, parce qu'on écrivait *chevaux*, *cheveux*, *choux*. Cf. Chevallet, III, 40-41 (*note*) ; Burguy, *Gr. de la langue d'Oil* : celui-ci applique aux verbes comme aux noms ces observations qu'il développe plus longuement.

(1) *Hypomneses*, pp. 73-74.

(2) *Grammaire*, p. 10. — Cf. Geoffroy Tory, f° LXIV.

comme en tels mots : *aimez*, *envoyez*, participes du temps passé ; *ayez*, *voyez*, impératifs (1).

Des lettres muettes. — A la fin de son petit traité de la conjugaison des verbes, Robert Estienne avait donné une liste de mots où quelqu'une des lettres de l'alphabet ne se prononçait pas. Mais sa grammaire ne disait rien à ce sujet. Henri Estienne a réparé cet oubli dans un chapitre des *Hypomneses* (2).

Les lettres muettes sont celles qui ne se prononcent pas. Elles sont telles ou par nature ou par position : — par nature, comme dans *nostre*, *vostre*, *apostre*, *monstre*, *oster*, *prester*, *arrester*, où *s* ne se prononce jamais ; — par position, comme dans ces exemples : *puisqu'il t'a pleu tant faire pour nous et les nostres, nous sommes tenus de prier Dieu pour ta prosperité.*

Ici T final de *tant* est muet ; de même s des mots *nous sommes tenus*..., prononcez *nou somme tou tenus*. Quant au premier *nous*, *s* final s'y prononce, parce qu'il est devant une voyelle : *nous et*... ; s final se pro-

(1) Le *z* était, comme *x*, une lettre double. Son emploi au lieu de *s* s'explique par des raisons analogues à celles qui amenèrent l'emploi de *x*. Comme *x* représentait *cs*, *gs*, *ts*, *rs*, le *z* représenta d'abord *ts* et *ds* au subjectif singulier et au complétif pluriel : ainsi *dents*, *pieds* furent remplacés par *denz*, *piez* ; dans les mots comme *cité*, qu'on écrivait au complétif singulier *citet* (CIVITATEM), *bontet* (BONITATEM), *amet* ou *aimet* (AMATUS), on eut au subjectif singulier et au complétif pluriel *citez*, *bontez*, *aimez* pour *citets*, *bontets*, *aimets*. La même remarque explique : vous *aimez*, vous *tenez* pour vous *aimets* (AMATIS), vous *tenets* (TENETIS), qui se sont même écrits. Ces mots étant fort nombreux dans la langue, lorsqu'on eut à marquer un son analogue à celui des finales de *citez*, *bontez*, *aimez*, on employa, sans raison d'étymologie, mais par analogie de son, la même notation *ez* ; de là les formes : *succez*, *progrez*, etc. — Cf. Chevallet, III, 41-42 (*note*) et p. 43 et suiv. (*texte*) ; Burguy, t. I, etc.

(2) *Hypomneses*, pp. 79-100.

nonce aussi dans *tenus*, quoiqu'il ne soit pas suivi d'une voyelle : c'est que quand les consonnes finales de plusieurs mots, soit s, soit quelque autre, n'ont pas été prononcées, la plupart de ceux qui parlent bien, sinon tous, font sonner celle qui termine le mot suivant. Enfin dans *puisqu'il t'a pleu*, les gens du peuple et bien d'autres ne prononcent pas L et disent *puisqu'i t'a pleu* (1) : il ne faut pas les imiter.

Après ce court préambule, Henri Estienne parle avec plus de détails des deux classes de muettes qu'il a distinguées.

1° *Consonnes muettes par nature* : de ces muettes, les unes servent à marquer une distinction tantôt plus ou moins nécessaire, comme *matin* (MANE) et *mastin* (CANIS VILLATICUS) ; *jeune* (JUVENIS) et *jeusne* (JEJUNIUM) ; tantôt plus ou moins inutile, comme entre *beste* (BESTIA) et *bete* (BETA), etc. ; les autres servent à rappeler l'étymologie, comme L dans *soulci*, de SOLICITUDO, P dans *compte*, qui se prononce comme *comte*, nom nouveau d'une dignité qui élève au-dessus de la noblesse simple. Cette même lettre P paraissait aussi autrefois dans *escripre* : on l'a supprimée, et avec raison ; car elle

(1) Cf. ci-dessus, p. 209. — La Fontaine, imitant nos anciens poètes, s'est permis la rime de *outil* et de *dit-il* : on trouve d'ailleurs dans du Bellay et J. Lemaire les rimes de *outils* et de *subtils*, et dans Villon, celle de *subtils* et de *voultis*, analogue à celle de *périls* et de *Paris*. — Voici les vers de la Fontaine :

> En ce cas-là, je les prendrai, dit-il.
> L'histoire en est aussitôt dispersée ;
> Et boquillons de perdre leur outil.

— Domergue (*Journal de la langue française*, n° du 28 mai 1791, p. 297) prétend que *ils donnèrent* doit se prononcer *i donère* (*i long*).

n'était conservée là que comme caractéristique de l'origine du mot. Mais ces consonnes caractéristiques elles-mêmes doivent disparaître des mots français, quand elles étaient déjà hors d'usage chez les Latins. Ainsi, de *ob* et *mittere*, ils ont fait *omittere* et non *obmittere*. Que ceux donc qui écrivent *obmettre* ne soient pas si scrupuleux, et écrivent simplement *omettre*.

Beaucoup de mots, où figuraient aussi trois consonnes de suite, s'écrivent d'une autre manière; à plus forte raison ceux où il y en avait quatre, comme *presbtre*; écrivez *prestre*, quoique le B ait servi à marquer l'étymologie. A quoi bon, ici et dans les mots comme *temps*, *corps*, conserver des lettres inutiles pour marquer une origine qui est assez claire sans ces lettres? — Nos anciens avaient leurs motifs : ainsi en écrivant *corps* on ne laissait aucune confusion entre ce mot et le mot *cors* ou cornet. — Mais supposons l'orthographe chargée de toutes ces lettres superflues, comment feront les étrangers? — Qu'ils ne prononcent pas celles qui leur paraîtront difficiles, et ils se tromperont rarement. — Mais les mêmes consonnes ne sont pas également difficiles dans tous les pays. Les Allemands, par exemple, prononcent facilement plusieurs consonnes qui se suivent. Pour établir quelque uniformité, il est donc utile de chercher des règles positives et générales. En voici quelques-unes :

Où se trouvent quatre consonnes de suite, une au moins sera muette, quelquefois deux, comme dans *presbtre*.

S'il y a trois consonnes, presque toujours une d'elles

est muette, surtout *s*, *t*, *p*, *c*, *d*; — EXEMPLES : — S : *lasche*, *estre*, *nostre*, *cognoistre*, *maistre*, *desbaucher*, *esborder*, etc. (1); — T : *presents*, *absents*, *forts*, *ports*, *ouverts*, etc. (2); — P : *temps*, *corps*, *compte*, *escripts* (3); — C : *sainct*, *feinct*, *poinct* (4); — D : *dards*, *accords*, *mords* : ce dernier se prononce comme *morts* (MORTUI) et *mors*, participe de *mordre* : il a *mors* (5).

S'il y a deux consonnes, une peut être muette, mais ce cas est rare, et le plus souvent c'est *s* devant *l* ou devant *t*, comme *masle*, *fresle*, *gaster*, *gouster*, *arrester*. Dans tous ces mots *s* est muette, mais rend longue la voyelle qui précède; elle sonne au contraire dans les mots *peste*, *céleste*, *persister* et beaucoup d'autres.

Quelques provinces prononcent l'*s* dans des mots où ailleurs elle est muette, et réciproquement; de même

---

(1) M. Quicherat a réuni un grand nombre d'exemples qui peuvent servir à montrer quelle incertitude régnait, parmi les poëtes, et à plus forte raison dans le peuple, au sujet de la prononciation de *s* dans le corps des mots comme *honneste* et *admoneste* (Villon), *juste* et *députe* (Coquillart), *robuste* et *brute* (J. Marot), *jusque* et *perruque* (Coquillart), *syllogisme* et *abisme* (Martin Lefranc), etc. — Voy. Quicherat, *Versif. française*, pp. 365-367.

(2) Le *t* ne semble pas s'être jamais prononcé dans ces mots. Nous avons vu plus haut que le *ts* était souvent remplacé par *z* (Cf. ci-dessus, note 1, p. 374).

(3) M. Quicherat cite les rimes de *précepte* et *faite* (Marot), de *sceptre* et *estre* (M. Lefranc), de *sceptres* et *ancestre* (Villon, J. Lemaire, Jean Marot), de *Egypte* et *petite* (Rutebeuf), de *Egypte* et *petite* (Christine de Pisan), de *eclipse* et *embellisse* (Roman de la Rose) — *Versif. française*, p. 368-369.

(4) M. Quicherat cite les rimes de *délecte* et *musette* (Marot), *délecte* et *violette* (Saint-Gelais), etc.

(5) Il en est du *d* comme du *t*. Voy. l'avant-dernière note. — Plus loin, Estienne qui distingue les cas où il y a deux où trois consonnes, mais qui ne tient pas compte si ces consonnes sont au milieu ou à la fin des mots (en cela, nous l'avons suivi à regret), reparlera du *d*, etc.

en quelques lieux on prononce dans *honneur*, *honnesteté*, etc., les deux *nn* dont, en général, un seul est prononcé. — En outre le même mot, pris dans diverses acceptions, fait ou ne fait pas sonner *s*; ainsi prononcez : *accoster* quelqu'un, avec *s* sonore; dites *accoter* (appuyer) un pot. — Enfin, parmi les mots d'une même famille on voit de semblables irrégularités. Ainsi, on prononce, sans *s* : *demonstrer*, *beste*, *bestise*; *bestail*; *tempeste*, *tempester*; *paistre*, *pasture*, *teste*, *baston*; mais au contraire en faisant sonner *s* : *demonstration*, *bestail*, *tempestatif*, *pasteur*, *testonner*, *bastonade*.

Henri Estienne, dont on a déjà remarqué l'admirable sagacité, donne une excellente raison de ces anomalies : tous les mots où se prononce *s* sont moins anciens dans la langue que ceux où le temps l'a, pour ainsi dire, usée et effacée.

Après *s*, la lettre qui est le plus souvent omise dans la prononciation, c'est *t* suivi d'une autre consonne, surtout de *s* : *mets*, *permets*, *hauts*, *faits*, *dits*.

L est souvent muette aussi (1) : *oultre*, *doulx*, *doulceur*, *mieulx*, *vieulx*, *pouls*, *poulce*, *fault*, *vault*, *hault*, *sault*, etc; dans les pluriels : *maulx*, *animaulx*, *chevaulx*. On trouve même quelquefois écrit *maulvais*, *maulpiteux*, *mauldire* : mais dans aucun de ces mots *l* n'est prononcé. Cherchant l'origine de ce son *au*,

(1) Nous avons cité plus haut (Cf. p. 375, *note* 1) la rime de *dit-il* et de *outil*. M. Quicherat cite les rimes de *sourcil* et *si* (du Bellay), *cruels* et *tuez*; *autels* et *beautez* (Marot), *hotels* et *notez*; *seuls* et *deux* (Coquillart), *nuls* et *nuds*, *nuls* et *retenus* (Meschinot). — *Versif. fr.*, p. 374.

Henri Estienne se range à l'opinion rappelée par son père, que *au* remplace la syllabe latine *al*; pour le prouver, il cite un certain nombre de mots où l'on employait indifféremment à cette époque *al* et *au*, comme *malpiteux* et *maupiteux*, *malplaisant* et *mauplaisant*; selon lui *u* remplace *l* : introduire *u* et conserver *l* c'est faire double emploi. On écrira donc sans L : *chevaux*, *animaux*, *aucun*, *maux*, etc. Mais après *ou* et après *eu* l'on ne peut invoquer la même mutation : on conservera donc L, au moins si elle est caractéristique de l'étymologie, surtout si elle se prononce comme en *coulpe* et *poulpe* (CULPA, PULPA).

B, si on l'écrit dans *doubter*, *plomb*, *coulomb* (ou *colomb* : COLOMBUS), ne se prononce pas (1).

C, surtout devant T est muet (2) : *jecter*, *allaicter*, *faict*, *dict*, *peinct*, *feinct*, etc. Quelques-uns le changent en *t* dans *jetter*, *allaitter*, et le rejettent dans *fait*, *dit*, etc. Pour ces derniers, rien de plus rationnel, selon Henri Estienne : mais il faudrait une distinction. Il *fait*, il *dit*, il *peint* peuvent perdre le c : mais ces mêmes mots doivent le conserver s'ils sont participes :

---

(1) M. Quicherat cite les rimes de *Job* et *cop* (Rutebeuf), *Jacob* et *trop* (Villon), *Job* et *trop* (Coquillart). — *Loc. cit.*, p. 375.

(2) Cf. ci-dessus, p. 377, *note* 4. — M. Quicherat remarque l'omission du *c* dans la prononciation d'un grand nombre de finales, au pluriel; ce fait n'a rien d'étonnant, si l'on se rappelle la notation *x* équivalente (Cf. ci-dessus, p. 372, *note* 4). Il cite les rimes de *boucs* et *genoux*, *sacs* et *draps* (Coquillart), *aspics* et *pis* (Marot), *Turcs* et *durs* (J. Lemaire), *Grecs* et *discrets* (J. Marot), *Grecs* et *secrets* (Regnier). Pour *Grecs*, nous avons conservé l'ancienne prononciation dans le nom d'une rue : la rue des *Grès* n'est autre que la rue des *Grecs*. — Au singulier, il serait plus difficile, sinon impossible, de trouver le *c* muet dans tous ces mots.

faict, *dict*, etc. — Dans *practique*, *practicien*, les uns changent le *c* en *t*, et écrivent *prattique*; d'autres le suppriment : *pratique*. — Enfin on prononce *diton* ou *dicton*.

D est muet (1) dans *advancer*, *advenir*, *advertir*, etc., mais non dans *adversaire*, *admettre*, *administrer*. Ce dernier mot est prononcé, mais à tort, par le peuple, *aministrer*.

F est muet (2) dans *briefve*, *briefvement*, ou plutôt *breve*, *brevement*, *veufve*, quoiqu'il s'entende dans *brief* (et mieux *bref*) et dans *veuf* : il est probable que dans *brefue*, *veufue*, la consonne F servait seulement à indiquer que *u* suivant était consonne.

G final est muet dans les mots *loing*, *tesmoing*, *besoing*, où on peut ne pas l'écrire, quoiqu'il s'écrive et se prononce dans les dérivés : *esloigner*, *tesmoigner*, etc. — Le G est muet aussi dans *congnoistre* ou *cognoistre*.

H est souvent muette, et sert seulement alors à rappeler l'étymologie ; *hoste*, de *hospes*, se prononce comme *il oste*, mais se distingue de ce verbe par la lettre *h*.

Par ce qui précède on a pu constater : 1° que souvent deux consonnes sont muettes dans un même mot, comme LT dans *haults*, CT dans *dicts*, etc. ; — 2° que

(1) M. Quicherat a noté, dans le Roman de Brut, la rime de *David* et de *fini*.

(2) M. Quicherat cite les rimes de *serfs* et *revers* (Christine de Pisan), *je vis* et *vifs* (J. Marot), *Juifs* et *fuis* (Marot), *Juifs* et *ennuis* (Regnier), *neufs* et *chereux* (Villon), *neufs* et *nœuds* (Marot, Saint-Gelais), etc. — *Versif. fr.*, pp. 371-373.

l'orthographe tendait à supprimer l'une des deux muettes et qu'on écrivait plutôt *hauts*, *faits*, etc.

2° *Consonnes muettes par position.* — Henri Estienne déduit, de l'exemple suivant, les remarques qu'il fait sur cette classe de muettes :

Vous me dites tousjours que vostre pays est plus grand de beaucoup et plus abondant que le nostre, et que maintenant vous pourriez bien y viure à meilleur marché que nous ne viuons depuis trois mois en ceste ville : mais tous ceux qui en viennent, parlent bien vn autre langage : ne vous desplaise.

Il en note ainsi la prononciation :

Vou me dite toujours que votre pays est plu gran de beaucoup e plus abondan que le notre, e que mainlenan vou pourrie bien y vivre à meilleur marché que nou ne viuon depui troi mois en cele ville : mai tou ceux qui en viennet, parlet bien vn autre langage : ne vou deplaise.

On voit ici que s ne sonne pas dans *plus*, ni D dans *grand* : mais s et D se prononceraient s'ils étaient suivis d'une voyelle : *plu grand* et *plus abondan*... — s est conservé dans *toujours* parce qu'il a disparu des mots précédents (1) et que la voix fait une pause après ce mot ; cette règle s'applique à toute autre consonne qu'à s : ainsi T final de *souvent* sonnerait dans cette phrase : *c'est un propos qu'on tient souvent, quand on ne sçait que respondre* ; — prononcez : *c'est un propo qu'on tien souvent, quand...* ; quelques-uns même prononceraient ici s de *propos*, parce qu'on fait aussi une légère pause après ce mot. — Henri Estienne a soin de faire observer ici qu'il ne parle pas du peuple, qui a le tort

(1) Cf. ci-dessus, p. 375.

de prononcer *toujou*; de même il ne prononce par le *t* final de *viennent*, *parlent*, que tous ceux qui prononcent bien font sonner, et avec raison, pour distinguer le pluriel du singulier (1). Du reste, il faut reconnaître que beaucoup de ces muettes, qui disparaissent dans un parler rapide, sont conservées lorsqu'on s'exprime lentement.

Des consonnes muettes, par nature ou par position, l'auteur passe naturellement aux voyelles supprimées par apostrophe.

De l'apostrophe. — II. Estiénne se borne à parler de la voyelle *e*, qui 1° disparaît toujours devant une voyelle : *c'est*, *je m'abuse*; *qui terr' a guerr' a*, etc.; — et qui 2° s'élide quelquefois devant les consonnes; alors c'est ordinairement quand elle est précédée de la consonne D : *grand'chose*, *grand'peur* (2), *Dieu vous*

(1) Cf. ci-dessus, p. 151, *note* 3.

(2) Après avoir noté, dans sa *Grammaire béarnaise*, ce fait qu'un certain nombre d'adjectifs béarnais terminés en *au*, tels *principau*, *finau*, conservent cette terminaison au féminin comme au masculin, M. Lespy fait observer qu'il en était de ces adjectifs, dérivés de vocables latins en *alis* (PRINCIPALIS, FINALIS), comme des adjectifs en *blé*, tels *aimable*, *croyable*, dérivés d'adjectifs latins en *bilis* : parce que, dans l'un et dans l'autre cas, le mot étymologique avait la même terminaison aux deux genres. Il ajoute : « Ainsi on dit encore : *grand pitié*, *grand peine*, *grand mère*, *grand rue*; d'où vient cette apparente anomalie? Les grammairiens prétendent que dans *grand mère*, *grand pitié*, etc. l'*e* muet est élidé, et ils placent une apostrophe après *grand*. Cela prouve que les grammairiens ne savent pas l'histoire de la langue; il ne faut point d'apostrophe, car il n'y a rien d'élidé. L'ancienne langue rend raison de cette infraction à la loi d'après laquelle l'adjectif s'accorde avec le substantif; elle en rend raison par une autre loi fondée sur l'étymologie. » Cet arrêt contre les grammairiens est bien sévère. Si nous admettons pour *lettres royaux*, terme consacré dans les traditions peu variables de la chancellerie, la loi étymologique invoquée par M. Lespy, nous ne saurions l'accepter pour *grand' pitié*, *grand' mère*, etc., où nous croyons

gard' de mal (1), ou parfois de la consonne L, comme dans *mil'* pour *mille* (2) et *quel'quelle soit* (3) pour *quelle qu'elle soit*.

---

l'apostrophe nécessaire : 1° pour ne pas créer au sujet du mot *grand* une exception qui ne s'applique pas à d'autres mots dérivés d'adjectifs latins analogues ; 2° parce que le mot *grande* lui-même, sous sa forme régulière, peut être placé, en certains cas, devant plusieurs des mots cités ici : voilà une *grande rue*, voilà une *grande salle*, etc. — Cf. Lespy, p. 101; voy. aussi Palsgrave, édit. Génin, pp. 298-299.

(1) On trouve dans nos poètes, depuis Baudoin jusqu'à Voltaire, un nombre infini d'exemples où *gard'* est employé pour *garde* :

Godéfroy et Baudoin, que Dieu *gard* de tourment ! (BAUDOIN.)
Dieu *gard* sa[illegible] le rosier et la branche ! (MAROT.)
Dieu *gard* de mal celles qu'en ces semblables !.. (LA FONTAINE.)
Que Dieu vous *gard'* d'un pareil logement ! (VOLTAIRE.)

Il en était de même pour *command*, au lieu de *commande*, *demand* au lieu de *demande*, non-seulement à l'optatif, mais à l'indicatif :

Je vous *command* l'enseigne saint Denis. (R. DE GARIN.)
A Dieu *command'* vostre beauté. (MAROT.)

On trouve encore *aim'* pour *aime* :

Seignors barons, je vos *aim*, si vos crei. (R. de ROLLAND.)
Je ne dis pas que vous *aim* tollement. (THIBAUT.)

— Cf. Quicherat, *Versif. f. anc.*, pp. 405-406.

(2) On employait indifféremment *mil* et *mille*, selon les exigences de la mesure, dans les vers :

Mille doux mots doucement exprimez
Mil doux baisers doucement imprimez. (DU BELLAY.)

— Cf. Quicherat, pp. 402-403.

(3) Il en était de même pour *tel'* au lieu de *telle*; *quelle* et *telle* pouvaient aussi s'employer, suivant les exigences de la mesure :

Qu'avez-vous? quell' mouche vous pique? (A. CHARTIER.)
De voir leur prince en tel' magnificence, (J. MAROT.)

— Dans tous ces exemples, nous marquons l'apostrophe, bien que ce signe ou ne fût pas encore connu ou ne fût pas généralement adopté : c'est que, pour tous ces mots, le poète usait d'une licence tolérée, et ne songeait pas à invoquer de loi étymologique, puisqu'il se réservait le droit de dire *quelle*, *telle*, etc.

A ces mots où l'usage autorisait l'élision de l'*e* muet final, M. Quicherat ajoute, en s'appuyant sur de nombreux exemples, *poetic*, *fantastic*, ca-

Henri Estienne constate le fait de l'existence de l'apostrophe; mais, à le voir dans son traité de la *Précellence du langage françois*, reprocher aux Italiens de dire *ben* pour *bene*, *san* pour *sano*, etc., on peut conjecturer qu'il est assez peu partisan de ces élisions : « Je leur feray confesser que ce qu'ils coupent ainsi la queue à leurs mots est grandement contr'eux. Car quant bien ils voudront dire que ce qu'ils font ce n'est pas leur couper la queue mais la trousser seulement, si est-ce qu'il s'ensuyvra qu'à eux-mesmes elle semble traîner (1). »

Mais si notre langue elle-même ne peut encourir un semblable reproche pour l'emploi que nous faisons de l'apostrophe, reproche fort dur et injuste, selon nous, les remarques que fait plus loin (2) Henri Estienne sur certaines syncopes que nous nous permettons, ne nous laissent pas grande supériorité sur les Italiens : nous aussi nous coupons, nous coupions alors la queue de nos mots. Ainsi il constate que les gens du peuple et bien d'autres disent *qu'a-tu* pour *qu'as-tu?* et même *qu'a-vous*, *n'a-vous*, *sça-vous* pour *qu'avez-vous*, *n'avez-vous*, *sçavez-vous* (3). A ces formes le peuple, mais le peuple seul, en ajoute bien d'autres. Ainsi, à Paris surtout, il dit *plamour* (4), au lieu de *pour l'amour;*

---

tholic, comme *public*; puis *inutil*, *fertil*, comme *vil*, *servil*, etc. — *Versif. fr.*, pp. 398-409.

(1) *Précellence*, pp 16-17.

(2) *Hypomneses*, pp. 98-99, etc.

(3) Cf. ci-dessus, p. 63, *texte et note*, et p. 80.

(4) Cette rude syncope n'est guère plus étrange que celle-ci : *ch' fr' eé-*

ainsi encore, *sa vostre honneur*, *sa vostre grace* au lieu de *sauf vostre honneur*, *sauf vostre grace* se disent dans le peuple, et même hors du peuple, à Paris et dans les villes voisines.

Syncopes et apocopes. — Nous avons donc, en français, de véritables syncopes et apocopes. Entre autres syncopes, Henri Estienne cite les formes *j'amerray*, *je dorray* pour *j'amenéray*, *je donray* ou *donneray* (1). C'est aussi par syncope que nous disons *craindray*, *findray* (2); et cette figure se retrouve dans les mots composés comme *dorenavant*, que le peuple prononce même *dornavant*, et *desormais* pour *d'ores en avant*, *des ores mais*; dans *samdessusdessous* qu'on prononce généralement en un mot pour dire *ce que dessus dessous* (3), comme *samdevamderriere* pour *ce que devant derriere*.

Ce sont là des marques d'un langage corrompu auquel se rattache encore le mot, qu'on prononce et

---

teur, où un frère ignorantin, qui nous l'a signalée comme usitée dans son ordre, nous a dit qu'il faut reconnaître : *cher frère directeur*. — En tous temps, en tous lieux, la rapidité de la prononciation a toujours tendu à contracter de cette façon des mots d'un usage fréquent.

(1) Voyez dans le savant Traité de *Versif. franç.*, par M. Quicherat, p. 409, de nombreux exemples des formes verbales syncopées *donrai*, *menrai* ou *merrai*, *lairai* ou *lerrai*, *demourrai* ou *demeurrai*, *durrai*, etc., pour *donnerai*, *menerai*, *laisserai*, *demeurerai*, *durerai*, etc.; mais encore de substantifs : *verté*, *durté*, *seurté*, *obscurté*, *jartière*, *eprôn*, *chartier*, *halbarde*, *fortresse*, *pelrinagé*, *çarfour*, etc., pour *verité*, *dureté*, *sûreté*, *obscurité*, *eperon*, *charretier*, *hallebarde*, *forteresse*, *pèlerinage*, *carrefour*. M. Quicherat puise ses exemples dans nos poëtes les plus anciens et descend jusqu'au XVIIe siècle, à Corneille (*carfour*), à La Fontaine (*chartier*), à Sarasin (*eprômant*), etc. — Cf. Palsgrave, p. 401.

(2) Meigret n'avait pas commis cette erreur. — Voy. ci-dessus, p. 53.

(3) Ramus avait déjà parlé de cette locution, et Pasquier, dans sa seconde lettre, s'en occupe aussi fort longuement.

qu'on écrit *spandant*, surtout dans le peuple, pour *cependant*, ce temps pendant; *antam* (1), adverbe, pour *ante annum*.

Antam nous montre un seul mot français formé de deux mots latins : nous avons beaucoup de ces vocables composés : ainsi on dit *debonnaire* pour *de bon aire* ou *de bonn' aire;* de même *aujourd'huy*, *naguere* pour *au jour de huy*, *n'a guere* c'est-à-dire *il n'y a guere de temps;* quand on dit *cela est faict piéça*, c'est comme si l'on disait *il y a bonne piece* [*de temps*] *que cela est faict.* Enfin *tousjours* que le peuple prononce *toujou* et même *tourjou* est formé de *tous* et de *jours* : les Picards (2) le remplacent par *toudi* (TOTOS DIES).

Ces modifications ne sont pas les seules qui cachent l'origine des vocables dérivés du latin. Henri Estienne passe longuement en revue les autres changements imposés aux mots tirés de cette langue, dans un chapitre qui complète le travail de Dubois (3), reproduit par son père : mais ces observations, fort utiles d'ailleurs, et présentées avec une grande finesse, n'appartiennent pas à la grammaire proprement dite.

---

(1) La célèbre ballade de Villon :

Mais où sont les neiges d'antan?

a presque sauvé ce mot.

(2) Voy. J. Corblet, *Gloss. picard* :

Janotin Epiphane
Qui *toudis* battoit fort sa femme.

(*Epit. du cim. Saint-Denis.*)

(3) Voy. ci-dessus, p. 10 et suiv.

II. — TRAITÉ DES PARTIES DU DISCOURS

OU

GRAMMAIRE PROPREMENT DITE.

Les quelques pages consacrées par Robert Estienne à chacune des lettres de l'alphabet sont devenues ici, grâce aux abondants commentaires laissés par Henri, un traité dont il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance pour l'étude de la prononciation et de l'orthographe de notre langue. — Nous continuerons, en suivant pour guide la grammaire de Robert Estienne, à emprunter aux savants ouvrages de son fils les compléments réclamés par ce livre tout de pratique, où l'exposition des principes laisse tant à désirer.

Des lettres se forment les mots; des mots, l'oraison. Il y a neuf parties d'oraison : nom, article, pronom, verbe, participe, adverbe, conjonction, préposition et interjection (1).

(1) Dubois et Meigret n'avaient reconnu que huit parties du discours; Ramus ne s'était pas prononcé; les Grammaires provençales publiées récemment par M. Guessard (1 vol. in-8°, Paris, Franck, 1858), restent dans les traditions vulgaires des grammairiens latins : « Las oit partz que om troba en gramatica, troba om en vulgar proensal; so es : nom, pronom, verbe, adverbe, particip, conjunctios, prepositios, interjectios » (*Lo donatz proensales.*) — « Totz hom qe sentenda en grammatica deu saber qe VIII partz son de de qe todas las paraolas del mont si trason, so es noms, pronoms, verbs, parteeips, adverbis, conjunctios, prepositios et interjectios » (R. Vidal, *Las razos de trobar.*) — Palsgrave avait aussi reconnu neuf espèces de mots : « In the frenche tong be IX partes of speche, article, nowne, pronowne, verbe, participle, adverbe, conjonction and interjection. » (Liv. II.)

DU NOM.

« Les noms sont les mots qui signifient ung corps ou chose qu'on peut toucher et veoir, comme *livre*, *arbre*, ou chose qui ne peult estre touchee ne veue, comme *vertu*, *esprit*, *Dieu* (1). »

Les noms se divisent en substantifs et en adjectifs; les substantifs, en noms propres et en noms communs ou appellatifs. — Au nom propre se rattache le nom de la race, comme « *Jehan Rian*, *Robert Estienne*, dont on dit *les Rians*, *les Estiennes*. » — « Des noms communs, aucuns signifient corps : *homme*, *cheval*; aucuns signifient chose sans corps : *vertu*, *esprit*, *Dieu*; aucuns signifient nation : *italien*, *francois*, ou ville dont est quelqu'un : *parisien*, *lionnois*; aucuns servent à nombrer : *un*, *deux*, *trois*, et aucuns a denoter l'ordre : *premier*, *second*. D'autres signifient dignité ou estat sur quelque nombre de gens : *quartenier*, *dizenier*, *cinquantenier*, *centenier*, qui ha charge des mesnagiers de quatre rues ou de dix, ou de cinquante hommes ou de cent (2); aucuns sappellent collectifs (3),

(1) « Las paraulas substantivas son aiso com : *bellezza*, *bonezza*, *carals*..., et totas las autras del mont, qe demostron substantia visibil e non visibil. » (R. Vidal, *ouv. cit.*; dans les *Gramm. provenç.* publiées par M. Guessard, p. 72).

(2) Les officiers ici nommés ne conservèrent pas, au XVIIe siècle, les attributions que leur assigne R. Estienne. L'office du centenier était supprimé. Le quartenier avait charge de faire exécuter, dans un certain quartier, les ordonnances et les mandements de la ville; il assemblait chez lui les bourgeois, et avait la garde des portes de son quartier. Il avait sous lui deux cinquanteniers, et chaque cinquanténier avait sous ses ordres quatre dizainiers.

(3) Des collectifs cités ici, les deux premiers désignent de petites pièces,

comprenans un certain nombre : *sizain*, *huitain*, *douzain*, *trezain* (1). »

Comme les anciens grammairiens, Robert Estienne qui ne vise pas à sortir du sentier battu, même pour marcher sur un terrain conquis par des auteurs plus hardis, traite ensuite des accidents des noms, et, entre autres, des cas et des déclinaisons « les quels, dit-il, aucuns ne mettent (n'admettent) point. » — Les autres accidents sont l'espèce, la comparaison (et la diminution), le genre, le nombre et la figure.

1° *Espèce.* — Les noms sont primitifs : *bon*, — ou dérivatifs : *bonté* (2).

2° A. *Comparaison.* — La comparaison se fait à l'aide des adverbes *plus*, *moins* joints au nom adjectif, excepté pour quelques mots empruntés au latin : *meilleur*, *pire*, *moindre* (3). — « Quand nous voulons signifier ung

---

de poésie formées de six ou de huit vers ; le *douzain* et le *treizain* étaient des pièces de monnaie valant douze deniers (un sol), ou treize deniers (un sol et un denier). On donnait autrefois un *treizain* à la messe des épousailles, et Fauchet explique longuement l'origine de cet usage. — De ces mots sont tirés les féminins *huitaine*, qui s'applique aux jours, *douzaine* qui s'applique à différents objets, et enfin, dans certaines localités, *treizaine*. A Nantes, par exemple, les œufs, les huîtres, les sardines, etc., se vendent par *treizaines* et non par *douzaines*.

(1) A cette division des Noms, compares celle de Dubois, p. 32. — Palsgrave divise simplement les noms en substantifs et en adjectifs.

(2) Cf. ci-dessus, *passim*. — Les Grammaires provençales, calquées comme celle-ci, sur la Grammaire latine, avait déjà reconnu la même division des noms quant à l'*espèce*.

(3) La langue du moyen âge formait la plupart de ses comparatifs de supériorité à l'aide de l'adverbe *plus* ; cependant on en trouve un très-grand nombre formés à l'imitation des comparatifs latins ; M. Burguy cite entre autres *grandres*, *graignor*, *greignor*, etc., de *grand* ; puis *ancianor*, *juvenur*, *sordeior*, etc. M. de Chevallet ajoute : *forzor* plus fort, *halzor* et *hautor*, plus haut, *bellezor*, plus beau, etc. — Les Gramm. provenç. ne parlent pas des degrés de comparaison ; H. Faidit

homme excellent en quelque chose, tellement qu'il ne soit besoing de l'accomparager à d'autres, nous adjoustons ce mot *tres* (qui signifie *trois*) au nom adjectif positif, et disons : *tresdocte*, *tresfort*, *tresbon* (1), c'est-à-dire *excellent en scavoir*, *en force et en bonté* (2). »

— « Combien que ce comparatif *meilleur* emporte autant que *plus bon*, toutesfois il eschappe au commun peuple de dire *plus meilleur*. » Henri Estienne, qui voit dans cette *superfluité* une imitation du grec (βέλτιον βέλλον, ἄμεινον μέλλον) affirme qu'elle doit être « tenue pour elegance. » — Il ajoute que nous employons, encore à l'imitation des Grecs, le comparatif *pire* pour le positif *mauvais*, quand nous disons : *vrayement voila qui n'est pas pire* pour *voilà qui n'est pas mauvais*; et enfin que *tres*, emprunté du τρίς des Grecs, s'emploie « tant en mauvaise part qu'en bonne » : *tresmechant* (3).

(*Donats proensals*) mêle les formes positives et les formes comparatives : « E de la regla del nominatiu singular, que vol *s* a la fi, voilh ancar traire fora : *maestre* (magister), *pastre* (pastor), *melher* (melior), *peier* (pejor), *sordeier* (deterior), *maier* (major), *menre* (minor), *genser* (pulchrior), *leuger* (levior), *greuger* (gravior). »

(1) M. de Chevallet dérive notre adverbe *très*, de la prép. latine *trans*, au delà : *très-habile*, habile au delà de ce que les hommes le sont généralement : nous aurions donc ici la même particule qui entre dans la composition du verbe *trespasser*, trépasser. — Joachim Perion dit, comme Estienne et les autres : « Cùm *doctissimum*, exempli gratia, *tresdocte* interpretamur, a græco τρὶς illud *tres* sermo noster mutuatus est... — Hoc autem velim etiam exponas, unde mortuos *trespasses* vocemus. — ... *Trans* præpositio *tres* significare dicatur : quod multo est evidentius in hoc genere dicendi : *il ha trespassé son commandement.* » (Joach. Perion. *De linguæ gall. cum græca cognatione*, Paris, 1554, in-8°, p. 132 r°, et p. 133 v°.)

(2) *Grammaire*, p. 15.

(3) *Conformité*, pp. 31-32.

En empruntant aux Grecs cette particule, et en disant *tresbon* ne sommes-nous pas supérieurs aux Italiens qui disent *bonissimo*? « La langue italienne se peut-elle vanter d'avoir crédit à l'endroit de la grecque (1) ? » — Malgré cette condamnation, les formes italiennes commençaient à envahir la langue (2) : ces superlatifs étaient « fort plaisants aux courtisans, comme sonnans fort bien et ayant quelque garbe, tellement qu'il vous faudra prendre garde de dire plustost *doctissime* que *tresdocte*, *bellissime* que *tresbeau*, *bonissime* que *tres bon* (3). »

B. *Diminutifs.* — « Il y a des noms qu'on appelle diminutifs (4), qui démonstrent la diminution de leur pri-

---

(1) *Précellence*, p. 58.

(2) On lit dans Perion, *loc. cit.*, p. 143, r° : « Illud τρὶς nostrum, literæ unius mutatione, fecimus... ; quanquam sunt hodie qui illud ex linguæ nostræ finibus exterminare volunt, cùm Latinorum superlativa quæ vocantur, penè ad verbum in multis usurpant, veluti ILLUSTRISSIMUS, *illustrissime*, REVERENDISSIMUS, *rererendissime*, aliaque ejusdem generis, quæ nunquam, ante hos paucos annos, audita sunt. » — Ces formes superlatives avaient déjà existé dans la langue, mais alors formées d'après les traditions latines; elles nous revinrent par l'Italie. M. de Chevallet cite : de ALTISSIMUS, *altisme*; de CARISSIMUS, *cherisme*; de SANCTISSIMUS, *saintisme*, etc. M. Burguy répète les mêmes exemples.

(3) *Langage français italianisé*, p. 215. — Palsgrave forme le comparatif comme les Estienne; pour le superlatif, il dit avec raison : « The superlatives addeth to his comparatyve one of these sixe wordes : *le*, *mon*, *ton*, *nostre*, *vostre*, *leur*, of suche gendre and nombre as the adjectyves selfe, .. etc. »

(4) Voy. dans l'ouvrage de M. de Chevallet, t. II, p. 392 et suiv., et dans la *Gram. de la langue d'oïl*, de M. Burguy, t. I, p. 99, une liste des terminaisons diminutives employées dans notre ancienne langue. — Chevallet : *el*, *elle*, *eau* ; *ille* ; *ole*, *eul*, *euil* ; *ule*, *oule*, *ouille*, *le* ; *cule*, *cle* ; *chon*, *che*, *on* ; *in*, *ine* ; *et*, *ette* ; *ot*, *otte*. — Burguy : *iau*, *eau*, *el*, *ele*, *ail*, *ete*, *ate*, *ot*, *on*.

Nous dirons de ces formes diminutives comme des formes superlatives en *issime* : leur emploi en roman s'explique par les traditions latines;

mitif, sans faire comparaison à autres : comme de *grand* on dit *grandelet*, c'est à dire ung peu ou quelque peu grand; homme, *hommet;* arbre, *arbrisseau;* aneau, *anelet;* escu, *escusson* » — De même pour les noms propres : Pierre, *Pierrot*, *Perrot;* Jaques, *Jaquet;* Magdelaine, *Magdelon;* Marguerite, *Margot.* — Il y a d'autres terminaisons : Jacot, *Jacotin;* chausse, *chausson*, etc.

A ce chapitre fort incomplet (1), Henri Estienne ajoute quelques observations. Il remarque, par exemple, que, suivant une locution grecque, nous composons une sorte de diminutif à l'ajde du mot *méchant* : comme : *un meschant petit cheval* (2); ailleurs il dit : « Nostre langage est tellement ployable à toutes sortes de mignardises que nous en faisons ce que nous voulons, adjoustans souvent diminution sur diminution, comme : *arc*, *archet*, *archelet*; *tendre*, *tendret*, *tendrelet*. — Nous avons plusieurs diminutifs de ceste sorte, à sçavoir en *illon* : oiseau, *oiselet*, *oisillon;* carpe, *carpeau*, *carpillon.* » Nous disons même, par une « superdiminution, » *cotte*, *cottillon*, *cottillonnet*. — « Aucuns font le mesme a une autre sorte de terminaison, qui est

oubliées ou négligées plus tard, elles reparurent au XVIe siècle dans le langage italianisé. La vogue n'en dura pas longtemps, malgré les tentatives des poëtes pour les maintenir dans l'usage ordinaire de la langue. — M. Lespy fait observer que les formes diminutives n'ont jamais cessé d'être en usage dans les dialectes du midi de la France, et selon lui « c'est là que le Français les a trouvées. » — Mais l'influence de ces dialectes sur la langue générale est fort contestable, ou du moins fort restreinte; l'influence italienne est un fait acquis.

(1) Cf. ci-dessus, pp. 33-34, etc.

(2) *Conformité*, pp. 32-33.

son ou *con*, prononceant le c comme s : enfant, *enfançon*, *enfançonnet*..... Je n'oublieray pas que nous imitons des Grecs une certaine forme de diminutifs : c'est comme quand de ce mot *mousche* nous deduisons cestuy-cy, *mouscheron* : car les Grecs usent ainsi de genre neutre en telle chose..... — Nous disons aussi *plaidereaux*, par forme de diminution emportant mespris, et usons de plusieurs autres terminez les uns en *reau*, et aucuns en *aceau* comme *procuraceau* (1). »

3° *Genre*. — Entre les mots, « les uns appartiennent aux hommes et masles, et pour ce on les appelle du masculin genre, comme : *seigneur*, *docteur*, *bon*, *mauvais*; les autres sont appellez femenins, pourtant qu'ils appartiennent aux femmes et femelles : *regente*, *roine*, *bonne*, *mauvaise*. » Ici se place une hardiesse que l'auteur oublie souvent, et que son fils n'admet guère : « Quant au neutre genre, dit-il, c'est-à-dire qui ne soit ne masculin ne femenin, nous n'en avons point, non plus que les Hebreux : mais est compris soubs le masculin (2). »

---

(1) *Précellence*, pp. 66-72. — Cf. ci-dessous, chapitre des verbes.

(2) Suivant le *Donatz proensals* (Guessard, pp. 2-4), il y a cinq genres : « Genus es de cinq maneras : masculis, feminis, neutris, comus, omnis. — Masculis es aquel que perten a las masclas causas solamen, si cum *bons*, *mals*; feminis es aquel que perten a las causas feminiles solamen, si cum *bona*, *mala*; neutris es aquel que no perten a l'un ni a l'autre, si cum *gaugx* (GAUDIUM), *bes* (BONUM).... Comun son aquelh que pertenen al mascle e al feme ensems, si cum son li participi que finissen en *ans* o in *ens*;... omnis es aquel que perte al mascle e al feme e al neutri ensems. » — Palsgrave avait dit comme Estienne : « ...For neutre gendre, they have none, ressemblyng therin the hebrew tonge, whiche also have no mo but the sayd two genders here expressed. » (Édit. Génin, p. 66, cf. p. 27.)

— « Aucuns noms, soubs une même terminaison, sont masculins et femenins : homme *chaste*, femme *chaste;* chose *possible*, cas *possible*.

— « Le femenin souvent se fait en adjoustant ung *e* au masculin : constant, *constante ;* heureux, *heureuse;* — aucunes fois, en adjoustant cest *e*, la consonne precedente se double : bon, *bonne ;* rous, *rousse;* — Le femenin se fait aussi en adjoustant ceste terminaison *sse* ou *esse* au masculin : maistre, *maistresse ;* larron, *larronnesse* (1). »

Ici encore nous rencontrons H. Estienne ; nous lui demanderons toute la pensée de son père : le françois a-t-il, comme le grec et le latin, un genre neutre? — « Je dy qu'il en ha un, mais confus avec le masculin. Et si on replique comment, n'estant point distingué d'avec le masculin, on le pourra cognoistre, je respon qu'on le discernera par l'application. » Quand nous disons *nihil pulchri*, c'est l'application seule en effet qui montre que *pulchri* est neutre et non masculin. « D'avantage, si les Latins comme aussi les Grecs, n'ont distingué les neutres d'avec les masculins qu'en une partie des cas, et encore ayans la terminaison commune, pourquoy le françois ne pouvoit-il faire le tout pareil? Je dis doncques pour conclusion que le françois ha un genre neutre. »

Ainsi quand nous disons *rien d'honneste*, ce mot *honneste* est du genre neutre. — Un emploi remarquable du neutre en français, c'est d'être mis, comme en

(1) *Grammaire*, pp. 15-16.

grec, pour le masculin singulier : comme CE *n'est rien qui vaille*, pour CET HOMME *n'est rien qui vaille*, ou pour le masculin pluriel : *il tua* TOUT CE *qu'il rencontra*, c'est-à-dire *tous ceux*..., etc. (1)

« Je trouve aussi que, comme en grec, l'adjectif au genre neutre tient quelquefois la place d'un substantif, en françois pareillement aucuns mots qui sont adjectifs de leur nature servent de substantifs. Ainsi nous disons *un accident*, *un différent*... Ils tiennent la place de substantifs lesquels ne sont point en usage ; car on ne dit pas *une accidence* pour *un accident*, ni *une différence* pour *un différent*, qui signifie *debat* (2). »

Enfin l'adjectif neutre est souvent employé pour un adverbe, en français comme en grec : *il sent bon*, *il sent mauvais* (3).

4° *Nombre.* — « Les noms ont deux nombres, singulier et pluriel. Aux mots qui se terminent en *e* au singulier, lequel se prononce en ouvrant ung peu la bouche, il fault adjouster une *s* pour faire le plurier, comme : pierre, *pierres*, homme, *hommes*, table, *tables*, etc. — A tous ceulx desquels l'*e* final se prononce a bouche ouverte au singulier, de tout temps on adjouste un *z* au lieu de *s* pour faire le plurier, comme : lettré, *lettrez*, aimé, *aimez* (4). — Ceux qui se terminent

(1) *Conformité*, pp. 26-31, livr. I. *Observ.* 8.

(2) Dans le même sens, Périon écrit aussi : des *différents*, et non comme les modernes, *différends*.

(3) *Conformité*, pp. 25-26.

(4) Nous avons dit plus haut (p. 374, note 1) que ce *z* était l'équivalent de *tz* ou *dz*. — Joachim Perion, après avoir dit que les noms français,

en consonnante au singulier, on leur adjouste une *s* pour en faire le plurier, comme grec, *grecs* (1); champ, *champs*. Il fault eccepter ceulx qui finent (*sic*) en *t* ou *d*, car au plurier le *t* et le *d* sont tournez en *s* ou sont rejectez, comme : dent, *dens;* dard, *dars* (2). En quelques mots on retient le *t* et luy adjoint on *s* à cause de la prolation, comme en *secrets*, *regrets*... En laissant le *t* et adjoustant *s* pour le plurier, la consonnante attire à soy l'accent et fait sonner *e* a bouche ouverte, comme par l'accent agu, *secrets*, *regrets*.

» Ceulx qui finent en *al* au singulier, muent *al* en *aulx* au pluriel (3), comme : cheval, *chevaulx*; loyal, *loyaulx* (4).

---

dérivés du latin ou du grec, sont tirés du datif ou de l'accusatif de ces langues (ce qui n'est pas, on le voit, une découverte moderne), dit que *s* final du pluriel en français s'explique par les terminaisons latines ou grecques qui étaient également en ς ou en *s*, et ajoute : « Quæ cùm ita sint, cùmque litera *s* in iis, quos dixi, duobus casibus tam apud Græcos quàm apud Latinos in omni inflexione reperiatur, profectò *s* in omnibus, non *z* litera extrema scribenda est. Quæ enim ratio est in accusandi et dandi casibus *z* scribere, in quibus *s* extrema est litera? — Nulla, inquit. — Quòd si in his, inquam, casibus *s* poni debet, cur in nominandi gignendique casibus *z* potius quam *s* scribetur? — Non video, inquit, quamobrem id recte fieri possit, quamdoquidem in nullis casibus *z* inveniatur, et *s* inveniatur in tribus. » (Perion, *ouv. cit.*, p. 51.)

(1) Une particularité de la langue béarnaise c'est de terminer à la fois par *z* et par *s*, au pluriel, les mots dont le singulier est en *ç*; ainsi : *loc*, lieu, *locs*; de même, fait justement remarquer M. Lespy, on voit en latin un certain nombre de mots écrits, sans nécessité apparente pour nous, avec un *z* et un *s*; ainsi : *auxilium*, etc.

(2) Perion demande que le *t* soit conservé : « In participiorum numero multitudinis *t* scribendum esse origo ipsa declarat, etsi minimè nobis, vocalitatis causa, pronuntietur. » (Perion, *ibid.*, p. 120.)

(3) Rob. Estienne écrit indifféremment *pluriel* ou *plurier*.

(4) Cf. ci-dessus, p. 372, *note* 4. — Perion écrit *aus* pour *aux*; par analogie, il préfère sans nul doute, *chevaus* à *chevaux* : — « Cur articulum,

» Ceulx qui finent en *s* au singulier gardent la mesme au pluriel, comme : propos, *les propos* (1).

» Il fault noter que les anciens en beaucoup de mots, au lieu de *s* final ont escript ung *x*, voire au singulier, comme *ombrageux*, *maulx*, *faulx*, *aux*, *cieulx*, *eulx* (2). Et ce ont faict presque toujours en ces terminaisons de *aulx* et de *eulx*. — Aucuns noms ne se trouvent point au pluriel nombre, comme *sang*, *or*, *argent*, *que* interrogatif, et *gré* (3). »

5e *Figure*. — Les mots sont ou simples : *ami*, *heur* ; — ou composés : *malheur*.

6e et 7e *Cas* et *Déclinaisons*. — « Quant aux cas des noms, ou cadences et terminaisons d'ung mesme mot, au nominatif, génitif, datif, accusatif et ablatif, nous sommes entierement differents des Latins, car nous n'avons qu'ung cas ou terminaison au singulier pour tous ces six cas des Latins, et ung seul cas pour le pluriel en ajoustant une *s* au singulier ; mais nous declarons ces cas par des articles *le*, *la* ; *de*, *du* ; *a*, *au* ; *les*, *aux*, *des*. » — A vrai dire les noms ne peuvent donc point avoir de déclinaisons : « car puisqu'il n'y a qu'un

---

dandi casus numero multitudinis per *s* non per *x*, ut vulgo fit, scribendum putas? — Quòd cæterorum, inquam, ejusdem numeri casuum articuli per *s* citra controversiam scribuntur ; quòdque nomina ipsa tam græcorum quàm latinorum in his ipsis casibus per *s* scribi solent. » Cf. ci-dessus, p. 395-396, *note*.

(1) Palsgrave avait bien mieux dit : « Al substantives whose singular nombres ende in any of these III letters have theyr singular nombre and plurel all one, as *corps*, *paix* and *nez*, may serve indifferently for both nombres. »

(2) Cf. ci-dessus, p. 372, *note* 4.

(3) *Grammaire*, pp. 16-17. — H. Estienne n'a rien ajouté à ces règles.

cas pour le singulier et ung autre pour le pluriel, comment se declineroyent-ils (1)? »

Henri Estienne ne suit pas la distinction faite par son père de ces cas qui ne sont point des cas. Il admet en français de véritables cas, *génitif*, *datif*, etc. Et pourquoi n'en aurions-nous pas? Les Grecs en avaient bien. On voit en effet le savant helléniste, dès le début de son traité de la *Conformité du françois avec le grec*, s'attacher à montrer que nous faisons de nos cas le même emploi que les Grecs; nous le résumons.

Nominatif et vocatif. — « En la plus grande part [des noms] nous faisons le vocatif semblable au nominatif;... mais en aucuns nous ostons une lettre, asçavoir *s*, comme quand nous disons *Thomas est venu*, et puis quand nous l'appelons : *Thoma, venez diner*. Ainsi ostons-nous ceste *s* à *Nicolas* quand nous l'appelons (2).

Génitif. — » Nous employons le génitif, non comme les Latins, mais comme les Grecs. Nous disons *manger* DU *pain*, *manger* LE *pain*, et quelquefois, sans ces particules *du* et *le* : *manger pain*... Et ceste difference de construction n'ha point lieu en ces exemples seulement ou en semblables (comme *manger du fruict*, *boire de l'eau*), mais s'estend jusques à toutes les autres locutions esquelles le genitif nous declare une part et por-

(1) Pour Palsgrave, la déclinaison n'est autre chose que la variabilité : « Of IX partes of speche, dit-il, V be declined, that is to say varie their last letters. »

(2) *Conformité*, p. 33.

tion seulement de la chose dont il est question (1)... Et n'y a point de doute que comme les Grecs, quand ils disent ἔκλεψε τῶν χρημάτων αὔτου laissent à entendre μέρος ou autre mot semblable, nous pareillement, en ceste façon de parler : *il luy a desrobé de son argent*, ne voulions qu'on entende *partie* ou *une partie*... Comme les Grecs aussi, qui disent sans exprimer la préposition ἕνεκα, γινόμενος κούρης, nous disons : *il est fâché de cela* au lieu de : *il est fâché à cause de cela* (2).

» Une chose fort digne d'estre notée, c'est que, comme les Grecs devant un génitif d'un nom propre d'homme ou de femme, omettent ce mot υἱός (c'est-à-dire *fils*) ou θυγάτηρ (qui est à dire *fille*) ainsi le vieil françois omettoit ce mot *fils* en tel endroit (3), ou pour

---

(1) L'article partitif était très-peu en usage (Burguy, p. 5) :

Cranz colps receivent, granz colps dunent. (Ch. de R.)

(2) *Conformité*, pp 3-6 et 31.

(3) Ce n'est pas seulement le mot *fils* que « le vieil françois » sous-entendait dans les locutions de ce genre, mais tout autre mot. « Ainsi, dit M. de Chevallet, après avoir fait mention d'une lance, on disait *la Beaudoin* pour *la lance de Beaudoin*, etc. On lit dans une ordonnance somptuaire de Philippe le Hardi : « Se aucuns bourgois faisoit contre cet atirement ou aucune bourgoise, li bourgois, pour son forfait, ou pour *le* sa fame, paieroit xx livres tournois. » — Il en est encore de même aujourd'hui dans certaines expressions d'un fréquent usage, et dans lesquelles un mot est assez souvent sous-entendu : *le champagne* pour *le vin de Champagne*; portrait à *la* Rembrandt pour à *la façon* de Rembrandt.... Nous disons encore : *la Saint-Jean* pour *la fête de Saint-Jean*, etc. »

Ces derniers exemples ne nous semblent pas analogues aux premiers, où un substantif, exprimé d'abord, était ensuite sous-entendu ; ainsi pour l'exemple suivant ou tout autre de ce genre :

Ne fust sa lance et *la* Gaudin,

nous adoptons l'opinion de M. Burguy : « L'article derivant du pronom

le moins devant le génitif d'un nom propre d'homme, et luy laissoit sa place justement entre l'article et le génitif. » Ainsi, continue H. Estienne, « deux papetiers freres qui ont fait le papier sur lequel est imprimé ceci estans fils d'un qu'on nommoit *Hanri* sont appelez par ceux du lieu (et mesmement par les vieilles gens) *les d'Hanri*, au lieu de dire *les fils d'Hanri* : et ay pris garde expressement qu'ils ne disent pas *les Hanris*, comme on appelle moy et mes freres *les Estiennes*, du surnom de notre pere, au lieu de dire *les fils d'Estienne*, mais ainsi que je viens de le dire, asçavoir *les d'Hanri*, et consequemment *des d'Hanri*, *aux d'Hanri* (1). »

Datif. — A la faveur d'explications plus subtiles que justes, H. Estienne au lieu de parler du datif, s'occupe longuement des ellipses qui se font de certains substantifs, « non seulement au datif, mais aussi aux autres cas. » Quant au datif en particulier, « nous disons ordinairement *habillé à la françoise, à l'angloise...*, *cela est faict à l'antique...* Quand nous parlons ainsi, nous omettons ce nom *façon*, ou *mode*, ou *coustume*. Il fault noter que pareillement, quand nous disons *habillé de noir* ou *vestu de noir*, *vestu de gris*, nous omettons un

---

demonstratif, on ne s'etonnera pas d'en voir la forme employée où plus tard nous avons décidé que le pronom demonstratif doit seul trouver place. Je dis la forme, parce que je crois qu'il faut faire une différence entre *li*, *la*, article, et *li*, *la*, tenant lieu de notre pronom démonstratif. *Li*, *la* démonstratif devait avoir un accent, comme le pronom démonstratif espagnol *el*, *la*, *lo*, qui se décline de la même façon que l'article, mais dont il se distingue par l'accent. » (Burguy, *Ouv. cité*, pp. 57-58.)

(1) *Conformité*, pp. 6-7.

nom substantif qui se doibt joindre avec ces adjectifs, car il est certain que nous voulons dire : *vestu d'habillement noir...* (1) »

L'auteur ne présente aucune observation particulière sur l'emploi de l'accusatif et de l'ablatif. Mais nous avons encore à lui faire quelques emprunts relativement aux noms substantifs et adjectifs.

L'adjectif se place tantôt avant, tantôt après le substantif qu'il qualifie, et, de sa position, résulte parfois quelque différence (2). Ainsi, une *grosse femme*, une *femme sage*, un *gentilhomme* ne sont point une *femme grosse*, une *sage femme*, un *homme gentil*; le *mort bois* est un arbre qui ne porte point de fruit, comme le peuplier; le *bois mort* est un arbre mort, ou une de ses parties. La même différence, mais moins sensible au vulgaire, se remarque entre un *jeune homme*, un *brave homme*, un *homme estrange* (étranger) et un *homme jeune* ou *encore jeune*, un *homme brave*, et un *estrange homme* (un singulier homme).

En général les adjectifs, s'ils désignent une couleur (3), se placent après le substantif : *bonnet blanc*, *vin rouge*; si la bonté ou la beauté, avant le substantif : *bon pain*, *beau cheval*; mais *bel* et *bon* réunis se placent indifféremment avant ou après le nom : *un cheval bel et bon*, un *bel et bon cheval*... — Beaucoup d'autres adjectifs n'ont pas de place marquée, tels *sage*, *vaillant*, *excel-*

(1) *Conformité*, pp. 7-21, et surtout 15-17.
(2) Cf. ci-dessus, p. 295.
(3) Cf. ci-dessus, p. 295, *note* 1.

lent. Toutefois quelques-uns ont meilleure grâce à l'oreille, placés dans tel ou tel ordre. Ainsi un *habile homme*, un *galant homme*, un *simple homme*, un *sage homme* plaisent mieux que un *homme habile*, etc. — *Grand* et *petit* se placent moins bien après le nom. Dites donc plutôt un *grand homme*, un *petit homme* que un *homme grand*, un *homme petit*. — La même observation s'applique aux adjectifs joints au mot *femme*; dites : une *belle femme*, une *bonne femme*, et non une *femme belle*, etc. (1).

On voit par ce passage, dont nous avons exactement rendu le sens, que les idées du seizième siècle en fait d'euphonie n'étaient pas tout à fait les nôtres, et que nous avons établi quelques distinctions nouvelles entre certains noms, selon qu'ils sont suivis ou précédés de l'adjectif.

DE L'ARTICLE.

Il ne faut pas demander à Robert Estienne des définitions bien savantes. Pour lui, « articles sont petits mots d'une syllabe faisans ung mot (2). » Leur emploi

(1) *Hypomneses*, pp. 154-159.

(2) Les Grammaires provençales publiées par M. Guessard ne disent rien de l'article ; mais parmi les pronoms, on trouve *el* (*Donats proensals*), qui, bien que traduit par *ille*, est employé par l'auteur comme article : *el nominatiu*, le nominatif; Faidit ne comprend pas, dans sa liste, les autres formes; mais dans *las Rasos de trobar*, R. Vidal admet dans son énumération des pronoms *el*, *els*, *los*, *la*, *las*, qu'il emploie lui-même comme articles.

n'est guère mieux fixé : « on [illegible] sert pour donner a cognoistre les cas des Latins... Les deux principaulx, et qui proprement doibvent estre nommez articles sont *le* pour les masculins, et *la* pour les femenins singuliers, qui ont pour le pluriel soit masculin soit femenin *les* : lesquels articles sont empruntez des pronoms *ille*, *illa*, *illi* ; les autres *de*, *du*, *des*, — *a*, *au*, *aux*, sont empruntez des præpositions (1). Quant à *aux*, s'il est mis avec le pronom *quels*, *x* se mue en *s* (2) et se joingt tout ainsi que si c'estoit ung mot ; comme *ausquels*. — EXEMPLES (3) :

	MASCULIN.		FÉMININ.	
	Singulier.	*Pluriel.*	*Singulier.*	*Pluriel.*
NOM. et ACC.	Le maistre.	Les maistres.	La femme.	Les femmes.
GÉN. et ABL.	De, du maistre.	De, des maistres.	De femme.	De, des femmes.
DATIF. . . .	A, au maistre.	A, aux maistres.	A femme.	A, aux femmes.
VOCATIF. . .	Maistre.	Maistres.	Femme.	Femmes.

Suivant Robert Estienne, « souvent nous usons de

(1) Nous renvoyons aux savants travaux de MM. de Chevallet et Burguy pour tout ce qui concerne les formes successives ou simultanées des articles *le*, *la*, *les*, *du*, *des*, *au*, *aux*; mais pour montrer combien il faut savoir gré à H. Estienne, partisan fanatique des dérivations grecques, d'avoir tiré *le*, *la*, *les*, du latin, nous résumerons ici brièvement l'opinion d'un hellénisté contemporain de H. Estienne, mais plus absolu encore dans son système. Selon Joachim Périon, les Latins n'ont pu nous léguer les articles, puisqu'ils n'en avaient pas; l'usage que nous faisons des articles et nos articles eux-mêmes, nous les avons empruntés aux Grecs. *Le*, que plusieurs prononcent *lo*, dit-il, vient de ὁ, *la* vient de η, ou en dialecte dorien α, précédés l'un et l'autre de la même lettre euphonique *l*; *du*, que les paysans prononcent *dou*, et *de* viennent de του, en changeant le τ en *d*; *au* vient de τῷ, en supprimant le τ et changeant ω en *au*, comme on dit *Maurus* ou *Morus*; *des* et *aus* sont les pluriels régulièrement formés de *au* et *de*. (J. Perionis *de cognatione*..., p. 107 r°-108 v°.)

(2) Cf. la note précédente, et aussi p. 395-396, *note* 4.

(3) *Grammaire*, pp. 18-19.

ces deux mots *ung* et *une* comme d'articles, disans : *ung livre*, *une femme* (1). » — Mais H. Estienne n'est pas de cet avis. Après avoir montré qu'on peut dire également bien : *on luy a faict autant d'honneur que s'il eust esté roy* ou UN *roy ;* et *il luy fault trouver femme* ou UNE *femme*, et que, *un*, *une* « ne changent rien de la sentence, » il se demande « comment se faict cela? » — Voici sa réponse : « Ceste particule *un* s'appelle improprement article ; et est quelquefois du tout (tout à fait) superflue, comme en l'exemple precedent ; quelques fois elle n'est point superflue, mais est comme une pièce servant à l'usage des cas, comme on dit : *voila* UN *livre*, et non pas *voila livre* : et toutes fois tant s'en fault qu'elle soit article, que mesmes elle luy est opposée. Car si je dis *voila* LE *livre*, ce propos est comme opposé à cestuy-cy, *voila* UN *livre* : d'autant que ce premier parle particulierement d'un certain livre, le second parle generalement, et laisse incertain de quel livre on entend (2). »

« Or, reprend Rob. Estienne, il y a quelque diffe-

---

(1) On trouve de nombreux exemples dans Plaute, dans Térence, dans Cicéron même de *unus* employé exactement dans le sens de notre article indéfini *un*, *une* :

....Inter mulieres
Quæ ibi aderant, forte unam aspicio adolescentulam.

(Ter. *Andria*, I. 1.)

— Sur ce vers, Donat, qui écrivait au IVe siècle, nous fournit ce commentaire remarquable : « Ex consuetudine Terentius dixit *unam*, ut dicimus *unus est adolescens*. Tolle *unam*, ita fiet ut sententiæ nihil desit, sed consuetudo mirantis non erit expressa ; *unam* ergo τῷ ἰδιωτισμῷ dixit, vel *unam* pro *quamdam*. » — *Cf.* Chevallet, III, 152. — Palsgrave donne également pour articles *ung*, *une* et *le*, *la*.

(2) *Conformité*, pp. 75-76.

rence d'user de *de* et *du*, articles masculins du genitif singulier : aussi de *a* et *au*, articles du datif singulier. Car nous disons *le livre de Pierre* et non *du Pierre*, pourtant que (parce que) *du* jamais ne se joingt aux feminins ne aux propres noms : si ce n'est qu'on vueille specifier une certaine personne qu'on cognoist ou de laquelle on a parlé, comme *le livre dudict Pierre*. Au contraire on dict *le livre du maistre*, et non poinct *de maistre*, comme en parlant d'un particulier, si tu n'adjoustes le propre nom : *de maistre Jehan;* ou en ceste maniere de parler : *tu fais l'office de maistre*, qui est dict en general. » — Il en est pour *a*, *au*, comme pour *de*, *du* (1).

Henri Estienne remarque, à propos de « la particule *du*, laquelle semble participer de la nature de la præposition et de l'article, » d'abord qu'elle est parfois superflue, comme quand on dit : *j'ay du blé et du vin*, au lieu de *j'ay blé et vin;* ensuite que « quelquesfois elle semble estre opposee à *d'un*, comme nous avons tantost veu *un* opposé à *le* (2). »

Esclave du latin comme son fils est esclave du grec, Rob. Estienne revenant sur l'emploi de *au*, *aux*, remarque que *au* pour le singulier masculin, et *aux* pour le pluriel soit masculin soit féminin, sont communs « au datif, à l'accusatif et à l'ablatif. » Il faut comprendre : sont employés devant des noms qui traduisent le datif, l'accusatif ou l'ablatif du latin.

---

(1) Cf. ci-dessus le chap. de Garnier, etc., p. 288.
(2) *Conformité*, pp. 76-77.

« *Du* et *des* quelquefois servent comme de pronoms; » — *il y a* DES *hommes la dedans*, c'est-à-dire *aucuns hommes*. « DU aussi sert quelquefois pour *de* et *ce* demonstratifs, comme : *je mange* DU *mouton que nous avons tué*, c'est-à-dire : *de ce mouton* (1).

» *De* souvent se trouve devant les articles *le* et *la*, comme *le maintien de l'homme*, *la prenelle de l'œil*, *la cousture de la robe*. » — Pourquoi donc n'avoir pas décliné le génitif avec *de le*, *de la*, et pourquoi surtout établir entre *de l'homme* et *du mouton* une différence fondée seulement, en réalité, sur ce que l'un des deux mots commence par une voyelle, l'autre par une consonne?

Robert Estienne signale encore quelques autres emplois de l'article *le*, *la*, *les*. Devant les noms propres d'homme (2) on le supprime, mais non devant les autres : *le Rosne*, *la Champaigne* (3); — « il denote quelque chose dequoy on a parlé ou dequoy il est mention : *j'ay veu l'homme qui a faict cela;* — ils sont mis quelquefois devant les adjectifs qui sont joincts aux noms propres : *Philippe le Bel* (4); — ils se mettent quelquefois aussi

(1) Cf. ci-dessus, Ramus, p. 240.

(2) A propos de l'article devant les noms propres, nous devons rappeler ici un curieux passage de J. Perion : « Discriminis causa, nos sæpe cùm de quibusdam loquimur, quorum nomina eadem sunt, ut de quo loquamur intelligi possit, hoc modo explicare per articulum solemus : *Pierre le Fevre*, id est *Petrus Faber* quod Latini non exprimunt. A Græcisne hoc dicendi genus habemus? — Est plane græcum, inquam; Παῦλος ὁ ἀπόστολος, *Paulus apostolus*, nos *Paul l'apostre* interpretamur. » (*Ouvr. cit.*, p. 111 v°.)

(3) Cf. ci-dessus, Ramus, p. 239.

(4) Cf. ci-dessus, p. 69, 249.

devant le comparatif *plus*, en ceste maniere : *c'est bien la femme la plus gracieuse que je vei jamais*, ou *c'est bien la plus gracieuse femme que*, etc. ; — quelquefois ils sont relatifs et lors sont pronoms, comme : *j'ay veu Pierre et le voirez* (1). — Il ne faut oublier que l'infinitif, prenant nature de nom, recoit l'article *le* (2), comme : *le boire, le manger* (3). »

Ces indications si sommaires sont complétées par Henri Estienne. D'abord, dans ses *Hypomneses*, il montre quelle différence il y a entre *faire le comte* (le compte) *d'une chose*, c'est-à-dire *la comter*, et *en faire comte*, c'est-à-dire *l'estimer ;* entre *faire la teste*, qui

---

(1) Cf. ci-dessus, p. 69, 240.

(2) Les infinitifs employés substantivement prirent grande faveur surtout à la fin du XVIe siècle. Le fait a été constaté par M. Jung, qui en a presque donné l'explication quand il a signalé la préférence marquée de Henri IV pour ces infinitifs transformés en substantifs. Le roi écrit à Bellievre : « *Le differer* accroit les défiances ; » à madame de Grammont : « Dieu benisse mon retour, comme il a fait *le venir*, » etc. Mais d'où venait cette tendance du prince? M. Lespy y voit « le résultat d'une habitude qu'il aurait contractée dans son enfance, lorsqu'il parlait béarnais. » — En effet, « en béarnais, l'article suivi d'un infinitif ou d'un participe (on voit quelle extension prend même ici la règle) forme un véritable substantif : *l'ana*, l'aller ; *lou tourna*, le retourner, le retour ;

...James dehens *lo claus* ...Jamais dans *le fermé*
De ma maysoo no tornarey. De ma maison je ne retourneral. »

— L'abbé d'Olivet, reprenant Regnier Desmarais d'avoir restreint l'emploi de cet infinitif à certaines locutions consacrées, se demande : « Y auroit-il grand mal à étendre un peu cette liberté de créer des substantifs dans ce goût-là, puisqu'elles peuvent occasionner des expressions neuves et heureuses? Temoin la réponse de l'Angéli, ce fou de la vieille cour immortalisé par Despréaux : un jour le Roi lui ayant demandé pourquoi on ne le voyait jamais au sermon : Sire, dit-il, c'est que je n'entends pas *le raisonner*, et je n'aime pas *le brailler*. » (*Rem. sur la langue française*, 1771, in-12, p. 149). — Cf. J. Perion, p. 110 v°).

(3) *Grammaire*, p. 20.

se dirait d'un sculpteur ou d'un peintre travaillant à une statue ou un tableau, et *faire teste*, qui est *s'opposer : faire teste à l'ennemi ;* entre *il est*, ou *il va en la prison*, qui se dit d'un homme qui visite librement une prison, et *il est, on l'a mené en prison*, qui se disent d'un prisonnier. Il ajoute que, dans certains cas, on ne peut employer l'article : *il est à table* et non *à* LA *table*, à moins qu'on ne dise à la table de qui : *il est à* LA *table de monsieur ;* que l'on peut quelquefois employer ou non l'article, indifféremment : *il est en* LA *ville, en* LA *court*, ou bien : *il est en ville, en court ;* enfin que parfois, avec un même verbe, on se sert ou non de l'article, selon que le nom est ou n'est pas joint au verbe immédiatement : *il le faut tenir en bride* ou *il luy faut tenir la bride.*

Quelquefois en plaçant une préposition devant le nom, nous donnons à la phrase un sens différent : *courir par les rues* se dit de n'importe qui ; *courir les rues* se dit d'un fou ; *fuir la guerre*, c'est détester, éviter la guerre ; *fuir de la guerre* se dit d'un lâche qui déserte (1).

Dans son *Traité de la conformité du françois avec le grec*, Henri Estienne revient sur le même sujet : « En premier lieu, dit-il, comme le grec use de son article pour discerner une generalité de la particularité, ne plus ne moins use le langage françois du sien. Exemple : *On luy a faict autant d'honneur que s'il eust esté Roy*, cela s'entendra generalement. Mais si deux Fran-

(1) *Hypomneses*, pp. 185-190.

çois ou deux Espagnols parlant ensemble disent : *on luy a faict autant d'honneur que s'il eust esté le Roy*, les François s'entrentendront touchant le Roy de France (1), et les Espagnols touchant le Roy d'Espagne. » — D'une manière analogue nous disons *le Seigneur* pour le Seigneur des Seigneurs, c'est-à-dire Dieu. « Item, comme les Grecs appeloient leur Homère ὁ ποιητής, on a autresfois appelé Marot *le poete* ou *le poete François :* lequel titre a eu depuis tant de competiteurs qu'on n'a sceu à qui le donner sans faire tort aux autres. »

Henri Estienne, qui a refusé de regarder *un*, *une* comme une sorte d'article, dit, en parlant de *ceux :* « Il ne s'ensuit pas que si ordinairement *ceux* sert de pronom il ne puisse aussi quelquesfois servir d'article. Je di davantage que, si l'on prend bien garde à l'emploi de cette particule, on trouvera que, quand nous la voulons faire servir de pronom, nous adjoustons au bout un petit mot d'une syllable, asçavoir *ci*, disant *ceux-ci*.... Et mesme tout ainsi qu'on adjouste *ci* après *ceux* quand il sert de pronom, aussi le populaire (lequel je n'avoue pas toutesfois) adjouste souvent ceste particule *les* au devant de *ceux* tenant lieu d'article, comme *les ceux de la maison;* » c'est la tournure grecque : οἱ ἀπὸ τῆς οἰκίας. — Comme les Grecs aussi, nous employons l'infinitif pour substantif en préposant l'article, et enfin nous plaçons l'article devant certains adverbes : *le dehors*, *le dedans*, etc. (2).

(1) Cf. ci-dessus, Ramus, p. 239, IV.
(2) *Conformité*, pp. 74-85.

DU PRONOM (1).

« Pronoms est une sorte de mots qui servent pour supplier (suppléer) le nom tant propre qu'appellatif, sans aucune signification ou declaration de temps, denotant toujours quelque certaine personne.

» Le pronom ha six accidents, qui sont : espece, personne, genre, figure, nombre, et cas avec declinaison (2).

» Il y a douze pronoms : *je* (3), *tu*, *soy* ou *se*; *il*, *ce*, *cest*, *eulx*; *mon*, *ton*, *son*, ou *mien*, *tien*, *sien*; *nostre*, *vostre*. »

Espèce. — Les pronoms sont primitifs : *je*, *tu*, ou dérivatifs : *mon*, *ton*. — Des primitifs, quatre sont démonstratifs : *je*, *tu*, *ce*, *cest*; trois sont relatifs : *soy*, *il*,

---

(1) *Grammaire*, pp. 21 32.

(2) En parlant du nom, Rob. Estienne a fait du cas et de la déclinaison qu'il réunit ici, deux accidents particuliers.

(3) M. Burguy se demande si « la lettre *i* de ces differentes formes du pronom *se* (*ju*, *jeu*, *jou*, *jo*, *jeo*) s'est toujours prononcée en consonne? » — M. de Chevallet répond : « Ego donna d'abord *eo*, *io*, que l'on trouve dans les serments de 842; Italien, *io*; portugais, *eu*; langue d'oc, *io*, *eo*, *ieu*.... Dans la suite, *e* ou *i* furent remplacés par le son chuintant que nous représentons par *j* ou *g*, et *eo*, *io* devinrent *jo*, puis *je*. » M. de Chevallet semble regarder comme une preuve à l'appui de cette opinion que « au XIIe et au XIIIe siècle, on trouve ce pronom écrit tantôt *je* et *ge*. Pour *je*, qu'il substitue à *ie*, M. de Chevallet a-t-il donc trouvé deux notations différentes, supposant la distinction, à cette époque, de *i* et de *j*? La forme *ge* serait plus concluante; mais la prononciation *ge* qui finit par l'emporter dans la langue exista pendant longtemps sans doute, simultanément en différentes provinces, avec *ie*, par *i* voyelle : et la preuve, c'est que, dans les patois de la Vendée, par exemple, on dit encore *ie* et non *je*.

eulx; un est tantôt démonstratif, tantôt relatif : *il*, ou *li* ou *luy*.

Personnes. — Le pronom a trois personnes, comme les verbes.

Genres. — « Il y a trois genres des pronoms : aucuns masculins, comme *il*, *celuy*; les autres femenins, comme *elle*, *celle*; et d'autres qui sont masculins et femenins, servans tant à l'homme qu'à la femme, comme *je*, *tu*, *soy*, *qui*. » — Robert Estienne, on le voit, persiste à ne pas admettre le genre neutre, que son fils s'est obstiné à conserver.

Figure. — Les pronoms sont simples : *je*; ou composés : *moy-mesmes*.

Nombres. — Les pronoms ont les deux nombres comme les noms; le singulier : *il*, et le pluriel : *ils*. — Certains pronoms ont seulement le singulier : *ceci*, *cela*; d'autres ont la même forme au singulier et au pluriel : *se*, *qui*, *que*, etc.

Cas et déclinaisons. — « Les pronoms ont quelque maniere de cas et declinaisons, ainsi que les noms. » — Les douze pronoms sont compris dans trois déclinaisons; dans la première, sont rangés *je*, *tu*, *soy*; dans la seconde, les démonstratifs et les relatifs; dans la troisième, les possessifs.

I. — SINGULIER.

NOMINATIF. . . .	Je, moy.	Tu, toy.	»
GÉNITIF.	De moy.	De toy.	De soy.
DATIF.	A moy, me.	Te, à toy.	A soy, se.
ACCUSATIF. . . .	Moy, me.	Te, toy.	Soy, se.
VOCATIF.	»	Toy, tu.	»
ABLATIF.	A moy, de moy.	A toy, de toy.	De soy.

PLURIEL.

NOMINATIF. . . .	Nous.	Vous.	»
GENITIF.	De nous.	De vous.	»
DATIF.	A nous.	A vous.	Se.
ACCUSATIF. . . .	Nous.	Vous.	Se.
VOCATIF.	»	Vous.	»
ABLATIF.	A nous, de nous.	De vous.	»

REMARQUE. — *Moy, toy*, servent dans les interrogations, pour les réponses affirmatives ou négatives : *est-ce toy? c'est moy, ce n'est pas moy.* — *Me, te, se*, sont placés devant le verbe; *moy, toy, soy*, après le verbe : *je* ME *recommande à* TOY. — *Se* a lui-même un pluriel, c'est *leurs*, génitif pluriel de *il*, comme : *c'est le leur* pour *c'est à eulx ; — ils sont leurs* pour *ils sont à eulx; — ils le feront leur* pour *ils le sapproprieront.* — Nous avons déjà vu la même erreur dans Dubois (1).

II. — SINGULIER.

	Masc.	*Fém.*	*Masc.*	*Fém.*
NOMINATIF. . . .	Ce, cest.	Ceste.	Il, luy.	Elle.
GENITIF.	De ce.	De ceste.	De luy.	D'elle.
DATIF.	A ce.	A ceste.	Luy, à luy.	A elle.
ACCUSATIF. . . .	Cé.	Ceste.	Le, luy.	Elle, la.
ABLATIF.	De ce.	De ceste.	De luy.	D'elle.

	Masc.	*Fém.*
NOMINATIF. . . .	Qui, que, quel, lequel.	Qui, que, quelle, laquelle.
GENITIF.	De qui, de quel, du quel.	De qui, de quelle, de laquelle.
DATIF.	A qui, a quel, auquel.	A qui, a quelle, a laquelle.
ACCUSATIF. . . .	Qui, que, quel, lequel.	Qui, que, quelle, laquelle.
ABLATIF.	De qui, de quel, duquel.	De qui, de quelle, de laquelle.

PLURIEL.

NOMINATIF. . . .	Ces.	Ils, eulx, les; les.
GENITIF.	—	Leurs, de leurs, d'eulx; d'elles, leurs.
DATIF.	—	A eulx, leur; a elles, leurs.
ACCUSATIF. . . .	—	Ils, eulx, les; elles.
ABLATIF.	—	Leurs, de leurs, d'eulx; d'elles, leurs.

(1) Cf. ci-dessus, p. 35.

Nominatif. . . .	Qui, quels, lesquels.	Qui, quelles, lesquelles.
Genitif.	De qui, dequels, desquels.	De qui, de quelles, desquelles.
Datif.	A qui, a quels, ausquels.	A qui, a quelles, ausquelles.
Accusatif. . . .	Qui, quels, lesquels.	Qui, quelles, lesquelles.
Ablatif.	De qui, de quels, desquels.	De qui, de quelles, desquelles.

Remarques. — *Ce* se place devant les consonnes ou *h* quand il est aspiré : *ce loup, ce haran;* — et *cest* devant les voyelles ou *h* qui ne se prononce point : *cest enfant, cest homme.* — De *ce* vient *cesti* ou *cestui*, « qui ha *ces* pour son pluriel. A *cestuy* quelquefois on conjoingt *ci* ou *la*, et dit on : *cestuy ci*, a scavoir qui est pres de nous et de qui on parle; et *cestuy la*, qui est loing de nous et de qui on a parlé (1). Leur pluriel est *ceulx.* — *Ceci, cela* viennent encore de *ce*. *Ceci* demonstre la chose presente ou prochaine; *cela* monstre la chose plus esloignee. Aucunes fois on met un mot entre deux, comme *ce livre ci, cest homme la.* — De *ce* est encore composé *celuy* ou *cil*, qui est ung pronom demonstratif qui ne termine rien; pourtant (pour cela) on lui baille ung relatif qui le suit, pour determiner ce qu'il demonstre : *celuy est homme de bien qui vit selon Dieu.* Pour bien parler on ne met jamais *ci* ne *la* apres. Parquoy c'est mal parlé françois de dire : *celuy la est homme de bien qui...* »

Il et *luy* diffèrent, en ce que *il* se met avant le verbe : *il dit;* excepté dans les interrogations : *fera il?* « mais *luy* sert aux responses, comme *qui a faict cela? luy*, et non pas *il*. — *Le* et *la* sont relatifs qui ne se joignent

(1) Nous rappelons que nous marquons souvent sur *e*, pour plus de clarté, ici et ailleurs, l'accent que Rob. Estienne néglige souvent.

sinon aux verbes, et se mettent devant : *je* LE *voy*, *je* LA *voy*, » à moins que le verbe ne soit à l'impératif : *fay le*, *aime la*. « Ils sont toujours accusatifs, sinon avec le verbe substantif, comme : *ils sont bons hommes, mais ils ne* LE *sont que de tant qu'ils craignent Dieu.* — *Icelui*, *icelle* sont de mesme signification que sont *il*, *lui* et *elle*. »

De *qui*, *que*, *quel*, *lequel*, le plus général est *qui*, parce qu'il sert à tous genres, à tous nombres et à toutes personnes. Il ne reçoit point d'article. Il peut être précédé de prépositions. — « Nous usons de *que* quand la preposition n'y est point requise, comme : *voila Jehan que vous demandez*. Il n'est jamais nominatif qu'avec le verbe substantif, de tous genres, nombres et personnes, comme : *je suis ce que je suis*, *vous estes ce que vous estes*. Il est souvent interrogatif, comme : *qu'estes-vous*, *qu'avez-vous?* On use aussi souvent de *que* pour *lequel* ou *laquelle*, comme : *je parleray a cest homme*, *lequel* (ou *que*) *vous craignez*. — *Quoi* (1) : il semble qu'il nous sert pour le *quid* ou *quod* des Latins, comme quand on dit : *il ha de quoy*, *quoy faisant*. Il sert aussi pour adverbe interrogatif : *pourquoy? surquoy?*

» Y aucuns dient estre pronom relatif d'actions et passions, autant en pluriel qu'en singulier, comme : *je vous dis qu'il est fort malade afin que vous y avisiez ; prens garde a toy : j'y pren garde*. — Aucunes fois il

(1) Sur l'emploi de *quoi*, bien plus étendu dans notre ancienne langue qu'il ne l'est maintenant, voy. Chevallet, III, p. 166-167.

fait relation de lieu, comme : *vous vous en allez a Paris, je m'y en iray apres vous; y allez-vous?*

» Il fault noter que nous usons de ce petit mot *dont* pour *de qui, duquel, desquels, de laquelle, desquelles*, comme : *j'ay veu le livre, les hommes, la femme et les choses dont vous m'avez escript* (1). »

III. — La declinaison de *mon, ma, mien, mienne, le mien, la mienne; ton, ta, tien, tienne, le tien, la tienne; son, sa, sien, sienne, le sien, la sienne; nostre, le nostre; vostre, le vostre* ne présente aucune difficulté. Le nominatif et l'accusatif sont semblables, ainsi que le génitif et l'ablatif, qui sont précédés de la préposition *de*; le datif est précédé de *a*.

On emploie le masculin *mon, ton, son* pour le féminin *ma, ta, sa* devant les voyelles : *mon ame, son ignorance.* — *Mon, ton, son* se mettent avec le substantif : *estce la ton maistre? c'est mon maistre.* « Que si on ne veult reprendre le substantif on use de *mien, tien, sien*, et ne se mettent guères sans articles : *estce la ton livre? c'est le mien.* Avec le verbe substantif ils n'ont point ces articles : *ce cheval est mien, cestuy ci est tien;* excepté si *ce* précède; « car nous ne disons pas *ce est tien*, mais *c'est le tien.* » — Il en est de même de *nostre* et *le nostre, vostre* et *le vostre.*

« Il y a ung pronom qu'aucuns appellent réitératif de la mesme personne, soit nom ou pronom, qui est

(1) Sur ces mots *dont, y*, cf. ci-dessus, pp. 81, 260, etc. — Ni Burguy ni Chevallet ne rappellent de particularités dans l'emploi de ces mots, aujourd'hui pronoms plutôt qu'adverbes, autrefois plutôt adverbes que pronoms.

mesme, et au pluriel *mesmes;* comme : *je suis du mesme conseil; j'ay parlé à luymesme* ou *à eulxmesmes* (1). »

Robert Estienne, on a pu s'en convaincre, n'a pas fait un seul pas en avant; toutes les observations qu'il présente dans ce chapitre des pronoms, nous les avons trouvées ailleurs : même confusion des adjectifs et des pronoms démonstratifs ou possessifs; même respect pour les traditions latines que l'auteur s'attache à suivre du plus près qu'il peut. — Au contraire, sur ce sujet si embrouillé, la sagacité de Henri Estienne triomphe. Nulle part ailleurs cet observateur ingénieux n'a su pénétrer dans le détail d'analyses plus délicates, et n'a été mieux servi par sa connaissance profonde de tout ce qu'on appelait alors *les élégances* des langues anciennes, du latin, du grec, de l'hébreu. Nous n'avons pas trouvé, dans ses œuvres, moins de cinquante pages relatives à la théorie du pronom : nous en résumerons les points principaux.

Henri Estienne étudie d'abord le rôle du pronom dans les phrases interrogatives. — Dans ces phrases, le pronom se place après le verbe; dites donc : *quelle heure est-il?* Mais si l'on dit : *demandez quelle heure il est, dite moy quelle heure il est*, le pronom se place avant le verbe; puis cherchant à compléter les travaux non-seulement de son père, mais de tous les grammairiens qui l'ont précédé lui-même, il entre à fond dans la matière et fait les remarques suivantes (2).

---

(1) Sur l'origine et les diverses formes de ce pronom, voy. Chevallet, III, pp. 144-148.

(2) Tout ce qui suit, jusqu'au chapitre du *verbe*, est tiré des *Hy-*

I. Bien qu'on dise : *je suis, tu es, il est content*, et non *moy suis, toy es, luy est content*, on peut cependant employer *moy, toy* ou *luy*, mais en répétant *je, tu, il* dans des phrases comme celle-ci : *quant à moy, je...; quant à toi, tu...; quant à luy, il...;* et même avec ce dernier, on peut supprimer l'un des deux pronoms et dire : *mais luy, il ne s'en fait que rire*, ou bien *mais luy ne s'en fait...;* ou enfin : *mais il ne s'en fait que rire* (1).

II. Nous répétons souvent deux pronoms de la même personne : *je me persuade, tu te permets*, etc., et ici *me, te*, sont au datif; ou bien : *vous vous accusez, nous nous tourmentons*, et ici *vous, nous* sont à l'accusatif (2). Dans ces exemples, le second pronom pourrait être remplacé par un autre complément. Mais il est certains verbes qui ne se conjuguent jamais sans ces deux pronoms, comme : *nous nous taisons, nous nous reposons, nous nous esbatons*, etc.; — d'autres changent de sens selon qu'ils sont conjugués avec deux pronoms de la même personne ou deux pronoms de personne différente : dans *nous nous hastons, nous nous faschons*, le sens est autre que dans *nous vous hastons, nous vous faschons*, et ces derniers mots signifient à proprement parler : *nous faisons de sorte que*

---

pomneses, pp. 159-185; quelques additions, empruntées au *Traité de la Conformité*, sont indiquées dans les Notes.

(1) Cf. ci-dessus Ramus, p. 247; Garnier, p. 304.

(2) L'accusatif, est-il besoin de le dire? c'est le complément direct; le datif est le complément indirect. — Cette répétition du pronom n'avait point échappé à Palsgrave. Voy. Édit. Génin, p. 79.

vous vous hastiez, que vous vous faschiez; — d'autres ne sont jamais conjugués ainsi; on dit : *j'apprends*, mais non *je m'apprends;* — d'autres prennent ou ne prennent pas les deux pronoms, indifféremment : *nous nous rions de luy* ou *nous rions de luy* se disent également. Parmi ces derniers, qui se conjuguent avec un ou deux pronoms, quelques-uns, pour recevoir les deux pronoms, réclament l'emploi de la particule *en;* ainsi, *nous fuyons, nous allons à Paris*, ont le même sens que *nous nous en fuyons, nous nous en allons à Paris* (1); et il faut remarquer que, dans ces locutions, *en* n'a pas le même sens que dans cette autre : *parce que la peste est en la ville je m'en suis retiré;* ici, *en* remplace *d'icelle : je me suis retiré d'icelle.* — Enfin quelques verbes ont un autre sens s'ils sont conjugués avec un ou avec deux mêmes pronoms : *nous étudions, nous doutons*, c'est : nous cherchons à apprendre, nous avons un doute; mais

(1) Cf. ci-dessus, Meigret, p. 100. — Nous avons blâmé l'explication donnée par Meigret de l'emploi de *en* dans les locutions : *je m'en vais, tu t'enfuis*, etc. Après avoir longtemps cherché une solution meilleure de cette difficulté que ni Burguy ni Chevallet n'ont abordée, nous avons fait, sur un grand nombre d'exemples, ces observations : 1° *en* n'est guère employé avec les deux pronoms que devant des verbes qui, sous leur forme simple, sont neutres : *aller*, je m'en vais; *fuir*, je m'enfuis; *courir*, je m'encours; *retourner*, je m'en retourne; *voler*, je m'envole; 2° que certains verbes neutres, qui maintenant ne s'emploient que sous leur forme simple, suivaient autrefois la même analogie : « Et *si sen partit* et *sen retourna* à Constantinople (*Villehardouin*); et si *sen rentra* lemperors à Constantinople (*id.*); il eut en fantaisie de *s'en aller* en la maison de Cesar, et *s'en recourir* après son frere (Amyot, vie de Cicéron); » — ne pourrait-on pas conclure, de ces exemples, que la préposition *en* qui marque le point de départ indiquant ici une *transition*, avait pour effet de rendre *transitif* ou actif le verbe auquel on la joignait? si la conséquence tirée de ces inductions est fondée, il faut bien en convenir, c'est, au fond, l'explication de Meigret.

nous nous étudions à..., c'est : nous nous appliquons à...; *nous nous doutons de luy*, c'est : nous le tenons pour suspect. — Si un autre verbe suit le verbe conjugué avec deux pronoms, ces pronoms pourront être séparés : on dit également bien : *nous nous pensions sauver* et *nous pensions nous sauver*. Dans les phrases interrogatives, cette séparation est de rigueur ; dites : *vous vouliez vous retirer?* et non *vous vous vouliez retirer?*

III. Nous avons vu que *moy* et *toy* sont datifs ou accusatifs. Certains verbes changent de sens selon que le pronom change de cas : dans *accorde moy cela*, qui signifie : donne moy cela, *moy* est au datif ; dans *accorde toy à cela*, qui signifie : consens à approuver cela, *toy* est à l'accusatif. — Ces pronoms *moy*, *toy*, au datif, tantôt prennent la préposition *à*, comme : *venez à moy*, tantôt ne la prennent pas, comme : *respondez moy*. — Le datif du pronom est *moy* ou *me*, *toy* ou *te*; avant le verbe on place *me*, *te*; comme : *il m'a parlé*; après le verbe, *moy*, *toy*, comme : *parlez-moy*. Mais on ne peut employer indifféremment l'un pour l'autre ; ainsi on dit : *persuadez-moy cela* et non : *me persuadez cela*; et au contraire : *il me persuada cela* et non *il persuada moy cela*.

IV. Les pronoms *moy*, *toy* (ou *te*) *nous*, *vous*, etc., sont souvent explétifs ; dans : *regardez-moy la mine de ce galand*, *moy* n'est pas nécessaire.

Tout explétif qu'il est, ce pronom modifie quelquefois d'une certaine manière le sens de la phrase ; quand on dit : *cest homme là ne m'ha point bonne physionomie*, c'est autant comme si on disait : *cest*

homme ne me semble point avoir bonne physionomie, item quand nous parlons ainsi : *ostez-moy cela de vostre phantasie*, c'est comme si on disait : *si vous me voulez croire, vous osterez...* (1). »

V. A la façon des Hébreux, nous employons quelquefois un relatif sans antécédent ; comme quand nous disons : *on me l'a baillée belle*. C'est comme si l'on disait : *la trousse qu'on m'a baillée, on me l'a baillée belle* (2).

VI. Nous employons souvent le pluriel pour le singulier : *je vous aime* pour *je t'aime*. Nous n'usons guère du singulier qu'avec les domestiques, les inférieurs ou des amis intimes ; mais cette familiarité, plusieurs ne la prennent pas cependant avec leur femme. —Quand on écrit, et surtout en vers, on dit souvent *tu*, *toy* au Roi et à Dieu (3).

La première personne du pluriel est employée aussi pour le singulier par les magistrats et les princes (4).

---

(1) Cette dernière observation est tirée de la Conformité, pp. 41-42.

(2) On dit avec les mêmes ellipses : vous avez *beau* à faire telle chose ; il y revint *de plus belle*.

(3) Dans le *Journal de la langue française*, fondé par Domergue, on trouve (nos du 1er et du 8 janvier 1791) deux longues lettres sur l'adoption de *tu* au lieu de *vous* en parlant à une seule personne.

(4) En latin, on n'employait pas la deuxième personne du pluriel pour le singulier, mais la première personne pouvait s'exprimer par le singulier ou le pluriel. Tibulle, dans un seul vers, emploie les deux formes :

Et scu quid merui, si quid peccavimus, uror.

M. de Chevallet cite divers passages de Julius Capitolinus, de Grégoire de Tours et de nombreux romans du moyen âge, où l'emploi du pluriel pour le singulier, à la deuxième personne, est très-remarquable.

« En parlant à une seule personne, nous usons souvent du pronom pluriel. Je n'enten pas quand nous mettons *vous* au lieu de *toy;* mais quand, en la personne de celuy ou celle à qui nous parlons, nous taxons ou louons les autres aussi à qui attouche le fait duquel nous parlons. Exemple, si je parle à un jeune homme desbauché je diray : *vous, jeunes gens, n'avez autre pensement que de cercher vos plaisirs.* Il est vray que le plus souvent nous adjoustons ce mot *entre* devant le pronom, et disons : *entre vous jeunes gens...* — Il vient fort bien à propos ici de parler d'une autre locution qui revient à ceste autre, asçavoir où nous mettrons ce mot *entre ;* car alors nous disons *vous autres* ou *entre vous, nous autres* ou *entre nous* (1).

VII. Quand le pronom suit le verbe, il est tellement uni à lui que la prononciation ne doit pas l'en séparer ; aussi, en écrivant, on fait bien de les joindre par un trait d'union : *di-moy, fay-moy, que dit-il? preste-le moy,* etc. Toutefois si le pronom appartient au verbe suivant, on réunira par la prononciation le pronom au verbe dont il dépend : *venez me dire la response...,* etc.

Ainsi, pour nous borner à un exemple, Julius Capitolinus dit, en parlant à Dioclétien : « Sæpe *dicitis vos* vita et clementia *tales* esse cupere qualis fuit Marcus (Antonius, Philosophus). » — (*Vie de Marc-Aurèle*, édit. Casaubon, 1603, p. 44.— On voit qu'ici l'adjectif qui qualifiait cette deuxième personne du pluriel se mettait lui-même au pluriel, contrairement à l'usage moderne.

(1) *Nous autres*, pour *nous*, et *vous autres* pour *vous* sont des formes empruntées à la langue espagnole : *nosotros, vosotros*.... Ces formes composées sont seules employées, et non *nos, vos*. Dans le midi de la France, *nous autres, vous autres* sont employés aussi, comme en espagnol.

VIII. Dans *cestuyci*, *cestuy-la* (1), *ceci*, *cela*, *ceux-ci*, *ceux-là*, les particules *ci* et *la* sont des adverbes : *ci* n'est autre que *icy*. On le trouve dans la formule épigraphique : *ci gist honorable homme*... — On devra remarquer que *ci*, *la* peuvent être séparés : *cest homme ci*, *ce pain la*.

« Combien que ce pronom *ce* se doive dire proprement des choses qu'on monstre au doigt, neantmoins nous en usons souvent autrement, en parlant de choses peult estre fort esloignees de nous, voire qui sont en l'autre bout du monde. Exemple : *ne m'apportez point de ces petits rubis, mais de ces grands*. Celuy qui dira ceci a quelqu'un allant en Portugal, ne luy monstrera point, en parlant a luy, ny des petis rubis ny des grands, et toutesfois usera de ce pronom démonstratif. Et fault noter que quand il dit : *ne m'apportez point de ces petis rubis*, c'est autant comme s'il disoit : *de ces petis rubis que vous scavez*. » — Le demonstratif *ce* sert aussi à marquer le mépris : *je parlois à un de ces plaidereaux*.

H. Estienne note encore deux emplois des démonstratifs. Nous disons vaguement *l'autre* « quand après quelque verbe ou façon de parler notable nous adjoustons : *comme dit l'autre* (2). » — « Dautre part, en parlant de soy-mesme, au lieu de dire : *me voici* on dira *voici*

(1) H. Estienne réunit *cestuyci*, et sépare *cestuy-la*. C'est qu'il regarde *cestuyci* comme une contraction pour *cestuy-ici*.

(2) Nous employons *l'autre* en citant des phrases proverbiales dont on ne peut désigner plus clairement *l'auteur*. Le mot *autre*, en ce sens, ne viendrait-il pas de *auctor*, *author* que de *alter* ?

vostre homme...; et dans cette locution « *voici* est tellement adverbe qu'il ne laisse de tenir de la signification du pronom (1). »

IX. *Luy* s'emploie pour le datif des deux genres, et se place avant le verbe : *je le luy ay dict.* Mais si l'on veut distinguer l'homme de la femme on dira, en plaçant les pronoms après le verbe : « l'avez-vous dit *à luy* ou *à elle?* »

X. Nous remplaçons souvent le pronom possessif par l'article ; ainsi : *je vous preste l'oreille, prestez-moy l'oreille,* et non *je vous preste mon oreille, prestez-moy vostre oreille.* — Où il faut remarquer encore que nous employons le singulier et non le pluriel (2).

XI. *Cestuyci* et *ceci, cestuy-la* et *cela* ne doivent pas être confondus. *Ceci* et *cela* ne s'appliquent qu'au neutre, à moins d'être séparés par un nom masculin : *ce livre-ci, ce livre-la.*

XII. On ajoute quelquefois, à *celuy, celle,* les particules *ci* et *la.* On ne devra jamais le faire si *qui* ou *que* doivent suivre ; ne dites donc pas : *celuy la qui aime,* mais *celui qui aime.*

La est un adverbe de lieu ; le vulgaire prépose quelquefois un *i,* et dit *ilà* (3). — Quant à *ci* (4), ou *ici* il vient du pronom *ce* (5).

XIII. On dit : *je suis allé ;* mais si le sujet est

(1) *Conformité,* pp. 48-51.
(2) Cette remarque est juste pour *prêter l'oreille ;* mais on dit : *donner les mains à une affaire,* et ici c'est le pluriel qui est employé.
(3) Cf. Chevallet, III, 296 ; Burguy, II, 278-280.
(4) Cf. Chevallet, III, 306 ; Burguy, II, 278-280.
(5) *Conformité,* p. 50.

complexe, on remplace *je* par *moy*, comme : *Pierre et moy sommes allés* (1).

XIV. En parlant de soi et d'un autre, le Français se place le dernier ; ainsi on dit : *Pierre et moy* plutôt que *moy et Pierre*, à moins qu'on ne parle d'un domestique, d'un homme très-inférieur ou de sa femme. Quelques-uns cependant font à leur femme cet honneur de la nommer avant eux, mais non sans paraître ridicules au plus grand nombre qui leur reproche de parler en hommes γυναικοκρατούμενοι, menés par leurs femmes.

XV. Nous avons vu employer le démonstratif *ce* sans qu'il y eût démonstration. On emploie de même le possessif *vostre* sans qu'il y ait possession. Ainsi, « souvent en nostre langage nous disons *vostre galand* au lieu de dire *ce galand que vous sçavez*; et mesme nous dirons : *voila vostre galand d'hier*, et entendrons : *ce galand qui vous voulut affronter hier*, ou *auquel vous chantastes si bien sa leçon hier*, ou *lequel vous frotastes si bien*, » etc. (2).

XVI. Un usage particulier des possessifs se remarque quand nous disons : « *il est mien*, ou *il est tout mien; je suis vostre, je suis tout vostre* au lieu de dire : *il est à mon commandement*, ou *je suis à vostre commandement*, ou *je suis prest à vous faire plaisir*. — Je trouve l'usage de ces pronoms estre tel en la langue grecque (3). »

(1) Cf. ci-dessus, pp. 79, 246, 298.
(2) *Conformité*, p. 37.
(3) *Conformité*, pp. 44-47.

XVII. « Je vien au pronom relatif, en françois *luy*, et di que ceste façon de parler (qui sert bien pour abbreger), *il y est allé luy troisieme*, ou *luy quatrieme*, au lieu de dire *il y est allé accompagné de deux*, ou *de trois*, est conforme à celle des anciens auteurs grecs (1). »

XVIII. « Le François ne dira pas : *pensé en toy*; ains fault qu'il die, soub peine de parler mal, *en toy-mesme* (2). » On voit par là un des principaux emplois de *mesme*, réitératif de la même personne, comme le nomme Rob. Estienne (3).

DU VERBE.

Dès l'an 1542, Rob. Estienne avait publié un petit traité de la conjugaison des verbes français; comme nous le reproduisons intégralement, nous ne donnerons pas ici des modèles de conjugaison qu'on trouvera dans cet opuscule; nous nous bornerons aux remarques générales faites par Rob. Estienne dans sa Grammaire, et par son fils dans ses divers ouvrages : malheureusement ils sont loin l'un et l'autre d'avoir épuisé la matière.

« Les verbes, dit Rob. Estienne, ce sont mots qui signifient ou faire quelque chose, comme *aimé*; ou souffrir, comme *je suis aimé*. »

(1) *Conformité*, p. 51. — Cf. ci-dessus, p. 244.
(2) *Conformité*, p. 53.
(3) Voyez ci-dessus, p. 115-116; cf., p. 32.

D'après cette définition, l'auteur divise ensuite les verbes en verbes actifs, « qui signifient faire quelque chose; » en verbes passifs, « qui signifient souffrir; » enfin en verbes neutres « qui ne sont ne actifs ne passifs, et n'ont point de déclinaison passive (1). »

— « Oultre ces trois sortes, il y a le verbe nommé substantif; qui est *estre*, qui ne signifie action ne passion... Toutesfois, il est si nécessaire a toutes actions et passions que nous ne trouverons verbes qui ne se puissent resouldre par luy : par ce que toute action ou passion requiert existence, ou subsistance et estre. »

Une dernière classe de verbes est celle des verbes « nommez impersonels, a cause qu'ils n'ont ne personnes ne nombres; c'est-à-dire, quand on en use, on ne scait de qui c'est qu'on parle, ne si c'est a une ou plusieurs personnes : seulement ont les modes et les temps distinguez, et sont tierces personnes. Ils sont de deux sortes en latin... » — Donc ils sont de deux sortes en français : car, évidemment, les deux langues n'en font qu'une. — « Les uns finissent en *t*, pour lesquels expliquer et rendre en françois on prepose *il*, comme OPORTET, *il fault*; OPORTUIT, *il a fallu*; les autres se terminent en *tur*; à tels, pour les exposer en françois on prepose *on*, comme : AMATUR, *on aime*; DICITUR, *on dit*. En laquelle maniere de parler quelquefois *ils* prend la place de *on*, comme *ils disent*, pour *on dit*. »

---

(1) Palsgrave divise les verbes de deux manières : d'abord en verbes actifs, passifs ou moyens, ensuite en verbes personnels ou impersonnels.

Suit un chapitre fort important, dont la forme concise n'est pas susceptible d'être résumée, et qui traite de points trop intéressants pour que nous puissiods l'abréger en rien : c'est la théorie complète du verbe : nous citerons textuellement, comme un spécimen de la manière de l'auteur, de son orthographe, de son style, de sa ponctuation même; tout ce passage *des accidents du verbe* (1).

« LES ACCIDENTS DU VERBE. — Le Verbe ha sept accidens, qui sont Mode, Temps, Espece, Figure, Conjugaison, Personne et Nombre (2).

« *Des Modes.* — Les Modes sont de cinq sortes (3). La premiere sappelle indicative, pourtant que le verbe aucunesfois demonstre que quelque chose se fait, ou qu'elle se faisoit, ou qu'elle a esté faicte, ou qu'elle se fera; comme, *I'aime*, *I'aimoye*, *I'ay aimé*, *I'avoye aimé*, *I'aimeray* (4).

» La seconde mode ou maniere du Verbe, sappelle Imperatiue, quand par iceluy on commande de faire quelque chose : comme *Aime*. Elle n'ha point de pre-

(1) Nous avons donné de semblables spécimens pour Dubois, *passim*; Meigret, p. 89, pour Pelletier, p. 174, pour Ramus, pp. 257 et 266.

(2) Les *accidents* du verbe, selon Palsgrave, sont : le mode, le temps, la circonlocution (en usage aux temps passés), le nombre, la personne, la conjugaison, la formation ou dérivation, la composition, l'affirmation et la négation, enfin l'ordre.

(3) Selon Palsgrave, la langue française a sept modes : l'indicatif, comme *je parle*; le subjonctif : *vouléz vous que je párle*; le potentiel : *je parleróye*; l'impératif : *párle*; l'optatif : *bien párle il*; le conditionnel : *sy je párle*; l'infinitif : *parler*.

(4) L'*I* majuscule était pour l'auteur, un signe équivalent de notre *j*. — Cf. ci-dessus, p. 348.

terit : car on ne peult commander pour le passé, qui est temps irreuocable (1). Elle n'ha donc que le present, qui toutesfois n'est point si present qu'il ne tienne quelque chose du futur temps. Aussy de vray ce seroit commander sans propos a celuy qui ia feroit ce qu'on luy a commandé. Avec ce, on ha de coustume, quand bon semble, de luy adiouster aucuns Noms et Adverbes signifiant temps : comme *Fai cela demain, a ceste heure, presentement* : dont la pluspart emporte le futur. Quelque fois on se sert du futur de l'Indicatif pour l'Imperatif : comme, *Vous ferez cela, Tu iras la.* Combien que par l'Imperatif, aussi proprement se puisse dire, car autant vault *Faites cela*, et *va la*, que, *Vous ferez cela*, et *Tu iras la*, prononcez en facon de commandement ou remonstrance avec les plus grans, car les soubiects ou moindres ne peuuent pas commander a plus grans qu'eulx : veu qu'entre les esgaulx mesmes le commandement n'ha point de lieu. Parquoy il est euident que cest Imperatif est plus futur que present : ou que pour le moins nous le pouvons appeler aussi bien futur que present.

» La tierce mode sappelle Optatiue : quand on souhaite et desire que quelque chose se face presentement, ou qu'elle eust este faicte ou qu'elle se face a l'aduenir : comme, *O que uolontiers i'Aimeroye, i'Auroye aimé, Dieu ueille que i'Aime.*

» La quatrieme mode sappelle conjonctive ou subjonctive, quand on parle avec cause ou condition, et

(1) Cependant en grec, l'impératif aoriste était d'un usage général.

qu'il y a deux modes et manieres joinctes ensemble pour faire sentence parfaicte comme si je di : *quand je l'auray dict*, la sentence n'est pas parfaicte si je n'adjouste quelque chose, comme *tu le scauras*, ou semblable. Pourquoy l'aimeroye je, veu qu'il ne me *fait jamais que mal?*

» La cinquieme mode des verbes se nomme Infinitive : quand le verbe, mis seul, ne determine ou demonstre certaine personne qui face ou endure quelque chose, ne le temps ouquel l'action se face : ne le nombre des personnes qui la font, ung ou plusieurs, comme : *aimer*. Si autres mots ne sont adjoincts a cestuy, on ne scait qui aime, toy, ou moy, ou autre, ne en quel temps et combien on est. Elle ha ung præterit, lequel signifie temps, comme *avoir aimé*. Ceste mode est la source dont proviennent toutes les parties d'ung verbe.

» Les Latins ont ung futur, comme *amaturum esse* : que les François declarent et representent par le futur indicatif en adjoustant ce mot *que*, comme quand nous disons : *J'espere que Jehan aimera.*

» Quant a ceulx que les Latins appellent *gerundia* et *supina*, les Francois n'en ont besoing ; car ils les expriment et representent par les infinitifs ou participes ; comme, au lieu que les Latins dient EO VENATUM, les François dient : *je m'en vay chasser ;* REDEO VENATU, *je revien de chasser ;* VENI VENANDI GRATIA, *je suis venu pour chasser ;* RECREATUR ANIMUS VENANDO, *on s'esbat en chassant.* Nous en pouvons bien dire aucuns autrement, comme : *je vay a la chasse*, etc.

». *Des temps.* — Il y a trois principales manieres de temps : le present, le preterit ou passé, et le futur (1).

» Par le temps present nous est donné a entendre que la chose de quoy on parle se fait presentement, comme : *je t'aime, tu es aimé de moy.*

» Le temps preterit et passé est divisé en trois temps : le premier se nomme *temps* preterit imparfaict, pourtant qu'il ne nous denote pas ung accomplissement ne perfection d'une action ou passion passee, mais tant seulement avoir esté commencee, comme : *j'aimoye.*

» Le second s'appelle preterit parfaict, lequel est de deux sortes ; l'une est simple, qui denote l'action ou passion parfaicte, duquel toutesfois le temps n'est pas bien determiné, de sorte qu'il despend de quelque autre, comme : *je vei le Roy lorsqu'il fut couronné ; je fei ce que tu m'avois commandé, soudein que je receu tes lettres ; je leu hier les lettres que tu m'avois envoyees il y a huict jours.* — L'autre est composee du verbe *avoir* et d'ung participe du temps passé, et signifie le temps du tout passé, ne requerant aucune suite qui luy soit necessaire pour donner perfection du sens, comme : *j'ay veu le Roy, j'ay faict ce que tu m'as commandé, j'ay leu tes lettres.* — Il en y a encores deux sortes ; l'une, qui se fait par le preterit parfaict, dudict verbe *avoir*, et le mesme participe du verbe qu'on traicte,

---

(1) Palsgrave passe en revue les temps de chaque mode ; l'indicatif a : présent, *je párle ;* le prétérit imparfait : *je parlóye ;* l'indéfini : *je parláy ;* le prétérit parfait : *je ay parlé ;* le prétérit plus-que-parfait : *j'avóye parlé ;* le futur : *je parlerdy.* — Les autres modes ont tous ces temps ou seulement quelques-uns.

comme *j'eu aimé*. — L'autre, encores par le preterit parfaict du verbe qu'on traicte, comme *j'ay eu aimé*. Ces deux sortes sont indeterminees, comme aussi le preterit plus que parfaict, et pourtant requierent une cause precedente ou subsequente le plus souvent avec temps preterit, comme : *j'avoye faict quand vous veintes; j'eu faict quand vous arrivastes; j'eusse faict si tu me l'eusses escript; j'ay eu faict avant qu'il arrivast.*

» Le tiers s'appelle preterit plus que parfaict : lequel se forme par le preterit imparfaict de *j'ay, as, a* : avec le participe preterit du verbe qu'on traicte, comme : *j'avoye aimé*.

» Le futur signifie le temps a venir, comme *j'aimeray*. Il ne se divise point que par adverbes ou noms signifians temps, comme *je le feray a ceste heure, maintenant, demain, dedans huict jours*. Quelquefois aussi, pour monstrer la chose future plus que presente, nous disons par le preterit parfaict : *j'ay faict maintenant, j'ay dict, j'ay tout incontinent disné*; pour : *je feray, diray, disneray incontinent*.

» *Des especes de verbes*. — Il y a deux especes de verbes : l'une primitive, quand le verbe est premier, et n'est point formé ne derivé d'ung nom, comme *aimer*; l'autre derivative, quand il est formé et derivé d'ung nom, comme de *melancholie, melancholier*; de *cholere, cholorer*; de *fient, fienter*; de *ris, rire*.

» Au regard de ces derivatifs latins, comme le frequentatif, meditatif et desideratif, les Francois n'en ont point en ceste signification. Et quant a l'inchoactif, nous l'exprimons par le verbe *commencer*, comme : *je*

commence avoir faim. Et le meditatif latin en *rio* par verbes de desir, comme : PARTURIO, *je desire, je veulx enfanter.* Et quant au frequentatif, nous l'exprimons par l'adverbe *souvent* et ses semblables, comme *je hante ou voy souvent.* Et combien que *visiter* soit tiré de VISITO latin, et frequentatif, il n'en garde pas toutesfois la signification en notre langue : tellement qu'il ha besoing de l'adverbe *souvent*, comme : *je visite souvent le palais et les prisonniers.* Nous en avons qui signifient imitation, terminés en *zer*, comme *tyrannizer, latinizer, grecizer.*

» *Des figures.* — Les verbes ont, aussi bien que les noms et pronoms, simple figure et composee. La simple, comme *dire, veoir, ouir;* la composee, comme *contredire, preveoir, defier.*

» *Des conjugaisons.* — Il y a quatre conjugaisons de verbes, separees selon la diverse terminaison des infinitifs (1).

---

(1) Palsgrave n'admet que trois conjugaisons : la première a le présent de l'indicatif et le participe passé terminé par *e*, mais avec un accent différent; l'infinitif est en *er* : *je párle, je ay parlé, párler.* — La seconde conjugaison a le présent indicatif en *is*, le participe en *y*, et l'infinitif en *ir* : *je convertis, jay converty, convertyr;* les verbes de chacune de ces conjugaisons, le présent, le participe prétérit et l'infinitif ont le même nombre de syllabe. — La troisième conjugaison a le présent indicatif terminé en *s*, et tantôt d'une syllabe, comme *je bas, je tens, je romps, je mets;* tantôt de plusieurs syllabes, comme *je combás, jenténs, je corrómps, jentremets;* l'indéfini se termine aussi en *s* précédé de *y, in, eu, ou, u*, comme *je fis, je prins, je recéus, je béus;* le participe prétérit est terminé en *s, t, u* ou *y*, comme *jay prins, jay dit, jay batú, jay reçéu, jáy dormy*, et il est tantôt d'une syllabe, tantôt de plusieurs; l'infinitif, toujours polysyllabique, est terminé en *re* ou en *yr*, comme *bátre, téndre, corrómpre, méttre, dormyr.*

» La premiere se termine en *er* long, comme : *aimer*, *frapper*, *donner*.

» La seconde en *eoir*, comme *veoir*, *pouvoir*.

» La tierce en *re* bref (muet), comme : *dire*, *battre*, *cognoistre*, *faire*.

» La quatrieme en *ir*, comme : *fuir*, *jouir*, *gaudir*.

» *Des personnes*. — Comme les pronoms, aussi les verbes ont trois personnes.

» La premiere parle de soy et non d'autre, par action ou passion : *j'aime Pierre*, *je suis aimé de Pierre*. — Mais, au pluriel, elle peult comprendre toute autre personne : *toy et moy avons faict cela ; luy et moy et toy avons faict cela* (1).

» La seconde personne est celle a qui nous adressons la parolle, comme *tu aimes*. De laquelle aussi le pluriel peut s'adjoindre la tierce personne ; comme : *vous et Pierre irez la*. Les Francois usurpent ceste seconde personne pluriele pour la singuliere, parlans a plus grans que soy, comme : *vous estes mon pere et seigneur*.

» La tierce personne est celle de qui, soit presente ou absente, nous parlons sans leur addresser la parolle, comme : *Pierre est allé là* ; *les hommes sont quelques fois pires que les bestes*.

» *Des nombres*. — Tout ainsi que les noms, semblablement les verbes ont deux nombres : le singulier, comme *je li* ; et le pluriel, comme *nous lisons*. »

(1) Cf. Meigret, ci-dessus, pp. 77-78.

Robert Estienne, à la suite de ce long chapitre, donne ses modèles de conjugaison : nous n'avons pas à nous y arrêter ici; c'est à son fils que nous voulons demander maintenant le complément du texte que nous venons de reproduire.

Henri Estienne ne trouve rien à répondre ni à ajouter à la division des verbes en quatre conjugaisons; au sujet des modes, il se borne à constater deux faits : 1° le mode infinitif, précédé de l'article, devient un véritable nom (1); 2° « comme les Grecs quelquesfois usans de cest adverbe ὅπως, omettent un Imperatif qui devroit estre mis devant, ainsi usons-nous de nostre *que*,... quand nous disons : *mais qu'il n'y ait point de faulte*, au lieu de dire : *mais voyez qu'il n'y ait point de faulte*; ou : *que je ne vous y trouve plus*, au lieu de : *faites que*... (2). »

Nous sommes amplement dédommagés du silence de H. Estienne sur ce sujet, par la théorie complète qu'il nous a laissée des temps; plus tard nous verrons aussi ce qu'il dit de la corrélation des modes entre eux, et des temps entre eux.

Les temps de nos verbes sont simples ou composés. — Avant d'en régler l'emploi, voyons à quelles remarques donne lieu l'orthographe de ces formes verbales.

Temps simples. — 1° Comme les Grecs disent au présent βάλλω avec deux λλ, et à l'aoriste ἔβαλον,

(1) *Conformité*, p. 67, Observ. VIII; — Cf. ci-dessus, pp. 25, 47, 247, etc.
(2) *Conformité*, p. 97.

« ainsi fait nostre langue és preterits de certains verbes : nous disons au present *j'appelle*, et au preterit *j'ay appelé*. Car ceux qui escrivent *j'ay appellé* font long ce que la prononciation fait bref : ce qui est contre toute raison. Ainsi est-il du verbe *aller;* car on dit : *où allez vous?* avec *ll* double ; *je suis alé* avec *l* simple... J'adjousteray encores ceci, c'est que (si mes oreilles ne sont deceues) ceux qui sont estimez bien prononcer disent : j'*eschappe*, je suis *eschapé;* je *frappe*, j'ay *frapé;* et és verbes semblables, semblablement (1). »

2° Par suite d'une erreur trop commune, on voit souvent ajouter à la première personne du singulier de l'indicatif présent, la lettre *s* qui ne convient qu'à la seconde personne : *je suis, je puis, je dis, je lis;* de même, *j'escris, je fais, je me tais, je crois, je vois, je reçois :* c'est surtout après l'*i* que l'on voit placer cet *s*; mais on le rencontre aussi ailleurs : *je crains, je viens* (2). Il est plus correct de le supprimer, excepté dans quelques monosyllabes, avant une voyelle : *je suis ami, je lis un livre :* ici l'*s* sert à adoucir la prononciation (3).

3° A l'imparfait, l'usage s'est récemment établi de terminer par un *s* la première comme la deuxième personne : *j'aimois, tu aimois*. On écrivit d'abord : *j'aimoye, je faisoye*, etc.; cette terminaison, dont Marot s'est servi dans ses vers, est encore employée aujour-

(1) *Conformité*, p. 54.
(2) Cf. ci-dessus, p. 161.
(3) *Hypomneses*, p. 196.

d'hui, en vers et même en prose ; l'usage, qui aime la brièveté, ayant retranché l'*e* final, aux formes *j'aimoy*, *je faisoy*, on ajouta *s*, par euphonie, surtout devant une voyelle : aussi ceux mêmes qui écrivent et prononcent *j'alloys à la ville*, prononcent et écrivent *j'alloy dehors*, et marquent souvent d'une apostrophe ce mot *j'alloy'*, pour indiquer l'élision de l'*e* (1).

4° Au parfait, plusieurs disent : *j'alli*, *tu allis*, *il allit*, *je bailli*, *je mandi* pour *j'allay*, *tu allas*, *il alla*, *je baillay*, *je manday*, et au contraire, *je cueillay*, *j'escrivay*, *je renday*, *je venday* pour *je cueilli*, *j'escrivi*, *je rendi*, *je vendi* (2) : c'est surtout à la première personne que cette faute se commet, et tel qui dit *je venday* ne dira pas *il venda*. — N'y a-t-il donc aucune règle à ce sujet? il y en a une, très-facile et très-sûre : les verbes où *e* précède *r* à l'infinitif veulent un *a* au parfait : *aimer*, j'*aimay*, tu *aimas*..., etc.; les verbes où *e* suit *r* à l'infinitif, veulent *i* au parfait : *rendre*, je *rendis* (3).

5° Au participe passé, c'est une faute de dire *sentu* pour *senti*. Il me souvient aussi qu'il (Marot) estoit de

---

(1) *Hypomneses*, pp. 196-197. — Palsgrave donne, pour exemple de la forme des imparfaits en oye, une longue pièce d'Alain Chartier :

Quand en France estoye
Je entretenoye
Seurté par voye
Par les villes quoye.
..... etc.

(2) Cf. ci-dessus, pp. 341, 160, 96-97, etc.
(3) *Hypomneses*, pp. 194-195. — Cf. ci-dessus, p. 350.

l'opinion de ceux qui disent : il m'a *tors*, il m'a *mors* non pas : il m'a *tordu*, il m'a *mordu* (1). »

Temps composés; auxiliaires divers. — 1° « Nos verbes françois ont leurs preterits de deux pièces : en quoy de prime face nostre langue pourroit sembler n'estre pas d'accord avec la grecque : mais si nous prenons garde de près, nous trouverons qu'elle s'accorde très bien... Car comme nous usons du verbe *j'ay* (c'est-à-dire *habeo*) pour faire nostre prétérit, ainsi eux ont usé de leur ἔχω, qui signifie le mesme, tesmoin ce vers d'Hesiode :

Κρύψαντες γὰρ ἔχουσι Θεοὶ βίον ἀνθρώποισι (2) :

car il dit κρύψαντες ἔχουσι au lieu de ἔκρυψαν, ne plus ne moins que nous disons : *ils ont caché* (3). — Nous formons quelques preterits encores d'autre sorte, quand nous disons : *je suis venu*, *je suis allé*, item *je suis tombé*. Ce que nous et les Latins avons commun avec les Grecs, qui disent ἦν πεπορευμένος, ainsi que nous : il *estoit allé*, et les Latins *erat profectus*.

» 2° Nous suivons aussi les Grecs quand nous disons, en prenant *devoir* pour un veritable auxiliaire : *je doy demain souper avec mon frere*, au lieu de ce que le Grec dira : μέλλω αὔριον δειπνεῖν μετὰ τοῦ ἀδελφοῦ... Car je crois qu'il n'est besoin d'avertir ceux qui sont François naturels que ce *doy* ici ne signifie pas *je suis tenu*

(1) *Langage français italianisé*, p. 143. — Cf. ci-dessus, p. 350.
(2) Car les Dieux ont caché leur vie aux hommes.
(3) Cf. Villemain, préface du *Dictionnaire de l'Académie*, 1835.

de debvoir, ou *mon debvoir m'oblige à ce faire.* — Or sçay-je bien que ce mot (*devoir*) est en usage entre les Walons encores en une autre façon qui est fort estrange, et à rebours de la nostre; car au lieu que nous l'appliquons au futur, ils l'appliquent au preterit, *Pierre m'a deu dire que vous estiez malade.* Mais je laisseray aux Walons rendre compte de leurs walonismes; il suffit, si je rén compte de mes gallismes ou gallicismes (1). »

3° « Je vien aux exemples de quelques façons de parler que les Italiens ont prises de nostre langage, commanceant par une qui est en ce vers de Petrarque

Di dì in dì vo cangiando il viso e'l pelo.

Il est certain que ceste façon de parler est prise de notre langage, auquel elle est aussi frequente qu'elle y a bonne grace, comme en ce vers, pris d'une elegie de Philippe Desportes :

Mais durant qu'en regrets tu te vas consumant,

et en ce passage pris d'une sienne chanson :

Le plus souvent en vous voyant
La peur va mes sens effroyant.

Ceste façon de parler nous est fort ancienne : mais les Espagnols y ont voulu avoir leur part, tesmoin celuy

(1) *Conformité*, pp. 54-57.

qui a traduict ainsi le vers de Petrarque allégué ci-dessus :

Cadadia voy mudando el gesto y el pelo. » (1)

Usage des temps (2). — « J'entre maintenant dans une matiere d'autant plus difficile, selon le proverbe grec, qu'elle est belle, et non moins profitable que belle : c'est l'observation de l'usage des temps.

Présent. — » Suivant l'ordre, je commenceray par le present. Je dis donc que quand nous usons du present au lieu du futur, nous ensuivons les Grecs, comme quand nous disons : *où disnons-nous aujourd'huy? où souppons-nous demain ?...* Nous disons aussi souventesfois : *et bien, que devenons-nous? ne passons-nous point oultre?* — Nostre langue ha aussi cela de commun avec la grecque, quant à l'application du temps present, qu'elle en use volontiers au lieu du preterit, en faisant quelque recit... Mais pource qu'on ne pourroit amener exemple de ceci qui ne fust bien long (d'autant qu'il faudroit veoir un discours entier) il me suffit d'en avoir adverty. »

Imparfait. — » Quant au preterit imparfaict, je trouve que nous ensuivons les Grecs, comme nous disons : *ainsi qu'il mouroit* ou *comme il mouroit...*; les Grecs diront comme nous : ὡς δὲ αὐτὸς ἀπέθνησκεν...

Parfait défini et parfait indéfini. — » Nous avons

(1) *Précellence*, p. 271-272. — Palsgrave (édit. Génin) parle longuement de cet auxiliaire, p. 409-410.

(2) Tout ce chapitre est résumé du *Traité de la Conformité...*, p. 58-67. — Voyez le même sujet traité drans Palsgrave, p. 382 et suiv.

aussi deux preterits parfaicts... Quand nous disons : *j'ay parlé à luy et luy ay faict response*, cela s'entend avoir esté faict ce jour là ; mais quand on dit : *je parlay à luy et luy fei response*, cecy ne s'entend point avoir esté faict ce jour mesme auquel on raconte ceci, mais auparavant, sans qu'on puisse juger combien de temps est passé depuis. Car soit que j'aye faict ceste response le jour de devant seulement, soit qu'il y ait jà cinquante ans passez ou plus, je diray : *je luy fei response*, ou *alors*, ou *adonc je fei response*. Voilà comment, par ce preterit, nous ne limitons point l'usage du temps passé... — De cent estrangers à grand peine sen trouvera il dix qui ne heurtent, voire choppent à ceste difference de nos deux preterits... Car d'un homme qui fust venu parler à eux depuis un demi-quart d'heure, voire depuis une minute de temps, ils eussent dict : *il veint icy, il parla a moy*. Et mesmes sans qu'il soit besoing de les escouter longtemps pour en donner sentence, ils font quelquefois leur procès eux-mesmes, quand ils disent : *il me veint parler aujourdhuy*. Car ce *jourdhuy* qu'ils ajoutent porte leur condemnation.

» Quand nous parlons ainsi : *je suis venu, j'ay faict*, nous entendons du jour auquel nous sommes ; et, au contraire, *je vein, je fei*, se dit d'une chose qui n'a point esté faicte ce jour là. Je ne nie pas que quelquesfois, selon le propos qu'on tient, on ne signifie par ce preterit là le temps aussi qui est passé devant le jour auquel on est. Car nous disons ordinairement : *je luy ay faict souventesfois plaisir*, et non pas *je luy fei sou-*

ventesfois plaisir. Et toutesfois, en la negative, nous usons de tous les deux : *je ne luy ay jamais faict plaisir, je ne luy fei jamais plaisir*. Mais, tout bien considéré, il se trouvera qu'en l'affirmative ce premier preterit, *j'ay faict* est plus general que le second *je fei*...

» Je vien a monstrer un autre usage fort notable du premier preterit de nostre langue, lequel il ha conforme à l'aoriste grec. Il n'y a rien de plus commun en nostre langue que ces façons de parler : *c'est un dangereux vilain; si on le fasche, il* A *aussitost* DONNÉ *un coup de dague; c'est un fin rusé; quand il se sent pressé, il* A *incontinent* TROUVÉ des eschappatoires... Je di que ces façons de parler tiennent de l'air de la grecque suivante esquelle on use de l'aoriste :

Ὅς καὶ θεοῖς ἐπιπείθηται, μάλα τ' ἔκλυον αὐτοῦ.

Pour le traduire simplement et en gardant les mesmes temps il faudroit dire : *celuy qui obeit aux Dieux, ils l'*ONT *aussi tost* EXAUCÉ. »

CORRÉLATION DES TEMPS ENTRE EUX. — H. Estienne revient, dans ses *Hypomneses*, sur la distinction des deux sortes de prétérits *je vins* et *je suis venu;* il montre ensuite quelles fautes sont le plus habituelles aux étrangers quand ils ont à faire concorder les temps de plusieurs verbes employés dans une même phrase, mais dans des propositions différentes; il ne donne pas de règles; mais, par les exemples qu'il cite, on comprend quelles fautes il a en vue de corriger. Selon l'illustre grammairien, qui le premier a su reconnaître la difficulté et la résoudre, il ne faut pas

dire : *quand il me disoit cela, j'estois bien marri ;* ni : *quand il me disoit cela, je fus bien marry ;* mais : *quand il m'a dit cela, j'ay esté bien marri ;* ou : *quand il me dit cela, je fu bien marri.* On pourra dire cependant : *quand il me disoit cela, j'estois bien marri,* mais dans un autre sens. Cette phrase signifie : j'etois bien triste au moment où il me dit cela. Les phrases précédentes, au contraire, signifient : lorsqu'il m'eut dit cela, j'eus un grand chagrin, et il faut comprendre que le chagrin a pour cause ce qui a été dit.

Une faute opposée à celle-ci c'est d'employer le prétérit au lieu de l'imparfait. Ne dites donc pas : *ce cheval fut bon quand je l'achetois,* mais bien : *ce cheval estoit bon quand je l'achetois* ou *quand je l'achetay.* De même ne dites pas : *le cheval qu'il me donnoit fut un bon cheval,* ni *quand je voyois Pierre il fut malade,* mais bien : *le cheval qu'il me donna estoit un bon cheval,* ou *quand je vi Pierre il estoit malade* (1).

Corrélation des modes entre eux. — Il ne faut point s'attendre à trouver ici des règles sur l'emploi de tel ou tel mode après tel ou tel autre dans des phrases formées de propositions subordonnées : H. Estienne ne s'est pas élevé jusque-là. Il se borne à donner quelques exemples qui montrent comment il faut corriger certaines fautes de langage. Il ne faut pas dire : *je luy demandois cela, mais il ne voudroit m'accorder,* mais bien : *je luy demandois cela, mais il ne voulut pas*

(1) *Hypomneses*, pp. 192-193.

me l'accorder, — ou : *je luy demanday cela, mais...*; — ou enfin : *je luy ay demandé cela, mais il n'a pas voulu...*, etc. C'est une faute semblable, ou plutôt une même faute, de dire : *je le priois de cela* (ou *je l'ay prié de cela*), *mais il ne voudroit*. Pour qu'on pût employer cette forme *voudroit*, il faudrait qu'il y eût d'abord : *je le prierois*, et, dans le premier exemple, *je luy demanderois* (1).

H. Estienne ne s'est pas borné à étudier l'usage des temps ou des modes des verbes; dans maint endroit de ses ouvrages, il s'occupe du verbe considéré comme mot, indépendamment de son emploi; c'est ainsi qu'il traite ici des dimininutifs, là des verbes composés, ailleurs de verbes qui combinent, pour ainsi dire, et expriment à la fois deux idées. Nous continuerons à résumer ces différents passages.

Verbes diminutifs. — « Nous avons une sorte de diminution en ceste partie d'oraison qu'on appelle verbes; car, de *sauter* nous faisons *sauteler*; de *voler*, nous déduisons *voleter*, et de *trembler*, *trembloter*; de *pincer*, *pinçoter*. Vray est qu'es verbes de ceste sorte, il faut considérer que parmi la diminution, ils ont aucunement la signification de ceux que les Latins nommoyent frequentatifs, principalement aucuns; comme *sauteler*, c'est proprement faire plusieurs petits sauts les uns incontinent après les autres. Or faut-il tousjours avoir memoire de ce que j'ay dict de la facilité

(1) *Hypomneses*, p. 194.

de nostre langage, quant à faire recevoir à ses mots tel pli qu'il luy plaist leur donner : mais il en vient bien mieulx à bout quand il ne faut que suivre l'analogie. Pour exemple, tout ainsi qu'il dit *trembloter*, *pinçoter*, *beuvoter*, ainsi pourra il faire *suçoter*, de *sucer* (1). »

Verbes composés. — « Nous avons aussi en nos verbes les mesmes commodités de composition (ou la plus grande part) qu'ont les Grecs. Car premierement nous mettons des prepositions qui signifient privation devant plusieurs verbes, ainsi comme eux. » Ainsi nous disons *lier* et *deslier;* ainsi encore, *croire* et *decroire*, « comme quand on dit : *je ne le croi ni le decroi.* — Item nous avons aucuns verbes composez signifians privation, desquels les simples ne sont point en usage ; mais la composition a été formée sur les noms, comme *decapiter.* » — Item nous avons ceste particule *re*, qui respond fort bien à l'ἀντί des Grecs, comme παίειν *frapper*, ἀντιπαίειν, *refrapper;* κακολογεῖν, *mauldire* ou injurier, ἀντικακολογεῖν, *reinjurier* ou *remauldire* : ce que Suetone s'est ahardi de dire *remaledicere*. Or est-il vray que nous ne mettons pas notre *re* devant tous les verbes, comme les Grecs mettent leur ἀντί; mais en mettant ce *re* devant les verbes *faire* et *dire* nous suppleons en partie à ce defaut.

» Comme aussi les Grecs disent ἀλληλοφονεῖν nous disons *s'entretuer;* ἀλληλοφαγεῖν, *s'entre-manger* (2). »

Nous avons fait aussi des emprunts aux Latins, et

(1) *Précellence*, pp. 70-71.
(2) *Conformité*, pp. 67-69.

« nostre langage a bien sceu s'aider de quelques petites particules latines pour faire des excellens verbes composez. L'une d'icelles est *foras;* car quand (pour exemple), de *voye* il eut faict *envoyer*, *renvoyer*, *convoyer*, il adjousta *forvoyer*, comme si on disoit : *aller for la voye*... Ainsi a esté faict *forligner;* ainsi *forclorre*, fort usité en la pratique...; nous usons encores aujourdhuy de *forfaire* pour *mal faire* (1). »

Verbes à signification complexe. — « J'ay pris garde que nous avons comme les Grecs des verbes dedans lesquels est enclose la signification d'un autre verbe. Comme : *il s'est sauvé en une maison*, au lieu de dire *il s'est sauvé se retirant* ou *fuyant en une maison*, ou *il s'en est fui en une maison et ainsi s'est sauvé* (2). »

En regard de ces verbes à signification complexe, on peut placer certaines locutions qui, formées de deux mots, n'ont cependant que le sens d'un verbe simple : ainsi *faire réponse* équivaut à *répondre*. Le verbe *faire* entre dans un grand nombre de ces locutions : *faire une demande*, *faire lecture*, *faire diligence*, *faire mestier*, *faire compte*, *faire estime*, etc. (3). — « On dit aujourd'hui *donner aide*, *donner secours*, plustot que *prester aide*, *prester secours* (4). »

S'il nous était possible ici d'entrer dans le détail

(1) *Précellence*, pp. 118-121.
(2) *Conformité*, p. 69.
(3) *Conformité*, p. 118. — Palsgrave, dans la recherche des nombreux idiotismes où entre notre verbe *faire*, est bien supérieur à H. Estienne; — voy. Palsgrave, édit. Génin, pp. 411-413.
(4) *Précellence*, p. 275.

d'exemples particuliers, nous trouverions dans les œuvres de Henri Estienne de nombreux passages qui, de plus ou moins loin, se rattachent à la grammaire; mais les limites de ce travail nous forcent à chercher surtout les généralités, et nous y rentrons avec Robert Estienne.

DU PARTICIPE.

« Participes sont motz derivez des verbes, participans de l'action et passion de leurs verbes, ayant pareil gouvernement (regime), en tant qu'ils se joingnent avec les noms, pronoms, prepositions et adverbes, ainsi que le verbe. Outre ce, ils ont genres et nombres comme les noms, sans aucune difference de personnes ne de modes. Il semble avoir esté inventé pour plus grande brieveté de langage, et se met pour le verbe, comme, au lieu de dire : *Pierre aimoit ceste fille et luy donnoit force dons*, pour abreger nous usons du participe, disans : *Pierre aimant ceste fille, luy donnoit force dons.* » Cette opinion, que le participe sert à la brièveté du langage, a été reprise et développée par H. Estienne.

« Comme aucunesfois, dit-il, en la langue grecque, il fault resouldre le participe en son verbe en mettant devant la particule *εἰ* ou *ἐὰν* (c'est-à-dire *si*), de mesme le fault il faire au françois. » Ainsi nous disons : « *faisant cela, vous offenserez les amis*, au lieu de dire : *si vous faites cela ;* » de même : « *croyant bon conseil, vous aurez bonne issue de vos affaires*, c'est à dire *si vous*

croyez...; item : *faisant vostre devoir, vous aurez la victoire*, c'est à dire : *si vous faites...* (1). »

Revenons à la grammaire.

« Il y a deux sortes de participes, les uns presens actifs, les autres preterits passifs.

» Tous participes presens sont terminez en *ant* pour le masculin, et en *ante* pour le femenin, comme *aimant, aimante.* — Ils se declinent ainsi que les noms, comme :

Nominatif et accusatif : Aimant, l'aimant, ung aimant.
Génitif et ablatif : D'aimant, de l'aimant, d'ung aimant.
Datif : A aimant, a l'aimant, a ung aimant.

Le pluriel se fait du singulier en tournant le *t* en *s*, comme *aimant, aimans ;* — le femenin se fait en adjoustant *e* au masculin pour le singulier, et *es* pour le pluriel : *aimant, aimante, aimantes* (2).

» Les participes preterits de verbes de la premiere conjugaison sont terminez en *e* long (accentué) pour le masculin, comme *aimé*, et pour le femenin on adjouste ung autre *e* brief (muet), comme *aimée*. Le pluriel prend un *s* a la fin, comme *aimees*. Quant aux autres conjugaisons, ils ont diverses terminaisons, comme *basti, bastie ; batu, batue ; crainct, crainte* (3). »

Les participes présents (4) deviennent souvent sub-

(1) *Conformité*, p. 71, Observ. IV.
(2) Cf. Palsgrave, p. 757.
(3) Voy. Palsgrave, qui donne sur l'accord du participe des règles très-importantes, pp. 788-791.
(4) Cf. *Conformité*, p. 70, Observ. I.

stantifs; ainsi, « de *pendant*, c'est à dire *qui est pendu*, nous faisons le substantif *pendant* qui signifie ce a quoy quelque chose est pendue. » Nous disons de même : le *croissant* de la lune, le *taillant* de quelque ferrement; « de *escrivant*, c'est a dire *qui escrit*, nous disons *ung escrivant*, et plustost *escrivain;* de *allant*, nous disons *c'est ung grand allant*, c'est a dire ung trompeur ou fin et cault homme. » — Par une même analogie nous disons avec des participes preterits feminins : *l'entrée* de la maison ; ma *pensee;* une *armee*, une *montee;* « ainsi d'autres tels infinis (1). »

DE L'ADVERBE.

Robert Estienne s'étend longuement sur l'adverbe dans le chapitre qu'il consacre à cette partie du discours.

Après avoir défini l'adverbe, il dit quelles exceptions restreignent la définition générale qu'il a donnée.

« Adverbes, dit-il, ce sont mots qui ne se déclinent point, et pourtant (pour ce motif) n'ont aucuns articles : lesquels communeement se joignent aux verbes pour montrer quelle est leur action ou passion. »

L'adverbe peut « prendre la nature de nom, » et alors « il ha ung article devant, ainsi que les noms, comme : *le trop de biens gaste.* »

L'adverbe ne montre pas toujours « quel est le

(1) *Grammaire*, pp. 71-72.

verbe en sa signification, » par exemple quand il « signifie lieu, » comme quand on dit : *je m'en vay la, dela, d'ici, d'ailleurs.*

Enfin l'adverbe peut se joindre « aux noms, mesme adjectifs, comme : *fort noir, trop riche, bien blanc.* »

L'adverbe, comme les autres parties du discours, a divers *accidents ;* Rob. Estienne lui attribue espèce, figure, et, ce qui peut sembler étrange, signification.

Espèce. — Il y a deux espèces d'adverbes : l'une primitive, comme *ouy, non, bien, mal;* l'autre dérivative, comme *volontiers*, qui vient de *volonté.* « Et notez que tous adverbes en *ment* sont derivez, comme *soudainement* de *soudain*, *sagement* de *sage* : esquels l'*e*, brief au primitif, se prononce brievement. Il y en a esquels l'*e* long du primitif se prononce aussi longuement, comme de *aisé*, *aiseement*, et ainsi des autres. Ceux qui se terminent en *amment* se tirent des participes en *ant*, comme de *plaisant* nous disons *plaisamment.*

» Quelquefois nous usons d'aucuns primitifs pour leurs adverbes, comme : fay *viste* ou *soudain* cela, pour *soudainement.* » Henri Estienne insiste sur cette remarque : « Le Grec, dit-il, n'use pas de son adjectif au genre neutre pour un substantif seulement, mais encores pour un adverbe : lequel usage aussi est familier au françois : il sent *mauvais*, il sent *bon* (1). » — « Ainsi faisons-nous encore quand nous disons : *subit* pour *subitement*, *fort* pour *fortement* (2). »

(1) *Conformité*, p. 26.
(2) *Conformité*, p. 85.

Figure. — « Il y a trois figures d'adverbes : l'une simple, comme *ouy*, *non*, *hier;* l'autre composee, comme : *nani*, *avanthier;* la tierce est de ceulx qui sont derivez des composez, comme de *malheureux*, *malheureusement.* »

Les adverbes peuvent être composés : 1° « de noms et de verbes, comme *pieça* (1), qui est composé de *piece* et *a*, tierce personne du verbe *ay*, *as*, *a*; » 2° « de noms et participes, comme *maintenant*, de *main* et *tenant;* » — 3° « de nom et adverbe, comme *jourduy*, auquel nous adjoustons la preposition *au* (2), comme *ce jourduy*, *aujourduy;* » — 4° « de preposition et nom, comme *demain;* » — 5° « de plusieurs prepositions, comme *paravant*, *auparavant*, quand elles passent en nature d'adverbe, c'est a dire quand elles nont point de gouvernement, comme *auparavant que je veinsse tu estois venu.* »

Signification. « Il est beaucoup de diverses significations d'adverbes. Les uns signifient temps présent, passé ou futur;... autres signifient lieu; » d'autres sont affirmatifs ou négatifs, appellatifs ou interrogatifs, collectifs ou séparatifs, dissuasifs ou désidératifs; etc.

Dans ces différentes classes, Rob. Estienne fait entrer une grande quantité d'adverbes dont il explique l'étymologie et l'emploi à l'aide de nombreux exemples; nous en citerons quelques-uns, en choisissant ceux où l'auteur offre les renseignements les

(1) H. Estienne parle de cet adverbe, cf. ci-dessus, p. 386.
(2) Cf. ci-dessus, p. 403.

plus intéressants au point de vue de nos études modernes.

« *Alors :* aucuns l'escrivent *à l'hors* (AD ILLAM HORAM) ; — *Auprime* et *oraprime* ou *orprime*, ou selon aucuns *horaprime*, quasi qui diroit en latin AD HANC HORAM PRIMAM. — *Cipricimi*, mot composé de quatre : *ci*, *pris*, *ci*, *mis*, pour dire *incontinent* et sans délay, comme qui diroit : *en ce lieu pris et en ce mesme lieu pendu.* — *Demain*, composé de la preposition *de* et *main* qui signifie *matin*, dont es rhythmes (en vers) on dit *soir et main.* Plus souvent on dit *matin*, et aussi souvent *demain matin* (1). — *Donc* signifie ERGO, et par TUNC, nous disons *adonc.*

» *Guere* ou *gaire* signifie beaucoup ou moult, soit de temps ou autre ; et il ne se met jamais sans negation precedante : comme [illegible] *a guere qu'il est venu*, pour *il n'y a point moult de temps.* Les Savoyens en usent sans negation en interrogant : *guere cela?* comme s'ils disoyent : *cela coustera il beaucoup?*

» *Jamais* et *tousjours* sont adverbes de temps perpetuel, et se joingnent a tous temps : *je ne le feray jamais, c'en est faict à jamais*, c'est a dire *à toujours.* — *Maishuy* ou *meshuy*, c'est a dire *plus d'aujourd'hui*, comme quand nous disons : *je ne le feray meshuy.*

» *Ça* signifie au lieu ou près du lieu où est celuy qui parle : comme *il vient ça* ou *il vient en ça.* — Le contraire et opposite de celuy est *la*, signifiant au lieu ou pres du lieu loing de celuy qui parle, comme

(1) En Allemand, morgen signifie également *demain* et *matin*.

il va la ou *il va enla.* — *Ci* demonstre le lieu prochain de celuy qui parlé, comme faict *ça*. On n'use guere de *ci* sans la preposition *par* après le verbe; lors il est demonstratif de mouvement par lieu, comme *le Roy passera par ci*. Que si on le met devant le verbe, il est toujours sans preposition, comme : *il est ci venu, il est ci passé*.

» *En* est comme relatif du lieu ou de la chose de laquelle il est parlé; comme s'il est mention de quelque lieu, nous disons *j'en vien*. Plus souvent s'entend de la chose mentionnee, comme *je n'en ay point*, a sçavoir de l'argent dict. Aussi menaceans nous disons : *tu en auras*, a sçavoir des coups (1). Quant a ceste facon de parler : *il y en a, il en est*, comme *il en est* ou *il y en a en ce monde a qui ne chault de Dieu*, elle n'est point receue de ceulx qui parlent bien, car il fault dire : *il est des hommes en ce monde*,... etc.

» I ou *y* signifie en ce sens, par ce lieu et au lieu, comme : *y allez-vous*, cest a dire *allez-vous en ce lieu la?*

» *Ou* est faict de *ubi*, latin. Il se joingt aux quatre verbes *aller, venir, estre, passer*, comme : *ou allez-vous? d'ou venez-vous? ou estes vous? ou passerez-vous, par ou passerez-vous? vers ou?*

» Il fault noter que quelquefois nous mettons deux ou trois adverbes ensemble, comme : *allons la ou il y a de bon vin*. En gros latin on diroit : *illuc ubi illic est bonum vinum* (2). »

(1) Cf. ci-dessus, p. 46.
(2) Cf. ci-dessus, Dubois, p. 47.

Nous reviendrons, avec H. Estienne (1), sur quelques-uns des adverbes et quelques-uns des principes posés par Robert. Reprenons d'abord la dernière règle que nous venons de citer; Henri la complète ainsi : « J'ay pris garde que comme les Grecs mettent souvent deux adverbes pour un, ainsi faisons-nous ordinairement quand nous disons : *encores derechef, puis apres, ceans dedans, ainsi comme, quasi presque*, et autres.

Ou. — » Il nous fault prendre garde à la signification que nous donnons à *ou* quand nous parlons ainsi: *vous vous estes retiré le plus loing des coups que vous avez pu, ou vous deviez donner courage aux autres...* Souvent aussi nous disons *au lieu que*, lesquels trois mots ne signifient autre chose que *ou* tout seul : *vous vous estes retiré..., au lieu que vous deviez...*, etc. — Je trouve encore une autre signification de ce *ou*, comme germaine de ce que que je vien de monstrer, laquelle toutesfois est autre que de *au lieu que*, comme si je dis : *où il me hait à la mort pour si petite offense, que fera-il quand il verra que je pourchasseray sa ruine?*

Non, ne. — » Il ne fault pas oublier l'adverbe negatif, asçavoir *non* ou *ne...* Le premier poinct est que, comme l'adverbe negatif grec estant double augmente la negation (au lieu qu'en latin il equipolle une affirmation), ainsi fait nostre adverbe. Et ne plus ne moins que cela se fait en trois sortes au langage grec, aussi se fait-il au nostre... Quant a la premiere donc, fault

(1) *Conformité*, pp. 85 et suiv.

noter que nous parlons souvent ainsi : *je ne l'ay poinct faict ny ne le veulx faire*. — Exemple de la seconde : je ne trouveray nul qui *veuille entreprendre cela*. — Exemple de la troisieme : *je ne vous nie pas qu'ainsi ne soit*. Item, *je vous ay defendu de n'y aller point*. — J'amenerois aussi pour exemple de ceste façon de parler : *vous ne m'en avez rien dict*, si *rien* signifioit *nihil*, comme plusieurs pensent ; mais ceulx qui estiment que *rien* signifie *nihil*, s'ils en considerent bien l'usage trouveront qu'au contraire c'est le *res* des Latins, et ce que nous disons *chose*... Et puisque ainsi est, nous ne devons pas nous tant mocquer de ceulx qui disent *quelque rien* pour *quelque chose*. » *Personne* est, comme *rien* un mot affirmatif : « mais ce qui fait abuser plusieurs en la signification de ces deux mots, *rien* et *personne*, est qu'ils sont joincts ordinairement à la particule negative.

» Le second point quant a l'usage de cest adverbe (négatif) est que nous usons du nostre par maniere d'interrogation, en exhortant quelqu'un a faire quelque chose. Ainsi nous disons : *ne ferez-vous poinct ce que je vous commande? n'irez-vous poinct où je vous ay dict?* »

DE LA PREPOSITION.

« Prepositions, dit Rob. Estienne, ce sont petits mots souvent d'une syllabe, quelquefois d'une lettre, le plus souvent de deux syllabes et fort peu de trois, qui se mettent devant les autres mots quand on parle

d'ung lieu, d'un ordre ou qu'on dit cause pourquoy. comme : *il est en la chambre, second apres cestuy la, je l'ay faict a cause de luy.*

» Il y en a des simples, comme *a*, *au*, *aux*, *de*, *des*, etc. et des composees entre elles, comme *paravant*, *au paravant*, *entre*. »

L'auteur passe ensuite en revue les principales prépositions; il semblerait, à le voir donner *aux* comme pluriel de *au*, et *es* comme pluriel de *en*, qu'il reconnaisse les deux nombres à la préposition, qui est essentiellement invariable; mais ce pluriel s'explique au moins pour *a*, *au*, *aux*, parce qu'ils « servent pour articles. »

Henri Estienne (1) fait de nombreuses remarques, non sur la préposition en général, mais en particulier sur *en*, *de*, *sur*, *après*, *avec* : nous résumons ici ce chapitre.

En. — Nous disons : *il y est venu en robbe de dueil*, pour *vestu de robbe de dueil ; en robbe longue*, etc. — Nous employons *en* après le verbe substantif, devant un nom verbal : ainsi nous disons *estre en possession*, au lieu de *posseder*.

De. — C'est à l'imitation des Grecs que nous disons *de nature ; de longtemps ; j'ay appris cela de* (ou *des*) *mon jeune aage ; de nuict*, etc.; on dit aussi *Henri Estienne de Paris* au lieu de *Parisien* : il en est de même en grec; on ne pourrait le dire en latin.

Sur. — « Ἐπί dénote charge, comme ὁ ἐπὶ τῶν

(1) *Conformité*, pp. 98-104.

ξενίων, que nous appelons mareschal des logis. Nous donnons a nostre *sur* ceste mesme signification en quelques façons de parler, comme quand nous disons : *il est sur toute la maison, il est sur les finances*, au lieu de dire *superintendant des finances.* » — Nous disons encore, à l'imitation des Grecs, *sur cela il prit congé de luy ; sur tout dites luy bien...*

Après. — C'est aussi à l'exemple des Grecs que nous disons : *il est après pour en sçavoir des nouvelles.*

Avec. — Homere qui a dit : ἅμα τῇ ἡμέρᾳ nous a appris à dire : *avec le jour* pour *dès l'aube du jour.*

La remarque suivante nous a paru moins intelligible : nous la donnons textuellement : « Nostre langage omet en certaines façons de parler les prepositions, et principalement a coustume d'omettre son *après* quand elle dit : *estre venu, avoir disné*, pour : *après estre venu, après avoir disné.* »

DE LA CONJONCTION.

« Conjonctions, dit Rob. Estienne (1), ce sont mots qui ne se declinent point ; seulement servent pour joindre et assembler les mesmes especes des parties d'oraison ou les clauses (propositions) aux clauses, avec quelque signification...

(1) *Grammaire*, p. 82.

« Il eschet à la conjonction deux accidens, a scavoir figure et signification. »

Quant à la figure, les conjonctions sont simples, comme *et*, *ou*, *mais*, *que*; — ou composées, comme *combien*, *toutesfois*, *sinon*; — quant à la signification, elles peuvent être copulatives : *et*; disjonctives : *ou*; adjonctives : *pendant que*, *tandis que*; adversatives : *mais*, *combien que*, *ja soit ce*, *ains*, *ainçois*; continuatives ou conditionnelles : *si*; négatives : *ni*. — « D'autres rendent la cause de ce qui est dit ou faict, comme *car*; aucunes servent quand on veut excepter quelque chose, comme : *sinon*, *sans cela*, *autrement*; il y en a qui inferent ou recueillent des propos precedens ce qu'il ensuit, comme *parquoy*, *donc*, *pourtant*; quelques unes ne servent que d'accomplir l'oraison, comme *or*, *doncques*, *ordoncques*. »

Après avoir montré que nos conjonctions *et*, *ou*, *mais*, *si* ont en français et en grec des usages analogues, H. Estienne signale, en terminant, un emploi remarquable de *que*, également emprunté aux Grecs : et il en donne cet exemple : « *que vous a on faict que vous estes si fort courroucé?* ou *qu'avez-vous*, *que vous estes si eschauffé?* »

DE L'INTERJECTION.

« Interjections sont mots qu'on entrejecte et entremet parmy ung propos pour demonstrer l'affection de celuy qui parle; et ne se declinent point, ne ne sont le plus souvent que d'une syllabe.

» Il y en a de diverses sortes, lesquelles difficilement se peuvent toutes mettre par escript; car chascun, selon ses diverses affections jette quelque voix ou de tristesse ou de joye, ou pour demonstrer quelque chose advenue soudain, a laquelle il n'a pensé, dont sesmerveille ou sescrie. » — Les plus communes, suivant l'auteur, sont : *o*, *hei* ou *hé*, *hau*, *hai*, *phiphi*, *helas*, *hoé* : ce dernier « sert en admiration ou estonnement, comme quand on dit : *hoé qu'est cela?*

» *Ha* sert quelquefois a melancholie, comme : *ha quelle fascherie.* — Autresfois a la cholere, comme : *ha meschant tu es mort.* — Aussi a la joye et risee, comme : *ha ha ha he.* »

Rob. Estienne n'emploie jamais le point exclamatif après les interjections. Du reste, la ponctuation ne lui a pas paru mériter un chapitre particulier, et cette lacune n'a pas été comblée par son fils.

Robert Estienne termine sa grammaire par un long traité étymologique copié presque textuellement sur celui de Dubois, et que nous avons résumé dès le début de ce livre. Nous n'avons pas à en parler de nouveau, mais nous reviendrons, comme nous l'avons annoncé, sur la théorie du verbe : le traité particulier que nous reproduisons ici, d'après un texte unique, en sera l'utile complément.

TRAITÉ

DE LA

CONJUGAISON DES VERBES.

De Gallica verborum declinatione. — Parisiis, ex officina Rob. Stephani, typographi regii. — M.D.XL., petit in-8° de quatre feuilles, sans pagination.

Ce mince livret qui, jusqu'ici avait échappé aux bibliographes, est le prémier ouvrage où Rob. Estienne ait exposé une théorie du langage français. Un caractère particulier de ce livre, tout élémentaire, c'est qu'il est à la fois écrit en latin et en français; on jugera par le début, que nous transcrivons, du système suivi par l'auteur.

« *De gallica verborum declinatione.* — *De la declinaison des verbes françois.*

» *Ut in lingua latina, sic in gallica conjugationes verborum sunt quatuor, quæ in infinitivo gallico declinatus activi maxime discernuntur.* — Il y a au langage françois quatre conjugaisons de verbes, ainsi comme au latin; lesquelles conjugaisons on discerne principalement en l'infinitif françois de la declinaison active.

» *Infinitivi gallici terminationes.* Les terminaisons de l'infinitif en françois : *er*, primæ conjugationis, *oir* secundæ, *re* tertiæ, *ir* quartæ. Exempla : *amare*, aymer, *recipere*, recevoir, *legere*, lire, *audire*, ouyr.

» *Nec refert quotæ conjugationis aut cujus generis sit latinum verbum; nam in singulis conjugationibus gallicis, verba ex omni latino conjugatu et genere, præter passivum, invenire licet : ut apparebit exemplis post primam conjugationem positis.* — Et ne peult chaloir de la quantiesme conjugaison, ou duquel *gerre* (1) soit le verbe latin. Car en chacune conjugaison françoise on peult trouver des verbes de toutes conjugaisons et de tous gerres en latin, excepté le gerre passif, comme il apparoistra par les exemples qui sont mis apres la premiere conjugaison.

» *Admonitio.* Ung advertissement...

---

(1) *Sic*, ici et ailleurs : *genre*.

On le voit, une phrase française traduit toujours la phrase latine qui la précède. Nous continuerons à citer textuellement cet important opuscule, où nous trouvons le véritable usage de la langue et non le système arbitraire d'un grammairien imprudent; mais nous pensons que le françois suffira, et se fera comprendre sans l'aide du latin.

« Ung advertissement. Quant est en latin, les verbes se déclinent facilement sans aucuns pronoms; mais en la déclinaison françoise, ainsi comme au langage, il les fault quasi tous repeter et redire : *je*, *tu*, *il*, *nous*, *vous*, *ilz*.

» Pour decliner plus facilement les verbes en françois, il fauldra premierement apprendre ce qui s'ensuyt : J'ay, tu as, il a, nous avons, vous avez, ilz ont; — j'avoye, tu avois, il avoit, nous avions, vous aviez, ilz avoyent. — J'auray, tu auras, il aura, nous aurons, vous aurez, ilz auront. — Que j'aye, que tu ayes, qu'il ait, que nous ayons, que vous ayez, qu'ilz ayent. — J'eusse, tu eusses, il eust, nous eussions, vous eussiez, ilz eussent.

La conjugaison active des verbes personnelz de la premiere conjugaison françoise : desquelz verbes l'infinitif en françois est terminé en er (1).

J'aime, qui est ung verbe personnel, est décliné en françois comme il s'ensuyt :

TEMPS PRÉSENT DU MÉU (MODE) INDICATIF.

J'aime, tu aimes, il aime, nous aimons, vous aimez, ils aiment.

Prétérit imparfait.

J'aimoye, tu aimois, il aimoit, nous aimions, vous aimiez, ilz aimoient.

---

(1) Dans Palsgrave, les modes et les temps se suivent dans cet ordre : INDICATIF : *présent* : je parle; — *imparfait* : je parloye; — *indéfini* : je parlay; — *prétérit parfait* : j'ay parlé : — *prét. pl.-q.-parf.* : j'avoye parlé; — *futur* : je parleray. — SUBJONCTIF : *présent* : que je parle, que nous parlions; — *indéfini* : que je parlasse; — *prétérit parfait* : que je aye parlé; — *prétérit pl.-q.-parf.* : que je eusse parlé; — *futur* : que je auray parlé. — POTENTIEL : *présent* : je parleroye; — *prétérit parfait* : je avoye parlé. — IMPÉRATIF : *présent* : parle ou parle tu; — *futur* : que je parle. — OPTATIF : *présent* : bien parlé-je; — *indéfini* : bien parlasse je — CONDITIONNEL, comme l'indicatif, précédé de *si* : si je parle, etc. — INFINITIF : *présent* : parler; — *prétérit parfait* : avoyr parlé.

J. Garnier présente ainsi la série des modes et des temps verbeaux : INDICATIF : *présent* : j'aime; — *prét. imparf.* : j'aimoye; — *prét. parf. premier* : j'aimay; — *prét. parf. second* : j'ay aimé; — *prét. pl.-q.-parf.* : j'avoye aimé; — *futur* : j'aimeray; — IMPÉRATIF : *présent* : aime tu; — OPTATIF : *prés.* et *imparf.* : pleust à Dieu que j'aimasse, que nous aimissions; — *prét. parf.* et *pl.-q.-parf.* : pleust à Dieu que j'eusse aimé; — *fut.* : Dieu veuille que j'aime, que nous aimions. — CONJONCTIF : comme l'indicatif en faisant précéder le verbe aux trois personnes et aux deux nombres de *veu que* ou *quand*. — INFINITIF : *prés.* : aimer; — *parf.* : avoir aimé.

Prétérit parfait.

J'ay, tu as... aimé. — *Autrement* : J'aimay, tu aimas, il aima, nous aimasmes, vous aimastes, ilz aimerent (1).

Prétérit plus que parfaict.

J'avoye, tu avois, il avoit... aimé.

Futur.

J'aimeray, tu aimeras, il aimera, nous aimerons, vous aimerez, ils aimeront (2).

TEMPS PRESENT ET FUTUR DU MEU IMPERATIF.

Aime, qu'il aime, aimons, aimez, qu'ilz aiment.

TEMPS PRESENT ET FUTUR DU MEU OPTATIF.

Dieu veuille que j'aime, que tu aimes, qu'il aime, que nous aimions, que vous aimiez, qu'ilz aiment (3).

Preterit imparfait.

Pleust à Dieu que j'aimasse, que tu aimasses, qu'il aimast, que nous aimissions, que vous aimissiez, qu'ilz aimassent (4).

Preterit parfait.

Dieu veuille que j'aye, tu ayes... aimé (5).

Preterit plus que parfait.

Pleust à Dieu que j'eusse, que tu eusses... aimé (6).

TEMPS PRESENT DU MEU CONJONCTIF.

Veu que j'aime, que tu aimes, qu'il aime, que nous aimons, que vous aimez, qu'ils aiment (7).

---

(1) *Gramm. fr.* : même forme pour le parfait composé : à la suite de l'autre forme *j'aimay*, on lit : « Aucuns escrivent *j'aimé*, *tu aimis*, etc.

« Autre preterit parfaict propre au francais et non au latin : *j'eu*, *tu eus aimé*, etc.; — autrement : *j'ai eu*, *tu as eu aimé*, etc.

(2) La *Gramm. fr.* donne deux futurs : futur imparfait : *j'aimeray*, etc.; futur parfait : *j'auray aimé*, etc.

(3) La *Gramm. fr.* s'exprime autrement : optatif présent : ô que volontiers *j'aimeroye*, *tu aimerois*, etc.; — autrement : pleust à Dieu que *j'aimasse*, *tu aimasses*, *il aimast*, *nous aimissions*, *vous aimissiez*, *ils aimassent*.

(4) Voy. la note précédente.

(5) Pour le prét. parf. de l'opt., la *Gramm. fr.* donne : ô que volontiers *j'auroye*, *tu aurois aimé*, etc.

(6) *Gramm. fr.* : deux formes; celle-ci : pleust à Dieu que *j'eusse aimé*...; « autrement : ô que volontiers, ô si *j'eusse eu aimé*... » — De plus, à l'opt. encore, un temps de plus, le futur : « Dieu veuille que j'aime, que nous aimions..., etc. »

(7) La *Gramm. fr.* donne au conjonctif une grande variété de formes; le présent est conjugué ainsi : combien que, ou comme ainsi soit que j'aime,... que nous aimions....

Preterit imparfaict.

Veu que j'aimoye, que tu aimois, qu'il aimoit, que nous aimions, que vous aimies, qu'ils aimoyent (1).

Preterit parfaict.

Veu que j'ay, que tu as... aimé (2).

Preterit plus que parfaict.

Veu que j'avoye, que tu avoyes... aimé (3).

Futur.

Quand j'aray (4), tu aras, il ara, nous arons, vous arez, ilz aront aimé (5).

AUTREMENT : *Présent.*

Combien que j'aime, que tu aimes, qu'il aime, que nous aimions, que vous aimiez, qu'ilz aiment.

Imparfaict.

Combien que j'aimasse, que tu aimasses, qu'il aimast, que nous aimissions, que vous aimissiez, qu'ilz aimassent.

Prétérit parfaict.

Combien que j'aye, que tu ayes... aimé.

Prétérit plus que parfaict.

Combien que j'eusse, que tu eusses... aimé.

TEMPS PRESENT ET PRETERIT IMPARFAICT DU MEU INFINITIF.

Aimer (6).

Prétérit parfaict et plus que parfaict.

Avoir aimé.

Futur.

J'espere que j'aimeray (*spero me amaturum esse*).

---

(1) *Gramm. fr.* : « Prétér. imparf. : quand j'aimeroye... ; *autrement* : combien que j'aimasse... : *autrement encore* : veu que j'aimoye...

(2) La *Gramm. fr.* donne au prét. parf. les formes suivantes : combien que *ou* comme ainsi soit que j'aye aimé... ; *autrement* : veu que j'ay aimé ; *encores autrement* : combien que j'aye eu aimé ; *item autrement* : veu que j'ay eu aimé.

(3) La *Gramm. fr.* donne au prét. pl.-q.-parfait les formes qui suivent : quand j'auroye aimé... ; *autrement* : combien que j'eusse aimé... ; *encores autrement* : combien que j'eusse eu aimé... ; *item autrement* : veu que j'avoye aimé.

(4) *Vide infrà*, p. 47[illegible].

(5) La *Gramm. fr.* donne au futur deux formes : quand j'auray aimé... ; quand j'auray eu aimé...

(6) La *Gramm. fr.* donne *aimer* comme présent, et non comme présent et imparfait ; elle n'admet à l'infinitif ni plus-que-parfait, ni futur, ni gérondifs, ni supin, ni participes...

Gerondifs.

D'aimer, — en aimant, — aimer.

Supin.

Aimer ou pour aimer.

Participe present.

Aimant.

Participe futur.

Qui aimera.

Ung advertissement. Selon l'exemple dessus dict on pourra decliner en françois presque tous les verbes actifz, neutres et deponens, desquelz verbes l'infinitif francois est terminé en ER.

Ainsi se conjuguent : *prouver, enseigner, empescher, mener ; — cheminer, plourer, jaser, reposer ; — pescher, confessèr, essayer, parler.*

LA SECONDE CONJUGAISON FRANÇOISE

de laquelle l'infinitif est terminé en OIR.

MEU INDICATIF ET PREMIERE FORME DU CONJONCTIF (1).

Temps present.

Je recois, tu recois, il recoit, nous recevons, vous recevez, ilz recoivent.

Preterit imparfaict.

Je recevoye, tu recevois, il recevoit, nous recevions, vous receviez, ilz recevoyent.

Preterit parfaict.

J'ay, tu as... receu. — *Autrement :* Je receu, tu receus, il receut, nous receumes, vous receutes, ilz receurent.

Preterit plus que parfaict.

J'avoye, tu avois... receu.

Futur.

Je receveray, tu receveras, il recevera, nous receverons, vous receverez, ilz receveront.

---

(1) Nous réunissons ici, pour abréger, sous un même titre, des formes semblables que Rob. Estienne avait classées sous deux chefs différents. — En se reportant au verbe *aimer* que nous avons conjugué plus haut comme Rob. Estienne lui même, on comprendra la disposition de l'auteur et notre simplification. — Les notes jointes à la première conjugaison nous dispensent de donner ici la série des modes et des temps adoptés par les autres grammairiens.

TEMPS PRESENT ET FUTUR DU MEU IMPERATIF.

Recoy, qu'il recoive, recevons, recevez, qu'ilz recoivent.

MEU OPTATIF ET DEUXIÈME FORME DU CONJONCTIF.

Temps présent.

Dieu veuille que je recoive, tu recoives, il recoive, nous recevions, vous receviez, ilz recoivent.

Imparfaict.

Pleust a Dieu ou *combien que* je receusse, tu receusses, il receust, nous receussions, vous receussiez, ilz receussent.

Preterit parfaict.

Dieu veuille que ou *combien que* j'aye, tu ayes... receu.

Preterit plus que parfaict.

Pleust a Dieu que ou *combien que* j'eusse, tu eusses... receu.

MEU INFINITIF.

Temps present et imparfaict.

Recevoir.

Parfaict et plus que parfaict.

Avoir receu.

Futur.

J'espere que je receveray.

Gerondifs.

De recevoir, — en recevant, — recevoir.

Supin.

Recevoir ou pour recevoir.

Participe present.

Recevant.

Participe futur.

Qui recevra.

LA TIERCE CONJUGAISON FRANÇOISE,

de laquelle l'infinitif est terminé en RE.

MEU INDICATIF ET PREMIERE FORME DU CONJONCTIF.

Present.

Je lis, tu lis, il lit, nous lisons, vous lisez, ilz lisent.

Imparfaict.

Je lisoye, tu lisois, il lisoit, nous lisions, vous lisiez, ilz lisoyent.

Preterit parfaict.

J'ay, tu as... leu, ou je lisi, tu lisis, il lisit, nous lisimes, vous lisites, ilz lisirent.

Preterit plus que parfaict.

J'ayoye, tu avois... leu.

Futur.

Je liray, tu liras, il lira, nous lirons, vous lirez, ilz liront.

MEU IMPERATIF.

Temps present et futur.

Lis, qu'il lise, lisons, lisez, qu'ilz lisent.

MEU OPTATIF ET DEUXIEME FORME DU CONJONCTIF.

Present et futur.

Dieu veuille que je lise, tu lises, il lise, nous lisons, vous lisez, ils lisent.

Imparfaict.

Pleust a Dieu que ou *combien que* je leusse, tu leusses, il leust, nous leussions, vous leussiez, ils leussent.— *Autrement* : Que je lisisse, que tu lisisses, qu'il lisist, que nous lisissions, que vous lisissiez, qu'ilz lisissent.

Parfaict.

Dieu veuille ou *combien que* j'aye, tu ayes... leu.

Plus que parfaict.

Pleust a Dieu que ou *combien que* j'eusse, tu eusses... leu.

MEU INFINITIF.

Lire, avoir leu,... etc.

LA QUARTE CONJUGAISON FRANÇOISE

de laquelle l'infinitif est terminé en IR.

MEU INDICATIF ET PREMIERE FORME DU CONJONCTIF.

Temps present.

Je dors, tu dors, il dort, nous dormons, vous dormez, ilz dorment.

Imparfait.

Je dormoye, tu dormois, il dormoit, nous dormions, vous dormiez, ilz dormoyent.

Preterit parfaict.

J'ay, tu as, il a... dormy.

Preterit plus que parfaict,

J'avoye, tu avois... dormi.

Futur.

Je dormiray, tu dormiras, il dormira, nous dormirons, vous dormirez, ilz dormiront.

MEU IMPERATIF.

Temps present et futur.

Dors, qu'il dorme, dormons, dormez, qu'ilz dorment.

MEU OPTATIF ET DEUXIEME FORME DU CONJONCTIF.

Temps present et futur.

Dieu veuille que je dorme, que tu dormes, qu'il dorme, que nous dormions, que vous dormiez, qu'ilz dorment.

Imparfaict.

Dieu veuille que ou *combien que* je dormisse, tu dormisses, il dormist, nous dormissions, vous dormissiez, ilz dormissent.

Preterit parfaict.

Dieu veuille que j'aye, que tu ayes... dormy.

MEU INFINITIF.

Dormir, avoir dormi... etc.

Ung advertissement (1). A la même conjugaison françoise appartient le verbe *ouyr*; mais comme il presente certaines difficultés, nous le conjuguons ici entièrement.

MEU INDICATIF ET PREMIERE FORME DU CONJONCTIF.

Present.

J'oy, tu oys, il oyt, nous oyons, vous oyez, ilz oyent.

Imparfaict.

J'oyoie, tu oyois, il oyoit, nous ouyons, vous ouyez, ilz ouyoient.

Parfaict.

J'ay, tu as... ouy.—*Autrement* : Je ouy, tu ouys, il ouyt, nous ouysmes, vous ouystes, ilz ouyrent.

---

(1) Rob. Estienne ne donne qu'en latin cette remarque : nous la traduisons.

Plus que parfaict.

J'avoye, tu avois... ouy.

Futur.

J'orray, tu orras, il orra, nous orrons, vous orrez, ilz orront.

MEU IMPERATIF.

Oy, qu'il oye, oyons, oyez, qu'ilz oyent.

MEU OPTATIF ET DEUXIEME FORME DU CONJONCTIF.

Present.

Dieu veuille que j'oye, que tu oyes, qu'il oye, que nous oyons, que vou oyez, qu'ilz oyent.

Imparfaict.

Pleust à Dieu que j'ouysse, tu ouysses, il ouyst, nous ouyssions, vous ouyssiez, ilz ouyssent.

Preterit parfaict.

Dieu veuille que j'aye, tu ayes... ouy.

Preterit plus que parfaict.

Pleust a Dieu que j'eusse, tu eusses... ouy.

MEU INFINITIF.

Ouyr, avoir ouy.

Ung advertissement. Presque toute la declinaison françoise des verbes passifs est composée des motz de ce verbe icy *sum* (je suys), et du participe de temps preterit. — Et pourtant (pour cela) il sera fort aisé de decliner iceulx verbes passifz, apres avoir mis seurement en sa memoire la declinaison dudict verbe.

Sum (je suys) qui est ung verbe personnel, nommé substantif et irregulier (c'est a dire de nulle conjugaison), et du neutre gerre (*sic*), selon sa signification, est decliné en francois comme il s'ensuyt.

MEU INDICATIF ET PREMIERE FORME DU CONJONCTIF.

Temps present.

Je suys, tu es, il est, nous sommes, vous estes, ilz sont.

Imparfaict.

J'estoye, tu estois, il estoit, nous estions, vous estiez, ilz estoyent.

Preterit parfaict.

J'ay, tu as... esté. — *Autrement* : Je fu, tu fuz, il fut, nous fusmes (1), vous fustes, ilz furent.

Preterit plus que parfaict

J'avoye, tu avois... esté.

MEU IMPERATIF.

Present ou futur.

Sois, qu'il soit, soyons, soyez, qu'ilz soyent.

MEU OPTATIF ET DEUXIEME FORME DU CONJONCTIF.

Present et futur.

Que je soye, que tu sois, qu'il soit, que nous soyons, que vous soyez, qu'ilz soyent.

Imparfaict.

Que je fusse, que tu fusses, qu'il fust, que nous fussions, que vous fussiez, qu'ilz fussent.

Parfaict.

Que j'aye, que tu ayes... esté.

Plus que parfaict.

Que j'eusse, que tu eusses... esté.

MEU INFINITIF.

Estre, avoir esté.

Le verbe passif conjugué ensuite pour modèle présente les mêmes temps, disposés dans le même ordre : nous ne croyons pas avoir à le reproduire, non plus qu'un autre exemple où Rob. Estienne a pris la peine de montrer « la maniere de decliner en feminin *gerre*, » en changeant simplement le pronom de la première personne. Nous devons remarquer cependant qu'il accentue le féminin du participe *aimée*, d'après le système de Dubois, en notant l'*e* muet à l'aide d'un accent grave : ce qu'il a fait encore dans d'autres cas.

Ung advertissement. A l'exemple dessus dict, on pourra decliner en

(1) Sur cet *é* pour *e* muet, voy. ci-dessous, dans cette page, à la fin de la conjugaison de ce verbe.

francois tous les autres verbes du gerre passif, si premier on a sceu le participe francois du temps preterit. — Or il y a diverses terminaisons d'iceluy, des quelles s'ensuyvent quelques exemples :

Prouvé, prouvée, — enseigné, enseignée, — touché, touchée, etc.

Et quant est de telz participes francois, ilz servent non seulement pour la declinaison passive, mais aussi en usons en la declinaison active du preterit parfaict de l'indicatif et de tous les temps qui en sont formez : Exemple : *j'ay trouvé, j'avoye deu*, etc.

Que fault il faire si le verbe passif ou neutre que nous voulons decliner est totalement en latin sans aucun participe du temps preterit? Lors en francois il fault feindre ung tel participe. Ce verbe *timeor* n'a aucun participe du preterit temps, et toutesfois nous en feignons ung en francois, c'est a scavoir *craint*; par ainsi nous le declinons en ceste maniere : *je suys craint, nous sommes crains. — Je suys cheut, nous sommes cheuz; j'ay couché, nous avons couché*, etc.

La maniere de decliner en françois les verbes impersonneiz de la declinaison passive.

INDICATIF ET PREMIERE FORME DU CONJONCTIF.

Present.

On aime.

Imparfaict.

On aima.

Parfaict.

On a aimé, on aima.

Plus que parfaict.

On avoit aimé.

Futur.

On aimera.

IMPERATIF. *Present ou futur.*

Qu'on aime.

OPTATIF ET DEUXIEME FORME DU CONJONCTIF.

Present.

Qu'on aime.

Imparfaict.

Qu'on aimast.

Parfaict.

Qu'on ait aimé.

Plus que parfaict.

Qu'on avoit aimé.

Futur.

Quand on aura aimé.

INFINITIF.

Aimer, avoir aimé, qu'on aimera..., etc.

EXEMPLE

Du verbe impersonnel en la declinaison active.

Il ennuyé, il eunuyoit, il a ennuyé *ou* il ennuya, il avoit ennuyé, il ennuyra, qu'il ennuye, qu'il ennuyast, qu'il ait ennuyé, qu'il eust ennuyé. — Avoir ennuy, avoir eu ennuy.

La maniere de le decliner par nombres et personnes.

Il m'ennuye, il t'ennuye, il luy ennuye, il nous ennuye, il vous ennuye, il leur ennuye; — il m'ennuyoit, il t'ennuyoit, etc.

Ung advertissement. Pource qu'a peu pres en toute la declinaison francoise des verbes nous usons beaucoup des motz de ce verbe icy *habeo* (j'ay), il nous a semble bon de mettr' icy a part toute sa declinaison ensemble.

INDICATIF ET PREMIERE FORME DU CONJONCTIF.

Present.

J'ay, tu as, il a, nous avons, vous avez, ilz ont.

Imparfaict.

J'avoye, tu avois, il avoit, nous avions, vous aviez, ilz avoyent.

Parfaict.

J'ay, tu as... eu. — *Autrement* : J'eu, tu eus, il eut, nous eusmes, vous eustes, ilz eurent.

Plus que parfaict.

J'avoy' eu, tu avois eu...

Futur.

J'auray, tu auras, il aura, nous aurons, vous aurez, ilz auront.

IMPERATIF. *Present et futur.*

Ayes, qu'il ait, ayons, ayez, qu'ils ayent.

OPTATIF ET DEUXIEME FORME DU CONJONCTIF.

Present et futur.

Dieu veuille que j'aye, que tu ais (1), qu'il ait, que nous ayons, que vous ayez, qu'ilz ayent.

---

(1) On remarquera que cette forme est autrement écrite dans les modèles de conjugaison qui précèdent.

Imparfaict.

Que j'eusse, que tu eusses, qu'il eust, que nous eussions, que vous eussiez, qu'ilz eussent.

Parfaict.

Que j'ay' eu, que tu ais eu, qu'il ait eu...

Plus que parfaict.

Que j'euss' eu, que tu eusses eu...

INFINITIF.

Avoir, avoir eu.

Ung advertissement. [Ce verbe a un passif en latin], mais, dans l'usage, il n'a point de declinaison françoise.

DU PRETERIT IMPARFAICT DU CONJONCTIF.

Outre les deux manieres dessus dictes de decliner en françois au conjunctif, on trouve quelque chose propre et particulier au preterit imparfaict d'iceluy meu (mode), et ce, en tous verbes de quelque conjugaison que ce soit. *Exemples :*

I. J'aimeroye, tu aimerois, il aimeroit, nous aimerions, vous aimeriez, ils aimeroyent.

II. Je receveroye, tu receverois, il receveroit, nous receverions, vous receveriez, ilz receveroyent.

III. Je liroye, tu lirois...

IV. Je dormiroye, tu dormirois...

Ainsi : Je orroye, tu orrois, il orroit; nous orrions, vous orriez, ilz orroyent.

Ainsi encore : Je seroye, tu serois..., etc.; j'auroye, tu aurois...

Il en est de même au passif :

Je seroye, tu serois, il seroit aimé; nous serions, vous seriez, ilz seroient aimez.

La maniere d'en user : Je dormiroye voluntiers, je dormiroye si j'avoye loisir; on jourroit (*sic*) s'il y faisoit bon; je vouldroye que tu eusses este à ma fortune (*in meo casu adfuisses*).

D'autres disent ainsy : Je dormisse voluntiers, je voulsisse que tu eusses.

Touchant le futur de l'indicatif et conjunctif : Le futur, tant de l'indicatif que du conjunctif, quand il y a ung *si* devant, prennent communement la translation francoise du present de l'indicatif.

La maniere d'en user : Si tu aismes Dieu de bon cueur, il t'en prendra bien. — Si tu disnes demain chez toy, fay le moy scavoir incontinent.

Suit, dans le volume, une liste de mots où certaines lettres ne doivent pas se prononcer. Une seule de ces remarques peut trouver place ici : « Beaucoup de motz s'escrivent autrement en francois qu'on ne les profere, comme sont les motz qui s'ensuyvent : *auray, auras, aura, aurons, aurez, auront*; — *auroye, aurois, auroit, aurions, auriez, auroient*. Donc on les profere selon ceste escripture : *aray, aras, ara, arons, arez, aront*; — *aroye, arois, aroit, arions, ariez, aroyent*. »

EXCUDEBAT ROB. STEPHANUS, HEBRAICARUM ET LATINARUM LITERARUM TYPOGRAPHUS REGITS (*sic*), PARISIIS, ANN. M.D.XL.XII. CAL. FEBR.

LEXIQUE.

L'œuvre grammaticale de Robert et de Henri Estienne a pour utile complément le Dictionnaire français-latin, et même, jusqu'à un certain point, le Dictionnaire latin-français que fit paraître Robert Estienne à peu d'intervalle. Destinés à faciliter l'intelligence des auteurs et la traduction des deux langues, ces livres devaient être surtout « duisans aux apprentiz, pour lesquelz il fault d'autant plus soigner qu'ilz ont greigneur (plus grand) besoing de secours... pour passer les destroictz de la langue latine; » l'auteur n'y voyait donc point des manuels d'orthographe : de là le peu de régularité qu'on remarque dans l'emploi de certains signes ou dans la manière d'écrire les mots.

Mais des défauts de ce genre, peu sensibles pour un public qui n'avait pas le droit d'être exigeant, n'empêchaient pas que la jeunesse française, et surtout les jeunes étrangers qui étaient « sur leur commencement et bachelage de litterature, » ne trouvassent dans les dictionnaires des types orthographiques qu'il eût été impossible de chercher ailleurs, au hasard, dans les livres. Les grammairiens mêmes devaient demander à ce dénombrement des mots de la langue des principes généraux d'orthographe; ces listes de noms, de verbes, d'adjectifs, de prépositions et d'adverbes leur fournis-

saient à la fois des règles, des exemples, des exceptions. Étant donnés les substantifs, on demandait à l'usage quel en était le pluriel selon qu'ils avaient telle ou telle terminaison; les verbes étant connus, on pouvait les ranger par classes, fixer le nombre des conjugaisons, indiquer la formation des temps primitifs d'après des analogies manifestes; et ainsi des autres parties du discours.

Ce ne sont plus ces services si élémentaires que nous demandons maintenant aux Dictionnaires; cependant au siècle dernier, le P. Buffier et l'abbé de Dangeau n'ont-ils pas encore dépouillé nos lexiques, pour y chercher la loi qui règle la place de l'adjectif avant ou après le substantif, et les éléments d'une classification des verbes qui leur permît de fixer le nombre de nos conjugaisons? Combien de questions de ce genre trouveraient ainsi leur solution dans un travail semblable! Nous ne pouvons songer ici à traiter complétement tous les points que soulèvent l'étude du Dictionnaire de Rob. Estienne et la comparaison qu'on en peut faire soit avec les autres lexiques, soit avec des textes contemporains. Nous nous bornerons à présenter quelques remarques générales qu'il sera aisé pour chacun de multiplier, et qui peuvent servir de jalons pour un plus grand travail : nous montrerons ensuite, en prenant le Dictionnaire pour base de notre étude, quelles lois ont présidé à la transformation de la langue entre le XVIe siècle et le XVIIe.

Un point qui nous a frappé d'abord, c'est de voir combien est marquée dans le Dictionnaire la tendance

instinctive de la langue française à procéder par analyse dans l'expression de la pensée; la logique de notre langue, toujours attentive à faire connaître la cause en même temps que l'effet, paraît dans de nombreux exemples. Ainsi au mot *accompaigner*, je vois *non discedere ab aliquo*, et ces mots traduisent : *accompaigner aucun et ne le quitter jamais*. Pourquoi ces deux verbes français pour un verbe latin? le second ne suffirait-il pas? Robert Estienne a vu dans *discedere* une double idée fournie par l'analyse du mot; c'est que « ne pas quitter quelqu'un » suppose d'abord qu'on l'accompagne.

Mais un exemple isolé ne suffit pas à prouver un système général. En voici d'autres.

ACCOMPARAGER (comparer) : — « Accomparager et priser autant Annibal que Philippe : *adæquare Annibali Philippum.* » — Ici encore il n'y a qu'un seul verbe latin; mais l'analyse dit clairement que pour estimer également deux personnages, il faut d'abord les avoir comparés.

ACCONSUYVRE (poursuivre) : — « Acconsuyvre aucun cheminant et atteindre : *assequi.* » Faisons l'analyse de *assequi*, mot latin qui, seul, est rendu par la phrase de Rob. Estienne : trois idées y sont en effet exprimées : on n'atteint pas quelqu'un sans le poursuivre; on ne le poursuit que s'il chemine.

ACCORDER : — « Il a accordé et convenu de payer deux milles : *pactus est duo millia.* » — Toute convention suppose un accord.

Nous pourrions multiplier à l'infini ces citations;

mais les quatre exemples que nous donnons, pris dans une même page, nous semblent une démonstration suffisante.

Si nous voulons, sans entrer ainsi dans l'esprit de la langue, demander au Dictionnaire les renseignements qu'il a pour objet principal de nous fournir, nous y trouvons d'abord un grand nombre de termes, maintenant perdus, et, parmi ceux-ci, plusieurs que la traduction latine sert beaucoup à nous faire comprendre aujourd'hui; d'autres ont changé de sens : *griller* signifie *glisser* (LABI); un *abri*, c'est un lieu « où le soleil frape tousjours » (APRICUS LOCUS); une *adresse* est une route abrégée (COMPENDIOSUM ITER); d'autres, dont l'auteur constatait l'emploi plutôt parce qu'ils étaient utiles et pour les faire accepter, que parce qu'ils existaient réellement dans la langue, ne s'y sont pas maintenus : de ce nombre nous citerons une foule de noms en *ment* donnés par Rob. Estienne à la suite des verbes, comme ADJOUSTER, *adjoustement;* ACCOURIR, *accourement*, etc.; pour quelques-uns, il a eu la bonne foi de les désigner comme « mots peu usités, » tels *accointement*, *amenenement*, *avantcourement*, etc. — Ailleurs, bien que l'auteur ne dise jamais si les mots sont masculins ou féminins, on trouve le genre constaté par les exemples : ainsi le mot *affaire* est masculin dans toutes les locutions citées, excepté dans celle-ci : *affaires urgentes;* le mot *arbre* paraît suivi tantôt d'un adjectif masculin, tantôt d'un adjectif féminin, etc. — Enfin le nombre est infini des mots qui ont persisté dans la langue avec une prononciation

changée, une orthographe modifiée : nous en parlerons bientôt plus longuement.

Je passe aux verbes. Ici nous voyons des verbes terminés par des finales qui en changent la conjugaison : tel *finer*, *je fine*, et non *finir*, *je finis*; d'autres ont un participe autre que l'infinitif ne le ferait supposer : *cueillir*, *accueillir* font *cueillé*, *accueillé*; d'autres se conjuguent avec ou sans le double pronom : *condescendre*, JE *condescends* ou JE ME *condescends*; ceux-ci prennent devant leur complément une préposition que nous ne leur donnons plus : *assister* A *quelqu'un*, *congraluler* A; ceux-là réclament une préposition autre que celle qui leur est maintenant attribuée : au lieu de *s'appuyer* AU *conseil des anciens*, nous dirions maintenant *s'appuyer sur*...; lorsque deux verbes se suivent, s'ils ont pour sujet le pronom indéfini *on*, ce mot *on* précède le premier verbe et suit le second : *on dit et fait on*.

Quant aux prépositions, non-seulement plusieurs de ces particules ne suivent plus les verbes dont elles précédaient alors les compléments, mais elles avaient des fonctions multiples que nous avons restreintes et distinguées : ainsi nous ne dirions plus *régner en avarice et cruauté*. On voit souvent aussi deux prépositions juxtaposées : les unes sont restées réunies : *hors*, *dehors*; les autres ne sont plus employées de la même manière : *en après*.

Il nous reste à présenter le tableau des changements survenus dans la forme orthographique des mots, et à

suivre les modifications que notre langue eut à subir sous l'influence capricieuse de causes qui s'exercèrent comme au hasard, sans agir d'une manière générale et régulière. Entre ces causes, il faut compter d'abord l'action du temps et les bizarreries inconstantes de l'usage,

Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi;

les exigences variables de l'euphonie, qui souvent repousse comme trop durs des mots ou des formes qu'elle avait recherchés autrefois; l'adoucissement progressif et constant des mœurs et par suite du langage; l'oubli ou le mépris des étymologies; une tendance fâcheuse, et souvent peu rationelle, à favoriser la rapidité de l'écriture par la suppression soit de voyelles, soit de consonnes, jugées inutiles parce qu'elles ne se prononçaient pas. Parmi ces causes, je n'ose faire figurer les travaux des grammairiens; ils ne pouvaient guère demander pour les règles qu'ils avaient tracées un respect dont eux-mêmes ne donnaient pas l'exemple.

En parcourant le Dictionnaire de Robert Estienne, on remarque une indécision singulière dans l'emploi des accents. Il n'est pas rare de lui voir employer l'*é* marqué d'un accent grave pour l'*e* muet, comme avait fait Dubois; tantôt il emploie l'*e* sans accent pour l'*e* fermé; on trouve l'*é* avec l'accent aigu, ayant les fonctions les plus diverses : *costé, travaillé; j'ay pense, préste, belles; digerées; departés vous de devant moy;* — l'*i* et le *j*, l'*u* et le *v*, l'*i* et l'*y* sont confondus; la cédille reste inconnue; l'apostrophe, rarement employée, sert parfois, concurremment avec le ˜ trait

supérieur des abréviations anciennes (*ã* pour *an*; *ẽ* pour *en*), à marquer la suppression de *n*; ainsi : *avtãage*, *aucũs*, *grãd*, etc.; le *z* s'ajoute au singulier de la plupart des noms, soit après les voyelles, soit après les consonnes, pour former le pluriel : « *Les nations estrangieres qui sont noz alliez poursuyvent les iniures de noz magistratz;* » à la fin de certains mots, *x* ou *s* paraissent indifféremment : *poix* et *pois;* on voit aussi l'*e* pour *ãi*, comme : *tu ne sces*, *on ne scet;* de même *o* pour *ou*, et *ou* pour *o*, comme *doleur*, *couleur*, *froument*, *beaucop;* dans les troisièmes personnes plurielles des verbes, *n* final est quelquefois supprimé : *ilz vienet* pour ils *viennent*. On serait tenté souvent de prendre pour des fautes d'impression ces irrégularités; mais elles sont trop nombreuses et trop fréquentes pour qu'on n'y voie pas et l'embarras de l'auteur, et les incertitudes orthographiques d'une langue mal fixée. — Dans l'examen que nous allons faire du Lexique de Robert Estienne comparé à ceux de Nicot et de Cotgrave, ce n'est point à ces détails que nous nous arrêterons; nous ne tiendrons compte que de l'orthographe générale telle qu'elle est toujours suivie pour un même mot.

Les modifications qu'ont eu à subir les mots de la langue depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'au milieu du XVIIe, ont été successivement constatées dans les lexiques de trois auteurs qui nous fourniront nos points de comparaison : Robert Estienne, Nicot et Cotgrave. Nous avons dit la date du lexique de Robert Estienne, 1539. L'édition que nous avons consultée du Dictionnaire connu sous le nom de Nicot, mais qui est à vrai

dire la deuxième édition du Dictionnaire de Robert Estienne, a été publiée en 1573 par Jacq. Dupuis; pour le Dictionnaire français-anglais de Cotgrave, nous avons suivi l'édition de 1650, copie conforme d'une première édition publiée en 1611.

Les mots ont été modifiés par une des causes suivantes :

Transposition *Transformation* *Assimilation* *Fusion* *Addition* *Suppression*	*des consonnes* *des voyelles* *ou des diphthongues*	*initiales.* *médiales.* *finales.*

Nous n'avons pas réuni des exemples de toutes ces causes à la fois pour toutes les lettres; souvent aussi nous avons trouvé une orthographe incertaine appliquée à des sons indéterminés; mais ces observations, et d'autres encore que nous pourrions faire, seront indiquées assez clairement dans les tableaux qui suivent.

I. DES VOYELLES.

N. B. — Dans ces listes, le chiffre 1 désigne Robert Estienne; — 2, Nicot; — 3, Cotgrave. — Les mots entre parenthèses sont en général des traductions ajoutées par nous; les indications *cherchez* ou *voyez*, *vieux*, etc., appartiennent aux auteurs. — L'absence d'un mot dans un des lexiques est marquée par le mot *manque*.

A

1. Fusion : 1. Aage; — 2. aage; — 3. aage (âge).

1. Paour, *cerchez* peur; — 2. paour, *cerchez* peur; — 3. paour, peur.

1. Paouure, *cerchez* poure; — 2. paouure, *cerchez* pauure; 3. paovre, *voyez* povre.

1. paelle, paellon; — 2. paelle, poillon; — 3. paelle, pelle.

II. **Suppression** : 1. Devancer; — 2. adevancer; — 3. adevancer.

III. **Transformation** : 1. Escouter; — 2. accouter, acouter, ascouter, escouter; — 3. escouter.
1. (*Manque*); — 2. avaluer; — 3. avaluer, evaluer.
1. Asparge; — 2. asparge; — 3. asparge, asperge.
1. Estarnuer, *cerchez* esternuer; — 2. esternuer; — 3. estarnuer, esternuer.
1. (*Manque*); — 2. harde; — 3. harde (troupe, *horde*).
1. Tabourin; — 2. tabour, tabourin; — 3. tabour.

IV. **Orthographe incertaine, sons indéterminés** :
1. Bourroche; — 2. bourrache *ou* bourroche; — 3. bourrache *ou* bourroche.
1. Armaires, ormaire; — 2. ormaire *ou* armaire; — 3. armaire, ormaire, armoire.
1. Charté *ou* cherté; — 2. charté *ou* cherté; — 3. charté *ou* cherté.
1. Esguille *ou* aguille; — 2. esguille *ou* aguille; — 3. aguille, aiguille, esguille.
1. Entiché *ou* entaché; — 2. entiché *ou* entaché; — 3. entiché *ou* entaché.
1. (*Manque*); — 2. arteil *ou* orteil; — 3. arteil *ou* orteil.
1. (*Manque*); — 2. ragalice, regalice *ou* riglice; — 3. ragalice, reglisse *ou* riglisse.
1. Salmandre; — 2. salamandre *ou* salmandre; — 3. salamandre *ou* salmandre.

E

I. **Addition** : 1. Methridat; — 2. methridat; — 3. methridat *ou* mithridat.
1. Trace; — 2. trac *et* trace; — 3. trac *et* trace.
1. Esclave; — 2. esclau *et* esclave; — 3. esclau *et* esclave (1).

(1) *Esclau* est marqué comme vieux. — Voy. *nau*, p. 482, *note* 4.

II. **Suppression :** 1. Tourbillon ; — 2. estourbillon *et* tourbillon ; — 3. estourbillon *et* tourbillon.

1. (*Manque*); — 2. *un* pedante (1); — 3. pedant.

III. **Transformation :** 1. (*Manque*); — 2. artemon ; — 3. artemon *et* artimon.

1. (*Manque*); — 2. puir ; — 3. puir (puer).

1. Demaine ; — 2. demaine ; — 3. demaine (*vieux*) *et* domaine.

1. Achet ; — 2. achet ; — 3. achet *et* achat.

1. Enciser ; encliner ; — 2. enciser ; encliner ; — 3. enciser ; encliner ; inciser ; incliner.

1. Pompon (2); — 2. pepon *ou* pompon ; — 3. pepon *ou* pompon.

1. (*Manque*); — 2. espan ; — 3. espan *et* empan.

IV. **Orthographe incertaine, sons indéterminés :**

1. Affoiblir ; — 2. affeblir *ou* affoiblir ; — 3. affeblir *ou* affoiblir.

1. Frelon *ou* froilon ; — 2. frelon *ou* froilon ; — 3. frelon, freslon *ou* froilon.

1. Affermer ; — 2. affermer *ou* affirmer ; — 3. affermer *ou* affirmer.

1. Apostume ; — 2. apostume *ou* aposteme ; — 3. aposteme *ou* apostume.

1. (*Manque*); — 2. apennage *ou* apanage ; — 3. appennage *ou* appanage.

1. (*Manque*); — 2. basenne *ou* basane ; — 3. basenne, basane *ou* bazane.

1. Carine ; — 2. carine *ou* carene ; — 3. carine *ou* carene (3).

1. Nau ; — 2. nau (4) *ou* nef ; — 3. nau, naue *ou* navire *ou* nef.

1. Femelle ; — 2. femelle *ou* fumelle ; — 3. femelle *ou* fumelle.

---

(1) Nicot attribue ce mot à du Bellay.

(2) C'était une sorte de melon.

(3) *Carene* est marqué comme vieux.

(4) Est-ce par u consonne ? est-ce par u voyelle ? — Cotgrave donne *nau*, par u voyelle, comme vieux, et admet *naue* (? nave) ou *navire*.

1. (*Manque*); — 2. jesier *ou* jusier; — 3. jesier *ou* jusier.
1. (*Manque*); — 2. insperé *ou* inesperé; — 3. insperé *ou* inesperé.
1. Tect *ou* toict; — 2. tect *ou* toict; — 3. tect *ou* toict.
1. Voarre; — 2. voarre *ou* verre; — 3. voarre *ou* verre.
1. (*Manque*); — 2. raptacer, raptasser *ou* rapetasser; — 3. raptacer, raptasser *ou* rapetasser.

I - J

Suppression : 1. (*Manque*); — 2. arrierages; — 3. arrerage.
1. Bestiail; — 2. bestiail; — 3. bestiail, bestail *ou* bestial.
1. Boulengier, legier, etc.; — 2. boulengier, legier, etc.; 3. boulengier *ou* boulenger, legier *ou* leger.
1. Genouil; — 2. genouil; — 3. genouil (genou).
1. Luicte, luicter; — 2. luicte, luicter; — 3. luicte, luicter *ou* luter.

Transformation : 1. Bourion (1); — 2. bourion *ou* bourgeon; — 3. bourjon *ou* bourgeon.
1. (*Manque*); — 2. corion; — 3. corion *ou* cordon.
1. (*Manque*); — 2. epidimie (2); — 3. epidimie.
1. Finer; — 2. finer; — 3. finer *ou* finir.

Transposition : 1. Escurieu; — 2. escurieu *ou* escureuil; — 3. escurieu *ou* escureur.

Orthographe incertaine, sons indéterminés : 1. Aubin (3); — 2. aubin *ou* aubun; — 3. aubin *ou* aubun.
1. Cemetierre; — 2. cimetierre *ou* cemetierre; — 3. cemetierre *ou* cimetierre.
1. Gaiure; — 2. gaiure *ou* gageure; — 3. gajure *ou* gageure.

---

(1) Voy. ci-dessus, p. 201 note.
(2) Ce mot est devenu *épidémique* quand la prononciation du grec a changé, en France, et que l'η a cessé de se prononcer *i* pour se prononcer *é*. — Rac. ἐπί δημος.
(3) Blanc de l'œuf, *album ovi*, albumine.

1. Leopard; — 2. liepard *ou* leopard; — 3. liepard, leopard.
1. (*Manque*); — 2. lieutrin *ou* lectrin; — 3. lectrin, letrin, lieutrin *ou* lutrin.
1. (*Manque*); — 2. manifacture *ou* manufacture; — 3. manifacture *ou* manufacture.
1. Prins (1); — 2. prins *ou* pris; — 3. prins *ou* pris.

— Voyez à l'A : *harde, armoire, arteil* changé en *horde, armoire, orteil;* — à l'E : *demaine,* devenu *domaine;* — aux diphthongues *au, eu, ai, ou,* etc.

Transformation : 1 Homologuer; — 2. emologuer *ou* homologuer; — 3. emologuer *ou* homologuer.
1. (*Manque*); — 2. mongal; — 3. (*manque*) (mongol).

Orthographe incertaine, sons indéterminés : 1. Formage *ou* fourmage; — 2. formage *ou* fourmage; — 3. formage, fourmage *ou* fromage.
1. Tomber, tumbereau *ou* tombereau; — 2. tomber *ou* tumber (2); — 3. tomber *ou* tumber.
1. Volunté; — 2. volunté *ou* voulonté; — 3. volunté *ou* volonté.
1. Ombre *ou* umbre; — 2. ombre *ou* umbre; — 3. ombre *ou* umbre.
1. (*Manque*); — 2. mosaïque *ou* musaïque; — 3. musaïque, *voyez* mosaïque.
1. (*Manque*); — 2. moë *ou* mouë; moë *ou* mouë.

— Voy. les diphthongues *eu, ou,* etc.

O

Addition : 1. Froncle; — 2. froncle; — 3. froncle *ou* furuncule (*furoncle*).

U

Transformation : 1. (*Manque*); — 2. piuler; — 3. piuler *ou* pioler (piauler).

---

(1) *Prins* s'est conservé en Anjou.
(2) *Tumber* se dit encore en Anjou.

Sons indéterminés : 1. (*Manque*); — 2. plouvier *ou* pluvier; — 3. pluvier *ou* plouvier.

Voy. à l'I et aux diphthongues.

Y

Transformation : 1. Yver; — 2. yver; — 3. hyver (1) *ou* yver.

1. (*Manque*); — 2. ysser; — 3. ysser (*vieux*) (hisser).

Orthographe incertaine, sons indéterminés : 1. (*Manque*); — 2. diachylon *ou* diaculon; — 3. diaculon.

II. DIPHTHONGUES.

AI

Transformation : 1. (*Manque*); — 2. assaisinateur; — 3. assassin.

1. (*Manque*); — 2. Parrin, marrine; — 3. parain, parrain, parin, parrin, maraine, marraine, marrine.

Orthographe incertaine, sons indéterminés : 1. Hairon; — 2. heron *ou* hairon; — 3. hairon ou heron.

1. Armaire; — 2. armaire *ou* armoire; — 3. armaire *ou* armoire.

1. Treme; — 2. trame *ou* traime; — 3. trame *ou* traime.

1. (*Manque*); — 2. debleer *ou* deblayage; — 3. desbleer *ou* desblayer.

1. Une may; — 2. met, mect, maict *ou* may; — 3. maict, maye, mect, met.

1. Abbay; — 2. abay *ou* aboy; — 3. abbay *ou* abboy.

1. Effroy; — 2. effray *ou* effroy; — 3. effray *ou* effroy.

1. Foison; — 2. faison *ou* foison; — 3. foison.

---

(1) Bien que l'y et l'i fussent souvent confondus, dans les mots que nous donnons ici, son emploi était constant.

AU

Transformation : 1. Pau; — 2. pau; — 3. pal *ou* pau.
1. (*Manque*); — 2. bauffrer; — 3. bauffrer (*baffrer*).

Orthographe incertaine, sons indéterminés : 1. Flatrer, flestrir (1); — 2. flatrer, flatrir, fleutrir, flestrir; — 3. flatrer, flastrir, flatrir, flaistrir, flestir, flastrer.
1. *Ung* aulx; — 2. aul *ou* ail; — 3. aul (*vieux*), aulx, ail.
1. Pocher (les yeux); — 2. paulcher, paucher *ou* pocher; — 3. paucher *ou* pocher.
1. Peu; — 2. pau, pou *ou* peu (2) (*paulum*); — 3. peu.
1. Trou; — 2. trau *ou* trou; — 3. trau *ou* trou.
1. Se veautrer *ou* vautrer; — 2. veautrer, vautrer *ou* voistrer; — 3. vaultrer, voistrer (*vieux*), veautrer.
1. Povre; — 2. povre *ou* pauvre; — 3. povre *ou* pauvre.
1. Oiseau; — 2. oisel *ou* oiseau; — 3. oisel *ou* oiseau.

EI

Transformation : 1. Marguillier; — 2. margueillier; — 3. margueillier *ou* marguillier.
1. Seilon; — 2. seillon (2); — 3. seillon *ou* sillon.
1. (*Manque*); — 2. sereine; — 3. serene (*sirène*).
1. Meiche; — 2. meiche ou meche; — 3. meche *ou* meiche.

Orthographe incertaine, sons indéterminés : 1. (*Manque*); — 2. ouailles *ou* oueilles; — 3. ouaille *ou* oueille.
1. Lichers; — 2. leicher *ou* licher; — 3. leicher *ou* licher.

---

(1) *Flatrer*, pour Rob. Estienne, c'est marquer, stigmatiser; il donne, pour exemple : *flatrer au front d'une lettre chaulde;* — au contraire *flestrir* se dit des plantes qui se dessèchent; Nicot donne à la fois les formes *flatrer*, *flatrir* et *fleutrir*; l'adoption de ce dernier mot a amené la confusion de *fleutrir* et *flestrir*; Cotgrave ne les distingue déjà plus.

(2) Ces trois formes, dans Nicot, ne s'appliquent pas à l'orthographe, mais à la prononciation. On écrivait toujours *peu*.

(3) On prononce encore *seillon*, en Anjou.

EU

Transformation : 1. Meurte; — 2. meurte *ou* murte; — 3. meurte, murte *ou* myrte.

Orthographe incertaine, sons indéterminés : 1. Aloy; — 2. aleu, aloy, alod, alo; — 3. aleu, aloy, alod *ou* alo.

1. (*Manque*); — 2. enrheumé *ou* enrhumé; — 3. enrheumé, enrimé.

1. (*Manque*); — 2. filleul *ou* fillol; — 3. fillol *ou* filleul.

1. (*Manque*); — 2. yeuse *ou* yeose; — 3. yeuse *ou* yeose.

1. Jeune *ou* june; — 2. jeune *ou* june; — 3. jeune *ou* june (jeûne).

1. Flegme *ou* fleume; — 2. flegme *ou* fleume; — 3. flegme *ou* fleume.

IE

Orthographe incertaine, sons indéterminés : 1. Pevoesne; — 2. pevoesne, pivoesne *ou* pienne; — 3. pevoesne, pevoisne, pivoine, pienne (rose de).

OI, OY (1)

— Voyez ci-dessus, à la diphthongue AI.

Transformation : 1. (*Manque*); — 2. parloer; — 3. parloer *ou* parloir.

1. (*Manque*); — 2. moitoyen; — 3. moitoyen *ou* mitoyen.

Orthographe incertaine, sons indéterminés : 1. (*Manque*); — 2. nayer *ou* noyer; — 3. nayer *ou* noyer.

1. (*Manque*); — 2. doisil (2) *ou* dousil; — 3. doisil *ou* dousil.

---

(1) Voy. les remarques sur la première personne du singulier de l'imparfait de l'indicatif, ci-dessus.

(2) La forme *doisil* est encore usitée dans les environs de Nantes, à Vallet, par exemple.

1. Coutil; — 2. coitil (1) *ou* coutil; — 3. coustil *ou* coutil.
1. Pevoesne, etc. — Voy. à la diphthongue *ie*, p. 487.

OU

I. **Transformation** : 1. Molin; — 2. molin *ou* moulin; — 3. molin *ou* moulin.
1. (*Manque*); — 2. encoupé *ou* encoulpé; — 3. encoulpé, inculpé.

II. **Orthographe incertaine, sons indéterminés** : 1. (*Manque*); — 2. senglot *ou* senglout; — 3. senglot, senglout *ou* sanglot.
1. (*Manque*); — 2. colouvrine; — 3. colouvrine *ou* couleuvrine.
1. Feuchiere; — 2. fougere, fougiere *ou* feuchiere; — 3. feuchere, feuchiere *ou* fougiere,
1. Pleurer *ou* plourer; — 2. pleurer *ou* plourer; — 3. plourer *ou* pleurer.
1. Plouvoir; — 2. plouvoir *ou* pleuvoir; — 3. plouvoir *ou* pleuvoir.
1. Peur *ou* paour, poureux; — 2. peur *ou* paour, poureux; — 3. peur *ou* paour, peureux.
1. Conroyeur; — 2. conroyeur *ou* couroyeur; — 3. conroyeur *ou* couroyeur.
1. (*Manque*); — 2. buxolle *ou* boussolle; — 3. buxolle *ou* boussolle.
1. Abbrever; — 2. abbrever, abbreuver *ou* abbruver; — 3. abbruver *ou* abbreuver.
1. (*Manque*); — 2. beurre *ou* burre; — 3. burre *ou* beurre.

UI

Transformation : 1. Coussin, cuissinet; — 2. coussin, coussinet *ou* cuissinet; — 3. coussin, cuissin, coussinet, cussinet.

---

(1) La forme *coitil* est encore employée en Anjou.

III. CONSONNES.

B

I. **Assimilation** : 1. Flambe *ou* flamme; — 2. flambe; — 3. flambe *ou* flamme.

II. **Transformation** : 1. Banne; — 2. banne; — 3. banne (*vieux*) *ou* manne.
1. Havre; — 2. hable; — 3. hable *ou* havre.

III. **Suppression** : 1. Orfebvre; — 2. orfebvre; — 3. orfebvre *ou* orfevre.
1. Prestre; — 2. presbtre; — 3. presbtre *ou* prestre.
1. (*Manque*); — 2. accoubder; — 3. accouder.

IV. **Orthographe incertaine** : 1. Manne *ou* banne; — 2. manne *ou* banne; — 3. manne *ou* banne.

C

I. **Assimilation** : 1. (*Manque*); — 2. equinocce; — 3. equinocce (equinoxe).
1. Rossignol; — 2. roscignol *ou* rossignol; — 3. roscignol *ou* rossignol.
1. Quicter; — 2. quiter; — 3. quicter *ou* quiter.

II. **Transformation** : 1. Bagage; — 2. bacquaige; — 3. bacquaige (*vieux*), bagage.
1. (*Manque*); — 2. bouticlier; — 3. bouticle (*boutique*) *et* bouticlier (*vieux*).
1. Quinqualier; — 2. clinquailler; — 3. [clincaille *et* clinquaille, quinquaille] quinqualier, quinquallier *ou* quinquailler.
1. Paroice; — 2. paroice; — 3. paroice *ou* paroisse.
1. S'embuscher; — 2. s'embuscher; — 3. s'embuscher *ou* s'embusquer.

1. (*Manque*); — 2. flache *ou* flaque; — 3. flache, flasche *ou* flaque (*flasque*).
1. (*Manque*); — 2. eneuche; — 3. euneuque.
1. (*Manque*); — 2. toquesing; — 3. toquesing (*tocsin*).

III. **Suppression** : 1. Jecter; — 2. jecter; — 3. jecter *ou* jetter.
1. Annichiler; — 2. annichiler; — 3. annichiler (*annihiler*).
1. (*Manque*); — 2. chaircuicter; — 3. chaircuicter *ou* chaircuitier.

IV. **Orthographe incertaine** : 1. Quaquet *ou* caquet; — 2. quaquet *ou* caquet; — 3. quaquet *ou* caquet.
1. Carquois *ou* querquois; — 2. carcois, carquois *ou* querquois; — 3. querquois, carcois *ou* carquois.
1. Quarquan; — 2. carcan *ou* quarquan; — 3. quarquan, carquan *ou* carcan.
1. (*Manque*); — 2. cueux *ou* queux; — 3. queux (*vieux mot*).
1 Scavoir; — 2. scavoir *ou* savoir; — 3. sçavoir.
1. Embrasser; — 2. embrasser *ou* embracer; — 3. embrasser.
1. Defense; — 2. defense *ou* deffence; — 3. defence *ou* defense.
1. (*Manque*); — 2. absince *ou* absinthe; — 3. absynce, absynte *ou* absynthe.
1. Cercher *ou* chercher; — 2. cercher *ou* chercher; — 3. cercher *ou* chercher.
1. (*Manque*); — 2. drachme *ou* dragme; — 3. drame, dragme *ou* drachme.
1. Cabinet; — 2. cabinet *ou* gabinet; — 3. gabinet *ou* cabinet.
1. Clocher (*verbe*); — 2. clocher *ou* locher; — 3. clocher *ou* locher.
1. Sarcueil; — 2. sarcueil *ou* cercueil; — 3. sarcueil *ou* cercueil.

D

I. **Assimilation** : 1. Manne; — 2. mande; — 3. mande *ou* manne.

II. **Transformation** : 1. (*Manque*); — 2. petarrasse; — 3. petarrasse *ou* petarrade.

III. **Suppression** : 1. (*Manque*); — 2. demigraine; — 3. demigraine (*vieux mot*) *ou* migraine (1).

IV. **Orthographe incertaine** : 1. Ari; — 2. ari *ou* aride; — 3. ari (*vieux*), aride.

1. (*Manque*); — 2. venredi *ou* vendredi; — 3. venredy (*vieux*) *ou* vendredy.

1. (*Manque*); — 2. admiral *ou* amiral; — 3. admiral *ou* amiral.

1. Adviser *ou* aviser; — 2. adviser *ou* aviser; — 3. adviser *ou* aviser.

1. (*Manque*); — 2. cotignac *ou* codignac; — 3. codignat *ou* cotignac.

1. Retarder *ou* retarger; — 2. retarder *ou* retarger; — 3. retarger (*vieux*), retarder.

F

I. **Assimilation** : 1. (*Manque*); — 2. offraie; — 3. orfrais, orfraye.

1. [Soulfre]; — 2. ensoulfrer; — 3. ensoulfré (souffrer).

II. **Transformation** : 1. Neufieme; — 2. neufieme; — 3. neufiesme.

1. (*Manque*); — 2. neufaine; — 3. neufaine, neufvaine *ou* neuvaine.

III. **Orthographe incertaine** : 1. (*Manque*); — 2. tifer *ou* tipher; — 3. tipher *ou* tiffer (attifer).

1. Tuf *ou* tuph; — 2. tuf *ou* tuph; — 3. tuph *ou* tuf.

1. Orfelin; — 2. orfelin *ou* orphelin; — 3. orfelin *ou* orphelin.

---

(1) Nous ne donnons pas pour exemple de la suppression du D des mots comme *denerver*, etc., qui peuvent venir d'un mot composé de la particule latine *de*; si nous citons le mot *demigraine*, c'est que le D initial ne peut s'expliquer que par une corruption de langage, la racine du mot étant ἡμικράνιον.

G

I. **Transformation** : 1. Avancer; — 2. avanger; — 3. avancer *ou* avanger.

1. [Degast]; — 2. degaster; — 3. degaster (*devaster*).

1. Meurler; — 2. meurler; — 3. meurler (*vieux*) *ou* meugler (*vieux*).

1. Parchemin; — 2. pargemin; — 3. parchemin.

1. (*Manque*); — 2. mardelle; — 3. mardelle *ou* margelle. — Voy. à la consonne D, p. 491.

II. **Suppression** : 1. (*Manque*); — 2. toquesing; — 3. toquesing (*tocsin*)

1. Tesmoing; — 2. tesmoing; — 3. tesmoing.

1. Besoing; — 2. besoing, etc.; — 3. besoing.

III. **Orthographe incertaine** : 1. Equalité; — 2. equalité *ou* egalité; — 3. equalité (*vieux*) *ou* egalité.

1. Equaliner *ou* egualiner; — 2. equaliner *ou* egualiner; — 3. equaliner (*vieux*) *ou* egualiner.

1. Ficher; — 2. ficher, fixer *ou* figer; — 3. figer *ou* ficher.

1. (*Manque*); — 2. ouanop, ganon *ou* glaron; — 3. glaron, ouanon *ou* garon.

1. Gemeau; — 2. jumeau *ou* gemeau; — 3. gemeau *ou* jumeau.

1. (*Manque*); — 2. rouaisons *ou* rogations; — 3. rouaisons *ou* rogations.

1. Gect *ou* ject; — 2. gect *ou* ject; — 3. gect *ou* ject.

1. Sourgeon *ou* surgeon; — 2. surgeon *ou* surjon; — 3. Sourgeon *ou* surgeon, *ou* surjon.

H

I. **Transformation** : 1. Jacinthe; — 2. hyacinthe; — 3. hyacinthe *ou* jacinthe.

II. **Suppression** : 1. Hebene; — 2. hebene; — 3. hebene *ou* ebene.

1. *Il* ha; — 2. *il* ha; — 3. il a.

1. Oustarde; — 2. houstarde; — 3. boutarde, oustarde ou outarde.

Orthographe incertaine : 1. Taboń; — 2. tabon *ou* taon; — 3. tabon, taon *ou* tan.

1. Heberger *ou* esberger; — 2. hesberger *ou* esberger; — 3. esberger *ou* heberger.

1. Huitre *ou mieulx* ouystre; — 2. huistres, *ou mieulx* ouystres; — 3. ouystres *ou* huitres.

1. Rume; — 2. rhume *ou mieulx* rheume *ou* reume; — 3. rheume, reume *ou* rume.

1. Ostage; — 2. hostage *ou* ostage; — 3. hostage *ou* ostage.

J

— Voy. à l'I et au G.

Orthographe incertaine : 1. Objicer; — 2. objicer *ou* obicer; — 3. obicer *ou* objicer (*vieux*), (objecter).

L

I. **Transposition** : 1. Foible; — 2. floibe; — 3. fleble (vieux) *ou* foible.

II. **Assimilation** : 1. Vallet *ou* varlet; — 2. varlet; — 3. varlet, vallet *ou* valet.

III. **Transformation** : 1. Floc; — 2. froc *pour* floc; — 3. floc *ou* froc.

1. Niveau; — 2. liveau; — 3. liveau *ou* niveau.

1. (*Manque*); — 2. molue; — 3. molue *ou* morue.

1. (*Manque*); — 2. nacle; — 3. nacle *ou* nacre.

IV. **Addition** : 1. Hierre; — 2. hierre; — 3. hierre (*vieux*), lierre (1).

---

(1) Rob. Estienne donne le *lierre* comme une espèce particulière de *hierre*.

1. Angouste; — 2. angouste; — 3. angouste, langouste *ou* langoustre.

1. (*Manque*); — 2. tilleu; — 3. tilleul.

V. **Suppression** : 1. Mieulx; — 2. mieulx; — 3. mieulx *ou* mieux.

1. Poulmon; — 2. poulmon; — 3. poumon *ou* poulmon.

1. (*Manque*); — 2. pleautre; — 3. peaultre *ou* peautre.

1. (*Manque*); — 2. lonce; — 3. once *ou* lonce.

1. Cheveul; — 2. cheveul; — 3. cheveul, (cheveu).

1. Coulpable; — 2. coülpable; — 3. coulpable.

1. (*Manque*); — 2. internel; — 3. interne.

VI. **Orthographe incertaine** : 1. (*Manque*); — 2. brancal *ou* brançar; — 3. brancas, brancal *ou* brançar.

1. Toupil *ou* toupie; — 2. toupil *ou* toupie; — 3. toupil *ou* toupie.

1. Cuvier; — 2. cuviel *ou* cuvier; — 3. cuvier *ou* cuviel.

1. Materar *ou* matelar; — 2. materas *ou* matelas; — 3. matefas *ou* matelas.

1. Parefrenier; — 2. parefrenier *ou* palefrenier; — 3. parefrenier (*vieux*), palfrenier *ou* palefrenier.

1. (*Manque*); — 2. pelerin *ou* peregrin; — 3. peregrin *ou* pelerin.

1. (*Manque*); — 2. alquemie *ou* arquemie; — 3. arquemie *ou* alquemie.

1. Orfelin; — 2. orfelin *ou* orphenim; — 3. orfenin, orfelin *ou* orphelin.

M

I. **Assimilation**. — Voy. au B.

II. **Addition** : 1. Tabour; — 2. tabour; — 3. tabour *ou* tambour.

III. **Suppression** : 1. Ver; — 2. verm; — 3. verm (*auvergnat*) *ou* ver.

N

Voy. aux diphthongues AU, OU.

Transformation : 1. (*Manque*) ; — 2. convent ; — 3. convent.

1. (*Manque*) ; — 2. monstier ; — 3. monstier.

1. Chanfrain ; — 2. chaufrain ; — 3. chanfrain *ou* chaufrain.

Suppression : 1. Prins ; — 2. prins ; — 3. prins *ou* pris.

Orthographe incertaine : 1. (*Manque*) ; — 2. anouë *ou* angouë ; — 3. anouë, agouë *ou* angouë.

1. (*Manque*) ; — 2. bannerolle *ou* banderolle ; — 3. banderolle *ou* bannerolle.

1. (*Manque*) ; — 2. bandiere *ou* banniere ; — 3. bandiere ou banniere.

1. Niveau ; — 2. liveau *ou* niveau ; — 3. niveau *ou* liveau.

1. (*Manque*) ; — 2. marmonner *ou* marmotter ; — 3. marmonner, marmoter, marmotter *ou* marmotonner.

P

Transformation : 1. (*Manque*) ; — 2. cipoule ; — 3. Ciboule.

1. egratigner ; — 2. egraphigner (1) *ou* egratigner ; — 3. egratigner.

1. (*Manque*) ; — 2. poupelé *ou* poustelé, postelé ; — 3. poupelé *ou* poustelé.

Orthographe incertaine : 1. Rachat ; — 2. rachapt *ou* rachat ; — 3. rachapt *ou* rachat.

1. Racheter ; — 2. rachapter *ou* racheter ; — 3. rachapter, rachater *ou* racheter.

1. (*Manque*) ; — 2. esquarquiller *ou* esparpiller ; — 3. esparpiller *ou* esquarquiller.

---

(1) *Egraphigner* et aussi *egrassigner* se disent en Anjou.

Q

— Voyez au C et au P.

Transformation : 1. (*Manque*); — 2. alquenfie *ou* alchimie; — 3. alquemie.
1. Pasquis; — 2. pasquis; — 3. pasquis *ou* pastis (pâtis).
1. (*Manque*); — 2. toquesing; — 3. toquesing.

Orthographe incertaine : 1. (*Manque*); — 2. cauquemare *ou* cauchemare; — 3. cauquemare (*picard*) *ou* cauchemare.

R

Voyez à G. et à L.

Addition : 1. (*Manque*); — 2. estorer; — 3. estorer *ou* restaurer.

Suppression : 1. (*Manque*); — 2. ders; — 3. ders (*vieux*), daiz *ou* dais.

Transposition : 1. Crocodile; — 2. crocodile *ou* crocodile; — 3. crocodile.
1. Despourveu *ou* desprouveu; — 2. despourveu *ou* desprouveu; — 3. despourveu *ou* desprouveu.
1. Formage; — 2. formage; — 3. formage *ou* fromage.
1. Prouffit; — 2. pourfit *ou* proufit; — 3. pourfit *ou* profit.
1. Pourmener; — 2. pourmener *ou* proumener; — 3. pourmener.

Transformation : 1. Meurler; — 2. meurler; — 3. meurler *ou* meugler (*vieux mots*).

Orthographe incertaine : 1. Pampre; 2. pampe *ou* pampre; — 3. pampe *ou* pampre.
1. Parfrenier; — 2. parfrenier; — 3. parefrenier (*vieux*), palfrenier *ou* palefrenier.
1. (*Manque*); — 2. peregrin *ou* pelerin; — 3. peregrin *ou* pelerin.

1. Thresor; — 2. thesor *ou* thresor; — 3. thresor.
— Voyez aux *transpositions*.

S

— Voyez au C.

Transformation : 1. (*Manque*); — 2. simme; — 3. simme *ou* cime.
1. Deschirer *ou* dechirer; — 2. deschirer, descirer *ou* dechirer; — 3. deschirer *ou* dèchirer.
1. Rasure; — 2. rasure; — 3. rasure *ou* rature.

Suppression : 1. Espier (1); — 2. espier; — 3. espier (epier).
1. (*Manque*); 2. chassuble; — 3. chasuble.

Addition : 1. Mausade; — 2. mausade; — 3. mausade (maussade).
1. Utensile; — 2. utensile; — 3. utensile (ustensile).

Orthographe incertaine : 1. Deslire; — 2 eslire « *et mieulx* elire; » — 3. eslire *ou* elire.
1. Herse; — 2. herse « *et mieulx* herce; » — 3. herce *ou* herse.
1. Esventer; — 2. esventer *ou* eventer; — 3. esventer *ou* eventer.
1. Resver; — 2. resver *ou* rever; — 3. resver.
1. (*Manque*); — 2. Destrier *ou* dextrier; — 3. dextrier *ou* destrier.

T

— Voyez à P, à Q, à N.

Transformation : 1. (*Manque*); — 2. verdugade; — 3. verdugalle *ou* vertugalle, vertugadin.
1. (*Manque*); — 2. apostater; — 3. apostater *ou* apostasier.

---

(1) Nous avons conservé l'*s* dans *espion*.

Addition : 1. Anté ; — 2. ante (*picard*), ; tante ; — 3. ante *ou* tante.

1. *Un* reliqua ; — 2. reliqua ; — 3. reliqua (reliquat).

1. Gant ; — 2. gan (1) ; — 3. gan *ou* gant.

Suppression : 1. Del *ou* dé ; — 2. dé *ou* det ; — 3. det (*vieux*), *ou* dé.

Orthographe incertaine : 1. (*Manque*) ; — 2. destourtoire *ou* destournoire ; — 3. destourtoire (*vieux*) *ou* destournoire.

1. (*Manque*) ; 2. loriot *ou* lorion ; — 3. lorion *ou* loriot.

1. Ari ; — 2. ari *ou* tari ; — 3. ari (*vieux*) *ou* tari.

1. (*Manque*) ; — 2. muscadel *ou* muscadet ; — 3. muscadel *ou* muscadet.

V

— Voyez à P, à U voyelle, au B, au G, à l'F.

Orthographe incertaine : 1. (*Manque*) ; — 2. aveille *ou* abbeille ; — 3. aveille, abbeille *ou* abeille.

1. Pelu *ou* velu ; — 2. pelu *ou* velu ; — 3. pelu *ou* velu.

1. Courber ; — 2. courber *ou* courver ; — 3. courver *ou* courber.

X

— Voyez à S et à C.

Z

— Voyez à S.

---

(1) *Gan*, à cause de *gaine*.

APPENDICE.

PRONONCIATION.

C'est chose légère et insaisissable que la parole; l'orthographe en est rarement la notation exacte et précise, surtout à l'origine de la langue; alors l'écriture procède avec des tâtonnements tels qu'on a souvent peine à saisir la véritable forme des mots sous les divers déguisements qu'ils empruntent de la mode du temps, des bizarreries des dialectes ou du caprice des scribes.

Les grammairiens du XVIe siècle essayèrent de discipliner ce désordre. Leurs œuvres, que nous avons analysées, sont, en grande partie, des traités d'orthographe. Les uns, comme Meigret et Ramus, veulent asservir l'orthographe à la prononciation et proposent une réforme absolue du langage : tentative stérile, compromise par l'exagération des systèmes et plus encore par la diversité des moyens; les autres, laissant à l'orthographe ses droits légitimes, acceptés par l'usage et confirmés par l'analogie, cherchèrent à lui

donner des règles uniformes qui seraient communes aux écrivains français de toutes les provinces du royaume; ils dirent ensuite quel compte en faisait la prononciation. D'autres enfin, sans tracer de règles, sans projets de réforme comme sans prétentions de doctrine, s'attachèrent uniquement à constater à la fois la prononciation et l'orthographe, en vue surtout des étrangers chez qui la langue française commençait à étendre sa glorieuse influence.

Deux ouvrages publiés à quatre années seulement d'intervalle, l'un a Genève, l'autre à Londres, se sont spécialement occupés de la prononciation : l'analyse que nous en présenterons ici forme la suite naturelle des traités orthographiques résumés dans les pages qui précèdent.

I.

CLAUDE DE SAINT-LIEN.

(Claudius a sancto Vinculo.)

Le plus ancien traité de prononciation que nous ayons pu connaître est dû à Claude de Saint-Lien, de Moulins en Bourbonnais, professeur de langue française et de langue latine à Londres. Son livre, dédié à la reine Élisabeth, parut à Londres, en 1580; il est en latin; en voici le titre :

Claudii a Sancto Vinculo, *de pronuntiatione linguæ gallicæ libri duo : ad illustrissimam simulque doctissimam Elizabetham, Anglorum reginam.* — Londini, excudebat Thomas Vautrollerius typographus. 1580. — 1 vol. in-12; avec cette devise : *dum spiro spero* (1).

(1) 1re *partie*, pp. 1-86; — 2e *partie*, p. 87-108; — *Dialogues*, pp. 109-120 et 120-150. — *Sermon*, pp. 154-199 (en latin aux pages paires, en français aux pages impaires).

Dans son épître dédicatoire à la reine, à qui cet hommage est dû à cause de sa parfaite connaissance de la langue française, l'auteur montre l'incertitude des règles tracées par les grammairiens au sujet de la prononciation. Les uns ont accepté, les autres ont réformé l'orthographe usuelle : il s'est tenu entre les deux systèmes, conservant les traditions orthographiques, indiquant la prononciation par des signes particuliers indépendants des lettres.

Quel est le moyen terme établi par le modérateur pour concilier les partis extrêmes? Claude de Saint-Lien qui, d'une part, est grand partisan de l'orthographe étymologique, et qui, d'autre part, sait que la prononciation est surtout gênée par la présence, dans les mots, d'un grand nombre de lettres muettes, s'attache, avant tout, à marquer ces lettres en mettant au-dessus ou au-dessous une petite croix qui montre qu'on les doit taire.

Motifs pour conserver l'orthographe ancienne. — L'orthographe usuelle doit être conservée par respect pour l'étymologie et pour la quantité; dans l'intérêt de la fixité du langage que la prononciation altérerait toujours de plus en plus, enfin pour l'intelligence des textes anciens : et en même temps il faut aider la lecture par des signes qui seront utiles non-seulement aux étrangers, mais encore aux habitants de plusieurs provinces de France.

Noms des lettres françaises. — Les lettres françaises sont : *a, bé, cé, dé, é, ef, gé, ash, i, ka, el, em, en, o, pé, ku, er, ess, té, v, ex, ygreck, ézed : j* consonne se prononce comme *gé* doux ; *i* voyelle, comme *ee* anglais dans *beede ; u* voyelle comme *u* écossais dans *gud* (good).

Mots composés. — Deux signes sont employés en typographie pour marquer la liaison des mots ; on emploiera ce trait « - » entre les parties qui entrent dans la composition d'un même mot : *chausse-pied, pont-levis ;* cet autre « ⌣ » servira à montrer la liaison momentanée et non constante de mots fortuitement rapprochés : *garde-robe, batez-le, appellez-moy.*

Signe des diérèses. — Quand deux voyelles se suivent et doivent se détacher dans la prononciation, nous marquons cette diérèse de deux points que nous plaçons, non sur la première voyelle, mais sur la seconde : *jou-ër*, et non *jo-ver*, *pa-ïs* et non *pais ; moru-ë* et non *mor-ve*. Si l'*e* est accentué,

l'auteur marque la diérèse ainsi : *calu-ë*, et place l'accent entre les deux points.

De l'apostrophe. — La suppression de l'*a*, de l'*e*, et quelquefois de l'*i* est marquée par l'apostrophe, signe fort en usage en français et en italien, et qui commence à s'introduire en Angleterre. Nous écrivons donc *l'esprit, l'église, s'il veut*, pour *le esprit, la église, si il veut*.

De l'é masculin et de l'e féminin. — L'*é* masculin diffère de l'*e* féminin en ce qu'il est, ou doit toujours être marqué d'un accent aigu; il se prononce comme l'*e* latin dans *me, te*, ou dans la première syllabe de *legeris*; l'*e* muet se prononce comme l'*e* latin — et ce passage nous révèle la prononciation du latin au XVIe siècle — dans la seconde syllabe des mots *legere, agere, feceris*. — Quand deux *ee* se suivent, *courroucée, abandonnée*, le premier est toujours masculin et le second toujours féminin. Cependant les deux *ee* de *créé* et *recréé* sont masculins; le dernier *e* est féminin dans *créée, recréée*.

Deux règles capitales pour la bonne prononciation du français. — 1° **Élision.** — Deux règles sont nécessaires pour bien prononcer le français : la première, c'est qu'il faut éviter une prononciation trop rude; ainsi, quand un mot terminé par *e* féminin est suivi d'un autre mot commençant par une voyelle (*a, e, i, o, u, y*), l'*e* muet final ne doit pas être entendu, et les deux mots se prononcent comme un seul; ainsi *ma tante a disné* se prononce *ma tanta disné; mon père et ma mère ont soupé* se prononce *monpéretmamérontsoupé*. Toutefois, en faisant une légère pause on peut dire : *mon père, et ma mère ont soupé*. Mais si l'on s'habitue à cette prononciation on comprendra les livres, mais bien peu la conversation des Français. — (On remarquera ici l'*e* de Ramus.)

Exception. — Il y a une exception cependant à l'élision de l'*e* muet; cet *e* s'entend non-seulement devant *j* et *v* consonnes, mais encore à la fin des verbes suivis des pronoms *il elle, on : comment s'appelle-il, -elle? comment l'appelle-on?* Toutefois, pour éviter le choc des voyelles, tout en les conservant, on dit aussi, non sans élégance, *s'appelle-til, s'appelle-telle*; et en revanche, certaines voyelles, même écrites, ne se prononcent pas : pour *madamoiselle, capitaine*, dites *mad-*

moiselle, captaine, et encore même, dans ces mots, faites à peine entendre le *d* et le *p*.

2° **Règle des deux consonnes.** — Le français, à cause de sa douceur, est vraiment la langue des femmes. Aussi quand, dans une même phrase, un mot terminé par une consonne est suivi d'un autre mot commençant aussi par une consonne, la consonne finale du premier mot ne se prononce point. Ainsi, *vous parlez bien de dire qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire*, se prononce : *vous parlez bien de dire qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire* : l'*s* dans *vous*, le *z* dans *parlez*, le *t* dans *est*, l's dans *jamais*, le *p* dans *trop*, le *d* dans *tard* ne se prononcent pas, à cause des consonnes suivantes. Toutefois si la consonne finale est la même que celle qui commence le mot suivant, il n'y a pas à dire qu'elle soit ou ne soit pas retranchée : dans *trop peu*, on ne sait auquel des deux mots appartient le P. — Quand *j* et *v* sont consonnes, elles sont assimilées aux autres et étouffent, pour ainsi dire, la consonne précédente : *estes vous jalous?* se prononce *este vou jalous?*

Exception. — De cette règle sont exceptés tous les mots terminés par N ou par R. — En outre, le C se prononce toujours dans *avec;* voilà pourquoi autrefois (1580) on écrivait *avecque* devant les consonnes; — F se prononce à la fin de quelques mots, et exige une légère pause avant le mot suivant. Dites : *du bœuf salé, le meschief que*... etc.; *nœuf heures* se prononcent *neuveures;* — S se prononce aussi à la fin du mot *ains*. —

C. — Le *ç* à queue se prononce comme *s* devant *a*, *o*. —

J et V *consonnes*.—Pour que rien n'arrête, dit-il, la marche du lecteur, l'auteur marque toujours l'*i* consonne par *j*, et l'*u* consonne par *v*.

L *simple*. — A la fin des mots, les uns prononcent *l*, qui a le son doux et liquide : *il vient, ils disent;* mais les courtisans ne les prononcent pas : le choix ici est permis.

L *dans le corps des mots*. — Dans le corps des mots, *l* ne se prononce pas après les diphthongues *au*, *ou*, excepté dans *coulpe*, *poulpitre*. — Dites donc, sans faire entendre L : *aultrement*, *pouldre*, etc.

S *dans le corps des mots*. — La lettre *s*, souvent muette

dans le corps des mots, se prononce toujours : 1° dans les noms propres : *Auguste, Espagne,*... etc.; excepté dans *Christ, Basle, Crespin, Escosse, Estiéne, Hyerosme;* — 2° dans les noms de sectes : *anabaptiste, athéiste, latiniste;* — 3° dans les noms en *isme*, comme *babarisme, cathéchisme, judaïsme;* exceptez *abisme;* — 4° dans un grand nombre de mots (l'auteur en donne la liste) tous tirés du latin, comme *esprit, contrister*, ou particuliers aux Français, comme *escarpins, masque, estoc.*

LL *redoublés.* — Lorsque deux *ll* suivent une des quatre diphthongues *ai, ei, oi, ui*, ils se prononcent en touchant le palais non avec la pointe, mais avec le milieu de la langue, ce qui donne à ces lettres un son mouillé : *tailler, treillis, grenoille, fouiller, brouiller, bouillir.* — Exceptez : *anguille, avillir, cavillacion* (raillerie), *estoille, tranquille, ville*, et leurs dérivés, où *l* se prononce du bout de la langue. — Ajoutez tous les mots en *illon*, comme *papillon*, et un grand nombre d'autres en *ille*, comme *lentille, famille, volatille, formillière, périlleux*, etc.

Lettre M. — Toujours à la fin des mots et souvent devant les consonnes, les Français prononcent *m* comme *n*. Ainsi *nom, champ, fain, temps* se prononcent *non, chan, fin, tans.* Quelques-uns qui prononcent *prompt* au singulier disent au pluriel *prons* pour *prompts*.

Lettre N. — On a dit plus haut que *n* se prononce partout où il est écrit. Il peut excepter cependant les troisièmes personnes plurielles des verbes terminées par *ent;* ils *mangent*, ils *mangèrent* se prononcent sans *n*, avec le *t* et l'*e* muet. Mais dans les verbes où la troisième personne du singulier est terminée par *ent*, on fait entendre *n* : il *vient*; elle *tient.*

Lettre S *avec le son de* Z. — Entre deux voyelles, *s* sonne comme *z* : ainsi *chose*, se prononce *choze*, excepté dans les trois mots *présupposer, resentir, resembler*, où *s* simple se prononce comme *ss* double dans *poisson.* — On écrit *prise* ou *prinse;* dans les deux cas, *s* se prononce comme *z;* dites donc : *la prinze*, ou la *prize du roy.*

Lettre T. — Le *t* se prononce souvent comme deux *ss* : ainsi *imposition* se prononce *impozission.* Il vaudrait mieux écrire par *c, imposicion, diccion*, etc.

Lettre X. — A la fin des mots, *x* se prononce comme *s* :

ainsi, *deux*, *dix*, *prix*, *cheveux*, *doux* se prononcent *deus*, *dis*, *pris*, *cheveus*, *dous*. — Excepté *perplex*. — Dans le corps des mots *deusiesme*, *sixiesme*, *dixiesme*, *seixiesme*, on prononce *x* comme *z* : *siziesme*, etc. — Dans *soixante*, *lexive*, *Bruxelles*, il y a le son de deux *ss* : *soissante*, *lessive*, etc. — Partout ailleurs, il a le son du latin : *extraordinaire*, *exalté*.

Lettre Y. — L'*y* et l'*i*, placés entre deux voyelles, diffèrent en ce que l'*y* ne devient jamais consonne devant une voyelle, et se détache toujours nettement de la voyelle suivante : *ayons*, *voyez*, se prononcent *a-y-ons*, *vo-y-ez*, et non *a-yons*, *vo-yez*, que quelques fous ont voulu introduire, et qui appuient leur erreur en écrivant au milieu des mots un *i* au lieu d'un *y*; la faute est d'autant plus grave qu'elle peut donner lieu aux étrangers de prononcer *vo-joye*, *a-jant*. — L'usage permet, du reste, d'employer indifféremment *y* pour *i*. On n'examinera point ici si c'est avec raison.

Après avoir parlé des simples lettres, autant qu'il était utile à son sujet, l'auteur aborde quelques réunions de lettres et certaines syllabes qui peuvent paraître difficiles.

De ain *et de* ein. — Dans les mots qui finissent par *ain* et *ein*, nous ne prononçons ni l'*a* ni l'*e*. Ainsi *main*, *plein* se prononcent *min*, *plin*. Mais si les lettres *ain*, *ein* sont suivies d'un *e* muet, ce n'est le son ni de l'*a* ni de l'*i* qu'on entend, mais un son formé des deux, et que Ramus marque par un *è* : comme *balène*, *capitène*. Ainsi *Romain*, *certain* se prononcent *Romin*, *certin*; mais *Romaine*, *certaine* se prononcent *Romène*, *certène*. — On reproche aux Bourguignons et aux Normands de faire trop entendre l'*i* dans les mots terminés en *aine*.

De ai *et de* ay. — Ces deux syllabes prennent différents sons; dans *j'ay*, *je sçay*, *nay* (né), et à la première personne du singulier du futur, *je diray*, *je dormiray*, *je liray*, on prononce *ai* ou *ay* par *é* masculin; mais à la première personne du prétérit indicatif, on prononce comme on écrit, surtout si l'infinitif est en *er*; ainsi *je chantay*, *j'allay*, *je marchay*. — Toutefois quelques-uns prononcent comme si *i* seul était écrit, et disent *je chanti*, *j'alli*; de quelque manière qu'on prononce, on écrit toujours *ay*.

Remarque. — Si l'*y* est suivi d'un *a* ou d'un *e*, les trois voyelles forment trois syllabes : *ayant ; ayez ; voyant, voyez ; abbaye, loyer*, etc., prononcez : *ab-ba-y-e, lo-y-er*.

Il faut excepter la première personne de l'imparfait de l'indicatif qui se prononce toujours *j'aimoé, j'alloé, je lisoé*, soit qu'on les écrive *j'aimois* ou *j'aimoye, j'allois* ou *j'alloye*, etc. Les poëtes emploient l'une ou l'autre forme selon la mesure du vers.

Au reste, *ai* tient le milieu entre *a* et *e*, partout où il se rencontre, et il se rapproche beaucoup, quant au son, de l'*e* ouvert.

Exception. — Cette règle ne s'applique pas aux mots où l'*i* est marqué des deux points, comme *haïr, pais*, qui se prononcent *ha-ïr, pa-ïs*. Quelques-uns font aussi sentir l'*i* dans *aide, aider ;* mais c'est une prononciation normande.

De ch. — Le *ch* français se prononce comme *sh*, anglais, et *sch* allemand ; — excepté dans les noms propres où *ch* est suivi d'un *a* ou d'un *o*, et dans quelques noms communs : *Chanaan, Zacharie, cholère, chorde, eschole, echo*, etc. ; alors il se prononce comme *k* : *kolère*, etc.

Des syllabes em, en, *et* ent. — L'*e* devant *m* et *n*, au milieu ou à la fin des mots, prend une prononciation qui tient le milieu entre l'*a* et l'*e* : ainsi pour *attentivement*, on dit presque *attantivemant*. — Il y a une première exception pour le pluriel des verbes en *ent* : voy. ci-dessus, p. 504 ; — une autre exception demande que cette syllabe *en* se prononce comme elle est écrite, c'est-à-dire par *e* : c'est dans les mots *mien, tien, sien, lien, bien*, ou, au pluriel, *biens, liens*. A ces mots je voudrais qu'on joignît tous les mots terminés en *ien, yen* et *ient*, comme : *il convient, moyen, terrien*, etc. — Le mot *gehenne* se prononce *jenne*.

De es *et* ez. — Il y a grande différence entre *es* et *ez*. Dans *chantes, aimes, danses, toutes, sommes*, le son de *es* se rapproche de l'*e* féminin, il est, comme on dit, demi mort ; dans *chantez, dansez*, et autres mots en *z*, le son de *ez* est beaucoup plus aigu et se rapproche de *es* latin dans *lapides, dies*, mais un peu moins ouvert. — De cette différence d'écriture, résulte une double différence de son ; dans *martirises, devalises*, la pénultième syllabe est longue et la dernière brève ;

dans *martirisez*, *dévalisez*, la pénultième est brève et la dernière est longue.

Du reste, *es* n'a pas toujours le même son; il se prononce, non pas à bouche close, mais à bouche ouverte dans les monosyllabes *mes*, *tes*, *ses*, *ces*, *les*, *des* : ne serait-il pas nécessaire de marquer cette différence de son par un caractère différent, par *è*, qui servirait encore dans *espèce*, *Lucrèce*, *mère*, *frère*, etc.?

Quand faut-il terminer les mots par *es*, ou par *ez*? — Le pluriel des mots dont le singulier est terminé par *e* muet, prend *ès* : ainsi *home*, *homes*, etc.; si le singulier, soit nom, soit participe, est en *é*, le pluriel est en *ez* : ainsi, *bonté*, *bontez*; *aimé*, *aimez*. — De même, dans les verbes, la seconde personne du pluriel est toujours en *ez* : vous *dansez*; la seconde du singulier peut être en *es* : tu *chantes*.

Prononciation de gn *au milieu des mots*. — Dans le corps des mots, *gn* se prononce en français comme *gn* italien dans *signore*, comme *ni* anglais dans *minion*, qui n'est autre, pour la prononciation et le sens, que notre mot *mignon*. — Autrefois (1580) en France on faisait précéder *gn* de *i*, comme dans *gaigner*, *baigner*, dans le but sans doute de marquer l'adoucissement du *gn* par cet *i*.

Exception. — Dans les mots *cognoistre*, *cigne*, *regnard*, *signe*, le *g* est tout à fait muet.

De oy *et* oi. — Le mot *moyne*, et tous les autres mots terminés en *oy*, comme *moy*, *loy*, se prononcent par *oë* : *moëne*, *loë*, *toë*; remarquez que *royné* se prononce [comme l'anglais] *rynne*. — *oi* se prononce aussi *oë*. Si *oi* est suivi de *n*, comme *soin*, *besoin*, *point*, *moins*, on prononce presque en divisant ainsi *so-in*, *pour-po-int*, etc.

De gu *devant* a, e, i. — Partout où vous trouvez *gua*, prononcez comme la première syllabe de *Gabriel* : le *g* a le même son dans *gue*, *gui*. — Il y a quelques exceptions à cette règle : *Guise*, *j'arguë*, *aiguë*, ont trois syllabes : *contiguë*, *ambiguë*, *aiguïser* ont quatre syllabes.

De qu. — Prononcez partout *qua*, *que*, *qui*, comme *ka*, *ke*, *ki* : ainsi pour *qualibre*, *querelle*, *coquille*, dites *kalibre*, *kerelle*, *cokille*.

De th. — Le *th* se prononce comme *t* simple : *Thomas* se prononce *Tomas*, etc.

Remarque. Plusieurs lettres restent muettes en français à la fin des mots, même lorsque ces mots terminent une phrase. Ainsi b est muet dans *plomb*, qui se prononce *plon* ; — p dans *pied*, *aud*, *chaud*, qui se prononcent *pié*, *au*, *chau* ; — c, dans *estang*, *jong*, prononcez *estan*, *jon* ; — l, dans *cul*, *licol*, *fol*, *sol*, *mol*, *genoul*, *la solde* (ARCHORAMENTUM), *sioul* : prononcez *cu*, *licou*, *fou*, *sou*, *mou*, *génou*, *la soude*, *sou* ; ou, avec un s, au pluriel, *fous*, *genous*, *sous*, pour *fols*, *genouils*, *sols* ou *sous* ; par exception, en faisant sonner l, un *écu sol* ; *mol*, se prononce *mol* ; — t est muet dans *toict*, *doigt*, *et*, qui se prononcent *toi*, *doi*, *é*.

Règle de prononciation utile à la grâce du langage. — Après avoir parlé des lettres et des syllabes, l'auteur arrive à régler la prononciation des propositions et des phrases entières. Tous les mots doivent être unis entre eux de telle sorte que, proférés par une seule émission de voix, ils paraissent former une seule diction. On obtient ce résultat en ayant soin de prononcer toujours la consonne finale d'un mot qui suit une voyelle. Ainsi : *levez-vous, car il en est heure*, se décomposera d'abord ainsi, par syllabes : *ce ri len nes teure* ; puis, en parlant, on profère comme un seul et même mot, *cerilenesteure*. De même, *vous estes un home de bien* se prononce par syllabes, *vous zeste zun home de bien* et, en un mot, *vouzestezionnome de bien*. — Les Anglais nous reprochent cette sorte de fusion des mots ; ils oublient que, pour eux, *God gave you a good evening* devient, dans leur bouche, *godi goden* ; que *God be with you* se prononce chez eux *God boui*. — Mais où nous faisons une faute nous-mêmes, c'est quand, pour *avez-vous dîné*, nous disons *avoo dîné* (*avoudîné*).

Des syllabes longues. — 1° En français comme en latin, la troisième personne du pluriel du premier prétérit a la pénultième longue : ainsi dans *ils aimèrent*, *ils dormirent*, *ils lûrent*, etc. l'*è*, l'*i*, et l'*û* sont longs.

2° Les noms terminés en *able*, *ible*, *que*, *aire*, *ise*, *ore*, *ure*, *euse*, ont la pénultième longue. Mais cette syllabe deviendrait brève si la dernière prenait un accent, ou était suivie de *r* ou *z* : ainsi, dans *je désolise*, l'*i*, est long ; il est bref dans *désolise*, *temporiser*, *ambrisez*.

3° Dans les mots en ie et en ine, comme *philosophie*, *marrisse*, *coquine*, *chagrine*, il faut appuyer un peu sur l'i pour que l'e qui suit soit mieux entendu.

Claude de Saint-Lien termine cette première partie de son travail en demandant quelques légères réformes orthographiques; il voudrait qu'on écrivît *été*, *étant*, au lieu de *esté*, *estant*; si deux *ll* sont nécessaires dans *j'appelle*, *tu appelles*, il ne faut qu'un *l* simple dans *appeler*; de même *nouvelle* et *renouveler*.

Dans une seconde partie, l'auteur s'élève jusqu'à la grammaire; les articles, quelques adjectifs, les pronoms *je* et *moy*, *tu* et *toy*, *mon*, *ta*, *sa* et *me*, *te*, *se*, *le*, *vous*, *nous*, *noz*, *vos*, *nostres*, *vostres*, etc. lui fournissent diverses observations.

Arrivé aux verbes, il en signale un certain nombre qui admettent une contraction au futur : ainsi nous disons *je differray*, *dauray*, *laisray*, *demontray*, *marray*, *oyray* pour *je differeray*, *dameray*, *laisseray demonteray*, *meneray*, *oyray* — Il ajoute ensuite ce passage curieux : Les courtisans vont même jusqu'à dire : *avoo joué*, *avoo bu*, *avon gagné* pour *avez-vous joué*, *bu*, *gagné* ; de même *soo bien cela* pour *savez-vous bien cela* ; ainsi encore *hoo fait cela* pour *avez-vous fait cela* ; ainsi encore *le son bien*, *proface*, pour *le savez vous bien*, *bon prou vous face*. Enfin pour *cest home*, *ceste fame*, *cest apprentif*, *à ceste heure* on prononce *stome*, *ste fame*, *astheure*, *stapprentif*, etc. — En cela nous imitons les Italiens qui disent *sta mane* pour *questa mane*, *astóra* pour *a questa hora*, etc.

L'auteur termine cette seconde partie en montrant de combien de manières on peut conjuguer un verbe : *je dors*, *je ne dors pas*, *dor-je*, *ne dors-je pas* ; les verbes tout entiers, dit-il, sont conjugués dans son traité de la conjugaison anglo-française, ou dans son Dictionnaire.

Le volume est terminé par quelques dialogues où l'auteur place en regard, dans quatre colonnes, d'abord l'orthographe ancienne, puis celle des réformateurs, sans nommer ceux-ci, enfin la sienne propre et la prononciation ; d'autres dialogues suivent, imprimés avec les signes particuliers dont il marque les lettres muettes. Le volume est terminé par un sermon dont la prononciation est figurée d'après le système de l'auteur.

II.

THÉODORE DE BÈZE.

Théodore de Bèze écrivit à l'usage des Allemands un traité analogue à celui que Claude de Saint-Lien avait composé pour les Anglais : nous l'analyserons comme nous avons fait le précédent. — En voici le titre :

De francicæ linguæ recta pronunciatione tractatus, Theodoro Beza auctore. — *Genevæ, apud Eustathium Vignon*, M.D.LXXXIIII. — 1 vol. in-8° (1).

Théodore de Bèze dédie ce petit livre au jeune baron de Zerotin, qui vient en France; il a déjà exposé, en présence de ce jeune seigneur et de ses amis, les idées émises de nouveau dans le traité. Qu'on ne reproche point à l'auteur cet ouvrage comme peu digne de son nom et de sa profession : il a pour lui les exemples de Platon et de César.

Au début de l'opuscule, Bèze justifie le titre de son traité : il écrit *de lingua francica*, et non *de lingua gallica*, non à cause des Francs, mais parce que l'ancienne Gaule, rendez-vous commun de toutes les nations a pris le nom de France, et que sa langue, formée d'une foule d'idiomes, est tellement riche et polie qu'on l'étudie partout à cause de son élégance ou dans l'intérêt du commerce. — Deux causes rendent sa prononciation difficile aux étrangers : la première, c'est cette diversité de prononciations si sensible lorsqu'on entend prononcer une même langue, comme le latin, par des Allemands, des Anglais ou des Français; la seconde c'est que, d'une part, la même lettre ne représente pas toujours le même son, et que, d'autre part, toutes les lettres d'un mot ne sont pas toujours prononcées.

Quelques règles servent à lever ces difficultés; mais le meilleur guide est l'usage : toutefois il ne faut pas le suivre sans

(1) *Dédicace*, pp. 3-6; — *texte*, pp. 7-81. — La dédicace est ainsi datée : « Ex musæo nostro, calendis septembris, anno ultimæ Domini Deique nostri patientiæ, 1584. »

prudence et sans choix. Autrefois, sous François Ier, le vrai père des lettres, c'est à la cour qu'on trouvait le bon usage; mais depuis sa mort, la langue tout entière est tellement changée qu'on ne sait où en chercher la pureté; le peu qui en reste s'est conservé dans quelques anciennes familles et dans le sein du parlement, qui cependant se laisse gagner par la contagion. — L'auteur dira, d'après ses souvenirs et ses observations, ce qu'il a appris depuis sa jeunesse dans le commerce d'hommes au langage élégant et pur.

Quelques règles générales de prononciation. — Ce n'est pas assez de connaître le son de chaque lettre et de savoir quelles lettres, bien qu'elles soient écrites, doivent rester muettes; il faut encore éviter tout son dur et prononcer avec une certaine douceur négligée. La langue a tellement horreur des sons durs que les mots où se trouvent deux *cc*, comme *accès*, deux *mm*, comme *somme*, deux *nn*, comme *année*, ou deux *rr*, comme *terre*, sont les seuls où se prononce une consonne redoublée.

Il faut éviter aussi tout accent et toute pesanteur. l'accent des Italiens qui porte sur l'avant-dernière syllabe des mots, la pesanteur des Allemands qui s'arrête sur chaque mot. En France, la prononciation est rapide comme l'esprit des Français; on n'aime ni le choc des consonnes ni les syllabes longues; les consonnes finales se joignent si intimement aux voyelles initiales des mots suivants qu'une phrase se prononce comme un seul mot. Ainsi dans : *je parleray demain à vous à bon escient à huict heures du matin*, il y a dix-neuf (1) syllabes : toutes sont brèves, et elles se prononcent toutes d'un seul trait.

Les Français ont vingt et une lettres, en écartant *k* qui n'a pas d'emploi, et *y* qui n'est autre que la voyelle *i* redoublée. On se sert, en typographie, de caractères appelés romains, italiques ou gothiques; mais les vrais caractères français sont empruntés des Grecs, et c'est ce qui explique pourquoi César dit avoir trouvé dans le camp des Helvètes des tablettes chargées de caractères grecs. — Ici, Théodore de Bèze met en regard de l'alphabet grec un alphabet composé des caractères que nous appelons maintenant caractères de civilité : nous avons dit plus haut qu'Abel Mathieu les avait employés.

(1) Bèze compte *escient* comme dissyllabe : autrement il y aurait vingt syllabes dans l'exemple qu'il cite.

PRONONCIATION DES VOYELLES.

De ces lettres, cinq sont voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*.

Voyelle a. — La voyelle *a* se forme à la racine de la langue, dans le gosier seul, la bouche ouverte, et produit toujours un son fort clair.

Voyelle e. — Le son propre de l'*e* est celui que produit le bout de la langue sur les dents, la bouche entr'ouverte : on le trouve dans les mots latins *legere*, *vivere*. Les grammairiens français l'appellent *e* fermé ; quelques-uns, *e* long ; c'est à tort, car il est certainement bref quelquefois, comme dans le mot *altéré*, qui est un dactyle, et dans bien d'autres.

L'*e* a un autre son qui est celui de la diphthongue *æ* des Latins ou *ai* français, et qui tient de l'*a* et de l'*e* ; on le trouve surtout devant *l*, *r*, *s* et *t* : on l'appelle alors *e* ouvert ; ainsi *estre*, *feste*, *terre*, *elle*, se prononcent *aistre*, *faiste*, *tairre*, *aille*, comme dans *maistre*, *faiste*, *aise*.

Un troisième son de l'*e* français, inconnu des Grecs et des Latins, est celui que les Hébreux donnent à leur point-voyelle le séva ; on l'appelle *e* féminin ; cet *e* féminin, qui s'entend à peine, ne compte pas à la quatrième syllabe des vers pentamètres (de dix syllabes) ni à la sixième (à l'hémistiche) des vers héxamètres (alexandrins) ; enfin les vers terminés par cet *e* sont tous hypermètres. — L'*e* féminin ne commence aucun mot et s'appuie toujours sur la consonne ou la voyelle qu'il suit.

Il faut bien distinguer ces trois sortes d'*e*, pour ne pas prononcer par *e* ouvert, comme on fait en Guyenne, les infinitifs *aimer*, *dîner*, et le pluriel des noms ou des participes *bontés*, *lassés* où l'*e* doit être fermé. C'est ce qui rend si dures pour les oreilles délicates les rimes de *disputer* et *Jupiter*, *hiver* et *arriver*, *parler* et *par l'air*, *lassés* et *Ulysses* (1), *assés* (assez) et *accès*, qu'on trouve fréquemment dans les poètes de cette province. Aussi serait-il à désirer qu'on affectât à ces trois sortes d'*e* trois sortes de caractères.

---

(1) On suivait la prononciation latine qui donnait à l'*e* final le son ouvert.

L'*e* a encore deux autres sons, sons bâtards qu'il prend ayant *m* et avant *n* : tantôt alors il a le son de *a*, tel *content* ou *en* se prononce presque absolument comme *an* de *constant* ; tantôt, et alors *en* est toujours précédé de *i*, il prend le son d'un *i* : tel *bien* qui se prononce *biin*. — Dans ce dernier cas, si la syllabe *ien* vient à être suivie d'un *e* muet, l'*e* reprend le son fermé : *chiene*, *chrestiene*, *miene*, etc. — Les dialectes font, à cette double règle, une double exception. En Picardie on prononce *en* sans lui donner le son de *an*, et l'on écrit et prononce *dedens*, *ceens* quoique le reste de la France écrive et prononce *dedans*, *ceans* ; et au contraire en Poitou, on donne à la syllabe *ien* le son de l'*e* fermé ou plutôt de l'*a*.

Lettre i. — En français comme en latin et en hébreu, la lettre *i* est tantôt voyelle, tantôt consonne : voyelle, elle a un son grêle, commun à toutes les langues ; consonne, il paraît utile de la distinguer de *i* voyelle en l'allongeant ainsi, *j*.

Voyelle o. — Cette voyelle résonne sur la voûte du palais comme un écho, mais avec un son moins clair que *a*, et moins sonore que celui qu'on lui donne dans le Berry, à Lyon et en plusieurs autres lieux, où l'on prononce *nostre*, *vostre*, *le dos*, comme *noustre*, *voustre*, *le dous*. L'usage cependant a adopté ce son pour les mots *cou*, *fou*, *mou*, qu'on écrit aussi *col*, *fol*, *mol*, et d'où viennent *colet*, *folle*, *molle* ; en Dauphiné, au contraire, et en Provence, on supprime l'*u* de la diphthongue *ou*, et l'on prononce *cop*, *beaucop*, *doleur*, *torment*, pour *coup*, *beaucoup*, *douleur*, *tourment*.

Lettre v, u. — Cette lettre, lorsqu'elle est voyelle, n'est autre chose que l'hypsilon des Grecs, et se produit, les lèvres rapprochées, avec une sorte de sifflement ; elle a un son grêle, presque comme l'*i*. — Lorsqu'elle est consonne, elle se rapproche du digamma éolique. — Dans la prononciation de cette lettre, il faut bien se garder de la faute que font les Gascons qui prononcent *bin* pour *vin*, *bache* pour *vache*, et qui, au contraire, emploient *v* pour *b*. — Les anciens Français voyant cette analogie du *b* et du *v*, inventèrent pour le *v* un caractère qui, sans être un *b*, s'en rapprochait fort, et l'employèrent au milieu comme au commencement des mots : *vie*, *vertu*, *vivre*, *recevoir*, *avoir*. — Ramus, pour distinguer *u* voyelle de *u* consonne, imagina le *v* pour la consonne, le *u* pour la voyelle. Beze approuve ce dessein, mais non l'execu-

tion : le contraire eût été préférable, car υ en grec ancien était la voyelle, et β (v) était la consonne *bêta*; plus tard les scribes confondirent ces deux signes, toutefois en réservant le υ pour le commencement, le u pour le milieu ou la fin des mots.

Lettre B. — Cette consonne a le même son en français et en latin, avec une certaine douceur, toutefois, qui en tempère la dureté, et la distingue du *p*.

Lettre C. — Le *c* a deux sons; devant *a* et *au*, *o* et *ou*, *u* et *ui*, elle a le son du latin; devant *e* et *i*, elle se prononce comme *s*. — Dans ce dernier cas, les uns, pour indiquer sa prononciation, la font suivre d'un *e*; il *commencea*, nous *commencéons*; d'autres allongent le *c* par un trait inférieur qui rappelle *s* : comme *ça*, *façon*, *commença*, etc. — Lorsque le *c* est suivi d'une aspiration, il prend un son lourd et gras comme celui du *schin* hébreu, marqué à droite, et non comme celui du *χ* grec : *chat*, *choir*, *riche*, *chose*... — Les picards prononcent le *ch* par *c* dur, disant *cat*, *cauld*, pour *chat*, *chauld* : et au contraire le *c* doux ou *s* par *ch*, disant *chechi*, *chela*, pour *ceci*, *cela*.

Lettre D. — Le *d* ne termine aucune syllabe en français, si ce n'est, quelquefois, pour l'étymologie, certaines finales : mais alors il a le son d'un *t* un peu adouci. C'est ainsi que nous écrivons *gaillard*, *lard*, à cause de *gaillardise*, *larder*. On le trouve aussi, au lieu du *t* qui paraît à la deuxième et à la troisième conjugaison, à la fin de la troisième personne du singulier de certains verbes dont l'infinitif est en *dre*, comme *entend*, *fond*, *craind*, *joind*, de *entendre*, *fondre*, *craindre*, *joindre*. — Il faut se garder de confondre *quand*, de *quando*, avec *quant*, de *quantum* : — et aussi éviter l'erreur des Allemands qui prononcent *toctor* pour *doctor*.

Lettre F. — Cette lettre répond au digamma éolique. Les Allemands ont à se garder de confondre *v* et *f* : bien que *t*, final de certains mots français, se change en *v* dans les dérivés : *gref* et *grever*, *naif* et *naïveté*, *nerf* et *nerveux*, etc.

Lettre G. — Cette consonne devant *a*, *o*, *u*, a une prononciation qui tient de celle du *c* : ainsi *gale*, *gosier*, *aigu*; mais devant *e* et *i* il se prononce comme *j* consonne : *gager*, *régir*, se prononcent comme *gajer*, *réjir*. — Quand devant *a*, *o*, le *g* doit avoir le son doux, on le fait suivre d'un *e*, comme *je*

mangeai, nous mangeons, ils mangeaient (1); quand devant *e*, *i*, le *g* doit avoir le son dur, on le fait suivre d'un *u*; comme *langue*, *languir*; mais ni l'*e*, dans le premier cas, n'est prononcé, ni l'*u* dans le second.

Lettre H. — Les Français adoucissent autant qu'ils peuvent l'aspiration, sans toutefois, quand elle existe, la supprimer entièrement, excepté en Bourgogne, en Berry, à Lyon, en Guyenne, où l'on prononce en *ault*, l'*acquence*, l'*azard*, pour en *hault*, la *hacquence*, le *hazard*. — L'auteur cite ensuite une longue liste de mots où *h* est aspirée : nous ne pouvons la reproduire ici, mais nous devons faire observer qu'aucun des mots cités par Théod. de Bèze n'a perdu, depuis le XVIe siècle, son aspiration.

Lettre L. — La lettre *l* conserve sa prononciation originelle soit avant, soit après les voyelles : *la*, *le*, *li*, *lo*, *lu*, *al*, *el*, *il*, *ol*, *ul*; redoublée, elle garde cette prononciation après *a*, *e*, *o*, comme : *aller*, *belle*, *folle*; mais après l'*i*, excepté dans le mot *ville*, elle prend ce son particulier que les Italiens marquent par *gl* : ainsi *bille*, *fille*, *piller*, etc. — Les lettres *gl* n'ont jamais le son italien, excepté en Berry, où on prononce *gloire* et *glorieux* comme *lioire* et *liorieux* — Lorsqu'une diphthongue précède cet *i* devant deux *ll*, l'*i* annonce que *ll* doit être mouillé : *bailler*, *veiller*, *mouiller*, *feuille* (et non *fueille*), *veuille* (et non *vueille*). — Les Aquitains écrivent : *balher*, *moulher*; nous n'avons pas à les défendre.

Lettre M. — La lettre *m*, au commencement des syllabes, a le même son en français que dans les autres langues; mais à la fin des syllabes, soit dans le corps des mots, soit à la fin, elle se prononce comme *n*; ainsi *temporel*, *hymne*, *hommage*, *dom*, *nom*, *haim*, *faim*, *temps*, se prononcent *tanporel*, *hinne*, *honmage*, *don*, *non*, *hin*, *fin*, *tans*.

Lettre N. — Cette consonne, au commencement des syllabes, conserve sa prononciation originelle; souvent dans le corps des mots ou au commencement de la dernière syllabe, elle prend un son mouillé inconnu aux Hébreux, aux Grecs et peut-être aux Latins, mais fréquent en espagnol où on le représente par ñ, et en italien où on le marque, comme en

(1) Cf. ci-dessus, pp. 96, etc.

français, par *gn* ; ainsi *gagna*, *gagner*, *guigner*, *rognon*, *gaigneur*, se prononcent presque comme *gania*, *ganier*, *guinier*, *ronion*, *ganieur*, dont on ferait des dissyllabes. Quelques-uns introduisent un *i* qui ne se prononce pas devant *gn*, écrivant *coigner*, *tesmoigner*, *besoigner*, orthographe vicieuse, car l'*i* devrait plutôt s'effacer de ces mots s'il s'y trouvait ; d'autres écrivent avec un *n* *congner*, *fesmongner*, *besongner*. Ils n'ont peut-être pas tort, puisque souvent on voit redoubler soit *m*, comme dans *homme* que l'usage préfère à *home* (HOMO) ; soit *n*, comme dans *bonne*, *sonner*, *honneur*, qui viennent des mots latins *bona*, *sonare*, *honor*. — Les mots *conoistre*, *conoissance*, doivent s'écrire sans *g*, ou en changeant le *g* en *n* : *connoistre*, *connoissance*, mais non *cognoistre*, *cognoissance*. — En hébreu on ne redouble pas la consonne ; on supplée à ce redoublement en la marquant du daghès fort : sans l'emploi du daghès, nous avons des exemples analogues d'un même effet produit par la voyelle simple dans diverses phrases où un mot terminé par *n* est suivi d'un autre mot commençant par une voyelle. Ainsi, *il s'en est allé*, *il m'en a parlé*, se prononcent comme *il s'en n'est allé*, *on m'en n'a parlé* : en cela, il ne faut pas imiter le peuple de Paris qui prononce *il se nest allé*, *on me na parlé*.

Lettre P. — La prononciation de cette lettre, forte dans toutes les langues, est adoucie autant que possible en français ; elle finit très-peu de mots, comme les interjections *hip*, qui marque l'élan d'un sauteur, et *hop* qui sert à appeler, comme encore *hanap*, vieux mot qui signifiait coupe, *cap*, *coup* et *beaucoup*, *sep*.

Lettre Q. — Cette lettre, qui ne se place qu'au commencement des syllabes, excepté dans *coq* [et dans *cinq*], est toujours suivie d'un *u* qui ne se prononce point ; elle a le son du kappa grec ; ainsi *quand*, *quant*, *que*, *qui*, se prononce *kand*, *kant*, *ke*, *ki*. — Le *c* dont on l'a fait quelquefois précéder est donc inutile : *avecques*, *picquer*, doivent s'écrire *aveques*, *piquer*. — Nombre de mots terminés par *c* prennent *qu* dans la dérivation, comme *rebequer*, *claquer*, *fantastique*, *greque*, de *rebec*, *clac*, *fantastic*, *grec*. Quelques-uns cependant de ces noms en *c* forment leurs dérivés en *ch*, comme *duché*, *sachet*, *rocher*, *dejucher*, *acrocher*, de *duc*, *sac*, *roc*, *desjuc*, *croc*.

Lettre R. — Cette lettre, soit au commencement, soit à la

fin des syllabes, conserve toujours sa prononciation naturelle ; elle a un son très-ferme; et malgré la douceur du français, quand elle est redoublée, elle doit se prononcer plus rudement encore, comme dans *barre*, *beurre*, *courre*, *erre*, etc. Il faut éviter à la fois de prononcer *r* redoublé comme *r* simple, et aussi de prononcer *r* simple comme *rr* double, comme on le fait dans le Maine, dans le Poitou et en Lorraine, où l'on dit *fairre* pour *faire* et *voirre* pour *voire* (vraiment). — Les Parisiens, et bien plus encore les habitants d'Auxerre et ceux de Vezelay, patrie de l'auteur, changent souvent *s* en *r* et *r* en *s*, disant *courin*, *Masie*, *pese*, *mese*, *Théodose*, pour *cousin*, *Marie*, *pere*, *mere*, *Theodore*.

Lettre S. — Cette consonne conserve toujours, au commencement des mots, le son qui lui est propre : *sage*, *semer*; mais si, dans le corps des mots, elle est placée après une voyelle, et commence la syllabe suivante et précède une autre voyelle, alors elle se prononce comme le zaïn hébreu ou le zeta (zed) français : ainsi *causè*, *desir*, *oser*, se prononcent *couze*, *dezir*, *ozer*. — Elle a le même son lorsque, placée à la fin d'un mot, elle est suivie d'un autre mot commençant par une voyelle; ainsi *les ames*, *les usages*, se prononcent *lez ames*, *lez usages*. — Si on la redouble, la première ne se prononce pas et la seconde prend le son ferme qui lui est naturel : *aussi*, *baisser*; il en est de même après toute consonne : *ainsi*, *transi*. Aussi est-ce à tort que quelques-uns écrivent et prononcent *prinse*, *entreprinse*, *poinson*, pour *prise*, *entreprise*, *poison*.

Lettre T. — Soit seule, soit suivie de *r*, qui est presque la seule consonne qui la suive, cette lettre conserve toujours le son qui lui est propre, son très-différent du *d* avec lequel les Allemands la confondent souvent. Elle ne finit jamais les syllabes dans le corps des mots, à moins qu'elle ne soit redoublée, et alors la seconde seule se prononce. — Dans les mots français dérivés de mots latins en *tio* comme *interrogation*, *affection*, elle se prononce comme *c* doux : *interrocion*, *affeccion* : à moins qu'elle ne soit précédée de *s*, auquel cas elle reprend sa prononciation particulière : *combustion*.

Cette lettre a le singulier privilége de se prononcer quelquefois, par raison d'euphonie, sans être écrite; ainsi *parle-il* se prononce en introduisant un *t*, tout en conservant l'*e* féminin, *parlet-il*; de même *ira-il*, *parlera-il*, *va-il* se prononcent

irat-il, parlerat-il, vat-il, que quelques modernes écrivent même ainsi : toutefois on ne peut écrire *aimet-il*; pour *vat*, *aimat*, etc., on écrivait autrefois ces formes avec un *t*, qui disparut plus tard, et c'est ce que prouve le dialecte bourguignon qui écrit encore (1584) et prononce *je va, tu vas, il vat*, etc.; *j'aima, tu aimas, il aimat*, etc.; *je parlera, tu parleras, il parlerat*.

Lettre X. — Cette lettre, qui fait violence à la douceur de la langue française où elle s'est introduite par force avec quelques mots étrangers, se prononce comme deux *cc*, dans la première syllabe de *Xerxès*, et comme un *c* dans la seconde, comme si l'on écrivait *Xercès*. A la fin des mots, il se prononce comme *s* : *noix, paix*, et dans les numéraux *six, dix* et leurs dérivés *sixiesme, dixiesme*. La raison en est que *x* a souvent été employé pour *s* à la fin de certains vocables après les diphthongues *eu, au*; on était ainsi amené à distinguer *ceux, lieux, mieux*, de *cens, liens, miens*, que l'écriture cursive des Français, confondant *n* et *u* ne permettait pas de distinguer (1). Par suite, l'usage s'est introduit d'écrire *chevaux, maux*, pour empêcher qu'on ne lût *chevans, mans*, etc.

De la lettre Y *nommée à tort* I *grec*. — Pourquoi nomme-t-on *i* grec le caractère *y* qui n'a jamais existé en grec? C'est que nos ancêtres ayant à écrire deux *ii*, lorsque les diphthongues *ai* ou *oi* étaient suivies d'une syllabe commençant par un *i*, les marquaient par *ij* : ainsi *plaije, loijal, roijal*, n'étaient autre chose que *plai-ie, loi-ial, roi-ial*; cette fausse écriture faussa la prononciation : si bien que les uns prononcèrent, en supprimant un *i*, *loi-al, moi-en, plai-e*; les autres, comme les Orléanais, supprimant le premier *i*, prononcent par *j* consonne : *a-je, jo-je, jo-jeux, lo-jal*. Ces prononciations sont très-vicieuses, et l'on doit dire, en conservant les deux diphthongues ou la diphthongue et la triphthongue : *plai-ie, ai-ie, pai-ier, pai-iement, joi-ie, joi-ieux, moi-ien, loi-ial, monnoi-ieur*. C'est ainsi que nos ancêtres prononçaient *ai-moi-ie*, 1re pers. du sing. de l'imparf. indic., et *ai-me-roi-ie*, 1re pers. du sing. de l'imparf. optatif : aussi Marot, psaume 23, a-t-il fait trissyllabes les mots *vien-droi-ie, crain-droi-ie*. Main-

(1) Cf. ci-dessus, *Pelletier*, p. 171.

tenant (1584) l'usage a prévalu de supprimer la dernière diphthongue *ie*, et de dire *aimoi*, *aimeroi*, *viendroi*, *craindroi*; quelquefois même on ajoute *s*, marque de la 2e pers. du singulier : *aimois*, *aimerois*, etc. D'où Marot a pu dire :

> O noble Roy François,
> Pardonne-moi, car ailleurs je pensois.

Suivant la même analogie et le même système, nos ancêtres ont ensuite écrit par un simple *e* féminin les troisièmes personnes plurielles des mêmes temps, ainsi : *aimoi-ent*, *aimeroi-ent*. Cette prononciation se corrompit de deux manières. Quelques-uns effaçant *i* prononcent *aimoent*, *aimeroent*, par *e* fermé, comme les Poitevins prononcent les troisièmes personnes plurielles *aiment*, *disent*, comme les participes présents *aimant*, *disant*. D'autres, comme en Guienne et en Gascogne, suppriment l'*e*, et prononcent *ai-moint*, *ai-meroint*, donnant aux finales le même son que dans *foin*, *besoin*. Mais maintenant les Français qui parlent bien, tout en conservant l'ancienne orthographe, prononcent les troisièmes personnes plurielles *aimoïent*, *aimeroïent*, comme le singulier *aimoit*, *aimeroit*, avec une simple différence non de son, mais d'accent, comme s'il y avait *aimôit*, *aimerôit*.— L'auteur propose, non de changer le caractère, mais le marquer de deux points, (ÿ), qui, en montrant qu'il n'a rien de commun avec le grec, rappelleraient que, par son origine, il est un double *i*, — *ij*, qui ne doit s'écrire qu'après les diphthongues *ai*, *oi*, s'il est suivi de quelque autre diphthongue ou triphthongue.

Lettre Z. — Cette lettre s'est introduite avec quelques mots étrangers, *zéphire*, *zacinthe*; l'usage l'a placée ensuite dans le mot *unze* (onze) pour empêcher qu'on ne prononçât *unsse*, si l'on avait mis *s*, qui a le son ferme après une consonne; puis, sans avoir le même motif, l'usage l'a placé, par analogie, dans les mots *douze*, *treze*, *quatorze*, *quinze*, *seze*, et enfin dans *ozeille*. — L'auteur approuve ceux qui terminent par *z* après l'*e* fermé les secondes personnes plurielles des verbes : *vous aimez*, *aimerez*, pour les distinguer du pluriel des substantifs.

DES DIPHTHONGUES.

L'auteur, avant de parler des diphthongues, constate entre elles quelques différences. Dans les unes, on n'entend ni l'une ni l'autre voyelle, mais un son neutre qui tient de toutes les deux; dans les autres les deux voyelles sont entendues, mais ne forment qu'une seule syllabe. Il y a en français neuf diphthongues : *ai*, *au*, *ao*, *ei*, *eu*, *oi*, *oï*, *ie*, *ui*.

Diphthongue AI. — La diphthongue *ai* s'est prononcée d'abord chez nous comme nous prononçons *hai hai* (*aïe*, *aïe*), et comme on le prononce encore en Picardie dans *aimer*, en une syllabe, mais avec une diérèse. Maintenant (1584) *ai* a un son moyen entre *a* et *i*, très-voisin de l'*e* ouvert : ainsi dans *parfaite* et *prophete* les pénultièmes syllabes ont absolument le même son; *maistre* et *mettre* ne diffèrent que par la quantité. — Quelquefois la diérèse se produit : ainsi l'on dit *haïr* (1) dissyllabe et *haïsse*, *haïssois*, trissyllabes, bien que le thème du verbe *hai*, *hais*, *hait*, soit monosyllabique et transmette à *haine* sa prononciation. — Il faut noter encore que le peuple de Paris commet souvent la faute de prononcer *fesant* le participe *faisant*, transformant un spondée — en ïambe ˘ . — Enfin quelquefois la diphthongue *ai* prend le son de *ei*. Ainsi *bain*, *guin*, *plain* (planus) se prononcent *bein*, *guein*, *plein* : mais elle reprend sa prononciation dans les dérivés *plaine*, *baigner* : ce dernier se prononce généralement *bagner*; de même on dit mieux aujourd'hui (1584) *gagner* que *gaigner*, forme restée en Picardie. De même *guarir* et *guarison* ont remplacé *guairir*, *guairison* que l'auteur préfère.

Diphthongues AU *et* AO. — La diphthongue *au* ne diffère pas sensiblement de la voyelle *o* : ainsi *aux* (ALLIA), *paux* (PALI), *vaux* (VALLES), ne semblent pas avoir un autre son que *les*, *os*, *vos*, *propos*. — Les Normands la prononcent en faisant

(1) L'auteur marque le second mot du tréma ; le premier et le troisième n'ont que l'*i* simple. Il n'en faut tirer aucune conséquence, d'abord parce que le texte est très-souvent fautif, ensuite parce que, dans le cours de l'ouvrage, on voit assez souvent *ï* employé pour *i*, probablement au gré de l'imprimeur qui avait ce caractère et le placait au hasard.

entendre distinctement *a*, *o* : disant *a-o-tant* pour *autant* : peut-être est-ce la vraie et ancienne prononciation comme la vraie orthographe de cette diphthongue : orthographe conservée dans *paon*, *faon* qui se prononcent *pan*, *fan* ; prononciation conservée ainsi que l'orthographe dans *faonner*. — Autrefois en France on écrivait et prononçait *paour*, qui est devenu *pour* ; dans *paovre*, *paoureté*, l'*v* paraît avoir été introduit pour empêcher de prononcer, par la diphthongue *au*, *pou-re*, *pou-reté*. Mais on pouvait éviter ce danger soit en adoptant un signe particulier pour *v* consonne (*povre*, *povreté*), soit en employant la diphthongue *au*, comme on a fait depuis (*pauvre*, *pauvreté*). — Il faut observer ici que si *au* est suivi d'une voyelle, il ne peut y avoir diphthongue : *u* devient consonne : *avare*, *avanture*. — La diphthongue *au* remplace souvent *al* des primitifs latins : ainsi *aultre* de ALTER, etc. ; de même on forme en *au* le pluriel des noms en *al*, comme *mal*, *maux*, etc. — Au futur de l'indicatif et à l'imparfait du conjonctif du verbe *avoir*, le *v* consonne est devenu voyelle, et l'on dit *au-rai*, *au-ras*, etc., au lieu de *a-vrai*, *a-vras*, etc. — De là est venu ensuite l'usage de prononcer *arai*, *aras*, etc., en supprimant *u*.

Diphthongue EI. — Cette diphthongue ne se trouve guère prononcée que devant *n*, et elle a un son voisin de *i* simple : *gueine* (gaîne), *plein* : de ce dernier mot les Picards forment féminin *pleine*, mais ailleurs on écrit et on prononce *plene*. — L'usage a fait aussi qu'on écrive par *ei* nombre de mots dérivés de vocables latins qui n'avaient que l'*i* simple : *sein* de SINUS, *veincre* de VINCERE, *peindre* de PINGERE, etc. — Dans quelques mots *ei* subit une diérèse : ainsi *obéir* a trois syllabes, et *réitérer* quatre. — Enfin devant le double *ll* on écrit souvent *ei* ; mais l'*i* n'a aucun son, et l'*e* prend le son ouvert : *treille*, *veille*, etc.

Diphthongue EU. — Dans cette diphthongue on n'entend ni l'*e*, ni l'*u*, mais un son qui tient de l'un et de l'autre : *beuf*, *neuf*, *peu* (PAUCUM), *seur* (SOROR), *veu* (VOTUM), et un grand nombre d'autres que les Picards prononcent souvent *u* simple, disant *Diu*, *ju*, pour *Dieu*, *jeu*. Les Français imitent quelquefois les Picards, en ce qu'ils prononcent par *u* simple les mots *seur* (SECURUS) et ses dérivés *seureté*, *asseurer*, *asseurance* ; *meur* (MATURUS), *meureté*, et en général tous les noms

en *eure* long dérivés des verbes, comme *blessure*, *casseure*, *navreure* (VULNERATIO), *rompeure* (RUPTURA), etc.; il en est de même dans les participes passés passifs, masculins ou féminins, terminés en *eu*, *eue*, comme *beu*, *beue*, *deu*, *deue*, *leu*, *leue*, etc.; c'est à tort qu'à Chartres et à Orléans on prononce, avec une diérèse, *eü*, et, d'autre part, qu'on fait rimer *heur* et *dur*, *engraveure* et *figure*, *heure* et *nature*, faute qu'on retrouve en Guyenne. — Comme nous l'avons dit pour *au*, si *eu* est suivi d'une voyelle, *u* voyelle se change en *v* consonne: *severité*, *recevrai*.

Diphthongue OI. — Cette diphthongue fait entendre à la fois, mais rapidement, le son de l'*o* et de l'*i*, quand elle est suivie de *n*, comme *loin*, *besoin*, *tesmoin*, mots que quelques-uns terminent, à tort, par un *g*. — Non suivie de *n*, la diphthongue *oi* prend une prononciation voisine de celle de la triphthongue *oai* ou de la diphthongue *ai* ou *e* ouvert; il a le son *oui* dans *loi*, *moi*, *foi* qu'on trouve souvent écrit, à tort, avec un *y*: quelques-uns, supprimant le son *o*, prononcent seulement *ai*: ainsi les Normands écrivent et prononcent *foi*, pour *foi*, et le peuple parisien dit *parlet*, *allet*, *venet* pour *parloit*, *alloit*, *venoit*; les imitateurs de l'italien prononcent de même *Anglès*, *Francès*, *Ecossès* pour *Anglois*, *François*, *Ecossois*. — Une faute très-grande des Parisiens c'est de prononcer *voirre* (ou *verre*), *foirre* (FALEA), *troïs*, comme *voarre*, *foarre*, *troas* et même *tras*.

Diphthongue OU. — Cette diphthongue a un son propre qui tient de l'*o* et de l'*u*. Il faut se garder de prononcer comme à Lyon *ou* pour *o* (comme *nous* pour *nos*), et comme dans le Dauphiné et la Savoie *o* pour *ou*: tels *cop* pour *coup*, *oï* pour *oui*, etc.

Diphthongue IE. — Les deux voyelles de cette diphthongue sont toujours prononcées avec leur son propre, excepté quand elle est suivie de *n*, auquel cas *ie* se prononce comme *iin*: ainsi pour *bien*, *chien*, dites *biin*, *chiin*; toutefois si *n* est suivi de *e*, comme *chiene*, *miene*, la diphthongue reprend sa prononciation ordinaire. — Cette diphthongue subit la diérèse dans les infinitifs en *ier*, comme *fier*, *nier*, et les adjectifs en *ieux* dérivés soit des verbes, comme *envieux* de *envier*, soit de primitifs latins en *osus*, comme *curieux*.

Diphthongue UI. — La diphthongue *ui* fait entendre le son

de ses deux voyelles : *huis*, *huistre*, *ruis* vieux mot, d'où *ruisseau*. — Elle ne commence aucun mot français, et il faut bien la distinguer de la syllabe *vi* qui paraît dans *vivre*, *vin*, *victoire*, *envie*, etc., et qui ont le *v* consonne.

DES FAUSSES DIPHTHONGUES *ea*, *eo*.

Il ne faut pas compter comme diphthongues les lettres *ea*, *eo*, qui viennent après le *g*, comme dans *mangea*, *flageolet*. La lettre *e* qui précède *a* et *o* a pour effet d'adoucir le son du *g* et de lui donner le son du *j* consonne : *manja*, *flajolet*.

DES TRIPHTHONGUES FRANÇAISES.

Les Français ont des triphthongues, soit vraies et légitimes, comme *eau*, *ieu*, les autres fausses et bâtardes, comme *iei*, *ueu*, *oui*; les autres superflues, même vicieuses, par suite du changement de prononciation, et qui devraient être supprimée, comme *oeu*, *oei*, *uei* (1).

Triphthongue EAU. — Cette triphthongue fait entendre à la fois l'*e* muet et la diphthongue *au* : ainsi *ruisseau*, *veau*, et l'adjectif masculin *beau* qui devient *bel* devant une voyelle : *un bel accord*, — d'où le féminin *belle*. — Il faut éviter la faute grossière des Parisiens *liau* pour *l'eau*, etc.

Triphthongue IEU. — Dans la prononciation de *ieu* on entend à la fois l'*i* et la diphthongue *eu*, comme *cieux*, *Dieu*, *ieux* du vieux mot *ieul* (œil) encore usité à Paris (1584).

iei. — On écrit *vieille* par *iei*, et dans ce mot l'*i* qui précède *ll* sert seulement à avertir qu'il faut mouiller *ll* : autrement on prononcerait *vieille* comme *viele*, instrument de musique.

ueu. — Ces trois voyelles ne sauraient former une triphthongue, puisque le premier *u* n'a d'autre effet que de donner au *c* et au *g*, seules lettres qui précèdent *ueu*, le son dur.

oui. — Quand ces trois lettres sont placées devant *ll*; l'*i* sert seulement à prévenir le lecteur qu'il faut mouiller *ll*;

(1) Le texte, au lieu de ces dernières triphthongues *oeu*, *oei*, *uei*, répète *iei*, *ueu*, *oui* : la suite du texte justifie notre correction.

partout ailleurs *oui* forment deux syllabes, et ne sont pas, par conséquent, une triphthongue.

oeu. — Cette triphthongue n'est d'aucun usage; car partout où se trouve *oeu* l'on prononce *eu*, comme *bœuf*, *œuvre*. La présence de l'*o* s'explique toutefois par l'étymologie latine, *bœuf* venant de *bos*, *œuvre* de *opus*, et elle sert à faire comprendre la présence de *o* dans les dérivés *bouvier*, *ouvrier*. — Dans d'autres mots, comme *couvrir*, de *cooperire*, *couvre* de *cooperit* et enfin *cœur*, l'*o* sert seulement à donner au *c* le son dur.

uei. — Ces trois lettres ne paraissent que dans le mot *œil*. L'auteur suppose qu'on a d'abord écrit *oel*, puis *œul*, et que l'*o* servait à rappeler l'étymologie latine *oculus*. On supprima ensuite *u* par ignorance, et, par ignorance aussi, on introduisit la voyelle *i*, à cause du dérivé *œillade*, où l'*i* annonçait le son mouillé de *ll*. Quoi qu'il en soit, on prononce, par la diphthongue *eu* très-pure, *œil*.

uei. — Ces trois voyelles ne sont réunies que devant *ll* double pour indiquer le son mouillé : *ue* qui restent ne se prononce pas *u-e* mais comme la diphthongue *eu* ; ainsi *fueille*, *rueille* se prononcent *veuille*, *feuille*. Pourquoi n'écrit-on pas ainsi ? parce que nos ancêtres, n'ayant pas de caractère particulier pour distinguer *u* voyelle et *u* consonne, craignaient, en écrivant *feuille*, *veuille*, qu'on ne prononçât *fe-ville*, *ve-ville* ; toutefois cette raison est-elle bien bonne, puisque nous écrivons *mouille*, *grenouille* sans craindre qu'on prononce *mo-ville*, *grenou-ville*. — L'auteur avoue ensuite ne pas comprendre pourquoi on écrit *dueil*, *vueil* (*volonté*) où l'on n'entend que la diphthongue *eu*, *deul*, *veul* qui se change en *ou* dans les dérivés *douloir*, *vouloir* comme on fait *douloureux* de *douleur*, etc. — On écrit de même *orgueil*, qui se prononce *orgueil* ; l'*u* sert à donner au *g* le son dur ; mais l'*i* est inutile ; il ne paraît qu'à cause du dérivé *orgueilleux*, où toutefois il ne se prononce pas et ne sert qu'à annoncer le son mouillé de *ll*.

DES LETTRES DORMANTES (1).

Nous avons en français et en hébreu des lettres dormantes.

(1) Nous nommons lettres dormantes les lettres qui ne se prononcent

qui ont cessé de se prononcer et que l'on conserve, soit pour établir une différence entre les mots comme *fust* (ESSET) et *fut* (FUIT), soit pour marquer l'étymologie, comme *petit*, où le *t* final montre que le féminin doit être *petite* et non *petie*. Mais cette raison, bonne quelquefois, ne l'est pas toujours, et notre orthographe est surchargée d'un grand nombre de lettres qu'il serait bon de supprimer.

DES VOYELLES DOUBLANTES.

De l'a. — Si l'*a* est redoublé, et il ne l'est que dans très-peu de mots, comme *bailler*, *aage*, il ne se prononce pas et rend seulement longue la syllabe où il se trouve. — On fait entendre les deux *aa* dans les mots hébreux *Isaac*, *Baal*, etc. — Joint à *o*, comme dans *saoul*, qui se prononce *sou*, l'*a* ne se fait nullement sentir; — joint à *u* dans la même syllabe, il n'a aucun son : *vain* et *vin* se prononcent de même.

De l'e. — L'*e* n'a aucun son dans la diphthongue *ei* devant *n*; ainsi *plein* se prononce *plin*; au féminin, cependant, dites *pleine*; — l'*e* est inutile dans les mots *sein*, *veuvre*, où l'étymologie sans, vuvre montre qu'il devrait être supprimé; — devant *a*, *o*, après le *g* et le *c*, il ne sert qu'à donner à ces consonnes un son adouci : *gagea*, *commencons*; — l'*e* est inutile encore dans le mot *heureux* qui se prononce *hureux*, bien qu'il soit dérivé de *hur*, où s'entend la diphthongue *eu*, — et dans tous les participes passifs comme *seen*, *receu*, *ven*, qu'il faut prononcer *su*, *ressu*, *vu*, et non par la diphthongue *eu* comme on fait en Normandie, à Orléans et à Chartres.

De l'i. — L'*i* n'a aucun son devant le double *ll* après *a*, comme *caille*; après *g*, comme *oreille*; après *eu*, comme *feuille* (et non *fueille*, comme écrit le vulgaire); après *ou*, comme *mouiller*. Mais il s'entend devant *ll* quand il finit la syllabe précédente, comme *fille*, *bille*, *chenille*.

De l'o. — L'*o* ne sonne pas dans la diphthongue *oo*, comme *paon*, *faon*. Le français n'aime pas le choc de l'*o* et de l'*a*, même hors des diphthongues, et sépare par *n*; ainsi *on a*

pas et que l'on nommait en latin *litteræ quiescentes*. — Il ne saurait donc y avoir de confusion entre les lettres qui ne se prononcent pas et les consonnes désignées par les grammairiens sous le nom de muettes.

dit se prononce *ou na dit*, excepté en Berry ou l'on prononce *o na dit*. Quand un mot finit par *a*, si le mot suivant commence par *o*, on interpose dans la prononciation un *t* qui ne s'écrit pas, si l'on n'aime mieux un *l*, ainsi *dira-on*, *ira-on* se prononcent *dirat-on*, *irat-on* ou *dira-lon*, *ira-lon*. — L'*o* ne se prononce pas dans *oeu*, comme *oeuvre*, *boeuf*, etc.

De l'u. — L'*u* après le *g* et le *c* n'a d'autre effet que de maintenir à ces consonnes leur son ferme devant *e*, *i*, comme *langue*, *languir*, *cueur*, *cueillir*. — Il n'a aucun son après *q*, comme *quand*. — Dans certains temps du verbe *avoir*, le *v* est d'abord devenu voyelle, pour former la diphthongue *au* au lieu de *av*; l'*u* s'est ensuite supprimé : ainsi l'on prononce *j'arai*, *tu aras*, etc., pour *j'aurai*, qui a remplacé *j'avrai*, *tu avras*.

DES CONSONNES DORMANTES.

Deux règles générales. — I. Toute consonne se prononce au commencement d'une syllabe, excepté *g* devant *n* mouillé et *s* dans un grand nombre de mots.

II. Toutes les fois qu'une consonne est redoublée, la première ne se prononce pas, excepté *cc*, *mm*, *nn*, *rr* où s'entendent les deux lettres l'une à la fin de la première syllabe, l'autre au commencement de la syllabe suivante. — Ainsi *ll* se prononce ou comme *l* simple : *femelle*, *belle*, ou avec le son mouillé; *ss* se prononce également comme *s* simple, mais avec le son ferme.

Cette règle doit s'observer surtout dans les adjectifs pluriels où la prononciation de la lettre finale du singulier rendrait le langage trop dur : ainsi sont *cs* dans *secs* de *sec*, *fs* dans *griefs* de *grief*; *ls* dans *tels* de *tel*; *ps* dans *seps* de *sep*; *ts* dans *petits* de *petit*; la première de ces consonnes ne se prononce pas du tout, ou n'a qu'un son à peine sensible.

B. — La consonne *b* ne termine aucun mot français [excepté *plomb*]; dans le corps des mots, elle ne finit de syllabes qu'autant qu'elle est suivie, 1° d'un *s* : *absent*, *obsèques*, et alors elle se prononce; 2° de *sc*, comme *obscur*, et alors elle ne se prononce point, et l'on dit *uscur*; 3° de *st*, comme *obstiné*, où elle ne se prononce pas, et *abstenir*, où elle se prononce aussi peu que possible; 4° de *j* consonne, comme

object, et alors on l'entend ; 5° du digamma (1), comme *obvier*, où elle n'a aucun son : d'où ce jeu de mots latins français OMNIA MALO VIE ou *on i a mal obvié*. — Enfin *soubs* et *dessoubs* se prononcent *sous*, *dessous*.

C. — Le *c* ne se prononce pas : 1° avant le *q*, et on pourrait l'effacer des mots *acquérir*, *acquitter*, malgré l'étymologie ; 2° avant le *t* à la fin des mots, comme *object*, *faict*. Toutefois dans le corps des mots on prononce nettement le *c* et le *t*, comme *acte*, *action*, *actif*, *détracteur*. Exceptez *traicter* et *diction*, où *c* n'a aucun son. Il se prononce toujours à la fin des mots comme *broc*, *froc*, *sec*, *suc*.

D. — Le *d* ne se prononce pas à la fin du mot *pied*, excepté en Picardie, où on prononce *piet*, comme s'il y avait un *t* ; d'où *piéton*. — Cette consonne ne se prononce pas devant *j*, comme *adjuger*, *adjurer*, *adjourner*, *adjouster* ; ni devant *m*, comme *admonester* ; exceptez *admirer* ; ni devant *r* consonne, comme *adriser*, *advis*. — A la fin des mots, par quelque consonne que commence le mot suivant, elle ne se prononce pas ; ainsi pour *quand bon temps viendra*, *quand cela se fera*, etc., dites *quan bon temps*, *quan cela*, *quan faudra*.

F. — Cette consonne a le son du φ grec. Elle est remplacée par le digamma éolique ou *v* consonne dans les féminins comme *brève* de *bref*, *vive* de *vif*, etc. — Quelques-uns écrivent *brefve*, *grefve*, conservant ici *f* pour empêcher qu'on ne lise, par *u* voyelle *breue*, *greue*. Ce danger serait écarté si l'on réservait pour le digamma éolique ce vieux caractère français *v*.

G. — Le *g* n'a aucun son devant *n* soit mouillé comme dans *gagner*, soit ferme comme dans *signe*, *signer*, *regne*, *regner*, qui se prononcent *sine*, *siner*, *rene*, *rener*. C'est à tort que les ignorants écrivent le *g* à la fin des mots *ung*, *tesmoing*, *soing*, *besoing* sous prétexte qu'il se trouve dans les dérivés *tesmoigner*, *soigner*, *besoigner* ; dans ces derniers mots le *g* indique simplement le son mouillé de *n*. — Quant à *cognoistre*, *cognoissance*, l'étymologie même n'y justifie pas le *g* ; mais on l'écrit et on le tait avec raison dans *hareng*, d'où *harengere*, *harengerie*.

H. — Cette lettre est un signe d'aspiration qui tantôt se

(1) C'est *v* et non *f* que Théodore de Bèze nomme ainsi.

prononce, tantôt ne se prononce pas ; les exemples abondent de part et d'autre. — *H* n'a aucun son, placé entre *c* et *r*, comme *christ*, *chrestien*, *sepulchre*, ni dans *Jehan* ou *Johan*.

L. — Cette consonne se tait placée entre la diphthongue *eu* et la lettre *x*, comme *mieulx*, *ceulx*, ou la lettre *t* comme *peult* ; de même entre la diphthongue *au* et la consonne *t*, comme *aultre* ; dans ces mots elle sert seulement à empêcher qu'on ne prenne *u* pour *n*. — On ne la prononce pas non plus dans le mot *sould* (sou) qui, chez les Picards, se prononce comme s'il était écrit *sout* ; dans *saoul* que nous prononçons *sou*, *l* disparaît également et ne s'écrit qu'à cause du dérivé *saoule* ; on dit *fou*, *cou* pour *fol*, *col*. A la fin des mots, quelle que soit la consonne qui commence le mot suivant, *l* garde toujours le son qui lui est propre.

M. — Cette consonne se prononce toujours.

N. — Cette consonne ne se prononce pas dans les troisièmes personnes plurielles des verbes terminés par *ent*, comme *aiment*, *aimeroient*, etc.

P. — Le *p* ne se prononce pas dans *temps*, *compte*, *sept*, *loup* et *loups* ; mais il s'entend à la fin des mots *coup*, *sep* au singulier ; quant au pluriel *coups*, *seps*, prononcez *cous*, *ses*. On le l'écrit plus (1584) dans *ensepvelir*, où il empêchait qu'on ne prît *ev* pour *eu*, ni dans *escripre*.

Q. — *R*. — Ces deux consonnes se prononcent toujours.

S. — A la fin des mots, quelle que soit la consonne qui commence le mot suivant, *s* ne se prononce point : *les bons*, *les cas*, *les dames*, etc. — Dans le corps des mots, elle ne se joint jamais à *d*, *f*, *g*, *l*, *r*, *v* ; mais elle peut s'allier avec les autres consonnes, *sc*, *sm*, *sd*, *sp*, *sq*, *st*, tantôt en se prononçant, tantôt sans se prononcer : l'auteur donne quelques exemples. — Dans *sc*, *s* ne se prononce pas : *escu*, *sçavoir*, et quelques-uns même ne l'écrivent point. — Dans *sm*, *sn*, on ne prononce pas *s*, et cette lettre semble avoir pour fonction de rendre la syllabe longue, ce qui est un abus, car les lettres n'ont pas été inventées pour marquer la quantité : *blasme*, *caresme*, *chesne*, *Rosne*. — Dans *sp*, tantôt il se prononce : *esperer*, *esprit*, et surtout s'il commence le mot : *spécialement*, *spirituel* ; tantôt il ne se prononce pas : *espee*, *esperon*, *respondre*. — Dans *sq*, on le prononce, comme dans *jusques*, *morisque*, à moins qu'il ne soit précédé d'un *e* : comme *eves-*

que. — Dans *st*, s'il est précédé de *a*, il ne se prononce pas : *gaster*, *rasteau*, *bastir* (d'où le mot provençal *bastide*; avec *s* dur); ni s'il est précédé de *ai*, comme dans *faistre*, *maistre*; ni enfin s'il est précédé de *e*, comme *estre*, *beste*, *teste*. Exceptez *geste*, *peste*, *reste*, *moleste*; s'il est précédé de *i*, il se prononce : *mistere*, *histoire*. — Dans *ils*, suivi soit d'une voyelle, soit d'une consonne, *s* ne se prononce jamais; ainsi pour *ils ont droit*, *ils disent*, prononcez *il ont droit*, *i disent*. Dans le mot *giste* et dans toutes les secondes personnes du pluriel du prétérit parfait simple en *istes*, on ne le prononce jamais. — Dans *st* précédé de *o* et de *ou*, on ne prononce pas *s* : *oster*, *couster*; exceptez *poste*, *poster*, *ostade* (sorte de tissu); si *u* précède, on prononce *s* : *juste*, *justice*, *rustre*, vieux mot qui désigne l'homme prompt à se *ruer*, téméraire.

T. — A la fin d'un mot, *t* suivi d'un autre mot commençant par une consonne ne se prononce jamais; suivi d'une voyelle, il se prononce toujours, en unissant les deux mots comme s'ils ne faisaient qu'un; *ils sont à moi* se prononce *i son ta moi*. — Dans *et*, le *t* ne se prononce en aucun cas.

DES ACCENTS DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Les Français ne marquent aucun accent, et quelques savants prétendent que la langue française n'a pas d'accents; c'est une erreur grossière, et il suffit de consulter l'oreille pour la détruire.

Il y a, dans la langue française, deux temps : temps long et temps bref, et trois accents : accent aigu, accent grave et accent circonflexe; — il faut remarquer que tout temps long a l'accent aigu, et réciproquement que tout accent aigu porte sur un temps long; au contraire, les syllabes brèves sont graves.

Rien ne saurait être plus choquant pour l'oreille que d'entendre prononcer des longues brèves, ou des brèves longues; comme, par exemple, quand les Tourangeaux et les Poitevins disent *mestresse* ˘ ˘ ˘ pour *maistresse* ¯ ˘ ˘, ou *messe* ˘ pour *messe* ˘ ˘; en Savoie on dit de même *fêste* ¯ ˘ pour *faicte* ¯ ˘, *propheste* ¯ ¯ ˘ pour *prophete* ¯ ˘ ˘; *miserecorde* ˘ ˘ ¯ ˘ pour *miserecorde* ˘ ˘ ˘ ˘ ˘. Certaines syllabes, brèves au singulier, de-

viennent longues au pluriel, et c'est le propre de l'accent circonflexe de marquer cet allongement qui distingue souvent certains mots entre eux, comme *fit*, *fist*, *fut*, et *fust*, etc.

Toutes syllabes qui ne sont marquées ni de l'accent aigu ni de l'accent circonflexe sont considérées comme graves; nous avons, du reste, fort peu de syllabes longues en français, et cette disette de syllabes longues rend impossible le succès d'une tentative qu'on a faite de composer des vers mesurés, comme les Grecs et les Latins.

Voici quelques règles fondées sur l'usage :

I. Beaucoup de mots français sont entièrement composés de brèves, comme *misericorde;* il n'en est aucun formé seulement de syllabes longues, parce que l'accent les modifie suivant la place où il est. Ainsi, dans *entendement,* les deux premières syllabes sont longues; mais c'est la seconde, c'est-à-dire l'antépenultième du mot, qui reçoit le ton et la quantité. Si l'on joint à ce mot une enclitique, *entendement bon,* la dernière syllabe *ment* sera seule marquée de l'accent aigu; ainsi dans *entendre,* formé de trois longues, la pénultième seule reçoit l'accent aigu et paraît seule longue.

II. Toute syllabe terminée par *m* ou *n* non redoublée et suivie d'une autre consonne est longue; ainsi *endormir* est un dactyle ⏑⏑; *bonté*, un spondée — —, etc. Il en est de même si les syllabes n'appartiennent pas au même mot; ainsi *bon pais* est un dactyle. — Si *m* est redoublé ou *n*, comme dans *somme*, *bonne*, alors les deux syllabes sont brèves. Exceptez *ennemi* où la première est longue.

III. Tous les mots terminés par *e* féminin ont la pénultième longue; *fondue* ⏑—, *mue*, *lie*, *moue*, —⏑; et, terminés par *e* masculin, la pénultième brève : *muer*, *fier* ⏑—.

IV. La diphthongue *au* est toujours longue, soit qu'elle se trouve être la pénultième syllabe d'un mot comme dans *aultre*, ⏑ l'antépénultième comme dans *haultaine* —⏑⏑, *haultement* — — —; ou la dernière suivie d'autres syllabes : *hault et droict* ⏑⏑.

V. Entre deux voyelles et si elle a le son de *z*, la consonne *s* rend longue la voyelle qui précède, à moins que la pénultième ne soit déjà longue pour une autre raison, comme par

exemple si la dernière était un *e* muet. Ainsi *prise* – ˘ est un trochée, et *prisee* ˘ – ˘ un amphibraque.

V *bis*. A suivi de *ill* est long si le mot finit par *e* féminin : *aille* – ˘, *faille* ˘, etc.

VI. Les formes verbales terminés en *asse*, *isse* sont longues : *passe*, *puisse*.

VII. Lorsque *s* suivi d'une consonne ne se prononce pas, la voyelle qui précède cet *s* est longue : *haste* –, *alesne* ˘ –, etc. — Dans les pronoms *nostre*, *vostre* la quantité de la première syllabe est douteuse : elle est brève si *nostre*, *vostre* sont suivis d'un mot qu'ils déterminent : *nostre maison* ˘˘ –˘; elle est longue si *nostre*, *vostre* sont employés seuls : *je suis vostre* : ˘˘–˘.

VIII. Toute voyelle placée devant deux *rr* est longue : *catairre* ˘ –˘, *catairreux* – ˘ ; *pourrir* –˘; *enterrer* ˘ – ˘.

DES ENCLITIQUES.

On appelle enclitiques des mots qui dépendent, quant à l'accent, des mots précédents. Voici la règle.

Toute diction monosyllabique longue, ou polysyllabique terminée par une longue, prend l'accent aigu, et subordonne à son accent le mot bref, monosyllabe ou dissyllabe, qui suit : ce qu'on devrait bien marquer, en faveur des étrangers, par un accent aigu, comme les Grecs. — Exemples de monosyllabes : *c'est moi*, *c'est bién dict*, *on s'én va*. — Exemples de dissyllabes : *une chose bién dicte*, *un bón pais*, *on s'én ira*.

DE L'ACCENT D'INTERROGATION.

Toute syllabe qui finit une phrase interrogative est marquée de l'accent aigu : *que dites-vous?* La prononciation normande place cet accent aigu à la fin de toutes les phrases, soit négatives, soit affirmatives, ce qui est très-choquant.

DU TRAIT D'UNION.

Les typographes les plus soigneux réunissent par un petit trait les mots qui sont unis, comme *dis-je*, *dit-il*, *diras-tu*.

DE L'APOSTROPHE.

Nos typographes emploient l'apostrophe : 1° pour marquer la suppression de l'*e* féminin devant une autre voyelle ou *h* muette, comme *l'avaricieux*, *l'ingrat*, *l'homme* ; c'est une grande faute de ne pas faire ces élisions, que l'on observe toujours dans les vers ; 2° pour marquer l'élision de l'*a* devant une autre voyelle, comme *l'avarice*, *l'espèce* ; nos ancêtres l'observaient avec les pronoms possessifs, disant *m'espee*, *s'espee*, pour *ma*, *sa espee* ; et l'on dit encore (1584) *m'amie*, *s'amie*, *m'amoir*. Mais l'usage s'est établi de dire *mon espée*, *mon*, *ton hostesse*, *son ignorance*. — L'*i* n'est jamais élidé, excepté avant le pronom *il*, comme *s'il vient* pour *si il vient* ; les Lyonnais prononcent donc mal lorsqu'ils disent : *ce qu'est* pour *ce qui est*, et *s'on a* pour *si on a* : l'auteur se reproche d'avoir fait cette élision par licence poétique dans sa traduction des psaumes : Marot a dit de même *s'ainsi* pour *si ainsi*. L'*o* et l'*u* ne s'élident jamais. — L'adjectif *grand* perd ordinairement, même devant une consonne, l'*e* qui termine son féminin, *grande* ; ainsi on dit : *une grand' besongne*, *une grand' chose*, *une grand' femme*, *une grand' meschanceté*.

DE L'APHÉRÈSE, DE LA SYNCOPE ET DE L'APOCOPE.

Les Français ne font pas d'aphérèse : aussi la prononciation des Provençaux qui disent *Dieu nous pelle* pour *Dieu nous appelle*, est extrêmement vicieuse.

La syncope est quelquefois employée ; ainsi on a dit *donra*, *amerra*, *empire*, *avent* pour *donnera*, *amenera*, *entreprise*, *ostevent* (auvent) ; les Parisiens disent aussi *bailra* pour *baillera*. — Les futurs de certains verbes perdent *e* ; ainsi l'on dit *envoirai*, *essuirai*, *louyai*, pour *envoijerai* (1), *essuijerai*, *louerai*, formes régulières des infinitifs, *envoier*, *essuier*, *louer*. —

1 Bèze emploie *ij* pour deux *ii*, afin d'éviter l'*y*, dont il a condamné l'emploi.

Sans doute aussi *recevrai*, *apercevrai*, *aurai*, des infinitifs *recevoir*, *apercevoir*, *avoir*, sont des formes syncopées pour *recevérai*, *apercevérai*, *avérai*.

On use de l'apocope dans quelques locutions comme *a'vous* pour *avez-vous*, *sa'vous* pour *savez-vous*. Quant à *aga* pour *regarde*, *agardez* pour *regardez*, il faut les laisser au peuple de Paris.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Dédicace à S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique. V

Préface VII

I. Jacques Dubois *dit* Sylvius : analyse de ses Traités grammaticaux 1-4

1° *Isagoge* ou Introduction 8

2° Grammaire proprement dite 30

Spécimen des caractères et de l'orthographe de Dubois 5-6

II. Louis Meigret, — Jacques Pelletier, — Guillaume Des Autels 49-176

1° L. Meigret : premières tentatives de réforme . . . 49-
Traité de la Grammaire françoise . . . 64

Spécimen des caractères et de l'orthographe de Meigret 65, 66, 89-96

Notation musicale de l'accent tonique 106-108

2° G. des Autels : Lutte avec Meigret 117

3° J. Pelletier : Lutte avec Meigret 134
Dialogue de l'orthographe 143

Spécimen des caractères et de l'orthographe de Pelletier 174-175

Les notes de ce chapitre fournissent divers rapprochements avec les patois.

Pages.

III. Pierre RAMUS : Grammaire françoise 176-270
Premier livre : éléments 182
Second livre : syntaxe. 234

Spécimen des caractères et de l'orthographe de Ramus. Passim et surtout aux pages 191, 198, 204, 205, 206, 257 268

Les notes de ce chapitre fournissent divers rapprochements soit avec les grammairiens anciens, soit avec les grammairiens étrangers contemporains de l'auteur.

IV. Jean GARNIER, — Jean PIDLOT, — Abel MATHIEU : Analyse de leurs Traités grammaticaux. . . 270-331

Les notes de ce chapitre fournissent divers rapprochements avec les grammairiens de l'époque suivante.

V. Robert et Henri ESTIENNE : Leurs Traités grammaticaux. 331-499

1° Grammaire 335-459

I. Traité des lettres : orthographe et prononciation. 338

II. Traité des parties du discours ou grammaire proprement dite 387

Spécimen de l'orthographe et du style de Robert Estienne. 427-434

2° Traité spécial de la conjugaison des verbes . . 459

3° Lexiques comparés de Robert ESTIENNE, de NICOT et de COTGRAVE. 473

Les notes de ce chapitre fournissent divers rapprochements avec les grammairiens de l'époque précédente.

APPENDICE. — Prononciation 499-533

1° Claude DE SAINT-LIEN 500

2° Théodore DE BÈZE 510

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imprimé par E. TRUNOT ET Ce, 26, rue Racine.